Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_KV-732-480

S. C.

LA FRANCE ET ROME

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

OUVRAGES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR

Etudes sur l'ancienne France, In-18, XI — 342 p. Paris. DIDIER, 1874.

L'état de la France au dix-huit Brumaire, In-18, LXXV — 426 p. Paris, DIDIER, 1874.

Napoléon Ier et le roi Louis, Gr. in-8, CXXVIII — 337 p. Paris, FIRMIN-DIDOT, 1875.

L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, Gr. in-8, XI — 535 p. Paris, PLON, 1878.

La papauté au moyen âge, In-8, XII — 393 p. Paris, DIDIER, 1881.

La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther, Gr. in-8, 3 vol., Paris, THORIN, 1893, 1895, 1897.

Notes et fragments d'histoire, In-8, 371 p., Paris, PLON, 1906.

FÉLIX ROCQUAIN

de l'Académie des Sciences morales et politiques

LA FRANCE ET ROME

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ET DE LA SOCIETÉ DES ANCIENS TEXTES

5, QUAI MALAQUAIS

1924

Tous droits réservés

Le présent livre a son histoire, commune sans doute à plus d'un ouvrage de ce temps. A la fin de mai 1914, le manuscrit en fut remis entre les mains d'un des principaux éditeurs parisiens, et il n'allait pas tarder à être envoyé à l'impression, quand la guerre éclata. Toutes les opérations de librairie furent alors suspendues. On croyait à ce moment que la guerre ne durerait que quelques mois, après quoi les affaires pourraient reprendre leur cours. Pendant plus de quatre années, elle pesa sur le monde, accumulant les dévastations et les deuils. Aux maux de toute sorte qu'elle avait causés succédèrent les préoccupations de la paix, qui subsistent encore. La diminution de la main-d'œuvre, les salaires de plus en plus élevés dans tous les domaines de la production, la vie chère, imposaient aux éditeurs des dépenses devant lesquelles la plupart hésitèrent. A l'exception de quelques romans et des innombrables écrits relatifs à la guerre, on ne publia presque plus rien ; on cessa d'envoyer nos livres à l'étranger. Ce fut comme une éclipse dans le rayonnement intellectuel de la France. Je retirai des mains de mon éditeur le manuscrit qu'il gardait depuis neuf ans. Je ne pensai plus à sa publication ; qui eût pu s'intéresser au passé de notre histoire, quand le présent nous étreignait de toutes parts ? Je songeai même à détruire un travail qui m'avait coûté des années, — car qu'était-ce qu'un livre de plus ou de moins au milieu de tant d'événements ? — lorsqu'une circonstance fortuite me mit en rapport avec un des hommes les plus distingués de la librairie parisienne, M. Edouard Champion. Contrairement à plus d'un de ses confrères, il ne voit pas dans sa profession uniquement l'intérêt commercial. C'est un ami des lettres. En cela, il a hérité de son père, M. Honoré Champion, qui était connu comme tel, à ce point que souvent des membres de l'Académie française, à l'issue de leur séance traditionnelle du jeudi, se réunissaient chez lui. Ayant entendu parler de mon ouvrage dont plusieurs chapitres avaient été lus à l'Académie des sciences morales et politiques en des séances successives, M. Edouard Champion se proposa pour en entreprendre la publication. Il l'entreprit en effet, aidé d'une modeste subvention accordée par le Ministère de l'Instruction publique, et le livre paraît aujourd'hui. Je souhaite que, parmi les lecteurs susceptibles de s'abstraire des préoccupations actuelles, cet ouvrage trouve un accueil qui soit une approbation de son initiative et s'ajoute à la gratitude que je lui dois.

Septembre 1924. F. R.

AVANT-PROPOS

Les évènements qui se rattachent à la période des guerres de religion sont en général connus du lecteur. Peut-être connaît-il moins la part qu'y prit la cour de Rome. C'est un point sur lequel nous avons cru devoir insister, tout en nous attachant principalement à ce qui regarde l'histoire intérieure de la France. Sans négliger les Mémoires contemporains, nous nous sommes appuyé de préférence sur les correspondances des personnages qui ont occupé dans ce drame les rôles les plus marquants. Il nous a été donné ainsi de pénétrer davantage dans les sentiments des acteurs et la cause des évènements.

Quand on entre dans l'étude de cette époque mouvementée, il convient de prendre garde que, l'état politique étant alors lié étroitement à la religion, les protestants apparurent d'abord comme les ennemis de l'ordre établi. Pie V, que l'Eglise a sanctifié et dont les protestants eux-mêmes ont loué les vertus, voyait en eux les destructeurs de la société. De là, dans les premiers temps, les persécutions contre l'hérésie. Ce n'est pas qu'il n'y eût dès ce moment des esprits portés à la conciliation. Catherine de Médicis, qu'on ne juge d'ordinaire qu'à travers les souvenirs tragiques de la Saint-Barthélemy, montra, au début de sa régence, ces sages dispositions, et, si elle n'eût été entraînée par les passions qui s'agitaient autour d'elle, elle aurait institué, avec l'aide de L'Hopital, un régime de tolérance qui eût épargné à la France plus de trente années de misères et d'anarchie.

Aussitôt que les deux religions entrèrent en conflit, elles se transformèrent en partis politiques, dont chacun voulut pré-

valoir à l'exclusion de l'autre. Des deux côtés, on s'attaqua par les armes, par les mensonges, les calomnies. Plus d'une fois, les protestants furent les agresseurs. La Saint-Barthélemy, qu'encore aujourd'hui quelques historiens attribuent aux haines religieuses, fut uniquement un crime politique. Les protestants eurent aussi leurs crimes ; et si celui de la Saint-Barthélemy est seul resté dans la mémoire des hommes, c'est qu'il a dépassé les autres par le nombre des victimes.

Si attachées que fussent les populations aux anciennes croyances, ce serait une erreur de penser que la question de religion a toujours présidé à la lutte contre les protestants. Un moment vint où, de la part des chefs catholiques, elle ne fut qu'un prétexte pour dissimuler des ambitions et couvrir des convoitises. La Ligue, qu'on a dit être le résultat d'un mouvement national, ne fut qu'un moyen dont se servit un Henri de Guise pour s'élever jusqu'au trône, et lorsqu'il disparaît de la scène, son frère, le duc de Mayenne, qui le remplace à la tête de la Ligue, cherche à son tour à se faire roi. Sixte-Quint, peu disposé pour Henri III, refusa de donner à la Ligue la consécration de son autorité. Homme d'Etat autant qu'homme d'Eglise, il y voyait une rebellion des sujets contre leur souverain, et il lui arriva de dire « qu'il voulait se retirer de cette affaire » parce qu'il s'agissait d'une lutte d'ambition, « non de religion ».

Dans les guerres incessantes que se font les deux partis, chacun, soit pour dominer, soit pour se défendre, ouvre le pays à l'étranger. Un Condé, un Coligny, afin de s'assurer la coopération de l'Angleterre, n'hésitent pas à livrer le Hâvre à Elisabeth. Plus tard, les protestants de La Rochelle lui offrent la souveraineté de la Guyenne. Les catholiques, de leur côté, s'adressent à l'Espagne. Le duc de Mayenne fait proposer à Philippe II, s'il veut l'aider à devenir roi, de lui céder la Bretagne, la Bourgogne, la Provence et le Dauphiné. On voit même des catholiques, ou plutôt des sectaires, sous couleur de sauvegarder la religion, appeler Philippe II à régner sur la France.

Les Etats généraux qui se réunissent en ces temps néfastes, au lieu d'être la voix de la nation, sont travaillés d'avance et circonvenus. Lors des Etats de 1588 *: « J'ai tellement pourvu aux choses, écrit Henri de Guise, que la plupart des députés*

sont pour nous et à notre dévotion ». Quand se rassembleront les Etats de 1593, le duc de Mayenne dira que « c'est un accessoire, attendu qu'ils ne seront composés que de gens qui feront sa volonté ». Le peuple, endoctriné par des prédicateurs factieux, séduit ou intimidé par des meneurs, ne discerne ses vrais intérêts et ne reprend possession de lui-même que par l'excès de sa misère.

Un prince se trouve cependant, dont l'âme est demeurée au-dessus des partis et qui n'a jamais considéré que la France : c'est Henri de Navarre, le futur Henri IV. Peu avant la mort de Henri III, au plus fort des guerres civiles, il adresse un appel aux trois ordres de la nation : « Nous sommes dans une maison qui va fondre ; je vous conjure tous, je vous conjure comme Français, ayez pitié de cet Etat ». Lorsque la mort du dernier Valois l'appelle au trône, il reste quatre ans sans se convertir, bien qu'il sache que sa conversion lui ralliera les catholiques. Il ne veut pas qu'on l'accuse de changer de religion « pour mieux faire ses affaires » ; et, s'il se convertit, un de ses motifs c'est de mettre un terme aux maux qui accablent les peuples et d'empêcher que la France ne tombe aux mains des Espagnols.

Avant même qu'il abjure, Sixte-Quint, qui l'avait déclaré, comme hérétique, incapable de régner, incline secrètement vers lui, sentant que c'est le vrai roi qui convient à la France. Quand enfin, sous le pontificat de Clément VIII, il fait abjuration, les divers chefs de la Ligue, n'ayant plus à lui objecter sa religion, le reconnaissent pour roi ; mais c'est à la condition qu'il donnera aux uns des gouvernements, aux autres des commandements ou des dignités, et à tous de l'argent. A peine est-il reconnu, que les Espagnols, faisant un dernier effort, sont sur le point de se rendre maîtres du royaume. L'heure est critique. Du moins les catholiques se serrent autour de lui et l'aident à repousser l'étranger. Mais ses anciens coreligionnaires, qu'a irrités sa conversion, l'abandonnent, indifférents, dans leurs rancunes, au danger de la patrie. Vainqueur, il contraint les Espagnols à restituer leurs conquêtes, apaise les protestants par l'Edit de Nantes et, délivré de ses adversaires du dedans et du dehors, se consacre désormais à la prospérité et à la grandeur de la France.

INTRODUCTION

I

En 1521, alors que depuis six ans régnait François Ier, apparaît le premier arrêt de condamnation rendu en France contre la Réforme. Cet arrêt, émané de la Sorbonne, visait l'hérésie de Luther, déjà condamnée par le Saint-Siège et qui, s'attaquant aux mœurs du clergé et aux abus de la cour de Rome en même temps qu'aux dogmes de l'Eglise, avait commencé de s'introduire dans le royaume. Bien que la Réforme ne se manifestât encore en France que par des croyances individuelles et que de longtemps elle ne dût avoir ni chef, ni organisation, ses progrès furent bientôt assez sensibles pour que l'épiscopat s'en émût. En 1528, le concile dit de Sens, qui se tenait à Paris, ne se contenta pas de frapper d'excommunication les adhérents des nouvelles doctrines ; il supplia le roi « de repousser de ses Etats tous les hérétiques et d'en extirper cette peste qui de jour en jour se répandait davantage ». C'est durant les délibérations de ce concile que, dans un des quartiers de Paris, fut mutilée par des mains inconnues une image de la Vierge, sacrilège qui, selon le mot d'un contemporain, causa « une grosse horreur » dans la chrétienté et qu'on peut considérer comme le premier acte insurrectionnel de la Réforme en France. A la suite de cet attentat, des rigueurs furent exercées. Le savant Berquin, l'un des traducteurs de Luther, en fut la plus notable victime. Accusé d'être luthérien, il fut condamné par le Parlement à être brûlé vif, supplice qu'à cette époque de cruelles pénalités on infligeait à plus d'un criminel de droit commun. Il n'était pas la première victime. Dans les années précédentes, des hommes inoffensifs ou obscurs avaient payé de leur liberté ou de leur vie leur attachement aux nouvelles croyances. Toutefois ces rigueurs étaient rares. Encore n'étaient-elles guère que

le fait de la Sorbonne et du Parlement. La royauté se montrait indifférente ou incertaine.

Ce n'était pas seulement en France qu'avaient pénétré les doctrines luthériennes. La Réforme s'était introduite en Suède, en Danemark, dans les Pays-Bas, et avec Zwingle, dans une partie de la Suisse. L'Angleterre s'étant à son tour séparée avec éclat de l'Eglise romaine, l'hérésie en France en devint plus hardie. Dans les derniers mois de 1534, des placards « contre la messe » furent affichés à Paris, à Orléans, à Blois et, paraît-il, à la porte même de la chambre du roi à Amboise. Dans ces placards, où étaient niés les dogmes de la présence réelle et de la transsubstantiation, on allait jusqu'à qualifier « de menteurs et de blasphémateurs » le pape et « toute sa vermine de cardinaux, d'évêques et de prêtres ». Ce fut comme un cri d'indignation parmi les catholiques. Le Parlement, la Sorbonne, firent appel aux sévérités du roi et surent d'autant mieux le persuader qu'on lui fit peur de l'exemple des anabaptistes d'Allemagne qui se signalaient alors par leurs fureurs. Des hommes de toute condition furent conduits au bûcher. Une procession expiatoire, à laquelle le roi lui-même prit part tête nue et une torche à la main, eut lieu dans Paris. François Ier ne se borna pas à punir par des supplices les hérétiques « luthériens ou autres ». Un édit du mois de janvier 1535 condamna aux mêmes peines « tous ceux et celles qui les recéleraient » pour les dérober à un juste châtiment.

C'était la première fois qu'on frappait les hérétiques au nom de la royauté. Mais François Ier, allié aux princes protestants d'Allemagne dans la lutte qu'il soutenait contre Charles-Quint pour la domination de l'Italie, ne crut pas devoir persévérer en des sévérités qui pouvaient lui aliéner ces princes, et, par intérêt politique autant que par esprit de modération, six mois après avoir rendu cet édit, il le révoquait dans la Déclaration de Coucy (1). La même année, un protestant français retiré à Bâle, Jean Calvin, encore presque inconnu, publiait son livre de l'*Instruction chrétienne*, par lequel il allait inaugurer sa mission religieuse de chef de la Réforme française, et dont la préface sous forme d'épître dédicatoire à François Ier, était une

(1) Pour les édits, déclarations, lettres-patentes cités dans le cours de cet ouvrage, voir en général Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*.

apologie des « pauvres fidèles persécutés ». C'est aussi en cette année que Paul III, qui venait de monter sur le Saint-Siège, inquiet de l'extension de l'hérésie dans l'Europe chrétienne, annonçait l'intention de rassembler un concile général. A plusieurs reprises, Charles-Quint et les luthériens allemands en avaient requis la convocation. Mais, tandis que Charles-Quint espérait de ce concile la pacification religieuse de l'Allemagne, les luthériens ne l'avaient réclamé que pour y exposer et justifier leurs croyances, et le pape n'entendait les réunir que pour les condamner. Comme c'était surtout de l'Allemagne que s'était répandue l'hérésie, il pouvait croire que, si on l'arrêtait à sa source, elle disparaîtrait des autres Etats (1).

Par suite des guerres sans cesse renouvelées entre François Ier et Charles-Quint, la réunion de ce concile allait être reculée d'année en année. Cependant l'hérésie grandissante s'imposait de plus en plus à l'attention de la cour de Rome et des puissances catholiques. En 1540, Paul III approuvait par une bulle la Société de Jésus, destinée à devenir un jour pour le Saint-Siège un de ses plus zélés auxiliaires contre l'hérésie. De 1539 à 1541, Charles-Quint, à défaut du concile, s'efforçait inutilement, par des « colloques », à Francfort, à Spire, à Worms, à Ratisbonne, de rapprocher l'une et l'autre doctrine. François Ier cédant peut-être à des exhortations du pape et n'étant pas lui-même sans voir des causes de troubles dans ces nouveautés envahissantes, abandonnait le système de modération qu'il avait observé depuis la Déclaration de Coucy, et, au mois de juin 1540, publiait l'édit de Fontainebleau.

Dans cet édit qu'on peut regarder comme le premier code de persécution en France contre les réformés, il se disait résolu à extirper les hérésies que, malgré « de grandes et diverses punitions et exécutions », Luther et ses adhérents, continuaient à répandre en son royaume. En conséquence, il enjoignait tous les baillis, sénéchaux, prévôts, de rechercher les « séminateurs et sectateurs » desdites hérésies, de procéder, contre eux « par capture et emprisonnement », et de les envoyer incontinent aux cours souveraines pour y être jugés au criminel. Les forces du bras séculier étaient mises à la disposition des prélats pour atteindre les ecclésiastiques convaincus des

(1) Raynald, *Annal. ecclés.*, ann. 1535.

mêmes erreurs. Enfin défense était faite à tous les sujets du royaume de « récepter et favoriser » les hérétiques, et ce sous peine de crime de lèse-majesté, « attendu que de telles erreurs et fausses doctrines contenaient en soi crime de lèse-majesté divine et humaine, sédition de peuple et perturbation de l'Etat ».

Ces prescriptions, si sévères qu'elles fussent, ne parurent pas suffisantes. Par des lettres patentes du mois d'août 1542, François Ier, alléguant que « la semence d'erreurs et fausses doctrines s'accroissait de jour en jour », ordonnait à tous les Parlements du royaume de procéder contre les hérétiques « à toute diligence et toutes affaires cessantes, rigoureusement et sans déport, jusqu'à ce que le fonds et la racine de cette peste fussent exterminés et abolis ». Pareilles injonctions étaient faites aux archevêques, évêques et abbés, avec menace, faute par eux de s'y conformer, de les y contraindre par la saisie de leur temporel. Paul III, qui avait fixé pour cette année et sans remise la réunion du concile, et qui, par suite de nouvelles hostilités entre l'empereur et le roi de France, se voyait obligé de le différer encore, prenait, de son côté, des mesures de rigueur. Il instituait à Rome le tribunal de l'Inquisition générale, dont il décidait que les sentences seraient sans appel. Par une coïncidence digne de remarque, c'était dans le même temps que Calvin organisait la Réforme à Genève dont il devait faire la Rome protestante.

Au mois de décembre 1545, s'ouvrait enfin à Trente, sous la présidence des légats du Saint-Siège, le concile général. Les luthériens, qui avaient vainement demandé qu'il se tînt en Allemagne, sans nulle ingérence du pape ou de ses légats, et de qui avait été exigée d'avance une entière soumission aux décrets qui y seraient promulgués, ayant refusé d'y paraître, Paul III se détermina à les juger sans les entendre. Dès les premières sessions, le concile, après avoir examiné plusieurs de leurs doctrines, se disant réuni « pour combattre les erreurs et extirper les hérésies », déclarait anathème quiconque y donnait son adhésion (1).

Tout annonçait que l'ère des violences approchait. En France, depuis le dernier édit et surtout depuis 1544, on n'avait cessé de sévir contre les protestants. A Paris, en province, les

(1) Raynald, ann. 1546.

bûchers s'étaient allumés. C'est en 1545 que François Ier dont on avait vraisemblablement surpris plutôt qu'obtenu l'assentiment, approuvait l'exécution d'un arrêt du Parlement d'Aix contre les Vaudois de Mérindol et Cabrières. Huit cents de ces malheureux furent massacrés, des femmes et des enfants brûlés dans une église, et toute une région détruite et changée en désert. L'année suivante, comme si la mort récente de Luther eût paru une circonstance favorable, Charles-Quint renonçait, à son tour, aux moyens pacifiques, pour recourir à celui des armes et, par la victoire d'Ingolstadt que complétait bientôt la victoire plus éclatante de Mühlberg, plaçait sous le joug toute l'Allemagne protestante, sans réussir néanmoins à y dompter l'hérésie.

II

En dépit des rigueurs et des persécutions, la Réforme en France n'avait cessé de grandir, lorsqu'au mois de mars 1547 la mort de François Ier laissa le trône à Henri II. Esprit étroit et vindicatif, porté plus encore que François Ier à voir dans les hérétiques tout à la fois des ennemis de la religion et des ennemis de l'Etat, le nouveau roi ne devait pas montrer les hésitations qui avaient marqué au début la conduite de son prédécesseur. Le jour de son sacre, le cardinal de Lorraine, qui officiait en qualité d'archevêque de Reims, l'ayant exhorté, dans un discours, à défendre l'Eglise contre les périls dont elle était menacée et lui ayant représenté « qu'il ne devait pas être uniquement le roi de France, mais encore, — ce qui n'appartenait qu'aux rois français, — le prêtre et comme le serviteur public du Dieu tout-puissant », il répondit que telles étaient ses intentions et qu'il saurait, à l'exemple de ses ancêtres, protéger la religion. Quelques mois après, le 8 octobre, il instituait au Parlement la *Chambre ardente* chargée spécialement de juger les affaires d'hérésie et qui devait fonctionner « tant que les erreurs dureraient dans le royaume » (1).

Paul III avait depuis peu transféré le concile dans les Etats pontificaux, à Bologne, sous prétexte de maladies pestilentielles survenues dans la ville de Trente, en réalité pour

(1) Weiss, *La Chambre ardente*, 1889.

soustraire l'assemblée à la trop grande influence qu'y exerçait l'empereur depuis ses récentes victoires. Charles-Quint, mécontent d'une mesure qu'il sentait dirigée contre lui, interdit à ses évêques de se rendre à Bologne et déclara nulles les décisions qui y seraient publiées. Portant plus loin la hardiesse, il prétendit mettre fin, par sa seule autorité, aux divisions religieuses de l'Allemagne et, en 1548, à la diète d'Augsbourg, imposa aux catholiques de même qu'aux luthériens le célèbre formulaire connu sous le nom d'*intérim*. Le pape se plaignit inutilement de cet empiètement sur le pouvoir et les attributions du Saint-Siège, et ne tarda pas, dans la crainte d'un schisme, à suspendre le concile (1).

En France, Henri II continuait le système de répression qu'il avait inauguré à son avènement et auquel, pendant tout son règne, il devait rester fidèle. Au moins de juin 1551, il publiait l'édit de Châteaubriant qui était une aggravation de celui de Fontainebleau. Dans cet édit, il commençait par déclarer que, la « peste » de l'erreur ayant en nombre de bonnes villes et autres lieux du royaume infecté « hommes et femmes de toute qualité et jusqu'aux petits enfants », de nouvelles sévérités étaient nécessaires. Puis venaient des dispositions qui ne comprenaient pas moins de quarante-six articles. Non seulement il était enjoint aux juges séculiers, ainsi qu'aux juges d'Eglise, de redoubler de zèle dans la recherche et la poursuite des hérétiques, mais les simples particuliers étaient tenus de les dénoncer, sous peine d'être considérés et punis comme tels. Désormais, nul ne pourrait remplir une fonction de judicature, exercer une charge municipale, ni tenir une école ou enseigner dans les universités, si son orthodoxie n'était attestée par « gens notables et dignes de foi ». Les précautions les plus minutieuses étaient prises contre l'impression et la circulation des livres suspects. Enfin les catholiques et spécialement les gentilshommes et tous ceux qui avaient autorité dans les choses publiques devaient, en suivant « dévotement et à genoux » les offices de l'Eglise, témoigner de leur foi et donner « le bon exemple ».

Héritier des prétentions de François Ier sur l'Italie, Henri II était alors sur le point d'entrer en guerre avec Char-

(1) Raynald, année 1549.

les-Quint et s'était allié, comme le feu roi, aux princes protestants d'Allemagne. Mais, au lieu que François Ier, dans des conjonctures analogues, s'était départi de ses sévérités à l'égard des réformés, Henri II voulut montrer que, malgré cette alliance, il demeurait « le fils aîné de l'Eglise et le roi très chrétien ». Il est vrai que les princes allemands, ayant besoin de Henri II pour se délivrer du joug « intolérable » de Charles-Quint, fermaient les yeux sur les persécutions que subissaient en France leurs coreligionnaires. Avant d'ouvrir la campagne, le roi se transporta au Parlement, et, s'adressant aux magistrats assemblés, il leur recommanda de veiller durant son absence aux intérêts de la religion. « Vous serez diligents et soigneux à donner ordre aux choses qui toucheront l'honneur de Dieu et de son Eglise, leur dit-il, en faisant exécuter nos édits pour la punition et correction des hérétiques sans aucune exception de personnes, longueur ni dissimulation » (1). C'est au cours de cette campagne qu'il se rendit maître des « Trois évêchés », Metz, Toul et Verdun, qui restèrent désormais à la France, les princes protestants d'Allemagne l'ayant autorisé, en retour de l'appui qu'il leur prêtait contre Charles-Quint, à s'emparer des villes impériales « qui n'étaient pas de langue germanique ». Cette guerre eut une autre conséquence. Le concile général, que Paul III, après l'avoir transféré à Bologne, s'était vu obligé de suspendre, avait été de nouveau convoqué à Trente par son successeur, Jules III, et y avait repris l'œuvre commencée contre l'hérésie. Les luthériens, s'étant jetés avec toutes leurs forces sur le Tyrol, portèrent par leur approche l'effroi dans le concile, dont les membres se dispersèrent, et jusqu'à la mort de Henri II il ne devait plus se réunir.

Charles-Quint, qui se trouvait en ce moment à Inspruck, n'échappa que par la fuite aux mains des luthériens. Le formulaire qu'il avait voulu imposer à l'Allemagne, formulaire qui était catholique sans être romain, n'avait satisfait aucun des deux partis. Reconnaissant enfin son impuissance à dominer ou à abattre la Réforme, il se décida au mois d'août 1552, à signer le traité de Passau, considéré par les luthériens comme le fondement de leurs libertés et qui préparait le partage de l'Allemagne entre les deux religions. Si par ce traité, que de-

(1) Ribier, *Mémoires d'Etat.*

vait compléter bientôt le « recez » d'Augsbourg, la Réforme obtenait une existence légale en Allemagne, elle ne tardait pas à subir un échec considérable en Angleterre par l'avènement de la catholique et implacable Marie Tudor. Cet échec fut encore aggravé par le mariage de cette princesse avec le fils de Charles-Quint, le futur Philippe II, et, en novembre 1554, un cardinal, envoyé à Londres en qualité de légat, prononçait solennellement « la réconciliation » du royaume d'Angleterre avec l'Eglise romaine. L'élévation de Paul IV sur le Saint-Siège, qui eut lieu peu après, fut aussi une menace pour la Réforme. Ennemi ardent de l'hérésie, il eût voulu armer contre elle tous les princes, et il tint en disgrâce le frère de Charles-Quint, Ferdinand, roi des Romains, qui avait signé le recez d'Augsbourg, l'empereur ayant refusé, par scrupule de conscience, de le signer lui-même (1). Il n'eut pas besoin d'exciter le zèle du roi de France. En 1555, Henri II, par une nouvelle Déclaration, accrut les rigueurs de ses précédentes ordonnances. Il enjoignit à tous les officiers de justice de punir « sans délai, sans examen et sans appel » tout hérétique condamné par les juges d'église. A la vérité, le Parlement obtint l'ajournement de l'édit, en remontrant au roi que, par la suppression de tout recours à la justice civile, il diminuait sa propre autorité.

Cette même année, Charles-Quint entreprenait la série de ces abdications dont il avait conçu la première pensée lorsqu'au lendemain du traité de Passau il avait assiégé sans succès la ville de Metz, défendue par le frère du cardinal de Lorraine, le duc François de Guise. S'étant déjà dessaisi en faveur de son fils Philippe du duché de Milan et du royaume de Naples, il lui céda successivement les Pays-Bas, la Franche-Comté, puis la couronne d'Espagne, et abandonna l'administration de l'Empire à son frère Ferdinand qui, deux ans plus tard, fut proclamé son successeur en la diète de Francfort. C'est à la suite de ces abdications que, voulant faciliter à son fils les débuts de son règne, il conclut en février 1556, à l'abbaye de Vaucelles, une trêve de cinq ans avec la France. Cette trêve ayant été presque aussitôt rompue, Henri II se trouva aux prises, non plus avec Charles-Quint, mais avec Philippe II, dont les forces, commandées par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, et sou-

(1) Raynald, ann. 1555.

tenues des armes anglaises, lui infligèrent, au mois d'août 1557, la désastreuse défaite de Saint-Quentin. Le duc de Guise, mandé en hâte d'Italie où il était allé tenter la conquête du royaume de Naples, sut du moins venger cette défaite en s'emparant, le 8 janvier 1558, de la ville de Calais qui, depuis deux siècles, était aux mains de l'Angleterre. Ce devait être le terme des longues guerres où François Ier avait engagé la France. Huit mois après, à Cercamp, s'ouvraient des pourparlers auxquels prenaient part, avec les représentants de Henri II, ceux de Philippe II et de Marie Tudor, et qui devaient aboutir à une paix définitive.

Cependant la Réforme en France avait continué ses progrès. Sous l'influence de Calvin, qui de Genève l'inspirait et la dirigeait, elle s'était tout ensemble agrandie et organisée. Dans les diverses parties du royaume s'étaient constituées des églises protestantes. Celle de Paris, fondée dès 1556, avait, l'année suivante, ses ministres, ses diacres, ses anciens, son consistoire. A plusieurs reprises, des assemblées qui se tenaient à Paris et où l'on prêchait « la doctrine de Genève », avaient été dénoncées au Parlement. Henri II, à défaut de l'Inquisition qu'il eût voulu établir comme « le vrai moyen d'extirper la racine des erreurs » avait sollicité de Paul IV une bulle conférant aux cardinaux français les pouvoirs nécessaires pour rechercher et poursuivre les hérétiques, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à d'autres ecclésiastiques (1). Le pape lui avait transmis cette bulle le 26 avril 1557. Le Parlement avait refusé de l'enregistrer, comme portant atteinte aux libertés gallicanes, peut-être aussi parce que les nouvelles doctrines commençaient à gagner quelques-uns de ses membres. Le roi y avait suppléé par le sinistre édit de Compiègne du 24 juillet, dans lequel, reprochant aux magistrats leur modération et leur défendant d'avoir « pitié », il ordonnait contre quiconque serait convaincu d'hérésie une peine unique, la mort. Le Parlement résistant sur cet édit comme il avait résisté sur la bulle, Henri II, qui était alors sous le coup du désastre de Saint-Quentin, temporisa ; mais, aussitôt après la prise de Calais, il imposa sa volonté et, le 25 janvier 1558, dans un lit de justice, força l'enre-

(1) Raynald, ann. 1557. Cf. dans Ribier, une lettre du Roi à Selves, 13 février 1557.

gistrement de l'édit. L'idée de punir de mort les dissidents en matière religieuse n'appartenait pas, du reste, aux seuls catholiques. Parmi les protestants, plus d'un, et des plus notables, professait la même opinion. Calvin, dans un livre publié après le supplice de Servet, — supplice dont il avait été l'opiniâtre instigateur, — avait écrit que « les hérétiques devaient être châtiés par le glaive » (1) ; et il est vraisemblable que, si les protestants avaient dominé en France, ils eussent allumé des bûchers.

Ces dernières rigueurs en présageaient d'autres, et les protestants s'y attendaient. Au mois de septembre 1558, alors que commençaient les négociations de paix, l'un d'eux écrivait à Calvin : « Si le roi traite, il tournera toute sa puissance contre nous, et lui-même ne le dissimule pas » (2). Un moment interrompues par la mort de Marie Tudor en novembre 1558, ces négociations furent reprises au mois de février de l'année suivante à Cateau-Cambrésis, quelques jours après le couronnement d'Elisabeth, la nouvelle reine d'Angleterre ; et, en avril 1559, la paix était signée. Par ce traité, à n'en rappeler que les principales clauses, Henri II renonçait à toute prétention sur l'Italie, et, sauf Turin et quelques autres places du Piémont qu'il retenait provisoirement en gage, ne conservait rien des possessions que François Ier y avait acquises par ses armes. En revanche, il recouvrait Saint-Quentin et gardait Calais ; encore ne gardait-il cette dernière ville que pour huit années, à l'expiration desquelles il devait la rendre à l'Angleterre ou payer cinq cent mille écus. La paix était cimentée par la convention d'un double mariage, celui d'Elisabeth, fille de Henri II, avec le roi d'Espagne, et celui de Marguerite, sœur du roi de France, avec le duc de Savoie.

La paix une fois conclue, Henri II s'apprêta à agir résolument contre les hérétiques. Le roi d'Espagne, par l'entremise du duc d'Albe, l'un de ses plénipotentiaires au traité, lui offrit même de l'aider « pour le châtiment de ceux de la religion » (3). Paul IV poussait également à une répression rigoureuse. Un mois avant la signature de la paix, il avait publié une bulle

(1) Dans le titre de l'édition latine de ce livre publié en 1554, on lit : *Hæreticos jure gladii coercendos esse*. Un livre de Théodore de Bèze, publié également en 1554, est intitulé *De hæreticis a civili magistratu puniendis*.

(2) Etienne Pasquier, *Œuvres*, t. I, IV.

(3) De Bulle, *Traité de Cateau-Cambrésis*.

applicable à toute la chrétienté et où il renouvelait les décrets d'Innocent III contre les hérétiques (1). Henri II était d'autant plus déterminé à agir, qu'il craignait pour la France l'exemple de l'Angleterre, qui venait de se séparer de nouveau de l'Eglise romaine. Se jugeant plus menacés, les protestants sentirent la nécessité de s'unir davantage. Non seulement les églises qui s'étaient établies manquaient de lien entr'elles, mais elles présentaient des divergences sur la doctrine. Le 25 mai 1559, un certain nombre de ministres et « d'anciens » venus de tous les points du royaume, se rassemblèrent à Paris, malgré les difficultés et les périls d'une pareille réunion, et rédigèrent, avec des règlements de discipline, une confession de foi. Le protestantisme français, au point de vue religieux, achevait de se constituer.

Un fait non moins considérable, et qui date à peu près du même temps, ce fut l'adhésion de grands seigneurs à la Réforme. Aux petites gens que la Réforme, à sa naissance, avait d'abord recrutés, s'étaient joints peu à peu des hommes de condition plus relevée. Nul doute que des nobles ne fussent acquis déjà au protestantisme. Antoine de Bourbon, roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret, son frère Louis de Bourbon, prince de Condé, l'amiral Coligny, avec ses deux frères, le cardinal Odet de Châtillon et d'Andelot, général de l'infanterie, s'y rallièrent alors plus ou moins ouvertement. Par cette adhésion de nobles et de grands seigneurs, qui disposaient de ressources d'hommes et d'argent et dont quelques-uns participaient aux affaires de l'Etat, le protestantisme n'était plus uniquement une religion ; il devenait une puissance.

Par une rencontre singulière, dans le moment où les églises réformées de France tenaient à Paris leur premier synode, des débats avaient lieu au Parlement au sujet des pénalités qui frappaient les protestants et que plusieurs magistrats osaient désapprouver. Averti de ces hardiesses, Henri II, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Guise (2), du duc François de Guise, du connétable Anne de Montmorency et d'autres personnages, se rendit, le 10 juin 1559, dans le sein du Parlement. Il

---

(1) RAYNALD, ann. 1559.

(2) Ce Cardinal de Guise (Louis de Lorraine), mort en 1578, était ainsi appelé pour le distinguer de son frère le Cardinal de Lorraine.

ordonna que les débats fussent continués en sa présence. Certains conseillers demandèrent que toutes poursuites fussent suspendues jusqu'à une nouvelle réunion du concile général. L'un d'eux, Anne du Bourg, « nourri en l'église de Dieu », alla plus loin ; il se prononça hautement contre les supplices infligés aux protestants, disant que « ce n'était pas une chose de petite conséquence que de condamner ceux qui, au milieu des flammes, invoquaient le nom de Jésus-Christ » (1). Le roi, en venant au Parlement, était décidé d'avance à sévir. Par son ordre, Anne du Bourg et d'autres conseillers furent arrêtés et emmenés à la Bastille.

Ce coup d'autorité indiquait aux protestants le sort qui leur était réservé. Des fêtes se préparaient alors pour le double mariage qu'avait stipulé le traité de Cateau-Cambrésis. Le 20 juin, Elisabeth de France était épousée, en l'église Notre-Dame, par le duc d'Albe, procureur du roi d'Espagne, et, le 27, était signé le contrat de mariage de la princesse Marguerite et du duc de Savoie. Le 29, un ministre protestant écrivait à Calvin : « Une trêve semble nous être accordée jusqu'au 10 juillet, jour du mariage de Savoie ; après quoi, le roi se retournera contre nous de toutes ses forces ». Tels étaient, en effet, les desseins de Henri II. Dans une lettre que, le 3 juillet, il adressait à son ambassadeur à Rome et où il lui notifiait l'arrestation des membres du Parlement : « J'espère bien, disait-il, puisque Dieu m'a donné la paix, employer le temps et ce que j'aurai de force en main pour châtier, punir et extirper tous ceux qui se trouveront imitateurs des nouvelles doctrines, sans y épargner personne, de quelque qualité ou dignité qu'ils soient, en sorte que j'en purgerai mon royaume ; ce que vous pourrez faire entendre à notre saint Père » (2). Il ne fut pas donné à Henri II d'exécuter ses desseins. Blessé le 30 juin dans un tournoi, sans que cette blessure eût d'abord paru mortelle, il expirait le 10 juillet, laissant la France en paix pour longtemps du côté extérieur, mais en proie à des divisions religieuses d'où devait bientôt sortir la guerre civile.

---

(1) De Thou, *Hist. univ.*, l. XXII.
(2) Ribier, *Mémoires d'Etat.*

LIVRE PREMIER

Le règne de François II et la régence de Catherine de Médicis

I

La mort de Henri II appelait à la couronne l'aîné de ses fils, François II, alors âgé de quinze ans et demi et marié depuis un peu plus d'une année à la reine d'Ecosse, Marie Stuart. Subissant l'influence de la jeune reine, qui elle-même subissait celle de ses oncles, le cardinal de Lorraine et le duc François de Guise, le nouveau roi abandonna à l'un et à l'autre l'administration du royaume (1). Par là il excluait du pouvoir, contrairement aux traditions, les deux princes les plus rapprochés du trône, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et son frère Louis de Bourbon, prince de Condé. Il n'y eut pas jusqu'au principal ministre de Henri II et son fidèle conseiller, le vieux connétable Anne de Montmorency, qui ne fût mis en disgrâce, afin de laisser une plus grande place aux Guises. La veuve de Henri II, Catherine de Médicis, qui, sous le dernier règne, n'avait eu qu'une situation très effacée, et dont on ne soupçonnait ni l'habileté, ni surtout l'ambition, parut accepter les nouveaux maîtres et attendit son heure.

Les protestants, autrement dits les huguenots, ainsi que déjà on commençait à les appeler, avaient vu dans la mort

(1) Le cardinal de Lorraine fut chargé des finances et des affaires d'Etat, le duc de Guise du commandement des troupes et de tout ce qui concernait les choses de la guerre.

de Henri II un présage de délivrance. Ils s'abusaient. Sous le gouvernement des deux Guises, desquels on disait qu'ils avaient été « comme envoyés de Dieu pour la conservation de la foi catholique », on continua l'œuvre de répression qu'avait entreprise Henri II. On instruisit le procès d'Anne du Bourg et des autres conseillers du Parlement incarcérés par son ordre. Le 19 août 1559, François II écrivait au cardinal de Tournon, alors en mission à Rome : « Je suis à faire continuer le plus vivement qu'il m'est possible les poursuites que le feu roi m'a comme par testament laissé à exécuter contre les hérétiques et mal sentans de la foi » (1). La sévérité des édits fut encore accrue. Une Déclaration du 4 septembre enjoignit de raser les maisons où se tiendraient des « conventionnels ». Une ordonnance du 9 novembre punit de mort les organisateurs d'assemblées illicites. On fit des perquisitions dans les divers quartiers de Paris ; on poussa aux dénonciations. Les prisons reçurent nombre de suspects, que, selon les cas, on condamna au bannissement, aux galères, à la mort. Le 23 décembre, Anne du Bourg, déclaré hérétique, paya de sa vie la hardiesse qu'il avait montrée en face de Henri II. Conduit en place de Grève, il fut étranglé et son corps livré aux flammes. Quelques jours après, le cardinal de Lorraine mandait à l'évêque d'Angoulême, ambassadeur auprès du Saint-Siège : « Nous ne perdons ni heure, ni temps pour donner ordre à nos affaires... et entr'autres à ceux de la religion, comme il est plus que nécessaire, avec rigoureuses exécutions » ; puis, parlant du supplice de du Bourg : « Il servira d'exemple à ses semblables, dont le nombre est infini » (2).

Tant de rigueurs prouvèrent aux protestants qu'ils ne devaient attendre ni concessions, ni pitié. Jusqu'ici ils avaient souffert, sans résistance ouverte, la prison et le bûcher. Cette fois, ils résolurent de se défendre. « Il est impossible que cela dure plus longtemps », écrivait le 31 janvier 1560 Hubert Languet, l'un des plus modérés parmi les protestants (3). La Réforme cessa dès lors d'être uniquement une Eglise pour devenir un parti, voué d'avance aux compromissions qu'entraînent les luttes politiques. Avec la secrète complicité du prince

(1) Ribier, *Mémoires d'Etat.*
(2) *Ibid.*
(3) *Arcana seculi decimi sexti*, t. II. p. 32.

de Condé, s'ourdit une conspiration dont le chef effectif fut un gentilhomme du Périgord, La Renaudie, condamné jadis comme faussaire par le Parlement de Dijon, converti depuis au protestantisme, et que des rancunes personnelles animaient contre les Guises. Il parcourut les provinces, s'adressa aux mécontents de toute sorte se prévalut de l'approbation obtenue, disait-il, de jurisconsultes et de théologiens, et donna une apparence de légalité à la prise d'armes qu'il méditait. Des nobles, des roturiers, des gens « simples et ignorants », des aventuriers, entrèrent dans le complot. Aux « huguenots de religion » aigris par les persécutions, se joignirent des « huguenots d'Etat », qui considéraient le cardinal de Lorraine et le duc de Guise à la fois comme les usurpateurs des droits appartenant aux Bourbons et les tyrans du jeune roi. Des capitaines, des soldats, licenciés depuis la paix de Cateau-Cambrésis, furent enrôlés. Le 1er février, les principaux de la conjuration, réunis secrètement à Nantes, se concertèrent pour la mise à exécution. On devait, par groupes isolés, se porter sur Blois, où se trouvait alors la cour, se saisir des deux Guises par surprise ou par force, les faire ensuite punir par justice, et réclamer du roi, avec la réunion des Etats généraux, la révocation des édits rendus contre les protestants.

De premiers avertissements, mais qui n'avaient rien de positif, furent transmis aux Guises sur le mouvement qui se préparait. Par précaution, la cour alla s'enfermer au château d'Amboise. Les conjurés durent modifier leur plan ; le rendez-vous général fut fixé au 16 mars. L'amiral Coligny, que soupçonnaient les Guises, fut mandé à Amboise. Tout gagné qu'il fût déjà à la Réforme, il était resté étranger à la conspiration. Il conseilla la clémence pour prévenir un mouvement de la réalité duquel on doutait encore. Le chancelier Olivier, créature des Guises, fut aussi de l'avis « de traiter les sujets du roi plutôt par douceur que par force ». Une Déclaration du 2 mars octroya « pardon de tout le passé » en ce qui regardait « les crimes et cas quelconques concernant le fait de la religion », à la condition pour les coupables « de vivre dorénavant comme bons catholiques. » Etaient exceptés de ce pardon les « prédicants » et ceux qui, « sous le prétexte de la religion, se trouveraient avoir conspiré contre le roi, sa mère, ses frères, ses principaux ministres, ou machiné contre l'Etat ».

Ce semblant de concession n'était pas pour retenir les conjurés. Déjà des bandes armées commençaient à se montrer dans les bois avoisinant Amboise. Des dénonciations précises étaient enfin parvenues au cardinal de Lorraine. Le duc de Guise prit des mesures de défense. Des troupes, réunies à petit bruit, furent mises en campagne ; on fouilla les environs ; on fit quelques prisonniers. Cependant d'autres bandes arrivaient, à la vérité sans cohésion et sans ordre, et se faisaient de plus en plus nombreuses. La cour était en alarmes. Le 17 mars, une seconde Déclaration, publiée à son de trompe, enjoignit à tous ceux qui « venaient devers le roi en troupes et assemblées » de rebrousser chemin dans deux fois vingt-quatre heures, sous peine, en quelque lieu qu'ils fussent appréhendés, d'être sur le champ « pendus ou étranglés ». Un coup de main ayant été tenté le même jour sur le château par un groupe de conjurés, le duc de Guise prit l'offensive. Avec les forces dont il disposait, il triompha aisément de ces bandes éparses, mal commandées, et que la mort de La Renaudie, tué dans une rencontre, acheva de déconcerter.

Alors commencèrent les châtiments ou plutôt les vengeances, dont le cardinal de Lorraine passa pour avoir été le principal instigateur. Elles furent impitoyables. Tous ceux dont on put se saisir furent, après un jugement sommaire, et le plus souvent sans jugement, les uns décapités, les autres pendus ou, quand les potences firent défaut, noyés dans la Loire. Jusque dans l'épaisseur des bois, où se cachaient les fugitifs, on alla chercher des victimes. Le prince de Condé, qui avait devancé les conjurés à la cour en vue de favoriser leur entreprise, compromis par les confessions des prisonniers mis à la torture, paya d'audace et, en présence du roi et des princes, offrit la bataille à quiconque l'accuserait. Ses hautaines dénégations persuadèrent le roi, qui, le 9 avril, écrivait à Antoine de Bourbon : « Je demeurai très content de lui, et je m'assurai que tous ces pendus avaient menti » (1). Condé jugea néanmoins prudent de s'éloigner et se retira auprès de son frère en Béarn. Ainsi finit une conjuration que Calvin lui-même avait désapprouvée au début et de laquelle il disait, tout en quali-

(1) L. Paris, *Négociations sous François II.*

fiant de « magnifiques » les efforts des conjurés : « Elle a été follement conçue et puérilement exécutée » (1).

Sur ces entrefaites, un nouveau pape était monté sur la chaire apostolique. A Paul IV, mort un mois après Henri II, avait succédé, le 25 décembre 1559, sous le nom de Pie IV, le cardinal de Médicis. Il n'était pas moins résolu que son prédécesseur à combattre l'hérésie. Dès les premiers mois qui suivirent son avènement, il fit appel à tous les princes catholiques pour l'aider à défendre la religion. Il s'empressa, dans ce but, de reconnaître comme empereur le frère de Charles-Quint, Ferdinand, à qui le dernier pape avait refusé ce titre, mécontent qu'il était des ménagements de ce prince envers les luthériens. Il savait d'ailleurs trouver un sûr auxiliaire dans le roi d'Espagne, Philippe II, alors le plus puissant souverain de la chrétienté, et qui, ennemi inexorable des hérétiques dans ses Etats, s'annonçait déjà comme le champion de l'orthodoxie en Europe. Croyant ou voulant croire que l'Angleterre n'était pas encore perdue pour l'Eglise, il demanda à Philippe II et à Ferdinand d'intervenir auprès de la reine Elisabeth pour la ramener au catholicisme. Il s'adressa lui-même à cette princesse : « Rendez-vous, très chère fille, à nos conseils paternels, et revenez vers l'Eglise, non pas seulement dans l'intérêt de votre salut, mais pour la sûreté de votre couronne » (2).

Ce fut surtout vers la France que se porta son attention. Quand il reçut la nouvelle des événements d'Amboise, il en comprit la gravité. C'était la première fois que, dans ce royaume, les protestants tentaient un soulèvement. Alors qu'une partie de l'Europe s'était séparée de l'Eglise, la France, jusque-là si fidèle, allait-elle échapper à son tour ? Il conféra les pouvoirs les plus étendus aux cardinaux de Lorraine et de Tournon pour frapper des censures ecclésiastiques et poursuivre les adversaires de l'Eglise. Il envoya un légat en Béarn, chargé de retenir dans la foi Antoine de Bourbon et sa femme Jeanne d'Albret que le bruit public disait gagnés à l'hérésie. Informé que le duc de Savoie se proposait de reprendre la ville de Genève, soustraite depuis longtemps à son obéissance,

(1) MIGNET, *Lettres de Jean Calvin*, Journal des Savants.
(2) RAYNALD. *Annal. ecclés.*, ann. 1560.

il exhorta François II à prêter à ce prince le secours de ses armes et à se liguer avec les cantons catholiques de la Suisse. « C'est là, lui écrivait-il, c'est dans cette cité perverse qu'est la source où s'alimentent les séditions qui troublent votre royaume. Expédiez le plus de troupes qu'il vous sera possible, et vous ferez une chose à la fois agréable à Dieu et profitable à la tranquillité de vos Etats » (1).

Lorsque ces conseils belliqueux parvinrent à la Cour de François II, les dispositions s'y étaient modifiées. Les Guises ne pouvaient plus se dissimuler que le mouvement avorté d'Amboise avait été dirigé, non contre le roi, comme ils l'avaient d'abord prétendu, mais contre eux, contre leur gouvernement, et ils jugèrent utile, pour se ramener l'opinion, de tempérer leur système de rigueurs. La reine mère profita de ces dispositions pour entrer en participation du pouvoir. Portée par caractère aux accommodements, elle réussit à faire placer à la chancellerie, devenue vacante par la mort d'Olivier, un membre du conseil privé, premier président à la chambre des comptes, Michel de l'Hopital, qu'elle savait partisan d'un régime de tolérance. Au mois de mai, était rendu l'édit de Romorantin, qui attribuait exclusivement aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et ne laissait aux juges civils que celle du crime de sédition : ce qui était un adoucissement, les ordonnances du dernier règne, sans exclure les juges d'Eglise, ayant attribué aux juges laïques tout ensemble la défense de la religion et la police de l'Etat. Comme conséquence du nouvel édit, les protestants détenus pour cause de religion par les tribunaux séculiers furent remis en liberté, et la persécution parut se ralentir.

Ces premières preuves de modération furent sans effet sur l'esprit des protestants. Avant même que cet édit eût été publié (2), ils avaient recommencé à s'agiter. En Dauphiné, en Languedoc et sur d'autres points du royaume, ils tenaient publiquement des prêches « à la mode de Genève » et s'assemblaient en armes malgré les ordonnances. Le 10 juin, le cardinal de Lorraine écrivait : « On assure que les huguenots veulent faire pis que jamais » (3). On ne laissait pas, dans l'entourage du roi,

(1) Raynald. *Annal. ecclés.*, ann. 1560.
(2) Il fut enregistré le 16 juillet 1560 au Parlement.
(3) *Négociations sous François II.*

de chercher quelque moyen pacifique de finir les divisions. La reine mère, le cardinal de Lorraine lui-même estimaient que l'unique remède était de réunir « un bon concile général ». Pie IV, au début de son pontificat, en avait eu la pensée, et à plusieurs reprises François II, par l'organe de l'ambassadeur de France, l'avait prié de donner suite à ses intentions. Mais « la bonne volonté » du Pape semblait depuis « fort refroidie », le roi d'Espagne qu'il avait consulté ne s'y étant pas montré favorable. Dans le cours de juillet, François II envoya vers le pontife insister de nouveau sur la nécessité d'un concile. Il importait, écrivait-il, que non seulement « les protestants et les Allemands » y fussent entendus, mais que ce concile ne fut pas la continuation du précédent concile de Trente où on les avait condamnés sans les entendre, et qu'en outre, il se tint dans une ville autre que celle de Trente, dont le choix n'avait pas été agréé par eux ; sans quoi, ce serait d'avance les exclure du concile, et autant vaudrait ne pas le convoquer, « car ce serait travailler en vain ». Il chargea l'évêque de Limoges, son ambassadeur en Espagne, de transmettre les mêmes observations à Philippe II, ajoutant que, dans les conjonctures difficiles où il se trouvait, il avait songé à réunir un concile national ; « ce que je me résoudrai à faire, si je vois que notre saint Père ne chemine pas d'un bon pied au fait du concile général » (1).

En attendant la réponse du pape, le roi, d'accord avec les Guises, manda, le 21 août, à Fontainebleau, les princes, les membres ordinaires de son conseil « et autres grands personnages », pour arrêter quelque résolution et empêcher « que le mal ne passât plus avant ». Dans cette assemblée, des prélats, tels que Jean de Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne, ne craignirent pas d'imputer aux vices du clergé le progrès envahissant des nouvelles doctrines, allant jusqu'à opposer aux pasteurs catholiques, trop souvent ignorants et dissolus, les ministres huguenots, lettrés, austères et qui affrontaient la mort pour attester leur foi. L'un et l'autre étaient en cela les interprètes de l'opinion, le vœu d'une réforme de l'Eglise, par lequel avait commencé le protestantisme, étant aussi celui de nombre de catholiques. L'amiral Coligny,

(1) *Négociations sous François II.*

qui parla après les évêques, blâma la politique religieuse des Guises et plaida hautement la cause des « pauvres chrétiens », lesquels ne demandaient autre chose, disait-il, que la liberté de suivre l'Evangile ; assertion que le cardinal de Lorraine releva, non sans ironie, et à laquelle le duc de Guise riposta avec véhémence en rappelant le « tumulte » d'Amboise. Les autres membres de l'assemblée donnèrent également leur avis. Il fut enfin décidé qu'à défaut d'un concile général, dont il convenait de hâter la réunion, se tiendrait un concile national où l'on procéderait à la réforme du clergé, et qu'en outre les trois ordres seraient convoqués en vue de pourvoir aux nécessités du royaume (1).

Par lettres patentes du 31 août, le roi rendit publique cette double décision et fixa au 10 décembre la réunion des trois ordres. Il n'avait encore reçu aucune réponse du pape au sujet du concile, et il « s'ébahissait de cette longueur ». Cependant les agitations croissaient parmi les protestants et prenaient une proportion inquiétante. D'un bout de la France à l'autre, circulaient des pamphlets où l'on déchirait les Guises. Au mois d'août était lancée contre le cardinal de Lorraine, *l'Epître au tigre de la France*, véritable provocation à l'assassinat. Dans le midi, les assemblées en armes se multipliaient et des émeutes se produisaient. Le 7 septembre, la ville de Lyon faillit tomber par surprise aux mains des réformés. Depuis les exécutions d'Amboise, « le feu n'avait cesser de couver », et maintenant il éclatait. Ce n'était plus, comme six mois auparavant, une conspiration contre la Cour, mais « une grande élévation de peuple » qui s'annonçait « en toutes les parts de la France » (2).

Le prince de Condé, cette fois encore, était complice ; il l'était avec son frère, Antoine de Bourbon. Ni l'un, ni l'autre n'avaient paru à la réunion de Fontainebleau. Tous deux se trouvaient alors en Béarn. De là, sous main, ils dirigeaient le mouvement, le premier avec résolution, le second avec des hésitations qui tenaient à son caractère mobile et incertain. Si cachée que fût leur action, elle ne put tout à fait rester secrète. François II fut averti. Dans les derniers jours du mois d'août, on l'informa que le prince de Condé était « le chef et auteur de l'entreprise ».

(1) De Thou, l. XXV.
(2) *Négociations sous François II.*

Le jour même où il convoquait les Etats généraux, il écrivait à l'évêque de Limoges : « Aucuns ont voulu dire que le roi de Navarre était de la partie ; je n'en ai point encore de certitude... mais j'ai envoyé le sommer, sur l'obéissance qu'il me doit, de m'amener lui-même son frère pour se justifier des charges qui pèsent sur lui ; délibéré, là où il ne voudra m'obéir, de bien lui faire voir que je suis roi » (1).

Les deux Bourbons n'osèrent se soustraire à cet ordre, car c'eût été se déclarer rebelles, et ils se disposèrent à quitter Nérac. La situation semblait assez grave pour que le roi eût demandé à Philippe II s'il pourrait, au besoin, compter sur son appui. Elle s'aggrava encore. La sédition, après avoir gagné l'Agénois, le Limousin, le Périgord, s'étendait au centre et à l'ouest. Des émeutes avaient lieu à Poitiers, à Nantes ; la Normandie remuait. A mesure que ces troubles étaient signalés, François II mandait aux commandants de province de « courir sus » à ces « canailles » et d'en « nettoyer le pays » (2). Au milieu de ces inquiétudes, le roi, le cardinal de Lorraine adressaient de nouvelles instances à Philippe II pour qu'il déterminât le pape à convoquer un concile. Philippe répondait qu'une juste répression valait mieux qu'un concile, et il offrait « outre sa gendarmerie, sept à huit mille hommes de guerre ». François II, de son côté, rassemblait des forces. On décida que les Etats généraux, qui devaient d'abord se tenir à Meaux, se tiendraient à Orléans. Là étaient attendus les deux Bourbons.

Ils s'étaient enfin mis en chemin. De peur de quelque tentative de leur part, des précautions militaires étaient prises sur leur passage. « S'ils ne viennent me trouver en humilité comme ils le doivent, écrivait le roi, je leur ferai courir sus et sentir que j'ai puissance et moyen de me faire obéir » (3). Il est superflu de dire que c'étaient les Guises qui, se jugeant de nouveau menacés, avaient, sous le couvert du roi, ordonné toutes ces mesures et appelé les Bourbons. Par leurs soins, Orléans fut rempli de troupes. Quels étaient leurs desseins ? Maîtres de tout oser grâce à ce déploiement de forces, voulaient-ils se dé-

(1) *Négociations sous François II.*
(2) 1er octobre 1560. *Ibid.*
(3) 5 octobre 1560. *Ibid.*

faire des Bourbons et, profitant de la réunion des Etats, se défaire aussi des principaux chefs protestants, écraser à la fois les ennemis de l'Eglise et les leurs ? Ce qui est certain, c'est que la perte de Condé était résolue. Les deux Bourbons arrivèrent le 30 octobre. Condé fut aussitôt incarcéré, et une commission extraordinaire fut nommée pour instruire son procès. Antoine de Bourbon fut laissé libre tout en restant sous la main du roi.

La reine-mère, en ces conjonctures, tint une conduite qu'il est difficile de préciser. On a prétendu qu'elle attira elle-même les Bourbons au piège où ils vinrent se prendre. Par une lettre conçue dans les termes les plus rassurants, elle invita en effet le roi de Navarre à se rendre à Orléans. Mais, si l'on en croit les Mémoires de Tavannes (1), elle écrivit cette lettre, « étant à demi forcée, pour plaire à Messieurs de Guise ». Selon les mêmes Mémoires, elle fit savoir à la princesse de Condé, — « sans écrire, craignant d'être découverte » — que c'était la mort de son mari, s'il venait à la cour. Il semble bien, comme le dit Tavannes, que ses démarches étaient surveillées. Une lettre adressée par elle, le 13 novembre, au connétable de Montmorency, alors absent de la cour, dut pourtant échapper à cette surveillance. Dans cette lettre, tracée tout entière de sa main, elle le priait instamment de venir la joindre. « Je voudrais que vous fussiez avec nous. Je crois fermement que l'on serait plus sage, et, ne l'étant, vous nous aideriez à sortir le roi hors de page ; car vous avez toujours voulu que vos maîtres fussent obéis partout » (2). La date du 13 novembre est à remarquer. A ce moment, on ne prévoyait pas la mort de François II ; c'est entre le 15 et le 20 qu'il tomba malade. D'après cette lettre, on a quelque raison de conclure que Catherine, contraire au fond à la politique des Guises et lasse de leurs exigences et de leurs usurpations, méditait, avec l'appui de Montmorency, de soustraire elle et son fils à leur joug.

Le connétable ne devait arriver à la cour que le lendemain

---

(1) *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, rédigés par son fils.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par H. de Laferrière, t. I. Pour toutes les lettres de Catherine qui seront citées dans le présent ouvrage, nous renvoyons le lecteur à cette publication.

de la mort de François II. Le 26 novembre, la commission instituée pour juger Condé le condamnait à la peine capitale. Les avis toutefois avaient été partagés. Quelques-uns des juges refusèrent de signer l'arrêt, et le chancelier L'Hopital qui, en vertu de son office, devait y apposer le sceau de l'Etat, prétexta certains vices de forme pour différer sa sanction. L'exécution de la sentence avait été fixée au 10 décembre, le jour même de l'ouverture des Etats généraux, jour que les Guises avaient choisi sans doute à dessein pour intimider les députés et les contenir par la peur. Un événement, que déjà l'on considérait comme imminent, devait empêcher cette exécution, et le chancelier n'avait cherché qu'à gagner du temps. Le roi se mourait ; un nouveau règne allait commencer.

A l'approche d'un aussi grand changement, tout à la cour fut dans la confusion. Les Guises, qui voyaient leur fortune subitement compromise, étaient déconcertés et ne surent rien faire pour la maintenir. Seule la reine-mère resta en possession d'elle-même. L'héritier présomptif, Charles, étant mineur, une régence s'imposait. Antoine de Bourbon la pouvait revendiquer en sa qualité de premier prince du sang. Le 2 décembre, Catherine, dans un entretien préparé et où elle parla comme si elle tenait déjà le pouvoir, lui arracha sa renonciation par les menaces et les promesses ; par les menaces, en rappelant les complots auxquels il avait pris part et qui le mettaient à sa discrétion ; par les promesses, en lui offrant la lieutenance générale du royaume. En ce moment où François II était si près de la mort, Catherine était-elle guidée uniquement par l'ambition ? Ne peut-on croire aussi qu'elle envisageait l'intérêt du royaume, lequel se confondait à ses yeux avec celui de ses autres fils, ne voulant livrer la France ni à la faction des Bourbons, ni à celle des Guises ? Ainsi qu'elle l'écrivait peu de jours après à sa fille, la reine d'Espagne, elle ne trouvait autour d'elle personne « à qui elle pût du tout se fier et qui n'eût quelque passion particulière ». Le 5 décembre, François II expirait. Sa veuve, Marie Stuart, se retirait en Lorraine et ne tardait pas à regagner l'Ecosse ; les Guises abandonnaient le pouvoir, tout en conservant leur place au conseil, et Catherine, régente, prenait, au nom de Charles IX, la direction des affaires.

II

Catherine de Médicis, lorsqu'elle prit la régence, était âgée de quarante et un ans. Pendant tout le règne de Henri II, sauf dans les heures d'alarme qui suivirent le désastre de Saint-Quentin et où elle sut par sa fermeté rassurer les Parisiens, elle avait eu un rôle si effacé qu'on ne connaissait rien d'elle, et c'est à peine si, dans les derniers temps du règne de François II, elle avait commencé à se révéler. Elle devait être prompte à se faire connaître. Très supérieure par l'intelligence à son mari et à ses fils, ayant toutefois plus d'habileté que de vues, et variable en ses desseins, sachant se plier aux circonstances, dissimulée au besoin, elle n'avait qu'une passion, celle du commandement. D'une étonnante activité, elle avait l'œil sur toutes choses, sur celles du dedans comme sur celles du dehors, ainsi qu'en témoigne le nombre énorme de lettres qui nous sont parvenues. L'ambassadeur de Venise, écrivant en 1561, notait déjà sa rare intelligence et son entente des affaires (1). Un seigneur espagnol, qui en 1565 l'observa de près à Bayonne, disait « qu'elle était apte à gouverner encore un autre Etat que la France (2) ». Catholique sans être intolérante, peut-être même un peu sceptique, elle était restée étrangère, sous Henri II comme sous François II, aux persécutions exercées contre les protestants. Elle considérait avant tout, dans les choses de la religion, l'intérêt de l'Etat, pourvu que cet intérêt ne fût pas en opposition avec son désir de dominer. Ce serait se tromper que de la juger uniquement d'après les souvenirs tragiques attachés à son nom. Il est vrai qu'elle professait la morale de sa maison, la morale italienne. Le succès était tout pour elle ; les moyens n'étaient rien, et, en ce sens, on peut dire qu'elle portait en elle le germe du crime. Mais, si l'on tient compte des situations de plus en plus difficiles où elle se trouva successivement engagée, on peut dire aussi qu'elle fut entraînée au crime non moins par les événements que par sa propre nature.

Telle était la femme à qui incombaient les charges du pou-

(1) *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*, t. I, p. 426.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, introd. p. LXXV, d'après les archives de Simancas.

voir, et dont l'influence, s'étendant au-delà du terme de sa régence, devait durer presque autant que sa vie. La politique à laquelle elle s'attacha d'abord fut une politique de conciliation. Le lendemain de la mort de François II, le 6 décembre 1560, prenant par la main le roi de Navarre et le duc de Guise, elle les fit s'embrasser et promettre de vivre en accord pour le service du roi. De même qu'elle voulait rapprocher les partis à la cour, elle voulut les rapprocher dans le royaume. Secondée par L'Hopital qu'elle conserva comme son principal ministre, elle chercha à établir la paix entre les croyances. Ces intentions se manifestèrent dans le discours que prononça L'Hopital à l'ouverture des Etats généraux assemblés à Orléans huit jours après la mort de François II. Parlant des dissensions religieuses, le plus grand des maux, disait-il, dont souffrait alors le royaume, il représenta aux protestants les désordres qui s'introduiraient dans l'Etat si chacun était libre de choisir sa doctrine, et il leur demanda d'attendre les décisions du concile que le pape devait bientôt réunir. Il blâma avec sévérité les séditions où s'étaient jetés les réformés ; mais, en même temps, il exhorta les catholiques à la modération : « Le couteau vaut peu contre l'esprit, et la douceur profitera plus que la rigueur ». Aux uns et aux autres, il recommanda la tolérance par ces mots restés célèbres : « Otons ces noms diaboliques de luthériens, de huguenots, de papistes, noms de partis et de factions, et ne changeons celui de chrétiens ».

Ainsi que l'Hopital en informait les Etats, Pie IV s'était déterminé à rassembler le concile général. Il s'y était résolu quelques jours avant la mort de François II, et l'une des raisons qui l'avaient décidé avait été d'empêcher la réunion en France d'un synode national. Par une bulle du 20 novembre, il avait annoncé que le concile serait célébré à Trente, et, par une autre du 29, en avait indiqué la date à la Pâque prochaine. Non seulement les souverains catholiques, mais les princes luthériens d'Allemagne, et jusqu'aux rois de Suède et de Danemark, avaient été invités à s'y faire représenter. A la vérité, outre que la désignation de la ville de Trente n'était pas agréée par les Allemands, il semblait ressortir des termes d'une de ces bulles que, contrairement à ce qu'avait demandé François II, ce concile serait la « continuation »

du précédent concile de Trente (1). Comme l'avait dit le feu roi, c'était par cela seul en éloigner les protestants ; car c'était confirmer les condamnations dont ils avaient été frappés dans la première assemblée. L'empereur Ferdinand, dans l'intérêt de la paix religieuse, s'était de même élevé par avance contre cette continuation, que, selon toute vraisemblance, avait conseillée Philippe II. Catherine se persuada que le pape « ne voulait le concile qu'en apparence et non par effet. « S'il en est ainsi, écrivait-elle le 18 décembre à l'évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne, le Saint-Père nous contraindra de venir au concile national ; les périls du royaume nous pressent de trop près pour demeurer sans remède. »

Dans les « cahiers » que, suivant l'usage, les députés des trois ordres remirent entre les mains du roi, et où, passant en revue les diverses parties de l'administration du royaume, ils exposaient leurs doléances et leurs vœux, la question religieuse tenait nécessairement une place. Le clergé reconnaissait l'urgence d'une réforme dans les mœurs ecclésiastiques, réforme demandée également par les deux autres ordres ; mais, en même temps, se plaignant de l'affaiblissement de la foi, il réclamait, pour la maintenir, l'appui du bras séculier et notamment la remise en vigueur des édits de François Ier et de Henri II contre les hérétiques. La noblesse se montrait partagée entre la répression et la tolérance ; partage qu'expliquait le grand nombre de protestants qui se trouvaient dans ses rangs. Le tiers se bornait à dire que le seul remède aux diversités de religion et aux troubles dont elles étaient la cause était un concile général, pourvu que ce concile fût « franc, libre et en lieu de libre accès », que chacun y fût reçu à exposer ses doctrines et qu'y fussent prises des résolutions propres à rétablir la paix (2).

Le 31 janvier 1561, eut lieu la clôture des Etats. Le même jour était rendue la grande ordonnance d'Orléans, qui donnait force de loi à plusieurs de leurs requêtes touchant l'administration de la France. Mais ce qui, par dessus tout,

(1) Concilii celebrationem per romanos pontifices predecessores nostros in civitate Tredentina factam indiximus *continuendam*. Raynald, ann. 1560, n° 68, *in fine*.

(2) *Recueil des Etats Généraux*, t. XI.

préoccupait Catherine, c'était d'arrêter le cours des discordes religieuses. Avant même que les Etats se fussent séparés, le 7 janvier, des lettres patentes prescrivaient la stricte exécution de l'édit de Romorantin. Par d'autres lettres du 28 janvier, il fut enjoint de cesser toutes poursuites pour le fait de la religion et « de mettre à pleine et entière liberté tous ceux qui seraient détenus à cette occasion, les admonestant de vivre à l'avenir catholiquement sans aucun acte scandaleux ni séditieux. » Le Parlement, où le parti de l'orthodoxie s'était renforcé depuis le supplice d'Anne du Bourg, refusa d'abord d'enregistrer ces lettres ; une nouvelle Déclaration du 22 février le força d'obéir. Enfin, dans un même but de conciliation, le prince de Condé, à qui on avait ouvert les portes de sa prison, était rappelé à la Cour, et un arrêt du Conseil du 8 mars le déclarait innocent des crimes qu'on lui avait imputés.

Tandis que Catherine cherchait à pacifier les esprits à la cour et dans le royaume, l'accord entre elle et Antoine de Bourbon fut sur le point de se rompre. A l'instigation de Condé, à qui avait été rendue sa place au conseil, l'inconstant roi de Navarre exigea l'éloignement du duc de Guise (1), menaçant s'il n'obtenait satisfaction, de quitter la cour ; il alla jusqu'à contester à la reine-mère l'autorité qu'il lui avait cédée, et déjà il apprêtait son départ. Le connétable de Montmorency, qui n'avait pas oublié sa précédente disgrâce, son fils, le maréchal François de Montmorency et d'autres grands seigneurs se disposaient à le suivre. Des troubles étaient à craindre. Catherine résista. Résolue à gouverner sans se lier exclusivement à aucun parti, elle n'entendait pas sacrifier les Guises aux Bourbons, non plus que les Bourbons aux Guises; encore moins entendait-elle se laisser dépouiller. Elle réussit à retenir le connétable en faisant appel à son dévouement par la bouche du petit roi. Le connétable s'entremit auprès d'Antoine de Bourbon, qui se laissa fléchir. Des lettres royales du 25 mars lui déférèrent officiellement le titre de lieutenant-général du royaume, et il signa un écrit par lequel il abandonnait toute prétention à la régence.

(1) Le cardinal de Lorraine s'était alors retiré, pour quelque temps, dans sa ville archiépiscopale de Reims.

Les dissensions religieuses étaient plus difficiles à apaiser. Aux premières mesures de tolérance prises par la régente les catholiques répondirent par des émeutes. En plusieurs points de la France, des collisions se produisirent entre catholiques et protestants. A Beauvais, sur le bruit que l'évêque, — lequel était le cardinal de Chatillon, frère de Coligny, — avait célébré la Pâque à la manière de Genève dans son palais épiscopal, le peuple s'arma et du sang fut versé. A Paris, des réformés qui se rendaient au Pré-aux-Clercs en chantant des psaumes, se virent poursuivis, puis assiégés dans une maison où ils s'étaient réfugiés. Au reste, les protestants ne se montraient pas davantage observateurs des ordonnances. Abusant de la bienveillance du gouvernement, non seulement ils « faisaient des assemblées » et tenaient des prêches, mais ils pratiquaient ouvertement leur culte. Là même où résidait la cour, le logis de plus d'un seigneur huguenot devenait un lieu de prédication. En celui de l'amiral Coligny, les nouvelles doctrines étaient prêchées par un ministre que Calvin avait envoyé de Genève. Le duc de Guise jugea le moment venu de reprendre un rôle. Il remontra au connétable de Montmorency, indigné comme lui de ces licences, que la cour se perdait par ses complaisances envers les protestants, et il sut persuader à ce vieux serviteur de la monarchie de s'unir à lui pour sauvegarder à la fois la royauté et la religion. Le maréchal de Saint-André, un des favoris de Henri II, entra dans cette alliance, et ils formèrent ensemble ce que l'on appela le *triumvirat*, élevant ainsi un pouvoir en face de celui de la régente (1). Le duc de Guise se mit dès lors en relation avec le roi d'Espagne, aux yeux duquel il se donna comme le protecteur et bientôt comme le chef des catholiques français (2).

La formation de cette ligue eut pour effet de rapprocher Catherine davantage du parti protestant. Le 19 avril, parut un édit qui défendait, sous peine de la mort, de s'entr'injurier « par les mots de huguenots, de papistes ou autres semblables » et de se livrer à des violences ; mais, en même temps, on y renouvelait l'ordre de remettre en liberté les détenus pour

(1) 6 avril 1561.
(2) Forneron, *Les Guise et leur époque*, t. I, p. 338.

cause de religion et on interdisait de pénétrer dans les maisons particulières « sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient. » C'était reconnaître aux protestants la liberté de pratiquer leur culte à huis clos en leur logis. Le clergé se plaignit par l'organe du cardinal de Lorraine, et l'ambassadeur d'Espagne osa dire à la reine mère, que c'était mettre les catholiques « en désespération » (1). L'Hopital ayant envoyé l'édit aux gouverneurs de province sans le soumettre d'abord au Parlement dont il craignait l'opposition, le Parlement fut doublement irrité. Il ne se borna pas à présenter des remontrances contre l'édit ; il défendit de le publier, alléguant que cet édit ne pouvait devenir une loi s'il n'était enregistré par les cours souveraines et fut sur le point de citer devant lui L'Hopital (2).

Catherine crut devoir faire quelques concessions et se détermina à consulter le Parlement sur les moyens de remédier aux troubles. Elle se transporta au Palais de Justice avec le roi, les princes, les grands du royaume et tous les membres du conseil privé. Cette « grande compagnie » commença ses délibérations le 23 juin et ne les finit que vingt jours après. Les discussions furent des plus vives. Ceux qui étaient pour la tolérance demandaient que toutes pénalités contre les protestants fussent suspendues jusqu'aux décisions du concile général. Ceux qui étaient pour la répression et qui se trouvaient en plus grand nombre demandaient la peine de mort ou tout au moins celle du bannissement. Ce dernier avis l'emporta à trois voix de majorité. Coligny et d'autres avec lui s'écrièrent que ce bannissement était inexécutable, et qu'il était hors de toute raison « qu'à l'appétit de trois voix, la France entrât en combustion ». Le duc de Guise déclara « haut et clair » que « puisqu'on avait conclu, il fallait passer par cette résolution » et qu'au besoin il en soutiendrait l'effet par l'épée (3).

Conformément à ces conclusions, fut rendu l'édit de juillet par lequel étaient interdites, sous peine de confiscation de corps et de biens, toutes assemblées publiques ou privées, où se feraient des « prêches et administrations de sacrements en autre forme que selon l'usage reçu en l'Eglise catholique. » Ce qu'il

(1) Voir, à la date du 20 avril 1561, *Lett. de Cath. de Médicis*, note.
(2) De Thou, l. XXVIII.
(3) Etienne Pasquier, *Œuvres*. L. IV, lett. 10.

y avait de rigoureux dans cette nouvelle mesure était tempéré, il est vrai, par plusieurs dispositions. On prohibait de nouveau toute enquête, sous prétexte de religion, dans les maisons des protestants, et l'on frappait de peines sévères les « faux délateurs. » Au cas où des hérétiques reconnus comme tels par les juges d'Eglise seraient livrés aux juges séculiers, défense expresse était faite aux magistrats de prononcer une peine plus grande que celle du bannissement. Enfin, par une dernière disposition, pardon était octroyé « de toutes les fautes passées procédant du fait de la religion depuis la mort du dernier roi ».

Cependant Pie IV commençait à s'alarmer de ce qui se passait en France, et bientôt partait de Rome un légat du Saint-Siège, le cardinal de Ferrare, chargé de pourvoir, avec la régente et les membres de son conseil, aux intérêts de la religion. Philippe II, qui craignait pour les Pays-Bas, déjà entamés par l'hérésie luthérienne, la contagion des doctrines calvinistes, ne cessait d'adresser par son ambassadeur des représentations à Catherine. Elle crut même devoir se justifier auprès de ce prince des ménagements que contenait le dernier édit à l'égard des protestants. « Je ne doute pas, écrivait-elle à l'évêque de Limoges, que le roi ne dise que cet édit est bien doux en beaucoup de choses ; mais il faut qu'il considère que le temps ne permet plus qu'on use de la mort et rigueur de justice, comme on a fait par le passé, tant le mal s'est accru et a atteint une extrême quantité de personnes » (1). Charles IX mandait, de son côté, à son représentant à Rome que la nécessité l'avait porté à publier cet édit, « nécessité beaucoup plus grande que le pape ne se l'imagine, quand il dit qu'il ne faut en telles choses épargner ni le fer, ni le feu. » Ce n'est pas, ajoutait-il, qu'on n'ait d'abord usé de ces moyens pour arrêter le mal, mais le mal avait grandi, et il avait fallu « prendre l'exemple des sages médecins, qui, en la guérison d'une grave et obstinée maladie, sont souvent contraints de changer de remèdes. »

Cet édit de juillet ne fut pas plus respecté par les protestants que ne l'avaient été les édits antérieurs. Il ne fut non plus observé par la reine mère, qui n'avait ni les moyens, ni au fond

(1) 1er août 1561. Voir, à cette date, dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, en note, la lettre de Charles IX citée ci-après.

l'intention de le faire exécuter. Elle en avait si peu l'intention, que déjà elle songeait à d'autres mesures pour calmer les esprits et arrêter les conflits. L'édit n'avait été rendu que « par provision jusqu'à la détermination du concile général ou de l'assemblée des prélats du royaume. » Ces derniers mots étaient une allusion au synode national dont il avait été question du vivant de François II et dont elle-même, après lui, avait repris la pensée. Outre que le concile général, malgré la date fixée par les lettres de convocation, ne semblait pas encore près de se réunir, Catherine en attendait peu d'effet. Sans assembler un synode national, auquel elle savait que Pie IV était contraire, elle imagina d'appeler à un « colloque » des représentants des deux religions, dans l'espoir qu'il en résulterait un rapprochement entre les croyances.

Avant d'ouvrir ce colloque, elle jugea qu'elle devait des explications au pape. Dans une longue lettre qu'elle lui adressa, après lui avoir remontré que les « dissidents » ne pouvaient être contenus, en raison de leur grand nombre, ni par la rigueur des édits, ni par la force des armes, elle ajoutait : « Plusieurs catholiques et des plus zélés estiment qu'il ne faut pas les retrancher de la communion de l'Eglise et qu'en attendant le secours du concile général on devrait, par ce que le mal presse, chercher dès à présent des remèdes particuliers, tels que des conférences fréquentes et pacifiques entre ceux de l'un et de l'autre parti ». Elle osait même indiquer certaines concessions que, dans un but d'accommodement, on pourrait faire aux protestants, comme l'abolition des images, la communion sous les deux espèces, la récitation des prières en langue vulgaire. « Ces prières ne sont pas uniquement pour les prêtres ; et, si l'on ne comprend pas ce qui se dit, comment peut-on répondre avec attention *amen* ou *ainsi soit-il* ? » (1).

Ces conférences, auxquelles prirent part, avec les évêques et des docteurs de Sorbonne, douze ministres de la religion réformée, s'ouvrirent le 9 septembre à Poissy avec solennité. Le roi, la reine mère, les princes du sang, le cardinal de Lorraine et les autres cardinaux français y assistaient. L'Hopital exhorta l'assemblée à délibérer dans un esprit de concorde.

(1) De Thou, l. XXVIII.

« Le mal presse, dit-il en répétant un mot de Catherine ; il ne faut pas chercher de ces remèdes lents qui viennent de loin : le remède qu'on attend du concile général viendrait trop tard. » L'un des principaux députés protestants, Théodore de Bèze, envoyé par Calvin, exposa la doctrine de son parti. Mais au lieu de chercher comme l'avait espéré Catherine, à atténuer les divergences qui séparaient les deux religions, il ne dissimula rien de ses croyances, et quand, abordant la question de l'eucharistie, il nia la présence réelle, ce fut parmi les catholiques un murmure d'indignation. « Avez-vous ouï ce blasphème ? » dit à la reine le cardinal de Tournon. En vain, à une séance suivante, le cardinal de Lorraine, traitant le même sujet, opposa à l'opinion de ces « nouveaux hérétiques » l'accord unanime de l'Eglise universelle et les adjura de renoncer à leurs erreurs. Reprises ensuite à portes closes entre cinq docteurs catholiques des plus modérés et cinq ministres huguenots, les conférences se prolongèrent jusqu'au 18 octobre sans plus de résultat. Dès lors il fut visible qu'un accommodement était impossible. Ce colloque au reste, n'était qu'une imitation de ceux que jadis avait essayés Charles Quint, et il n'était pas à penser que là où il avait échoué Catherine pût réussir.

Sur ces entrefaites était arrivé le cardinal de Ferrare, accompagné du général des jésuites, Lainez, successeur d'Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre. L'un des objets de la mission était de faire recevoir en France cette Société de Jésus, fondée vingt ans auparavant pour la défense et la propagation du catholicisme et qui, par de nombreux collèges institués en Europe, exerçait déjà une action considérable (1). Jusqu'alors, bien que des lettres patentes de Henri II et de François II l'eussent autorisée à s'établir dans le royaume, le Parlement, alléguant les libertés gallicanes, avait refusé de reconnaître ces religieux que leurs privilèges soumettaient à la seule juridiction du Saint-Siège. Pour la même raison, ils étaient mal vus des évêques. Soulevée de nouveau par la régente, la question de réception de la Société fut portée par le Parlement devant les prélats réunis à

(1) Pie IV écrivait, vers cette date, à Philippe II : « C'est une chose presque incroyable comme en peu de temps cette Société s'est répandue, combien déjà, par ses nombreux collèges, elle a été utile à l'Eglise de Dieu et avec quel zèle elle combat la peste de l'hérésie. » RAYNALD. ann. 1561. Voir *ibid.*, d'autres lettres adressées au cardinal Granvelle et à l'empereur Ferdinand.

Poissy (1). Les périls présents du catholicisme et sans doute aussi l'active intervention du légat décidèrent les évêques à reconnaître, par un acte du 15 septembre, ces défenseurs de la foi, non, il est vrai, comme nouvel ordre religieux, mais comme société enseignante, et sous des conditions dont l'une était de se soumettre à la « superintendance, juridiction et correction de l'ordinaire », conditions qu'ils acceptèrent et ne devaient pas observer (2).

A la suite de cette décision des évêques, Lainez avait été admis à prendre part aux conférences. Il s'y était signalé par les emportements de son orthodoxie, qualifiant des noms les plus injurieux Théodore de Bèze et ses compagnons. Il avait déclaré en face à Catherine, qu'il ne lui appartenait pas de tenir des assemblées particulières sur les choses de la foi, lui avait reproché sa tolérance envers les hérétiques et était allé jusqu'à lui dire que, si elle craignait moins Dieu que les hommes, elle s'exposait, elle et son fils le roi très chrétien, à perdre avec le royaume spirituel le royaume de la terre. Un mot non moins hardi avait été prononcé par l'ambassadeur d'Espagne dans un entretien qu'il avait eu avec la reine mère au cours des conférences. « Le changement de religion, lui avait-il dit, amène le changement de roi » (3). Déjà, peu avant que s'ouvrît le colloque de Poissy, la jeune reine d'Espagne, Elisabeth, interprète des sentiments de Philippe II, avait écrit à Catherine : « Si vous ne punissez les hérétiques, vous ne trouverez pas mauvais que ceux qui demanderont secours au roi mon seigneur pour garder la foi, il le leur donne » (4).

Ce n'était pas sans raison que les catholiques jugeaient la religion en péril. La régente inclinait de plus en plus vers les réformés. Elle avait admis d'Andelot dans le conseil privé, où siégeaient déjà ses deux frères, l'amiral Coligny et le cardinal de Chatillon, et avait gratifié le prince de Condé de l'impor-

---

(1) Vers la fin de février 1561, Catherine, voulant vraisemblablement compenser aux yeux du pape les faveurs accordées aux protestants, avait, par des lettres de jussion, enjoint au Parlement d'enregistrer les bulles d'institution de la Société.

(2) Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus.* Les autres conditions étaient de quitter le nom de Société de Jésus ou Jésuites et de ne rien entreprendre au préjudice des évêques, curés, paroisses et universités.

(3) Sept. 1561. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. I, introd.

(4) *Ibid.*

tant gouvernement de Picardie. Le cardinal de Ferrare, afin de parer au péril, travaillait à jeter la division dans le parti protestant et, secondé par l'ambassadeur d'Espagne, réussit alors à détacher de la réforme le roi de Navarre. Pour l'amener au parti catholique, on lui promit, en dédommagement de la Navarre espagnole, enlevée depuis un demi siècle à la maison d'Albret et qu'il ne cessait de revendiquer, la souveraineté de l'île de Sardaigne ; on lui fit entrevoir, derrière le trône de Sardaigne, la conquête de Tunis et de l'Afrique (1). On l'assura du bon vouloir de Philippe II, de la protection du pape. Aussi versatile qu'ambitieux, Antoine de Bourbon, qui portait cette inconstance jusque dans ses idées religieuses et qui déjà une fois était retourné à la messe pour revenir ensuite au culte réformé, se laissa séduire par ces offres illusoires et se sépara définitivement de ses alliés (2).

Toute regrettée qu'elle fût de Condé et de Coligny, cette défection était de peu de conséquence en regard des énormes progrès qu'à la faveur du régime inauguré par Catherine avait fait le protestantisme. Tandis que, sur la fin du règne de Henri II, on ne comptait au plus en France que soixante et douze églises réformées, le prince de Condé, au moment des conférences de Poissy, réclamait, au nom de deux mille cent cinquante églises, le droit de bâtir des temples. Cette extension rapide n'était pas pour les catholiques la seule cause d'alarme. Ce colloque de Poissy, établi dans un but de conciliation et où les ministres huguenots avaient été admis avec les évêques sur un pied d'égalité, au lieu de porter les protestants à la modération, n'avait servi qu'à les enhardir et à les jeter en de véritables excès. A défaut de temples pour pratiquer leur culte, ils s'emparaient des églises, et, non contents d'en chasser les prêtres, brisaient les images et brûlaient les reliques. A Orléans, à Blois, à Tours, à Angers, à Lyon, à Montpellier, dans presque toute la Gascogne, étaient commis ces actes sacrilèges. Trop souvent des meurtres s'ajoutaient à ces déprédations. Philippe II, instruit « par le menu » de la situation de la France,

(1) On lui insinua même qu'il pourrait obtenir l'annulation de son mariage avec l'hérétique Jeanne d'Albret et épouser Marie Stuart qui avait des prétentions à la couronne d'Angleterre.

(2) Raynald, ann. 1561.

parlait tout haut d'intervenir, disant « qu'il fallait mieux aller éteindre le feu dans la maison du voisin qu'attendre qu'il atteignît la sienne » (1).

Un édit du 3 novembre enjoignit aux protestants, sous peine de la vie, de restituer les églises dont ils s'étaient emparés. Condé, Coligny, Calvin lui-même s'entremirent pour obliger leurs coreligionnaires à ces restitutions (2). Ils ne furent pas obéis. Les violences continuèrent, auxquelles les catholiques n'étaient pas d'ailleurs sans riposter. A Dijon, le peuple se porta, tambour battant, contre des huguenots rassemblés, comme s'il eût marché au combat. A Paris, faillit se produire, sur la fin de l'année, une véritable émeute. Le 27 décembre, des huguenots tenaient leur prêche, avec l'autorisation tacite de la régente, dans la maison dite du *Patriarche*, près de l'église Saint-Médard. Sous prétexte que le bruit des cloches qu'on sonnait dans l'église était fait à dessein pour gêner leurs prières, ils accoururent en armes, font irruption au milieu des fidèles, arrachent de l'autel le prêtre qui célébrait l'office, brisent les images, les statues, et blessent un certain nombre de catholiques. Le lendemain, les catholiques, s'armant à leur tour, prenaient leur revanche et incendiaient la maison du *Patriarche*. De part et d'autre, la lutte menaçait de s'étendre, et il fallut envoyer des forces pour en arrêter les suites.

Les étrangers qui résidaient en France étaient étonnés des faits dont ils étaient témoins. « Je ne reconnais plus cette France, que j'avais vue autrefois si soumise, si unie, si forte et si grande », écrivait l'ambassadeur vénitien (3). Le peuple parisien, qui en grande majorité restait attaché à l'ancien culte, blâmait hautement la reine mère de son indulgence pour les protestants et la rendait responsable de ces désordres. Dans les premiers jours de janvier 1562, le prévôt des marchands, suivi de deux cents des principaux bourgeois de la capitale, se rendait auprès de la régente et lui déclarait que « la ville ne voulait avoir qu'un Dieu et qu'une foi » et que, sous peine d'attirer sur le royaume des catastrophes, il fallait interdire tout exercice du culte réformé. Le lendemain, une députation de la Sor-

(1) *Lettres de Cath. de Médicis*, t. I, introd. p. LX.
(2) Mignet, *Lettres de Jean Calvin.*
(3) *Relations des Ambassadeurs Vénitiens.*

bonne se présentait également et signifiait à Catherine que, si elle ne faisait justice des huguenots, elle en devrait compte à Dieu.

C'est dans la correspondance du nonce de France, Santa-Croce, évêque d'Albano, que sont relatés ces derniers incidents. Arrivé à Paris en octobre 1561, il devait rester en fonctions jusque vers la mort de Pie IV en octobre 1565. Ses lettres, nombreuses et toutes adressées au neveu du pape, le cardinal Borromée, sont des plus précieuses pour l'histoire des événements durant ces quatre années (1). Dans une lettre de ce mois de janvier 1562, il raconte comment, accompagné de l'ambassadeur d'Espagne, il alla également trouver la régente. « Nous remontrâmes à Sa Majesté qu'on ne pouvait tolérer les désordres qu'on voit aujourd'hui dans ce royaume, où des effrénés pillent les villes, saccagent les églises, chassent les prêtres, imposent de nouvelles loi, et nous lui offrîmes, s'il en était besoin, moi, de la part du pape, et l'ambassadeur, de la part du roi d'Espagne, les forces de nos maîtres pour le service de Dieu et la conservation de la religion. » Sous l'impression de ces désordres, il écrivait, le 7 du même mois, au cardinal Borromée : « Cet Etat est visiblement sur le penchant de sa ruine, et il n'y a guère d'espoir qu'il puisse se relever. Il est infecté dans son chef aussi bien que dans ses membres, et je supplie Sa Sainteté de me faire la grâce que je puisse m'en retourner bientôt, ne voulant pas assister aux funérailles de ce malheureux royaume. » Le cardinal de Ferrare était moins pessimiste, et il écrivait de son côté à Borromée : « Bien que ce royaume ne soit pas sans infection, il y a en ce grand corps politique tant de vigueur naturelle, qu'on ne doit pas désespérer de sa guérison si l'on y applique les remèdes nécessaires » (2).

III

En dépit de tous les avertissements qui lui venaient du parti catholique, Catherine poursuivit son système de tolérance. N'ayant pu réunir les croyances à Poissy, elle tenta de

(1) Une notable partie de cette correspondance a été publiée dans les *Archives curieuses*, t. VI.

(2) *Négociations d'Hippolite d'Este, cardinal de Ferrare.*

les faire subsister côte à côte. Dans cette intention et sur les avis de l'Hopital, elle convoqua à Saint-Germain, avec les membres du conseil privé, deux membres de chacun des huit parlements du royaume, choisis parmi ceux qu'elle croyait les plus disposés à seconder ses vues. Des délibérations de cette assemblée sortit l'édit célèbre de janvier 1562. Dans cet édit, le roi, après avoir rappelé que, malgré les dernières ordonnances, les séditions « s'étaient accrues et augmentées, » enjoignait de nouveau à « ceux de la nouvelle religion » de rendre les églises dont ils s'étaient emparés, leur défendait de bâtir des temples dans l'enceinte des villes comme d'y tenir des assemblées, et toutefois les autorisait à se réunir « de jour hors des dites villes pour faire leurs prêches et autres exercices de leur religion. » En d'autres termes, les villes étaient réservées aux catholiques et les faubourgs aux protestants. Ce partage était heureux, s'il eût été accepté des catholiques comme il le fut des protestants. Ceux des ministres réformés qui se trouvaient à la cour écrivirent aussitôt à leurs coreligionnaires de se conformer à l'édit et d'en remercier Dieu (1). Mais il y a lieu de penser que les protestants n'y voyaient un bienfait que parce qu'ils se sentaient les plus faibles. La tolérance, telle que nous l'entendons de nos jours, était inconnue aux deux partis, dont chacun voulait dominer à l'exclusion de l'autre. L'assemblée de Saint-Germain elle-même, si habilement qu'elle eût été composée par la régente, ne s'était pas montrée unanime dans la décision qui avait été adoptée ; encore faut-il ajouter que les Guises et les plus zélés catholiques du conseil privé, alors absents de la cour, n'assistaient pas aux délibérations (2).

Catherine n'était pas sans se rendre compte que cet édit serait mal vu du Saint-Siège. Elle envoya un ambassadeur, le sieur de Lansac, en porter une copie au pape, et, pour montrer qu'il n'émanait pas de sa seule initiative, elle y joignit les noms de tous ceux, princes, conseillers du roi et magistrats qu'elle avait consultés. L'ambassadeur devait en même temps faire justice de bruits répandus à Rome, d'après lesquels on prétendait « que ce royaume voulait se soustraire à l'obéissance de

(1) De Thou, l. XXIX.
(2) Mignet, *Lettres de Jean Calvin.*

notre Saint Père et que tous les desseins de ceux qui maniaient les affaires tendaient à cette fin ». Il devait dire aussi que, le concile général, « seul remède à tous nos maux » tardant à se réunir, il avait bien fallu user de « remèdes politiques » ; car, durant tous ces délais, « les dévoyés et séparés de l'Eglise n'avaient pas dormi » (1).

Le nouvel édit, comme celui qui l'avait précédé, avait été rendu « par provision et jusqu'à la détermination du concile général ». Dans les derniers jours de ce mois de janvier, le concile s'ouvrait enfin à Trente. Mais on n'y comptait encore, avec les légats chargés de le présider, que des prélats italiens, et un certain temps devait s'écouler avant que vinssent s'y joindre d'autres prélats. Quant aux évêques français, les évènements allaient, pendant près d'une année, les empêcher de s'y rendre. Mal accueilli à Rome, l'édit de janvier ne le fut pas moins à Paris et en France parmi les catholiques. Le clergé s'éleva avec force contre un édit qui, en donnant une existence légale à l'hérésie, était un scandale pour la foi. Le Parlement refusa de l'enregistrer et présenta des remontrances. L'Hopital répondit aux magistrats que, si l'on repoussait l'édit, il fallait, vu l'état troublé du royaume, « ou faire passer tous les adhérents de la nouvelle religion par le fil de l'épée, ou les exterminer avec permission de se défaire de leurs biens » ; deux choses inéxécutables, disait-il, « d'où il a été trouvé bon d'établir en France deux églises, jusqu'à ce que Dieu nous eût réunis en mêmes volontés » (2). Le Parlement persista dans son refus et ne céda que le 6 mars après trois lettres de jussion. Le prévôt des marchands, se faisant de son côté l'interprète des Parisiens, alla vers la reine mère porter des protestations ; et comme Catherine, lui objectant qu'il fallait pourtant concéder aux huguenots quelque lieu de refuge, ajoutait : « Vous voulez donc qu'il pleuve sur eux ? — Madame, répliqua le prévôt, si vous ne laissez pas pleuvoir sur eux, il pleuvra sur vous et sur vos fils » (3).

Les esprits parmi les catholiques étaient excités à ce point,

---

(1) 20 janvier 1562. *Actes du Concile de Trente*, in-4°, 1654.

(2) Estienne Pasquier, l. IV, lett. 13. On voit ici le vrai sens du mot ***exterminer*** (expulser hors du royaume), si souvent dénaturé depuis.

(3) Archives du Vatican. Nonciatures, D. 1421.

qu'il suffisait d'un incident pour amener une explosion. Afin de ne pas ajouter aux embarras de la régente que l'ambassadeur d'Espagne assiégeait alors de ses représentations, Coligny, dont il exigeait la disgrâce, venait spontanément de s'éloigner de la cour, suivi bientôt de ses deux frères. Tout autre était à ce moment la conduite des Guises. Comme s'ils se fussent déjà apprêtés à la guerre civile, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise avaient ménagé une rencontre à Saverne avec le duc de Wurtemberg, sous prétexte de s'éclairer sur la doctrine luthérienne, en réalité dans le dessein d'enlever aux protestants de France le secours éventuel des protestants d'Allemagne les plus voisins de la frontière. Au retour de cette entrevue, le duc, se dirigeant vers Paris, passa le 1er mars par Vassy. C'est alors qu'eut lieu, entre son escorte et des huguenots rassemblés dans une grange pour célébrer leur prêche, ce sanglant conflit que les contemporains ont raconté diversement selon le parti auquel ils appartenaient. D'après les versions les plus vraisemblables, les huguenots furent d'abord provoqués et, à défaut d'autres armes, se défendirent à coups de pierres. Plusieurs gentilshommes de la suite du duc ayant été blessés et le duc lui-même ayant été atteint, les soldats ripostèrent par des coups d'arquebuse, puis se ruèrent sur les religionnaires, frappant et tuant. Quand le duc de Guise arrêta le carnage, il y avait, rapporte de Thou, plus de soixante morts et plus de deux cents blessés (1).

Dès que la nouvelle de cet évènement se répandit dans Paris, ce fut de part et d'autre un déchaînement de colères. Tandis que les protestants accusent le duc de Guise d'avoir à dessein fait massacrer les leurs et députent à Monceaux, où résidait alors la reine mère, les catholiques s'écrient qu'il a été attaqué et menacé dans sa vie. Le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, avec nombre de gentilshommes, se portent à la rencontre du duc, qui, le 16 mars, entre dans la capitale acclamé par une foule tumultueuse. Le prévôt des marchands va le haranguer comme il eût harangué un souverain et lui annonça que vingt mille hommes sont prêts à s'armer pour l'aider à défendre la religion (2).

(1) Voir dans les *Archives curieuses*, t. IV, divers récits de l'affaire de Vassy.
(2) *Revue rétrospective*, t. V.

Avertie de ce qui se passe, Catherine quitte Monceaux en hâte, gagne Melun, ensuite Fontainebleau. Incertaine, inquiète, craignant les triumvirs, elle cherche d'abord un appui du côté des protestants. Du 16 au 26 mars, elle n'adresse pas moins de quatre lettres à Condé, lui recommandant « la mère, les enfants et le royaume. » Dans l'intervalle, était célébrée par une procession à Paris, au milieu d'un grand concours de peuple, la solennité religieuse de Pâques fleuries. Le roi de Navarre y assiste et par là rend public son accord définitif avec le parti catholique. Ce parti, ayant dès lors à sa tête le premier prince du sang, lieutenant général du royaume, se croit assez fort pour contre-balancer le pouvoir de la régente et peut-être pour la dominer.

Le prince de Condé, qui, par la défection de son frère, devenait désormais le chef du parti protestant, se trouvait à ce moment dans Paris. Sentant l'impossibilité de s'y maintenir en face d'une population fanatisée, il sort de la capitale. Mais, au lieu de marcher droit à Fontainebleau et de fortifier sa cause de la présence et de l'autorité du roi, il s'arrête à Meaux, où, non sans hésitation, vient le rejoindre Coligny. Profitant de cette faute, les triumvirs, accompagnés du roi de Navarre et escortés de mille cavaliers, vont chercher la régente à Fontainebleau et, malgré ses protestations, la ramènent presque de force avec le roi d'abord à Vincennes, puis à Paris. Ils ne se bornent pas à ce coup de main ; au mépris de l'édit de janvier, sur l'ordre et en présence du connétable, on incendie les prêches situés dans les faubourgs. Condé s'était rapproché de Paris, lorsqu'il apprend que ses ennemis se sont emparés de la personne du roi. Suivi de quelques centaines de gentilshommes, il court se jeter dans Orléans, dont d'Andelot, avec la complicité des protestants orléanais, lui a ouvert les portes. De là le 7 avril, il appelle aux armes les protestants du royaume, et, le lendemain, lance un manifeste où il déclare ne recourir aux armes que pour délivrer le roi et la reine mère captifs et faire respecter l'édit de janvier odieusement violé (1).

Catherine, en se voyant aux mains des triumvirs, s'était aussitôt tracé un plan de conduite ; c'était de paraître faire

(1) *Mémoires de Condé.*

cause commune avec eux, sentant que, si elle ne prenait la direction du parti catholique, elle risquait de perdre le pouvoir. Au manifeste de Condé elle répondit par une Déclaration où elle niait qu'elle et son fils fussent captifs. Par une autre du 11 avril, elle confirma l'édit de janvier et autorisa de nouveau l'exercice du culte réformé hors de l'enceinte des villes, en exceptant par prudence Paris et sa banlieue. Par cette double Déclaration, elle croyait ôter aux huguenots tout prétexte plausible à des hostilités. Il n'était plus temps. Les huguenots, sans même avoir attendu l'appel du prince de Condé, se levaient de toutes parts. Le pape, que le cardinal de Ferrare avait informé de l'union, désormais consommée, du roi de Navarre avec les chefs catholiques, et qui en avait conclu à un revirement dans la politique de la régente, s'était empressé d'en témoigner « sa joie » tout à la fois à Catherine, à Antoine de Bourbon, au connétable de Montmorency. « Nous avons élevé nos mains vers le Dieu tout-puissant, écrivait-il à Catherine, pour lui rendre grâces d'une union qui nous donne la certitude de la paix dans votre royaume et la confiance que sous peu la France sera rendue à la foi catholique » (1). A la date où ces lettres étaient envoyées de Rome, la première guerre de religion avait commencé.

Dès les derniers jours de mars, les huguenots avaient pris l'offensive. A partir de ce moment, les évènements se précipitent. Le cardinal de Ferrare, le nonce, écrivant soit au pape, soit au cardinal Borromée, consignent ces évènements en quelque sorte jour par jour dans leur correspondance. Ils disent comment, du 30 mars au 5 avril, les huguenots se saisissent de Tours, de Blois, du Mans, d'Angers. Puis c'est Rouen qui, le 15 avril, se déclare en leur faveur, entraînant presque toute la Normandie. C'est ensuite Poitiers et Bourges dont ils s'emparent. Le 30 avril, ils se rendent maîtres de Lyon ; Châlons, Mâcon, la plus grande partie du Dauphiné, la moitié du Languedoc tombent également en leur pouvoir.

Dans cette prise d'armes, ils se comportèrent d'abord avec modération, selon les instructions de Condé et de Coligny qui voulaient lui conserver un caractère de légitime défense. Cette

(1) 23 avril 1562, RAYNALD.

modération dura peu et fit place à des violences qui, pour s'exercer sur les choses plus que sur les personnes, n'en furent pas moins odieuses. Ce fut le 21 avril qu'ils commencèrent cette œuvre de dévastation qui couvrit la France de ruines. Le pillage et la destruction des églises d'Orléans en fut comme le signal. A Rouen, à Tours, à Bourges, à Poitiers, à Lyon, à Grenoble, à Béziers, dans presque toutes les villes où les réformés étaient les maîtres, les églises furent saccagées, ruinées, et demeurèrent vides avec leurs murs nus, sans images et sans culte. On s'attaqua même aux sépultures ; on brisa les tombeaux dont on dispersa ou parfois on brûla les lugubres dépouilles ; il n'y eut pas jusqu'aux restes des saints les plus anciennement révérés qui ne fussent profanés... « O villes lamentables ! » écrivait un évêque en énumérant tous ces sacrilèges ; « les Barbares, ennemis de Dieu et de la France », qui autrefois avaient paru parmi nous, « avaient pardonné à ces morts » ; était-ce pour que de nos jours, « des instruits et convertis à Jésus jetassent leurs cendres au feu et au vent ! » (1)

Les catholiques, il faut le dire, ne se signalèrent pas moins par leurs excès ; et comme ils n'avaient pas de monuments à détruire, ils s'attaquèrent aux personnes. A Sens, les 12 et 13 avril, des protestants, hommes, femmes, enfants, sont massacrés et jetés dans l'Yonne. Quinze jours après, dans la même ville, des scènes semblables se renouvellent. « Depuis le massacre dont je vous ai parlé en ma dernière lettre, écrit le nonce le 29 avril au cardinal Borromée, on a fait un plus grand carnage de quatre-vingts huguenots, et on a mis le feu à trente de leurs maisons ». Des meurtres ont lieu également à Amiens, à Abbeville. A Angers, les catholiques, en violation d'un accord conclu avec les réformés, ayant, le 5 mai, livré la ville au duc de Montpensier, gouverneur de l'Anjou, ce prince, après un semblant de jugement, fait décapiter, pendre ou rouer une quarantaine de huguenots.

Ce n'étaient là que les préludes de la guerre. Des deux côtés, on se préparait à entrer en campagne. Tandis que des forces arrivent à Condé du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, la reine-mère, qui, en s'alliant aux triumvirs, a retenu le pouvoir entre ses mains, fait convoquer le ban et l'arrière-ban. Elle

(1) *Arch. cur.*, t. IV.

demande des secours à Philippe II, au duc de Savoie, enrôle des soldats en Suisse et en Allemagne. Mais, tout en s'apprêtant à la guerre, elle cherche à l'éviter et négocie avec Condé. A plusieurs reprises, en avril, en mai, elle envoie vers ce prince à Orléans. Condé répond qu'il ne déposera les armes qu'à la condition que les triumvirs soient bannis de la cour, que l'édit de janvier soit strictement observé et que justice soit faite du massacre de Vassy et de ceux plus récents qui ont été commis à Sens et en d'autres villes. Les triumvirs, de leur côté, présentent au roi une requête, où ils lui demandent d'interdire par un édit solennel toute religion autre que la religion romaine et de punir les destructeurs d'églises. Le cardinal de Ferrare n'est pas moins contraire à des tentatives de paix. Il remontre à la reine-mère qu'elle a pour premier devoir d'extirper l'hérésie. « S'il y a quelque accommodement, écrit-il le 20 mai à Pie IV, je ferai en sorte qu'on mette bon ordre et pour toujours aux intérêts de la religion » (1).

Un des embarras de Catherine était, non de lever des troupes, mais de les payer. Comme les huguenots tenaient une grande partie du royaume, l'argent manquait. Elle y supplée par un emprunt à la ville de Paris ; elle emprunte aussi au clergé. Les grands seigneurs catholiques se taxent les uns à vingt mille livres, les autres à dix mille ; le cardinal de Ferrare se taxe également à dix mille. Mais ce n'est pas assez, et la reine-mère demande que le pape contribue, de son côté, à soutenir « la cause de Dieu. » Sur ses instances, le légat écrit au Saint Père, qui consent à donner cent mille écus et, sous certaines cautions, à en prêter cent mille autres. Mais il pose ses conditions. « On révoquera toutes les ordonnances favorables aux huguenots, et, tant qu'ils n'auront pas fait leur soumission à l'Eglise romaine, on ne conclura aucune paix avec eux. En outre, la reine chassera de sa cour non seulement les hérétiques avérés, mais tous ceux qui sont suspects d'hérésie et nommément le chancelier l'Hopital. Enfin Sa Sainteté aura la faculté de faire porter dans l'armée du roi tels drapeaux qu'il lui plaira ». De quels drapeaux s'agissait-il ? Sans doute de ceux de saint Pierre, afin de montrer que la guerre contre l'hérésie se faisait avec le concours ou au nom de l'Eglise romaine.

(1) *Négociations du cardinal de Ferrare.*

Le cardinal de Ferrare osa faire entendre au pape qu'il demandait trop. « S'il fallait expulser de la cour toutes les personnes entachées d'hérésie, elle serait vraisemblablement déserte, car il en est peu qui n'en ait quelque teinture. Pour ce qui est d'éloigner le chancelier, ce n'est pas une petite chose ; on le voit aller à la messe, se confesser et communier, et on ne saurait le convaincre de n'être pas catholique. » Il ne laissa pas de faire connaître les exigences de Pie IV à la reine, dont il transmit ensuite les réponses au pontife. En ce qui regarde les ordonnances, lui écrivait-il, Sa Majesté a répondu qu'il était inutile de les révoquer, puisqu'elles n'étaient pas observées. Quant à ne faire aucun accord avec les huguenots « s'ils ne se remettent tous dans le giron de l'Eglise notre bonne mère », c'est, a-t-elle dit, « trop vouloir à la fois ». Sur la question des cautions à fournir, comme sur celle des drapeaux, elle a gardé le silence. Mais, quand je vins à parler de l'éloignement du chancelier, elle se fâcha tout à fait ; elle déclara qu'elle pouvait prendre à son service qui lui convenait et « qu'elle n'entendait dépendre en ceci de la volonté de personne » (1).

Dans l'irrésolution où elle était, Catherine, qui négociait avec Condé tout en armant contre lui, cherchait encore par une autre voie, à sortir de difficulté. S'imaginant qu'un secours pourrait venir du concile général, s'il était célébré en de certaines conditions, elle avait, dès le mois d'avril, dépêché des ambassadeurs à Trente, où il n'y avait encore, avec les légats, qu'environ soixante évêques, dont trente italiens et le reste espagnols. D'après leurs instructions, ces ambassadeurs devaient demander que le concile, déclaré « concile nouveau » et non « la continuation » de celui qui avait précédé, fût transféré à Constance, Worms ou Spire ; que toutes garanties fussent données à ceux qui s'y présenteraient « de quelque opinion qu'ils fussent sur la religion », pour « débattre et soutenir ce que bon leur semblerait » ; que les délibérations des évêques y fussent libres, et sans nulle ingérence du pape et de ses légats ; qu'en outre, conformément aux règles des anciens conciles et nommément de ceux de Constance et de Bâle, le pape fût tenu de se soumettre aux décrets qui seraient rendus et « d'y obéir entièrement. » Ces articles, une fois accordés, les ambassadeurs de-

(1) *Négociations du cardinal de Ferrare.*

vaient remontrer que, les troubles présents de la religion ayant leur principale cause dans les abus et les désordres du clergé, il fallait, avant de traiter de la doctrine, entreprendre la réforme de la discipline et des mœurs « tant au chef qu'aux membres ». Enfin ils devaient insister pour que toutes censures et condamnations fussent suspendues jusqu'à la clôture du concile.

Catherine se flattait que, les opérations du concile étant ainsi réglées, les Etats séparés de l'Eglise consentiraient à y envoyer des délégués et que de ses libres délibérations sortirait un accord propre à ramener l'union religieuse dans la chrétienté. Ce programme, repoussé par l'assemblée, comme il était à prévoir, mit le pape en irritation dès qu'il en eut connaissance. Il disait du chef de l'ambassade, Lansac, « qu'il lui semblait un ambassadeur de huguenots, tant il requérait des choses nouvelles et étranges en la religion », ajoutant que, si les Anglais, les Suisses dissidents et les protestants d'Allemagne étaient reçus au concile en ces conditions, ils chercheraient certainement à corrompre l'assemblée et « à la faire huguenote », et que, quant à lui, il n'épargnerait rien « pour la maintenir catholique. » Informée de l'insuccès de ses démarches, Catherine demanda que tout au moins on reculât les sessions jusqu'à l'hiver, où, les troubles du royaume ayant sans doute pris fin, les évêques français seraient en mesure de se rendre au concile, et « surtout que jusque-là on s'abstînt de toucher au fait de la doctrine, « le seul point, disait-elle, où gît l'espérance de notre union » (1).

Cette dernière requête ne fut pas plus écoutée que l'avaient été les autres. Sans attendre l'arrivée des prélats français, dont on craignait l'opposition, le concile avait déjà commencé, dans des « congrégations » préparatoires, à discuter les questions de doctrine, et, le 16 juillet, était rendu, en session solennelle, un décret qui, fixant le dogme sur la présence réelle dans l'eucharistie, frappait d'anathème quiconque professait une doctrine contraire. Lansac avait obtenu du moins qu'on s'abstînt de déclarer que le concile était la « continuation » du premier concile de Trente. Mais cette déclaration qu'il voulait empêcher ne fut que différée. Elle avait été requise, dès le début, par les

(1) *Actes du Concile de Trente*, avril-juin 1562.

prélats espagnols, et Pie IV l'avait promise formellement dans un bref à Philippe II (1).

Dans le même temps que Catherine tentait ces inutiles démarches auprès des Pères de Trente, L'Hopital en faisait une autre auprès du pape pour se plaindre des injustes préventions qu'on avait conçues contre lui. Dans une lettre très digne, où il disait ne pas ignorer les calomnies dont il était l'objet à Rome, en Italie et en Espagne. « J'eusse méprisé ces calomnies », si je n'avais appris que Votre Sainteté y avait prêté attention au point d'avertir la mère du roi de se défier de moi « comme d'un homme pestiféré ». Il avait toujours fait, ajoutait-il, ce qu'il avait pu pour combattre l'hérésie par les lois et les édits ; il l'avait fait au su et vu de toute la cour de France ; et, bien que ses efforts ne lui eussent attiré que des inimitiés et des haines, rien dans sa conduite n'autorisait à suspecter sa religion. « Vous vous plaignez des bruits répandus contre vous, lui écrivit Pie IV, et vous nous assurez de vos bonnes intentions. C'est à vous de vous comporter désormais de telle sorte que, si l'on vous accuse de nouveau, vos actes puissent répondre pour vous » (2).

IV

La guerre était engagée. Le 1er juin 1562, l'armée royale s'était mise en mouvement sous le commandement du roi de Navarre. Condé, qui, au commencement, s'était contenté de solliciter en faveur de son parti la médiation des divers Etats protestants, avait, à son tour, demandé des secours effectifs à la reine d'Angleterre, aux princes protestants d'Allemagne, aux cantons réformés de la Suisse avant d'entreprendre les hostilités. Catherine essaya de nouveau de négocier avec Condé et, cette fois, en personne. Une première conférence eut lieu entre elle et ce prince, le 9 juin, et une seconde, le 28, l'une et l'autre sans résultat. Ce fut dès lors la guerre ouverte. L'issue n'en devait pas être favorable aux réformés. Dès le mois de juillet, Blois, Tours, étaient repris par les troupes du roi. Le 1er août, elles s'emparaient de Poitiers ; le 31, elles entraient dans Bourges. C'est à ce moment que les envoyés de Condé en

(1) *Actes du Concile de Trente*, avril-juin 1562.
(2) Raynald, ann. 1562.

Angleterre conclurent avec Elisabeth le traité d'Hampton-Court, par lequel, en retour des secours en hommes et en argent qu'elle s'obligeait à fournir, les protestants livraient Le Hâvre aux Anglais, qui ne le rendraient qu'en échange de Calais (1). Condé, en ratifiant ce traité, et Coligny, qui le ratifia avec lui, ne semblèrent pas d'abord en sentir la honte. Ils ne comprirent pas qu'autre chose était de recourir à l'appui de l'étranger, comme avait fait Catherine et comme, à son exemple, ils avaient fait eux-mêmes, autre chose était de lui livrer un morceau de la France.

Est-il besoin de dire qu'aux maux de la guerre s'ajoutèrent les mêmes excès, les mêmes violences qui l'avaient précédée ? La haine des catholiques contre les protestants s'augmentait de la colère qu'avait excitée en eux la destruction de leurs églises. A Blois, à Tours, à Poitiers, le pillage, le viol, le meurtre souillèrent l'entrée de la soldatesque victorieuse. A Tours, cent vingt huguenots furent massacrés, puis jetés dans la Loire ; on supplicia un magistrat suspect de favoriser les huguenots, et on lui arracha le cœur, qu'on porta comme en triomphe au bout d'une pique par toute la ville. La guerre sévissait également et avec les mêmes excès en Bourgogne, en Dauphiné, en Guyenne, en Languedoc. Vainement la reine-mère envoyait des ordres pour modérer des violences « qui ne rapportaient rien de bon au service du roi (2) ». Les protestants, de leur côté, ne se contentaient plus de saccager les églises. Aux cruautés exercées contre les leurs ils répondaient par des cruautés semblables qu'ils appelaient « justice ». Dans le midi, l'un des principaux chefs protestants, le baron des Adrets, partout où il portait ses bandes fanatisées, signalait son passage par la dévastation et le carnage. C'était dans toute la France comme une fureur de détruire et de tuer. Des gentilshommes volaient et assassinaient sur les chemins, se disant huguenots quand ils rencontraient des catholiques ou catholiques quand ils rencontraient des huguenots. Le Parlement lui-même poussait aux tueries. Par un arrêt du 13 juillet, il avait permis à « tous manans et habitants des villes, villages, bourgs et bourgades » de s'armer et de courir sus à ceux de la religion. C'est dire

(1) 20 sept. 1562. DUMONT, *corps diplom.*

(2) 12 sept. 1562.

qu'à Paris les huguenots n'étaient pas épargnés. « On en fait supplicier ici tous les jours, écrivait le nonce, le 5 août, dans une lettre datée de Paris ; on en brûla hier quatre, et on en brûlera encore aujourd'hui » ; et plus tard, dans une autre lettre: « chaque jour, on jette du monde dans la rivière » (1).

Cette horrible guerre approchait toutefois de son terme. Le 28 octobre, Rouen que défendait le comte de Montgomery, et où étaient entrés quinze cents Anglais, était emporté par les troupes du roi après plusieurs assauts, dans l'un desquels le roi de Navarre fut mortellement atteint. Durant trois jours, malgré le duc de Guise, les soldats se livrèrent dans la ville à tous les excès. Enfin, le 19 décembre, alors que l'armée protestante, qui s'était approchée de Paris, « tirait vers la Normandie », avait lieu cette bataille de Dreux où l'on se battit de part et d'autre avec acharnement, qui coûta la vie au maréchal Saint-André et dans laquelle Condé et le connétable de Montmorency se virent prisonniers l'un des catholiques et l'autre des huguenots. Le duc de Guise étant demeuré maître du champ de bataille, les catholiques célébrèrent ce combat comme une victoire. Dès que la nouvelle en parvint à Trente, les Pères du concile se rendirent processionnellement à l'église cathédrale pour y chanter un *Te Deum*. Elle ne fut pas reçue avec moins de joie par le pape, qui écrivit au duc de Guise et, en le félicitant de sa victoire, le pressa d'achever la défaite de l'hérésie (2).

Catherine, au lendemain de la prise de Rouen, avait rouvert les négociations avec Condé. Après la bataille de Dreux, elle s'adressa à Coligny, devenu, à la place de Condé prisonnier, général de l'armée protestante, et qui était allé rafraîchir ses troupes au delà de la Loire. Mais, loin de se prêter à des pourparlers dont il espérait peu de résultat, l'amiral, laissant son frère d'Andelot garder Orléans, reprit la route de la Normandie pour y joindre les Anglais et continuer à défendre « la cause de Dieu (3) ». Le duc de Guise n'était pas davantage disposé à la paix, et il résolut de se rendre maître d'Orléans avant de se lancer à la poursuite de Coligny. Le 5 février 1563,

(1) *Arch. cur.*, t. VI.

(2) RAYNALD. déc. 1562 — janv. 1563.

(3) DELABORDE, *Gaspard de Coligny.*

il arriva sous les murs de la ville. Il en avait commencé le siège, lorsque, le 18, à la tombée de la nuit, revenant d'une reconnaissance accompagné d'un seul des siens, il reçut d'un huguenot, caché derrière une haie, un coup de feu dont il mourut six jours après.

Cet événement produisit une vive émotion dans le monde catholique. « Il nous serait difficile de dire à quel point notre âme a été frappée de tristesse, écrivait Pie IV au cardinal de Lorraine ; à la grandeur du dommage que cette perte cause au royaume de France et à la religion vous pouvez mesurer notre douleur (1) ». L'assassin dont on s'était saisi, un gentilhomme, Poltrot de Méré, déclara, avant d'être exécuté, qu'il avait agi sur l'ordre de Coligny. La seule chose qui fût vraie, c'est qu'il était un espion aux gages de l'amiral. Ce fut en vain que Coligny protesta contre cette accusation. Dans l'esprit des Guises et de la plupart des catholiques, il demeura chargé du crime. Bien qu'il ne fût pas sans vertus, le dur calviniste qu'il y avait en lui ne cacha pas la satisfaction qu'il éprouvait de la disparition de son ennemi. « Ne pensez pas, disait-il dans une lettre à la reine mère, que je regrette la mort du duc de Guise ; car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pourrait advenir à ce royaume, à l'Eglise de Dieu et particulièrement à moi (2) ».

Aussitôt après la mort du duc de Guise, Catherine revint à ses idées de paix et, cette fois, avec résolution. Cette mort, qui, s'ajoutant à celle du roi de Navarre et du maréchal Saint-André, achevait de briser le triumvirat, la laissait seule maîtresse du pouvoir, et elle avait hâte de mettre fin aux désolations du royaume. « La reine veut absolument la paix, quoi qu'il en puisse arriver, écrivait le nonce. Il est vrai que ce royaume est épuisé et qu'indépendamment des Anglais il faut se garder des Allemands qui réclament Metz, Toul et Verdun » (3). D'ailleurs les protestants, malgré leurs insuccès, ne laissaient pas d'être encore à craindre. Orléans, dont on continuait le siège, « se défendait vigoureusement ». En Normandie, Coligny avait repris Caen et d'autres villes qui, après la chute de Rouen, étaient

(1) Raynald, 18 mars 1563.
(2) Delaborde, *Coligny*.
(3) Mars 1563, *Arch. cur.*, t. VI.

retombées au pouvoir du roi. Lyon demeurait aux mains des réformés, et ils étaient tout puissants dans le Bas Languedoc.

Des conférences furent ménagées par la régente entre Condé et le connétable de Montmorency, qui, tout prisonniers qu'ils étaient, débattirent, au nom de leurs partis respectifs, les conditions de la paix. Tout en étant résolue à traiter, Catherine n'était plus à l'égard des réformés dans les dispositions où elle se trouvait avant la guerre. Les passions catholiques s'étaient déclarées avec trop de violence contre la liberté religieuse pour qu'elle ne se crût pas obligée d'en tenir compte. Condé réclama inutilement la remise en vigueur de l'édit de janvier. Soixante ministres huguenots enfermés dans Orléans, et qu'il lui fut permis de consulter, eussent voulu qu'en outre on punît les auteurs des massacres de Vassy, de Sens et « autres lieux ». Mais les gentilshommes qui avaient combattu avec Condé étaient las de la lutte. Lui-même aspirait à prendre dans le royaume le rang qu'il disait lui appartenir, depuis la mort du roi de Navarre, comme premier prince du sang. Il accepta les conditions proposées par la régente. Le 12 mars, la paix était conclue, et, le 19, le jour même où étaient célébrées les obsèques du duc de Guise, elle était promulguée à Amboise.

Par ce traité, publié sous forme d'édit, la liberté du culte était accordée, en leurs maisons, « aux barons, châtelains, hauts justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de haubert », avec leur famille et sujets, et « aux autres gentilshommes ayant fief aussi en leurs maisons, mais avec leur famille seulement ». Les nobles ne relevant pas immédiatement du roi ne pouvaient pratiquer la religion « ès villes, bourgs et villages des seigneurs hauts justiciers que sur permission et congé des dits seigneurs ». Quant aux non nobles, le libre exercice ne leur était octroyé que dans les faubourgs d'une seule ville par chaque bailliage ou sénéchaussée. Il était toutefois maintenu dans les villes qui en avaient joui jusqu'au 7 mars courant (1). Mais il restait interdit à Paris et dans le ressort de sa prévôté et vicomté. Tous les prisonniers « soit de guerre, soit pour le fait de la religion » étaient remis en liberté. Le prince de Condé et ceux qui l'avaient suivi étaient déclarés « bons et loyaux sujets du roi ». Chacun

(1) Le 7 mars était le jour des premières conférences entre Condé et le connétable.

rentrait dans ses biens, honneurs et offices, et « toutes injures et offenses » commises de part et d'autre demeuraient « éteintes et comme mortes » (1).

Malgré ces dernières dispositions, le nouvel édit restreignait sensiblement les avantages concédés aux protestants par celui de janvier 1562. Il n'était guère favorable qu'aux nobles. Une grande partie des habitants des villes et des campagnes se trouvait, en fait, privée de l'exercice du culte, et ce n'était pas sans raison que Coligny, en l'absence de qui la paix avait été conclue, reprocha à Condé d'avoir accepté un traité où « les pauvres » étaient sacrifiés et qui diminuait à ce point « l'héritage de Dieu ». Calvin, qui ne survécut qu'un an à la signature de la paix, adressait les mêmes reproches à Condé (2). La marche ascendante du protestantisme en fut arrêtée, et dès lors ce fut moins pour s'étendre que pour subsister qu'il allait soutenir de nouvelles luttes. Quant à Catherine, par les conditions qu'elle avait imposées, elle se rapprochait visiblement des catholiques, et l'on peut croire, d'après l'une de ses lettres, que ce fut contrainte par les événements et non sans regret, qu'elle renonça à ce régime d'équilibre qu'elle avait voulu établir entre les deux religions. Si diminuées que fussent les concessions faites aux réformés, elle n'ignorait pas qu'elles étaient encore trop grandes aux yeux des catholiques, et, le 25 mars, elle écrivait à son ambassadeur à Rome : « Je ne doute pas que cette paix ne sera pas trouvée par delà aussi bonne que nous la jugeons, nous qui sentons le mal ; mais la nécessité nous a fait prendre ce parti ». Cette nécessité, en considération de laquelle le Parlement consentit à enregistrer l'édit, c'était, selon les mots mêmes de Catherine, de sauver la France de la ruine, d'y ramener à l'obéissance tous les sujets du roi et « d'en faire sortir les étrangers ».

Dans cet esprit furent rédigées les lettres que le roi adressa au pape, aux Pères du concile, à Philippe II, à l'empereur, pour leur notifier la conclusion de la paix, lettres dont le contenu fut développpé de vive voix par des ambassadeurs chargés de les présenter. On possède le texte du discours que l'un d'eux, Yve d'Alègre, prononça en présence du pape. Dans ce discours,

(1) Isambert, *Recueil des anc. lois franç.*
(2) Delaborde, *Coligny.*

l'envoyé du roi rappelait les luttes fratricides, les déprédations, les meurtres, les sacrilèges, les villes ruinées, les églises détruites. Il ajoutait que ceux de la nouvelle religion, foulant aux pieds la fidélité qu'ils devaient à leur prince, n'avaient pas craint, non seulement d'appeler les étrangers en France, mais de leur livrer des places ; que ces étrangers étaient maîtres du Hâvre, de Dieppe, de Caen et de presque toute la Normandie, et que le royaume était sur le point de devenir leur proie. C'est pour mettre un terme à tant de maux, disait-il, que le roi, d'accord avec la reine sa mère, les princes du sang et les membres de son conseil, a décidé de faire des concessions à ceux de la religion. « Et que Votre Sainteté ne croie pas que, par ces concessions, le roi faiblisse dans la volonté de protéger la foi catholique ; il n'a qu'un désir, c'est que, les troubles étant apaisés, il puisse ramener tous ses sujets à leur devoir et les unir dans une seule foi ». Un langage analogue fut tenu par René de Birague, envoyé vers les Pères de Trente. Les raisons données par l'un et l'autre ambassadeur ne persuadèrent ni le pape, ni le concile. Les Pères, dans leur réponse, exprimèrent, avec le regret que le roi eût déposé les armes, le vœu que, mieux conseillé, il s'attachât à détruire l'hérésie. Quant à Pie IV, il ne dissimula pas que cette paix lui était odieuse (1).

Le premier soin de Catherine, la guerre terminée, fut de s'apprêter à expulser les Anglais du territoire après l'avoir débarrassé « au plus vite » des autres soldats étrangers que les huguenots et elle-même y avaient appelés, et qui, tout en regagnant la frontière, catholiques comme protestants, « pillaient, saccageaient, et mangeaient le pauvre peuple jusqu'aux os (2) ». Dès le mois d'avril, elle rassemblait des forces pour reprendre Le Hâvre que, d'après la convention faite avec Condé, Elisabeth ne devait restituer qu'en échange de Calais. Une fois sorti des excitations de la guerre civile, ce prince avait eu quelque remords d'avoir signé ce traité. Mais ce fut inutilement qu'il envoya à Londres proposer une transaction. Catherine ne pouvait reconnaître l'engagement pris par Condé. Elle déclara même que la reine d'Angleterre, en occupant Le Hâvre, avait violé la paix de Cateau-Cambrésis et que dès lors elle était

(1) Raynald. ann. 1563.

(2) *Lett. de Cath. de Médicis*, 27 avril 1563.

déchue de tout droit sur Calais (1). Dans les premiers jours de juillet, Le Hâvre, dont Elisabeth refusait de se dessaisir, était investi par l'armée royale, à laquelle Condé et nombre de gentilshommes protestants tinrent à honneur de se joindre, et, le 28 de ce mois, la ville capitulait. Elisabeth, qui sentait qu'une guerre avec la France pouvait relever le parti catholique en Angleterre, ne jugea pas prudent de persévérer dans une lutte où elle n'était plus soutenue par les huguenots, et des pourparlers de paix ne tardèrent pas à s'ouvrir entre les deux cours.

Trois semaines après, Charles IX, entré alors dans sa quatorzième année, était déclaré majeur. Cette proclamation eut lieu à Rouen, le 17 août, avec une grande solennité. Le jeune roi, dans un discours qu'on lui avait dicté, signifia qu'ayant remis la paix dans son royaume, il ne souffrirait pas de nouveaux troubles. Il fit enregistrer en sa présence une Déclaration par laquelle il prescrivait, sous peine de confiscation de corps et de biens, l'entière et stricte exécution de l'édit d'Amboise, enjoignait « à tous bourgeois, manants et habitants des villes » de déposer les armes, prohibait les ligues secrètes ou publiques, et défendait à tous ses sujets, quels qu'ils fussent, sous peine de crime de lèse-majesté, de nouer aucune intelligence avec des princes étrangers. C'était sur les conseils de L'Hopital que Catherine s'était décidée à proclamer la majorité de Charles IX, afin de couper court aux prétentions de Condé et du connétable qui l'un et l'autre aspiraient à une part du pouvoir. Elle n'en continua pas moins à régner sous le nom de son fils. Dans la solennité de Rouen, Charles IX avait dit « qu'elle commanderait et gouvernerait plus que jamais » (2).

V

Résolue à maintenir la paix, Catherine ne s'en dissimulait point les difficultés. Plusieurs parlements de province avaient protesté contre l'édit d'Amboise et ne l'avaient enregistré que par contrainte. Les huguenots, de leur côté, ne se résignaient pas au peu que cet édit leur avait octroyé. Catherine envoya

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, 17 mai 1563.
(2) ISAMBERT.

dans les provinces des commissaires chargés de faire observer l'édit. Elle-même, au début, ne cessa, par des lettres réitérées, d'en ordonner l'exécution, voulant qu'il fût respecté par les catholiques aussi bien que par les protestants. Néanmoins elle n'était pas sans se rendre compte que la paix était dans les faits plus que dans les esprits. « La racine du mal n'est pas tellement coupée, disait-elle, qu'il ne puisse d'ici à un jour, un mois, un an, renaître et recommencer ». Ces appréhensions, trop fondées, la portèrent à chercher de nouveau un secours dans le concile général. Une allusion avait été faite à cette intention dans l'édit d'Amboise. Le roi y avait dit espérer, pour l'affermissement de la paix, « le fruit d'un bon, saint, libre et général concile ».

Dès le mois d'octobre 1562, alors que les victoires de l'armée royale permettaient de prévoir la fin de la guerre civile, le cardinal de Lorraine, accompagné d'un « bon nombre de prélats et de docteurs », s'était acheminé vers Trente, où il était arrivé le 13 novembre (1). Il avait mandat d'insister sur une « bonne et sainte réformation de l'Eglise », dans son chef et dans ses membres et de faire en sorte qu'on accordât aux protestants « tout ce qui se trouverait possible. » Deux mois avant son arrivée, avait eu lieu une seconde session, dans laquelle avait été promulgué un décret sur le sacrifice de la messe, et où, comme dans la première, les dissidents avaient été déclarés anathèmes. Il est inutile de dire qu'aucun des Etats réformés n'était représenté au concile. « Ni les Anglais, ni les protestants, n'y comparaîtront jamais, avait dit le pape, par ce qu'ils savent bien qu'ils y seront condamnés ».

La foule des nouveaux arrivants, se heurtant au groupe serré des Italiens et des Espagnols, avait jeté le désarroi dans les discussions, et de longtemps on ne pût tenir une autre session. A Rome, on s'était inquiété de la présence des Français au concile ; on s'en inquiéta davantage quand on apprit la victoire de Dreux. Un cardinal disait qu'il était à craindre que les évêques français en devinssent « plus animés et plus insolents à poursuivre ce qui augmenterait leur autorité et diminuerait celle du pape. « On discutait alors, dans les congrégations, sur la résidence des évêques et sur le sacrement de

(1) Pour tout ce qui est dit ci-après sur le concile, voir *Actes du concile de Trente*.

l'ordre. La seconde question notamment donna lieu à de violents débats. Comme elle touchait à la hiérarchie ecclésiastique, les légats avaient introduit dans le projet de décret un canon où il était dit « que le pape avait plein pouvoir de régir et gouverner l'Eglise universelle ». C'était établir implicitement la supériorité du pape sur les conciles. Les Français, qui avaient reçu du roi l'injonction de repousser tout ce qui porterait atteinte aux libertés de l'Eglise gallicane, ne voulurent admettre pour le pape que la qualification, donnée par les anciens conciles, de « vicaire du Christ et successeur de Pierre, ayant dans l'Eglise universelle le pouvoir suprême ». Les débats se prolongèrent de telle manière que la troisième session, remise d'abord au mois de février 1563, puis en avril, ne put avoir lieu qu'en juillet.

Catherine, qui, sur ces entrefaites, avait signé la paix d'Amboise, profita de ces délais pour essayer encore une fois de modifier les dispositions et la marche du concile. D'Alègre, envoyé vers le pape pour lui notifier la conclusion de la paix, était chargé en même temps de lui transmettre à cet égard les désirs du roi. Il représenta au Saint Père que, malgré la paix, les divisions religieuses qui avaient allumé la guerre gardaient toute leur force ; qu'il n'y avait espoir d'y remédier que par un concile général ; que c'était ainsi que, dans le passé, avaient pris fin les hérésies d'Arius et de Pélage ; mais qu'il était douteux que le présent concile pût atteindre ce but. « Encore qu'il y ait une grande et notable assemblée à Trente, avait écrit Catherine dans des instructions remises à l'ambassadeur, elle ne se peut dire générale, d'autant que la moitié de la chrétienté n'y est comparue et ne l'approuvent pour libre et général concile les royaumes de Danemark, de Suède, d'Angleterre, d'Ecosse, toute la Germanie, partie de la Suisse et une bonne partie de la France » ; en sorte que, si bonnes que soient les constitutions qu'on y délibère, « elles profitent pour ceux qui l'approuvent, mais à ceux qui ne le reçoivent pour n'y être ouïs, elles ne leur serviront qu'à les animer davantage et à augmenter les divisions ». C'était dire, ainsi que déjà elle l'avait fait savoir aux Pères de Trente par la bouche de Lansac, qu'on devait recevoir au concile et y entendre « les dévoyés de l'Eglise » ; et comme les Allemands, « principaux auteurs de ces divisions », étaient contraires au choix qui avait été fait de la ville de Trente

pour lieu du concile, d'Alègre avait ordre de demander qu'il fût transféré en quelque autre ville où ils consentissent à venir. Pareilles instructions avaient été données aux ambassadeurs qui étaient allés informer Philippe II et l'empereur de la signature de la paix et qui, en communiquant à ces souverains les observations du roi relatives au concile, les prièrent de s'y associer et de les appuyer auprès du pape.

Par ces dernières démarches, comme par tout ce qu'elle avait déjà mandé et écrit à ce sujet, il apparaît clairement que Catherine n'avait rien négligé pour que le concile fît œuvre de concorde et de pacification. Elle n'avait toutefois que peu de confiance dans le succès de sa nouvelle tentative. « Je crains bien, écrivait-elle le 18 mai, que tout notre concile ne soit qu'une belle apparence de fleurs, sans aucun fruit ni amendement ». Malgré toutes ses représentations et ses instances, non seulement les Pères continuèrent de siéger à Trente, mais l'action du concile demeura, comme auparavant, circonscrite au cercle des nations catholiques. Le 16 juillet, fut rendu un décret sur le sacrement de l'ordre, et, le 11 novembre, un autre sur le sacrement du mariage, dans les mêmes conditions où l'avaient été les décrets sur l'eucharistie et le sacrifice de la messe, c'est-à-dire avec anathème contre ceux qui n'y feraient pas adhésion.

Les questions de doctrine, au reste, n'occupèrent pas exclusivement le concile, et l'on doit reconnaître qu'il ne donna pas une moindre attention aux questions concernant la réforme des mœurs ecclésiastiques. A ne parler que de ce qui touchait au clergé séculier, la résidence dans les diocèses, les réunions périodiques des synodes provinciaux et diocésains, les visites régulières dans les paroisses, furent dès lors autant de devoirs imposés aux évêques. On décida en outre, ce qui était une innovation, l'établissement de « séminaires » pour l'instruction des clercs et leur préparation au sacerdoce. Il est vrai qu'on ne fit que réformer les « membres » ; quant à la réforme du « chef » ou — pour dire autrement, — de la cour pontificale, Pie IV avait signifié qu'il entendait la faire lui-même sans que personne autre ne s'en mêlat, menaçant, dans le cas contraire, de « réformer les princes », en d'autres termes, de restreindre ou de supprimer les privilèges que leur tolérait le Saint-Siège ; privilèges grâce auxquels ils pouvaient intervenir par leurs

tribunaux dans le jugement des affaires ecclésiastiques, percevoir les revenus des bénéfices vacants, lever des impôts et des subsides sur le clergé, et ne laisser publier qu'avec leur autorisation les lettres, sentences et citations des juges ecclésiastiques et spécialement de la cour de Rome. Cette réforme fut même entreprise et visait particulièrement la France. Charles IX écrivit à ses ambassadeurs : « A ce que j'apprends par vos lettres, les Pères voudraient rogner les ongles aux rois et allonger les leurs, chose que je ne suis pas pour endurer » ; et il leur enjoignait, si l'on persistait dans ces prétentions, de quitter le concile et de se retirer à Venise (1) ; ce qu'ils firent en effet. Le cardinal de Lorraine, qui, depuis le meurtre de son frère, s'était laissé gagner à la cause ultramontaine, n'insista pas sur la réforme du « chef »; il abandonna au pape le soin de réformer la cour romaine et obtint, à ce prix, le retrait des articles qui concernaient les princes. Mais les ambassadeurs n'acceptèrent pas ce compromis et restèrent à Venise jusqu'à la fin du concile.

En somme, pour ne regarder que les catholiques, l'action du concile ne laissa pas d'avoir une portée considérable par l'influence qu'il devait exercer sur les destinées de l'Eglise. Par les décrets de réforme, le clergé fut appelé à une discipline qu'il ne connaissait plus. A l'égard de la doctrine, le dogme fut éclairci et fixé sur des points non suffisamment déterminés, et par là fut raffermie parmi les catholiques l'unité doctrinale que le protestantisme avait affaiblie et menacé de briser. Mais, en frappant d'anathème tous ceux qui professaient des opinions contraires aux dogmes ainsi fixés, le concile excluait de l'Eglise le protestantisme et toutes les sectes qui s'y rattachaient. Cette exclusion, qui atteignait la moitié de l'Europe, fut encore aggravée après la dernière session qui eut lieu le 4 décembre. Jusqu'ici on s'était abstenu de déclarer que le concile était la continuation de celui qui avait été tenu à Trente sous les deux derniers pontifes. Par une bulle qui suivit d'un mois la clôture du concile, Pie IV confirma les décrets qui avaient été promulgués non seulement dans le présent concile, mais dans celui qui l'avait précédé, notifiant par cela même que le second était le complément et l'achèvement du premier, et faisant ainsi

(1) 28 août 1563.

comme un seul faisceau de tous les anathèmes que l'un et l'autre avaient fulminés contre les protestants.

Avant que le concile fût clos, lorsque Catherine s'aperçut qu'il n'y avait nul secours à en attendre, elle tenta d'obtenir par une voie différente l'apaisement des discordes religieuses. Ce fut d'amener à une entrevue, où elle se trouverait avec Charles IX, « en quelque lieu choisi d'un commun consentement », le pape, le roi d'Espagne, l'empereur Ferdinand et son fils Maximilien, roi des Romains. « Mon but, écrivait-elle le 9 novembre à l'évêque de Rennes ambassadeur à Vienne, est de voir si nous, qui sommes les plus grands et les plus puissants princes chrétiens, étant assemblés, pourrons convenir d'un bon moyen, autre que les armes, pour la pacification de la chrétienté ». Le 29 décembre, dans une seconde lettre au même prélat, elle insistait de nouveau sur l'utilité de cette entrevue « pour le peu de fruit qui était résulté du concile ». Ce qu'elle espérait de cette rencontre avec de « si grands princes », c'était de « ployer le pape à plusieurs choses raisonnables auxquelles il s'était montré fort dur jusqu'ici » (1). Elle échoua dans ce projet, comme elle avait échoué dans le dessein de modifier le fonctionnement et d'étendre la portée du concile. L'empereur eût peut-être été disposé à la soutenir : mais il ne voulait agir que d'accord avec le roi d'Espagne et il est superflu de dire que Philippe II était, autant que le pape, hostile à ce projet. On pourra du moins me rendre ce témoignage, écrivait-elle plus tard, « que ce que j'en ai mis en avant n'a été que pour le bien et repos universel de la chrétienté » (2).

Réduite à ses seuls moyens, Catherine n'en fut que plus décidée à maintenir la paix, peu sûre encore à ses yeux, qu'elle avait cherché à établir par l'édit d'Amboise, appelé aussi édit de pacification. Elle donna, en deux circonstances, une preuve marquée de sa résolution. Les Guises, depuis l'assassinat du duc François au siège d'Orléans, ne cessaient d'accuser Coligny d'en avoir été l'instigateur et menaçaient de se venger. Le roi évoqua l'affaire à son Conseil et, par un arrêt du 5 janvier 1564, ajourna son jugement à trois années, avec défense aux parties « de ne rien demander jusque là ni

(1) 28 février 1564.
(2) Lettre à l'évêque de Rennes, 17 mars 1564.

par justice, ni par armes ». Dans une autre occasion, Catherine ne craignit pas de résister au Saint Père. Pie IV avait cité à Rome devant le tribunal de l'inquisition générale, comme suspects d'hérésie, sept évêques français, dont le cardinal de Chatillon, frère de Coligny. Il était allé plus loin ; il avait cité pour le même fait la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, déclarant que, faute par elle de comparaître, elle serait déchue de la royauté et ses Etats livrés au premier occupant (1). Catherine s'éleva avec énergie contre un acte que ne pouvait tolérer, disait-elle, quiconque avait à cœur « le bien public et le repos universel ». Elle envoya signifier au pape qu'à l'égard des évêques sa décision « était du tout contraire à l'autorité de Sa Majesté et aux libertés de l'Eglise gallicane », et, en ce qui concernait Jeanne d'Albret, « qu'il n'avait nulle juridiction sur ceux qui portent le titre de roi ou de reine » et qu'il ne lui appartenait pas de disposer de leurs Etats (2).

On eut bientôt une autre preuve, non moins significative, des dispositions de Catherine. Une fois le concile terminé, le pape demanda à tous les souverains catholiques d'en « recevoir » les décrets, en d'autres termes de conférer à ces décrets, devenus lois de l'Eglise, le caractère de lois de l'Etat applicables par les juridictions séculières. L'Espagne, le Portugal, les divers Etats de l'Italie ne tardèrent pas à donner leur adhésion. Marie Stuart, qui s'était excusée de ne pas envoyer de prélats au concile, empêchée, disait-elle, par les hérétiques qui dominaient en son royaume, fut néanmoins exhortée par le pape à la donner aussi. Quant à Catherine, outre que certains canons du concile lui paraissaient enfreindre, sur quelques points, les libertés gallicanes, elle était trop avisée pour irriter les huguenots en recevant des décrets qui les frappaient d'anathème. Ce fut au commencement de février que le nonce lui fit connaître à ce sujet les désirs du pontife ; et comme il lui représentait qu'étant fille aînée de l'Eglise elle devait, à ce titre, montrer l'exemple aux autres princes, elle se contenta de répondre qu'elle avait ordonné de traduire ces décrets en français afin de les

(1) Raynald. ann. 1563.

(2) La lettre est du 13 décembre 1563. L'ambassadeur de France parla si haut que les procédures commencées contre les évêques furent abandonnées et que la sentence contre la reine de Navarre fut révoquée et annulée. De Thou, l. XXXV.

examiner. Quelques jours après, une démarche plus pressante était faite auprès du roi par un envoyé du Saint-Siège auquel s'étaient joints les ambassadeurs de Philippe II et du duc de Savoie. On lui demandait non pas seulement de recevoir les décrets, mais de révoquer plusieurs des articles de l'édit de pacification. Charles IX, à qui la reine mère et L'Hopital avaient fait la leçon, déclara qu'il ferait en sorte d'amener tous ses sujets à vivre selon une même religion, mais que, pour le moment, il entendait garder une paix qui lui avait permis de chasser de ses Etats les étrangers ; pour ce qui était de la réception du concile, il voulait, disait-il, consulter son conseil. La question fut en effet portée devant le conseil privé. Le cardinal de Lorraine, revenu alors de Trente, était présent. Il s'efforça, sans succès, de faire recevoir les décrets ; et comme L'Hopital soutenait avec force l'avis contraire, le cardinal lui répliqua en colère « qu'on ne savait de quelle religion il était ». Pie IV ne laissa pas de mander au nonce de renouveler ses démarches, et, au grand mécontentement de la reine mère, lui fit tenir de nombreux exemplaires des décrets pour être distribués aux évêques du royaume (1).

VI

Au mois de mars 1564, Catherine entreprenait avec Charles IX cette longue pérégrination à travers la France, qui devait durer près de deux années. Elle espérait que la vue du jeune roi y raffermirait parmi les peuples l'obéissance et la paix. Les princes, le chancelier L'Hopital, des membres du conseil privé, le nonce, les ambassadeurs étrangers l'accompagnaient. Partie de Fontainebleau, elle s'arrêta d'abord à Troyes, où le 11 avril, fut signé le traité par lequel la reine d'Angleterre reconnaissait implicitement à la France la possession définitive de Calais moyennant le paiement d'une somme de cent vingt mille écus. Encore le roi n'accorda-t-il cette somme qu'à « titre d'honnêteté et de courtoisie » (2). Sur les incidents qui marquèrent ce voyage, on possède de nombreuses lettres du nonce. De toutes

(1) Raynald. ann. 1564. — De Thou, l. XXXVI.

(2) La Ferrière, *Revue des quest. histor.*, janv. 1883.

les villes où séjourne la cour, il écrit au cardinal Borromée. A la vérité, il parle surtout, dans ces lettres, de ce qui regarde le concile de Trente. A peine mentionne-t-il, à la fin de mai, la mort de Calvin, qu'il apprend en passant à Dijon, et, deux mois après, celle de l'empereur Ferdinand (1), auquel succède son fils Maximilien. En revanche, il s'étend sur ses fréquents entretiens avec Catherine au sujet de la réception du concile. De Lyon, où la cour s'arrête du 13 juin au 8 juillet, il n'écrit pas moins de six lettres, et, dans chacune d'elles, il dit comment, malgré ses représentations, il ne réussit pas à persuader la reine. Elle objecte tantôt qu'avant de se décider, elle veut savoir si les autres princes ont reçu le concile, tantôt qu'il lui faut communiquer les décrets au Parlement et connaître son opinion. Au reste, ajoute le nonce, elle montre « une volonté très sincère » de ramener au catholicisme ses sujets dissidents, mais elle estime « que ce n'est pas encore le temps ». Au mois d'août, à Valence, au mois d'octobre, à Avignon, il insiste de nouveau ; il représente à la reine que, presque tous les Etats catholiques ayant alors reçu le concile, elle doit le recevoir à son tour. « Sur quoi, Sa Majesté m'a répondu qu'elle ne désirait pas moins que les autres princes l'observation des décrets, mais que le pape devait reconnaître lui-même que, dans la situation du royaume, il convenait de procéder avec beaucoup de discrétion ». Le nonce ne laisse pas, selon les instructions du pape, de distribuer aux évêques des exemplaires du concile, et, le 8 novembre, il écrit de Marseille qu'il a remis le dernier qui lui reste (2).

Ce n'était pas uniquement par ces réponses au nonce que Catherine se montrait résolue à éviter de nouvelles causes de troubles. Au début de son voyage, apprenant qu'il y a eu à Rouen un mouvement populaire contre les réformés : « Si les huguenots ont contrevenu à l'édit de pacification, fait-elle écrire par Charles IX aux échevins, il fallait avertir nos ministres de justice pour en faire la punition qui n'appartient qu'à eux seuls, et ne pas tolérer que le peuple s'attribue la puissance du glaive » (3). Sur le bruit qui s'était répandu parmi les protestants

(1) Ferdinand mourut le 20 juillet 1564.

(2) *Arch. Vatic.*, *Nonciatures*, D. 1420, et *Arch. cur.*, t. VI. — Cf. le journal d'Abel Jouan sur le *Voyage du roi* dans le recueil du marquis d'Aubais.

(3) 16 mars 1564.

qu'on allait révoquer l'édit d'Amboise et supprimer le peu de liberté qu'il leur laissait : « Nous n'en avons jamais eu la pensée, écrit-elle de Troyes à l'amiral Coligny, et dites à tous ceux qui vous en parleront que l'édit sera gardé inviolablement » (1). De Lyon, elle transmet les mêmes assurances à d'Andelot : « Nous sommes si éloignés de vouloir le rompre que nous tenons tous ceux qui y contreviendront pour rebelles » (2).

Certaines restrictions étaient néanmoins apportées par Catherine elle-même à l'édit qu'elle prétendait maintenir. Par une Déclaration publiée en cette même ville de Lyon, l'exercice du culte protestant fut interdit à l'avenir dans tous les lieux où séjournerait la cour. A la vérité, il était ajouté que, durant ces séjours du roi, ceux de la religion « vivraient en liberté dans leurs maisons, sans être recherchés en aucune manière, pour, après son partement, être ledit exercice continué comme auparavant » (3). Mais, si parfois il lui arriva de restreindre l'édit de pacification, parfois aussi elle l'élargit. Une ordonnance rendue au mois de septembre à Valence permit aux protestants de Bordeaux de ne plus tapisser leurs maisons au passage des processions. Au reste, en dépit de quelques « remuements » qui se produisaient çà et là dans les provinces, Catherine se félicitait, non sans quelque illusion, de l'état du royaume. « Les affaires continuent avec telle tranquillité que nous la pouvons désirer », écrit-elle le 26 décembre de Montpellier : et deux mois après : « Plus nous allons en avant, plus l'obéissance du roi s'établit et le repos de ce royaume augmente ». Peut-être, dans ces affirmations réitérées, n'y avait-il pas seulement chez elle une part d'illusion, et voulait-elle faire croire à la pacification du royaume plus qu'elle n'y croyait elle-même.

A la date où elle écrivait cette dernière lettre, en février 1565, la cour se trouvait à Toulouse. C'est à ce moment que, pour la première fois, il est fait mention dans les lettres de Catherine de cette fameuse entrevue de Bayonne à laquelle, avant d'entreprendre son voyage, elle avait convié Philippe II. A cette entrevue devait se rendre, non ce prince lui-même, comme elle l'avait souhaité, mais la reine d'Espagne, accompagnée du duc d'Albe, qui allait bientôt se signaler aux Pays-

(1) 17 avril 1564.
(2) 18 juin 1564.
(3) 24 juin 1564.

Bas en y portant la guerre contre les hérétiques. Rien n'indique qu'elle eût proposé cette rencontre à Philippe II pour se concerter avec lui sur les choses de la religion. Elle avait d'autres vues. Tout en ne cessant de veiller à la paix du royaume et écrivant à ce sujet lettres sur lettres, des arrangements matrimoniaux, dont depuis quelque temps elle nourrissait la pensée pour ses enfants, n'occupaient alors une moindre place en son esprit. Elle avait conçu le projet de faire épouser à Charles IX la fille aînée de Maximilien, appelé récemment à l'empire, et devait sous peu entamer, dans cette intention, des pourparlers à Vienne. Mais un autre dessein qu'elle avait particulièrement à cœur, c'était de marier son second fils Henri, duc d'Orléans, depuis duc d'Anjou, avec une sœur de Philippe II, Dona Juana, et sa fille Marguerite de Valois avec Don Carlos. Très ambitieuse pour son second fils, objet de ses préférences, elle se flattait que le roi d'Espagne, en l'agréant comme époux de Dona Juana, lui transmettrait quelqu'un de ses nombreux Etats, et elle comptait négocier cette double alliance à Bayonne.

Elle s'attendait toutefois qu'il serait question, en cette rencontre, des affaires religieuses ; l'ambassadeur d'Espagne le lui avait fait entendre dans un entretien qu'il avait eu avec elle au moment qu'elle quittait Fontainebleau, et elle avait dû s'y préparer. Le nonce parle aussi, en sa correspondance, de la future entrevue, mais il n'en indique pas l'objet. Le 3 mai, il écrit de Bordeaux que, par ordre de Catherine, les ambassadeurs et lui, faute de logements à Bayonne, devront habiter à quelques lieues de cette ville. « On croit, dit-il, que ce défaut de logements n'est qu'un prétexte et que la reine a des raisons pour nous tenir éloignés ». Ces raisons étaient vraisemblablement que la présence de certains de ces ambassadeurs l'eût gênée dans ses négociations de mariage. L'entrevue, convenue d'abord pour avril, puis pour mai, n'eut lieu qu'en juin. Durant toute la seconde quinzaine de ce mois, Catherine et la reine d'Espagne, allaient résider ensemble à Bayonne. De l'endroit où il habite, le nonce note ce qui vient à sa connaissance, comme « les tournois, les joûtes, les mascarades » et les fêtes de toute sorte célébrées à cette occasion. Mais il ne parle pas des mariages espagnols, ce qui montre qu'il n'en était pas instruit. Quant aux conférences au

sujet de la religion, qui, au travers de ces fêtes, eurent lieu entre Catherine, la reine d'Espagne et le duc d'Albe, elles furent d'abord tenues trop secrètes pour qu'il en pût rien savoir, et l'on ne possède guère, comme renseignements à cet égard, que des documents de source espagnole ; encore offrent-ils plus d'une obscurité.

Ce qui semble ressortir de l'examen de ces documents, joints à quelques lettres de Catherine, c'est qu'elle était venue à Bayonne avec l'idée arrêtée de négocier, avant toute autre chose, les deux mariages qu'elle avait en tête, tandis que le duc d'Albe était chargé par Philippe II de commencer par traiter avec elle la question de religion. Le roi d'Espagne, qui inaugurait alors dans les Pays-Bas une politique violente contre les réformés, avait plus que jamais intérêt à voir sur ses frontières une France catholique. Les instructions données par lui au duc d'Albe étaient précises. Il devait demander l'interdiction en France du culte réformé, l'expulsion dans le délai d'un mois des ministres protestants, la publication du concile de Trente, le renvoi de tous gouverneurs, seigneurs du conseil privé, capitaines ou autres, suspects de n'être pas catholiques (1). Sans communiquer d'abord à la reine-mère tout le contenu de ses instructions, il insista auprès d'elle, à plusieurs reprises, sur la nécessité de mesures énergiques. Vainement Catherine objectait que, depuis la paix d'Amboise, la situation du royaume s'était améliorée et s'améliorait chaque jour davantage. Le duc d'Albe montrait, au contraire, l'hérésie toujours menaçante. Dans l'un de ces entretiens, il lui arriva de dire à la reine qu'elle ne saurait avoir raison des huguenots, tant que les affaires passeraient par les mains du chancelier L'Hopital. « Peut-on nier qu'il soit huguenot? fit-il. — Non, il ne l'est pas, répliqua Catherine. — Vous êtes, Madame, la seule en France de cette opinion » (2).

Ce n'est pas que Catherine refusât de donner certaines satisfactions à Philippe II. Mais il ne paraît pas douteux qu'au fond elle ne subordonnât sa complaisance sur ce point au succès de ses projets matrimoniaux. Elle ne cessait de répé-

(1) Voir ces instructions dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. II, introd., p. LXXIII, note.

(2) *Ibid.*, p. LXVIII, d'après les Archives de Simancas.

ter à sa fille que des alliances entre les deux maisons faciliteraient une entente au sujet de la religion. La reine d'Espagne et le duc d'Albe lui ayant déclaré qu'elle devait renoncer à toute idée d'un mariage entre Marguerite de Valois et Don Carlos, elle se rabattit sur celui de son fils Henri avec Dona Juana. Cependant le moment du départ de la reine d'Espagne approchait, et Catherine n'avait encore pris aucune détermination en ce qui regardait les mesures demandées par le duc d'Albe. Celui-ci ne dissimulait pas son mécontentement. Catherine sentit que, si les choses en restaient là, elle perdait tout espoir d'obtenir le consentement de Philippe II au mariage qu'elle souhaitait. Elle manda alors le nonce auprès d'elle, pensant se servir utilement de son entremise. Il se présenta le 29 juin. Entre elle et lui eut lieu une conversation qu'on ne connaît que par le fragment d'une lettre qu'il écrivit à la date du 1er juillet, fragment relatif uniquement à la question de religion (1). « Je pressai vivement la reine, y dit-il, d'accommoder les affaires de la religion. Je lui représentai que sa rencontre avec la reine d'Espagne lui était une occasion de s'arrêter à une résolution définitive ; que, satisfaisant par là sa fille, le roi catholique et toute l'Espagne, elle en recevrait les secours dont elle aurait besoin pour l'exécution de ce qu'elle aurait décidé. Sa Majesté ne me fit d'abord aucune réponse positive. Mais, à la fin, elle promit qu'aussitôt son retour à Paris elle accomplirait les changements nécessaires ; qu'à cette intention elle convoquerait une assemblée de catholiques dans laquelle ne serait admis aucun huguenot ; et elle ajouta qu'elle était déterminée à maintenir entière la religion où elle était née et où elle avait vécu plus de temps qu'il ne lui en restait à vivre ». Ces promesses dont le nonce, avec l'autorisation de Catherine, instruisit aussitôt le duc d'Albe, furent confirmées le lendemain en présence de la reine d'Espagne, du duc et de grands seigneurs catholiques qui avaient suivi la cour à Bayonne (2).

De quels changements s'agissait-il ? D'après une lettre adressée le 26 août par Philippe II à un cardinal pour être

(1) Ce fragment se trouve en copie aux Archives nationales, cart. L. 396. Nous avons vainement cherché aux archives du Vatican la lettre originale.

(2) Cf. une lettre de l'ambassadeur vénitien du 22 juillet, citée par La Ferrière. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. II, intr., p. LXXXIV.

communiquée au pape, on devait, d'une part, examiner sous quelle forme on ferait l'acceptation du concile et, d'autre part, « porter remède aux choses de la religion » (1). Mais ce remède, quel était-il ? Catherine s'était-elle, à dessein, servie de ce terme qui ne précisait rien ? Assurément ce n'était pas la guerre, Charles IX, instruit par sa mère, ayant signifié au duc d'Albe qu'une guerre serait la ruine de son royaume. Davila, dans son *Histoire des guerres civiles*, n'est peut-être pas très éloigné de la vérité quand il dit que les deux rois « convinrent de s'aider mutuellement pour rétablir le calme en leurs Etats et y abolir la diversité de religion, chacun restant libre d'employer les mesures qu'il jugerait les plus convenables ». Quelles que fussent les mesures que Catherine avait en vue, il y a tout lieu de penser qu'elle ne s'y était engagée que pour attirer Philippe II à son projet de mariage. Elle avait ce projet tellement à cœur, qu'en septembre, deux mois après avoir quitté Bayonne, elle mandait à son ambassadeur à Madrid d'en conférer avec ce prince, et, au mois de décembre, dans une lettre à la reine d'Espagne, elle insistait encore sur le mariage avec Dona Juana, demandant expressément que Philippe II assignât, comme dot, l'un de ses Etats au duc d'Orléans.

Quant à croire, avec quelques historiens, que, dans ces conférences de Bayonne, fut agitée l'idée d'un massacre des huguenots et que dès ce moment fut préméditée une Saint-Barthélemy, c'est une assertion qui ne repose sur aucun fondement et que dément toute la conduite antérieure de Catherine (2), outre qu'il est inadmissible que, sept ans à l'avance, ait été ourdie une pareille machination. Il est toutefois avéré que des paroles de sang furent prononcées. Elles le furent, non entre Catherine et le duc d'Albe, mais par des seigneurs français en des entretiens qu'ils eurent avec le duc au sujet des troubles du royaume et qu'il semble avoir provoqués pour connaître leur sentiment. Le cardinal de Guise, le duc de Montpensier, Montluc (3), écrit-il le 21 juin à Phi-

(1) Voir cette lettre dans les comptes rendus des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, janvier 1882 (lecture de M. Combes sur *l'entrevue de Bayonne d'après les Archives de Simancas*.

(2) Voir à ce sujet la discussion de La Ferrière. *Lett. de Cath. de Méd.*, t. II et IV, introd.

(3) Blaise de Montluc, frère de Jean de Montluc, évêque de Valence.

lippe II, — les *bons* comme il les appelle, — me dirent que le moyen d'obvier au mal serait de se saisir « des cinq ou six » qui dirigent la faction et, soit de les reléguer en un lieu où il leur serait impossible de renouveler leurs trames criminelles, soit de leur faire trancher la tête (1). Si, parmi ces « bons », il ne nomma pas le cardinal de Lorraine, c'est que ce prélat n'avait pas accompagné la reine mère à Bayonne. Ces propos n'ont rien d'étrange quand on considère les mœurs violentes de l'époque. Qu'ils soient venus aux oreilles de Catherine et que plus tard elle s'en soit souvenue, on peut le conjecturer. Les Mémoires de Tavannes confirment, en l'amplifiant, la lettre du duc d'Albe. Il y est dit que, d'après une convention faite entre les deux rois, « les chefs séditieux » devaient « être attrappés et justiciés ». A supposer qu'on doive ajouter foi à ces paroles de Tavannes, là se bornent les idées de meurtre qui auraient été émises, et dans aucun texte il n'est fait allusion à une immolation générale des protestants (2).

Malgré le mystère dont furent entourées les conférences de Bayonne, il n'est pas à penser que quelque chose n'eût transpiré de ce qui avait été dit et proposé contre les protestants. Ce qu'ils en apprirent et qu'exagéra la passion, le mystère même qu'on avait paru chercher, les convainquirent qu'un complot avait été tramé pour les perdre. Catherine se rendit si bien compte des appréhensions qu'avait pu faire naître dans leur esprit cette entrevue de Bayonne, qu'elle s'attacha tout aussitôt à les dissiper. Le 6 juillet, elle écrivait au gouverneur de Paris, le maréchal François de Montmorency, fils du connétable : « Nous n'avons parlé dans notre entrevue que de caresses, festoyements, bonnes chères et, en termes généraux, du désir que chacun a à la conservation de la paix ». Elle envoya vers l'empereur et les princes de l'Allema-

(1) Papiers d'Etat de Granvelle.

(2) Quelques jours après la Saint-Barthélemy, le 10 septembre 1572 (*Arch. nat.*, collect. SIMANCAS, K 1535) le duc d'Albe écrivait : « Souvent je me suis souvenu de ce que j'avais dit à la reine mère à Bayonne et de ce qu'elle m'avait promis ; je vois qu'elle a bien dégagé sa parole ». On ne peut tirer de là aucune conclusion contraire à ce qui est dit ci-dessus. Catherine avait promis « de porter remède aux choses de la religion. » C'est le duc d'Albe qui de lui-même établit un rapprochement entre cette promesse et la Saint-Barthélemy ; à quoi il convient d'ajouter que la question religieuse fut, comme on le verra, étrangère au drame du 24 août.

gne protester de sa volonté arrêtée « de ne rien innover de ce qui avait été permis par les édits de pacification ». Elle écrivit enfin à tous les gouverneurs de provinces, leur enjoignant « de faire observer inviolablement le contenu de ces édits ». Les huguenots n'en gardèrent pas moins leurs soupçons, dont la persistance fut telle qu'on en retrouve la trace dans les documents protestants au lendemain de la Saint-Barthélemy. Ces soupçons ne furent pas étrangers aux causes qui allaient amener une seconde guerre de religion. Catherine devait ainsi porter la peine de ses ambitions maternelles qui la firent dévier de cette politique de sagesse dont elle avait donné, durant cinq ans, de si manifestes témoignages, et l'on peut dire qu'alors se clôt une période toute à son honneur, où équitable, libérale même envers les réformés, puis entraînée malgré elle à les combattre par les armes, elle avait su pacifier le royaume, sans le livrer à aucun des deux partis en lutte, et maintenir son intégrité en le libérant de l'étranger.

LIVRE DEUXIÈME

Les commencements du règne de Charles IX

I

De Bayonne, Catherine, avec Charles IX et toute la cour, avait gagné Mont-de-Marsan et de là s'était dirigée vers Angoulême ; puis, passant par Nantes, Angers, Tours, Blois, Bourges, était arrivée sur la fin de décembre 1565 à Moulins, où elle séjourna près de trois mois. Là, elle reçut la notification du refus que faisait Philippe II de donner sa sœur Dona Juana en mariage au duc d'Orléans. Ce refus, qui la touchait sensiblement, amena pour quelque temps un refroidissement entre les deux cours. Ce refroidissement s'accentua encore à la nouvelle du « massacre de la Floride ». Des huguenots étant allés, sur les conseils de Coligny, s'établir en ces parages, un capitaine espagnol, chargé par Philippe II de détruire cette colonie naissante qui « nichait trop près de ses conquêtes », avait surpris les Français dispersés et en avait fait « un horrible carnage ». Catherine sentit l'injure faite au roi de France. « Cette terre est nôtre, écrivait-elle à Fourquevaux, son ambassadeur à Madrid. D'ailleurs, ce n'est pas aux Espagnols à punir les sujets du roi, et il n'y a pas à disputer s'ils étaient de la religion ou non, mais du meurtre » ; et elle ajoutait : « Je crois que les huguenots n'eussent pas su demander de meilleures nouvelles, connaissant par là que notre amitié est bien mal assurée » (1).

(1) 17 mars 1566. Cf. lettre au même du 20 janvier.

Catherine dut se considérer dès lors comme libérée des engagements qu'elle avait pu prendre à Bayonne. Ce qui est certain, c'est que non seulement elle ne fit rien pour préparer la publication du concile de Trente, mais, de retour à Paris, elle ne tint pas l'assemblée catholique qu'elle avait promis de réunir. Elle n'avait cessé, au reste, par ses lettres aux gouverneurs, de recommander l'observation de l'édit de pacification. Il y a plus ; estimant « qu'on ne pouvait pourvoir au repos du royaume si l'on n'apaisait les querelles particulières », elle voulut mettre fin aux « différends » qui subsistaient entre les Chatillon et les Guises au sujet du meurtre du duc François de Guise. L'amiral Coligny, qu'elle avait mandé à Moulins avec les Guises, ayant affirmé par serment, en présence de Charles IX, des princes du sang et de tous les membres du conseil privé, qu'il était innocent de ce meurtre, le roi exigea, tant de l'amiral que du cardinal de Lorraine et de la veuve du duc assassiné, remariée depuis au duc de Nemours (1), la promesse que tout ressentiment serait désormais oublié (2). Le fils aîné du duc, le jeune Henri de Guise, le futur chef de la Ligue, se trouvait à ce moment en Hongrie, où il était allé prendre part à la guerre engagée par l'empereur Maximilien contre les Turcs (3). Croyant à la culpabilité de Coligny malgré ses dénégations, il devait prouver un jour qu'il n'avait pas oublié.

C'est à Moulins que fût rendue cette mémorable ordonnance sur la réforme de la justice, ordonnance élaborée par l'Hopital et qui était une preuve de l'influence gardée par le chancelier dont le duc d'Albe, à Bayonne, avait cherché à provoquer la disgrâce. Cette influence, il ne la conservait guère qu'auprès de la reine-mère. Un incident montra à quelles hostilités il lui arrivait parfois de se heurter. Les catholiques de Dijon ayant demandé qu'à l'avenir fût retiré aux ministres huguenots le droit d'assister les malades et les mourants, le cardinal de Lorraine appuya vivement cette requête. « Voudriez-vous, dit l'Hopital, que, sur le point de la mort, ils ne fussent pas consolés par la parole de Dieu ? — Autant

(1) Dans le cours de l'année 1566, Anne d'Este, veuve du duc François de Guise, se remaria à Jacques de Savoie, duc de Nemours.

(2) DELABORDE, *Coligny*.

(3) Il revint de Hongrie en octobre 1567.

dire par le poison, répliqua le cardinal. — Vous voulez donc qu'ils meurent ainsi que bêtes et chevaux », reprit le chancelier ; et comme il lui reprochait de ne chercher que la ruine des protestants : « Oui, s'écria le cardinal, nous tâchons par tous les moyens à les ruiner, afin qu'ils ne demeurent en ce royaume et qu'il n'y reste que la seule religion du roi » (1).

A la fin de mars 1566, Catherine quittait Moulins, d'où elle se dirigea, à petites journées, vers Paris. Informée des troubles qu'excitait dans les Pays-Bas le régime oppresseur de Philippe II et qui devaient aboutir à l'insurrection des « gueux », elle écrivait, le 13 mai, à Fourquevaux : « Le roi catholique devrait prendre modèle sur nous, qui avons à nos dépens assez montré aux autres comment ils se doivent gouverner ». La veille, elle écrivait au même : « Quant à ce que vous me mandez du malheur que nous prédit le duc d'Albe pour la diversité de religion qui est en ce royaume, vous pouvez répondre que, Dieu merci, l'union est telle et l'obéissance de tous les sujets du roi si assurée, qu'il est malaisé qu'elle puisse être troublée. »

Les choses n'étaient pas tout à fait comme les présentait Catherine. Depuis qu'elle était partie de Bayonne, de temps à autre de fâcheuses nouvelles lui étaient arrivées des provinces. Elle-même, en entrant à Tours, avait jugé prudent d'en faire désarmer les habitants. A Blois, où Condé et Jeanne d'Albret étaient venus à sa rencontre suivis des principaux chefs protestants, elle avait cru devoir s'entourer des précautions les plus minutieuses. En Dauphiné, en Guyenne, en Languedoc, les huguenots remuaient. Dans le mois même où elle marquait à Fourquevaux une si pleine sécurité, se produisait à Pamiers une véritable révolte. L'évêque ayant interdit l'exercice du culte réformé contrairement aux clauses de l'édit de pacification, les huguenots mirent le feu à plusieurs maisons, pillèrent les couvents, tuèrent des religieux et, ayant chassé les catholiques, se rendirent un moment maîtres de la ville. Cette révolte, il est vrai, fut promptement réprimée, Catherine

(1) *Ibid.* D'après les *Mémoires* de Soubise, Catherine aurait eu le dessein, si elle eût pu réunir les chefs protestants à Moulins, de les y faire tous périr. Il ne faut voir là qu'un de ces bruits qui, depuis l'entrevue de Bayonne, ne cessèrent de courir parmi les protestants.

ayant ordonné aussitôt d'en châtier les auteurs et de « faire un exemple » (1).

Dans l'intervalle, le 6 janvier, avait été élu un nouveau pape, Pie V, qui, plus que ses prédécesseurs, allait intervenir dans les affaires de France. Sorti de l'ordre des Dominicains, de mœurs austères et d'une piété rigide, il devait, durant un pontificat de six années, s'attacher tout à la fois, avec un zèle persévérant, à la réforme de l'Eglise et à l'extirpation de l'hérésie. De son pontificat date ce qu'on a appelé la renaissance ecclésiastique. A peine élevé sur le Saint-Siège, il exigea la stricte observation des décrets du concile de Trente dans les divers Etats catholiques. A tous les évêques, il enjoignit de garder la résidence, de visiter leurs diocèses, de tenir des synodes, d'instituer des séminaires, de veiller sur les mœurs de leur clergé. « Vous n'ignorez pas, leur mandait-il, à quel point les hérésies se sont partout répandues et comme l'incurie des pasteurs et la vie déréglée des ecclésiastiques ont contribué à provoquer ou à accroître le mal ». Il rappela également les ordres religieux à une règle plus sévère et, donnant lui-même l'exemple, introduisit plus d'une utile réforme dans la cour romaine. Une lettre qu'il adressait à Charles IX au sujet du concile de Trente attestait à quel point il était attentif à la correction des mœurs du clergé. « Si vous jugez avoir des raisons pour ne pas imposer présentement à tous vos sujets les décrets du concile, faites du moins que vos sujets catholiques s'y soumettent. Obligez surtout vos prélats à observer les décrets qui regardent la discipline, et croyez qu'en cela vous serez approuvé des hérétiques eux-mêmes, car il est notoire que le relâchement du clergé a été l'une des causes de leur révolte contre l'Eglise » (2).

Ce même zèle qu'il montrait pour la réforme de l'Eglise, il devait le déployer contre l'hérésie. Il s'empressa, partout où étaient établis des inquisiteurs, de renforcer leurs pouvoirs. Il ordonna de rechercher dans toute l'Italie les individus suspects d'hérésie et de les amener à Rome pour qu'ils y fussent jugés et condamnés. Voyant dans les hérétiques tout à la fois des « ennemis de Dieu » et des destructeurs de la société, il ne

(1) Lettre au connétable de Montmorency, 15 juin 1566.

(2) 20 juin 1566. Pour toute la correspondance de Pie V voir : LADERCH, *Annal. eccles.* — *Pii quinti epist.*, éd. Goubau, Antuerpiæ (Anvers) 1640.

connaissait pas la clémence ; il ne connaissait que la justice, et, cette justice, il la voulait inexorable. Dès les premiers mois de son avènement, il demandait à Charles IX et à Philippe II de secourir de leurs armes Marie Stuart, opprimée dans son royaume par les factions religieuses. Il eût voulu la soutenir « de sa vie et de son sang » et, « n'eussent été son âge et ses immenses occupations », il eût passé lui-même en Ecosse (1). Inquiet des troubles des Pays-Bas, il exhortait Philippe II à se porter sans retard en Flandre, afin d'arrêter un incendie qui menaçait d'enlever à son autorité en même temps qu'à la religion cette partie de ses Etats (2). Comme son prédécesseur Pie IV, c'était de la situation de la France qu'il se montrait surtout préoccupé. Apprenant les violences commises à Pamiers par les protestants, il écrivait le 17 juin à Catherine : « Par cet exemple, vous pouvez comprendre combien vous égarent ceux qui vous conseillent la tolérance. Ce que vous appelez l'édit de pacification ne servira en rien à la paix de votre royaume. Plus vous aurez d'indulgence pour les hérétiques et plus s'augmentera leur audace. N'attendez pas pour déraciner le mal qu'il se soit implanté plus avant ».

Loin de paraître partager les inquiétudes de Pie V sur la situation du royaume, Catherine lui faisait dire que, grâce au soin qu'elle avait de maintenir ses édits, « les esprits, petit à petit, se raccommodaient, que l'obéissance se recouvrait et que toutes choses retournaient à leur premier état ». Au mois d'août, voyant les affaires en Flandre prendre « un horrible train », elle se félicitait d'être délivrée de pareilles calamités ». Comme nombre de huguenots, « sous ombre d'être marchands », passaient la frontière et se mêlaient aux insurgés, on l'accusait, à la cour de Madrid, d'une secrète complicité. Toute mécontente qu'elle fût de cette cour, ne voulant pas se créer des embarras du côté de l'Espagne, elle enjoignit, sous les peines les plus sévères, à ceux des sujets du roi qui se trouvaient aux Pays-

(1) 12 mai et 6 juin 1566.

(2) 16 juillet 1566. Philippe II fit dire au Pape par son ambassadeur à Rome qu'il ferait en sorte d'arranger par la douceur les choses de la religion aux Pays-Bas, mais que, s'il le fallait, il emploierait la force, et que, dans ce cas, il serait lui-même l'exécuteur de ses intentions, « sans que ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres Etats qui me restent puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince craignant Dieu est tenu de faire pour son service. » GACHARD, *corresp. de Philippe II.*

Bas de rentrer dans leurs foyers (1). Elle poursuivait alors son projet de marier Charles IX, à la fille aînée de Maximilien, et elle tenait d'autant plus à ne pas indisposer Philippe II, que l'empereur entendait n'accepter cette union que d'accord avec ce prince.

Ces accusations contre Catherine étaient colportées à Rome par les agents de Philippe II. Ils ne se bornaient pas à ces accusations ; ils incriminaient auprès du pape les actes de son gouvernement, dénonçaient son indulgence à l'égard des huguenots, mettaient en suspicion jusqu'à son orthodoxie. Catherine envoya vers Pie V protester contre des « calomnies » par lesquelles on cherchait à lui attirer l'inimitié du Saint-Siège et de la chrétienté. « J'ai eu, toute ma vie, un but devant les yeux, écrivait-elle le 20 octobre, celui d'aider à la conservation de ce royaume que je voyais, par les divisions de la religion, courir à une ruine manifeste. Encore que je n'aie à rendre compte qu'à Dieu, je désire que tout le monde connaisse que ce que j'ai fait jusqu'ici, je l'ai fait parce que je l'ai voulu et que je me suis assurée, en le faisant, faire une chose agréable à Dieu, utile à toute la chrétienté et nécessaire au roi mon fils. Je puis dire aussi que ce que j'ai fait l'a été par le conseil des princes du sang et des principaux officiers de la couronne, tous étant affectionnés à la religion catholique autant qu'il y en ait en ce monde ».

Cependant les agitations continuaient dans les provinces. Bien que Catherine prétendît que ce n'était là que des « reliques » des luttes passées dont le souvenir ne pouvait encore être effacé, elle n'était pas sans appréhension. Elle voyait dans les évènements des Pays-Bas un danger pour la paix du royaume. Les protestants de France et ceux de Flandre étant unis entre eux par la même doctrine religieuse, qui était celle de Genève, elle craignait que le mouvement qui soulevait les Pays-Bas ne s'étendît en deçà de la frontière. Ce qu'elle appréhendait surtout, c'était l'approche des forces que Philippe II s'apprêtait à diriger en personne sur les Pays-Bas. Dès le 10 octobre, elle écrivait à Fourquevaux : Faites en sorte de savoir quand et par quel chemin le roi d'Espagne partira « et ce qu'il déli-

(1) Lettre à La Forest, ambassadeur en Angleterre, 26 juillet 1566.

bère faire tant en son voyage qu'étant arrivé en Flandre, et le sachant, n'hésitez pas à nous envoyer un exprès. » Le 21 décembre, Charles IX lui écrivait de même : « Les cartes étant si brouillées qu'elles sont et toutes choses en suspens sur l'attente du roi d'Espagne, il m'importe d'être à toutes occasions averti » (1).

Au mois de janvier 1567, Pie V, pressant de nouveau Philippe II de se porter aux Pays-Bas, l'exhortait à demander le concours de Charles IX, « à qui cette expédition ne serait pas moins profitable, son royaume étant rempli d'hérétiques qui avaient société avec ceux de Flandre. » Après avoir hésité entre plusieurs itinéraires pour se rendre aux Pays-Bas, Philippe II avait décidé de gagner la Savoie et continuer de là par la Bresse, la Franche-Comté et la Lorraine (2). Il ne devait pas toutefois persister dans l'intention qu'il avait manifestée de diriger en personne l'expédition, et il en confia le commandement au duc d'Albe. Une armée considérable, composée des vieilles bandes espagnoles de Naples, de Sicile et de Sardaigne, avait commencé de se former sur les confins du Milanais et du Piémont. Des troupes nombreuses furent en outre levées en Espagne, avec lesquelles le duc d'Albe devait aller rejoindre celles d'Italie. Le général espagnol ne doutait pas que le passage par la France ne lui fût accordé. Charles IX, avant d'en recevoir la demande, fit savoir par son ambassadeur qu'il le refusait, « non faute d'amitié et de bonne volonté,... mais pour le danger éminent que cette grande compagnie fît armer et élever ceux de la nouvelle religion qui étaient en son royaume » (3).

Par ce refus, Charles IX montrait combien peu il eût été

---

(1) La plupart des lettres de Charles IX qu'il nous arrive de citer ont été reproduites en note, à côté des lettres de même date de la reine mère, par l'éditeur des *Lettres de Cath. de Médicis.*

(2) Charles IX au duc de Nemours, 10 septembre 1566.

(3) Charles IX à Fourquevaux, 25 février 1567. Le roi ajoutait ces mots, qui prouvent qu'il n'y avait alors nul accord secret entre lui et Philippe II : « Quant à la capitulation (la paix d'Amboise) que j'ai faite avec mes sujets, dont ils (les Espagnols) ont été si marris après que j'ai vu... les batailles données, les villes prises d'assaut, ne profitant de rien que de me ruiner de plus en plus,... j'ai mieux aimé faire ce que j'ai fait que de perdre le reste, et Dieu m'a fait si heureux qu'au lieu de la ruine que je voyais préparer dans peu de temps,... je vis en repos et mon royaume se refait tous les jours... Tant y a que, pour qui que ce soit ni pour quelque cause qui puisse survenir, je me garderai, tant que je pourrai, d'y (à de nouvelles batailles) revenir. »

disposé à prêter le concours désiré par le pape. Ne voulant pas toutefois paraître, aux yeux de Philippe II, faire acte d'hostilité, le roi ou plutôt la reine-mère envoya, à la fin de mars, six mille charges de blé pour ravitailler l'armée expéditionnaire. Mais, en même temps et avant que cette armée se mît en marche, elle multipliait les mesures de précaution, renforçait les garnisons de Picardie et de Champagne. Le 2 avril, elle mandait à Tavannes, lieutenant général de Bourgogne, de se tenir sur ses gardes quand s'avanceraient les forces venant d'Italie. Déjà elle avait ordonné, avec la mise sur pied de troupes françaises pour les distribuer sur les frontières, la levée d'un corps de six mille Suisses. Au mois de mai cette levée étant prête, elle fit acheminer les Suisses vers la France. A l'ambassadeur d'Espagne qui se plaignait de cette dernière mesure comme d'un acte de défiance envers son maître, elle répondit que « c'était pour pourvoir à tout désordre qui pourrait advenir en dedans et au dehors, et non pour offenser ni donner ombre à personne » (1).

Le duc d'Albe, ne pouvant passer par la France, s'était embarqué sur la Méditerranée avec les troupes recrutées en Espagne, et arrivait, au mois de juin, se mettre à la tête de l'armée formée en Italie. Fourquevaux, soupçonnant Philippe II de quelque dessein contre la France, écrivait le 17 juillet à la reine-mère : « Il vous faut garder vos frontières. » Le duc d'Albe atteignit Luxembourg le 8 août et Bruxelles le 22, sans qu'aucun fait de guerre eût lieu sur son passage. Il est à penser que Catherine n'était pas néanmoins complètement rassurée, et, ce même mois, elle alla, avec Charles IX, visiter les places fortes de la Picardie, la province la plus voisine des Pays-Bas. Le péril vint, non comme elle l'appréhendait du côté du duc d'Albe, mais du côté des huguenots.

II

L'approche des forces espagnoles avait mis les protestants de France partout en émoi. Après avoir approuvé les premières mesures prises par la reine mère pour se prémunir contre

(1) Catherine à Fourquevaux, 2 juillet 1567.

l'Espagne, ils n'avaient pas tardé à concevoir des défiances. Ses ménagements à l'égard de Philippe II tout en paraissant le craindre, la nouvelle un moment répandue d'une entrevue qu'elle devait avoir avec ce prince s'il fût venu lui-même en Flandre, l'envoi de vivres fait à l'armée du duc d'Albe, l'entrée en France des six mille Suisses qui continuaient à s'avancer dans le royaume, alors qu'une agression du général espagnol ne semblait plus à redouter, leur firent croire enfin qu'un secret accord était établi entre Catherine et le duc d'Albe et que, la Réforme une fois abattue en Flandre, on se tournerait contre eux. Imbus de ces soupçons, ils accueillirent tous les bruits qui les pouvaient confirmer ; c'était que la cour avait résolu de révoquer l'édit de pacification, de se saisir de Condé et de Coligny, de retenir l'un en prison et de faire périr l'autre (1). L'arrestation de deux des plus grands seigneurs des Pays-Bas, les comtes d'Egmont et de Horn, arrestation dont ils eurent connaissance au commencement de septembre 1567, leur parut une première exécution du complot qu'ils s'imaginaient toujours avoir été tramé à Bayonne (2). Deux fois déjà depuis un mois, les chefs huguenots s'étaient réunis au château de Valery chez le prince de Condé et à Chatillon chez l'amiral. Dans une troisième réunion qui eut lieu le 10 septembre, une prise d'armes fut décidée. Cette prise d'armes était si soudaine et, malgré la conduite équivoque de Catherine, si peu justifiée, qu'il est permis de penser que ces derniers évènements leur furent moins un motif qu'une occasion de se soulever. Coligny, qui avait d'abord conseillé la patience, s'étant laissé persuader, proposa et fit adopter un parti hardi. C'était de s'emparer de la

(1) Ces bruits, que les protestants, hantés par leurs soupçons, avaient eux-mêmes contribué à répandre, étaient parvenus jusqu'à Rome. Ainsi pourrait s'expliquer ce passage d'une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Rome du 10 mai 1567 : « Le pape m'a dit en grand secret : les maîtres de la France méditent une chose que je ne puis ni conseiller ni approuver..., ils veulent faire périr par pratiques le prince de Condé et l'Amiral. » KERVYN DE LETTENHOVE, *Conférence de Bayonne.*

(2) La cour de France était si peu de connivence avec le duc d'Albe, que Charles IX écrivait alors au sieur Favelles chargé de le renseigner sur les choses des Pays-Bas : « J'ai sceu par votre lettre... comme on a usé à l'endroit des comtes d'Ornes et d'Aigmont, dont j'ai esté grandement esbahy, d'autant que j'estimais que les choses de delà... fussent pour prendre autre et plus gratieux acheminement. » Catherine, écrivant au même, était plus explicite : « J'estime que de ce commencement il sortira plus grant eschet » pour le roi catholique.

personne du roi, comme jadis avaient fait les Guises à Fontainebleau, et, en se couvrant de son autorité, d'imposer une nouvelle politique en faveur des protestants, peut-être même de gouverner sous son nom (1). Des messages furent aussitôt expédiés dans toutes les directions, et le rendez-vous général fixé à Rosay en Brie pour la fin de septembre.

La cour se trouvait à ce moment au château de Monceaux, près de Meaux. Catherine s'y croyait si bien en sécurité, que, le 18 septembre, elle écrivait à Fourquevaux : « Il a couru quelque rumeur que ceux de la religion voulaient faire quelques remuements ; mais cela s'est aussitôt évanoui » ; et le lendemain, 19, à de Gordes, lieutenant général en Dauphiné : « Tout, Dieu merci, est autant paisible que nous saurions le souhaiter ». Cinq jours après, elle mandait au même de tenir la main à l'application des édits et de « faire vivre les sujets du roi en toute douceur et tranquillité ». Soudain on apprend que des hommes en armes et en grand nombre approchent, que Condé et Coligny sont à leur tête. La cour, étonnée d'abord, s'alarme et se retire en toute hâte à Meaux. Les nouvelles les plus menaçantes lui arrivent, lesquelles, au reste, étaient aussi peu fondées que celles dont les protestants s'étaient émus pour eux-mêmes. Au dire des uns, les huguenots « ont délibéré de prendre le roi et Messieurs ses frères, de tuer la reine mère et tous ceux qui feront résistance ». D'après d'autres, c'est le roi lui-même qu'ils ont résolu de mettre à mort. Le maréchal François de Montmorency se rend auprès des chefs protestants pour demander des explications, en réalité pour arrêter leur marche, tandis que des courriers sont dépêchés aux troupes suisses, alors cantonnées à Château-Thierry. Elles accourent auprès du roi. Après un conseil des plus agité, la cour se décide à aller s'enfermer dans Paris. Le départ se fit le 28 septembre, au lever du jour. Condé s'étant avancé avec les siens et se disposant à charger, « trois fois les Suisses se retournèrent contre l'ennemi et, baissant leurs piques, s'é-

(1) Voir dans Henri MARTIN, *Hist. de France*, t. IX (éd. 1857) p. 214, une citation des plus curieuse au sujet de prétentions qu'aurait eues Condé à la couronne et notamment la mention d'une médaille qui aurait été frappée lors de l'insurrection de 1567 et qui portait d'un côté l'écusson de France et, de l'autre, la tête de Condé avec cette légende : *Ludovicus XIII, Dei gratia Francorum rex.*

lancèrent sur lui comme des chiens enragés,... animés d'un tel désir de combattre qu'il n'osa attaquer ; » et, sous leur protection, le roi, avec sa suite, put gagner Paris (1).

A « l'ébahissement », à la peur qu'avait causée, au premier instant, cette agression inattendue succéda la colère. Charles IX, dont l'humeur violente commençait depuis quelque temps à se manifester, s'écriait, avec force jurements, qu'il irait chercher jusque dans leurs maisons et leurs lits ceux qui lui donnaient de telles alarmes et saurait imposer « telle loi qu'il lui plairait à grands et petits. » Catherine n'était pas moins indignée. « C'est une entreprise infâme, écrivait-elle le 28 septembre à Fourquevaux ; et, le même jour, à Philippe II : « C'est une pure trahison. » Bientôt elle qualifiera les huguenots de « vermine ». Ces mots sont à retenir. Les choses n'étaient plus comme au moment du « massacre » de Vassy, et l'on ne pouvait accuser les Guises. Cette fois les protestants étaient les agresseurs. Désormais ils seront pour Catherine des ennemis dont elle ne cessera de redouter les entreprises. Dix jours après cette alerte, à ce même de Gordes, à qui elle avait recommandé la douceur, elle faisait écrire par son fils : « Là où vous sentiriez aucuns qui branlent seulement pour venir aider à ceux de la nouvelle religion, vous les empêcherez de bouger par tous les moyens possibles, et, si vous connaissez qu'ils soient opiniâtres, vous les ferez tailler en pièces, sans en épargner un seul ; car, tant plus de morts, moins d'ennemis » (2).

L'organisation du parti protestant était telle, qu'aussitôt la révolte devint générale. Au centre, au midi, partout les huguenots se soulevaient. Dès le 27 septembre, ils avaient surpris Soissons ; le 28, un coup de main audacieux leur livrait Orléans ; le 30, ils s'emparaient de Nîmes. Auxerre, Mâcon, Vienne, Valence, Sisteron, Montpellier, Montauban, tombaient de même en leur pouvoir. Dans cette prise d'armes, ils ne compromirent pas seulement leur cause en se faisant les agresseurs ; ils la souillèrent par leurs violences. A Nîmes notamment, ils pillèrent l'évêché, les églises, brisèrent les autels, abattirent les croix. Ils ne se bornèrent pas à ces excès ; ils résolurent de

(1) *Relations des Ambassadeurs Vénitiens.* — *Arch. cur.*, t. VI. — De Thou, l. XLII

(2) 8 octobre 1567.

tuer, avec les prêtres et les religieux tombés entre leurs mains, les catholiques notables dont ils pourraient se saisir. Cent et plus de ces malheureux furent conduits, le soir du 30 septembre, dans la cour de l'évêché. Alors à la lueur des torches, s'accomplit le massacre. On perça les uns à coups de dague ou d'épée, on tua les autres à coups d'arquebuse ou de pistole, puis on les jeta, morts ou encore vivants, dans un puits large et profond qui s'ouvrait au fond de la cour. Commencé à onze heures du soir, le massacre dura toute la nuit et continua dans la matinée du lendemain. Cette tuerie, qu'on appela *la michelade* fut comme un essai d'une Saint-Barthélemy protestante précédant de cinq années la Saint-Barthélemy catholique (1).

Il fallait sans retard faire face à la révolte grandissante. Le jour même où la cour arrivait dans Paris, le 28 septembre, Charles IX mandait à tous les commandants de province de pourvoir à la sûreté des « villes et pays » dont ils avaient la garde : « Il ne s'agit pas moins que de la perte de cet Etat et du danger de nos vies. » La reine mère appelle en hâte des forces vers Paris. Au duc de Nevers, Louis de Gonzague, qui se trouvait en Piémont, elle écrit : « Amenez le plus de gens que vous pourrez, et incontinent. » A Tavannes : « Le roi a besoin de tous ses serviteurs ; ne perdez pas une seule heure. » Elle ordonne une nouvelle levée de quatre mille Suisses et, comme en 1562, demande des secours de tous côtés. Elle en demande au roi d'Espagne, au duc de Savoie, au duc de Florence, au pape. Pie V, dès qu'il est averti, écrit à Philippe II et à tous les princes d'Italie, pour qu'ils se hâtent d'expédier des secours : « Si les ennemis du roi de France étaient vainqueurs, l'incendie gagnerait l'Italie. » Il se déclare prêt lui-même à fournir soit des troupes, soit de l'argent, « pourvu que la cause de la religion soit embrassée plus sérieusement qu'elle ne l'a été jusqu'ici. » Il envoie au duc de Nevers et au duc de Savoie de quoi solder les troupes que l'un et l'autre lèvent en Italie. Il fait plus ; bien qu'au début de son pontificat il eût promis de ne pas charger d'impôts « nouveaux et extraordinaires » les Etats de l'Eglise, ils les soumet à un

(1) D. Vaissette. *Hist. du Languedoc.*

tribut de deux cent mille écus d'or dans l'intérêt de la religion et de la France (1).

Les chefs huguenots s'étaient adressés de même à leurs coreligionnaires d'Allemagne pour obtenir leur assistance. Ayant échoué dans leur premier dessein, ils étaient venus s'établir à Saint-Denis et y avaient appelé leurs partisans. Leur plan était de bloquer Paris et, en affamant la capitale, d'y provoquer « une émotion populaire », sous la pression de laquelle la cour subirait leurs conditions. Catherine, ne se voyant pas encore en état d'engager la lutte, essaya de négocier. A deux reprises, l'Hopital alla conférer avec Condé, non sans lui reprocher d'avoir pris les armes et manqué à la fidélité due à son souverain. Les conditions que prétendaient imposer les protestants n'eussent pas été autres s'ils avaient tenu le roi à leur merci. Ils demandaient le licenciement immédiat de toutes les troupes étrangères, le libre exercice du culte réformé sans distinction de personnes et de lieux, l'admission des protestants, sur le même pied que les catholiques, aux charges et dignités, et, pour faire croire qu'ils ne séparaient pas leur cause de celle de la nation, ils demandaient en outre la diminution des impôts et la convocation des Etats généraux (2). A ces requêtes hautaines le roi répondit en envoyant, le 7 octobre, un héraut sommer nominativement Condé, Coligny, d'Andelot et les autres chefs huguenots, sous peine de s'avouer rebelles, « de poser les armes et de lui rendre l'obéissance ordonnée de Dieu ». Cet appareil, emprunté aux anciens usages de la monarchie, les troubla. Ils corrigèrent leurs requêtes « en des choses plus douces » et les limitèrent à la question de religion. Ce fut le connétable qui, cette fois, se mit en rapport avec Condé. Comme les chefs huguenots persistaient à réclamer la liberté religieuse, complète et définitive, le connétable, qualifiant de « folie » leur réclamation, déclara que les édits rendus en leur faveur, « ne se pouvaient octroyer qu'à temps et que le roi ne consentirait jamais à établir deux religions dans son royaume (3) ».

Des troupes cependant entraient à la file dans Paris. Le

(1) Voir dans Laderch, les lettres du pape des 16 et 18 oct. et 3 mars 1567.
(2) De Thou, l. XLII.
(3) D'Aubigné, *Hist. univ.*, édit. Ruble, l. IV, c. 7, 8.

connétable eut bientôt, y compris les 6.000 Suisses, 18.000 hommes de pied et 3.000 cavaliers. Les huguenots, de leur côté, avaient commencé de cerner Paris, pillant le pays aux alentours, brûlant les moulins et arrêtant les approvisionnements. Mais, malgré l'adjonction d'un corps de 4.000 réformés qui, sur la fin d'octobre, leur vinrent des provinces voisines, les forces dont ils disposaient étaient sensiblement inférieures à celles des catholiques. Condé commit la faute de les diviser en chargeant d'Andelot d'aller avec un gros détachement, à quelques lieues de Paris, barrer la route à un secours de 2.000 chevaux expédié par le duc d'Albe. Le connétable profita de cette faute. Le 10 novembre, l'armée catholique sortit de Paris et se déploya dans la plaine des Vertus. Les chefs huguenots eurent la témérité d'accepter une lutte inégale où il leur était impossible de vaincre. La bataille dura jusqu'au soir. Le connétable y fut blessé mortellement, et, sans le désarroi que la nouvelle de cette blessure jeta dans l'armée royale, les huguenots eussent été totalement défaits. Ils purent regagner Saint-Denis sans être poursuivis. Encore jugèrent-ils prudent d'en déloger, et, dans la nuit du 13 novembre, ils faisaient retraite sur Montereau.

A la place du connétable, mort le surlendemain de l'action, le second fils de Catherine, le duc d'Anjou alors âgé de seize ans, fut nommé lieutenant général du royaume et chargé du commandement de l'armée sous la tutelle d'un conseil de guerre. Le succès remporté par les troupes royales fut aussitôt annoncé à tous les gouverneurs de province. Catherine le manda également à Philippe II, au duc de Savoie. « Le roi catholique, écrivait-elle à Fourquevaux, sera sans doute bien aise d'entendre que les affaires de ce royaume prennent un bon chemin ; ce sera une assurance de plus de tranquillité pour les pays qui sont sous son obéissance et qui se sentent de cette vermine » (1). Son dessein était de contraindre les huguenots à une seconde bataille qui fût décisive et terminât la guerre. Elle voulut auparavant s'assurer de plus grandes forces. Les 2.000 chevaux du duc d'Albe approchaient. Elle dépêcha vers le duc Guillaume de Saxe, qui en promit autant. Elle pressa la venue

(1) 14 nov. 1567.

du duc de Nevers qui devait amener, avec le contingent fourni par le duc de Savoie, les 4.000 Suisses de la nouvelle levée. « Si vous ne vous êtes pas trouvé à la première bataille, faites diligence pour vous trouver à la seconde » (1). Afin de pourvoir aux frais de tous ces armements, elle fit des emprunts à Venise, à Florence. La ville de Paris avait donné 400.000 livres ; le clergé avait aussi voté des subsides. Par une lettre du 23 novembre, elle pria le pape de hâter l'envoi de ceux qu'il avait offerts. Il semblait qu'elle fût décidée cette fois à se jeter tout entière du côté du parti catholique. Dans cette lettre, elle disait à Pie V que cette « querelle » qu'elle soutenait était aussi « celle de Dieu » et le touchait lui-même « comme son vicaire en terre ; » elle le suppliait de ne pas ajouter foi aux calomnies dont elle était l'objet « et de la connaître pour ce qu'elle était, une princesse chrétienne n'ayant jamais tourné, ni vacillé en la religion dans laquelle elle avait été nourrie » (2).

Condé avait été envoyé de Montereau proposer à Charles IX de nouvelles conditions de paix, où il avait diminué quelques-unes de ses précédentes exigences. Mais ses demandes allaient encore au-delà de ce que le roi entendait concéder (3). Catherine adressait lettre sur lettre au duc de Nevers, lui disant « de ne perdre ni heure, ni temps. » Le 7 décembre, écrivant de nouveau à Fourquevaux : « On pourra enfin juger si nous avons à cœur de délivrer nous et la chrétienté de cette vermine ». Condé, à vrai dire, en faisant ces nouvelles propositions, n'avait cherché qu'à gagner du temps. Les chefs protestants avaient décidé de se porter au devant des secours qu'ils attendaient d'Allemagne et jusque là d'éviter un autre engagement. Vers la mi-décembre, ils quittaient Montereau, où les avaient ralliés six à sept mille hommes du Poitou et de la Guyenne, passaient la Seine et la Marne, et, s'acheminant par la Champagne vers la Lorraine, rejoignaient, le 11 janvier 1568, à Pont-à-Mousson, leurs auxiliaires allemands. C'étaient plus de neuf mille reîtres ou lansquenets que leur amenait le prince Jean Casimir, fils de l'Electeur palatin.

---

(1) 15 nov. 1567.
(2) 22 nov. 1567.
(3) Sur ces premiers pourparlers, voir le t. III des *Lett. de Cath. de Médicis*, p. XIII, introd., et p. 81.

Cet accroissement des forces protestantes inquiéta Catherine. Elle rouvrit des pourparlers qui avaient été moins rompus que suspendus. Elle alla elle-même à Châlons-sur-Marne trouver le frère de Coligny, le cardinal de Chatillon, chargé de traiter au nom des huguenots, et qui vint ensuite au château de Vincennes reprendre les négociations. Ces négociations mécontentaient le parti catholique. Les Parisiens voulaient la continuation de la guerre. Philippe II offrit d'y aider par un secours d'un million d'or. L'ambassadeur d'Espagne osa dire à Catherine qu'elle était seule à désirer la paix, « chose aussi pernicieuse au royaume et à la chrétienté que déshonorante pour le roi ». Reprochant avec véhémence à la reine de contredire ses paroles par ses actes, il alla jusqu'à la menacer de faire écrire et répandre par toute la chrétienté qu'on ne pouvait se fier à ses déclarations et « qu'elle voulait en réalité ce qu'elle disait ne pas vouloir ». Il fut en colère, écrivait Catherine en relatant l'incident, « et moi encore plus » (1).

Tandis que se poursuivaient ces pourparlers, Condé avait repris le chemin de Paris. La cour s'attendait à une nouvelle tentative sur la capitale, lorsque ce prince, changeant brusquement de direction, se porta sur Chartres dont, le 24 février, il commença l'investissement. Le 10 du même mois, la forte ville de La Rochelle s'était prononcée en faveur de l'insurrection. L'armée protestante, grossie de nouvelles troupes arrivées du midi et qui, sur leur route, s'étaient emparées de Blois, comptait trente mille combattants. L'armée royale, qu'avait enfin rejointe le duc de Nevers avec les corps italiens et suisses, en comptait quarante mille. Malgré la supériorité numérique de ses forces, Catherine recula devant les hasards d'une bataille. Depuis l'investissement de Chartres, elle mena plus vivement les négociations, auxquelles, par esprit de conciliation, la poussait L'Hopital. Elle redoutait la prise de cette ville, qui était tout ensemble l'un des boulevards et l'un des greniers de la capitale. Condé commençait aussi à pencher vers la paix. En vain Coligny lui représentait que la paix offerte par le roi n'était que « pour sauver Chartres et as-

(1) Lettre du 19 janvier 1568 à Fourquevaux.

sommer séparés ceux qu'on ne pouvait vaincre unis » (1). Condé n'avait ni la fermeté ni la persévérance de Coligny. Il inclinait d'autant plus vers un accommodement, que beaucoup de gentilshommes le quittaient, las d'une guerre qui n'avait encore rien donné ; d'un autre côté les Allemands, qu'il ne pouvait payer, étaient sur le point de se mutiner. Il se décida à la paix, et le 23 mars, était signé le traité de Longjumeau.

Aux termes de ce traité, les protestants s'obligeaient à déposer les armes, à restituer immédiatement toutes les villes et places qu'ils occupaient, à congédier leurs reîtres et à ne faire à l'avenir ni levée de deniers, ni enrôlement d'hommes. A ces conditions, le roi, non seulement rétablissait l'édit d'Amboise sans restriction, ni limitation, « jusqu'à ce que, par la miséricorde de Dieu, ses sujets fussent réunis en une même religion; il déclarait oublier « toutes choses passées », tenait le prince de Condé « pour son bon parent et fidèle sujet », et rendait à tous les réformés leurs biens, charges et honneurs. Il fut convenu en outre que le roi avancerait les sommes dûes par les huguenots à leurs auxiliaires allemands. Le 27 mars, le traité était enregistré par le Parlement. Condé se rendit à Orléans pour l'exécution des articles qui regardaient son parti, et, dès la première moitié d'avril, en même temps que les reîtres s'acheminaient vers la frontière, toutes les places occupées par les huguenots au nord de la Loire et dans l'Auxerrois étaient remises aux officiers du roi (2).

III

Par le traité de Longjumeau, les huguenots se retrouvaient en la même situation où ils étaient cinq ans auparavant par l'édit d'Amboise. C'était beaucoup après une prise d'armes que rien ne justifiait et qu'aucune victoire n'avait soutenue, et ils ne pouvaient s'attendre à plus. On ne se bornait pas à leur renouveler les avantages octroyés par cet édit ; on les amnistiait de leur rébellion. Cette indulgence de la cour était si étrange,

(1) D'Aubigné, l. IV, c. 16.
(2) Fontanon, t. IV. — Delaborde, *Coligny*.

qu'il est difficile de croire qu'elle fût sincère (1). Catherine n'oubliait pas la « trahison » de Meaux. On ne l'oubliait non plus parmi les catholiques. Depuis cette entreprise, les huguenots étaient à leurs yeux autant les ennemis du roi que ceux de la religion. Ils portaient ainsi la peine d'avoir été les agresseurs dans la guerre qui venait de finir.

Lorsque ce traité fut connu à Rome, Pie V ne cacha pas sa désapprobation. Informé de la promesse qu'avait faite Charles IX d'avancer les sommes dûes par Condé à ses auxiliaires allemands, il disait n'avoir pas imposé un tribut aux Etats de l'Eglise, pour que l'argent qu'il en avait tiré servît à payer les hérétiques (2). Les huguenots s'aperçurent promptement que cette paix n'était pas même une trêve. L'application du traité de Longjumeau ou, comme on disait, du dernier édit de pacification, rencontra partout des résistances. Les protestants ne purent rentrer dans plusieurs des villes dont, au cours des hostilités, ils avaient été expulsés. Ailleurs on ne leur rendit pas les biens qu'on leur avait enlevés. Là où ils avaient le droit de pratiquer leur culte, on les empêchait de se réunir, ou, si on les laissait se rendre à des assemblées, on leur jetait au passage les outrages et les menaces.

Ce n'étaient là que les moindres infractions à l'édit de pacification. On s'attaqua aux personnes. Quelques jours après la proclamation de la paix, des protestants furent tués aux portes de Paris. Le 13 avril 1568, un gentilhomme huguenot, du nom de Rapin, que le prince de Condé avait envoyé à Toulouse, muni de lettres du roi, pour faire enregistrer l'édit par le Parlement, fut arrêté sur l'ordre des magistrats et condamné à mort, sous le prétexte que, six ans auparavant, il avait pris part aux troubles de Toulouse. Des meurtres eurent lieu également à Rouen, à Bourges, à Amiens, à Auxerre, à Blois. Durant les premiers mois qui suivirent la conclusion de la paix, ces actes de violence se répétèrent en maints endroits du royaume. Ce n'est pas que les injonctions ne fussent, à plusieurs reprises, expédiées aux gouverneurs de provinces pour

(1) Le 11 juin 1568, Catherine disait à l'ambassadeur vénitien au sujet de cette paix : « Il y a des circonstances où l'on est obligé de se faire violence à soi-même pour éviter de plus grands maux et de se soumettre à ce qu'on n'aurait pas voulu. »

(2) LADERCH, t. II, p. 124.

faire observer l'édit. Mais, les troupes françaises ayant été en partie licenciées, les gouverneurs s'excusaient sur ce qu'ils n'avaient pas les moyens suffisants de se faire obéir. Plus d'un désapprouvait la paix. Le 15 mai, l'édit avait été publié à Lyon. Le duc de Nemours, celui-là même qui avait épousé la veuve de François de Guise et qui commandait à Lyon et dans le Dauphiné, laissa publier l'édit, mais refusa de l'exécuter.

Un autre signe de l'état des esprits, c'étaient les « ligues » qui s'organisaient dans les provinces et dont les membres, appartenant à toutes les conditions et au clergé même, s'engageaient par serment « à soutenir de leurs personnes et de leurs biens l'Eglise de Dieu et le roi ; telles la « sainte ligue » en Champagne et les confréries du Saint-Esprit en Bourgogne (1). Des prêtres, des moines, par leurs discours, par leurs sermons, excitaient le peuple contre les huguenots. Les Jésuites, qui, depuis leur admission en France, y avaient par degrés étendu leur influence, se signalaient par la véhémence de leur langage. Ils déclaraient qu'on ne devait pas faire de paix avec les huguenots, qu'il fallait s'armer pour détruire cette peste, et ils citaient un décret du concile de Constance d'après lequel on n'était pas tenu de garder aux hérétiques la foi promise (2). Le pape lui-même encourageait les résistances. Informé de la conduite du duc de Nemours, il lui écrivait : « Dieu veuille qu'à votre exemple les autres gouverneurs de provinces et tous les grands seigneurs catholiques refusent d'observer une paix aussi nuisible à la religion que contraire à la dignité du roi (3) ».

Catherine laissait dire, et on peut ajouter que jusqu'à un certain point elle laissait faire. Du moins, on ne voit pas qu'aucun ordre ait été donné par elle pour réprimer les excès des catholiques. Ayant toujours présente à la pensée l'affaire de Meaux, elle avait conservé par prudence les troupes suisses et italiennes. C'était presque rester sur le pied de guerre. L'influence dans le gouvernement n'appartenait plus à L'Hopital, mais au fils préféré de Catherine, le duc d'Anjou, qui se donnait comme un ennemi résolu des huguenots. Au dire de l'am-

(1) *Mémoires de Tavannes.*
(2) De Thou, l. XLIV.
(3) 5 juillet 1568.

bassadeur d'Angleterre (1), « tout était dirigé par lui ; » il avait son conseil privé — dont le membre principal était le cardinal de Lorraine — et jusqu'à son chancelier. Le vieux L'Hopital, comprenant que l'heure n'était plus à la conciliation, se décida à quitter la cour et, tout en gardant encore les sceaux, se retira près Paris, en son domaine du Vignay.

Les vexations, les violences auxquelles les huguenots étaient partout en butte leur persuadèrent que la paix était une feinte et qu'on n'avait cherché qu'à les désarmer afin de les frapper plus sûrement. Ils ne voyaient pas ou ne voulaient voir que leur tentative de Meaux avait animé contre eux tous les catholiques. Après avoir commencé de remplir les conditions du traité, ils s'arrêtèrent dans son exécution. Ils avaient restitué les places qu'ils occupaient au nord de la Loire ; ils ne rendirent qu'une partie de celles du midi. Dès le mois de mai, les Rochellois avaient refusé de recevoir une garnison royale. A leur exemple, Albi, Castres, Montauban, Milhau, Nîmes, Montpellier, et d'autres villes du midi fermèrent leurs portes aux officiers du roi.

Ces commencements de résistance alarmèrent Catherine. Elle mande à tous les commandants de villes et de provinces de l'instruire « de ce que font ceux de la religion, s'ils s'assemblent, quels desseins ils ont » (2). De divers endroits du royaume elle apprend que les huguenots sont en armes. Craignant quelque nouvelle entreprise, elle est déterminée, cette fois, à user de tous les moyens pour la prévenir. Condé s'était alors retiré avec quelques gentilshommes dans la petite ville forte de Noyers en Bourgogne (3) où le gardaient plusieurs capitaines et deux cents soldats. Catherine ne se contente pas de le faire surveiller de près ; tout indique qu'elle cherche à s'emparer de sa personne. De temps à autre, des partis de catholiques, en garnison dans les places voisines, venaient rôder à une demi-lieue de Noyers. A la fin de juin, un espion est pris par les gens de Condé. Il avoue « qu'il avait charge de reconnaître la ville et la hauteur des murailles. » Coligny se voit en péril à son tour. Comme il se rendait de Chatillon à Tanlay,

(1) 12 mai 1568. Duc d'Aumale .*Hist. des princes de Condé*, II, p. 360.
(2) 27 juin 1568.
(3) Cette ville lui appartenait du chef de sa femme.

non loin de Noyers, il est aperçu d'un château qu'occupaient des soldats du roi, et des coups d'arquebuse sont tirés sur lui.

Déjà en mai, en juin, Condé et Coligny s'étaient plaints à Charles IX. « Nous sommes encore à attendre les premiers fruits de la paix, lui écrivait Condé le 25 juin ; vos sujets de la religion réformée sont traités comme ennemis en temps de guerre ». Le 12 juillet, Coligny adresse de nouvelles plaintes et plus hardies, non pas seulement au roi, mais au duc d'Anjou, à la reine mère. « On connaît assez, écrit-il à Catherine, que tout ce qui se fait aujourd'hui n'est que pour provoquer ceux de la religion... et de là prendre occasion de leur courir sus et de les exterminer ; » et, quelques jours après, dans une seconde lettre parlant des meurtres « infinis » qui se commettent dans le royaume, « sans qu'il en soit tiré aucune justice, ni châtiment, » il va jusqu'à dire « que ce sont choses projetées et délibérées avec les gouverneurs des provinces, et qu'elles ne se font pas sans leur aveu ou pour le moins sans leur tacite consentement » (1).

C'était accuser la cour elle-même. Après Coligny, Condé écrit encore à Charles IX et le conjure de prévenir « l'horrible orage d'une guerre cruelle qui menace ». Catherine répond à l'un et à l'autre. A Condé elle affirme que la volonté du roi est de maintenir la paix, et elle le prie, « par l'intérêt qu'il porte à cette couronne, » de mander à ceux de la religion de se conformer au traité en restituant les villes qu'ils détiennent. « Par là j'espère qu'on arrivera au repos que nous devons tous désirer » (2). A Coligny elle dit que des ordres ont été donnés pour réprimer les violences dont il se plaint et que les troubles cesseraient « si les armes ne restaient pas entre les mains de ceux qui ne les devraient pas avoir » ; après quoi, elle ajoute : « Je voudrais que vous pensiez, comme est la vérité, que vous avez un bon roi, qui n'a jamais aimé le sang de ses sujets, mais les recevoir entre ses bras ;... et, de ma part, je voudrais avoir parlé à vous et vous ferais connaître que vous n'avez nulle occasion d'être aux craintes que vous êtes. Quand vous voudrez

(1) DELABORDE, *Coligny*.
(2) 26 juillet 1568.

venir, vous le pouvez faire, me trouvant toujours en la même volonté que j'ai accoutumé d'être à votre endroit » (1).

Etait-ce un piège ? Coligny le crut, et Condé également. L'intervention de Catherine dans les évènements qui se passaient alors en Flandre n'était pas propre à diminuer leurs défiances. Le duc d'Albe y avait institué ce « tribunal de sang » qui multiplia partout les emprisonnements et les exécutions et dont les comtes d'Egmont et de Horn avaient été les premières et illustres victimes. Les huguenots ne pouvaient rester indifférents au sort de leurs coreligionnaires de Flandre. Un corps de réformés français, réuni en Picardie et grossi de fugitifs flamands, s'apprêta à seconder le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui, réfugié en Allemagne, y levait des troupes pour revenir délivrer ses compatriotes. Catherine, à la demande du duc d'Albe, ordonna de disperser les bandes françaises rassemblées sur la frontière. Poursuivies par le maréchal de Cossé, elles se trouvèrent, vers la fin de juillet, acculées et prisonnières dans Saint-Valéry, où leurs chefs furent saisis et exécutés. Par une lettre du 5 août, Catherine enjoignit à Cossé de livrer au duc d'Albe les prisonniers flamands. « Quant aux prisonniers français, je juge bon qu'une partie soient punis comme les autres qui ont été exécutés, et le reste envoyé aux galères ».

Par cet excès de rigueur se décelait l'animosité qui maintenant fermentait en elle contre les protestants. Coligny ayant sur ces entrefaites rejoint Condé à Noyers, elle tente de les surprendre tous les deux. Des forces importantes sont, sous quelque prétexte, dirigées vers la Bourgogne. Prévenus par de secrets avis, le prince et l'amiral se décident à fuir. Ils conviennent d'atteindre La Rochelle, d'où ils pourront communiquer avec l'Angleterre et appeler à la défense commune les réformés du midi. Le 23 août, emmenant avec eux leurs familles et accompagnés de quelques centaines de soldats, ils réussissent, non sans péril, à gagner la Loire, qu'ils passent à gué près de Sancerre, et de là, recrutant à mesure qu'ils avancent un nombre croissant de partisans, ils s'acheminent, par le Poitou et l'Angoumois, vers la Rochelle.

(1) 7 août 1568.

Le jour même de leur évasion, ils avaient adressé à Charles IX un long mémoire ou, pour mieux dire, un manifeste dont le but était de justifier la nouvelle prise d'armes à laquelle ils étaient résolus. Ce manifeste, par la relation inexacte ou mensongère qu'ils y faisaient des évènements, n'était pas digne de la cause qu'ils prétendaient soutenir. A les entendre, ils avaient toujours observé fidèlement les traités, et seuls leurs adversaires les avaient violés. Ils rappelaient la « cruauté » de Vassy qui avait provoqué la première guerre civile, mais ils se taisaient sur l'entreprise de Meaux qui avait amené la seconde. Ils énuméraient les meurtres dont, depuis la dernière paix, leurs coreligionnaires avaient été les victimes, mais ils passaient sous silence ceux que les huguenots avaient commis eux-mêmes, tels que cette boucherie de *la Michelade* qui avait suivi de quelques jours la « trahison » de Meaux. Donnant leurs soupçons pour des réalités, ils parlaient, comme d'un fait indéniable, de la résolution prise à Bayonne « d'exterminer ceux de la religion » et affirmaient que le duc d'Albe avait envoyé « sommer » le roi de la mettre à exécution. Par une tactique qu'ils croyaient habile, se défendant de tout dessein de rebellion contre le roi, ils accusaient le cardinal de Lorraine d'être seul l'instigateur « de toutes les injustices, de toutes les inhumanités qui s'exerçaient par le royaume », dénonçaient ses pratiques avec l'Espagnol, et protestaient devant Dieu que c'était contre lui et ses adhérents que, dans l'intérêt même de la couronne mise en péril par ses machinations, ils s'étaient déterminés à prendre les armes (1).

Catherine fut d'abord surprise par la fuite des deux chefs huguenots. Dans une lettre du 8 septembre à Fourquevaux, où elle annonçait que Condé et l'amiral, « sous prétexte qu'on voulait se saisir de leurs personnes, » s'étaient mis de nouveau en armes : « Nous ne pensons à autre chose que de réunir au plus tôt un bon nombre de forces pour leur courir sus et les ruiner avant qu'ils aient aucun moyen de se reconnaître ». Mais telle était la discipline des huguenots, qu'ils furent prêts les premiers. Le 14 septembre, Condé, avec Coligny, entrait à la Rochelle, et, dès le lendemain, il envoyait vers la reine

(1) Voir le texte de ce manifeste dans DELABORDE, *Coligny*.

d'Angleterre solliciter son assistance (1). Des appels aux protestants avaient été déjà lancés de tous côtés. L'un des deux frères de l'amiral, d'Andelot, qui se trouvait en Bretagne, s'était aussitôt mis en marche à la tête d'un corps de réformés du nord et de l'ouest pour rejoindre Condé et, le 16, il franchissait la Loire. Dix jours auparavant, Jeanne d'Albret était partie de Nérac, avec son fils le jeune roi de Navarre, Henri de Bourbon ; escortée de trois régiments de gens de pied et de quelque cavalerie, elle prenait le chemin de la Rochelle, où elle arrivait le 23. Des soldats se levaient en Dauphiné, en Provence, en Languedoc. En Allemagne, le duc des Deux-Ponts, dont Condé avait demandé le secours, promettait d'amener douze à quinze mille hommes.

Ce fut alors que le chancelier L'Hopital parut pour la dernière fois dans les conseils du roi. A la suite du traité de Longjumeau, Charles IX, alléguant la détresse de ses finances, avait sollicité du pape l'autorisation d'aliéner une partie des biens du clergé. Pie V, après avoir longuement hésité (2), avait, par une bulle du 1er août, accordé cette autorisation, en raison « des grandes dépenses auxquelles le roi avait été contraint pour comprimer les soulèvements des huguenots hérétiques et rebelles » et de celles auxquelles il pourrait l'être encore pour garder son royaume de leurs funestes entreprises (3). L'Hopital s'opposa à la publication de cette bulle comme devant fournir un nouveau grief à ceux de la religion. L'incident se passait le 19 septembre dans une séance du conseil. Une vive altercation se produisit à ce sujet entre L'Hopital et le cardinal de Lorraine, qui, traitant le chancelier d'hypocrite, fut au moment de lever la main sur lui. Malgré l'opposition du chan-

---

(1) Pour obtenir les secours d'Elisabeth, Condé n'hésitait pas à user des plus grossiers mensonges. Son envoyé avait ordre « d'affirmer à la reine que le cardinal de Lorraine voulait faire céder au duc d'Anjou les prétendus droits de Marie Stuart sur la couronne d'Angleterre et que ce prélat avait offert au prince de Condé le commandement de l'armée qui envahirait la Grande-Bretagne. » D'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, II, p. 23.

(2) Il objectait, et plusieurs cardinaux objectaient également, que l'argent qu'il avait déjà donné avait été peu profitable à la religion.

(3) Reg. du Parlement, *Arch. nat.*, X 1 à 8627, fol. 326. De Thou, l. XLIV, s'est trompé en disant que le pape avait mis comme condition que l'argent serait employé à faire la guerre aux hérétiques jusqu'à leur entière extermination ; il a confondu avec la bulle du 24 novembre mentionnée ci-après.

celier, la bulle fut portée le jour même au Parlement et presque aussitôt enregistrée (1).

Catherine ne voulait plus d'accommodement. A la fin de septembre, coup sur coup, furent publiés deux édits contre les protestants. Par l'un, il était enjoint à tous ceux qui occupaient des offices de judicature, de finances ou autres de se démettre de leurs charges. Par le second, défense était faite, sous peine de confiscation de corps et de biens, à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, d'exercer dans le royaume « une autre religion que la catholique et romaine », et ordre était donné, sous la même peine, à tous les ministres de la religion « prétendue réformée » de vider le royaume dans un délai de quinze jours (2). Adressant un double de ces édits à Fourquevaux pour qu'il les mît sous les yeux du roi d'Espagne: « Vous verrez, disait Catherine, de quel pied on chemine maintenant » (3). Quelques jours après, le 7 octobre, comme pour montrer que désormais toute voie était fermée à la conciliation, un envoyé du roi allait au Vignay redemander les sceaux à L'Hopital (4). Le ressentiment, la crainte, la volonté d'en finir avec un parti rebelle et intraitable, déterminaient Catherine à adopter plusieurs des mesures que, lors des conférences de Bayonne, avait réclamées le duc d'Albe.

Dans les considérants qui précédaient ces édits, la vérité n'était pas moins déguisée que dans le manifeste de Condé. On y rappelait le « tumulte d'Amboise », que les protestants avaient suscité « sans zèle d'aucune religion et par la seule ambition de gouverner le royaume », et l'on se taisait sur les châtiments impitoyables qui avaient suivi. On rappelait l'édit de janvier 1562, et, passant sous silence le massacre de Vassy, on disait que, « bien que, par le dit édit, ceux de la nouvelle opinion eussent de quoi être contents s'ils n'eussent été poussés d'autre ambition que de la satisfaction de leurs consciences », ils s'étaient mis en armes jusqu'à livrer bataille au

(1) *Calendar of state papers*, 25 septembre 1568.
(2) FONTANON.
(3) 30 septembre 1568.
(4) La disgrâce de L'Hopital ne lui fut pas signifiée, comme on pourrait le croire, d'une manière humiliante pour lui. Charles IX lui redemanda les sceaux par une lettre fort courtoise. Voir aux *Arch. nat.*, *cartons des rois*, la réponse (7 octobre) de L'Hopital à cette lettre.

roi, et que néanmoins le roi, par le traité d'Amboise, leur avait accordé la paix. Puis, sans que nulle allusion fût faite à l'entrevue de Bayonne, on parlait de la trahison de Meaux et de l'entreprise sur Paris. On ajoutait que, loin de savoir gré au roi du nouvel édit de pacification octroyé au mois de mars dernier, ils avaient gardé les villes qu'ils auraient dû restituer ; qu'en outre, « sous couleur qu'ils disaient aucuns des leurs avoir été tués par des catholiques, — dont le roi avait ordonné d'informer et de faire justice, — ils avaient repris les armes et s'étaient retirés à la Rochelle, y faisant guerre ouverte. » Enfin, pour dissiper les doutes que les catholiques auraient pu conserver encore sur les dispositions de la reine mère, il était dit qu'elle avait accordé, malgré elle, les divers édits publiés en faveur des réformés et notamment celui de janvier 1562, « lequel, n'étant pas pour lors la plus forte, elle avait été contrainte de laisser passer contrairement à son opinion qui avait toujours été très chrétienne. »

Condé et Coligny s'étaient déjà mis en campagne. Rejoints par d'Andelot qui, sur sa route, s'était emparé de Thouars et de Parthenay, ils avaient pris Niort, Saint-Maixent, Angoulême, Saintes, Saint-Jean d'Angély. En un mois, ils se trouvèrent maîtres de la Saintonge, de l'Angoumois et de la plus grande partie du Poitou. Dans le même temps approchait l'armée protestante du midi, comprenant près de vingt-cinq mille hommes. Pendant que les forces royales se massaient lentement sur la Loire, un des chefs catholiques, le duc de Montpensier, s'étant porté au-devant de cette armée, surprit, le 26 octobre, deux régiments logés loin du corps de bataille. Il les tailla en pièces ; leur capitaine, Mouvans, fût tué, et ceux des huguenots qui avaient tenté d'échapper par la fuite furent poursuivis par les paysans du Périgord, qui les « assommèrent avec délices ». De si peu d'importance que fût ce succès, et bien qu'il n'eût pas empêché les protestants du midi de continuer leur marche, Catherine s'empressa d'en instruire le pape. « Un si heureux commencement nous fait espérer que Dieu nous en donnera une heureuse fin et se voudra contenter de tant de maux que nous avons soufferts depuis dix ans » (1).

(1) 3 nov. 1568.

Elle venait alors d'apprendre la mort de sa fille, la reine d'Espagne. Maîtresse d'elle-même comme au moment de la mort de François II, la mère s'était vite effacée devant la souveraine. « Je sécherai mes larmes, avait-elle dit, et je me consacrerai uniquement à la défense de la cause du roi, mon fils et à la défense de celle de Dieu. » On voit en effet par sa correspondance qu'elle est tout entière aux événements. Elle fait garder les provinces de l'Est contre les protestants allemands ; elle prend des mesures pour couvrir Paris. Prévoyant que la guerre sera longue et coûteuse, elle négocie de nouveaux emprunts à Florence, à Venise. La vente des biens ecclésiastiques ne s'opérant qu'avec lenteur, elle réclame l'intervention du pape. Depuis la publication des derniers édits, Pie V ne doutait plus des intentions de Catherine. Le 24 novembre, il expédia une bulle plus explicite que la première, dans laquelle, parlant des excès de toute sorte commis par les hérétiques, rappelant les villes enlevées d'assaut, les édifices sacrés détruits, les ministres de Dieu mis à mort, et montrant la France, jusqu'ici le plus ferme soutien du catholicisme, menacée de ruine par ces rebelles, il déclarait nécessaire d'aider le roi dans la guerre entreprise pour les chasser de son royaume ou les contraindre, — « ce que nous aimerions mieux » — à revenir à la foi catholique. En conséquence il mandait aux cardinaux de Lorraine et de Bourbon de s'enquérir d'urgence, de concert avec le nonce, l'évêque de Cajazzo (1), de l'état et de la valeur de tous les biens du clergé, tant séculier que régulier, et, malgré toute résistance des possesseurs, de faire procéder à la vente de ces biens jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à un revenu annuel de 50.000 écus d'or (2).

Le 20 de ce mois, le duc d'Anjou était allé prendre le commandement des forces royales aux environs de Poitiers. Si proches que fussent alors les deux armées, il n'y eut guère que des escarmouches jusqu'à ce que fût venue, avec le printemps, la saison des batailles. Ce n'est pas que, dans l'intervalle, quelques places ne fussent prises ou reprises tantôt par les catho-

(1) Il était nonce en France depuis septembre 1568.

(2) Reg. du Parlement, *Arch. nat.*, X 1 à 8627, fol. 432-435.

liques, tantôt par les protestants, les uns et les autres déployant dans la lutte un égal acharnement. Un Anglais écrivait du camp du prince de Condé, en parlant des huguenots : « Leurs guerres deviennent plus cruelles qu'auparavant » (1). Un exemple de cette cruauté fut donnée par les Rochellois, quand, le 1er janvier 1569, ils eurent emporté d'assaut le monastère fortifié de Saint-Michel en l'Herme, situé sur le bord de la mer. Ils tuèrent tous ceux qui s'y trouvaient, sans distinction d'âge, ni de sexe ; les galeries, les caves, les citernes, tout était plein de corps morts et regorgeait de sang (2).

A Rome on s'étonnait des lenteurs de l'armée royale à livrer bataille. « Usez de tout votre crédit auprès du roi et de la reine mère, écrivait le 17 janvier Pie V au cardinal de Lorraine, pour qu'on agisse promptement. La religion, le royaume, le roi sont en danger ; ne laissez pas aux rebelles le temps d'accroître leurs forces (3). Les appréhensions du pape n'étaient pas sans raison. La reine d'Angleterre envoyait à La Rochelle de l'artillerie, des munitions et de l'argent. Le duc des Deux-Ponts était sur le point de passer la frontière. Condé cherchait encore de nouveaux secours et pressait le prince d'Orange de venir le joindre. En outre, par Condé ou Coligny, par Jeanne d'Albret elle-même, des courriers étaient expédiés aux Suisses évangéliques, au duc de Wurtemberg, au marquis de Brandebourg, pour avoir d'autres renforts.

Chose singulière ! Au milieu de si graves conjonctures, Catherine négociait le mariage de Charles IX non plus avec la fille aînée, mais avec la seconde fille de l'empereur, Philippe II ayant choisi pour lui-même l'aînée qu'elle avait d'abord demandée. Elle engageait aussi des pourparlers en vue de marier Marguerite de Valois avec le roi de Portugal. Mais ces négociations matrimoniales ne l'empêchaient pas plus que son deuil maternel de pourvoir activement à la défense du royaume. Vers la fin de février, elle s'était transportée avec le roi à Metz, où des troupes se rassemblaient pour s'opposer à l'entrée en France du duc des Deux-Ponts. Elle ne s'était pas

(1) D'Aumale, *ouvr. cité*, p. 377.
(2) De Thou, l. XLV.
(3) Des lettres analogues étaient adressées au cardinal de Bourbon, au roi et aux chefs catholiques.

contentée des troupes françaises et étrangères dont déjà elle disposait. Elle avait fait lever en Allemagne six mille chevaux que devait amener le marquis de Bade. Le duc d'Albe lui en avait promis onze mille. Elle s'était adressée également au duc de Florence, au pape. Désireux de hâter la défaite des hérétiques, Pie V se rendit encore cette fois aux sollicitations de la reine-mère. Il leva à ses frais, dans les Etats de l'Eglise, quatre mille hommes de pied et huit cents chevaux, dont il confia la conduite au comte de Santa-Fiore. En annonçant au roi, par une lettre du 6 mars, l'envoi de ce corps auxiliaire. « Nous prions Dieu, disait-il, qu'il vous donne la victoire. Si elle vous est accordée, punissez avec sévérité les hérétiques et leurs chefs, et vengez tout à la fois vos injures et celles de Dieu ».

Avant que ce bref fût parvenu à Charles IX, le 13 mars, le duc d'Anjou gagnait la bataille de Jarnac. Les deux armées s'étaient trouvées en présence le long de la Charente, les huguenots postés sur la rive droite et les catholiques sur la rive gauche. Les catholiques, s'étant saisis la nuit du pont de Châteauneuf, apparurent le matin sur la rive droite et culbutèrent l'avant-garde protestante que commandait Coligny. Condé, qui se tenait à Jarnac, avec le corps de bataille, accourt, suivi seulement de trois cents cavaliers, et se jette impétueusement sur les premiers escadrons ennemis. Il est bientôt enveloppé. Tombé de cheval et blessé grièvement, il offrait deux cent mille couronnes si on lui laissait la vie, quand le capitaine des gardes du duc d'Anjou, Montesquiou, le tua d'un coup de pistolet. Coligny, blessé lui-même, était parvenu à s'échapper et, rejoignant le gros des troupes protestantes resté intact, avait fait retraite vers Saint-Jean d'Angély.

Charles IX apprit à Metz, par un courrier du duc d'Anjou, le gain de la bataille et la mort de Condé. Il annonça aussitôt cette « grande et heureuse victoire » au pape, au roi d'Espagne, au duc de Savoie, au duc de Florence, au doge de Venise. « Plus Dieu vous a traité avec bonté, lui répondit Pie V, plus vous devez reconnaître cette faveur en détruisant tout ce qui reste encore d'ennemis. Arrachez toutes les racines et jusqu'aux plus petites fibres des racines d'un mal si funeste et si fortement implanté, sans quoi elles repousseront de nou-

veau, et n'épargnez pas des rebelles qui n'ont épargné ni Dieu, ni vous » (1). Quelques jours après, informé qu'on intervenait auprès du roi pour la mise en liberté de certains prisonniers, il écrit de nouveau à Charles IX : « Montrez-vous inflexible. Il faut, il est nécessaire que ces rebelles, qui ont troublé le royaume, outragé la religion, détruit les églises et tué les ministres de Dieu, subissent les châtiments ordonnés par les lois » (2). A Catherine, au duc d'Anjou, aux cardinaux de Lorraine et de Bourbon, il adressa des lettres analogues. Le 23 avril, un envoyé du roi ayant apporté à Rome douze drapeaux enlevés aux huguenots, c'est encore pour le pontife une occasion de recommander la sévérité. « Empêchez, écrit-il au duc d'Anjou, que les ennemis de Dieu et du royaume demeurent impunis, et faites en sorte qu'on ne commette pas le péché de les traiter avec indulgence » (3).

On conçoit l'impression que ces conseils de rigueur devaient produire sur l'âme peu scrupuleuse de Catherine. Il est permis de croire qu'elle y puisa une sorte d'encouragement à des desseins qui allaient bien au-delà de ces conseils et dont, sans doute, elle avait depuis quelque temps la pensée. Ces desseins, elle était alors à la veille de les exécuter. C'est du moins ce qu'indique une lettre adressée le 18 avril à Philippe II par l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava. La reine-mère, s'entretenant à Metz avec cet ambassadeur, parlait des inquiétudes que lui causait la situation de la France. Elle disait qu'une de ses craintes était que les huguenots ne vinssent à livrer la Rochelle à l'Angleterre ; une autre crainte, qui la touchait particulièrement c'était que le duc d'Anjou, « ses chers yeux » ainsi qu'elle l'appelait, « ne fût tué par ces mécréants », et elle demandait à Francès de Alava son avis sur ce qu'elle devait faire au cas où la force des armes ne suffirait pas à dompter ces rebelles. Celui-ci, en digne interprète de son maître, répondit : « Faites sonner le glas, comme disent les Italiens, à l'amiral, à d'Andelot et à La Rochefoucauld ». Amenée par cette réponse à se confier davantage, elle avoua que, trois jours auparavant, elle s'était décidée à offrir 50.000

(1) 28 mars 1569.
(2) 13 avril 1569.
(3) 26 avril 1569.

écus à qui tuerait l'amiral et 20 à 30.000 à qui tuerait les deux autres ; mais elle ne savait encore qui charger du coup (1). Par une coïncidence à remarquer, l'ambassadeur vénitien, Correro, écrivait au Doge, vers la même date : « Comme remède à tous ces troubles, il aurait suffi, dès le commencement, de se débarrasser de cinq ou six têtes et pas davantage ; ...les chefs enlevés, les nobles se seraient soumis et le peuple aurait suivi ».

IV

Les huguenots avaient été plus surpris qu'ébranlés par une défaite dont n'avait souffert en réalité qu'une petite partie de leurs forces. Ils avaient reconnu pour chefs le fils de Condé et Henri de Navarre, âgés l'un de quinze ans et l'autre de seize, que Jeanne d'Albret, accourue de La Rochelle, avait elle-même présentés à l'armée, et ils n'allaient pas tarder, sous le commandement effectif de Coligny, à rentrer en campagne. De Saintes, où s'était retiré l'amiral, un gentilhomme avait été aussitôt dépêché en Angleterre pour demander à Elisabeth la continuation de son assistance. Le 18 avril 1569, Coligny et d'Andelot lançaient un manifeste, que signaient avec eux les deux jeunes princes, et dans lequel un nouvel appel était adressé à tous les réformés pour soutenir de leurs armes ou de leurs deniers la commune cause. « Quant à nous,

(1) Arch. nat., fonds Simancas, K 1514, n° 78. D'après la même lettre, Catherine aurait ajouté : « Il y a sept ans, (quelques-uns) résolurent de faire la même chose, et certains l'empêchèrent qui depuis s'en sont repentis. » Il est inutile de dire, et cela ressort des termes employés par Catherine, qu'elle fut étrangère à une résolution qui eût été en contradiction avec toute sa conduite, si suivie, si persistante, en 1562 et en 1563. Quant au fait lui-même, peut-être se rattache-t-il à un message secret envoyé à Condé après la paix d'Amboise, au mois de mai 1563, et dans lequel on l'avertissait que « ceux de C... avaient délibéré, après que les reîtres se seraient retirés, de tuer en un même jour lui, l'amiral et d'Andelot »; il était dit, en outre, que « le gouverneur de C... était le conducteur de l'affaire. » On ne sait ce qu'il faut entendre par « ceux de C... », non plus que par « le gouverneur de C... ». La seule chose qu'on peut conclure de ce message comme de ces paroles prêtées à Catherine, c'est que l'idée de tuer les chefs protestants existait dans certains esprits avant qu'elle eût été émise à Bayonne par des seigneurs français. Voir le texte du message à la Bibl. nat. f. français, 4682, f° 53, 54.

y disaient-ils, nous sommes délibérés ou de périr ou de vaincre » (1).

La fin presque subite de d'Andelot, survenue vingt jours après la publication de ce manifeste et si proche de celle de Condé, fit croire à Catherine que les huguenots en seraient troublés dans leurs résolutions. « La nouvelle de cette mort nous a fort réjouis, écrivait-elle à Fourquevaux : j'espère que Dieu fera aux autres le traitement qu'ils méritent ». Cette mort, que les huguenots, toujours hantés par leurs soupçons, ne manquèrent pas d'attribuer à un crime, ne modifia pas leurs desseins. Ils étaient d'autant plus résolus, que leur arrivaient les secours attendus d'Allemagne. Le duc des Deux-Ponts, dont les catholiques n'avaient pu arrêter la marche et qu'avaient joint le prince d'Orange et son frère Ludovic de Nassau, était entré en Bourgogne par la Franche-Comté à la tête de sept mille reîtres, cinq mille lansquenets et deux mille Français et Flamands. Le 20 mai, il forçait le passage de la Loire à la Charité, puis, s'avançant par le Berry et la Marche, pénétrait dans le Limousin où Coligny s'était porté à sa rencontre ; et, le 12 juin, les deux armées opéraient leur jonction à Saint-Yrieix, aux acclamations des soldats (2).

A la nouvelle de ce renfort considérable apporté aux huguenots, Catherine fut reprise d'inquiétude. Elle se rendit au camp du duc d'Anjou et, dans un conseil tenu en sa présence, il fut décidé que, jusqu'à ce qu'on eût réuni de plus grandes forces, on éviterait de livrer bataille. Ce n'est pas que des renforts ne fussent aussi arrivés aux catholiques. Indépendamment des troupes du pape qui avaient alors rallié l'armée royale et d'un millier d'hommes fournis par le duc de Florence, quatre mille Allemands et Wallons avaient été envoyés par le duc d'Albe, lequel, il est vrai, avait promis davantage. Catherine se plaignit qu'il n'eût pas exécuté sa promesse. Elle se plaignit également que Philippe II tardât à expédier quatre mille arquebusiers espagnols dont il avait offert le secours. « Dites lui, mandait-elle à Fourquevaux, que la présente guerre lui est commune avec nous et qu'il doit nous aider à

(1) DELABORDE, COLIGNY.

(2) La veille, le 11 juin, le duc des Deux-Ponts fut surpris par la mort ; il avait remis le commandement de ses troupes à son lieutenant Welifrad de Mansfeld.

chasser le mal qui est en ce royaume pour le garder de tomber sur lui. » Elle suppléa aux secours qui lui manquaient de ce côté en ordonnant une nouvelle levée de huit mille Suisses. Ce qui augmentait ses inquiétudes, c'était le bruit que non seulement des forces se rassemblaient encore en Allemagne pour soutenir les huguenots, mais que la reine d'Angleterre projetait une descente en Normandie.

Le duc d'Anjou s'était alors retranché à la Roche-Abeille, près de Saint-Yrieix, sur des hauteurs, laissant deux régiments de gens de pied campés dans un vallon. Coligny se jeta sur cette troupe isolée et l'écrasa, faisant contre les catholiques ce que l'année précédente le duc de Montpensier avait fait contre les huguenots. Au lendemain de ce combat, il adressait à Charles IX une requête, dans laquelle, protestant de sa fidélité envers le roi, il déclarait que les réformés ne s'étaient armés de nouveau que pour défendre leurs croyances et que, s'il plaisait à Sa Majesté de leur accorder le « libre exercice de leur religion en toutes les villes, villages et bourgades, sans aucune exception, ni réservation, et avec les sûretés nécessaires », ils déposeraient les armes (1). C'était stipuler les mêmes conditions que Condé avait formulées après l'entreprise de Meaux. Charles IX fit répondre qu'il n'écouterait aucune proposition tant que les rebelles ne seraient pas rentrés dans le devoir. Sur ce refus auquel il devait s'attendre, Coligny rouvrit les hostilités. A défaut d'une bataille à laquelle se dérobait le duc d'Anjou, il se rendit maître d'un certain nombre de places dans le Périgord, le Limousin et le haut Poitou. Son intention eût été de marcher vers le nord et de reporter la guerre, comme en 1567, dans les alentours de Paris. La noblesse protestante du Poitou l'obligea de s'arrêter devant Poitiers, bien qu'il objectât que « ces grandes cités fussent la sépulture des armées, » et, le 26 juillet, il en commença le siège.

Dans cette reprise des hostilités, on vit se reproduire les mêmes violences, les mêmes fureurs qui en avaient marqué les débuts. Avant d'assiéger Poitiers, Coligny, dont l'âme n'était pourtant pas cruelle, voulant venger le massacre des

(1) Delaborde, *Coligny*.

soldats de Mouvans, avait fait « un étrange carnage » des paysans du Périgord. En un château de la Chapelle-Faucher « il en fut tué de sang-froid, dans une salle, deux cents soixante, après y avoir été gardés un jour » (1). Les catholiques n'étaient pas en reste de cruautés. Au mois d'août, à Orléans, par ordre du prévôt de la ville, tous les réformés, « tant pour leur sûreté que pour celle de la ville, » avaient été logés dans les prisons. Le peuple, envahissant l'une de ces prisons, « fit mourir tout ce qui était dedans, sans égard de sexe ni d'âge. » N'ayant pu forcer la porte d'une autre, « il y mit le feu, où tout le voisinage porta grande quantité de bois », et nombre de ces malheureux furent brûlés. Quelques-uns, qui avaient avec eux leurs enfants, les jetaient par dessus les murailles pour les sauver des flammes ; mais, « après les avoir vu recevoir dans les piques et achever à coups de hallebardes, ils se jetèrent aussi pour en recevoir autant ». Deux cent quatre-vingts personnes périrent ainsi par le feu ou par les mains du peuple (2). Dans l'un et l'autre parti, la religion que chacun prétendait défendre, n'empêchait pas la barbarie.

Cependant Poitiers, où s'était enfermé le jeune duc de Guise, résistait à tous les efforts des assiégeants (3). Le duc d'Anjou ayant attaqué Châtellerault, dont s'étaient emparés les huguenots, Coligny saisit cette occasion pour abandonner un siège où ses troupes s'épuisaient, et, le 7 septembre, il se porta au secours de la ville menacée. A son approche, le duc d'Anjou délogea, sans vouloir encore accepter la bataille. Peu auparavant, alors que Coligny était sous les murs de Poitiers, une tentative avait eu lieu contre sa vie. Dans sa domesticité s'était trouvé un traître, qui, pratiqué et payé par un capitaine des gardes du duc d'Anjou, devait faire le coup. Arrêté sur quelques soupçons, il fut traduit devant un conseil de guerre, et, après avoir tout avoué, fut condamné à être pendu et étranglé comme « proditeur de la cause de Dieu, de sa patrie et de son maître » (4). Cette tentative fut-elle concer-

(1) Brantôme, dans sa vie de Coligny, dit tenir le fait de l'amiral lui-même, qui avouait « avoir voulu faire ces paysans sages, pour les tueries et cruautés » qu'ils avaient commises.

(2) D'Aubigné, l. V, c. 13.

(3) Charles IX fit don de 14.000 livres tournois à Henri de Guise en récompense de ses services à la défense de Poitiers. Arch. nat., *Cartons des rois*.

(4) Voir la sentence, datée du 20 septembre, dans Delaborde, *Coligny*.

tée avec la secrète complicité de Catherine, qui, délivrée de Condé et de d'Andelot, voulut se débarrasser de l'amiral, et faut-il y voir une première exécution d'un dessein dont elle avait entretenu l'ambassadeur d'Espagne ? On ne saurait l'affirmer. Mais, d'après une lettre de cet ambassadeur, il ne paraît pas douteux qu'elle avait été avertie (1).

Elle fit mieux ; au lieu d'agir secrètement, elle agit au grand jour, en couvrant de formes juridiques ses projets homicides. A son instigation, le Parlement, par un arrêt du 13 septembre, condamnait Coligny à la peine capitale, « comme criminel de lèse-majesté au premier chef et principal auteur et conducteur de la rébellion et conjuration contre le roi et son Etat », déclarait ses biens confisqués, notait d'infamie sa postérité et promettait 50.000 écus d'or à qui le livrerait mort ou vif. C'était pousser ouvertement à l'assassinat. Le 28 du même mois, il fut dit par un second arrêt que les cinquante mille écus seraient donnés à un étranger aussi bien qu'à un Français, et, afin que les étrangers en fussent instruits, on traduisit la sentence en latin, en italien, en espagnol, en allemand et en anglais (2). Dès que cette sentence fut connue à Rome, le dur et inflexible Pie V s'empressa d'en louer le roi. « Ce n'est que justice, lui écrivait-il le 12 octobre, d'avoir flétri et condamné cet homme, si toutefois on peut donner le nom d'homme au promoteur de la guerre civile et au chef de tous les hérétiques ». On se contenta, pour le moment, d'exécuter l'amiral en effigie. Peu s'en fallut que l'arrêt du Parlement n'eut son entier effet. Un nommé Maurevert, le même qui devait figurer dans le drame de la Saint-Barthélemy, s'offrit pour être le meurtrier. Afin de réussir plus sûrement dans son crime, il passa du parti catholique au parti huguenot ; mais, soit que la hardiesse lui eût manqué, soit qu'il n'eût pu joindre Coligny, « ne voulant pas s'en retourner sans avoir rien fait », il tua à sa place de Mouy, le premier lieutenant de l'amiral (3).

Dans l'intervalle, le duc d'Anjou s'était enfin décidé à

(1) P. DE VAISSIÈRE, *De quelques assassins, récits des troubles au XVIe siècle.*
(2) Voir ces deux arrêts dans *Arch. cur.*, t. VI.
(3) Cet assassinat eut lieu le 7 octobre. De Mouy ne fut pas tué sur le coup ; blessé mortellement, il fut transporté à La Rochelle, où il mourut. Pour les origines de ce Maurevert, voir P. DE VAISSIÈRE, ouvr. cité.

affronter son adversaire, et, le 3 octobre, avait eu lieu cette bataille de Moncontour, qui tourna pour les huguenots en une complète déroute. Coligny, blessé dès le début de l'action, avait dû quitter le champ de bataille. Près de quatre mille lansquenets, qui avaient jeté leurs armes et demandaient quartier, furent massacrés sans pitié par les Suisses. Environ deux mille Français périrent dans la mêlée, et il en eût péri davantage si le duc d'Anjou, saisi d'un mouvement d'humanité, n'eût ordonné de les épargner. Le loyal et intrépide La Noue fut l'un de ceux qui lui durent la vie. Le reste de l'armée protestante s'enfuit vers Niort ; Coligny et les principaux chefs gagnèrent Parthenay. « Cette victoire, écrivait Catherine à Philippe II, ne servira pas seulement à nous, mais à toute la chrétienté, m'estimant heureuse que Dieu ait fait la grâce à mon fils d'être l'instrument d'un si grand œuvre » (1). Pie V, en félicitant Charles IX, lui réitéra les mêmes instances qu'il lui avait adressées après la bataille de Jarnac : « Ne laissez pas à nos communs ennemis le temps de rassembler de nouveau leurs forces ; » puis, le mettant encore une fois en garde contre les sollicitations qui pourraient lui être faites en faveur de quelques prisonniers : « N'ambitionnez pas la fausse gloire d'une prétendue clémence..., punissez de mort ceux qui ont porté des armes criminelles contre Dieu et contre Votre Majesté ; après quoi il conviendra d'établir des inquisiteurs dans chacune de vos villes pour étouffer les restes de l'hérésie » (2).

Malgré les pertes considérables qu'il avait subies, Coligny n'abandonnait pas la lutte. Dans la nuit même qui suivit la bataille, des messages furent expédiés de Parthenay en Angleterre, en Suisse, en Allemagne et jusqu'en Danemark « pour amoindrir le malheur passé » et demander des secours. Le lendemain, accompagné de Henri de Navarre et du jeune prince de Condé, il se dirigeait sur Niort, pour y rassembler les débris de son armée ; puis, prenant la route de Saintes et passant la Charente, il s'acheminait vers le midi, en vue d'y rallier, avec les « sept vicomtes » maîtres du Quercy et de l'Albigeois, l'un de ses plus hardis capitaines, Montgomery, qui venait de détruire dans le Béarn le parti catholique. Derrière Coligny,

(1) 7 octobre 1569.
(2) 20 octobre.

Parthenay, Niort, Châtellerault, avaient presque aussitôt ouvert leurs portes au vainqueur. Au lieu de poursuivre Coligny et de l'anéantir, l'avis prévalut, dans les conseils du duc d'Anjou, d'enlever aux huguenots toutes leurs places de la Saintonge et du Poitou, en sorte que « La Rochelle, se voyant dénuée de couverture, tremblerait, » et, le 16 octobre, on alla faire le siège de Saint-Jean d'Angély. Cette faute sauva l'armée protestante.

Le roi s'attendait à une prompte reddition de cette place. Jugeant les huguenots abattus par leur récent désastre, il écrivait à Fourquevaux : « J'espère donner si bon ordre à toutes choses que j'aurai bientôt l'issue de cette guerre telle que je la désire, étant mes ennemis en tel état qu'ils ne peuvent se résoudre à quoi que ce soit. » Pie V croyait si bien, comme lui, à la ruine prochaine de l'hérésie en France, qu'il songeait maintenant à l'attaquer en Angleterre. Marie Stuart s'étant réfugiée sur le sol anglais pour échapper aux factions qui l'opprimaient dans son royaume, un parti s'était formé en sa faveur parmi les catholiques d'Angleterre, parti qui ne tendait à rien moins qu'à renverser du trône Elisabeth, à lui substituer la reine d'Ecosse et à rétablir la religion romaine. Le pape était instruit du mouvement qui se préparait, et, le 3 novembre, il exhortait le duc d'Albe à y prêter son appui, disant que le moment était d'autant plus propice pour relever la religion en Angleterre qu'elle venait d'être affermie en France par d'éclatants succès.

Contrairement aux prévisions du roi, Saint-Jean d'Angély ne se rendit qu'après un mois et demi de siège. Encore dut-il permettre aux gens de guerre d'en sortir « avec chevaux, armes et enseignes. » Une trêve avait même été octroyée aux assiégés, sur leur requête, pour qu'ils pussent informer Coligny de l'extrémité à laquelle ils étaient réduits. Charles IX, en accordant cette trêve, avait laissé entendre qu'il pourrait consentir à la paix sous certaines conditions. Coligny se trouvait alors sur les bords de la Dordogne. Averti de ces dispositions du roi, Coligny envoya demander, au nom des princes et au sien, « avec toute humilité qu'un sujet doit à son souverain, » que Sa Majesté daignât leur faire connaître ce qu'il exigeait de leur obéissance, se déclarant prêt, lui et les princes, à montrer

« quel zèle ils avaient au bien et au repos de ce royaume. » Charles IX répondit que, si de la part de ceux qui lui adressaient cette requête « la volonté était comme les paroles, » ils auraient lieu d'être satisfaits (1). Sur cette réponse, Coligny députa de nouveau vers le roi, et, au mois de janvier 1570, des négociations s'ouvrirent.

Au premier bruit de ces négociations, Pie V s'émut. Il écrivit à Charles IX, au duc d'Anjou, à la reine mère. « Si nous jugions qu'on pût arriver à un accommodement profitable tout ensemble à la religion et au royaume, nous serions le premier à user de notre autorité pour en assurer la conclusion, nous souvenant que la paix nous a été recommandée par Dieu. Mais on ne peut unir la lumière et les ténèbres, et nul accord n'est possible avec des hérétiques, sinon un arrangement plein de mensonge et de fraude » (2). Lorsque ces lettres parvinrent à la cour, Charles IX avait déjà fait connaître aux envoyés de l'amiral les conditions auxquelles il consentait à la paix. Les huguenots devaient licencier leurs troupes, restituer les villes et les places qu'ils occupaient et renoncer à toutes associations entre eux comme à toutes alliances avec les princes étrangers. En retour, le roi promettait d'oublier leur rebellion, de les réintégrer dans leurs charges et leurs biens, de leur laisser même deux villes « pour plus grande sûreté » et de leur accorder pleine liberté de conscience, mais sans exercice de culte, « ne voulant pas que dans son royaume il fût fait aucun exercice de religion que de la sienne » (3).

Sauf quelques concessions, c'était, conformément aux derniers édits, proscrire expressément en France l'exercice du culte réformé. Dans l'état de faiblesse où l'on supposait encore les huguenots, on ne doutait pas que ces conditions ne fussent acceptées. Charles IX envoya un double de ces articles à son ambassadeur en Espagne afin qu'il en donnât connaissance à Philippe II. « Je les estime avantageux pour moi et le bien

(1) Le récit de l'audience donnée le 24 novembre aux députés protestants est reproduit d'après les Record office, *State papers*, France, dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. III, p. 285, 286, note.

(2) 29 janvier 1570. Dans sa lettre à Catherine, il ajoutait : « Exhortez votre fils à anéantir les restes de cette guerre intestine et à tirer une juste vengeance de nos communs ennemis. C'est le seul moyen d'affermir sa couronne pour lui et ses successeurs ».

(3) Delaborde, *Coligny*.

de mon royaume. S'ils les veulent accepter, je penserai avoir beaucoup fait de réduire par ce moyen mes sujets à l'obéissance qu'ils me doivent, qui est un commencement pour les amener peu à peu à la religion catholique. » S'ils les refusent, je suis en mesure « de remettre sus bientôt une grande et puissante armée » (1).

Une copie des mêmes articles fut adressée également à l'ambassadeur à Rome, l'évêque du Mans, pour qu'il les communiquât au pape. Il était toutefois enjoint au prélat de ne les lui faire connaître qu'après avoir exposé comment la difficulté de réduire les rebelles par les armes, l'appui qu'ils recevaient des princes étrangers, la désolation presque totale du royaume et l'épuisement des finances obligeaient le roi à « prendre le chemin de la pacification. » On possède, dans une dépêche de l'évêque à Charles IX, le récit de son entretien avec le pape. Comme il s'étendait longuement sur les motifs qui, aux yeux du roi, rendaient la paix nécessaire, Pie V l'interrompit : « Il n'est pas besoin de tant de paroles ; mieux vaut me dire en un mot que la paix est faite. » Le lendemain, l'ambassadeur lut au pape le texte des articles. « Je ne pus faire que Sa Sainteté les trouvât bons ; elle se borna à répondre qu'on abusait de la bonté de Votre Majesté, mais que Dieu était au-dessus de tout et y mettrait un jour la main » (2).

Telle était la désapprobation du pape, que, quelques jours après, il mandait aux cardinaux de Lorraine et de Bourbon d'intervenir pour empêcher tout arrangement. « Croyez bien que ce que cherchent les hérétiques, ce n'est pas la paix, mais la domination, et qu'ils veulent, non obéir au roi, mais l'asservir. » Le vœu de Pie V, ainsi que l'atteste toute sa correspondance, eût été d'anéantir l'hérésie partout en Europe. Dans le moment où il recevait l'évêque du Mans, il faisait de nouveau appel au duc d'Albe pour coopérer au mouvement qui venait de se produire en Angleterre contre Elisabeth. Lui-même, portant un coup décisif à cette princesse, — il le pensait du moins, — avait, le 28 février, lancé une bulle par laquelle il

(1) Février 1570.

(2) La dépêche de l'évêque du Mans, datée du 27 mars 1570, est citée tout entière dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. III, p. 306-307, note.

la déclarait hérétique, anathème et, comme telle, privée de ses « prétendus » droits au trône.

Charles IX ou plutôt Catherine s'était trompée en croyant imposer ses conditions aux huguenots. Coligny avait continué sa marche vers le midi, et, après avoir grossi sa petite armée des troupes que lui avaient amenées les « sept vicomtes » et Montgomery, s'était porté dans le Languedoc. Ayant engagé des pourparlers avec Charles IX, on eût pu croire que, jusqu'à ce qu'il en eût connu les résultats, il se fût abstenu de toute agression contre les catholiques. Loin de suspendre les hostilités, il les continua en les accompagnant des pires excès. Avec son consentement, sinon par ses ordres exprès, ses soldats, pour venger le meurtre de Rapin, ravagèrent et brûlèrent les environs de Toulouse, poussant leurs courses jusque dans les faubourgs en y massacrant prêtres et moines. De là, après avoir incendié la ville de Saix et pris d'assaut celle de Canaman qu'ils brûlèrent de même et dont ils égorgèrent les habitants ils arrivèrent le 1er mars à Montréal, qui, de frayeur, leur avait ouvert ses portes (1). C'est dans cette ville que les princes et l'amiral reçurent communication des propositions du roi. Ils répondirent par un écrit où ils déclaraient que, plaçant au dessus de toute chose le droit de pratiquer librement leur culte, ils ne pouvaient accepter des conditions « auxquelles jusqu'ici ni par le fer, ni par le feu, on n'avait su les astreindre » (2).

Les protestants recommencèrent alors, au nom de leur religion dont on leur refusait le libre exercice, leur marche dévastatrice. De Montréal, ils se dirigèrent vers le Rhône, incendièrent les villages autour de Montpellier, s'arrêtèrent un moment à Nîmes, ville de leur parti, puis remontèrent la rive droite du Rhône, toujours incendiant et pillant, harcelés et quelquefois battus par les garnisons royales, mais s'augmentant, sur leur chemin, de nouveaux contingents et avançant toujours. Si grande était la terreur qu'ils inspiraient, qu'à leur approche les paysans, avec leurs femmes et leurs enfants, couraient se réfugier dans les châteaux-forts. Le dessein de Coligny était cette fois encore de gagner le nord et de reporter les

(1) Pour les pillages et massacres commis par l'armée de Coligny, voir D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, édit. in f°, 1745, t. V, p. 300 et ss.

(2) Delaborde, *Coligny*.

hostilités dans la région de Paris. A la fin de juin, il rencontra, près de Châlon-sur-Saône, le maréchal de Cossé, accouru d'Orléans pour barrer la route à ces « ressuscités. » Jugeant imprudent, en raison de l'infériorité de ses forces, de risquer une bataille, il réussit à se dérober et gagna La Charité, d'où il put tirer, ainsi que d'autres places voisines restées aux mains des réformés, des renforts suffisants pour reprendre la lutte et affronter les troupes du roi.

Tandis que Coligny se refaisait une armée, les protestants se raffermissaient dans l'ouest. Non seulement les catholiques avaient sans succès assiégé La Rochelle, mais les huguenots avaient pris Marans, Luçon, les Sables, et, le 15 juin, à Sainte-Gemme, près Luçon, avaient défait une armée catholique. A la suite de cette victoire, Niort, Brouage, Saintes, et une grande partie du littoral, de ce côté de l'ouest, retombèrent en leur pouvoir. Catherine, voyant se relever un parti qu'elle avait cru abattu et les ruines s'accumuler dans le royaume, se décida à modifier les conditions qu'elle avait voulu imposer, et les négociations se rouvrirent sur d'autres bases. Le 14 juillet, un armistice était conclu avec les réformés, et, trois semaines après, le 8 août, la paix était signée à Saint-Germain.

Avant la signature du traité, Charles IX, qui était intervenu personnellement dans les dernières négociations, en avait fait lire les articles dans une séance du conseil privé, et, par son commandement, le duc d'Anjou, François, duc d'Alençon, second frère du roi, et tous les seigneurs présents avaient juré de s'y conformer. La reine mère promit, de son côté, d'aider de tout son pouvoir à les faire observer. Par ce traité, à n'en citer que les principales dispositions, on n'accordait pas seulement aux huguenots une amnistie générale avec la restitution de leurs biens, charges et dignités ; on leur ouvrait l'accès des universités, des écoles, des hopitaux. On leur concédait, pour une période de deux ans, quatre places de sûreté, La Rochelle, Cognac, La Charité et Montauban. En ce qui regardait la religion, on leur octroyait l'exercice du culte dans les faubourgs de deux villes par gouvernement et dans la demeure de tout seigneur haut justicier, en l'interdisant toutefois « à dix lieues à l'entour de Paris et à deux lieues à l'entour de la cour. » Enfin, par d'autres articles, le roi reconnaissait la reine de

Navarre et les princes de Navarre et de Condé pour « ses bons parents et fidèles serviteurs, » tenait de même pour « amis » le prince d'Orange et son frère Ludovic de Nassau, qui s'étaient joints à Coligny (1), et qu'il promettait de réintégrer « ès villes et châteaux » de la principauté d'Orange, et déclarait « bons et loyaux sujets » tous ceux, quels qu'ils fussent, gentilshommes ou autres, qui avaient pris part à la guerre. C'était revenir brusquement et par une sorte de volte-face à un régime de tolérance. Ce traité était l'œuvre autant de Charles IX que de Catherine. S'étant rendu compte lui-même de la situation et ne voyant que ce moyen de mettre promptement un terme aux maux du royaume, il avait interposé sa volonté.

La paix, publiée sous forme d'édit par tous les Parlements, avec ordre aux gouverneurs de provinces de s'engager par serment à l'observer, fut notifiée au pape, au roi d'Espagne, à tous les princes catholiques, à la reine d'Angleterre. En l'annonçant au pape, Catherine disait, ainsi qu'elle avait déjà dit lors des traités antérieurs, que le roi espérait, au moyen de la paix, mieux servir Dieu et son Eglise qu'il n'aurait pu le faire par les armes, et que « ses actions ne tendraient jamais qu'à l'honneur et à la conservation de l'Eglise, du Saint-Siège et de la religion catholique. » Philippe II fut d'autant plus mécontent, qu'il craignait que les huguenots, n'ayant plus à se défendre contre le roi, ne vinssent à soutenir les sujets rebelles des Pays-Bas ; l'article relatif aux Nassau, qui s'étaient mis à la tête de ces rebelles, lui devint aussi un grief. Ce n'était pas uniquement l'alliance espagnole qui se trouvait compromise ; la cause catholique l'était également par tant de concessions faites aux huguenots. Pie V s'en montra aussi étonné qu'affligé, et ses sentiments se manifestèrent dans les lettres que, le 23 septembre, il adressait aux cardinaux de Lorraine et de Bourbon. « Il nous serait difficile de vous peindre la douleur dont nous avons été accablé. Un jour viendra où Sa Majesté se repentira d'avoir consenti à une paix si dangereuse. Nous ne perdons pas néanmoins courage ; mais nous ne nous attendions pas que, dans le royaume très chrétien, la foi catholique reçût un tel affront. »

(1) Seul, Ludovic de Nassau avait accompagné Coligny durant toute la campagne ; le prince d'Orange était retourné en Flandre avant la bataille de Moncontour.

LIVRE TROISIÈME

Les dernières années du règne de Charles IX

I

« Comme on voit quelquefois sur mer une tempête affreuse suivie tout à coup d'un très grand calme, il arriva en France quelque chose de semblable. Après une des plus sanglantes guerres qui aient jamais été, on vit incontinent régner dans les esprits une sérénité inespérée et une union admirable. » Ainsi s'exprime de Thou dans l'histoire de son temps (1). Si excessifs que ces mots puissent paraître, ils n'étaient pas sans vérité. Bien que le nouvel édit de pacification ne valût pas pour les réformés celui de janvier 1562, les chefs protestants reconnaissaient avoir lieu « de se contenter et de louer Dieu. » Ainsi qu'ils l'écrivaient à Elisabeth, le roi, par « l'expresse permission » qu'il leur octroyait d'exercer leur religion en nombre d'endroits du royaume, « approuvait manifestement la dite religion, de laquelle il n'y avait aucun, de quelque état, qualité et condition qu'il fût, qui ne pût jouir avec quelque commodité ». Si jadis ils avaient rêvé la domination, aujourd'hui, la jugeant impossible, ils voulaient seulement être tolérés. Coligny, qui ne mêlait pas, comme le défunt prince de Condé, les ambitions particulières aux revendications religieuses, se disait dégoûté des guerres civiles, et il déclarait « qu'il aimait mieux mourir que de voir devant ses yeux se renouveler tant de maux » (2).

---

(1) De Thou, l. XLVII
(2) Delaborde, *Coligny*.

Dans l'entourage de Charles IX, on ne se montrait pas moins satisfait qu'une lutte aussi meurtrière eût pris fin. Des lettres échangées alors entre le roi et Coligny attestent des deux parts une égale volonté de garder la paix. Dès le 12 septembre 1570, les chefs réformés renvoyaient leurs reîtres à la frontière, et la cour, de son côté, crut assez à la sincérité des protestants pour ne pas rester sur le pied de guerre, ainsi qu'elle avait fait après le traité de Longjumeau. Il est vrai que plus tard ceux des catholiques qui approuvèrent la Saint-Barthélemy, comme les huguenots qui la maudissaient, prétendirent que Catherine ne s'était prêtée à la conclusion de la paix que pour mieux préparer l'extermination des protestants. Lui attribuer deux ans d'avance le dessein de cette extermination n'était pas moins erroné que de le lui avoir attribué dès les conférences de Bayonne. Elle s'était résolue à la paix par nécessité et pour le bien du royaume. Assurément il était difficile qu'elle oubliât les derniers évènements ; et, de même que les huguenots, tout en se félicitant des concessions qu'ils avaient obtenues, conservaient encore de secrètes défiances, elle devait garder de sourds ressentiments contre les protestants et, en particulier, contre Coligny dont à un moment elle avait voulu la perte. Mais ce serait se tromper que de croire qu'elle la préméditât de nouveau. Se comportant habituellement d'après les circonstances, Catherine fut toujours variable en ses desseins, et rien n'était plus contraire à son humeur qu'une idée fixe. A l'heure présente, ce qui dominait en elle, c'était l'intention de maintenir le nouvel état de choses, d'amener même, s'il était possible, un rapprochement entre les huguenots et les catholiques, et, durant plus d'une année, sa conduite en sera la preuve.

Loin de rien concevoir qui pût troubler la paix, on voit Catherine, à peine sortie de cette guerre funeste, tourner son esprit vers d'autres soins et s'occuper presque uniquement des alliances qu'elle avait projetées pour ses enfants. C'est d'abord le mariage de Charles IX avec la seconde fille de Maximilien et celui de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal, mariages dont, pendant la guerre même, elle avait poursuivi la négociation non pas seulement auprès des souverains qui y étaient directement intéressés, mais auprès de Philippe II, à qui obéis-

saient les cours de Vienne et de Lisbonne. Le mariage de Charles IX avait été enfin décidé peu avant la signature de la paix ; et, dans la situation actuelle du royaume, rien n'en empêchant la célébration, elle avise sans retard aux arrangements nécessaires pour monter la maison de la future reine. Celui de Marguerite de Valois ne semblait pas encore près d'aboutir, et, dès le 13 août, Catherine écrivait à Fourquevaux que le roi « voulait voir clair en ce fait et qu'on ne le payât plus de paroles ainsi qu'on l'en avait trop payé jusqu'ici ». En octobre, en novembre, elle écrit encore à Fourquevaux, au sujet de ce mariage, impatiente de savoir « ce qu'on en devait espérer » ; et comme Pie V s'y était d'abord montré favorable, elle manda à notre ambassadeur à Rome, « d'échauffer le Saint-Père à en pourchasser l'exécution ».

Ce fut le 26 novembre que Charles IX, s'étant rendu à Mézières où l'avaient précédé la reine mère et toute la cour, célébra en grande pompe son union avec Elisabeth d'Autriche, la fille cadette de Maximilien. L'archevêque de Trêves, archichancelier de l'Empire, représentait l'empereur à cette cérémonie à laquelle assistèrent presque tous les princes et les grands du royaume. Charles IX reprit ensuite le chemin de Paris, pour y faire son entrée avec la nouvelle reine. S'étant arrêté quelque temps à Villers-Cotterets, il y reçut une ambassade des princes protestants d'Allemagne, qui envoyaient le féliciter de son mariage et du rétablissement de la paix. L'orateur de l'ambassade, dans sa harangue, s'attacha à montrer que la différence de religion n'était pas, comme le prétendaient des factieux, un ferment de trouble dans les Etats. Il rappela qu'on tolérait en Pologne les sectateurs de Mohamet, à Rome les juifs, en Turquie les juifs et les chrétiens ; que Charles Quint n'avait pu pacifier l'Allemagne qu'en y tolérant la diversité des croyances, exemple qu'avait suivi son successeur Ferdinand et que suivait également l'empereur Maximilien ; et il ajouta que, s'il était des hommes assez hardis pour entreprendre de susciter une nouvelle guerre civile, les princes allemands étaient prêts à aider le roi de toutes leurs forces au maintien de la paix restaurée par ses soins (1).

(1) De Thou, l. XLVII.

Le mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal était toujours en suspens. Offensé de ces lenteurs, Charles IX rompit brusquement les négociations. Par une lettre du 8 janvier 1570, il fit savoir à Fourquevaux « qu'il voulait et entendait qu'on ne parlât plus de ce mariage au roi catholique, ni à qui que ce fût ; que Madame sa sœur n'était pas de si petite maison qu'elle demeurât sans parti, et qu'il pensait à la marier bientôt en tel lieu qu'il en recevrait contentement et service, et dont le mari se sentirait grandement honoré et obligé ». Ce mari, auquel songeait alors Catherine, était, chose inattendue, le propre fils de Jeanne d'Albret, Henri de Bourbon, roi de Navarre. La première pensée de ce mariage avait été émise, lors des derniers pourparlers de paix, par les Montmorency (1) qui représentaient avec le maréchal de Cossé et quelques autres seigneurs, ce qu'on commença d'appeler les « politiques » et qui espéraient de cette union une réconciliation plus sûre entre les deux religions. Si Catherine voyait dans cette alliance une nouvelle garantie de la paix, nul doute qu'elle n'y vît aussi un moyen de mieux tenir les huguenots. Elle se flattait même de l'idée qu'elle pourrait, par ce mariage, amener au parti catholique le jeune roi de Navarre et, avec lui, d'autres de leurs chefs.

Aux premières ouvertures qui lui furent faites de ce projet, Jeanne d'Albret, non entièrement rassurée sur les dispositions de la cour, se montra hésitante. De la part de Catherine, c'était, en effet, tout un changement de politique. Ce changement se manifesta encore par l'autorisation donnée alors aux protestants de réunir un synode général, que Théodore de Bèze vint de Genève présider à La Rochelle. Déjà, par les concessions faites aux réformés dans le traité de Saint-Germain, Catherine s'était mise en dissentiment avec l'Espagne et avec le Saint-Siège. Tout indiquait qu'au risque d'aggraver ce dissentiment, elle était décidée à maintenir ou même à étendre ces concessions. Pie V ayant déféré à l'inquisition comme suspect d'hérésie, un comte de Garjasso qui était au service de

(1) Sous cette désignation, l'on entend en général le maréchal François de Montmorency, gouverneur de Paris, son frère, le maréchal Henri, comte de Damville, gouverneur du Languedoc, et les seigneurs de Thoré et de Méru.

Charles IX en Italie, elle se plaignit de cette mesure qu'elle disait être une injure au roi, et signifia qu'elle enverrait à Rome demander satisfaction. « J'ai grand peur, écrivait-elle à la duchesse de Savoie, que ce bonhomme de pape, par ses faits, ne trouble à la fin toute la chrétienté. »

Un autre mariage, non moins inattendu que celui de Marguerite de France avec Henri de Navarre, allait aussi occuper Catherine, le mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre. L'idée de cette union était dûe, non aux « politiques » mais à des protestants, au cardinal de Chatillon, frère de l'amiral et au vidame de Chartres, Jean de Ferrières, qui s'étaient réfugiés l'un et l'autre en Angleterre lors de la dernière guerre. A les entendre, ce mariage devait conduire à une alliance étroite entre les deux royaumes, d'où « adviendrait plus de conciliation au monde, de paix en France et de terreur à ses ennemis ». Le vidame de Chartres, en particulier, développant dans une longue lettre au maréchal de Montmorency les conséquences de cette union disait qu'avec la coopération de l'Angleterre jointe à celle du prince d'Orange, on pourrait s'emparer des Pays-Bas, abaisser ainsi la maison d'Autriche, et même, en s'aidant du secours d'autres puissances amies, enlever à l'Espagne le duché de Milan ou le royaume de Naples qui serait donné au duc d'Alençon. « De cette façon, un grand plaisir viendrait à la reine mère de voir tous ses enfants rois. » Il allait jusqu'à dire que la France, l'Angleterre et l'Allemagne pourraient dès lors s'entendre pour introduire par la voie d'un concile général, « un ordre de religion et une unité de doctrine que les autres provinces de la chrétienté seraient contraintes d'embrasser et qui finiraient les différends des sujets avec leurs princes » (1).

Catherine ne voyait pas aussi loin. Elle ne fut frappée que de la perspective d'une couronne pour son fils préféré, sans s'arrêter à ce qu'il y avait d'étrange dans l'union de ce fils avec une princesse non seulement hérétique, mais excommuniée et déposée par le pape. Bien qu'elle pensât que ce projet n'avait pas été mis en avant à l'insu de la reine d'Angleterre, elle

(1) Voir cette lettre dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 7-9, note.

doutait que cette princesse « se voulût placer en la subjection d'un mari, » et elle soupçonna d'abord qu'il y avait là quelque « menée » d'Elisabeth pour « faire ses affaires. » La cour de France sollicitait alors auprès d'elle la mise en liberté de Marie Stuart qui, depuis le complot tenté en sa faveur par les catholiques anglais, était gardée prisonnière, et l'on pouvait croire qu'Elisabeth, en ne s'opposant pas à l'ouverture de ce projet, cherchait à écarter d'importunes sollicitations. Quant au duc d'Anjou, circonvenu par le nonce et par les chefs catholiques qui désiraient le retenir en France à la tête de leur parti, il déclarait « qu'ayant mal ouï parler de l'honneur de la reine d'Angleterre, il ne la voulait épouser, quand même elle le voudrait. » Catherine manda néanmoins à La Mothe-Fénelon, ambassadeur à Londres, de s'enquérir adroitement des intentions d'Elisabeth et de savoir, au cas où elle refuserait de se marier, si elle ne serait pas disposée à nommer son héritière l'une de ses parentes qui épouserait le duc d'Anjou. A la surprise de la reine mère, Elisabeth, dans un entretien avec l'ambassadeur, parut agréer l'idée de ce mariage pour elle-même, et le duc d'Anjou, chapitré par sa mère, sembla de son côté, revenir à d'autres sentiments. « J'ai tant fait, écrivait-elle le 18 février à La Mothe-Fénelon, que mon fils s'est condescendu à cette union, et, à cette heure, il la désire infiniment. »

En réalité, Elisabeth n'entendait pas se marier, et c'était par politique autant que par une de ses coquetteries dont elle était coutumière, qu'elle se prêtait à ce dessein. L'ambition maternelle chez Catherine nuisait à sa clairvoyance. Pour mener à bien tout ensemble le mariage d'Angleterre et celui de Navarre, elle sentait qu'elle devait ne rien négliger de ce qui lui concilierait les huguenots. Les chefs protestants s'étaient alors retirés à la Rochelle auprès de Jeanne d'Albret. Malgré les invitations du roi, ils n'avaient assisté ni à son mariage à Mézières, ni à son entrée dans Paris avec la nouvelle reine, alléguant les périls d'un trajet à travers des provinces non encore tout à fait pacifiées. Leurs allégations n'étaient pas sans fondement. En quelques endroits du royaume, les violences « reprenaient le premier train. » Au mois de février, à Orange, un certain nombre de protestants avaient été tués par la populace, qu'avaient excitée des émissaires venus du Comtat Venais-

sin. Le mois suivant, à Rouen, des réformés se virent assaillis au sortir d'un prêche, et il y eut des morts et des blessés. Coligny et les princes se plaignirent au roi. Cette fois, le châtiment ne se fit pas attendre. A Rouen, à Orange, ceux des coupables qui ne s'étaient pas dérobés par la fuite furent condamnés les uns à mort, les autres au bannissement. Emporté en toutes choses, Charles IX se montrait « passionné à l'entretien de la paix. » Il ne cessait de dire qu'il voulait que son édit fût de « point en point » exécuté, « jurant, par la mort et par le sang, qu'il le ferait observer » (1).

Le mariage du duc d'Anjou, d'après les assurances que l'ambassadeur d'Angleterre, au nom de sa souveraine, transmettait à la cour de France, avait toute apparence de devoir réussir, et, au mois de mai, Catherine adressait à Elisabeth un projet de contrat, sans trop insister, par prudence, sur l'article de la religion ; bientôt même elle lui faisait remettre un portrait de son fils, où Elisabeth trouvait « beaucoup de beauté et de dignité. » Le mariage de Marguerite de Valois n'avançait pas au même degré, Jeanne d'Albret continuant à différer sa réponse. On conçoit que ces projets de mariage étaient mal vus du pape. Mais, outre que leur réalisation lui paraissait sans doute encore trop éloignée ou trop incertaine pour qu'il jugeât à propos d'intervenir, il était, à ce moment, tout occupé de l'approche menaçante des Turcs, qui s'étaient alors emparés de l'île de Chypre ; une ligne offensive et défensive venait d'être conclue par ses soins entre le Saint-Siège, l'Espagne et Venise (2). Déjà, l'année précédente, à une première apparition des Turcs, il avait fait appel au concours du roi de France comme à celui des autres princes chrétiens. Charles IX s'était excusé, objectant, au grand mécontentement du pontife, l'amitié que la France entretenait de longue date avec l'empire Ottoman (3). Pie V réitéra alors et tout aussi infructueusement

(1) D'Aubigné, l. VI, c. I, *Le Réveille-Matin des Français*.

(2) Le 25 mai 1571.

(3) Pie V préparait, dès 1570, cette ligue contre les Turcs, et comme Charles IX était en guerre avec les protestants, il demandait que tout au moins le nom du roi très chrétien figurât parmi les signataires de la Ligue. Sur le refus de ce prince, il lui écrivait : « N'est-il pas étrange que, dans le moment où vous combattez les hérétiques, vous parliez, non pas de paix, mais d'amitié avec les ennemis de la croix ? »

ses instances auprès du roi. Vainement il lui remontra, et non sans quelque raison, que, ses sujets étant engagés dans une guerre lointaine et qui pouvait être de longue durée, son royaume, délivré par cela même de la présence de nombre d'hérétiques, gagnerait en tranquillité intérieure.

Pie V n'était pas seul à croire qu'une guerre étrangère apporterait une utile diversion aux divisions intestines de la France. L'ambassadeur de Florence, celui de Venise exprimaient la même pensée dans leur correspondance. Cette pensée était aussi celle de Coligny. Mais c'était contre l'Espagne, non contre les infidèles, que l'amiral et les autres chefs protestants souhaitaient qu'on fît la guerre. Un appui inattendu fut donné à ces vœux par Charles IX lui-même. Jusqu'ici indifférent le plus souvent aux affaires de son royaume, il avait laissé sa mère gouverner en son nom, dépensant les forces de sa jeunesse en des chasses furieuses, ou, quand il n'était pas à courir, passant son temps dans une forge à battre le fer et l'acier avec acharnement et à fabriquer des armures à l'épreuve de l'arquebuse. Il fut pris soudain du désir de jouer un rôle et de faire acte de roi.

Les griefs ne lui manquaient pas contre Philippe II. Sans parler du massacre de la Floride dont le souvenir n'était pas effacé, il ne supportait qu'impatiemment les prétentions de ce monarque orgueilleux qui, dans ses rapports avec la France, affectait une supériorité offensante et qui, dans les questions de mariage, l'avait plus d'une fois humilié. Il n'était pas jusqu'à l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava, qui ne montrât par moments une hauteur presque insolente, au point que Catherine finit par demander son rappel. Dans une entrevue secrète qu'au mois de juillet Charles IX eut avec Ludovic de Nassau, venu de La Rochelle sous un déguisement, et à laquelle assistaient la reine-mère et le maréchal de Montmorency, la question d'une guerre contre l'Espagne fut débattue. Plus limité dans ses vues que l'imaginatif Jean de Ferrières, Ludovic de Nassau ne parla que des Pays-Bas. Il représenta que la conquête en serait aisée ; que les populations de ces provinces, frémissantes sous le joug espagnol, se soulèveraient à la première approche d'une armée envoyée pour les soutenir ; et que le concours de l'Angleterre et de l'Allemagne pro-

testante serait assuré au roi s'il les laissait entrer en partage du pays conquis, se contentant pour lui de la gloire de rendre à la France l'Artois et la Flandre dont elle avait été autrefois en possession (1).

Charles IX entra dans ce projet avec l'ardeur de son jeune sang bouillant. Catherine elle-même, malgré sa prudence, fut d'abord séduite. Un gentilhomme, Schomberg, fut envoyé vers les princes allemands pour nouer avec eux une alliance. Quant à celle de l'Angleterre, dans les dispositions que montrait Elisabeth, elle ne semblait pas douteuse. Catherine, qui croyait l'assurer davantage par le mariage du duc d'Anjou, était impatiente de le voir se conclure ; elle fut même sur le point d'envoyer le maréchal de Montmorency, en ambassade solennelle, demander la main d'Elisabeth. Comme le duc d'Anjou soulevait des difficultés au sujet de la religion et paraissait en outre peu favorable à une guerre contre l'Espagne, elle se plaignait qu'il ne considérât pas, autant qu'il le devait, « la grandeur que lui apporterait ce mariage et l'amitié des princes allemands pour parvenir à l'empire et à la conquête des Pays-Bas » (2). De plus en plus, elle et Charles IX se rapprochaient des huguenots. Le roi, apprenant que le pape désapprouvait la restitution aux Nassau de la principauté d'Orange, mandait à son ambassadeur à Rome qu'il avait promis cette restitution et qu'il tiendrait sa promesse. Il « faisait mauvaise figure » à ceux de Guise et écoutait les politiques. Catherine, de son côté, pressait Jeanne d'Albret de venir à la cour, et, bien qu'elle n'eût pas encore son entier acquiescement au mariage de Marguerite de Valois, elle apprêtait d'avance habits de noce et bijoux. Elle disait, elle « criait » qu'on avait « trop guerroyé » avec les huguenots, et « qu'il fallait aviser par toutes voies d'entrer en perpétuelle amitié les uns avec les autres » (3).

Si décidé que fût Charles IX à la guerre de Flandre, il voulut, avant de s'y engager, consulter Coligny, et il l'invita à

---

(1) *Mémoires de la Huguerie.*

(2) Il convient d'interpréter ce mot *empire* dans le sens de domination ; la phrase eût été plus claire si Catherine avait écrit « la conquête et l'empire des Pays-Bas ».

(3) *Mém. de l'Estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 52.

venir conférer avec lui, l'autorisant, s'il craignait pour sa sûreté, à se faire accompagner de cinquante gentilshommes armés. Coligny crut ne pas devoir, cette fois, se refuser à cet appel. A ceux qui qualifiaient sa démarche d'imprudente, il répondit qu'il se fiait en la parole du roi. Le 12 septembre, il arriva à Blois où résidait la cour. Charles IX lui fit un accueil empressé, le nommant par instants « mon père » et lui exprimant sa joie de voir, par le fait de ce retour, tout désaccord dissipé et la paix confirmée (1). Catherine le reçut avec bonne grâce, bien qu'avec réserve. A la première nouvelle de l'arrivée de Coligny à la cour, Philippe II écrivait qu'il ne comprenait pas « comment le roi avait permis à cet homme pervers de paraître en sa présence, à moins que ce ne fût pour lui faire trancher la tête, ce qui serait un acte méritoire et d'honneur » (2). Telle était également l'aversion de Pie V contre le chef des hérétiques et telle aussi son erreur sur les présentes dispositions de Charles IX, qu'il crut d'abord, comme il l'avoua plus tard, que l'amiral n'avait été invité à la cour qu'avec l'intention de le tuer (3).

Charles IX ne se borna pas, par son accueil, à ôter toute défiance à Coligny. Il lui donna des marques éclatantes de sa faveur. Il lui rendit sa place dans le conseil, lui accorda cent mille livres sur le trésor royal, en dédommagement des pertes qu'il avait subies au cours des derniers troubles, avec le revenu, pendant un an, des bénéfices dont le cardinal de Chatillon, mort récemment, avait eu la jouissance. Dès les premiers jours et à divers intervalles, il s'entretint avec lui de l'entreprise de Flandre, de l'accroissement qu'en recevrait son royaume, de la consolidation de la paix qui en serait le résultat, voulant, disait-il, appeler à cette entreprise catholiques et protestants et espérant, par cette action commune, tellement « apprivoiser la noblesse des deux partis que toute haine et animosité fussent ensevelies » (4).

---

(1) De Thou, l. L.

(2) Arch. nat., fonds Simancas, K, 1520, n° 31.

(3) Novembre 1571, Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 732. L'important recueil désigné sous ce titre assez inexact contient presque uniquement des lettres d'ambassadeurs florentins ou d'autres agents au service de la cour de Florence.

(4) *Mémoires de la Huguerie*.

II

Le mariage du duc d'Anjou, qui, aux yeux de Catherine, devait aider au succès de l'expédition de Flandre, pouvait être regardé comme rompu. Le duc ayant exigé pour lui et les siens le libre exercice du culte catholique, Elisabeth n'avait pas voulu condescendre à cette exigence, de peur, avait-elle objecté, de scandales et de troubles parmi ses sujets. Catherine, désireuse « de ne pas perdre un tel royaume et grandeur pour ses enfants », projeta tout aussitôt de substituer à son fils d'Anjou son fils d'Alençon, moins scrupuleux, disait-elle, « sur le fait de la religion ». En revanche, le mariage de Navarre était sur le point de se décider, et elle priait le duc de Florence de demander au pape, en vue de cette union, une dispense « pour cause de consanguinité, » dispense qu'elle solliciterait elle-même, dès qu'elle aurait reçu de Jeanne d'Albret un consentement définitif. « Nous attendons de ce mariage l'entier repos de ce royaume, lui écrivait-elle le 2 novembre 1571, et, quand le pape aura bien considéré, il connaîtra qu'il fera plus pour notre service et celui de Dieu en nous accordant cette dispense que s'il nous la refuse. »

Sur ces entrefaites, le 7 octobre, Don Juan d'Autriche, commandant les flottes combinées de l'Espagne, de Venise et du Saint-Siège, remportait sur les Turcs la glorieuse victoire de Lépante. On pouvait penser qu'après une victoire qui faisait de Philippe II le sauveur de la chrétienté, les catholiques ne se laisseraient pas volontiers entraîner à une guerre aux Pays-Bas contre ce prince. Les dispositions de Charles IX n'en furent pas néanmoins modifiées, non plus que celles de Catherine, bien qu'elle commençât à montrer des hésitations. Ludovic de Nassau était alors reçu ouvertement à la cour. D'accord avec Charles IX, elle manda à Fourquevaux de déclarer, au cas où Philippe II en prendrait ombrage, qu'on ne recevait pas le comte de Nassau « pour s'en servir ou le favoriser à l'encontre du roi catholique, mais plutôt pour l'en détourner, s'il en avait volonté ». Tandis que, par ces déclarations mensongères, elle se réservait de garder, au besoin, la paix avec Philippe II, elle poussait à l'alliance de l'Allemagne protestante. Informée par Schomberg que les princes y

paraissaient disposés, elle lui témoignait le contentement du roi et le sien pour « la bonne espérance qu'il leur donnait du succès de l'affaire dont il était chargé ».

Charles IX marquait chaque jour davantage sa faveur à Coligny. Sur la requête de l'amiral, il gratifiait d'emplois nombre de gentilshommes protestants, interprétait à l'avantage des réformés les articles ambigus ou obscurs de l'édit de pacification. L'ambassadeur de Florence disait qu'on faisait trop d'avances à ceux de la religion et qu'on serait obligé de revenir en arrière. Celui d'Espagne écrivait, le 19 novembre, à Philippe II que « l'amiral gouvernait toute la cour, en haut et en bas » (1). Coligny commettait lui-même l'imprudence de trop demander au roi. Durant la dernière guerre civile, le Parlement ayant condamné à mort un nommé Gastines, avec deux des siens, pour exercice prohibé du culte protestant dans leur logis, avait fait raser leur maison et édifier à la même place une pyramide de pierre sur laquelle était inscrit l'arrêt de condamnation. Coligny obtint du roi que la pyramide fût démolie. Bien que, par précaution, l'on eût procédé de nuit à l'exécution de cette mesure, elle ne pouvait passer inaperçue et elle causa dans le menu peuple un tumulte qui montra que les passions religieuses étaient loin d'être éteintes (2).

Jeanne d'Albret avait enfin donné son consentement au mariage de son fils avec Marguerite de Valois et annoncé sa prochaine arrivée à la cour. Plus clairvoyant ou mieux renseigné que Catherine, Pie V ne s'était pas inquiété du mariage d'Angleterre. Il n'en fut pas de même de celui de Navarre. Averti par le nonce que cette union était près de s'accomplir, il envoya comme légat, son neveu, le cardinal Alexandrin, avec mission de s'opposer à ce mariage et de renouer celui de Portugal. Le légat devait en outre insister auprès de Charles IX pour qu'il entrât dans la ligue contre les Turcs, à laquelle, depuis la bataille de Lépante, Gênes et le Portugal avaient promis de s'associer. Le pape eût voulu qu'on allât attaquer les infidèles dans leurs propres possessions. En

(1) Arch. nat. Fonds Simancas, K 1524.

(2) *Arch. cur.* t. VI. Cette pyramide fut enlevée en décembre 1571.

poussant Charles IX à cette guerre, il avait aussi un autre but : il espérait empêcher celle que le roi se préparait à faire à l'Espagne. A cette occasion, il lui adressa une longue lettre, la dernière qu'il devait lui écrire.

Dans cette lettre, datée du 25 janvier 1572, il commençait par parler de la ligue formée pour combattre les infidèles. « Nous n'aurons repos ni jour, ni nuit, tant que vous ne serez pas entré dans cette ligue. Si vous refusez de vous y associer, ce sera à votre déshonneur. Votre refus ne prouvera que trop la réalité d'un projet auquel nous ne voulons pas croire encore et que vous ont suggéré les ennemis de la religion, celui de porter les armes dans les Etats de l'un des Confédérés ». Il rappelait à Charles IX tout ce que le Saint-Siège avait fait pour lui. « Nous étions prêt, vous le savez, à sacrifier notre propre vie pour rétablir dans l'illustre royaume de France l'ancien dévouement à la Majesté divine et l'obéissance à son roi... Et néanmoins on cherche à vous éloigner de nous. On vous promet de glorieuses victoires en Allemagne ; mais quel avantage le roi Henri, votre père et le roi François, votre aïeul, ont-ils retiré de semblables expéditions, et leur exemple ne vous montre-t-il pas combien peu vous devriez écouter les conseils d'accroître votre puissance ? Une chose aussi nous préoccupe, disait-il en terminant ; c'est votre insistance à vouloir unir votre sœur au roi de Navarre. Malgré le prix que nous attachons à votre affection, notre devoir nous défend de jamais consentir à une union que nous considérons comme une injure à Dieu et un péril pour les âmes ».

La lettre du pape ne changea pas les résolutions de Charles IX. Le légat échoua également dans sa mission. « L'étourdi cardinal, écrivait le 3 mars 1572 l'ambassadeur d'Angleterre, s'en est allé comme il est venu ; il n'a pu empêcher le mariage de Navarre et n'a persuadé au roi ni d'entrer dans la ligue contre le Turc, ni de rompre avec nous » (1). Catherine, tout en s'attachant au projet chimérique de marier le duc d'Alençon à Elisabeth, pressait la conclusion de l'alliance entre la France et l'Angleterre. Elle n'avait pas moins hâte de terminer le mariage de Navarre. Elle n'attendit pas la dispense que

(1) *Corresp. de Walsingham.*

le pape persistait à refuser et, le 11 avril, était dressé le contrat de mariage entre Marguerite de Valois et le fils de Jeanne d'Albret. Huit jours après, le 19, était signé à Blois par les représentants de la France et de l'Angleterre un traité d'alliance entre les deux couronnes. Catherine, en exprimant à Elisabeth le contentement qu'elle et le roi ressentaient de cette alliance : « Dieu, disait-elle, continuant de plus en plus ses grâces en ce royaume, y a apporté la confirmation du repos par le mariage arrêté entre ma très chère fille Marguerite et le roi de Navarre, dont nous attendons aussi un commun bien et universel ». Tel fut dès lors la confiance de Coligny, que, d'accord avec ses partisans, il restituait, vers la fin d'avril, c'est-à-dire plus de trois mois avant la date fixée, les places de sûreté concédées aux huguenots par l'édit de pacification (1).

Cependant les Pays-Bas remuaient. Les villes de Zélande chassaient leurs garnisons espagnoles, et l'agitation gagnait les autres provinces. C'était pour la France l'instant d'agir. Depuis quelque temps, des navires de guerre, des transports, des soldats étaient rassemblés à Bordeaux, à Brouage et dans les ports de Normandie, sans que fût révélé le but de ces préparatifs. Sur le point de se jeter dans cette guerre, Catherine fut prise de plus grandes hésitations. L'ambassadeur florentin signale à ce moment, dans sa correspondance, des dissentiments entre la reine-mère et son fils : « Je sais que le roi a résolu quelque chose contre la volonté de sa mère et a donné des ordres » (2). Charles IX faisait en effet parvenir secrètement de l'argent à Ludovic de Nassau et, par une lettre du 27 avril, lui promettait le secours de ses armes contre les Espagnols. Ainsi autorisé et soutenu par le roi, le comte de Nassau se rendit en Picardie et, y réunissant un corps de huguenots, s'apprêta à passer aux Pays-Bas.

Charles IX, qui comptait sur l'appui de l'Angleterre et des protestants d'Allemagne, se flattait d'obtenir aussi celui des Turcs. Il écrivait à son ambassadeur à Constantinople : « J'ai dressé une armée de mer de douze à quinze mille hommes qui sera prête à faire voile où on voudra, devant la fin de ce

(1) Voir, à ce sujet, des lettres patentes de Charles IX, 4 mai 1572.
(2) 22 avril 1572, *Nég. avec la Toscane.*

mois, sous prétexte de garder mes hâvres et côtes des déprédations, mais en effet en intention de tenir le roi catholique en cervelle et donner hardiesse à ces Gueux des Pays-Bas de se remuer et entreprendre, ainsi qu'ils ont jà fait, ayant pris toute la Zélande et bien ébranlé la Hollande ». En même temps, pour mieux tromper les Espagnols, il mandait au gouverneur de Picardie d'assurer le duc d'Albe qu'il n'avait rien de plus à cœur « que de maintenir la bonne intelligence et mutuelle amitié existant entre lui et le roi catholique ». Ludovic de Nassau, accompagné de La Noue, ne tardait pas à franchir la frontière. Les 23 et 24 mai, les places de Mons et de Valenciennes lui étaient livrées par la complicité d'une partie des habitants, et les huguenots y entraient au cri de *France et liberté !* En recevant cette nouvelle : « Dieu soit loué ! » s'écriait Coligny. Avant qu'il soit longtemps, nous aurons chassé l'Espagnol des Pays-Bas et nous en aurons fait maître notre roi, ou nous y mourrons tous et moi-même le premier (1).

Depuis le 13 mai, un nouveau pape, le cardinal Buoncompagno, de Bologne, était monté sur le Saint-Siège sous le nom de Grégoire XIII. Il devait l'occuper treize années. La lutte contre l'hérésie allait être l'objet dominant de son pontificat, comme elle l'avait été de celui de Pie V. C'est de son pontificat que date la fondation à Rome de ce collège des Jésuites qu'on appela « le séminaire des nations », et d'où étaient envoyés partout en Europe des défenseurs du catholicisme. Toutefois il ne devait pas porter dans cette lutte la passion qu'y avait portée Pie V ; il ne sortait pas, comme lui, d'un ordre monastique. En ce qui concernait la France, sa correspondance, moins passionnée, est aussi moins active, et il n'intervient pas dans les événements au degré où y était intervenu son prédécesseur (2).

De même que Pie V, il chercha tout d'abord à empêcher la guerre contre l'Espagne. L'évêque Salviati, qu'il envoya en France en qualité de nonce à la place de l'évêque de Cajazzo,

(1) Delaborde, *Coligny*. Le 29 mai, Charles IX, continuant à user de dissimulation, écrivait au gouverneur de Bayonne que c'était à son insu que plusieurs de ses sujets de la religion avaient suivi le comte de Nassau dans cette agression contre les Etats du roi d'Espagne et que, pour lui, « il avait fait et faisait chaque jour toute démonstration de vouloir non seulement conserver la paix, mais l'accroître, si faire se pouvait, par tous moyens. »

(2) 20 juin 1572. Arch. Vatic., nonciatures.

avait pour mandat exprès de s'y opposer. Comme il était florentin et apparenté aux Médicis, le pape pouvait croire qu'il aurait plus d'action sur l'esprit de Catherine. Mais avant qu'il vint à la cour, les idées s'y étaient déjà modifiées. On y avait appris que Valenciennes était retombée presque aussitôt aux mains des Espagnols et que le duc d'Albe avait commencé l'investissement de Mons. D'un autre côté, malgré les espérances données par Schomberg, les négociations avec les princes protestants d'Allemagne traînaient en longueur. Il n'y avait non plus à compter sur la coopération de l'Angleterre. L'évêque de Cajazzo, dans une dernière lettre transmise à Rome, disait qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de l'alliance conclue avec Elisabeth et que ce n'était que « de la poudre jetée aux yeux du monde » (1). Elisabeth ne s'était prêtée à cette alliance que pour se garder de Philippe II, de qui elle avait craint, depuis la victoire de Lépante, quelque entreprise en faveur des catholiques de ses Etats. Il y a plus ; dans un entretien que le 10 juin Coligny avait eu avec l'agent anglais Middlemore, celui-ci avait fait entendre qu'en Angleterre on était contraire à tout agrandissement territorial de la France et qu'on n'y souffrirait pas qu'elle s'emparât des Flandres (2).

La situation ne se présentant plus aussi favorable, Catherine, qui déjà n'était « qu'à moitié » pour la guerre, avait commencé d'incliner vers la conservation de la paix. Charles IX avait également senti se refroidir sa première ardeur, et, aussi mobile qu'emporté dans ses impressions, abandonnant sans scrupule ceux qu'il avait promis de soutenir, il écrivait, le 16 juin, à son ambassadeur à Vienne : « J'ai nouvelles qu'aux Pays-Bas les affaires des Gueux vont en empirant et que ceux qui se trouvent aujourd'hui assiégés dans Mons ont peu d'espoir de se garder d'être pris, ce qui sera un juste jugement de Dieu envers ceux qui s'élèvent contre l'autorité de leur prince ». Néanmoins, sur les instances de Coligny, qui lui demandait de porter secours aux assiégés de Mons, il consentit à consulter « ses meilleurs capitaines ». Coligny, qui fut appelé à donner aussi son avis, répéta que la conquête des Flandres était un sûr moyen d'éteindre les guerres civiles

(1) Pour la correspondance de Grégoire XIII, voir Theiner, *Annales ecclés.*
(2) Lafferrière. *Le seizième siècle et les Valois*, p. 315, 316.

et se fit fort, par les intelligences qu'il entretenait aux Pays-Bas, d'y susciter « une révolte universelle » contre le roi d'Espagne ». Le duc d'Anjou objecta l'épuisement des finances, la faiblesse des effectifs de la gendarmerie, le mauvais état des places fortes, la misère des peuples, misère telle « qu'il était mal aisé de juger, en beaucoup d'endroits, de leur affection ». Le maréchal de Tavannes, qui avait dicté au duc d'Anjou ces observations, développa de plus longs arguments contre la guerre, qu'il déclara « injuste, mal fondée et dangereuse ». Il ajouta que, si le duc d'Albe venait à perdre les Pays-Bas, les huguenots en prendraient « une réputation et une force » qui mettraient le roi et le royaume à leur merci, et que « mieux vaudrait n'avoir point de Flandres et autres conquêtes que d'être incessamment à maître » (1).

Ces objections n'étaient pas propres à amener le roi aux idées belliqueuses. Les représentations du nonce Salviati, arrivé sur ces entrefaites, ne firent que le confirmer dans ses nouvelles dispositions. Il chargea Férals, son ambassadeur à Rome, d'assurer Sa Sainteté de son intention de garder la paix et « de fuir toutes occasions de guerre ». Désavouant Ludovic de Nassau avec aussi peu de scrupule qu'il avait abandonné les Gueux : « Je sais qu'il y en a qui veulent inférer, ayant le dit comte été si longtemps en mon royaume et en étant parti pour telles entreprises, que j'en suis participant ; mais j'ai été le premier trompé de lui... J'espère qu'il recevra de ces entreprises tel traitement qu'il mérite, et est à présumer que, si j'en eusse été participant, elles eussent été suivies d'autres forces et mieux, et n'eût le duc d'Albe repris facilement Valenciennes ».

Catherine, à son tour, dans une lettre du 3 juillet au pape, affirma qu'il n'était pas vrai que le roi voulût, comme on le prétendait, faire la guerre au roi catholique. « Je puis certifier à Votre Sainteté qu'il ne la commencera jamais, si on ne l'y contraint par force, et qu'il ne désire qu'achever le repos de son royaume, lequel il se promet entier par le mariage du roi de Navarre », et elle suppliait Grégoire XIII d'accorder la dispense qu'elle avait sollicitée de son prédé-

(1) 26 juin 1572. *Mémoires de Tavannes.* Sur la demande du roi, ces divers avis furent consignés par écrit.

cesseur. Jeanne d'Albret venue à Paris pour les fiançailles de son fils, y avait été enlevée, le mois précédent, par une mort inopinée (1). Cette mort n'eut d'autre effet que de retarder de quelques semaines la célébration du mariage. Charles IX écrivait au cardinal de Lorraine, qui se trouvait alors à Rome (2) « que la réponse de Sa Sainteté soit favorable ou non, j'ai résolu de passer outre au dit mariage ».

Les déclarations pacifiques de Charles IX, comme celles de la reine mère, trouvaient peu de créance chez Philippe II. « Les Français, mandait-il au duc d'Albe, protestent partout, à Vienne et à Rome, aussi bien qu'à Madrid, qu'ils veulent conserver la paix ; mais il ne faut pas se fier à ces assurances » (3). Il ne se trompait pas. Charles IX, en dépit de ses désaveux réitérés, ne renonçait pas sans regret aux ambitions qu'il avait conçues. Catherine elle-même était par instants reprise d'incertitude, « fluctuant entre paix et guerre, voulant et ne voulant pas » (4). Coligny profita de ces fluctuations pour obtenir du roi l'autorisation de faire sans bruit quelques levées d'hommes ; et, le 12 juillet, un capitaine huguenot, Genlis, emmenant quatre à cinq mille volontaires, se porta vers la frontière. Il avait pour instructions d'aller joindre le prince d'Orange qui s'avançait sur la Meuse avec une armée. Au lieu de suivre ces instructions, il entreprit de se jeter d'abord dans Mons. Mais le secret de son expédition avait été révélé au duc d'Albe. Le 17 juillet, Genlis était surpris près Quiévrain : une partie de ses troupes était taillée en pièces, une autre mise en fuite, et plusieurs centaines de Français demeuraient, avec lui, prisonniers des Espagnols.

La nouvelle de cette défaite, lit-on dans les Mémoires de Tavannes, « vole en cour, change cœurs et conseils ; ... la peur saisit la reine des armes espagnoles et l'audace augmente aux pacifiques ». Toute entreprise sur les Pays-Bas est

(1) Jeanne d'Albret, venue à Paris vers la mi-mai, y mourut le 9 juin. Le même jour, l'évêque de Cajazzo écrivait au cardinal de Côme : « Dieu a subitement et merveilleusement enlevé de ce monde la reine de Navarre... Cette mort, qui afflige grandement l'amiral et ceux de sa secte, a causé une allégresse universelle aux catholiques ; j'espère qu'elle délivrera Sa Sainteté de la difficile affaire du mariage. » THEINER.

(2) Le cardinal de Lorraine s'était rendu à Rome pour l'élection du successeur de Pie V ; il y resta jusque vers la fin de l'année 1572.

(3) 14 juillet 1572. GACHARD, *Corresp. de Philippe II.*

(4) *Mémoires de Tavannes.*

dès lors abandonnée. Mais voici qu'on apprend que Genlis et quelques-uns de ses compagnons, mis à la torture, ont confessé avoir agi au su et par ordre de Charles IX et qu'une lettre du roi, — celle du 27 avril, — prouvant sa connivence avec les Nassau, a été saisie dans les bagages de Genlis (1). En vain Charles IX mande à son représentant à Bruxelles que la lettre est fausse. Irrité et honteux tout à la fois de se voir ainsi démasqué, furieux contre le duc d'Albe qui s'est répandu en propos insolents sur son compte, pressé de nouveau par Coligny, il déclare, il jure qu'il va envoyer des secours au prince d'Orange. « Durant cinq ou six jours de suite, écrit l'ambassadeur vénitien, la guerre est considérée comme fermement résolue, et on en parle publiquement comme d'une chose arrêtée » (2). Catherine s'était momentanément absentée de la cour. Elle accourt vers son fils, se plaint qu'il se cache d'elle, lui reproche ses entretiens secrets avec l'amiral, le supplie de ne pas « se plonger en la guerre d'Espagne pour pour mettre son royaume, lui et les siens en proie à ceux de la religion », va jusqu'à déclarer que, ne voulant pas être témoin de si grands maux, elle demandera à se retirer à Florence. Par ses récriminations, par ses prières, par ses larmes, elle parvient à ébranler, à ressaisir son fils, et il renonce encore une fois à la guerre.

Ce fut sans doute à ce moment que Catherine conçut de nouveau le dessein de se débarrasser de l'amiral. Elle l'avait haï comme ennemi ; elle le haïssait maintenant non pas seulement parce qu'il entraînait le roi dans une aventure dangereuse, mais parce qu'il se plaçait entre elle et son fils et que, se substituant à elle dans la direction des affaires, il la blessait en sa passion la plus vive, celle de gouverner (3). Ce dessein, pour l'exécution duquel, selon toute apparence, elle n'avait encore décidé ni l'heure, ni les moyens, elle dut l'envisager froidement ; car elle y avait, en quelque sorte, accou-

---

(1) GACHARD. *Ibid.*

(2) Relation de Giovanni Michieli, dans William Martin, *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise.*

(3) *L'affato di signoraggiane.* BASCHET, *La diplomatie vénitienne.* C. f. *Mém. de Tavannes.* — « Il ne faut pas lui savoir gré de ce qu'elle a fait, écrivait plus tard à Philippe II l'ambassadeur Cunéga ; elle n'a agi que dans son propre intérêt, non dans celui de son fils et de l'Etat. » *Lett. de Cath. de Médicis,* t. IV, introd.

tumé sa pensée. N'avait-elle pas déjà songé, au début de la dernière guerre civile, à se défaire de Coligny et, au cours de cette guerre, mis sa tête à prix ? A une époque si féconde en meurtres, qu'était-ce qu'un meurtre de plus ? C'était au reste, une maxime admise dans les cours que les rois échappaient aux règles communes et « qu'il leur était permis d'entreprendre contre leurs sujets par voies extraordinaires » (1). Philippe II ne s'était-il pas étonné que Charles IX, tenant à Blois l'amiral entre ses mains, lui eût laissé la vie ?

Charles IX, qui n'osait peut-être avouer à Coligny le revirement soudain opéré dans ses résolutions, parut vouloir soumettre encore une fois à son conseil la question des Pays-Bas. Il réunit d'abord ses conseillers de robe longue, puis ceux d'épée. Les délibérations eurent lieu dans les premiers jours du mois d'août. Les uns et les autres, circonvenus par la reine mère, furent unanimes à désapprouver tout acte d'hostilité, même indirect, contre l'Espagne. Vainement Coligny développa avec plus de force les raisons qu'il avait exposées précédemment en faveur de la guerre. C'est alors que, se tournant vers Catherine, il prononça ces paroles qui ne marquaient de sa part qu'une appréhension pour le roi et où ses ennemis voulurent voir une menace : « Madame, le roi se refuse à entreprendre une guerre ; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre dont il ne serait pas en son pouvoir de se retirer ! » Il s'obstina néanmoins et pria le roi de ne pas trouver mauvais qu'ayant promis appui et secours au prince d'Orange il tint sa promesse « à l'aide de ses amis, parents et serviteurs » (2). Charles IX céda ne nouveau à ses instances. Le recrutement des soldats se fit presque ouvertement, et l'amiral manda au prince d'Orange « qu'il préparait douze mille arquebusiers et trois mille chevaux, faisant état de venir en leur compagnie ».

Catherine voyait ainsi reparaître le danger de la guerre qu'elle avait cru écarté. D'ailleurs était-ce tolérable qu'un sujet du roi pût, par ses seuls moyens, lever une armée ? Cette fois, sa détermination est prise : Coligny périra. Elle sait qu'au besoin elle trouvera des complices. Comme elle, le duc d'Anjou

(1) *Mémoires de Tavannes.*
(2) Relation de Giovanni Michieli.

« haïssait à mort » l'amiral ; le duc de Guise, en souvenir de son père assassiné, le haïssait de même (1). Quant à l'exécuteur, elle l'a sous la main ; c'est ce Maurevert, qui, lors de la condamnation de Coligny par le Parlement, s'est déjà offert pour être son meurtrier. Elle dira, après le meurtre accompli qu'il l'a été à l'instigation du duc d'Albe, ou mieux encore, elle « se couvrira du prétexte de ceux de Guise dont l'amiral a aidé à faire tuer le père ». Du même coup, elle se trouvera délivrée des huguenots ; car elle croit « tout le parti consister en la tête de l'amiral ». Elle n'est pas sans s'attendre à l'émotion que cette mort jettera d'abord parmi eux ; mais elle espère, par le mariage de sa fille avec le roi de Navarre « rhabiller tout » (2).

III

Quelques historiens ont cru que Catherine s'était déterminée à faire tuer Coligny sur les conseils du roi d'Espagne. Ils s'appuient sur une lettre que, le 5 août 1572, le nonce du pape à Madrid adressait au cardinal de Côme, secrétaire d'état pontifical, et dans laquelle il reproduisait ces mots de Philippe II : « Si Sa Majesté très chrétienne veut purger son royaume de ses ennemis, le moment est favorable ; l'amiral se trouvant à Paris, au milieu d'un peuple catholique et dévoué à son roi, elle peut s'en délivrer pour jamais » (3). A supposer que Catherine eût connu cette lettre, ce ne fut, en raison de sa date, qu'après l'événement, et l'on peut dire qu'elle ne prit conseil que d'elle-même. Selon ses vues, il fallait que le mariage de Marguerite de Valois se fît avant le meurtre. Depuis un mois, Henri de Navarre était à Paris, sans qu'elle eût encore obtenu du pape la dispense qu'elle avait sollicitée. Elle s'était passée de cette formalité pour le règlement du contrat ; elle résolut de s'en passer de même pour la célébration du mariage. Elle en fixa le jour au 18 août, et, feignant d'avoir reçu de Ferals l'assurance que la bulle de dispense allait être prochainement

(1) Quand il le rencontrait, il ne lui parlait pas. Lett. du 21 juin 1572, de l'ambassadeur de Savoie. De la Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 318.
(2) *Mémoires de Tavannes*.
(3) Theiner.

expédiée, elle persuada au cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, de procéder à cette célébration. Par précaution, au cas d'un refus que pourrait transmettre le pape, elle donna ordre au gouverneur de Lyon d'arrêter tout courrier arrivant de Rome (1).

La cérémonie eut lieu avec éclat au jour fixé. Devant le porche de l'église Notre-Dame avait été dressée une immense estrade qui communiquait avec l'intérieur de l'église et sur laquelle avaient pris place Charles IX, la reine mère, les ducs d'Anjou et d'Alençon, les Guises et d'autres seigneurs de la cour. Henri de Navarre s'était présenté, de son côté, accompagné du prince de Condé et de Coligny, avec une suite brillante de gentilshommes protestants venus de divers points du royaume. Le nonce et l'ambassadeur d'Espagne s'étaient abstenus de paraître, le premier faute de l'autorisation pontificale, le second sur l'injonction de Philippe II. Après que le cardinal de Bourbon eut présidé à la première partie de la cérémonie, l'épousée fut conduite dans l'église pour ouïr la messe. Le roi de Navarre et sa suite n'y entrèrent que la messe terminée. A la vue des drapeaux de Jarnac et de Moncontour suspendus aux murs de la cathédrale, Coligny, faisant allusion à l'expédition qu'il allait entreprendre aux Pays-Bas : « Dans peu, dit-il, on les enlèvera de là et on en mettra d'autres qui seront plus agréables à voir » (2).

Dès le lendemain 19, Catherine notifiait le mariage au pape. En lui réitérant ses sollicitations au sujet de la dispense: « Je veux croire que Votre Sainteté ne prendra que de bonne part la solennisation de ce mariage qui ne pouvait être différé plus longuement sans plusieurs inconvénients, ainsi que le lui dira notre ambassadeur ;... et quand elle entendra toutes les raisons qui nous ont décidés à effectuer cette union, elle jugera, comme nous, qu'elle était nécessaire pour le salut et le repos de ce royaume. » Des fêtes brillantes suivirent la

(1) Le pape, qui n'avait voulu d'abord accorder la dispense que si le roi de Navarre commençait par se faire catholique, paraissait alors disposé à céder, « sur la bonne espérance » qu'on lui donnait « de voir bientôt le roi de Navarre prêt de satisfaire à toutes les conditions que Sa Sainteté désire ». C'est ce que l'ambassadeur Ferals mandait au roi par une lettre du 10 août ; mais cette lettre ne devait parvenir à destination que plusieurs jours après le mariage accompli.

(2) De Thou, l. LII.

cérémonie accomplie à Notre-Dame. Du 18 au 21, ce ne furent que spectacles, banquets, tournois, bals, où se mêlaient et se confondaient les gentilshommes des deux religions. On ne peut s'empêcher d'être étonné de la profonde dissimulation de Catherine, qui assistait souriante à toutes ces fêtes. On ne l'est par moins de la liberté d'esprit dont, en ce même moment, elle donnait les preuves. Au commencement du mois d'août, elle avait appris que la succession au trône de Pologne, — succession que depuis quelque temps elle convoitait pour le duc d'Anjeu, — était devenue vacante (1), et, le 17, sur ses instructions le vieil évêque de Valence, Jean de Montluc, partait de Paris, pour aller en Pologne soutenir la candidature de ce prince. Elle ne perdait non plus de vue le mariage du duc d'Alençon, et, le 20, elle écrivait à La Mothe-Fénelon : « S'il y avait quelque chose de bien commencé à ce mariage, il serait fort aisé à faire que la reine d'Angleterre, mon fils d'Alençon et moi, nous nous verrions, avec sûreté pour elle et pour nous, en un beau jour bien calme, entre Boulogne ou Calais et Douvres. »

Cependant tout est prêt pour le meurtre. Dans la soirée du 21, à l'heure même d'une dernière fête au Louvre, Maurevert a été introduit dans une maison devant laquelle passe habituellement l'amiral. Le 22 au matin, comme Coligny, au sortir d'un conseil tenu au Louvre, regagnait son logis, Maurevert, d'une fenêtre où il s'était posté, tire sur lui un coup d'arquebuse, puis, s'échappant par une porte dérobée, monte à cheval et s'enfuit. L'amiral n'est pas tué, mais blessé ; la balle lui a fracassé le bras gauche et s'est arrêtée dans les chairs. On avertit Charles IX qui s'écrie avec colère « qu'il n'aura donc jamais de repos. » La nouvelle de l'attentat se répand à l'instant dans Paris. Le roi de Navarre et le prince de Condé accoururent des premiers auprès de l'amiral, qu'on a ramené dans son logis et qui, se croyant mortellement atteint, se faisait lire des passages de l'Ecriture. Ils le quittent pour aller demander justice au roi, qui la promet rigoureuse et commande « que sur le champ on informe du fait. » Catherine, qui était présente, proteste également que le crime ne restera pas impuni. Charles IX se rend auprès de Coligny. « Mon père, lui dit-il

(1) Sigismond Auguste, roi de Pologne, était mort le 17 juillet 1572.

d'un accent pénétré, vous avez la plaie, et moi la douleur ; » et il jure par la mort Dieu « qu'il vengera cet outrage si raidement que la mémoire ne s'en perdra » (1).

Le nonce Salviati avait aussitôt expédié à Rome un courrier avec une lettre où, annonçant l'évènement, il disait que bien des choses allaient changer (2). L'agitation était telle dans Paris, que le prévôt des marchands s'était hâté de prendre des mesures d'ordre comme aux heures d'émeute. Le jour même, dans l'après-midi, Charles IX adressait à tous les gouverneurs des lettres dans lesquelles, les instruisant de l'attentat, il leur enjoignait de contenir « ceux de ses sujets de l'un et de l'autre parti que cette nouvelle pourrait émouvoir. » Des lettres furent également envoyées à tous les ambassadeurs à l'étranger. « Faites part à la reine d'Angleterre, mandait-il à La Mothe-Fénelon, de la délibération où je suis de faire si grande justice que chacun en prendra exemple en mon royaume » ; après quoi il ajoutait : « Je ne veux oublier de vous dire que ce méchant acte procède de l'inimitié d'entre la maison de Chatillon et ceux de Guise, et saurai bien donner ordre qu'ils ne mêlent rien de mes sujets en leurs querelles. »

Les soupçons de Charles IX s'étaient en effet portés d'abord sur les Lorrains. Coligny lui-même avait dit au roi que, pour connaître le nom du meurtrier, on pouvait le demander à « Monsieur de Guise » (1). Dès la première heure, on avait su que c'était à un ancien précepteur du duc de Guise, le chanoine Villemur, qu'appartenait la maison d'où l'assassin avait tiré. On sut ensuite qu'il avait été introduit dans cette maison par un sieur de Chailly, superintendant des affaires du duc. Le roi ordonna d'arrêter Chailly, qui put s'échapper à temps, et il eût fait prendre le duc « s'il ne se fût tenu caché tout ce jour-là ». Les huguenots, alors nombreux dans Paris, accusaient aussi les Guises. Ils « passaient à grandes troupes » devant l'hôtel de Lorraine, criant que, si l'on ne faisait prompte justice, ils se la feraient eux-mêmes, « qu'ils frapperaient, qu'ils tueraient, que le bras de l'amiral coûterait quarante mille bras » : menaces

(1) D'Aubigné, l. VI, c. 3.

(2) Voir Theiner pour toutes les lettres de ce nonce.

(3) Delaborde, *Coligny*.

imprudentes, écrit un contemporain, « car les menaces servent d'armes à ceux qui sont menacés » (1).

Le lendemain 23, l'agitation s'accroit. Les huguenots n'accusent plus seulement les Guises ; « ils pénètrent plus avant et soupçonnent le duc d'Anjou ». Catherine s'effraie. Qu'adviendra-t-il, si l'enquête s'égare jusqu'à elle, si l'on découvre que c'est elle qui a ordonné le meurtre ? Les Guises, pour se disculper, sont sur le point de l'accuser elle-même. Elle sait que l'amiral survivra à ses blessures, que ceux qui l'entourent veulent l'emmener hors Paris. Elle ne doute pas que ce ne soit pour le mettre à la tête des réformés et allumer une nouvelle guerre civile. Elle la voit d'autant plus proche, que les huguenots sont « prêts et armés » pour l'expédition de Flandre.

Cette guerre civile lui apparaissant comme inévitable, elle juge, qu'au lieu de risquer une bataille « incertaine et dangereuse, mieux vaut la gagner dans Paris » où sont tous les capitaines protestants. De là naît en son esprit la résolution de tuer tout ensemble Coligny « et les autres chefs du parti » (2). Elle met dans le secret, avec le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes, acquis d'avance, l'un et l'autre, à toute répression violente, Albert de Gondi, le duc de Nevers et le chancelier Birague, trois italiens dont elle est sûre (3). On épargnera, comme étant « du sang de France », le roi de Navarre et le prince de Condé. Encore faut-il l'assentiment de Charles IX. Accompagnée de ses complices, elle va trouver son fils. Elle lui rappelle l'affaire d'Amboise, l'assassinat de François de Guise, la trahison de Meaux ; elle lui montre la guerre civile qui menace, lui dit que les huguenots, toujours rebelles, conspirent de nouveau contre lui, qu'ils en veulent à sa vie, à celle de ses frères, que l'occasion s'offre à lui de se délivrer en une fois de ses perpétuels ennemis et que, s'il ne la saisit pas, c'est qu'il manque de courage. Durant près de deux heures, elle le prie, l'obsède, le harcelle et, profitant d'un de ces accès de colère auxquels il est sujet, lui arrache enfin l'ordre de l'exécution.

Dans les craintes qui poussaient Catherine au crime par

(1) *Nég. avec la Toscane*, août 1572. Cf. Relation de Giovanni Michieli.

(2) *Mémoires de Tavannes*.

(3) Birague était milanais ; le duc de Nevers, autrement dit Louis de Gonzague, était fils du duc de Mantoue et était devenu duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, sœur du dernier duc de Nevers.

lequel elle allait à jamais flétrir sa mémoire, tout n'était pas imaginaire. Il n'était guère à douter que les huguenots, en l'état d'exaspération où les avait jetés l'attentat contre Coligny, n'eussent cherché à en tirer vengeance et que le sang n'eût été versé dans Paris. Le renouvellement de la guerre civile n'était pas moins à présumer. Coligny n'avait-il pas déclaré, à plusieurs reprises, qu'une guerre à l'extérieur était le plus sûr moyen d'en empêcher le retour ? De son lit de souffrance, il l'avait encore répété au roi. « La guerre de Flandre est entamée, lui avait-il dit ; ne la démordez pas ; c'est la paix de votre royaume » (1). Quant à un complot ourdi contre la personne du roi et celle des siens, complot qu'un espion, Bouchavannes, aurait révélé à la reine-mère, on n'en trouve aucune trace. L'un des plus ardents adversaires des huguenots, Blaise de Montluc, se refuse, dans ses *Commentaires*, à le leur imputer, et les *Mémoires* de Tavannes les en déchargent expressément. Mais ce prétendu complot servait trop bien les desseins de Catherine pour qu'elle n'en admît pas la réalité, et peut-être y crut-elle d'abord. Charles IX y crut certainement. Lorsque, le soir du 23, « bien tard » il manda au Louvre le prévôt des marchands pour lui enjoindre de fermer les portes de Paris et de mettre en armes toute la milice bourgeoise, il lui dit qu'il avait eu l'avis d'une « conspiration » formée par ceux de la religion contre sa personne et son Etat et « qu'il lui fallait pourvoir à sa sûreté, à celle de la reine sa mère, de Messieurs ses frères et de son royaume » (2).

Un point sur lequel il importe d'insister, c'est que, contrairement à une opinion trop répandue et encore aujourd'hui professée par certains historiens, l'acte sanglant qui allait s'accomplir « fut résolu à l'improviste ». C'est le mot même de l'ambassadeur vénitien qui se trouvait alors à Paris. Tavannes, à quatre endroits de ses *Mémoires*, le dit également. « Le massacre n'a pas été prémédité, écrit, de son côté, le 31 août, le nouvel ambassadeur d'Espagne, Çuniga. Ils ne voulaient que la mort de l'amiral et l'imputer au duc de Guise : mais l'amiral n'ayant pas été tué du coup d'arquebuse et sachant d'où il partait, de crainte de sa vengeance, ils se sont décidés à ce qu'ils ont

(1) D'Aubigné, *ibid.*

(2) *Reg. du bureau de la Ville de Paris.*

fait » (1). L'évêque Salviati, dans une lettre du 2 septembre, écrit la même chose en termes presque identiques, et, dix-huit jours après, dans une seconde lettre : « Si l'amiral eût succombé d'abord, la reine-mère n'en aurait pas tué d'autres ; comme il ne mourut pas, ils résolurent, redoutant quelque grand mal, de le tuer avec les autres ». Enfin, ce qui ressort aussi avec clarté de tous les documents, c'est que la Saint-Barthélemy, dont l'odieuse conception appartient à Catherine, n'eut aucun motif religieux et que ce fut un crime uniquement politique, si toutefois ce mot peut être dit d'un acte qui fut, en grande partie, l'œuvre de la peur.

Le duc de Guise avec les ducs d'Aumale, de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Tavannes et d'autres capitaines catholiques, devait diriger l'exécution. Outre la milice bourgeoise, à qui de derniers ordres avaient été donnés, des soldats avaient été distribués dans les divers quartiers de la capitale. Le dimanche 24, jour de la Saint-Barthélemy, entre deux et trois heures du matin, la cloche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois se met à sonner le tocsin. C'était le signal. Le duc de Guise a déjà couru, avec une grosse troupe, au logis de Coligny. La trahison lui en facilite l'accès. On pénètre jusqu'à l'amiral, en tuant ceux qui essaient de le défendre. Un nommé Besme, d'origine allemande, serviteur de la maison de Guise, lui plonge son épée en plein corps, et d'une fenêtre on le jette expirant aux pieds du duc, qui attendait dans la cour que les assassins eussent consommé leur besogne, satisfait ainsi tout à la fois aux ordres du roi et à sa propre vengeance.

La mise à mort de l'amiral fut comme la première scène du drame. Les scènes qui suivirent rappelèrent par leur atrocité et dépassèrent par le nombre des victimes les tueries auxquelles, à divers intervalles, s'étaient livrés catholiques et protestants en ces dernières années. Du moins ces tueries avaient-elles eu lieu, non toutes, mais presque toutes, aux heures de guerre civile. Pendant qu'au bruit sinistre du tocsin, « le sang et la mort couraient les rues », le roi et la reine mère « ne pouvaient se garder de peur dans le Louvre ». Il avait été décidé qu'on ne tuerait que les chefs protestants, mais on avait compté sans la contagion du meurtre. Cette contagion saisit les soldats, em-

(1) Arch. nat. Fonds Simancas, K. 1530.

porta le peuple qui voulut sa part dans l'exécution. On tua sans distinction et partout, aux abords du Louvre, dans les rues, dans les maisons, jusqu'à des femmes et des enfants. Au meurtre s'ajoutèrent le vol et le pillage ; et tel put « boire et manger dans des vases d'argent » qui n'avait jamais rêvé une pareille fortune. On vit des soldats de la garde du roi emmener des chevaux, enlever de l'argent et des objets précieux, et des gentilshommes imiter les soldats. En vain, entre les trois et cinq heures de l'après-midi, le roi, qu'avait averti le prévôt des marchands (1), fit-il publier à son de trompe l'ordre « de cesser les meurtres, pilleries, saccagements et séditions ». Il ne put d'abord « retenir les armes qu'il avait débridées », et ces horribles excès, tout en diminuant, se prolongèrent encore le lendemain et le surlendemain. Témoin de ces excès, Salviati écrivait, le 24, au cardinal de Côme : « Lorsque dernièrement je mandais à votre seigneurie que l'amiral s'avançait trop et qu'on lui donnerait sur les ongles... j'ajoutais que j'espérais avoir sous peu l'occasion de transmettre quelques bonnes nouvelles à Sa Sainteté ; mais je ne m'attendais pas à la dixième partie de ce que j'ai vu ».

D'après des récits du temps, dûs, il est vrai, à des protestants, il y aurait eu, dans cette seule journée du 24, plus de dix mille morts (2). Mais cette évaluation, dictée par la passion, ne mérite aucune créance. Le protestant d'Aubigné dit trois mille, nombre encore exagéré. Le *Tocsin contre les massacreurs*, imprimé en 1579 et « dédié aux princes, républiques et magistrats faisant profession de l'évangile », réduit le chiffre à deux mille. C'est aussi le chiffre donné par de Thou et Tavannes. La Popelinière, un autre protestant, en son histoire de France, ne va pas au delà de mille. Dans une lettre adressée le 26 août à François de Médicis, un italien, ardent catholique, qui qualifie Charles IX de « vraiment grand » et la reine-mère de « très glorieuse », évalue le nombre des morts à sept cents « au plus » (3).

(1) Le 24, vers midi, le prévôt des marchands alla dire au roi « que plusieurs, tant de la suite de Sa Majesté que des princes..., tant gentilshommes, archers de la garde de son corps, soldats de sa garde, que toutes sortes de gens et peuple, mêlés parmi et sous leur ombre, pillaient, saccageaient... et tuaient... » *Reg. du bureau de la Ville de Paris.*

(2) *Le Réveille-Matin des Français*, imprimé en 1574. *Les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, parus en 1579, donnent le même chiffre, en comprenant le dimanche 24 et les deux jours suivants.

(3) *Nég. avec la Toscane.*

Il ne faudrait pas croire, au reste, que les gentilshommes huguenots qui se trouvaient dans Paris furent tous immolés. Certains purent fuir, tels que Montgomery et le vidame de Chartres, ou se cachèrent çà et là. Charles IX « fit grâce » à quelques-uns, sur la promesse qu'ils abandonneraient leur parti. Les Guises eux-mêmes en sauvèrent plusieurs, « non sans grande ruse, car ils montraient par là qu'ils n'en voulaient guère qu'à l'amiral et déchargaient toute la rage sur le roi et son conseil secret ». D'autres durent la vie à la pitié des catholiques ; on vit des Italiens parcourir les rues, à cheval et armés, afin d'arracher des infortunés à la mort qui les attendait. D'autres enfin se rachetèrent pour de l'argent. Encore, parmi les tués, tous n'étaient pas protestants. Dans le désordre du premier jour, chacun tuait qui bon lui semblait, fût-il de la religion ou non, « pourvu qu'il y eût à prendre ou qu'il lui fût ennemi », en sorte que « plusieurs papistes furent tués, voire des abbés et protonotaires, afin de faire tomber leurs bénéfices en nouvelle main ». Les soldats s'attaquèrent surtout aux nobles, tandis que « la plèbe » s'attaquait aux artisans, aux gens de petite condition ; et, par les noms des victimes qui ont pu être recueillis, on constate que le nombre de ces derniers fut de beaucoup supérieur à celui des gentilshommes (1). La plus grande part du massacre fut due ainsi à la furie populaire, ce qui suggérait à la Popelinière cette juste réflexion : « Ce n'est aujourd'hui, mais de tout temps, telle a été la nature de la populace : ou bien elle se tient coye, ou bien, se mutinant d'une extrême violence, se déborde à toute cruauté ».

« Le coup fait, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paraît plus grand, plus formidable (2) ». Charles IX hésite à en assumer la responsabilité, et, le soir du 24, il écrit à ses ambassadeurs et aux gouverneurs de provinces que « ceux de Guise et leurs adhérents », menacés par « les amis de l'amiral » qui leur imputaient la tentative de meurtre dirigée contre lui, « s'étaient émus la nuit passée » ; qu'une « lamentable sédition » s'en était suivie dans laquelle l'amiral avait été tué avec quelques gentilshommes, « comme beaucoup d'autres en plusieurs endroits de la ville », et qu'elle avait été menée avec une telle

(1) Voir dans les *Arch. Cur.*, t. VII, les divers récits de la Saint-Barthélemy.
(2) *Mémoires de Tavannes.*

furie qu'on n'avait pu d'abord y porter remède, mais que par les ordres qu'il avait donnés, « elle était, à cette heure, grâce à Dieu, amortie ». Sur les protestations des Guises qui s'étonnaient que le roi « les mît ainsi en butte à tous les hérétiques de la chrétienté » et « publiaient » que les promoteurs du massacre « ce n'était eux, mais Sa Majesté », il expédie, le lendemain 25, des lettres modifiant les premières. « Ayant appris que l'amiral et ses partisans avaient résolu d'attenter contre sa personne et celle de sa mère et de Messieurs ses frères, il avait *consenti* que Messieurs de Guise tuassent ledit amiral et autres de sa faction, ...ne s'agissant en ceci ni du fait de la religion, ni de la rupture de l'édit de pacification (1) ». Si, le 22, après la blessure de Coligny, il appréhendait un mouvement des huguenots, à plus forte raison maintenant a-t-il lieu de craindre qu'ils ne se lèvent pour venger les victimes, et il ajoute ces mots à l'adresse des gouverneurs : « Si quelques huguenots, émus des nouvelles de Paris, s'assemblaient en armes, j'entends qu'ils soient dissipés et rompus, remettant sur la créance des porteurs le surplus de ma volonté (2) ». Quel était ce surplus ? C'était, a écrit Tavannes, « de tuer les chefs et factieux », c'est-à-dire, comme on peut le croire, ceux qui provoqueraient ou dirigeraient ces émeutes.

Incertain, troublé, « ne sachant où mettre le pied », Charles IX, après avoir donné, par ses lettres du 24 et du 25, deux versions différentes de la Saint-Barthélemy, va encore « changer de style ». Sur les représentations de Catherine et du duc d'Anjou, qui lui remontrent que, « s'il ne prend sur soi l'exécution du 24 », il compromet l'autorité royale en prouvant son impuissance à contenir ses sujets, il se décide à « avouer le tout ». Le 26, au matin, il se rend au Parlement, accompagné de ses frères et des principaux seigneurs de la cour. Là il déclare, devant les Chambres assemblées, que, « grâce au Christ », il avait découvert une conjuration ourdie contre lui et la famille royale par l'amiral et ses adhérents ; qu'il avait dû prévenir l'accomplissement d'un aussi horrible dessein ; que tout ce qui avait été fait l'avait été non seulement avec son consentement, mais de sa seule volonté et par

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, IV, 113, note.
(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I. p. 228.

son ordre, et qu'il n'entendait pas « qu'on imputât à mal l'obéissance de ceux qui avaient été les ministres très fidèles de sa légitime vengeance ». A la suite de cette déclaration, injonction fut faite aux magistrats d'informer de la conjuration et d'instruire, « par toutes voies de justice », contre Coligny et ses complices morts ou vivants.

Une brève relation de cette séance fut, le jour même, envoyée à Rome par le nonce. En même temps partait une lettre, qu'adressait au pape le duc de Montpensier, lettre datée aussi du 26 et qui montrait quelles proportions avait déjà prises dans certains esprits ce prétendu complot. « L'amiral Coligny, écrivait le duc, malgré les nombreuses preuves de clémence qu'il avait reçues du roi, avait poussé la perversité au point de conspirer contre sa vie. Son dessein était de faire tuer le roi, la reine sa mère, ses frères et tous les princes et seigneurs catholiques à leur suite, puis, ces meurtres accomplis, d'établir un roi à sa dévotion et d'abolir en France toute religion autre que la sienne. Mais Dieu a permis que cette conspiration fût découverte et a illuminé l'esprit de Sa Majesté, en sorte que, le jour où ce misérable s'apprêtait à perpétrer son exécrable forfait, il en a fait tomber l'exécution sur lui et ses complices (1) ».

Au milieu de son trouble et de ses hésitations, Charles IX apprend que, dans des villes voisines, on emprisonne ceux de la religion et que, sur l'exemple de Paris, des meurtres ont commencé. Alors une autre crainte lui vient, c'est que les Etats protestants, en voyant les violences contre les huguenots s'étendre dans le royaume n'arment pour les secourir, et le 27, il expédie de nouvelles lettres, où il enjoint à chacun, sous peine de la vie, « de demeurer en repos en sa maison, sans prendre les armes ni s'offenser l'un l'autre ». Il ne se borne pas à affirmer qu'il n'y a nulle rupture de l'édit de pacification ; il veut, il ordonne qu'il soit « soigneusement observé (2) » Mais, à cette même date du 27, il fait écrire à Grégoire XIII par le nonce qu'il ne maintient cet édit qu'afin d'arrêter des violences qui, en indisposant les Anglais et les Allemands contre la couronne de France, pourraient les amener à soutenir les hugue-

(1) THEINER.

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 230.

nots dans une nouvelle guerre civile ; que lui et la reine mère sont dans le ferme dessein de révoquer l'édit avec le temps, dessein « qu'ils ne doutent pas d'être en état de réaliser, maintenant qu'ont disparu l'amiral et d'autres chefs de sa secte (1) ».

Le lendemain 28, était publiée une Déclaration, où, s'adressant à tous ses sujets, catholiques et protestants, Charles IX semblait cette fois, après tant de lettres et d'instructions différentes, signifier ses volontés définitives. Il y répétait d'abord, ainsi qu'il l'avait dit en son lit de justice, que ce qui s'était fait le 24 à Paris l'avait été « par son ordre exprès pour obvier à l'exécution d'un détestable complot, et non pour cause aucune de religion, ni pour contrevenir à son édit de pacification, lequel il avait toujours entendu et entendait observer » ; après quoi, il promettait à tous ceux de la religion prétendue réformée sûreté et liberté, défendait, sous peine de mort, de rien entreprendre contre leurs personnes et leurs biens, interdisait toutefois, en vue de la paix et jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé, leurs prêches et leurs assemblées, et enjoignait de relâcher tous ceux qui avaient été emprisonnés, « à moins qu'ils ne fussent des chefs qui auraient... fait des pratiques et des menées et pourraient avoir eu intelligence de la dite conspiration, au sujet desquels il entendait être averti incontinent pour sur ce faire connaître sa volonté (2) ».

Le 30 août, cette Déclaration était envoyée à tous les gouverneurs avec des lettres particulières, dans lesquelles il révoquait « tout commandement verbal » qu'il avait pu transmettre quand il avait des raisons de craindre « quelque sinistre événement ». Néanmoins, par les mêmes lettres, il ordonnait de nouveau, si certains de la religion se réunissaient en armes, « de leur courir sus et de les tailler en pièces ». Regardant comme doublement ses ennemis ceux qui, avec son autorisation, s'étaient portés en Flandre, auxquels il avait promis son secours et qu'il avait ensuite lâchement abandonnés, il voulait à tout prix empêcher leur rentrée en France, et il adressait à son représentant à Bruxelles ces mots qui témoignaient du désordre et comme de l'égarement de son esprit : « Dites au duc d'Albe que, pour le bien de mon royaume, il doit faire mourir ses

(1) Theiner.

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 232.

prisonniers et passer au fil de l'épée les défenseurs de Mons, sans quoi j'aurai lieu de l'accuser de tout le mal qui en succédera (1) ». Le duc d'Albe ne devait pas satisfaire à ces vœux impitoyables. Il jugea utile de se montrer généreux, afin que la conduite de Charles IX en devînt, par contraste, plus odieuse aux protestants, et non seulement il épargna les prisonniers, mais, lorsque, le 21 septembre, Mons se rendit, il accorda aux assiégés d'en sortir avec les honneurs de la guerre (2) Leur chef le plus marquant, La Noue, dut à cette générosité intéressée la liberté et la vie.

Comme il était inévitable, les événements de la capitale avaient réveillé dans les provinces, parmi les catholiques, les passions et les haines. Les ordres et contre-ordres successifs, expédiés par Charles IX, laissèrent d'abord par leur confusion même, un libre cours aux violences. A Meaux, sur la seule nouvelle du massacre de Paris parvenue le 24 au soir, le procureur du roi avait fait, la nuit, emprisonner un certain nombre de protestants et, le lendemain, les appelant un à un, les avait fait mettre à mort. A Orléans, dont presque toutes les églises avaient été détruites par les réformés au cours des guerres civiles, ce furent le maire et les échevins qui, par vengeance et de concert avec les officiers de justice, ordonnèrent la tuerie. Commencée le 25, elle dura trois jours. De la fin d'août aux premiers jours d'octobre, on vit, à des dates diverses, ces scènes sanglantes se répéter à la Charité, à Saumur, à Angers, à Troyes, à Bourges, à Rouen, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse. Plus d'une fois, il faut le dire, les envoyés du roi amplifièrent d'eux-mêmes les instructions verbales dont ils étaient porteurs. Il y eut de grands seigneurs, comme le duc de Montpensier, qui, en dehors du roi, prirent sur eux d'expédier des lettres où ils poussaient au meurtre. Ainsi qu'à Paris, « la populace » tint le principal rôle en ces exécutions, auxquelles se joignirent de même le vol et le pillage. Conduite par des scélérats de profession, elle tua dans les rues, dans les maisons, et, là où les protestants avaient été incarcérés, forçant les portes des prisons, massacra les malheureux qu'on y avait entassés.

---

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, introd.

(2) D'après l'auteur du *Stratagème de Charles IX*, le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, les aurait poursuivis et mis en pièces à leur retour en France ; mais le fait est formellement démenti par DE THOU, I, LIII.

Il n'y eut pas toutefois des massacres partout, et ils n'eurent pas partout d'égales proportions. A Dieppe, on chassa les égorgeurs de Rouen, qui y étaient accourus pour continuer leur œuvre. Blois ouvrit un asile aux fugitifs des villes voisines. A Nantes, les échevins, repoussant les excitations homicides que leur adressait le duc de Montpensier, jurèrent d'un commun accord d'observer l'édit de pacification. Des gouverneurs, dont l'histoire a retenu les noms, se bornèrent à des mesures d'ordre ; et les uns, par esprit de modération, d'autres par prudence et pour ne pas jeter les huguenots dans le désespoir, d'autres enfin par humanité, empêchèrent les violences. Ainsi fut-il dans l'Ile-de-France, dont le gouverneur était le maréchal de Montmorency, et en Picardie, en Bourgogne, en Auvergne, en Provence, en Dauphiné. A l'exception de Bordeaux et de Toulouse, la Guyenne et le Languedoc furent également épargnés. Au dire de d'Aubigné, dont l'affirmation ne saurait être suspecte, la Bretagne et le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois échappèrent de même (1).

On a cherché à déterminer le nombre total des victimes de la Saint-Barthélemy à Paris et en province. Il n'est pas besoin de dire qu'il n'y a nul compte à tenir de certaines relations protestantes, telles que le *Réveille-Matin des Français* qui porte ce nombre à cent mille, non plus que des *Mémoires* de Sully qui le portent à soixante-dix mille. De Thou parle d'environ trente mille morts, La Popelinière de vingt mille, Papire Masson de dix mille. Ce dernier chiffre mérite attention, parce qu'il est donné par un panégyriste de la Saint-Barthélemy, qui eût voulu « que le mal eût été plus grand et se fût étendu à toutes les provinces ». Dans le *Martyrologe des Calvinistes*, imprimé en 1582 et qui est comme l'*Acta sanctorum* du parti, l'auteur, après avoir admis d'abord d'une manière générale le nombre de quinze mille, serrant les faits de plus près, donne, pour chacune des villes où ont eu lieu les massacres, des chiffres qui additionnés ne vont pas au delà d'un peu plus de six mille. Encore possède-t-on, pour quelques-unes de ces villes, des renseignements qui diminuent les chiffres indiqués par le martyrographe. C'est ainsi qu'il compte dix-huit cents tués à Lyon ;

(1) Pour les événements dans les provinces, voir *Arch. Cur.*, t. VII, et D'Aubigné, l. VI, c. v. cf. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, introd.

et, dans une lettre écrite de cette ville, on lit : « On a tué ici quatre à cinq cents canailles ». De même à Bordeaux, le nombre des morts fut, d'après lui et aussi d'après de Thou, de deux cent soixante-quatorze ; et le procureur général de Bordeaux, dans une lettre du 10 octobre au roi, restreint ce nombre à cent vingt (1). Pour n'avoir pas atteint les proportions marquées trop souvent par les historiens, l'œuvre de sang n'a pas laissé d'être considérable, et, le ressentiment ou l'imagination grossissant les événements, on ne douta pas, parmi les protestants en France et à l'étranger, que l'ordre n'eût été donné de « saccager ceux de la religion » dans toutes les parties du royaume.

IV

L'explication que Charles IX, en son lit de justice du 26 août 1572 et par sa déclaration du 28, avait donnée à la France sur les causes de la Saint-Barthélemy le fut aussi à l'Europe. Partout les ambassadeurs eurent l'ordre de tenir le même langage aux souverains près desquels ils étaient accrédités. D'après une lettre de l'ambassadeur Férals à Charles IX, le pape avait appris l'évènement dès le 2 septembre par une voie indirecte (2). Ce jour-là, arrivait à Rome un courrier parti précipitamment de Lyon et porteur d'une missive adressée à un sieur de Jou par un secrétaire de Mandelot, gouverneur de la province. Il y était dit que les « chefs » protestants avaient été tués et que « Sa Majesté avait commandé à tous les gouverneurs de se saisir des huguenots en leurs gouvernements » (3). Ces mots, — les seuls que l'on connaisse de cette missive, — indiquent qu'elle dut être écrite au reçu des instructions verbales que le roi avait fait transmettre aux gouverneurs avec ses

(1) Archives du Rhône, AA 47, f° 85. — Bibl. nat., f. fr. vol. 15555, f° 160. — Voir, dans les *Arch. cur.*, t. VII, la dissertation critique de l'abbé de Caveirac sur la Saint-Barthélemy.

(2) Cette lettre, datée du 11 septembre, est reproduite *in extenso* dans le t. IV des *Lett. de Cath. de Médicis*, p. 139, note.

(3) Voici le passage de cette missive, tel que le rapporte Férals : « Il (le secrétaire de Mandelot) lui (au sieur de Jou) manda qu'il allait avertir le pape de la mort de tous les chefs de ceux de la religion prétendue réformée et de tous les huguenots de France, et que V. M. avait mandé et commandé à tous ses gouverneurs de se saisir de tous iceuls huguenots en leurs gouvernements. » Cette phrase, mal construite, ne peut, dans sa première partie, signifier autre chose sinon que « tous les chefs (alors rassemblés à Paris) de ceux de la religion et de tous les huguenots de France » avaient été tués.

lettres du 25 août, lesquelles parlaient déjà de la conspiration ; d'où l'on peut conclure que la missive de Lyon en parlait aussi. Le cardinal de Lorraine, averti le premier, alla aussitôt, accompagné de Férals, communiquer la nouvelle au pape, qui « en voulait incontinent faire des feux de joie » si l'ambassadeur n'eût objecté qu'il convenait d'attendre la notification officielle.

Cette notification ne tarda pas. Le 5 septembre, arrivaient presque à la même heure le sieur de Beauville, envoyé extraordinaire de Charles IX, et un courrier dépêché par le nonce, « apportant tous deux la certitude et comment toutes ces choses s'étaient passées. » Il y a tout lieu de penser que Beauville était parti de Paris au plus tôt le 26, bien que ses pouvoirs fussent datés du 24 ; car c'est par lui que fut remise au pape la lettre où le duc de Montpensier s'étendait sur le complot attribué à Coligny (1). Le lendemain, 6 septembre, étaient lues en consistoire les dépêches de Salviati, relatant que l'exécution de l'amiral et de ceux de son parti avait eu lieu par l'ordre exprès du roi, dépêches qui, en raison de leur contenu, durent de même être expédiées à la suite du lit de justice.

D'après ces diverses communications, Grégoire XIII fut fondé à croire que Charles IX n'avait tué que pour se défendre, pour sauver lui, les siens, son royaume et la religion. Dès le 5 septembre, accompagné de tout le sacré collège, il fit chanter le *Te Deum* dans la chapelle du palais de Saint-Marc où il résidait alors. Il ne se borna pas à cette démonstration. Le 8, il alla en grand appareil assister à une messe d'actions de grâces en l'église française de Saint-Louis, au seuil de laquelle l'attendait le cardinal de Lorraine (2). Le soir, on tira le canon du château Saint-Ange, des feux de joie furent allumés dans

(1) Les lettres successives envoyées par Charles IX à ses ambassadeurs, depuis et y compris celles du 24 août, ne partirent pas toutes le jour d'où elles étaient datées. C'est ainsi que, lors de l'arrivée de Beauville à Rome, Férals n'avait encore rien reçu. Vulcob, ambassadeur à Vienne, ne reçut que le 26 septembre la lettre du 22 août et la Déclaration du 28. Philippe II fut informé le 7 septembre par Çuniga, tandis que l'ambassadeur de France, Saint-Gouard, ne le fut directement que le 12. Enfin, la lettre écrite le 24 par le nonce ne partit pas ou fut perdue, et Salviati en envoya un double le 27. Voir *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, introd. FORNERON, *Hist. de Philippe II*. — THEINER.

(2) Telle était la haine du cardinal de Lorraine contre les huguenots, qu'il écrivait de Rome à Charles IX : « Sire, c'est tout le mieux que j'eusse osé jamais désirer ni espérer. » FORNERON, *Hist. des ducs de Guise*.

toutes les rues. Un jubilé fut annoncé aux fidèles pour demander à Dieu de protéger en France la religion et le roi (1). On frappa une médaille commémorative, dont rien ne certifie toutefois que le pape fut l'inspirateur, portant, d'un côté, l'effigie de Grégoire XIII et, de l'autre, l'image de l'ange exterminateur perçant de son glaive les huguenots (2). En outre, le peintre Vasari fut appelé de Florence pour représenter sur les murs de la « sala regia » du Vatican les scènes du drame relatives à la mort de Coligny, comme déjà, sous Pie V, il y avait représenté la bataille de Lépante gagnée contre les Turcs, ces autres ennemis de la foi (3).

Toutes ces démonstrations publiques ont fait accuser la papauté de complicité dans la Saint-Barthélemy. Les lettres de Salviati, à défaut d'autres preuves, suffiraient pour détruire cette accusation. Grégoire XIII s'attendait si peu à ces tragiques évènements, que, le 26 août, il désignait en consistoire le cardinal Flavio Orsini pour aller en France, à titre de légat, réitérer à Charles IX la demande faite par Pie V de se liguer avec Venise et Philippe II contre les infidèles. Il y a plus ; il était encore à ce moment persuadé qu'une guerre se préparait en France contre l'Espagne, et l'un des objets de la mission du légat était « de s'assurer par toutes voies que le roi ne voulût rien commencer du côté des Flandres. » Quant à la conjuration, on crut si bien à Rome à sa réalité, que, le 22 septembre, Férals écrivait à Charles IX : « Je rends grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu de préserver la personne de Votre Majesté, celle de la reine sa mère et de Messieurs ses frères de l'abominable conspiration qu'ils avaient pourpensée ; je ne

(1) Il convient de noter que ce jubilé ne concernait pas uniquement la France, qu'on y devait aussi implorer Dieu pour l'élection d'un roi catholique en Pologne et lui rendre grâces de la victoire de Lépante.

(2) Il a pu en être de cette médaille comme de médailles analogues frappées en France à l'effigie de Charles IX et qui, d'après de Thou, l'auraient été en dehors de l'intervention du roi.

(3) Vasari fit trois peintures à fresque, dont chacune était accompagnée d'une inscription explicative en latin. La première de ces fresques représentait Coligny blessé ; dans la seconde, on le voyait tué avec les siens en son logis ; la troisième figurait la séance du Parlement du 26 août, avec cette inscription : *Rex Colignii necem probat ;* inscription qu'on voyait encore en 1687 et que plus tard on a reproduite dans certains écrits en substituant, par erreur ou par fraude, au mot *Rex* celui de *Pontifex. Bull. du protestantisme,* année 1897, 4e série, vol. 6, p. 218 et ss.

pense pas qu'il y ait histoire qui fasse mention d'une si cruelle et mauvaise volonté. »

Il ne ressort pas seulement des documents que Grégoire XIII n'eut dans la Saint-Barthélemy aucune part de complicité. D'après Brantôme, lequel dit tenir le fait « d'un homme d'honneur qui pour lors était à Rome », le pape, à la nouvelle des évènements, « aurait pleuré la façon trop illicite et défendue de Dieu pour faire une telle punition. » Mais le récit de Brantôme est accompagné d'inexactitudes qui ne permettent pas d'y ajouter une foi entière (1). Ce que du moins, on peut affirmer, c'est que, s'il s'est réjoui d'apprendre que Charles IX avait su déjouer la conjuration dirigée contre lui, jamais on ne l'entendit par un mot en approuver les moyens.

Catherine s'était réservé la tâche d'instruire elle-même Philippe II. Le 28 août, elle lui avait écrit de sa main : « Je ne doute pas que ne ressentiez comme nous l'heur que Dieu nous a fait de donner au roi mon fils le moyen de se défaire de ses sujets rebelles à Dieu et à lui et... de le préserver et nous tous de la cruauté de leurs mains ; de quoi nous assurons que en louerez Dieu avec nous, tant pour notre particulier comme pour le bien qui en reviendra à toute la chrétienté. » Elle n'entrait d'ailleurs, en aucun détail, l'ambassadeur Saint-Gouard étant chargé disait-elle, « de conter comment tout s'était passé. » Avant de recevoir cette lettre, Philippe avait déjà été instruit par un message de Çuniga. Si renfermé que fût son caractère, il ne put cacher sa joie. Il alla sur l'heure au monastère de San Geronimo « rendre toutes sortes de grâces à Dieu ». Il fit avertir Saint-Gouard, qui ne savait rien encore et à qui il donna audience le lendemain. Dès qu'il le vit arriver, « il se prit à rire » et, comme il croyait, à ce moment, que le massacre avait été prémédité, il loua Charles IX pour « la longue dissimulation d'une si grande entreprise, disant qu'il n'y avait roi qui le pût égaler en valeur et en prudence et qu'il méritait le titre de très chrétien » (2).

Lorsque, à quelques jours de là, il sut par la lettre de

(1) Notamment il confond Grégoire XIII avec son prédécesseur et attribue ces regrets à Pie V.

(2) Tout ce récit est tiré d'une lettre de Saint-Gouard à Charles IX, du 12 septembre 1572. Voir Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange*, suppl. 1re série, pièce 125.

Catherine et par les communications de Saint-Gouard que le roi n'avait frappé les huguenots que pour échapper à leurs coups, son jugement sur Charles IX en fut peut-être modifié, mais non pas son contentement. Il dit que Dieu, en gardant le roi de si grands périls, alors que les choses étaient le plus désespérées, avait fait en lui un miracle. « Je baise mille fois les mains qui m'ont écrit cette nouvelle, » répondit-il à Catherine ; et, dans une lettre à Çuniga : « c'est une des plus grandes joies de ma vie. Présentez-vous en mon nom à la reine mère ; exprimez-lui l'extrême satisfaction que j'ai ressentie d'un acte si utile à Dieu, à la chrétienté, au roi mon frère, et qui fera sa gloire dans le présent et les siècles à venir » (1). Les motifs qu'il avait de se réjouir n'étaient pas ceux qu'avait eus Grégoire XIII. Dans l'acte du 24 août, tel qu'on le lui avait représenté, le pape avait vu le salut du roi et de la religion menacés par les protestants ; Philippe II y vit surtout que cet acte « était profitable à ses affaires » et qu'il n'avait plus à craindre que la France portât la guerre en Flandre. Saint-Gouard discerna sans peine ce qui causait la satisfaction de Philippe II. « Avouez, Sire, lui dit-il, que c'est au roi mon maître que vous devez vos Pays-Bas. »

De Turin, de Florence, arrivèrent également à Charles X des félicitations pour avoir prévenu, par la mise à mort de l'amiral et de ses adhérents, une odieuse conspiration. Le grand duc de Florence, Cosme de Médicis, adressa les siennes tout à la fois au roi, à la reine mère, au duc d'Anjou (2). Autre fut l'attitude de l'empereur Maximilien. Sans s'élever ouvertement contre la conduite de Charles IX, il fit entendre qu'il la condamnait, et, malgré tout ce que put affirmer l'ambassadeur Vulcob, refusa de croire à la conspiration, se disant même assuré par ses propres informations que ce qui s'était fait à Paris avait été résolu et concerté d'avance. « Quand on veut faire une chose, les prétextes ne manquent pas » (3). A la vérité, en dehors de ses sentiments personnels, il pouvait d'au-

(1) D'après les papiers de Simancas, Forneron, *Hist. de Philippe II.*

(2) *Négoc. avec la Toscane.* Cosme de Médicis avait été nommé grand duc de Florence le 27 août 1569, par Pie V, qui le couronna à Rome le 18 février 1570.

(3) Bibl. nat. Cinq cents. Colbert, n° 397. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, p. CXVII.

tant moins approuver la Saint-Barthélemy, que, par cette approbation, il se fût aliéné les princes protestants d'Allemagne. Désirant pour son second fils, l'archiduc Ernest, le trône de Pologne, auquel aspirait le duc d'Anjou, et préparant déjà pour son fils aîné Rodolfe la succession à la couronne impériale, il avait intérêt à se ménager leur appui.

Les Vénitiens, menacés alors par les Turcs, avaient besoin de leur côté de se concilier la faveur de Charles IX, soit qu'il consentit à les soutenir de ses armes, soit qu'il s'interposât pour leur procurer la paix ; et le sénat en lui faisant porter des félicitations, lui notifia qu'une procession publique avait eu lieu « pour rendre grâces à Dieu » (1). Mais cette démonstration, suggérée par la politique, était en total désaccord avec les sentiments de la population. Le 16 septembre, l'ambassadeur Du Ferrier écrivait de Venise à la reine mère, en s'excusant de sa franchise : « Les massacres advenus par tout le royaume non seulement contre le feu amiral et les principaux chefs de la religion, mais aussi contre tant de pauvre peuple innocent, ont si fort altéré l'humeur de ceux qui sont ici affectionnés à votre couronne, — encore qu'ils soient du tout catholiques, — qu'ils ne peuvent se contenter d'excuse aucune, imputant à vous et à Monseigneur d'Anjou tout ce qui a été fait... Ils disent être bien informés que le dit amiral et autres ne conspiraient jamais contre Vos Majestés ; ils disent encore que, pour venir à bout des dits chefs, il y avait d'autres moyens aussi certains et qui n'eussent pas tant offensé les étrangers et donné à penser à la postérité » (2).

Si telle était l'impression dans certains Etats catholiques, on juge de celle qui se produisit dans les Etats protestants. En Angleterre, ce fut comme un cri d'indignation. L'opinion se fit tout aussitôt que la Saint-Barthélemy était « un acte projeté de longtemps avec le pape et le roi d'Espagne » et qu'on s'était servi des noces du roi de Navarre « pour attraper à la fois tous les principaux de la religion assemblés. »

L'ambassadeur de France, La Mothe-Fénelon, eut la difficile mission de justifier son maître auprès d'Elisabeth de cet acte « trop plein de sang », en affirmant qu'il n'était pas prémé-

(1) W. Martin. *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise.*
(2) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 132, note.

dité et que le roi s'était vu contraint d'immoler l'amiral pour sauver sa propre vie. Ce fut le 8 septembre que la reine d'Angleterre reçut l'ambassadeur. Elle était entourée des membres de son conseil et de toute sa cour. On le laissa s'expliquer au milieu d'un profond silence. « Pour l'honneur du roi, répondit Elisabeth d'une voix sévère, je voudrais que les crimes imputés à l'amiral et à ses partisans fussent encore plus grands que vous ne me le certifiez » (1).

Catherine avait si peu conscience de l'horreur de son crime que, dès le 7 septembre, elle mandait à La Mothe-Fénelon de reprendre les négociations au sujet du mariage de son fils d'Alençon avec Elisabeth ; et quatre jours après, elle le chargeait de proposer à « sa bonne sœur » le choix des îles de Jersey et de Guernesey pour une entrevue avec le jeune prince. Elle n'était pas toutefois sans quelque inquiétude sur les dispositions d'Elisabeth : « Je ne puis croire, écrivait-elle, que la reine ne se résolve à ce mariage après qu'elle aura été éclaircie de la conspiration de l'amiral. » Dans un entretien qu'elle eut avec l'ambassadeur d'Angleterre, Walsingham, elle ne craignit pas de déclarer que ce qui s'était passé ne devait en rien nuire aux bonnes relations entre les deux cours ; que lors même qu'on eût fait mourir en France tous ceux qui eussent voulu attenter au roi et à l'Etat, « nul ne s'en devait altérer, et que si la reine d'Angleterre faisait pareilles exécutions contre ceux de ses sujets qui la voudraient troubler, « fût-ce contre tous les catholiques, » on lui garderait en France une égale amitié.

Dans l'Allemagne protestante et dans les cantons réformés de la Suisse, l'indignation ne fut pas moindre. On crut de même « que tout ce qui était advenu en France s'était fait par préméditation. » L'on disait que « c'était une résolution machinée depuis longtemps », en dehors du roi, par la reine mère et le duc d'Anjou avec Messieurs de Guise (2). A ces accusations Catherine opposa les mêmes explications qu'elle avait données à Elisabeth. « Ne laissez pas entrer dans l'entendement des princes d'Allemagne, écrivait-elle le 13 septembre à

(1) *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. V.
(2) Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 427, f° 154.

Schomberg, que ce qui a été fait à l'amiral et à ses complices l'ait été en haine de la nouvelle religion, ni pour son extirpation, mais seulement pour la punition de leur conspiration scélérate. » Pas plus qu'elle n'oubliait le mariage de son fils d'Alençon, elle n'oubliait la candidature de son fils d'Anjou au trône de Pologne ; et, dans la même lettre, elle disait à Schomberg : « Quant aux affaires de Pologne..., si les choses réussissent selon l'espérance qui nous en est donnée de plusieurs côtés, vous aurez bonne part à l'honneur » (1). Cette candidature, elle la recommandait également aux soins et à l'habileté de du Ferrier, et, dans une longue missive qu'elle lui adressait, insistant sur le fait de la conspiration : « Les princes étrangers en seront bientôt éclaircis par le procès qui en est déjà commencé au Parlement de Paris, et je m'assure que l'on dira que le roi mon fils a fait ce qui appartenait à sa grandeur... et que l'amiral, étant si fort et si puissant en ce royaume, comme il était, ne pouvait être autrement puni de sa rebellion. »

Ce langage de Catherine, non moins que les projets ambitieux qui l'occupaient pour ses enfants, alors qu'on était encore si près de la Saint-Barthélemy, ne dénotait pas seulement chez elle une entière inconscience ; il montrait qu'elle était demeurée en pleine possession d'elle-même. On ne surprenait pas plus de trouble en son esprit que d'altération sur son visage. « La reine paraît rajeunie de vingt ans » écrivait le 8 septembre l'ambassadeur du duc de Savoie. Selon une remarque de Salviati, tout ce sang versé n'avait pas diminué en elle la passion de dominer, et, se voyant de nouveau maîtresse du pouvoir, elle semblait triomphante. Quant à Charles IX, les correspondances du temps s'accordent à dire qu'une fois sorti de la surexcitation où l'avaient jeté ces tragiques évènements, un changement s'opéra en lui. Sa figure s'assombrit. Dans ses entretiens, dans ses audiences, au dire du vénitien Cavelli, il ne regardait plus en face son interlocuteur. Il fut, comme tout à coup, saisi d'un besoin d'activité sans mesure, courant des chasses furieuses durant deux et trois jours et restant à cheval douze à quatorze heures de suite. Soumis à sa mère autant que par le passé, il se faisait néanmoins répéter par elle plus

(1) Cf. une longue lettre de Charles IX à Schomberg, du 12 septembre 1572, *Lett. de Cath. de Médicis*, IV, p. 122, note.

de trois fois la même chose avant de lui obéir, comme s'il eût ressenti le secret remords de lui avoir un jour obéi trop promptement (1).

Malgré la différence de leurs sentiments, la mère et le fils comprenaient que, pour se disculper aux yeux de la France et de l'Europe il ne suffisait pas d'expliquer, sinon de justifier la Saint-Barthélemy, mais qu'il fallait en arrêter les suites et rétablir la paix et la sécurité dans le royaume. C'est dans cette vue que Charles IX, par une lettre du 22 septembre, défendit au légat Flavio Orsini, alors arrivé à Lyon, d'aller plus avant jusqu'à nouvel avis ; il alléguait que les huguenots s'alarmeraient de sa présence à la cour et ne manqueraient pas de croire à quelque dessein hostile concerté entre le roi de France, le pape, le roi d'Espagne et d'autres princes catholiques (2). En même temps, des injonctions étaient expédiées dans les provinces, et cette fois sans tergiversation, ni réserve, pour protéger les protestants et punir de mort « sur le champ et sans forme de procès » quiconque, « sous couleur et prétexte de la religion » exercerait contre eux des violences. Du 11 au 30 septembre, pareilles injonctions furent transmises au duc de Guise, comme gouverneur de Champagne, et aux gouverneurs de Lyon, de Bourgogne, de Picardie (3). Revenant même sur le passé et voulant montrer, par un exemple, qu'il réprouvait les excès qui avaient été commis, le roi ordonna au Parlement de Normandie de procéder contre les égorgeurs de Rouen « et d'en faire une bonne et raide punition » (4). Mais il était difficile d'arrêter en un moment les passions déchaînées. Ce fut du 3 au 4 octobre que, provoqués par des fanatiques, eurent lieu les massacres de Toulouse et de Bordeaux, bien que jusque là l'ordre eût été maintenu dans l'une et l'autre ville. Ils furent du moins les derniers. Comment, à ces distances, le roi eût-il été obéi, quand, dans Paris, il ne l'était pas encore tout à fait ? Le 26 septembre, l'ambassadeur de Savoie notait en sa correspondance que l'on continuait secrètement, la nuit, d'y tuer des

(1) *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise.*
(2) THEINER.
(3) *Arch. cur.*, t. VII. — *Bulletin de l'Hist. du Protestantisme, année* 1890. —Bibl. nat., f. fr. n° 3256, f° 60.
(4) 8 octobre 1572. FLOQUET, *Hist. du Parlement de Normandie.*

huguenots (1). Aux yeux du peuple de Paris, c'était un titre d'honneur que d'avoir immolé des protestants. « Le nombre de ceux qui se vantent d'avoir pris part au meurtre de l'amiral est si considérable, écrivait Salviati, que la place de Navone, à Rome, n'en contiendrait pas la moitié. »

Dès le début des évènements, un certain nombre de protestants poussés par la peur, avaient fui en Angleterre, en Allemagne, en Suisse. Partis sans ressources pour la plupart, ils trouvèrent du moins des secours dans la commisération de leurs coreligionnaires étrangers. Le pape craignit que, si quelques-uns cherchaient un asile en Savoie, le » poison de l'hérésie » ne pénétrât par eux en Italie, et il demanda au duc Philibert-Emmanuel de leur fermer l'accès de ses Etats. « Avant de recevoir les lettres de Votre Sainteté, répondit ce prince, j'avais déjà donné l'ordre par tous mes Etats de leur en interdire l'entrée et enjoint à ceux qui s'y étaient introduits d'en sortir sous peine de la vie ; » et il ajoutait : Quand m'est parvenue « la bonne nouvelle » de la destruction des hérétiques en France, je m'en suis d'autant plus réjoui, que, me sachant l'objet de leur haine, j'avais moi-même à redouter leurs entreprises (2).

La peur provoqua aussi des abjurations. Il y en eût « en tous les endroits du royaume. » Plus d'un, il est vrai, « étant allé une fois ou deux à la messe contre sa conscience et trouvant ouverture pour échapper », se hâtait de quitter la France. « Mais un fort grand nombre ne bougea, dit un contemporain, allant souvent à la messe, caressant les prêtres » et oubliant bientôt leur religion à ce point qu'ils semblaient « n'en avoir jamais eu connaissance » (3). A Paris, dès le 2 septembre, on avait vu hommes et femmes se presser éperdus vers les églises pour se confesser, et les mères y porter leur enfants pour les faire baptiser. Le nonce s'inquiéta de l'irrégularité de ces conversions tumultueuses, le Saint-Siège ayant seul, d'après les lois ecclésiastiques, le pouvoir d'absoudre de l'hérésie. Mais, dans les provinces, comme à Paris, les demandes d'abjuration affluaient de telle sorte que, si on eût voulu se con-

(1) La Ferrière, *Le Seizième siècle et les Valois.*
(2) 29 septembre 1572. Theiner.
(3) *Arch. cur.*, t. VII.

former aux canons, on n'aurait pu y suffire, et le pape se vit dans la nécessité de déléguer son pouvoir aux évêques du royaume (1).

Les conversions les plus notables, et qui durent sans doute en entraîner d'autres, furent celles de Henri de Navarre et du prince de Condé. Le 26 septembre, le cardinal de Bourbon, annonçant au pape ces heureuses conversions, auxquelles il ne manquait plus, disait-il, que l'absolution et la bénédiction de Sa Sainteté, louait Dieu « d'avoir délivré le royaume du chancre qui, depuis douze ans, le rongeait si cruellement » (2). Trois jours après, une messe solennelle, à l'occasion de la Saint-Michel, étant célébrée à Notre-Dame en présence de Charles IX et de toute la famille royale, le roi de Navarre et Condé y assistèrent. Dans le moment où Henri de Navarre s'avança, Catherine, au dire de Çuniga, se leva tout debout, le fixant du regard, et, quand elle le vit s'incliner devant l'autel, elle se tourna vers les ambassadeurs « avec un grand rire » (3). Assurément elle ne pouvait se dissimuler que cette conversion était forcée. Elle n'était pas seule à en juger de même. L'ambassadeur de France à Vienne signalant plus tard à l'empereur la présence de Navarre et de Condé à cette messe de la Saint-Michel comme une preuve de leur conversion : « Ils ne pouvaient faire autrement », répondit Maximilien (4).

Les deux princes nouvellement convertis crurent devoir solliciter eux-mêmes de Grégoire XIII l'absolution qui les laverait de leurs erreurs. Par une lettre du 4 octobre, ils le supplièrent « de leur ouvrir les bras de son indulgence » et, en les recevant au giron de l'Eglise, de les tenir désormais pour « ses très humbles, très obéissants et très dévoués enfants » (5). Charles IX et la reine-mère adressèrent au pape la même requête, se portant garants de leur orthodoxie. Catherine le pria en outre de sanctionner enfin, par la dispense qu'elle avait tant de fois demandée, le mariage de sa fille Marguerite. En

(1) THEINER.
(2) *Ibid.*
(3) Çuniga à Philippe II. Arch. nat.. Fonds Simancas, K 1530.
(4) *Archives de la maison d'Orange*, IV, 1re série.
(5) THEINER.

nous décidant à ce mariage, « nous avions l'espoir que, par ce moyen, Dieu ferait au roi de Navarre la grâce de le ramener à son Eglise ; ce qu'il a fait ». Puis, parlant de « la ferme délibération » où étaient les deux princes « de vivre et mourir » dans la foi catholique : « Leur exemple servira grandement à réunir tout ce royaume à notre religion, et j'espère qu'avant que ce soit deux mois, tout sera comme Votre Sainteté peut le désirer ».

Catherine pouvait à ce moment concevoir cette illusion. Henri de Navarre ne se borna pas à faire acte d'abjuration. Par un édit du 16 octobre, il ordonna que, « dans tous les lieux et endroits de ses royaume et pays où l'exercice de la religion catholique avait été délaissé », elle fût pratiquée désormais à l'exclusion de tout autre culte (1). Grégoire XIII, qui n'avait plus de motif pour refuser la dispense, s'empressa de la délivrer. A la demande d'absolution des deux princes il répondit par des lettres où il disait l'allégresse que lui causait leur conversion. « Jamais, écrivait-il au roi de Navarre, nous n'avons ressenti autant de joie qu'en lisant les lettres de Votre Majesté, et nous avons rendu à Dieu toutes les grâces possibles. Nous espérons que désormais vous emploierez ce que vous possédez en autorité, en intelligence, en richesses, à glorifier Celui qui vous a tiré de si profondes ténèbres pour vous placer en sa lumière ».

A la fin d'octobre, se termina le procès instruit par le Parlement contre Coligny et « ses complices ». On renouvela, en l'aggravant, l'arrêt qui avait frappé l'amiral trois ans auparavant. On décréta que son effigie, à défaut de son cadavre, serait mise sur une claie, traînée par les rues, suspendue à un gibet en place de Grève et portée de là aux fourches patibulaires de Montfaucon. Par le même arrêt, il fut dit que, tous les ans, au jour de la Saint-Barthélemy, une procession aurait lieu dans Paris pour rendre grâces à Dieu d'avoir sauvé en ce jour le roi et l'Etat.

Un autre arrêt condamna à mort l'un des vieux capitaines de Coligny, Briquemoult, et un homme de robe, Cavaignes, accusés l'un et l'autre d'avoir trempé dans le complot imputé

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 398.

à l'amiral (1). Le roi et la reine-mère, d'une fenêtre de l'hôtel de ville, furent témoins de leur supplice. Etait-ce de sa seule volonté ou par obéissance à sa mère que Charles IX assista à ce spectacle ? On ne saurait le dire. Mais Catherine dut penser que la présence du roi, en imprimant une sorte de solennité à cette exécution, confirmerait aux yeux du monde la réalité d'un complot par lequel elle prétendait justifier l'acte du 24 août.

Comme si cette triple condamnation eût épuisé les sévérités royales, le jour où elle fut prononcée étaient publiées des lettres patentes par lesquelles il était ordonné qu'à la réserve de ceux qui auraient entrepris contre le roi et l'Etat, « aucuns de la nouvelle opinion » ne fussent molestés désormais « pour raison des choses advenues durant les troubles passés », toute sécurité leur fût assurée dans leurs personnes et leurs biens, et que, s'il en était qu'on retînt encore en prison, ils fussent à l'instant remis en liberté. Les gouverneurs de provinces, les commandants des villes, les maires et échevins, les officiers de justice, étaient rendus personnellement responsables des violences qui pourraient à l'avenir être commises à leur égard. « Je ne veux pas, y disait le roi, « que le sang d'iceux soit répandu, comme le requiert l'office d'un bon prince et le devoir d'humanité » (2).

C'était la première fois que, depuis la Saint-Barthélemy, Charles IX tenait un semblable langage. On trouve aussi une intention non douteuse d'apaisement dans des lettres closes adressées en même temps à tous les gouverneurs. Il leur était prescrit de faire venir par devers eux les gentilshommes et autres notables de la religion et, après les avoir assurés d'une entière protection pour eux, leurs femmes et leurs enfants, de leur représenter les calamités advenues en ce royaume depuis que ces nouvelles opinions étaient « entrées aux esprits des hommes », de les inviter « amiablement » à renoncer « d'eux-mêmes » à des erreurs si funestes, de leur dire enfin que, s'ils désiraient être reconnus bons et loyaux sujets du roi et être employés aux charges de son service, « ils de-

(1) De Thou, l. LIII.

(2) *Mém. de l'Estat de France*, t. I, p. 417.

vaient faire profession de vivre dorénavant en même religion que la sienne », le roi étant décidé, pour éviter le retour des discordes et des guerres civiles, à ne pas tolérer en son royaume « autre forme et exercice de religion que de la catholique » (1).

V

Si, dans les premiers jours qui suivirent la Saint-Barthélemy, Catherine avait, comme Charles IX, craint un soulèvement des huguenots, ses craintes s'étaient dissipées, et, après tant de causes qui avaient affaibli le parti, elle le jugea abattu sans retour. Elle se trompait. Il se maintenait encore en plusieurs points de la France. Là où ils étaient les maîtres, notamment à La Rochelle, à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, les protestants avaient résolu, aux premières nouvelles des massacres, de ne pas céder à la peur et de se défendre, au besoin, par les armes. Cette résolution, à vrai dire, n'avait pas été prise sans que se fussent produites des hésitations. Plus d'un, considérant le mauvais succès des guerres passées et le peu de moyens dont on disposait, reculait devant l'idée d'en affronter une nouvelle. Il en était même qui doutaient de la justice de leur cause, reprochaient à leurs coreligionnaires de l'avoir compromise en se jetant dans les violences et les factions et allaient jusqu'à dénoncer les « vices » introduits dans leurs armées, disant qu'ils « avaient fait la première guerre en anges, la seconde en hommes et la troisième en diables incarnés (2) ». Ces hésitations ne s'étaient toutefois manifestées que dans la classe moyenne, dans la bourgeoisie, que ne soutenait plus la noblesse militaire alors dispersée ou disparue. « Le peuple » ou, pour parler autrement, la démocratie protestante, n'avait pas de ces réticences. Écoutant la voix de ses pasteurs qui l'enflammaient de la parole de Dieu, elle entraîna les défaillants et les timides et imposa la résistance.

Ce fut par La Rochelle que commença un mouvement dont

(1) *Mém., de l'Estat de France*, t. I, p. 419.
(2) D'Aubigné, t. VI, c. IX.

personne, à cette heure, ne prévoyait la portée. On s'y borna d'abord à quelques mesures intérieures de défense. Cinquante gentilshommes et autant de ministres y étaient venus en fugitifs des provinces voisines, suivis de huit à neuf cents soldats huguenots qui se joignirent à la milice bourgeoise. La cour avait essayé, au début, de prendre les Rochellois par la douceur. Le 30 août 1572, le roi, par un message spécial qu'il leur avait adressé, les avait avertis de sa détermination de « garder inviolablement » l'édit de pacification, et il leur avait envoyé comme gouverneur Biron, grand-maître de l'artillerie. Ce choix était habile, Biron ne s'étant pas mêlé aux tueries dans la journée sanglante et ayant même sauvé la vie à plus d'un huguenot. Mais les Rochellois se défiaient des intentions du roi. Indépendamment des troupes établies dans leur voisinage et qui faisaient des incursions jusque sous les murs de la ville, des forces navales, sous le commandement de Strozzi, qu'on savait dévoué à la reine mère, étaient rassemblées au port de Brouage. Avant de recevoir le nouveau gouverneur, ils demandèrent le retrait des troupes cantonnées près d'eux et l'éloignement de la flotte. Charles IX promit d'accéder à leur requête. Mais cette promesse tardait à se réaliser. Il ne laissait pas de leur transmettre, « par courriers redoublés », les déclarations les plus rassurantes, auxquelles la reine mère et le duc d'Anjou joignaient les leurs. Henri de Navarre lui-même, par une lettre du 10 septembre, — non, comme on peut le croire, de sa propre volonté, — les exhorta à se soumettre « avec tout le respect que les bons sujets doivent à leur prince (1) ». Biron leur fit représenter à quels périls les exposait leur résistance et insista pour avoir accès dans la place, « ne fût-ce qu'avec quelques-uns des siens, et pour quelques heures », afin qu'une apparente satisfaction fût donnée au roi. « Les plus riches de la maison de ville et presque tous les officiers de la justice » étaient d'avis d'obéir, malgré l'opposition du peuple, quand on apprit les massacres de Bordeaux des 3 et 4 octobre (2).

Cette nouvelle arrêta tous les pourparlers, et les Rochellois s'apprêtèrent ouvertement à la guerre. Ils envoyèrent vers Montgomery, réfugié alors en Angleterre, et lui demandèrent

(1) Voir ces lettres dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 370 et ss.
(2) D'Aubigné, l. VI, c. 7.

d'aviser avec les ministres anglais à leur procurer des secours. Ils députèrent aussi vers Elisabeth. « Ce n'est pas seulement l'honneur de Dieu et le salut de la religion », lui écrivaient-ils, qui doit induire Votre Majesté à nous prêter son assistance. « Elle ne peut, ni ne doit tenir l'alliance de ceux dont le dessein est d'exterminer « votre peuple de la Guienne qui, de toute éternité, vous appartient et vous est sujet... Ce considéré, Madame, qu'il vous plaise de les aider de vos forces et moyens, et ils consacreront et exposeront librement leurs vies et biens pour vous reconnaître leur reine souveraine et princesse naturelle » (1). C'était se déclarer prêts à livrer toute une province de France et aller au delà de ce qu'avaient fait les protestants dans la première guerre civile en livrant le Havre aux Anglais.

A l'exemple de la Rochelle, Sancerre ferma ses portes à une garnison du roi. Montauban, dès le 6 octobre, avait organisé sa défense. Nîmes fit de même. La cour, tout en prenant de premières mesures contre les villes du midi, porta principalement son attention sur La Rochelle, étant persuadée que la soumission de cette ville entraînerait la soumission des autres. Le 6 novembre, Charles IX enjoignit à Biron de commencer l'investissement de la cité rebelle. Encore n'était-ce qu'une menace. Par une étrange contradiction, le roi, qui, au lendemain de la Saint-Barthélemy, eût voulu que le duc d'Albe passât au fil de l'épée les défenseurs de Mons, manda auprès de lui leur principal chef, La Noue, et le chargea de porter aux Rochellois des paroles d'accommodement. La Noue accepta une mission qu'il lui était difficile de refuser. Le 26 novembre, il entra en négociations avec les rebelles. Mis par eux en demeure soit de se retirer dans leur ville à titre privé, soit d'être conduit en Angleterre, ou de prendre le commandement de leurs forces, il opta pour le dernier parti, dans la pensée qu'il pourrait mieux, une fois placé à leur tête, les amener à se soumettre ; et l'on eut ce singulier spectacle, que, fidèle à son double mandat, tout en dirigeant la résistance, il conseillait la paix, et que, tout en luttant contre le roi, il s'efforçait de le servir.

Tandis que Charles IX cherchait ainsi moins à réprimer

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, IV, p. 124, note.

qu'à apaiser ces commencements de rébellion dans son royaume, il s'attachait, par tous les moyens, à se ramener l'opinion de l'Europe protestante. Dans des lettres à ses représentants en Suisse et en Allemagne, revenant encore sur « la malheureuse et damnable conspiration du feu amiral », il leur mandait de continuer leurs « bons efforts » pour « faire entendre et recevoir la vérité ». Ce n'était pas le seul point sur lequel il appelait leur vigilance. Des bruits circulaient qu'il était en intelligence avec l'Espagne « contre tous ceux de la religion », que son dessein était d'envoyer le duc de Guise en Flandre soutenir le duc d'Albe, d'introduire par la force la religion catholique dans les cantons réformés de la Suisse. Ces bruits, au dire de Catherine, étaient répandus par les Espagnols qui, « envieux de la *prospérité* des affaires du roi son fils », voulaient à la fois empêcher l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne et affaiblir la France en lui suscitant des ennemis. Charles IX enjoignit à ses ambassadeurs de s'élever hautement contre ces « impostures » et de signifier en son nom sa ferme volonté de garder les rapports d'amitié qu'il avait entretenus jusqu'ici avec les Etats protestants.

Catherine ne négligeait rien, de son côté, pour porter la reine d'Angleterre à des dispositions plus favorables et resserrer des liens visiblement détendus depuis la Saint-Barthélemy. Une fille étant née à Charles IX de son récent mariage, elle fit prier Elisabeth d'en être la marraine. « S'il y a espérance que ma bonne sœur doive demeurer en amitié avec nous, écrivait-elle le 10 décembre à La Mothe-Fénelon, on le verra aisément en cette occasion ». Songeant toujours au mariage de son fils d'Alençon, elle le chargeait aussi d'en « reprendre le propos » du mieux qu'il pourrait : « ce serait un grand bien que deux si bonnes œuvres se pussent faire ensemble ». Elisabeth éluda de répondre sur le second article ; quant au premier, elle était trop avisée pour risquer, par un refus qui eût semblé une injure, de s'attirer l'inimitié de la France. Elle voulut du moins qu'on sentît le prix de son acquiescement. Elle fit répondre par Walsingham qu'après tout ce qui s'était fait en France et s'y faisait encore pour la ruine de la religion qu'elle professait elle-même, il était étrange qu'on lui adressât une telle proposition ; que toutefois, malgré l'avis de son conseil, elle se ferait représenter au baptême, en souhaitant que « cette alliance spirituelle » ser-

vît à maintenir les bons rapports commencés entre les deux couronnes (1).

Sur ces entrefaites, le cardinal Orsini avait été autorisé à venir à Paris. Encore, pour éviter que les huguenots en prissent ombrage, le roi ne le reçut-il pas avec tous les égards dus à sa qualité de légat. Arrivé à Paris sur la fin de novembre, il en devait repartir dans les premiers jours de janvier 1573. Sa mission avait un double but ; c'était d'obtenir du roi qu'il fît publier le concile de Trente et entrât dans la ligue contre les Turcs. Charles IX déclara qu'en l'état présent du royaume la publication du concile n'était pas nécessaire et n'aurait d'autre effet que de provoquer des troubles. Pour ce qui était de la ligue contre les Turcs, malgré les instances répétées du légat, il refusa de s'y associer, alléguant qu'avant de rien entreprendre au dehors il lui importait de pacifier son royaume ; il refusa même d'y figurer de nom, ce qu'à défaut de coopération lui demandait le cardinal. Son refus avait encore une autre cause. Les princes protestants d'Allemagne soupçonnaient que, sous apparence d'attaquer les forces ottomanes, cette ligue était dirigée contre eux, et Charles IX, qui cherchait à se ramener l'esprit de ces princes, ne voulait pas, par une adhésion même nominale à la ligue, augmenter leurs soupçons. Il n'abandonna pas d'ailleurs les Vénitiens, qu'il avait aussi intérêt à ménager, et s'entremit en leur faveur pour le règlement de la paix qu'ils ne tardèrent pas à conclure avec le Grand Seigneur (2).

Grégoire XIII n'apprit pas sans mécontentement l'échec de la mission confiée à son légat. En revanche, le témoignage éclatant que le roi de Navarre donna lors de son retour à l'Eglise le combla de satisfaction, en le confirmant dans l'espoir de voir un jour la France rendue toute entière à la foi. Ce prince lui avait annoncé qu'il envoyait à Rome un de ses gentilshommes, le sieur de Duras, chargé de faire en son nom, « publiquement et solennellement », acte d'obéissance au Saint-Siège. Catherine, qui n'avait pas été étrangère à cette démarche et peut-être en avait été l'instigatrice, l'avait également notifiée au pontife, l'assurant de nouveau de la résolution où était « son fils » le roi

(1) *Lettres et Mémoires de Walsingham.*

(2) D'Aubigné, l. VI, c. xvii. La paix des Vénitiens avec les Turcs fut signée le 7 mars 1573.

de Navarre, de persévérer jusqu'à la mort dans la religion catholique et dans la fidélité au chef de l'Eglise.

Ce fut au commencement de février que l'envoyé de ce prince se présenta devant le Saint Père. On possède le procès-verbal de cette cérémonie. Grégoire XIII, entouré de ses cardinaux et de nombreux prélats, se tenait, assis sur son trône, dans la salle des rois. Le sieur de Duras, ayant été introduit et ayant fait les trois génuflexions d'usage, fut admis à baiser les pieds du pontife ; après quoi, il exposa l'objet de son ambassade et remit ses lettres de créance. Un docteur en théologie, qu'il avait amené de Paris, prononça alors un discours en latin, dans lequel il s'étendit sur la piété du roi de Navarre. Il expliqua comment, étant en l'âge de l'enfance, il était tombé dans l'erreur par une suite du malheur des temps et aussi par l'effet des séductions que les hérétiques avaient exercées sur son esprit, mais qu'aujourd'hui, parvenu à un âge plus mûr, il déplorait son égarement et que, désormais, il n'aurait rien tant à cœur que de recourir à l'Eglise catholique, mère commune des chrétiens, et de pratiquer la foi de ses aïeux. Il termina en déclarant que le roi de Navarre reconnaissait le pape comme le vrai successeur du Christ et recommandait à la sollicitude de Sa Sainteté lui, sa femme et son royaume (1).

Cependant les Rochellois, malgré les conseils de La Noue, s'opiniâtraient dans la résistance. Par ordre du roi, le duc d'Anjou était allé rejoindre Biron et, le 11 février, s'était mis à la tête de l'armée. Il y était venu accompagné du duc d'Alençon, de tous les princes et de la plupart des seigneurs de la cour. Henri de Navarre et le prince de Condé avaient dû prendre rang parmi les catholiques à côté des exécuteurs de la Saint-Barthélemy, tels que les Guise, les d'Aumale, les d'Angoulême, les Nevers. Le bâtard d'Angoulême écrivait au pape, en l'informant du départ du duc d'Anjou pour l'armée, que la prise de la Rochelle importait non seulement au royaume, mais à toute l'Europe chrétienne. « Si elle demeurait ce qu'elle est, elle servirait certainement d'une autre Genève, d'où

(1) THEINER. Dans une lettre en réponse à cette démarche du roi de Navarre, Grégoire XIII parlait de « la joie incroyable » qu'il en avait ressentie, appelait le roi « son très cher fils », disant que ce nom, donné à tous les rois, était pour lui le signe d'une véritable affection et lui promettant toutes les faveurs dont le Saint-Siège pourrait disposer.

sortirait, comme d'une autre verminière, une infinité d'hérésies qui pourraient renouveler les ruines souffertes depuis dix ans » (1).

Conformément aux intentions du roi qui voulait qu'on essayât encore des moyens de douceur envers les Rochellois, le duc d'Anjou, avant d'arriver au camp, leur avait, à deux reprises, adressé des lettres où, les assurant de sa bienveillance, il leur promettait toute sûreté pour leurs personnes et leurs biens, s'ils remettaient la ville entre ses mains ; sans quoi, il se verrait contraint de recourir à la force et de les châtier de leur rébellion. Charles IX alla plus loin dans les voies de conciliation. Le 23 février, quand déjà avaient commencé les hostilités, il leur fit savoir que, bien qu'il eût interdit les prêches dans son royaume et « désirât voir tous ses sujets réduits à une même religion », il leur permettait, par une grâce exceptionnelle, le libre exercice de leur culte si, pour tout le reste, ils lui faisaient obéissance. Les Rochellois, après avoir délibéré, repoussèrent ces propositions, persuadés « que le roi leur permettait ce qu'il ne voulait pas et qu'à la première occasion il aurait plus d'égard à sa volonté qu'à une permission forcée » (2).

Catherine n'était pas sans appréhender que la reine d'Angleterre, tout en s'étant fait représenter peu auparavant au baptême de la fille de Charles IX, n'envoyât sous main des secours aux Rochellois. Déjà elle avait eu l'avis que Montgomery rassemblait dans un des ports d'Angleterre des vaisseaux et des hommes. « Hâtez le plus qu'il vous sera possible la réduction de La Rochelle, par force ou par amour, écrivait-elle au duc d'Anjou ; car il serait à craindre que la longueur attirât les Anglais et les Allemands sur nos épaules ». Dans la pensée que le mariage du duc d'Alençon, dont Elisabeth avait enfin consenti à reprendre la négociation, arrangerait « toutes les autres affaires », elle mandait à La Mothe-Fénelon d'en régler sans retard les articles, surtout celui de la religion. Encore, pour faciliter les choses, se bornait-elle à demander que son fils pût la pratiquer « avec ses plus privés serviteurs, en tel lieu retiré qu'aviserait la reine, dût un huissier en garder la porte pour voir qui y sera et ce qui s'y fera ».

---

(1) THEINER.

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, p. 99-109.

Charles IX, voyant rejetées des propositions auxquelles il avait cru que les Rochellois, « après avoir bien marchandé », donneraient leur acquiescement, se décida à ouvrir les hostilités. La Noue, dès qu'il avait reconnu l'inutilité de ses tentatives pour les amener à faire leur soumission, s'était séparé d'eux et, selon la promesse qu'il avait faite au roi, était passé au camp du duc d'Anjou. Les Rochellois n'en persistèrent pas moins dans la résolution de lutter jusqu'à la dernière extrémité. Le début des hostilités ne fut pas heureux pour les catholiques. Dès les premiers engagements, le duc d'Aumale fut tué. Du commencement de mars au 26, plus de douze mille coups de canon furent tirés contre la ville. Le roi s'attendait d'un moment à l'autre à la prise de la place. « Au cas où vous y entreriez par assaut, mandait-il à son frère, empêchez qu'il ne soit usé de cruauté, et faites que la vie soit conservée aux femmes et aux enfants. S'ils voulaient parlementer, ne les repoussez pas ». Ce fut en vain que les 7, 10, 13 et 14 avril, les catholiques donnèrent l'assaut. Le 19, se montrèrent les vaisseaux de Montgomery, portant deux mille hommes, tant français qu'anglais. Arrêté par la flotte de Strozzi, contrarié aussi par les vents, Montgomery se retira dans les parages de Belle-Isle, laissant les Rochellois livrés à leurs seules ressources, mais non ébranlés dans leur résolution. Charles IX s'étant plaint à Elisabeth que des secours fussent envoyés d'Angleterre à ses sujets rebelles, cette princesse astucieuse se borna à répondre que les hommes recrutés par Montgomery étaient des « pirates », et elle pria le roi de les châtier comme tels, s'ils tombaient entre ses mains.

Ce n'était pas seulement devant La Rochelle que les armes du roi étaient tenues en échec. Sancerre et les villes insurgées du midi n'opposaient pas une moindre résistance aux troupes envoyées pour les réduire. Le maréchal de Damville, frère du maréchal François de Montmorency et gouverneur du Languedoc, jadis grand ennemi des huguenots, mais dont le zèle s'était refroidi depuis les massacres de la Saint-Barthélemy et la mort de Coligny son parent, ne menait que mollement la guerre contre les réformés de Nîmes et des Cévennes. En Guyenne, le marquis de Villars hésitait à attaquer Montauban. Les Rochellois, en correspondance avec les protestants du midi, stimulaient leur courage et entretenaient leur espoir.

Les Espagnols ne se faisaient faute, dans le même temps, d'intriguer contre la France. Philippe II ne se contentait pas d'user de tous les moyens, de concert avec les impériaux, pour écarter le duc d'Anjou de la couronne de Pologne et y porter l'archiduc Ernest ; il projetait de marier l'une des infantes à ce prince à qui il donnerait les Pays-Bas, et de faire épouser à la reine d'Angleterre le fils aîné de Maximilien, l'archiduc Rodolfe, alors roi de Hongrie, et son successeur présumé à l'Empire. C'eût été, selon un mot de Catherine, enfermer la France « comme dans une boîte ». Les ministres espagnols s'efforçaient même de persuader à Elisabeth que la cour de France, en négociant un mariage entre elle et le duc d'Alençon, la trompait et ne voulait que gagner du temps pour « entreprendre » ensuite en Angleterre. Mais Catherine n'était pas non plus à court d'intrigues. Par l'entremise de Schomberg, elle engagea des pourparlers avec les Nassau en vue d'un accord contre l'Espagne, revenant ainsi, par un étrange renversement d'idées, à la politique de Coligny qu'elle avait si opiniâtrement repoussée (1). Quant au mariage du duc d'Alençon, comme Elisabeth avait fait savoir qu'avant d'en régler les articles elle souhaitait de voir le jeune prince, elle lui écrivit qu'aussitôt La Rochelle prise, son fils « irait lui baiser les mains ».

Les Rochellois ne semblaient pas toutefois près de se rendre. Charles IX avait, au début du siège, ordonné une levée de six mille Suisses, dont trois mille arrivèrent le 23 mai sous les murs de la ville. Le 26, un assaut furieux était livré ; cinq fois et sans succès les catholiques revinrent à la charge. Capitaines et soldats se plaignaient de la longueur d'un siège qui avait déjà causé parmi eux des pertes considérables, et des désertions se produisaient. De sourdes divisions dont était travaillée l'armée n'étaient pas non plus sans profiter aux assiégés. Tandis que les hommes de la Saint-Barthélemy voulaient la ruine de La Rochelle, les huguenots soi-disant convertis qui combattaient avec eux et se savaient en butte à leurs soupçons ou à leur haine, craignaient que la chute de cette place ne fût le signal de massacres dont ils seraient les premières victimes. De

(1) Elle alla jusqu'à faire répandre le bruit en Allemagne que Philippe II, pour se débarrasser du prince d'Orange, avait envoyé des émissaires chargés de l'assassiner. Voir sa lettre du 6 avril 1573 au duc d'Anjou.

là un défaut d'unité et des hésitations dans l'attaque, qui en entravaient le succès. Il était même des catholiques, comme Thoré, de la maison de Montmorency, et le vicomte de Turenne qui, ennemis d'une politique violente et se groupant, avec les « convertis », autour du duc d'Alençon, le poussaient à s'échapper du camp et à former un parti où entreraient les modérés des deux religions. Ainsi commença de prendre corps ce « parti des politiques », qui jusque-là n'avait guère existé que de nom. N'ayant pas trempé dans la Saint-Barthélemy et par là non suspect aux huguenots, ambitieux surtout et mécontent d'être sans rôle dans l'Etat, le troisième fils de Catherine se prêtait à ces menées. Quand avaient paru les vaisseaux de Montgomery, il avait songé à s'y réfugier avec le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs amis pour aller en Angleterre se faire une armée ; et ce complot eût peut-être été exécuté, si La Noue n'eût retenu les conjurés en leur remontrant dans quels embarras ils jetteraient la reine Elisabeth et combien il était peu digne pour des princes du sang d'aller quêter eux-mêmes des secours à l'étranger (1).

VI

Depuis l'inutile assaut du 26 mai 1573, les catholiques désespéraient de se rendre maîtres de La Rochelle, et « l'on ne cherchait plus qu'à se défaire honnêtement d'une si fâcheuse besogne », lorsqu'on apprit l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Cette élection, à laquelle, avant la Saint-Barthélemy, les Polonais, — catholiques et protestants, — s'étaient montrés favorables, avait failli être compromise par l'indignation qu'avaient soulevée les massacres du 24 août, l'aristocratie du pays, à l'exception de quelques évêques, étant alors acquise aux idées de tolérance. Les compétiteurs du duc d'Anjou, parmi lesquels l'archiduc Ernest était celui qu'il avait le plus à redouter (2), avaient tout fait pour entretenir une indignation qui ser-

(1) D'Aubign , l. VI, c. 11. — De Thou, l. LVI.

(2) Outre l'archiduc Ernest, les compétiteurs du duc d'Anjou étaient Yvan le terrible, tzar de Moscou, le fils du roi de Suède, le duc de Prusse et le voyvode de Transylvanie.

vait leurs ambitions. Catherine, par son adroite diplomatie, avait déjoué les intrigues et triomphé des oppositions. Par l'entremise de Schomberg, elle avait agi de telle sorte auprès des princes protestants d'Allemagne, dont l'influence eût pu contrarier ses desseins, qu'elle avait obtenu l'appui de quelques-uns et la neutralité des autres. Mais son plus utile auxiliaire avait été l'évêque de Valence, Montluc. L'habile prélat, tant par ses discours que par des écrits partout répandus, avait su atténuer l'horreur de la Saint-Barthélemy, amoindri la responsabilité de Charles IX, disculpé le duc d'Anjou, et, rappelant les violences sans nombre commises par les huguenots au cours des guerres civiles, imputé les massacres au peuple qui, dans sa fureur vengeresse, avait outrepassé ou méconnu les ordres du roi (1).

Non moins attachés à leurs libertés qu'à la tolérance religieuse, les Polonais inclinaient d'autant plus vers le duc d'Anjou, que l'archiduc Ernest, déjà odieux à ces Slaves comme Allemand, n'était pas, comme prince autrichien, sans leur inspirer des craintes pour leur indépendance, craintes justifiées par la façon dont les Habsbourg avaient traité la Bohême (2). Le pape, qui désirait avant tout un roi catholique et avait d'abord favorisé Ernest en vue de la guerre contre les Turcs, s'était tourné vers le duc d'Anjou dès qu'il avait vu échouer dans ses prétentions le fils de Maximilien. L'élection faite, catholiques et dissidents s'entendirent pour stipuler des conditions qui assuraient, avec la paix religieuse, la conservation de leurs libertés. Avant que l'élection fût officiellement proclamée, Montluc dut accepter, au nom de Charles IX et du prince élu, des restrictions à l'autorité royale et jurer « de maintenir et garder paix entre les religions différentes ». En outre, sur la demande des évangéliques, — ainsi appelait-on les protestants polonais, — il avait signé, au nom de son maître, la promesse non seulement de laisser aux réformés de France le libre exercice du culte dans les villes où il avait été autorisé précédemment, mais de réhabiliter les victimes des massacres et, « après diligentes informations », d'en châtier les auteurs (3).

---

(1) Voir dans la *Revue de Paris*, 15 août 1908, l'article intitulé *Un document sur la Saint-Barthélemy*.

(2) Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*.

(3) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, 8-10.

L'élection du duc d'Anjou fut connue à Paris dans les derniers jours de mai. Elle le fut presque dans le même temps à Rome. Tandis que la reine-mère faisait chanter un *Te Deum* à Paris et y ordonnait des feux de joie, le pape faisait célébrer une messe d'actions de grâces en la chapelle du Vatican. Le lendemain, il adressait des lettres de félicitations à Charles IX, à la reine-mère, au duc d'Anjou. « L'auteur de votre élévation, disait-il au nouveau roi, c'est Dieu seul. Il a voulu récompenser le zèle que, dans un âge encore tendre et au péril de votre vie, vous avez déployé pour la religion en tant de combats contre les hérétiques ». Si, comme il est vraisemblable, Grégoire XIII se flatta de l'espoir qu'avec le duc d'Anjou le catholicisme régnerait un jour en Pologne, Catherine s'imagina de son côté que l'élection de son fils, en ajoutant au lustre de la maison de France, faciliterait le mariage du duc d'Alençon, et elle manda à La Mothe-Fénelon « d'user de ces bonnes nouvelles » pour hâter les résolutions de la reine d'Angleterre.

Cette élévation du duc d'Anjou fournit le prétexte « honnête » qu'on cherchait pour mettre fin à la guerre. Ce prince, dont les protestants de Pologne avaient voté l'élection, ne pouvait s'acharner contre ceux de France. Catherine, habile à tirer parti des circonstances, écrivait le 15 juin à Schomberg : « Les Rochellois se montrent en tout si obstinés, qu'ils semblent chercher leur ruine. On ne laissera pas d'essayer à les réduire amiablement, afin que tous les princes protestants connaissent combien le roi est éloigné du désir que l'on veut faire croire qu'il a à l'extermination de ceux de la nouvelle religion ». L'on doit dire aussi que Ludovic de Nassau, dans un mémoire adressé alors à Charles IX, n'hésitait pas à lui déclarer que, s'il voulait « une ferme amitié et alliance » avec les princes protestants, la première condition était qu'il cessât de faire la guerre à ses sujets de la religion ». Elisabeth, elle-même, avant d'autoriser la venue du duc d'Alençon en Angleterre, demandait la levée du siège de La Rochelle. Ces diverses considérations déterminèrent la cour à traiter. « Il faut faire la paix, écrivait Charles IX le 23 juin au duc d'Anjou ; si nous sommes sages, il faut la faire » (1).

Le 6 juillet, on levait enfin le siège de La Rochelle, et, le

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 232, 238, 240, notes.

12, la paix était proclamée à son de trompe dans la ville et au camp du duc d'Anjou. Publié sous forme d'édit, le traité s'appliquait, avec des dispositions diverses, à tous les réformés de France, les Rochellois, bien que sans mandat, ayant stipulé pour l'ensemble du parti. Le plein exercice du culte était octroyé à La Rochelle, Montauban et Nîmes, avec exemption de garnison, et les habitants étaient déclarés fidèles et loyaux sujets du roi. Quant aux autres réformés du royaume, on leur accordait la liberté de conscience, sans exercice du culte. Exception était faite en faveur des gentilshommes hauts justiciers auxquels il était permis « de faire en leurs maisons les baptêmes et mariages à leur façon accoutumée », pourvu qu'il n'y eût pas plus de dix personnes présentes. Les promesses d'abjuration, non encore exécutées, étaient considérées comme nulles. Enfin, tous ceux de la religion, qu'ils eussent abjuré ou non, étaient réintégrés dans leurs charges et leurs biens, et amnistie était accordée pour tout ce qui s'était passé « depuis le 24 août dernier » (1).

Pour dissimuler en quelque manière ce qu'il y avait de contraint en ces concessions du roi, on exigea que les principaux habitants de La Rochelle se rendissent auprès du duc d'Anjou et, en lui remettant les clefs de leur ville, lui fissent soumission « en toute humilité et révérence ». Des exemplaires de l'édit furent aussitôt expédiés au maréchal de Damville, avec ordre de les communiquer à « ceux de Nîmes et autres », qui étaient autorisés à s'assembler pour en délibérer. « Cette paix n'est ni bonne, ni honorable pour l'Eglise », écrivait le nonce Salviati en envoyant à Rome les articles du traité. Il s'en plaignit même au roi et à la reine-mère, qui répondirent, comme ils avaient toujours fait, qu'ils sauraient mieux ramener les huguenots par la paix que par les armes.

Les Sancerrois n'étaient pas mentionnés dans le traité. Le duc d'Anjou, malgré l'insistance des Rochellois, avait refusé de les y comprendre, voulant sans doute montrer qu'il n'entendait pas céder à tous les rebelles et qu'il faisait un choix dans sa clémence. Bloqués étroitement depuis le 29 mars et bientôt aux prises avec la famine, ils prolongèrent, pendant près de six semaines après la paix, une héroïque résistance, se nourrissant

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, p. 212 et ss.

de pain fait de paille hachée qu'on mêlait au fumier des chevaux. L'arrivée en France des ambassadeurs polonais les sauva. Charles IX fit savoir au commandant de l'armée assiégeante qu'il voulait « cette affaire de Sancerre finie » ; et, le 19 août, fut signée une capitulation qui garantissait la vie et les biens aux malheureux habitants ; encore durent-ils payer une rançon de quarante mille livres. Ils obtinrent du moins, comme les Rochellois, le libre exercice de leur religion, pour laquelle ils avaient lutté au milieu de telles souffrances que plus de cinq cents d'entre eux étaient morts de faim (1).

Le jour où était signée cette capitulation, les députés polonais faisaient, en grand apparat, leur entrée dans Paris, à travers une foule considérable qu'étonnaient la richesse de leurs costumes et l'étrangeté de leurs armures. L'ambassade se composait de catholiques et d'évangéliques. Après les visites aux divers membres de la famille royale, eurent lieu des conférences tant avec Charles IX qu'avec le duc d'Anjou au sujet des articles acceptés par Montluc. Charles IX refusa de ratifier ceux qui concernaient les réformés de son royaume et que Montluc avoua avoir signés sans qu'il eût les pouvoirs nécessaires. Les évangéliques durent se contenter de présenter ces mêmes articles au roi sous forme de supplique. Mais ils se montrèrent inflexibles sur ceux qui stipulaient le maintien de leur religion à côté de la catholique. Le pape, dès qu'il avait eu connaissance de ces derniers articles, avait envoyé vers Charles IX et le nouveau roi pour les détourner d'y donner leur adhésion. L'évêque de Posnanie, chef de l'ambassade, s'y montrait également opposé, et le duc d'Anjou hésitait. Les évangéliques lui signifièrent que de son acceptation dépendait la possession de la couronne. Il dut céder, et, le 10 septembre, dans une assemblée solennelle à Notre-Dame, en présence du roi, de la reine-mère, des princes, des seigneurs de la cour, des ministres étrangers et d'un grand concours de peuple, il jura d'observer ces articles ; mais il le fit à voix basse et de manière à n'être entendu que des assistants les plus proches (2).

La correspondance de Salviati abonde en détails sur les cérémonies qui suivirent. Il raconte comment, quelques jours

(1) D'Aubigné, l. VII, c. 1. — De Thou, l. LVI.

(2) Theiner, I, p. 158. — Noailles, *Henri de Valois et la Pologne.*

après cette solennité, Charles IX reçut, dans la grande salle du Louvre, entouré de toute sa cour, les députés polonais apportant, enfermé dans une cassette d'argent, le décret d'élection. Il dit l'entrée fastueuse que le nouveau roi fit le lendemain dans Paris, ayant à ses côtés le duc d'Alençon et le roi de Navarre et traversant, aux acclamations du peuple, les rues ornées d'inscriptions et d'arcs-de-triomphe. Il dit aussi les festins, les tournois et notamment la fête que donna la reine-mère « en son jardin des Tuileries », où l'on vit apparaître sur un char magnifique seize nymphes qui représentaient les seize provinces du royaume et venaient saluer le duc d'Anjou avant son départ de France ; puis ces nymphes descendre de leur char et, après avoir dansé un ballet, offrir chacune au roi de Pologne une fleur, emblême de la province que chacune représentait. Etrange contraste pour ceux qui, un an auparavant, avaient vu Paris arrosé de sang ?

Catherine s'était flattée que, la paix étant faite avec les protestants, la reine d'Angleterre n'aurait plus de raisons pour différer son entrevue avec le duc d'Alençon. Mais Elisabeth, qui n'entretenait ce projet de mariage que par politique, trouva des prétextes à de nouveaux délais. Quant au duc d'Anjou, tout sensible qu'il fût au don d'une couronne, il montrait peu d'empressement à quitter « les délices » de la cour pour aller régner dans un pays qu'on lui peignait comme barbare. Encore, sur ses instances, avait-il obtenu des lettres patentes qui réservaient ses droits éventuels au trône de France. En dépit de ses répugnances, il lui fallut « déloger ». Charles IX avait hâte d'éloigner un frère dont l'autorité en France contrebalançait et parfois dépassait la sienne (1). Afin de l'éloigner plus sûrement, il résolut de le conduire à la frontière et, le 28 septembre, il partit de Paris avec ce prince, la reine mère et toute la cour.

Il s'arrêta quelque temps à Villers-Cotterêts où il devait recevoir les députés envoyés par les protestants du Languedoc et de la Guyenne pour lui soumettre le résultat de leurs délibérations au sujet du traité de La Rochelle. Il put se convaincre qu'il n'en avait pas fini avec les huguenots. Loin d'accepter la paix qui leur était offerte, les réformés du midi entendaient ne tenir nul compte de la convention conclue par les Rochellois.

(1) *Nég. avec la Toscane*, t. III, 879.

Au cours des dernières hostilités, ils avaient noué entre eux une association pour la défense commune, augmenté leurs moyens militaires et partagé le Languedoc et la haute-Guyenne en deux gouvernements, Nîmes et Montauban, dont ils avaient désigné les chefs en leur adjoignant des conseils composés des plus notables des deux provinces. Ainsi préparés plus fortement pour la guerre, ayant pourvu par diverses mesures aux dépenses qu'elle pourrait nécessiter, en état de lever jusqu'à vingt mille combattants, ils prétendirent traiter, à leur tour, pour tous les protestants de France et, sous forme de requêtes, imposer des conditions au roi.

Ces requêtes étaient des plus hardies. Les réformés du gouvernement de Nîmes demandaient cession, dans chaque province, de deux places de sûreté en dehors de celles que le parti possédait déjà, le libre exercice du culte par tout le royaume, l'institution de nouveaux parlements composés de réformés « pour administrer justice à ceux de la religion », et le châtiment « des auteurs, conseillers et exécuteurs des massacres ». Les protestants du gouvernement de Montauban, qui peut-être à dessein avaient daté leur requête du 24 août, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy, réclamaient en outre la réhabilitation de la mémoire de Coligny et de celle de ses prétendus complices, avec la révocation « de toutes ordonnances et réglements faits contre ceux de la religion depuis le 24 août ». Enfin, — et « c'était le point principal », ils demandaient qu'une étroite alliance fût conclue par le roi avec les Etats protestants, royaumes ou républiques, à telles conditions que les alliés se jureraient mutuelle assistance pour maintenir l'union entre les sujets de l'une et de l'autre religion et que, si l'un des alliés violait ses engagements en ce qui touchait cette union, les autres « pourraient par toutes voies d'armes contraindre le contrevenant » (1). C'était vouloir soumettre le gouvernement intérieur de la France au contrôle de l'Europe protestante.

Les mémoires du temps ont consigné le cri de colère qui échappa à Catherine à la lecture de ces audacieuses requêtes. « Si Condé vivait encore et qu'il fût dans le cœur de la France à la tête de vingt mille chevaux et de cinquante mille hommes

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, p. 259-266.

de pied et maître des principales villes du royaume, il ne demanderait pas la moitié de ce que ces misérables ont l'insolence de nous proposer (1) ». Elle essaya d'agir sur les députés par « de belles paroles ». Mais, d'après les ordres qu'ils avaient reçus, ils devaient ne se prêter à aucune discussion et se borner à rapporter à leurs commettants la réponse du roi. Cette réponse, que conseilla Catherine et qui n'était qu'une façon déguisée d'éluder les demandes, leur fut donnée par écrit le 18 octobre. Le roi y disait qu'il chargerait le maréchal de Damville de conférer avec eux et que jusque là il réservait ses décisions.

De Villers-Cotterêts, Charles IX se rendit à Vitry-le-François. Tombé malade à son arrivée, il ne put aller plus loin. Comme le duc d'Anjou cherchait encore à prolonger son séjour en France, Charles IX le menaça, avec ses jurements accoutumés, de le faire partir de force. Le 15 novembre, les deux frères se séparèrent. Tandis que Charles IX avec le roi de Navarre, prenait lentement le chemin du retour, le duc d'Anjou, accompagné de la reine mère, du duc d'Alençon, du prince de Condé, du cardinal de Lorraine et de nombre de seigneurs et de gentilshommes, se dirigeait vers la frontière et, passant par Nancy et Metz, arrivait le 15 décembre à Blamont.

C'est là que Catherine devait faire les adieux à son fils. Elle y trouva Ludovic de Nassau, qui était venu au-devant d'elle « afin de voir s'il se pourrait conclure quelque chose de bon pour le secours des Pays-Bas ». Soit qu'elle jugeât utile de se ménager des alliés pour se garder, au besoin, des entreprises de Philippe II, soit aussi qu'elle cherchât à se concilier le bon vouloir des princes protestants d'Allemagne dont le duc d'Anjou allait traverser les États, elle reprit avec lui les pourparlers engagés antérieurement par Schomberg. Elle l'assura de l'appui de Charles IX contre l'Espagne et, en témoignage des dispositions du roi, lui fit remettre une somme de cent mille écus. Si positives même furent ses déclarations, que le comte de Nassau écrivait à son frère, le prince d'Orange : « Le roi de France a promis d'embrasser les affaires des Pays-Bas ouvertement ou autrement, autant et aussi avant que les princes protestants les voudront embrasser (2). Ces entretiens, tenus secrets, ne le

(1) D'Aubigné, l. VII, c. 2.
(2) *Archives de la maison d'Orange*, t. IV.

furent pas assez pour qu'un écho n'en parvînt pas à Salviati. Il en avertit la cour de Rome, disant avoir été informé par le cardinal de Lorraine, qui lui-même l'avait été par l'ambassadeur d'Espagne. « Je ne sais si tout cela est vrai ; ce que je puis affirmer, c'est que le roi très chrétien ne fera rien sans le consentement de sa mère, et il me paraît impossible qu'elle le laisse s'engager dans une guerre étrangère en raison des troubles qui agitent le royaume (1) ».

Des troubles s'annonçaient effectivement sur divers points de la France. De Toulouse, de Montpellier, du Poitou, de Bretagne, arrivaient à Charles IX des avis inquiétants. Toutefois, en ce qui concernait les protestants du midi, il espérait encore dans l'issue des négociations dont il avait chargé le maréchal de Damville. Catherine, revenue auprès de Charles IX, mandait à Damville de ne rien épargner « pour moyenner une bonne réconciliation, tout en sauvegardant l'honneur et l'autorité du roi ». Mais les réformés du Languedoc et de la Guyenne semblaient décidés à ne rien diminuer de leurs exigences. Dans une assemblée générale qu'ils avaient tenue le 16 décembre à Milhau, ils ne s'étaient pas contentés de renouveler leur « entière association » et d'en régler le fonctionnement d'une manière définitive « en toutes choses saintes et civiles ». Ils la déclarèrent ouverte à tous les réformés de France, disant garder néanmoins leur fidélité au roi et « n'avoir d'autre but que la gloire de Dieu, l'avancement du règne du Christ et le repos commun du royaume (2) ».

Ce n'était pas seulement la question religieuse qui se posait de nouveau. Des questions d'un autre ordre et d'un caractère général s'ajoutaient à celle-là. Lors de la présentation des requêtes si hardies de Nîmes et de Montauban, des députés protestants de la Provence et du Dauphiné avaient été également reçus par Charles IX. Dans cette audience, ils s'étaient élevés contre l'énormité des impôts qui pesaient sur les populations. et ils avaient demandé au roi « qu'il lui plût de donner à ses sujets quelque relâche pour respirer (3) ». En cela, ils étaient, on peut le dire, les interprètes de la nation. Nombre de catho-

(1) 24 décembre 1573. THEINER.
(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 22.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 267-270.

liques même, poussés par le mécontentement, commençaient à remuer. Se plaignant du mauvais gouvernement des affaires, des exactions sans mesure qui pesaient aussi sur eux (1), des guerres incessantes et sans résultat qui dévoraient le royaume, ils appelaient de leurs vœux des changements dans l'Etat et, par désir de la paix, inclinaient pour un rapprochement avec les huguenots. Ainsi s'étendait parmi les catholiques ce parti des « politiques » qu'on avait vu se former au siège de La Rochelle, et qui allait bientôt avoir sa place dans les événements.

Des libelles qui se répandaient alors dans le royaume, émanés tant des catholiques « mécontents » que des protestants, contribuaient à agiter les esprits. C'étaient les *Très humbles remontrances à tous princes, seigneurs, cours de parlements et sujets de ce royaume par un grand nombre de catholiques sur la mauvaise et universelle disposition des affaires*, écrit dans lequel on conviait les réformés à s'unir aux catholiques pour obtenir du roi, comme remède aux désordres, « la libre convocation des Etats généraux ». Du côté des protestants, c'était le *Réveille-matin des Français*, paru d'abord en latin et imprimé à Bâle, le sixième mois « après la journée de trahison », puis traduit en français, œuvre de colère et de haine, où l'on excitait les huguenots et les catholiques même contre Charles IX, « ce tyran qui ne garde ni foi, ni loi ». C'était le *De furoribus gallicis* d'Hotman, publié en français sous le titre de *Discours véritable des rages exercées en France*, qui était généralement un réquisitoire contre les auteurs de la Saint-Barthélemy. C'était encore la *Gaule Franque*, livre de doctrine et de combat, dans lequel ce même Hotman, s'appuyant sur l'exemple du passé, disait que, pour délivrer la France de ses maux, il fallait revenir à ces grandes assemblées de la nation dont les rois n'étaient que les mandataires ; dans lequel aussi, attaquant indirectement l'autorité de Catherine, il préconisait les anciennes et sages coutumes qui excluaient les femmes du trône et du gouvernement. C'était enfin le *Politique*, où, invoquant à la fois les textes de l'Ecriture et les enseignements de l'histoire, on traitait *de l'autorité et du devoir des princes ; jusqu'où l'on doit supporter la tyrannie*

(1) En janvier 1574, Salviati écrivait que, durant l'année écoulée, outre les sommes considérables dépensées pour l'élection du roi de Pologne, on avait perçu trente millions et que la guerre de La Rochelle en avait coûté dix.

et si, en une oppression extrême, il est loisible aux sujets de prendre les armes pour défendre leur liberté et leur vie (1).

Telles étaient déjà ces agitations chez les protestants, que, le 23 décembre, l'ambassadeur florentin écrivait qu'à moins de promptes mesures on allait droit à une nouvelle guerre civile (2). Tout annonçait en effet un soulèvement prochain, et il était à penser que, cette fois, ils trouveraient des alliés parmi les catholiques. Charles IX adressait alors à tous les gouverneurs une lettre circulaire où il disait : « Je suis averti de plusieurs endroits que, par les provinces de mon royaume, il y a des personnes qui vont de maisons en maisons, suscitant les gentilshommes et autres à rebellion et désobéissance sous prétexte de bien public ». Et il ajoutait : « Davantage je suis averti qu'ils se donnent rendez-vous parmi eux pour attenter à ma personne et exécuter sur plusieurs villes leur délibération et entreprise... Je vous prie d'ouvrir les yeux et les étendre sur votre gouvernement, pour au plutôt découvrir la vérité de ce fait (3) ».

Ces ferments de révolte pénétraient jusque dans la famille royale. Le duc d'Alençon, qui déjà conspirait sous les murs de La Rochelle, était prêt à conspirer de nouveau. Sollicité par les politiques et les protestants qui recherchaient, avec l'autorité de son nom, son appui contre la cour, il l'était également par les Nassau qui désiraient se servir de lui dans leur lutte contre l'Espagne et l'appelaient en Flandre. Ces divers rôles le tentaient. Pour être plus maître d'agir, il eût voulu se voir investi de la lieutenance générale du royaume, laissée vacante par le départ du duc d'Anjou. Les Montmorency le poussaient à la réclamer. Il s'était cru d'abord si certain de l'obtenir, que, lors des pourparlers de Blamont, s'approchant à un moment de Ludovic de Nassau, il lui avait dit à l'oreille « qu'ayant à cette heure le gouvernement comme avait le roi de Pologne, il s'emploierait en tout pour seconder le prince d'Orange (4) ».

---

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III.

(2) *Nég. avec la Toscane*, t. III, 894.

(3) Le vidame de Chartres, retiré en Angleterre, informait alors Charles IX « qu'une conspiration se machinait contre lui et la reine mère » et disait l'affaire assez grave pour ne vouloir en révéler les détails que de vive voix à un homme sûr qu'enverrait le roi. *Corresp. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, 451. Cf. lettre de Catherine du 29 décembre au vidame de Chartres. Charles IX envoya vers lui le capitaine Marin del Bane ; mais les documents ne fournissent pas d'autres renseignements.

(4) *Archives de la maison d'Orange*, t. IV.

Cette lieutenance générale, si elle lui avait été attribuée, l'eût peut-être empêché de se détacher de la cour. Mais Catherine se défiait de son troisième fils ; elle fit partager ses défiances à Charles IX, qui, après avoir temporisé, finit par déclarer qu'il n'y aurait plus de lieutenant général. Elle craignait que le duc d'Alençon, une fois en possession de cette charge, ne lui retirât « le maniement des affaires ». Elle craignait aussi qu'il ne voulût exclure du trône de France le duc d'Anjou et qu'à l'aide des politiques unis aux protestants il ne s'assurât une succession qu'en raison de la santé incertaine du roi on pouvait supposer n'être pas éloignée. Ce lui fut un nouveau motif de presser le mariage d'Angleterre, qui, en satisfaisant l'ambition du duc d'Alençon, l'eût enlevé à ces intrigues. « Avancez les négociations par tous les moyens, mandait-elle à La Mothe-Fénelon, et n'hésitez pas à promettre de bonnes sommes de deniers à ceux qui y pourraient servir » ; et, quelques jours après, le 29 décembre : « Dites à la reine d'Angleterre, ma bonne sœur, que je ne cesse de prier Dieu, pour que je puisse avoir le bonheur de changer ce nom de sœur en celui de la plus affectionnée mère qui soit en ce monde ».

VII

Une tentative imprudente de la cour contre La Rochelle allait déterminer la guerre civile que l'ambassadeur florentin disait imminente. Tandis que les Rochellois, se fiant au traité qu'ils avaient conclu, se reposaient des épreuves d'un long siège, un complot avait été tramé, à l'instigation de Catherine, pour livrer la ville au roi. Biron avait été chargé de nouer l'entreprise. Trois notables habitants et quelques capitaines avaient été gagnés. La conjuration fut découverte, et ceux qui s'en étaient faits les complices payèrent de leur vie leur trahison. Les Rochellois se plaignirent au roi de cette violation du traité et lui demandèrent d'en punir les principaux auteurs. Ils ne doutaient pas que ce coup de main n'eût été tenté sur l'ordre de la cour. Charles IX répondit par des lettres où, les félicitant d'avoir châtié des traîtres, il leur affirma « que tout

s'était fait sans son su ni ordonnance, et qu'il n'avait d'autre pensement que de garder son édit de pacification » (1).

Ces déclarations malhabiles, au lieu de dissiper les soupçons, les confirmèrent. Les lettres du roi étaient datées du 2 janvier 1574. Le lendemain, La Noue, « qui aimait la paix, mais plus encore sa religion », accourait à La Rochelle. Après s'être justifié devant ses coreligionnaires de les avoir quittés lors du dernier siège, il leur représenta que la trahison dont ils avaient failli être victimes leur devait ouvrir les yeux ; qu'à la première occasion on leur ôterait la liberté du culte qu'on ne leur avait octroyée que par contrainte ; que « le bien public se joignait à leur cause », et, leur promettant « un chef plus grand que tous ceux du passé », il les pressa de s'unir à « leurs frères » du midi et de reprendre les armes (2).

Se rendant à ces chaleureuses représentations, les Rochellois confièrent de nouveau à La Noue le commandement de leur ville. A leur exemple, les nobles protestants du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois se mirent en armes et reconnurent de même La Noue comme chef militaire « sous l'autorité d'un plus grand dont il s'avouait ». Ils publièrent un manifeste où ils disaient ne s'armer que pour conserver leur religion dont on les avait privés injustement. « Notre intention n'est de faire la guerre qu'à ceux qui veulent notre ruine. Nous tenons pour amis, non pour ennemis, les catholiques paisibles, et désirons que, par la convocation des Etats généraux, l'ordre soit rétabli de telle sorte que nous puissions vivre les uns avec les autres en toute concorde et amitié ; pour à quoi parvenir, nous emploierons nos vies, nos biens et autres moyens que Dieu nous donnera » (3). C'était déjà presque déclarer l'alliance des protestants avec les catholiques politiques.

Ce « plus grand chef » que promettait La Noue n'était autre que le duc d'Alençon. Outré qu'on lui eût refusé la lieutenance générale, il s'était enfin décidé, sans toutefois se prononcer ouvertement, à se faire le protecteur des politiques et des protestants. Vainement la reine-mère, qu'inquiétaient ses

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, III, 13-17.
(2) D'Aubigné, l. VII, c. 4.
(3) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, 216.

menées, poussait de plus en plus au mariage d'Angleterre. Elisabeth, lors des dernières démarches de La Mothe-Fénelon, avait répondu qu'elle voulait consulter les princes protestants d'Allemagne. Maintenant elle objectait l'opposition de son conseil, se disait mécontente de la tentative faite, au mépris des traités, pour surprendre La Rochelle (1). Catherine était d'autant plus inquiète, que la santé de Charles IX paraissait plus atteinte. « Le roi est malade, écrivait Salviati le 9 février ; il est très faible, a de la fièvre et montre un dégoût de toutes choses. Il n'est pas d'ailleurs surprenant que ses forces soient épuisées, lorsqu'on le voit se livrer chaque jour et avec emportement aux exercices les plus violents. Il tue tous les ans à la chasse pour trente mille francs de chevaux, et il a éreinté depuis peu cinq mille chiens » (2).

La cour résidait alors à Saint-Germain. Elle offrait l'image des troubles qui agitaient le royaume. D'un côté la reine-mère et les Guises, de l'autre le duc d'Alençon avec le roi de Navarre et les Montmorency, formaient comme deux camps d'où l'on se surveillait mutuellement. Le prince de Condé se trouvait en Picardie. Catherine, pour l'éloigner du duc d'Alençon, lui ayant fait attribuer le gouvernement de cette province. Quant à Charles IX, il se défiait tout ensemble de son frère, des Montmorency et des Guises et n'avait foi qu'en sa mère. Le nonce signale, au sein de cette cour divisée, les soupçons, les luttes cachées, les haines secrètes. Parfois y circulent des bruits sourds de complot. Dans une lettre du 27 février, il raconte comment le duc de Guise, rencontrant dans l'escalier du château un ancien serviteur des Montmorency, le sieur de Ventabren, l'accuse d'avoir été suborné par ses ennemis pour l'assassiner, le poursuit l'épée à la main et le frappe (3). Catherine ne craint pas d'insinuer au roi que ce Ventabren est l'instrument du duc d'Alençon, qui, d'accord avec les Montmorency, voudrait se défaire des Guises. Puis c'est Catherine elle-même qui, étant à dîner, reçoit l'avis qu'un gentilhomme huguenot, venu pour attenter à sa vie, se tient caché dans la chambre du comte de La Mole, favori du duc d'Alençon. Elle

(1) *Calendar of State papers*, 1574, p. 465.
(2) Arch. vatic., nonciatures. D. 1502.
(3) *Ibid.* Cf. *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, 161.

se lève en hâte ; on fait la visite de la chambre, on cherche jusque dans les coffres, et finalement on reconnaît que l'avis était faux (1).

Cependant, depuis l'adhésion des Rochellois à la ligue du midi, la révolte s'étendait. Charles IX apprend que les huguenots du Languedoc et de la Guyenne ont refusé d'entrer en conférence avec le maréchal de Damville. Il veut encore essayer de les ramener, et, le 23 février, il mande à Damville de prolonger la trêve qu'il avait conclue avec eux en vue de cette conférence et de rouvrir les pourparlers. « Pour parvenir à la paix, je n'épargnerai rien de ce que je pourrai faire avec dignité et raison ». Mais un événement allait changer tout d'un coup les dispositions du roi. Le duc d'Alençon, averti de divers côtés que sa liberté et peut-être sa vie étaient en péril, avait résolu de s'évader avec Henri de Navarre, qui avait reçu pour lui-même de pareils avertissements. Il devait gagner Sedan, où Ludovic de Nassau viendrait le rejoindre à la tête de ses reîtres et de lansquenets, tandis que le roi de Navarre se retirerait en Béarn.

La date de l'évasion avait été fixée au 10 mars, et il avait été décidé qu'un fort détachement de huguenots, commandé par un sieur de Guitry, se porterait le soir aux environs de Saint-Germain pour recevoir et protéger les fugitifs. Guitry s'étant montré huit jours avant la date convenue, cette trop grande hâte fit échouer l'entreprise. Le duc d'Alençon, qui n'avait pas préparé sa fuite, se troubla, et, sur les conseils de La Mole, il alla tout avouer à sa mère et demanda pardon. On crut à une conspiration contre le roi. La cour prit l'alarme et, dans la nuit même, quitta précipitamment Saint-Germain pour gagner Paris, les uns à cheval, d'autres à pied, d'autres par bateau. Le roi, escorté de ses Suisses, partit en litière, la reine-mère le suivant dans un carrosse où elle avait fait monter le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour les tenir sous ses yeux (2).

Toute idée d'accommodement avec les huguenots fut alors abandonnée. Le 3 mars, Charles IX, informant Damville du

(1) Arch. Vatic., nonciatures, *loc. cit.*

(2) *Mémoires de Marguerite de Valois*. D'Aubigné, I, VII, c. 6.

danger auquel il avait échappé : « J'étais disposé à faire la paix, lui mandait-il ; mais il faut se résoudre à user des moyens que Dieu a mis entre mes mains pour me rendre obéi ». A Paris, le peuple voyant arriver en désordre les premiers qui avaient fui de Saint-Germain, avait pensé d'abord que le roi était pris, et il disait « qu'il fallait refaire une Saint-Barthélemy » (1). Les Guises poussaient Charles IX aux mesures violentes. « Le cardinal de Lorraine ne cesse d'exciter le roi à verser le sang de ses sujets, écrivait le nonce ; s'il fait mourir ceux qui sont à sa cour, un soulèvement général est à craindre » (2).

Ce soulèvement avait commencé. Dans le midi, non seulement la Guyenne et le Languedoc, mais la Provence et le Dauphiné étaient en armes. Damville, au lieu de s'opposer au mouvement, « branlait pour entrer en ligue avec ceux de la religion ». Le Béarn tout entier remuait. Déjà La Noue, au moment de l'entreprise avortée de Saint-Germain, s'était emparé de plusieurs villes dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois. La rébellion gagnait la Normandie. Montgomery, qui, retiré depuis quelque temps à Jersey, entretenait de là des intelligences dans cette province, y débarquait le 11 mars et se rendait maître presque aussitôt de Valognes et de Carentan. Unis entre eux, ayant, sinon encore le secours effectif, du moins l'appui moral des politiques, les huguenots de l'ouest et du midi étaient résolus à soutenir jusqu'au bout par la guerre leurs revendications. Sur leurs enseignes se lisaient des inscriptions comme celle-ci : *Les temps sont venus où sera abattue la tyrannie* (3).

Si l'un des motifs qui avaient poussé Catherine à faire la Saint-Barthélemy avait été de prévenir une nouvelle guerre civile, elle put se convaincre alors que c'était un crime inutile. Dès le 5 mars, le roi avait prescrit la formation de trois armées, l'une pour le Poitou commandée par le duc de Montpensier, l'autre pour la Normandie sous le maréchal de Matignon, et la troisième pour le Languedoc et le Dauphiné confiée au prince dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier.

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IV, introd.
(2) Arch. Vatic., nonciatures, *loc. cit.*
(3) *Ibid.*

Tous les gouverneurs de province reçurent l'ordre de se tenir à leur poste. Charles IX, ne se jugeant pas en sûreté dans Paris, alla s'enfermer dans la forteresse imprenable de Vincennes. La cour craignait, de la part des huguenots, une nouvelle tentative contre le roi. Le duc de Guise, avant de se rendre en son gouvernement de Champagne, s'était cru lui-même menacé dans sa vie. A la date du 17 mars, on lit dans une lettre du nonce : « Il y a trois jours, le peuple de Paris s'est mis en mouvement et a passé la nuit sous les armes, le duc de Guise ayant prétendu qu'on avait aposté quarante hommes pour le tuer ». Au dire de d'Aubigné, la reine-mère aurait, de son côté, cherché à se défaire de La Noue et, dans cette intention, envoyé en Poitou, avec un huguenot renégat du nom de Martin, Maurevert, « le tueur du roi ». Mais on veillait dans le camp protestant, et les deux émissaires ne purent accomplir leur œuvre (1).

En même temps que commençait la guerre civile, de nouveaux libelles circulaient dans le royaume. Les protestants répandaient des écrits où, rappelant les perfidies, les massacres dont ils avaient été les victimes, ils déclaraient « qu'il est licite de résister par les armes à la félonie et à la cruauté d'un seigneur souverain ». Les catholiques — ceux du moins qui préconisaient une politique de violence — ripostaient par des accusations contre les protestants et des appels à une répression sans merci ; tel le *Discours au peuple de Paris et autres catholiques de France,* dans lequel, énumérant les excès et les crimes commis dans le passé par les réformés, on allait jusqu'à exprimer le regret que quelques-uns de ces ennemis de Dieu et du roi eussent échappé « à la fureur du glaive divin dans la journée tant heureuse de la Saint-Barthélemy » (2). Les lettres du nonce, qui se multiplient alors comme au lendemain du 24 août, ont quelque chose de sinistre. On n'y parle que de trahisons, de complots, de meurtres, tout cela joint à des informations de plus en plus alarmantes sur les progrès des armées protestantes. On y voit que, dans l'en-

(1) D'Aubigné, l. VII, c. 7. Cf. *Chroniques Fontenaisiennes,* p. 247 et ss.

(2) « Plus heureuse eût-elle été, si on eût arraché les racines et tous les rejetons de ces plantes vénéneuses. » *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 220 et ss.

tourage de Charles IX, quelques-uns souhaitaient comme remède à tous ces maux, la mort de Catherine. Un jour, on trouve placardés à la porte de sa chambre ces mots : « Le roi de Pologne en Pologne, Monsieur le duc en Angleterre, la reine-mère en terre et le roi en paix » (1).

Ces mots tracés par une main inconnue n'étaient pas pour rassurer Catherine. Se défiant des politiques autant que des huguenots, elle sut, sous divers prétextes, attirer à Vincennes les principaux du parti, les maréchaux de Montmorency et de Cossé, et les garda sous ses yeux. Elle obtint du duc d'Alençon et du roi de Navarre, ou plutôt elle leur extorqua des déclarations écrites, qu'elle rendit publiques et dans lesquelles l'un et l'autre, déniant toute participation à l'entreprise de Saint-Germain, protestaient de leur entière fidélité au roi (2). Elle pensait décourager les réformés en leur montrant que leurs chefs les abandonnaient. Ce qu'à ce moment elle ne soupçonnait pas, c'est que ces deux princes songeaient de nouveau à fuir. La Mole et un gentilhomme piémontais, le comte de Coconas, l'un des massacreurs de la Saint-Barthélemy, attaché depuis peu au service du duc d'Alençon, s'étaient chargés de réunir des hommes et de l'argent. Des chevaux avaient été disposés en divers endroits sur la route que suivraient les fugitifs. C'était le samedi saint, 10 avril, que devait avoir lieu l'évasion.

Cette seconde tentative échoua comme la première. Catherine, « qui entretenait vingt-cinq espions à la cour et ailleurs », fut avertie. On crut à une nouvelle conspiration. Soit exagération due à la peur, soit mensonge intéressé de la part des délateurs, on assurait qu'un complot avait été formé « de tuer leurs Majestés » (3). La cour est dans une extrême frayeur, écrit le nonce le 9 avril. « La garde est renforcée ; on fouille ceux qui entrent et qui sortent, et l'on s'assure s'ils ne sont pas armés » ; et, le même jour, dans une autre dépêche, parlant de la santé de Charles IX : « Le roi ne va pas bien ; il n'a pu hier laver lui-même les pieds des pauvres » (4).

---

(1) Arch. Vatic. Nonciatures, *loc. cit.*
(2) 24 mars. *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 104.
(3) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 105.
(4) Arch. Vatic. Nonciatures, *loc. cit.*

Tout affaibli qu'il fût, Charles IX régnait encore. Cette fois, il résolut de sévir. Il fit garder à vue le duc d'Alençon et le roi de Navarre, et on leur ôta leurs épées. La Mole fut arrêté au château de Vincennes et Coconas à Paris dans un couvent où il s'était caché, et tous deux furent déférés aussitôt au Parlement. Des subalternes, hommes d'épée ou d'intrigues, furent également arrêtés. « On chercha et on envoya de tous côtés après Thoré, Turenne et quelques autres » ; mais ils s'étaient dérobés. Aux premiers bruits de ces arrestations, le prince de Condé qui se trouvait à Amiens, s'enfuit en Allemagne, où il ne tardait pas à reprendre sa religion qu'il n'avait quittée que par force. Tous ceux dont on s'était saisi furent interrogés tant sur l'affaire de Saint-Germain que sur la nouvelle conspiration considérée comme une suite de la précédente. Tandis que La Mole, jusque dans la torture, ménagea « son bon maître », Coconas révéla les faits, les personnes, tout ce qu'il savait ou supposait. Charles IX, n'osant faire le procès à son frère et à son beau-frère, se contenta de les faire interroger par des commissaires. Le duc d'Alençon se défendit misérablement. Le roi de Navarre, au lieu d'accusé, se fit accusateur. Il parla de ses amis massacrés au 24 août, de la disgrâce où depuis le tenait la reine-mère, et déclara qu'ayant eu lieu plusieurs fois de craindre pour sa vie, il n'avait que trop de raisons d'avoir voulu fuir (1).

Jusqu'à la fin d'avril se prolongèrent ces divers interrogatoires. Dans l'intervalle, on apprenait que Ludovic de Nassau avait été défait par les Espagnols à la bataille de Mookerheide et y avait été tué. « Cette nouvelle, mandait Charles IX à Damville, en ôtant l'espérance à ceux de mes sujets qui attendaient des secours de ce côté, ne pourra que beaucoup servir au bien de mes affaires ». La cour ne laissait pas d'être dans les transes. Durant toute la nuit du 29 au 30 avril, on y avait été sur pied. Des conjurés, assurait-on, s'étaient secrètement introduits dans le château (2). Le lendemain, La Mole et Coconas étaient décapités en place de Grève. On roua et on pendit des hommes de petite condition regardés comme

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 113-117.
(2) Arch. Vatic. Nonciatures, *loc. cit.*

complices. On ne se borna pas à ces rigueurs. Le 4 mai, les maréchaux de Montmorency et de Cossé, accusés d'être « les principaux auteurs de la conspiration contre la personne du roi et son Etat », furent arrêtés à Vincennes et transférés à la Bastille. Le même jour, étaient adressées à tous les gouverneurs des lettres où Charles IX ordonnait, comme au lendemain de la Saint-Barthélemy, que, s'il était de ses sujets « qui voulussent s'élever et prendre les armes, on leur courût sus et qu'on les taillât en pièces ».

Ces rigueurs ne servirent qu'à étendre la révolte. Damville, déjà suspect à la cour, se sentant menacé depuis l'arrestation du maréchal de Montmorency, son frère (1), se garda dans Montpellier, prêt à s'unir aux rebelles. Le prince de Condé, de Strasbourg où il s'était réfugié, lança un manifeste dans lequel il déclarait prendre sous sa protection les réformés de France à l'exemple de « feu son seigneur et père » et se disait résolu à les soutenir de tout son pouvoir et au prix de sa vie jusqu'à ce que fût obtenue « une heureuse et assurée paix ». Il rentrait ainsi ouvertement dans le parti qu'après la Saint Barthélemy il avait paru abandonner. Ce manifeste, adressé « à Messieurs des Eglises », se terminait par ces mots : « Votre plus affectionné ami, à jamais » (2).

Parmi les chefs huguenots, il en était un sur lequel, à défaut de La Noue, Catherine espérait pouvoir mettre la main. C'était Montgomery, alors serré de près par Matignon qui le tenait assiégé dans Domfront. « Gardez bien qu'il n'échappe », écrivait-elle le 15 mai à Matignon ; et Charles IX de son côté : « Si vous le prenez en vie et me l'amenez, je l'estimerai le plus grand service qu'on me saurait faire ». Cinq jours auparavant, Catherine avait reçu l'avis qu'on avait mis de la poudre à canon sous son lit « pour la faire sauter », avis qui, cette fois encore, fut reconnu faux. Ces continuelles alertes, ces bruits perpétuels de complots, ne pouvaient que hâter les progrès du mal dont se mourait Charles IX. Le 22 mai, le nonce écrivait : « Le roi est de plus en plus malade. On a rassemblé

(1) Voir sa lettre au roi du 18 mai. *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 262.

(2) *Ibid.*, p. 261.

tous les médecins de la cour, et on en a fait venir un d'Allemagne » (1).

Le dénouement était proche. Le 29, comme le mal s'aggravait le chancelier Birague, à l'instigation de Catherine, fit entendre au roi que, sa maladie l'empêchant de vaquer aux affaires de l'Etat, « il serait bon qu'il donnât autorité de régence à la reine-mère et commandât que lettres lui en fussent expédiées ». Charles IX, « se voyant par là comme condamné à mort » et d'ailleurs à bout de forces, fit ce qu'on voulut, et des lettres patentes furent dressées par lesquelles la reine mère était investie de la régence jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne. Elles étaient datées du 30 mai, huit heures du matin (2). Ce même jour, quelques heures avant l'agonie du roi, Catherine recevait la nouvelle que Montgomery était pris. Elle écrivit aussitôt à Matignon : « Nous ne saurons assez vous dire le plaisir et contentement que nous avons ressenti de cette nouvelle. » Elle entra dans la chambre du roi, les yeux rayonnants de joie, pour lui annoncer l'événement. Croyait-elle, comme les médecins le lui assuraient, que son fils ne fût pas aussi près de sa fin ou, comme à la mort de sa fille la reine d'Espagne et à celle de François II, la femme politique avait-elle effacé la mère ? Sans répondre, le roi « tourna la tête d'un autre côté. » Ce fut le signe auquel on connut que la mort avançait. Peu après, Charles IX expirait.

(1) Arch. Vatic. nonciatures, *loc. cit.*
(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 268.

LIVRE QUATRIÈME

Henri III

I

L'avènement de Henri III semblait ouvrir à Catherine une nouvelle ère de puissance. Nul doute que, sous le nom de ce fils préféré, elle ne se flattât de régner. Le soir du 30 mai 1574, quelques heures après la mort de Charles IX, elle envoyait en Pologne un courrier l'avertir de l'événement et lui mander que, sans retard et à tout prix, il s'acheminât vers la France. Le lendemain, de crainte que ce courrier ne fût arrêté par quelque obstacle, elle en envoyait un second par une autre route. Le 1er juin, elle expédiait à tous les gouverneurs de provinces des dépêches où elle leur notifiait sa prise de possession de la régence, disant que c'était sur « les instantes prières » du feu roi qu'elle avait dû accepter cette charge. A ces dépêches elle avait joint des lettres du duc d'Alençon et du roi de Navarre, lettres que vraisemblablement elle avait exigées et dans lesquelles ils déclaraient leur intention de rendre à la régente « tout service et obéissance ». En même temps, elle écrivait à Philippe II et lui demandait son amitié pour le nouveau roi. Elle écrivait également au pape et le suppliait de « conserver envers ce royaume l'affection paternelle » qu'il avait toujours montrée. Déjà informé de l'évènement par un message du nonce Salviati, Grégoire XIII s'était hâté de faire savoir à la reine mère la part qu'il prenait à son deuil. « Vous avez, dans le passé, traversé plus d'une épreuve que vous avez supportée vaillamment. N'ayez pas un moindre

courage en celle-ci, et songez que le salut du royaume dépend de votre prudence. » Par le même bref, il lui annonçait l'envoi en France de l'archevêque de Nazareth, chargé de lui exprimer plus amplement ses condoléances.

Le 1er juin, au soir, Catherine avait quitté Vincennes et était venue s'enfermer au Louvre. Toujours poursuivie par la peur de quelque complot, elle en fit murer toutes les portes à l'exception d'une seule. Elle maintint prisonniers à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Elle continua de même de surveiller le duc d'Alençon et le roi de Navarre qu'elle avait amenés avec elle au Louvre. Elle doubla les gardes autour d'eux et poussa les précautions jusqu'à « faire boucher les fenêtres de leurs chambres qui regardaient hors du logis » (1). Dans une audience que, le 11 juin, elle donnait à l'ambassadeur d'Angleterre, comme cet ambassadeur la priait, au nom de sa souveraine, de « ne point tant abaisser » ces deux princes : « Au contraire, répondit-elle, ils sont très contents, et moi aussi d'eux, m'ayant fait bonne et ample déclaration du désir qu'ils ont de se conformer en toutes choses à mon intention pour la conservation et le repos de ce royaume. »

Elle les surveillait d'autant plus qu'elle savait qu'Elisabeth hostile au nouveau roi, comme s'étant fait en France le chef du parti catholique, cherchait à séparer de lui ces deux princes et avait même proposé au duc d'Alençon, s'il parvenait à fuir, de quoi soudoyer une armée de reîtres et lansquenets (2). Catherine eut la hardiesse de dire à l'ambassadeur anglais qu'elle connaissait ces menées ; mais elle eut soin d'ajouter qu'elle les imputait à de « mauvais » ministres agissant à l'insu de leur souveraine, et qu'elle ne doutait pas de l'amitié d'Elisabeth, non plus qu'Elisabeth ne devait douter de la sienne. « A dire vrai, écrivait-elle à La Mothe-Fénelon, nous ne sommes pas en état de rompre avec elle ; » et, dans une seconde lettre : « Assurez-la qu'il n'y a princesse en toute la chrétienté que mon fils présentement roi ait plus respectée et honorée ; » que le seul fait de la religion l'a empêché de l'épouser ; que depuis nous avons con-

(1) *Corresp. de La Mothe-Fénelon.*

(2) Le 26 mai, un ministre anglais écrivait à Walsingham : « Il est nécessaire que la personne du duc soit préservée pour servir de contrepoids à ce tyran qui pourrait venir de Pologne. » *Calendar of state papers*, 1574.

tinué de montrer notre amitié « en lui offrant le duc d'Alençon, aussi pour l'épouser, comme encore nous le lui offrons de bon cœur » (1).

C'était du côté des huguenots qu'étaient ses plus grandes préoccupations. La mort de Charles IX ne les avait pas arrêtés dans leur rébellion. En Normandie, en Poitou, en Dauphiné, la guerre continuait. En Languedoc, le maréchal de Damville avait de son autorité accordé une nouvelle trève aux protestants, et déjà le bruit courait qu'il allait quitter le parti du roi. En Allemagne, le prince de Condé, qui, du lieu de sa retraite, se tenait en correspondance avec les réformés du midi, négociait pour se procurer des secours (2). Catherine, afin d'avoir plus promptement raison des rebelles, joignit d'autres forces aux trois armées formées par ordre du feu roi. Elle tira des provinces non encore entamées par la guerre des compagnies de gens de pied, fit des levées de Suisses et de reîtres. Pour payer tous ces armements, elle demanda 600.000 livres à la ville de Paris, ouvrit de nouveaux emprunts à Florence et à Venise, sollicita de Grégoire XIII l'autorisation de procéder à une seconde vente des biens du clergé, autorisation que, sur ses instances, les cardinaux de Lorraine et de Bourbon supplièrent le pape d'accorder en lui dépeignant la détresse du royaume et les périls de la religion.

Au milieu de ces préparatifs, elle eut la satisfaction de tenir entre ses mains l'un des chefs huguenots qu'elle redoutait le plus. Le comte de Montgomery, ayant été amené à Paris, fut déféré au Parlement, condamné à mort et exécuté. Deux jours après, le 28 juin, elle apprenait que la ville de Carentan, dernier refuge de ceux de la religion « qui s'étaient élevés en Normandie, » s'était rendue à Matignon. Dès qu'elle vit cette province « nettoyée d'une si pernicieuse vermine », elle s'entendit avec les Rochellois et leurs alliés du Poitou pour une trève de deux mois, sous prétexte d'attendre l'arrivée du roi qui seul pourrait décider de la paix, en réalité pour se donner le temps de réunir toutes ses forces. Philippe II, qui avait envoyé aux Pays-Bas, à la place du farouche duc d'Albe, le conciliant comte

(1) Voir les lettres de Catherine, des 5, 13 et 20 juin 1574.
(2) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 281, 284.

de Requesens, sans réussir à y apaiser l'insurrection, fit offrir à la régente de l'aider à soumettre les protestants de France, si, de son côté, elle l'aidait à soumettre ceux de Flandre. Mais Catherine, qui ménageait secrètement le prince d'Orange, déclina ces propositions. L'archevêque de Nazareth, venu alors à Paris, l'exhorta vainement lui-même à conclure une alliance offensive et défensive avec Philippe II. Elle persista dans son refus, objectant que cette alliance entraînerait celle de l'Angleterre et de l'Allemagne protestante contre la France.

Des libelles, comme avant la mort de Charles IX, circulaient dans le royaume. C'était contre la régente que cette fois ils étaient dirigés. On s'y élevait, en termes injurieux, contre le gouvernement de cette fille des Médicis, qui, entourée d'Italiens, tels que les Birague, les Gondi, les Strozzi, les Gonzague (1), leur livrait les premières charges de l'Etat. « Français, seriez-vous assez lâches pour continuer à supporter un tel joug ? » Celui de ces libelles qui eut le plus de retentissement était le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis*. On y représentait Catherine sous les couleurs les plus noires. On lui imputait, avec la Saint-Barthélemy, des crimes qu'elle n'avait pas commis. Ambitieuse et athée, y disait-on, se montrant, selon l'intérêt de son ambition, tantôt huguenote, tantôt catholique, elle est la cause de tous les maux auxquels depuis tant d'années la France est en proie. « Nous n'attendons d'elle que ruine sur ruine, et jamais ne fera autrement, tant qu'elle aura part au maniement des affaires. Quelque différend de religion qu'il y ait entre nous, nous sommes tous français, et sujets du même roi. Marchons tous d'un cœur et d'un pas, tous, gentilshommes, bourgeois, paysans, et chassons du pouvoir cette Brunehaut. »

Un écrit, inspiré d'un tout autre esprit, était l'*Exhortation à la paix adressée aux Français catholiques*. On y trouvait exprimées ces idées de tolérance chères au chancelier L'Hopital. « Il n'y a moyen, même illicite, que nous n'ayons employé pour ramener les huguenots à notre religion, disait l'auteur qui se déclarait catholique. Nous avons tué en un jour leurs principaux chefs avec un nombre infini des leurs, et néanmoins les

(1) On entend ici le duc de Nevers.

voilà ressuscités, et, ce semble, plus forts que jamais. Rien n'avons avancé que la ruine de ce royaume. » La guerre civile est un plus grand mal que la diversité de religion. Après avoir tous mis la main à la guerre, nous la devons tous lever aujourd'hui pour avoir la paix. Cette paix, il faut la demander à notre roi, lui en remontrer la nécessité. « Qu'il tende la main aux huguenots et contente leur conscience ; la religion catholique n'en demeurera pas moins invincible, et, vivant doucement les uns avec les autres, nous reverrons, avec l'aide de Dieu, le royaume remis en sa première splendeur et dignité » (1).

On était encore loin en France de ces idées conciliantes. La trêve « ébauchée » par Catherine avec les Rochellois et les huguenots du Poitou ne dura pas même un mois. Le 18 juillet, les prélats du royaume, convoqués au Louvre, accordaient d'urgence, à titre de don gratuit, une somme de deux millions en vue d'aider aux frais de la guerre. Albert de Gondi, devenu maréchal de France, et connu depuis sous le nom de maréchal de Retz (2), allait aux confins de la Champagne et de la Lorraine recevoir six mille Suisses et autant de reîtres levés par la reine mère. Dans le même moment, les huguenots du midi se renforçaient pour la lutte. Sur des propositions transmises par le maréchal de Damville, les députés des églises réformées du Languedoc, de la Guyenne, du Dauphiné « et autres », réunis à Milhau, votaient l'alliance avec les catholiques politiques. D'après les décisions prises par l'assemblée, catholiques et protestants devaient s'employer « de leurs personnes et moyens » à la restauration de l'Etat, en respectant de part et d'autre la liberté de religion. En outre, Damville était reconnu comme gouverneur du Languedoc et des provinces circonvoisines à la condition d'accepter le contrôle d'un conseil et de se soumettre à l'autorité du prince de Condé élu « chef et protecteur ». Ce prince, à qui on envoya en Allemagne faire part de ces résolutions, devait lui-même s'engager à ne déposer les armes qu'avec l'assentiment des églises et « poursuivre » avant toutes choses et « par toutes voies » une prompte convocation des Etats généraux. Le 9 août, les députés publièrent un manifeste, où affir-

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 305-354.

(2) A cause de sa terre de Retz, laquelle fut érigée en duché-pairie en 1581 ; il avait été nommé maréchal par Charles IX en 1573.

mant leur fidélité « au roi de France et de Pologne, leur souverain seigneur », ils déclaraient ne vouloir faire la guerre « qu'aux malfaiteurs et perfides qui, par force ouverte ou trahison, » complotaient leur ruine. « Présentement, notre but n'est autre que de pourchasser une légitime assemblée des Etats, dans laquelle il sera connu et décidé des injustices et cruautés plus qu'inhumaines à nous faites, du libre exercice de notre religion, tel qu'il pourra être concédé et permis, et des moyens de rendre la dignité et la paix à ce royaume pauvre et désolé » (1).

Cependant Henri III, sans avertir ses sujets de Pologne qui auraient pu s'opposer à son retour en France, avait, dans la nuit du 18 juin, quitté furtivement Cracovie. Après s'être rendu à Vienne, où il avait été reçu avec magnificence par l'empereur Maximilien, qui l'avait exhorté, dans l'intérêt de son royaume, à la modération envers les protestants, il avait gagné l'Italie. Dans toutes les villes qu'il avait traversées, des fêtes avaient été données en son honneur. La réception fut surtout pompeuse à Venise, où il était entré le 17 juillet et où le Doge, de même que Maximilien, lui conseilla la tolérance. Le 27, il partait de Venise et se rendait successivement à Padoue, à Ferrare, à Mantoue, à Turin, accueilli également au milieu des fêtes et des plaisirs. De Mantoue, il écrivit au pape, le priant de hâter l'expédition de la bulle sollicitée par la reine mère pour l'aliénation des biens du clergé. A Turin, il vit le maréchal de Damville, qui, n'ayant pas encore adhéré aux conditions de l'assemblée de Milhau, était venu se plaindre des soupçons conçus à la cour contre lui. Peu rassuré par les paroles équivoques du roi, il se hâta de retourner en Languedoc et s'allia ouvertement aux huguenots.

Catherine avait de son côté quitté Paris pour se porter à la rencontre de son fils. Elle emmenait avec elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre. L'archevêque de Nazareth et le nonce Salviati étaient au nombre des personnages qui l'accompagnaient. Elle avait d'abord hésité à entreprendre ce voyage, de peur de quelque embûche des huguenots. Mais, remarque le nonce, « désireuse comme toujours de garder le pouvoir » elle s'était déterminée à venir trouver son fils, afin de s'emparer tout

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 292-296, 301-305.

d'abord de son esprit et de l'enlever à d'autres influences (1). Reçue à son passage à Troyes par le duc de Guise, gouverneur de Champagne, puis à Dijon par son frère le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (2), elle arriva vers la fin d'août à Lyon, d'où elle envoya au devant du roi le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils le joignirent sur la frontière à Pont-de-Roisin. Elle même s'était avancée jusqu'au village de Bourgoin, et, le 6 septembre, Henri III faisait avec elle son entrée à Lyon.

On put déjà commencer à juger le nouveau roi. Orgueilleux de ses deux couronnes et encore enivré des hommages qu'il avait reçus en Italie, son premier soin fut de régler l'étiquette de sa cour et d'établir un cérémonial qu'il estimait convenir à sa double Majesté. « Jamais la cour ne fut si prodigue d'honneurs et de révérences, écrivait à un Parisien un habitant de Lyon. Au lieu de toutes ces singeries, il serait bien meilleur que nous eussions appris à vivre en paix » (3). Quatre jours après l'entrée à Lyon, se présentait une ambassade des princes protestants d'Allemagne qui envoyaient intercéder auprès du roi en faveur de leurs coreligionnaires de France. Henri III répondit qu'il pardonnerait volontiers aux huguenots, à la condition que, déposant les armes et restituant les villes dont ils s'étaient saisis, « ils vécussent désormais catholiquement et selon les anciennes lois du royaume. » Il y a lieu de penser que, suivant les exhortations de Maximilien et du doge, Henri III, eût incliné à la paix. Mais Catherine s'y montrait opposée, et, dans un conseil auquel assistaient, avec elle, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le bâtard d'Angoulême, le chancelier Birague, Albert de Gondi et plusieurs autres seigneurs et maréchaux de France, la guerre fut résolue (4).

L'archevêque de Nazareth ne croyait pas à une guerre sérieuse. D'après ce qu'il avait déjà observé du caractère de Henri III, il augurait médiocrement du nouveau roi. « Dans l'état de trouble où est la France, mandait-il au cardinal de

---

(1) Elle lui envoya d'avance une sorte de mémoire où elle lui traçait la conduite à suivre pour les débuts de son règne. Voir sa lettre du 8 août 1574, à Cheverny.

(2) Il avait été nommé gouverneur de Bourgogne par Charles IX dans l'année qui précéda sa mort.

(3) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 85, note.

(4) De Thou, I. LIX.

Côme, il lui faudrait un souverain ferme et valeureux, au lieu qu'elle possède à sa tête un prince de vingt-quatre ans, aussi jeune d'esprit que d'âge, adonné à la paresse et aux voluptés, qui passe son temps à niaiser dans son lit et a besoin d'un fort aiguillon pour se mettre aux choses d'action. Il est d'ailleurs d'une complexion des plus débiles, et j'estime qu'il n'a que peu de temps à vivre. Le duc d'Alençon sait cela et vise secrètement à la couronne » (1).

Si le prélat se trompait en jugeant la vie du roi aussi limitée, il ne se trompait pas en ses autres appréciations. Néanmoins Henri III paraissait, pour l'instant, décidé à la guerre. Il avait hommes et argent. La bulle autorisant la vente des biens ecclésiastiques lui était parvenue. Outre les forces françaises et étrangères réunies par la reine mère, il avait lui-même amené du Piémont quatre mille hommes de pied et quatre à cinq cents chevaux ; et quand, après deux mois passés à Lyon, on le vit prendre le chemin d'Avignon, on se persuada qu'il s'apprêtait à marcher en personne contre Damville. Le gouverneur du Languedoc venait alors de lancer un réquisitoire des plus véhément contre la cour, dans lequel, rappelant, avec les massacres de la Saint-Barthélemy, les guerres civiles qui depuis quatorze ans avaient désolé la France, il accusait de ces maux ce « conseil d'étrangers » auxquels, au détriment de la noblesse française, étaient livrées les charges et dignités de l'Etat. Il montrait qu'à cette heure même le pays était infesté par une armée presque entièrement composée d'étrangers, Suisses, Allemands et Piémontais. « Ce n'est que par un concile qu'on peut arriver à un bon accord sur la religion, comme par les Etats généraux à la restauration du royaume ». En prenant les armes contre les oppresseurs du pays, ajoutait-il, nous avons cédé aux sollicitations tant de princes du sang et officiers de la couronne que « de toutes les provinces de France qui connaissent leur propre ruine, » et nous déclarons « que tous ceux qui seront contraires à nous et à notre commandement, il leur sera couru sus comme ennemis de l'Etat et de la couronne et perturbateurs du repos public » (2).

En faisant un grief à la cour de recourir à des forces étran-

(1) THEINER.
(2) D. VAISSETTE. *Hist. du Languedoc.*

gères, Damville ne disait pas que lui-même attendait d'Allemagne des renforts considérables que devait lui expédier le prince de Condé. Henri III n'avait pas seulement à craindre une intervention allemande. De « grandes menées » se faisaient en Angleterre pour pousser Elisabeth à une guerre contre la France. Catherine, en vue de rompre ces menées, réitérait à Elisabeth les assurances d'amitié, s'efforçait de « renouer » le mariage du duc d'Alençon (1). Au reste, toujours défiante de ce fils pour qui elle recherchait une si haute fortune, elle ne cessait de le surveiller. Elle observait de même Henri de Navarre. « Le roi leur fait force caresses, écrivait Salviati ; ils sont néanmoins gardés à vue et ne sortent pas sans escorte. » Ce n'est pas que l'un et l'autre s'abstinssent de démonstrations propres à écarter ces défiances. Le jour de la Toussaint, ils avaient communié avec le roi et, à genoux, lui avaient juré « par le Dieu qu'ils allaient recevoir, » de lui être fidèles jusqu'à la mort (2).

Le 20 novembre, la cour avait gagné Avignon, et l'archevêque de Nazareth était reparti pour Rome. On ne tarda pas à s'apercevoir combien vaines étaient les espérances qu'avait données un moment l'ancien vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Durant son séjour en Pologne, il s'était attiré les félicitations de Grégoire XIII pour la faveur qu'il montrait à la Société de Jésus. Il fit de même à Avignon. Alors que, presque sous ses yeux, Damville s'emparait de Saint-Gilles et qu'on entendait le bruit du canon jusque dans Avignon, « il ne bougeait de chez les Jésuites. » On le vit même, donnant pour la première fois ce spectacle de dévotion outrée qu'il devait si souvent renouveler depuis, se mêler, revêtu d'un sac, aux processions de ces pénitents qu'on appelait « les battus » parce qu'ils se frappaient à coups de discipline pour la rémission de leurs péchés. C'est en se joignant un soir à ces processions que le cardinal de Lorraine, si haï des huguenots, prit un mal dont il mourut. Le roi, en notifiant cette mort au pape, lui demanda de transférer les dignités du défunt au deuxième frère cadet du duc de Guise,

(1) Dans un bal qu'elle avait donné à Lyon, entretenant de ce mariage l'ambassadeur d'Angleterre et lui montrant parmi les danseurs le duc d'Alençon qui était petit, mal fait et marqué de la petite vérole, elle lui faisait remarquer « qu'il n'était point si laid, ni si difforme qu'on le lui avait rapporté. » *Lett. de Cath.* du 10 novembre à La Mothe-Fénelon.

(2) L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 31, éd. 1675.

Louis de Lorraine, qui, sous le nom du cardinal de Guise, devait, comme son aîné, périr plus tard d'une fin si tragique (1).

Pendant que Henri III s'oubliait à ces momeries, les protestants et les catholiques politiques — dits aussi catholiques associés — des provinces du midi resserraient leur union et s'organisaient, sous le commandement de Damville et l'autorité supérieure de Condé, en une sorte d'Etat fédératif ayant ses forces militaires, ses finances, ses impôts, ses chambres de justice (2). Le 10 janvier 1575, à Nîmes s'était constituée cette confédération qui était une atteinte directe à la souveraineté du roi. Au lieu de sortir de son inaction et de s'avancer contre les rebelles, Henri III partait le même jour d'Avignon et retournait vers Lyon pour aller de là se faire sacrer à Reims. En passant devant Livron, petite place huguenote sur la rive gauche du Rhône qu'assiégeait un corps de troupes royales, il s'entendit injurier du haut des remparts par les défenseurs de la place, qui, lui reprochant le meurtre de Coligny, criaient à lui et à sa mère : *Assassins !* (3). Un autre genre d'affront l'attendait à Lyon. Il y trouva des députés polonais qui, au nom de tous les ordres du pays, venaient lui signifier que, s'il ne revenait en Pologne pour assister à une diète au mois de mai prochain, la nation se regarderait comme libre de disposer de la couronne.

Il arriva le 10 février à Reims, où, le 14, eut lieu la cérémonie du sacre. Le surlendemain, était célébré son mariage avec Louise de Lorraine, fille du prince de Vaudemont, qu'il avait remarquée lorsqu'il était passé en Lorraine pour se rendre en Pologne. Catherine s'était montrée d'abord peu favorable à ce mariage, craignant, par cet accroissement apporté à la maison de Lorraine, de se voir amoindrie en son autorité. Mais, Henri III ayant persisté dans l'idée de cette union, elle ne voulut pas laisser croire que son fils s'y était résolu malgré elle, et « elle accepta ce mariage comme si elle l'avait fait » (4).

Dix jours après, le roi faisait son entrée solennelle dans Paris. Les dépenses du mariage et du sacre, celles de l'entrée

---

(1) Ce Louis de Lorraine, promu cardinal en 1578, était neveu du premier cardinal de Guise, appelé aussi Louis de Lorraine, qui mourut en cette même année 1578 et dont il a été fait mention dans le présent ouvrage.

(2) De Thou, l. LX.

(3) *Ibid.*

(4) *Calendar of state papers*, 1575.

dans la capitale, jointes à des dons inconsidérés faits à des favoris de cours, avaient épuisé ses finances. Il leva sur les bonnes villes, sous forme d'emprunt, un tribut de trois millions, créa des offices à prix d'argent, augmenta les impôts dont la perception abusive provoqua des tumultes et commença à le rendre impopulaire. Encore ces expédients ne lui suffirent-ils pas. Déjà, en traversant Dijon, il avait fait appel aux libéralités du pape, alléguant les dépenses excessives auxquelles il était obligé « pour le soutien de la religion catholique ». Le 29 mars, sous prétexte de pourvoir à ses intérêts de Pologne, il s'adressa de nouveau à Grégoire XIII et lui demanda deux cent mille écus. « Je ne doute pas que Votre Sainteté, qui a été la principale médiation de mon élection à la couronne de Pologne, ne veuille aussi être la cause de sa conservation » (1).

Ainsi que l'avait pressenti l'archevêque de Nazareth, Henri III était déjà las de la guerre qu'il avait laissé s'engager, et des négociations avaient été entamées par lui auprès des rebelles. Au mois d'avril, on vit arriver à Paris, avec des députés du prince de Condé, du maréchal de Damville et des catholiques « associés », les délégués des églises protestantes du midi, auxquels s'était joint le maire de La Rochelle comme mandataire de ses concitoyens. Les requêtes que présentèrent ces délégués, et qui, consignées par écrit, ne comprenaient pas moins de quatre-vingt onze articles, dépassaient en hardiesse celles qui avaient été présentées à Charles IX en 1573. Ils ne se contentaient pas de réclamer, comme à cette époque, avec la punition des auteurs de la Saint-Barthélemy et la réhabilitation des victimes, le libre exercice du culte réformé par tout le royaume, des chambres de justice mi-parties et des places de sûreté ; ils exigeaient en outre l'exemption de tous impôts pendant six ans pour les provinces qu'ils représentaient, la réduction des tailles, la mise en liberté immédiate des maréchaux de Montmorency et de Cossé, enfin la convocation à bref délai des Etats généraux (2).

Henri III, dans l'audience qu'il leur donna, exprima, non sans irritation, son étonnement qu'ils eussent eu l'audace de lui présenter de semblables requêtes. « Je me garderai

(1) THEINER.
(2) LA POPELINIÈRE.

bien, leur dit Catherine, de conseiller à mon fils d'accéder aux demandes de vos huguenots, qui prétendent donner la loi à leur maître duquel ils sont tenus de la recevoir. Quand ils auraient cinquante mille hommes en campagne avec l'amiral vivant et tous leurs chefs debout, ils ne parleraient pas plus haut » (1). Tout irrité qu'il fût, Henri III se montrait disposé en vue de la paix, à céder sur quelques articles, et, d'accord avec la reine mère, qui commençait à douter de pouvoir réduire les huguenots par les armes, il renvoya les députés vers leurs commettants avec des contre-propositions.

Ces premiers pourparlers, qui s'étaient prolongés jusqu'au milieu de mai, n'avaient pas interrompu les hostilités. Celles-ci se poursuivaient sans qu'il y eût d'une part ou de l'autre de succès décisif. A la veille des négociations, le duc de Montpensier, en Poitou, s'était rendu maître de Lusignan, et, dans le même temps, Damville, en Languedoc, s'était emparé d'Aigues-Mortes. Au mois de juin, La Noue échouait dans une tentative sur Niort, et, au mois d'août, Périgueux tombait aux mains des huguenots. On ne se battait pas seulement en Poitou, en Languedoc, mais en Guyenne, en Provence, en Dauphiné. La lutte étant partout, la cour avait divisé ses forces ; les huguenots, que secondaient les catholiques associés, opéraient de même par petits corps séparés, dont les plus nombreux comptaient à peine quelques milliers d'hommes. C'était moins une guerre régulière qu'une guerre d'embuscades et de coups de main. Plus d'une fois, une ville, une place forte était prise, perdue, reprise. D'un côté comme de l'autre, sous couleur de religion, les populations étaient rançonnées, pillées. En vain, pour échapper à ces violences, essayaient-elles de demeurer neutres entre les royalistes et les confédérés. Comment auraient-elles pu croire que la religion était en cause, quand elles voyaient le maréchal de Damville, jusqu'alors fervent catholique, commander des protestants, et un duc d'Uzès, huguenot et saccageur d'églises, qui par haine de Damville avait embrassé le parti du roi, chargé par le roi de commander des catholiques ?

La cour n'attendait pas sans impatience le résultat des pourparlers engagés. Catherine écrivait le 15 juillet à Damville : « Je vous prie que les députés de votre part viennent cette fois

(1) *L'Estoile*, t. I, p. 56.

garnis de tel pouvoir que nous puissions sortir de ces misères et calamités ». Henri III, au mois d'août, adressait une lettre analogue à Condé, lui disant « qu'étant prince du sang il devait aimer la conservation de ce royaume qui, par tant de maux dont il était travaillé, était en danger de tomber en une ruine irréparable » (1). Dans ce moment, il apprenait que les Polonais l'avaient déposé de la couronne (2), déposition que, dans sa mollesse, il n'avait rien fait pour éviter. Déjà, parmi les catholiques fidèles, les esprits commençaient à se détacher de lui. On lit dans une lettre adressée alors de Bruxelles à un ministre de Philippe II : « Ceux qui viennent de Paris disent que le peuple est fort malcontent, voyant la paresse de leur roi..., ce qui pourrait lui coûter cher quelque jour » (3).

L'issue des négociations ne devait pas être celle qu'espérait Henri III. Le maréchal de Damville avait convoqué au mois de septembre à Montpellier les représentants des provinces de l'Union pour examiner les contre-propositions du roi. Par ces contre-propositions l'exercice du culte protestant n'était accordé que dans des conditions limitées, et certains articles, tels que la mise en liberté des maréchaux de Montmorency et de Cossé, étaient passés sous silence. Il fut décidé qu'on exigerait d'abord et expressément « le libre exercice du culte réformé sans distinction de lieux, de temps et de personnes par tout le royaume » avec la délivrance des deux maréchaux. « Sans ce fondement accordé et résolu, il ne serait passé outre, tant peu fût-il, sur le reste des négociations » (4). Les huguenots s'opiniâtraient d'autant plus dans leurs exigences, que des secours importants leur arrivaient du dehors. Aidé de l'argent de l'Angleterre, Condé venait de conclure avec Jean Casimir, fils de l'Electeur palatin, qui avait déjà paru en France en 1568, un traité par lequel ce prince promettait d'amener huit mille reîtres et six mille Suisses (5). L'une des conditions du traité était que Jean Casimir aurait le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. C'était préparer le retour des Trois-Evêchés à l'Allemagne. Pour la troisième fois depuis le début

(1) 19 août 1575. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 131, note.
(2) 15 juillet 1575.
(3) *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 395.
(4) *Hist. du Languedoc.*
(5) Le traité fut signé le 27 septembre 1575.

des guerres civiles, les protestants étaient prêts, dans l'intérêt de leur parti, à livrer à l'étranger un morceau de la France.

II

Un évènement vint compliquer la situation déjà si difficile de Henri III. Le soir du 14 septembre 1575, le duc d'Alençon, — qu'on appelait Monsieur depuis l'avènement de son aîné à la couronne, — trompant la surveillance dont il était l'objet, s'évadait du Louvre et de Paris. En apprenant la fuite de son frère, Henri III, persuadé « qu'il allait troubler l'Etat et lui faire la guerre, » s'écria avec colère : « Je lui ferai connaître la folie de s'attaquer à un roi aussi puissant que moi. » Le lendemain, ne sachant encore quelle route son frère avait suivie, il écrit de tous côtés « pour qu'on le prenne, qu'on l'arrête, en quelque endroit qu'il se trouve, et qu'on le ramène » (1). Le duc avait gagné Dreux, ville de son apanage. De là, le 17 septembre, il publiait une Déclaration où il expliquait les motifs de son évasion.

Il y disait que, ne pouvant supporter davantage le spectacle des maux qui affligeaient la France, il avait résolu de sortir de la captivité où on le tenait injustement « pour prendre la cause publique en main », mais que son intention n'était aucunement d'attenter en quoi que ce fût à l'autorité du roi. Chasser les perturbateurs, « presque tous étrangers », qui s'étaient emparés du gouvernement, « poursuivre la justice de tant de pilleries et homicides inhumainement perpétrés », abolir les impôts qui pesaient « sur le pauvre peuple, » et recevoir en sa protection les Français de l'une et de l'autre religion jusqu'à ce qu'il fût pourvu au repos du royaume et au fait de la religion « par les Etats généraux et l'assemblée d'un saint concile », telles étaient les seules vues dont il était animé. Pour les mettre à exécution, il faisait appel au concours de « tous princes, seigneurs, gentilshommes, bourgeois, villes et communautés » et les invitait à le soutenir « d'armes et argent et autres leurs moyens, » considérant comme ennemi quiconque s'opposerait à « cette louable entreprise » (2).

---

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 132, 133, note.
(2) *Ibid.*

Ce manifeste, dans lequel, sous couleur du bien public, le duc d'Alençon dissimulait ses ambitions, n'était guère que la répétition de celui qu'avait publié le maréchal de Damville huit mois auparavant. Selon les conseils qui lui avaient été donnés au siège de La Rochelle, il se faisait ouvertement le chef de ce parti, devenu considérable, formé de l'union des catholiques politiques et des protestants. Henri III, ayant reçu cette Déclaration en présence de la reine mère, la communiqua au roi de Navarre, qui était aussi présent et qui, craignant d'être soupçonné de connivence, railla hautement le duc de sa simplicité à se mettre ainsi dans les mains des huguenots. « Avant peu, Monsieur m'en dira des nouvelles ; au commencement il sera leur maître, après quoi ils feront de lui leur valet ; je sais ce qu'en vaut l'aune » (1).

Catherine fut d'abord comme « accablée, » ne sachant « que dire et que faire ». Elle l'était au point que, si l'on en croit l'ambassadeur d'Angleterre, elle se fit presque humble devant lui pour qu'il obtînt d'Elisabeth de ne pas aider son fils dans une entreprise qui n'était sans doute qu'une « équipée de jeunesse. » Cet accablement dura peu, et, dès qu'elle sut de quel côté s'était dirigé le fugitif, elle quitta Paris pour le rejoindre et « le ramener au chemin qu'il devait. » Quant à Henri III, les embarras où le jetait cet évènement lui furent un motif, sinon un prétexte, de recourir encore une fois aux libéralités du pape. Il lui écrivit que les dépenses de la guerre dépassaient ses ressources, qu'il était par là hors d'état « de repousser ses sujets rebelles armés de toutes parts pour troubler le royaume et renverser le service de Dieu », et, alléguant que, depuis l'éloignement du duc d'Alençon, ses besoins étaient devenus plus urgents, sollicita l'autorisation d'y pourvoir par une nouvelle aliénation des biens du clergé (2).

Le duc d'Alençon s'était rendu de Dreux vers les bords de la Loire, pour se mettre à la tête des confédérés. Le 29 septembre, la reine mère le rejoignait à Chambord, et, le jour même, entrait en conférence avec lui. Mais il se refusa à tout accommodement tant que les maréchaux de Montmorency et de Cossé ne seraient pas sortis de prison. Catherine fit savoir cette con-

(1) L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 89.
(2) 21 septembre 1575. THEINER.

dition au roi, qui, le 2 octobre, se décida d'assez mauvaise grâce à les remettre en liberté. Elle en informa aussitôt Damville, lui demandant de hâter le départ des députés qui devaient rendre réponse sur les contre-propositions du roi. Autant, une année auparavant, elle voulait la guerre, autant maintenant elle voulait la paix. « Sans la paix, mandait-elle à Henri III, je vous tiens perdu, vous et le royaume. » Un corps d'Allemands, avant-garde de l'armée de Casimir, auquel s'étaient joints des réfugiés français et que Condé envoyait au duc d'Alençon, venait alors de passer la frontière. Le duc de Guise sut parer à ce premier danger. Suivi de troupes nombreuses que lui avaient amenées Strozzi et les ducs de Montpensier et d'Uzès, il atteignit l'ennemi, le 10 octobre, à Dormans sur la Marne, et le mit en déroute. C'est là qu'il reçut à la joue une blessure que le fit depuis surnommer *le Balafré*. Henri III s'empressa d'instruire le pape de cette grande et mémorable victoire, « dont il espérait tous bons et heureux progrès » pour le bien du royaume.

Catherine, sans s'abuser sur l'importance de ce succès, crut qu'il faciliterait la paix. Afin d'en accélérer la conclusion, Henri III supplia Grégoire XIII d'intervenir auprès de son frère (1). Le duc d'Alençon, qui jugeait de son intérêt de se ménager le parti catholique tout en s'alliant aux huguenots, avait déjà adressé au pape une longue missive, dans laquelle il disait qu'il avait été contraint par « les machinations de ses ennemis » de se retirer de la cour : que toutefois ses actions ne tendaient qu'à rétablir la paix dans le royaume et à le replacer « sous la seule obéissance de Sa Sainteté ». Craignant que son union avec les protestants ne donnât à Grégoire XIII des doutes sur son orthodoxie : « Par la présente, ajoutait-il, je proteste à Dieu, à son Eglise et à vous, très Saint Père comme ayant de Dieu toute puissance en icelle, que je n'ai jamais voulu ni entendu par cette retraite, ni par quelque autre moyen que ce soit, me distraire de l'obéissance filiale que je reconnais et confesse devoir à l'Eglise catholique, apostolique et romaine » (2).

Suivant le désir exprimé par Henri III, le pape s'entremit

(1) 28 octobre 1575. THEINER.
(2) *Ibid.*, 16 octobre 1575.

auprès du duc d'Alençon. Répondant à la lettre du duc, il ne lui dissimula pas qu'il blâmait sa conduite. « Dieu veut qu'on obéisse aux maîtres de ce monde. En vous faisant frère du roi, il vous a imposé un double devoir : l'aimer comme frère et lui obéir comme sujet » (1). Il ne se borna pas à ces exhortations. Il envoya de nouveau en France, à titre de légat extraordinaire, l'archevêque de Nazareth et le chargea d'aller trouver ce prince en ayant soin de voir d'abord le roi : « Entendez-vous avec notre légat, écrivait-il à Henri III ; il dira au duc d'Alençon tout ce que vous jugerez convenable, et il le dira en notre nom. »

Catherine n'avait pas cessé de négocier avec le duc. « La reine mère, rapporte le nonce, veut à tout prix un accomodement, tenant pour certain que la guerre amènera dans le royaume plus de quarante mille étrangers, que Français et étrangers dépasseront le nombre de cent mille hommes, qui, par l'impossibilité où l'on sera de les payer, vivront sur le pays et ruineront tout. » Elle ne réussit, malgré ses efforts, qu'à conclure une trêve de sept mois, qui fut signée le 21 novembre. Elle s'engageait, au nom du roi, à payer cinq cent mille livres tournois aux reîtres de Casimir, lesquels « se retireraient incontinent et ne franchiraient pas le Rhin ». Le roi, de son côté, licencierait ses troupes étrangères. Tant que durerait la trêve, étaient laissées au duc d'Alençon, comme places de sûreté, les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et La Charité, et au prince de Condé la ville de Mézières. En outre, le culte réformé était autorisé, « par provision, » dans les villes occupées par ceux de la dite religion, comme dans celles où il était déjà permis. Enfin, avant le premier janvier prochain, le duc d'Alençon, ainsi que les princes, seigneurs, villes et communautés « tenant son parti » devaient envoyer des délégués pour traiter d'une paix définitive (2).

Par cette trêve, Catherine pensait avoir préparé la paix. Elle se heurta à de nouvelles difficultés. Les gouverneurs d'Angoulême et de Bourges, de concert avec les habitants, refusèrent d'ouvrir leurs portes au duc d'Alençon. Ce prince, à son tour,

(1) THEINER, 19 novembre 1575.

(2) Voir le texte de ces conventions dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 161-165.

refusa de publier la trêve « dans son armée et par les lieux où il commandait », avant que toutes les villes accordées « pour sa sûreté » ne lui eussent été livrées. Catherine pressa le roi de se faire obéir, dût-il faire condamner par le Parlement comme criminels de lèse-majesté les habitants des deux villes récalcitrantes. « Je ne puis voir sans colère, pour faute de deux villes, perdre peut-être le royaume ». Sur ses conseils, le roi céda au duc d'Alençon Cognac et Saint-Jean-d'Angély en échange d'Angoulême. Pendant ces atermoiements on apprenait que l'armée allemande approchait de la France. Henri III, plus occupé de ses pratiques de dévotion ou de ses plaisirs que « des grandes affaires qu'il avait sur les bras », ne laissa pas d'être troublé. Il n'avait pas encore reçu de Rome l'autorisation de vendre les biens du clergé. « Les reîtres de Casimir se sont avancés du Rhin, écrivait-il à un cardinal ; j'ai plus que jamais besoin de l'assistance de Sa Sainteté (1) ». Comme secours immédiat, il demanda au corps de ville de Paris une somme de 200.000 livres qu'il n'obtint pas sans peine, ni sans humiliation. Le prévôt des marchands, accompagné des bourgeois les plus notables, s'étant présenté devant le roi, lui fit entendre, au sujet de ses prodigalités et du chiffre croissant des impôts, les remontrances les plus hardies (2), qui témoignaient du mécontentement des esprits. Déjà la faveur du peuple allait vers le duc de Guise, qui, rentré dans Paris après la bataille de Dormans, se montrait à dessein par la ville et dont la balafre, visible à tous les yeux, rappelait comme un signe glorieux, son courage et sa victoire (3).

Le duc d'Alençon, auprès de qui s'était rendu l'archevêque de Nazareth, se décida enfin à publier la trêve (4). Il est vrai qu'il avait pris possession, non seulement de Saint-Jean-d'Angély et de Cognac, mais, selon ce qui avait été convenu, de Saumur, de Niort et de La Charité. Le 10 janvier 1576, dans une lettre au pape où il protestait de nouveau de son dévouement au Saint-Siège, il affirmait n'avoir aucun sentiment d'animosité contre son frère et ne s'être retiré de la cour que parce qu'il ne pouvait plus supporter un état de choses où « le pauvre

(1) THEINER.
(2) LA POPELINIÈRE.
(3) *Calendar of state papers*, 1575.
(4) 23 décembre 1575.

peuple était molesté depuis tant d'années par les guerres civiles et accablé d'impôts intolérables (1) ». Se conformant en apparence aux conventions, il envoya vers le prince de Condé et Casimir pour arrêter leur marche. La reine mère se disposa, de son côté, à retourner à Paris, afin de faire rendre Bourges au duc d'Alençon et de se concerter avec le roi sur les moyens de la paix. Elle y rentrait le 25 janvier, après quatre mois d'absence. Il était temps d'aboutir. Malgré la publication de la trêve. Condé et Casimir, appelés secrètement par le duc d'Alençon (2), avaient pénétré en France. Entrée par la Lorraine, l'armée d'invasion, forte d'environ vingt mille hommes, avait passé la Meuse, traversé la Bourgogne, pillant et brûlant sur son passage bourgs et villages, et arrivait alors dans la vallée de la Loire.

A peine Catherine était-elle de retour auprès du roi qu'un nouvel événement ajoutait à ses alarmes. Le roi de Navarre, à son tour, s'évadait de Paris. Deux jours auparavant, il s'était une première fois, la nuit, enfui de la cour ; mais ce n'était qu'une feinte pour mieux préparer sa fuite définitive. Le lendemain, il était revenu disant au roi et à la reine mère, déjà troublés de sa disparition, « qu'il ne s'éloignerait jamais de Leurs Majestés que par leur commandement et qu'il mourrait à leurs pieds et pour leur service » (3). Ayant ainsi écarté leurs soupçons, il quittait Paris, le 3 février, sous prétexte d'aller chasser aux environs de Senlis, gagnait Alençon et de là, après avoir rassemblé un petit corps de noblesse, atteignait Saumur. Il ne devait se retrouver auprès du roi qu'aux derniers jours de la dynastie des Valois.

A la nouvelle de cette évasion, Henri III, qui y voyait « un accroissement du mal », fut « découragé de la paix ». Catherine, sans se laisser abattre, reprit les négociations avec son fils d'Alençon. Les choses pressaient. Les Allemands avaient continué d'avancer et bientôt opéraient leur jonction avec ce prince, sans que le frère du duc de Guise, le duc de Mayenne, qui commandait alors l'armée royale, eût réussi à s'y opposer. Les confédérés, dont les forces ainsi augmentées montaient à trente mille hommes, étaient en état de dicter la loi au roi. Le 9 mars,

(1) THEINER

(2) Il prétendait qu'on avait voulu l'empoisonner et il en écrivit à La Rochelle et à toutes les villes du parti. DE THOU, l. LXI.

(3) *L'Estoile*, t. I, p. 115.

des députés de La Rochelle et des églises protestantes du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, qu'accompagnaient des députés du prince de Condé, de Jean Casimir et du maréchal de Damville, arrivaient à Paris, et, reçus au Louvre, faisaient connaître leurs conditions (1). C'étaient les mêmes, avec quelques-unes de plus, qui avaient été présentées l'année précédente à Henri III et dont la hardiesse l'avait irrité. Le 19 mars, le roi donna une première réponse qu'il envoya porter au duc d'Alençon. Les négociations durèrent encore plus d'un mois. Catherine, impatiente de conclure la paix, était décidée à tout accorder. Le 26 avril, elle retournait auprès de son fils d'Alençon, et, le 6 mai, un traité était signé, près de Loches, au château de Beaulieu.

Par ce traité, publié selon l'usage sous forme d'édit, et qu'on appela la « paix de Monsieur », le libre exercice du culte était octroyé aux protestants dans toute l'étendue du royaume, à l'exception de Paris, de deux lieues aux alentours et des endroits où résiderait la cour. Ils pouvaient construire des temples, réunir des synodes provinciaux et généraux, étaient admis dans les universités, collèges, écoles, hôpitaux et déclarés capables « de tenir tous états, offices, dignités et charges quelconques ». Huit places de sûreté leur étaient accordées pour un temps non limité et des chambres mi-parties, c'est-à-dire composées en nombre égal de magistrats des deux religions, et destinées à juger les procès où ils étaient en cause, devaient être instituées dans les divers Parlements. Toutes les sentences rendues contre ceux de la religion réformée, « tant vivants que morts », nommément contre Coligny « et les sieurs de Montgomery, Briquemoult et Cavaignes », étaient cassées et annulées. Le roi désavouait « les désordres et excès faits le 24 août et jours ensuivants à Paris et en autres villes » comme advenus « à son très grand regret et déplaisir », et les processions en mémoire de la Saint-Barthélemy étaient à jamais interdites.

Il était difficile que la royauté s'abaissât davantage devant ceux qu'elle avait voulu anéantir ; après quatre ans, elle expiait le crime de la Saint-Barthélemy. Henri III s'engageait d'ailleurs, selon ce qui avait été exigé de lui, à réunir dans un délai de six mois les Etats généraux. Là ne se bornaient pas ses conces-

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 189, note.

sions. Par des articles secrets ajoutés à « l'édit de pacification », le prince de Condé était rétabli dans son gouvernement de Picardie et le roi de Navarre mis en possession de celui de Guyenne dont jusqu'ici il n'avait eu que le titre. Le maréchal de Damville était maintenu dans le gouvernement du Languedoc. A Jean Casimir, qui avait consenti à se désister de ses prétentions sur les Trois-Evêchés, devait être versée, par échéances successives, la somme de trois millions six cent mille livres (1). Quant au duc d'Alençon il fut gratifié de faveurs particulières ; des lettres patentes lui octroyèrent un accroissement d'apanage, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry, ce qui était presque un démembrement du royaume.

III

Le traité de Beaulieu, véritable capitulation de la royauté devant les protestants, ne pouvait manquer d'exciter la colère du parti catholique. Il fallut un lit de justice pour que le Parlement consentît à l'enregistrer. Les chanoines, chapelains et chantres de l'église de Paris refusèrent d'assister au *Te Deum* célébré pour la conclusion de la paix, et le peuple voulût empêcher que, suivant la coutume, on allumât des feux de joie devant l'Hôtel de Ville. Le Parlement s'opposa également à l'érection d'une chambre mi-partie, et le roi dut aller en personne y faire exécuter ses ordres (2). Henri III lui-même, quelle que fût sa mollesse, ne laissait pas de sentir ce qu'un pareil traité avait d'humiliant pour la dignité royale et de préjudiciable aux intérêts catholiques. Il s'empressa de s'en excuser auprès du pape. Le 20 mai 1576, il lui écrivait que, « voyant son royaume dans le danger des grandes monarchies qui se perdent par les divisions, il avait cru nécessaire, avant que le mal devînt du tout incurable, d'y donner le remède non tel

(1) Cette somme représentait à la fois la solde des troupes de Casimir, un arriéré qui lui était dû par les réformés depuis 1568, et une indemnité de guerre promise par le roi. L'édit de pacification comprenait soixante-trois articles, et les articles secrets étaient au nombre de quarante-huit.

(2) *L'Estoile*, juin 1576.

qu'il l'eût désiré, mais tel qu'il avait plu à Dieu de le lui ouvrir, et que, pour ne pas perdre le tout, il avait dû céder sur beaucoup de points et d'articles auxquels, sans cette extrémité, il n'eût jamais voulu souscrire (1) ».

Catherine obtint du moins par ce traité ce que surtout elle avait cherché, la réconciliation du duc d'Alençon avec le roi ; et l'archevêque de Nazareth, dont la mission était terminée, reprit le chemin de l'Italie. A Rome, comme à Paris, on s'était ému des conditions de la paix. Grégoire, tout en adressant des félicitations au duc d'Alençon au sujet de cette réconciliation, lui fit entendre que, par son éloignement de la cour, il était en partie la cause d'un traité si dommageable à la religion. Ce prince, qui, depuis qu'on l'avait nanti d'un opulent apanage, tendait à revenir au parti catholique, répondit au pape qu'il n'avait pas dépendu de lui que les choses n'eussent eu une autre issue ; « qu'il avait un extrême regret des grandes libertés accordées aux huguenots ou plutôt extorquées par eux » ; et il suppliait Sa Sainteté de croire que, dans ces concessions, on ne pouvait lui imputer « ni complaisance, ni connivence (2) ». Si le duc d'Anjou, — titre qu'il allait porter désormais, — semblait s'éloigner du parti protestant, le roi de Navarre y rentrait ouvertement. S'étant présenté vers la fin de juin à La Rochelle, il y fit « repentance publique » de la religion romaine, à laquelle, il avait été « réduit par menaces » sans l'avoir jamais embrassée « de pensée, ni de volonté » (3).

Ce n'était pas tout que d'avoir détaché le frère du roi de la cause des rebelles. Catherine avait hâte de voir le royaume débarrassé des reîtres de Casimir, qui, opérant leur retraite par la Bourgogne et la Champagne, désolaient ces provinces par leurs déprédations. « S'ils ne sortent au plus tôt, disait-elle, cette vermine nous ruinera ». Mais Casimir entendait ne pas évacuer le territoire avant d'avoir reçu l'argent promis par le traité. A grande peine, elle lui avait fait tenir, dès le mois de mai, une première somme de trois cent mille livres. Pour se la procurer, le roi avait levé des emprunts forcés sur les corporations judiciaires et sur les notables bourgeois de Paris et

(1) THEINER.
(2) 20 juillet 1576. *Ibid.*
(3) D'AUBIGNÉ. I. VIII, c. 1. — DE THOU, l. LXIII.

saisi une partie des rentes de l'Hôtel de Ville. Une seconde somme de trois cent mille livres fut portée en juin au prince allemand, sans qu'il voulût encore sortir du royaume, bien que, pour le reste, on lui eût remis en gage des pierreries de la couronne et qu'en outre on lui eût envoyé « trois ou quatre grands seigneurs » comme otages. Henri III dépêcha à Rome l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, pour presser Grégoire XIII d'accorder l'autorisation, déjà sollicitée, de vendre les biens ecclésiastiques (1). Ce ne fut pas sans mécontenter les principaux du clergé. Ils écrivirent au pape qu'ils s'étaient opposés, « autant qu'ils avaient pu », à cette demande du roi ; que néanmoins, si Sa Sainteté donnait l'autorisation, ils obéiraient (2).

Casimir consentit enfin à regagner l'Allemagne ; encore fallut-il que le duc de Lorraine, sur la prière du roi, se portât caution pour la fin du paiement. Dans l'intervalle, le 13 août, Pierre de Gondi était revenu de Rome, apportant, avec la bulle d'aliénation, une lettre que, le 23 juillet, Grégoire XIII adressait au roi et dans laquelle il disait son affliction du traité qui avait été conclu. « Cette paix, qui met en deuil tous les fidèles, ne se peut excuser que par une suprême nécessité. Il faut qu'à l'avenir vous favorisiez en tout les catholiques et que vous abaissiez les hérétiques, sans quoi c'en est fait de votre royaume et de vous ». Les protestants se persuadèrent que le pape n'avait autorisé la vente des biens ecclésiastiques que pour aider le roi à recommencer la guerre. Ils se persuadèrent aussi que la reine mère, en se hâtant de faire la paix, n'avait cherché qu'à séparer d'eux le duc d'Alençon à se débarrasser de Casimir, et qu'elle n'avait promis de réunir les Etats généraux que dans l'intention de s'appuyer sur la future assemblée pour rompre ses engagements (3). Mais croyaient-ils vraiment eux-mêmes à l'entière exécution d'un traité qu'ils avaient imposé et dont les avantages dépassaient tous ceux qu'ils avaient jamais obtenus.

Si telle était leur pensée, ils furent vite détrompés. Le parti catholique était en fermentation non pas seulement à Paris, mais

---

(1) Il était le frère d'Albert de Gondi, maréchal de France. Il partit le 22 juin pour Rome. *Cf.* lettre du roi au pape, datée du 20 juin. THEINER.

(2) Les signataires de cette lettre, qui alléguaient, comme motif de leur opposition, les charges déjà supportées par le clergé, étaient les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este. THEINER.

(3) DE THOU, l. LXIII.

par toute la France. Presque nulle part l'édit de « pacification » n'était exécuté. L'article du traité qui maintenait à Condé, redevenu protestant, le gouvernement de Picardie lui cédait Péronne comme place de sûreté. Le commandant de la ville, d'Humière, ardent catholique, ne voulant pas y tolérer l'exercice du culte réformé, se ligua avec les gentilshommes, soldats et habitants du plat pays de Picardie pour empêcher Condé de prendre possession. Un acte écrit fut même dressé, où les ligués déclaraient leur résolution « de conserver Péronne et toute la province en l'obéissance du roi et en l'observance de la foi catholique ». Bordeaux, à son tour, ferma ses portes au roi de Navarre, lorsque ce prince, ayant quitté La Rochelle, s'était acheminé par la Guyenne pour rentrer en ses Etats de Béarn (1). Les Parlements de province s'opposèrent résolument à l'établissement de chambres mi-parties ; et, à Paris, où la nouvelle chambre avait été instituée, le président calviniste nommé par le roi reçut de la part des magistrats de tels affronts qu'il dut renoncer à son office. Le clergé, tout en se conformant à la décision du Saint-Siège sur l'aliénation de ses biens, ne cachait pas son mécontentement qu'on les vendît pour payer les reîtres. Dans les chaires, on disait hautement que la paix, ayant été extorquée par les hérétiques, était de nulle valeur et qu'on ne devait pas l'observer. Les Jésuites « semaient » dans toutes les bonnes villes « des gens de leur société » pour exciter à la résistance. En Normandie, on vit des officiers du roi interdire les prêches de leur propre autorité. A Paris, en septembre, des huguenots, revenant d'un prêche qu'ils étaient allés célébrer aux environs, se virent assaillis par la populace, et, du sang fut versé (2).

Par cette paix que Henri III avait signée, s'augmenta le discrédit où il était déjà tombé dans l'esprit des catholiques. On ne se contentait pas de lui reprocher ses concessions outrées aux protestants ; on s'élevait contre ses profusions, contre les dons « immenses » dont il gratifiait ses favoris, ses « mignons », comme le peuple commençait à les nommer. Des placards injurieux étaient affichés dans Paris, où l'on dénonçait sa mollesse, ses mœurs efféminées, ses dévotions hypocrites. On l'appelait

(1) D'Aubigné, l. VIII, c. 2-4.
(2) D'Aubigné. *Ibid.* — *L'Estoile*, t. I, p. 138, 157.

« incert roi de France et roi de Pologne imaginaire, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, gardien des quatre mendiants, père conscrit des Blancs-Battus ». Indifférent à ces attaques et « comme si son Etat eût été le plus paisible du monde », on le voyait courir la bague « vêtu en amazone » et faisant tous les jours bals et festins nouveaux (1). Il avait si peu le sentiment de sa situation, que, tout déposé qu'il était de la couronne de Pologne, il y maintenait ses prétentions. Apprenant que le voyvode de Transylvanie, Bathory, élu roi à sa place, se disposait à envoyer faire acte d'obédience au pape, il écrivait à son ambassadeur à Rome : « Je veux et entends que vous vous y opposiez, remontrant à Sa Sainteté que, tant qu'il plaira à Dieu de me faire la grâce de vivre, il ne peut y avoir d'autre roi de Pologne que moi (2) ».

De cette fermentation générale du parti catholique naquit la Ligue, dite aussi la Sainte Union, qui devait être un jour si funeste à la France. Organisée à Paris par des partisans du duc de Guise et vraisemblablement à son instigation, elle était, sur quelques points, une répétition de celle de Picardie, mais en différait en ce qu'elle embrassait tout le royaume. Une sorte de charte de l'association fut rédigée dans le mystère, aux termes de laquelle « les princes, seigneurs et gentilshommes » devaient s'unir « pour rétablir en son entier le saint service de Dieu selon la forme de l'Eglise catholique, apostolique et romaine » et conserver le roi Henri troisième « en ...l'autorité, devoir, service et obéissance qui lui sont dûs par ses sujets », mais « avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qu'ordonneraient les Etats généraux » ; ce qui était mettre leurs décisions au-dessus de celles du roi. Par d'autres articles, il était dit que « tous catholiques des corps de villes et villages seraient sommés secrètement d'entrer en ladite association et de se fournir duement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'icelle ». Toutes personnes qui feraient « opposition ou rebellion » à la Ligue, il leur serait couru sus et ceux qui, après s'y être affiliés, s'en voudraient retirer, « seraient offensés en leurs corps et biens comme ennemis de Dieu et perturbateurs du repos public ». Enfin tous les associés devaient jurer d'obéir

(1) *L'Estoile*, t. I, p. 142, 155, 157.
(2) 22 septembre 1576. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 217, note.

au chef qui serait désigné et de demeurer fidèles à l'Union « jusqu'à la dernière goutte de leur sang (1) ».

Il n'est pas à douter que le chef suprême de la Ligue ne dût être le duc Henri de Guise, déjà indiqué par son rôle dans la Saint-Barthélemy et devenu populaire depuis sa victoire de Dormans. De Paris la Ligue se répandit dans les provinces. Les ambitions particulières, la crainte de s'exposer par un refus à des vexations ou à des violences, la contagion de l'exemple, furent, avec le zèle inconsidéré de la religion, autant de causes qui entraînèrent les adhésions. Dès le 15 août, le roi de Navarre écrivait d'Agen au maréchal de Damville : « Il faut aviser à nous défendre des menées de nos communs ennemis ; outre l'association d'aucunes villes de Picardie, il me revient qu'il y a ligue et conjuration de six cents gentilshommes pour s'opposer à la paix (2) ». Si cachées que fussent ces manœuvres, il n'était pas que Henri III n'en reçut quelque avis. On lit dans le *Journal* de l'Estoile à la date du 2 août : « Leurs Majestés, averties d'une confédération qui se pratiquait sourdement entre plusieurs seigneurs et villes du royaume afin d'empêcher l'édit de pacification et même de s'y opposer à main armée », obligèrent le duc de Guise, le duc de Mayenne son frère et le duc de Nemours leur beau-père, « soupçonnés d'être les chefs de cette ligue », à signer et jurer l'entière observation de l'édit (3).

La Ligue continua d'agir. Des lettres patentes du 6 août avaient fixé au 15 novembre à Blois l'ouverture des Etats généraux. Les ligueurs mirent tout en œuvre pour s'emparer des élections et en écarter les huguenots. Dans nombre de bailliages et de sénéchaussées, les convocations aux assemblées électorales ne furent faites « qu'aux messes et paroisses des catholiques ». En certaines villes, les réformés se virent éloignés de ces assemblées par la violence de leurs adversaires. On envoya des instructions dans les provinces pour que des vœux conformes

(1) D'Aubigné, l. VIII, c. 3.

(2) *Lett. missives de Henri IV.*

(3) Le 31 août 1576, Henri III mandait au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, de dissoudre « quelques ligues et associations » qu'on lui disait s'être formées dans cette province, « lesquelles ne pouvaient tendre qu'à très pernicieuse intention, et grandement préjudicier au bien de son service. » *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 110.

aux intentions de la Ligue fussent insérés dans les cahiers (1). La pression fut telle, que les huguenots, assurés d'être en échec aux Etats généraux, résolurent de ne pas se présenter aux élections, et que, le 22 septembre, le roi de Navarre, le prince de Condé et Damville adressèrent au roi une protestation où ils déclaraient nuls et illégitimes les futurs Etats (2).

La reine mère, à en juger par les apparences, voulait maintenir l'édit de pacification. « Grâces à Dieu, écrivait-elle le 8 octobre, l'édit continue à s'établir au bien de la paix qu'il lui a plu nous donner ». En réalité, comme l'en soupçonnaient les huguenots, son dessein était, sinon de rompre le traité, du moins d'en changer les conditions, et elle favorisait sous main un mouvement où elle pensait trouver un appui. Les Guises, sans avouer ouvertement la Ligue, poussaient le roi aux résolutions hardies. « Les huguenots, rapporte le nonce en sa correspondance, voyant les résistances que soulève l'application de l'édit et désirant garder la paix, seraient disposés à sacrifier certains articles, si on leur assurait l'observation des autres. Les Guises et leurs partisans souhaitent au contraire un conflit qui leur serait un motif de prendre les armes et d'entrer en campagne. Ils ont même offert de lever, avec la tacite approbation de Sa Majesté, une armée en leur nom, de manière à paraître agir de leur seule initiative et à ménager le roi aux yeux des huguenots. La reine mère a d'abord loué ces propositions et les a portées jusqu'au ciel ; puis, défiante comme elle est et ayant toujours les yeux ouverts, elle a réfléchi que les Guises, une fois qu'ils auraient mis des forces sur pied, s'en serviraient pour dominer dans le royaume, faire à elle pire qu'à personne, et elle a repoussé leurs offres » (3).

Un incident vint encore ajouter à ses défiances. Sur la fin d'octobre « commença à courir » un mémoire publié par les protestants, mémoire qu'ils prétendaient avoir trouvé dans les papiers d'un nommé David, avocat au Parlement de Paris, mort « sur les chemins » au retour d'un voyage à Rome « où il était allé pour l'effet de la Ligue sainte (4) ». Cette pièce était des

(1) D'Aubigné, l. VIII, c. 4.
(2) Bodin, *Journal du Tiers-Etat*, p. 41 (t. XIII du *Recueil des Etats généraux*).
(3) 8 octobre 1576. Theiner.
(4) *L'Estoile*, fin oct. 1576.

plus compromettante pour les Guises. On y disait que la couronne de France avait été usurpée par Hugues Capet, au détriment de la race de Charlemagne dont ils étaient les descendants légitimes, et qu'il appartenait aux Etats généraux de leur restituer leurs droits. Dans cette vue, les Etats devaient, après avoir juré fidélité au successeur de saint Pierre, révoquer tous les édits rendus en faveur des protestants et, comme la guerre suivrait infailliblement, en donner la conduite au duc de Guise, qui, aidé de toutes les forces de la Ligue, exterminerait les hérétiques. Devenu ainsi maître dans le royaume, il ferait juger et punir le frère du roi, comme coupable de s'être allié aux ennemis de la foi, enfermer, avec la permission du pape, le roi lui-même dans un monastère, et abolissant à jamais les libertés de l'Eglise gallicane, réunirait dès lors en sa personne l'autorité souveraine et la bénédiction apostolique (1).

Ce mémoire fut-il, comme certains l'ont supposé, l'œuvre de ce David, « avocat de causes perdues, moins connu au Palais qu'aux halles et dans les carrefours », et qui, de lui-même et sans mandat, l'aurait porté à Rome? De Thou, celui des contemporains qui s'est le plus étendu sur ce mémoire, veut y voir l'ouvrage des chefs de la Ligue ; mais on peut tout aussi bien croire qu'il fut l'ouvrage des protestants. S'ils ne le fabriquèrent pas, sûrement ils l'amplifièrent, et le seul fait qu'ils le donnaient, contre toute vraisemblance, comme « l'extrait d'un conseil secret tenu à Rome » suffit à trahir l'imposture. Ils ne pouvaient rien imaginer de mieux pour rendre les Guises odieux à Henri III. Ce n'était pas, au reste, la première fois qu'ils accusaient les Guises de convoiter le trône. Huit ans auparavant, le défunt prince de Condé et Coligny avaient déjà, dans un de leurs manifestes, insinué cette accusation (2). Les Guises s'empressèrent de désavouer ce mémoire, le disant une fraude des huguenots. Quelle qu'en fût l'origine, la prudence du roi fût éveillée. C'est probablement à ce moment que, mieux renseigné sur la Ligue et n'osant sévir contre ses auteurs, il résolut, sur les conseils de la reine mère, de s'en déclarer le chef,

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 1-7. — Cf. De Thou, l. LXIII.

(2) Voy. dans Delaborde, *Coligny*, le manifeste du 23 août 1568 des deux chefs protestants, manifeste très étendu et dont nous n'avons reproduit, à sa date, que quelques lignes.

dans le double but d'en écarter le duc de Guise et de s'en servir lui-même (1).

Si, comme il y a lieu de le penser, Henri III n'avait d'abord connu qu'imparfaitement les statuts de la Ligue (2), il est hors de doute qu'ils furent alors mis sous ses yeux, car il en adopta le texte en modifiant seulement ceux des articles qui touchaient à son autorité. Dans ce second texte, les associés devaient jurer de rendre « toute obéissance, honneur et service au roi Henri, leur souverain seigneur », comme à ses successeurs de la maison de Valois, et s'engager à exécuter ce qu'il aurait ordonné « après avoir entendu les remontrances des Etats ». Les gens de guerre qu'ils étaient obligés de fournir ne devaient être mis en mouvement qu'à la réquisition du roi ou de ses lieutenants, et les deniers nécessaires à leur entretien ne pouvaient de même être levés que sur l'avis des officiers du roi. En toutes choses, les associés ne devaient reconnaître que les commandements du roi, de ses lieutenants ou d'autres « ayant pouvoir de Sa Majesté », et, à la suite des divers articles, empruntés ou non au premier texte, étaient insérés ces mots : « Nous jurons d'observer de point en point les susdits articles, le tout sous l'autorité du roi, renonçant à toutes autres associations qui auraient pu être ci-devant faites (3) ». Ce second texte fut expédié aux gouverneurs, avec injonction de le faire aussitôt signer dans leurs provinces. Par là était ôté tout effet à la Ligue dans les conditions où elle s'était d'abord constituée. Au lieu d'être celle des Guises, elle devenait celle du roi.

Le nouveau formulaire de la Ligue était daté le 2 décembre

---

(1) Rien n'assure que Grégoire XIII ait eu connaissance de ce mémoire. De Thou dit, sans preuve à l'appui de son assertion, qu'il fut communiqué par l'avocat David au cardinal de Pellevé, un ardent ami des Guises, mais il ne dit pas qu'il fut présenté au pape. Il ajoute que, ce mémoire étant passé en Espagne l'ambassadeur de France, Saint-Gouard, s'en procura un exemplaire qu'il adressa à Henri III. Cette dernière particularité, qu'il dit savoir de Saint-Gouard lui-même, est la seule chose à retenir. Toutefois il convient de noter que la correspondance de cet ambassadeur manque pour l'année 1576. Theiner, qui qualifie ce document de « pure invention (merum inventum) » n'en a trouvé aucune trace aux Archives du Vatican et ne paraît l'avoir connu que par de Thou et par Davila (*Guerres civiles*, l. VI), lequel écrivait longtemps après et ne dit non plus qu'il ait été communiqué au pape.

(2) D'après l'ambassadeur florentin, ce serait le 3 novembre que le roi aurait eu connaissance de certains articles de ces statuts. *Nég. avec la Toscane*, 5 nov. 1576.

(3) THEINER. Le nonce envoya à Rome une traduction italienne de ce second texte.

de Blois, où la cour s'était installée du 17 au 18 novembre. Le duc d'Anjou y avait fait son entrée aux côtés du roi, attestant par là sa rupture définitive avec les huguenots et les politiques. Bien que les Etats eussent été convoqués pour le 15 novembre, l'ouverture de l'assemblée avait dû être reculée en raison de l'arrivée tardive d'un certain nombre de députés. En se déclarant le chef de la Ligue, Henri III en avait par cela même adopté le principal objet, qui était de « rétablir la loi de Dieu en son entier ». Il comptait, pour y réussir, sur le double concours de la Ligue et des Etats généraux. Il voyait là une force considérable, à laquelle il crut que ne résisteraient pas les huguenots. C'était aussi l'opinion de Catherine, qui jusque là semblait n'avoir voulu que reviser le traité de Beaulieu. Le jour même où était dressé le nouveau formulaire de la Ligue, le 2 décembre, Henri III tenait un petit conseil « pour voir comment il aurait à se gouverner pour faire qu'il n'y eût qu'une religion dans son royaume ». Il fut décidé qu'il convenait de connaître d'abord les sentiments des députés et que, si les Etats lui présentaient une requête pour réclamer l'unité religieuse, « il l'accepterait (1) ». C'était aller imprudemment à la guerre.

IV

Le 6 décembre 1576, Henri III ouvrit les Etats. Dans le discours qu'il prononça, il parla des divisions qui troublaient encore la France, des guerres qui l'avaient déchirée, et adjura les députés de s'unir à lui pour rendre au royaume le repos et la prospérité, promettant « sur sa parole de roi » de faire observer inviolablement « les ordonnances qui seraient rendues par lui en cette assemblée (2) ». Il ne fit aucune allusion à son dessein de rétablir l'unité de religion, voulant que la demande lui en fût présentée par les Etats et ne pas paraître, aux yeux des huguenots, en prendre l'initiative. Par suite de l'abstention des protestants, les Etats ne comprenaient que des hommes dévoués aux intérêts catholiques et par cela même favorables

(1) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 166.
(2) D'Aubigné, l. VIII, c. 6.

à l'unité religieuse. Néanmoins un certain nombre hésitaient à la requérir, prétextant « qu'ils n'avaient pas le pouvoir de ce faire par leurs cahiers » (1), en réalité retenus par la crainte de provoquer une nouvelle guerre. Non seulement ceux des députés qui étaient décidés à réclamer cette unité cherchèrent par tous les moyens à entraîner les hésitants ; mais la reine mère et Henri III multiplièrent à ce sujet « les pratiques et les menées ». Informée que le baron de Senecey, élu par la noblesse pour répondre au discours du roi, « ne voulait conclure à ce qu'il n'y eût qu'une religion, disant qu'il ne fallait pas entrer en guerre », Catherine réussit à le circonvenir et « dressa elle-même les propos qu'il devait tenir touchant la religion (2) ».

Les trois ordres avaient alors commencé leurs travaux. Dès le 19 décembre, la noblesse votait le rétablissement de l'unité religieuse et le rejet de l'édit de pacification. Il y eut toutefois des opposants. Le seul tempérament accordé par la majorité fut que, tout en interdisant aux réformés l'exercice de leur culte, on leur permît la liberté de conscience. La résolution du clergé ne pouvait être douteuse. Le 22 décembre, il votait à l'unanimité l'interdiction de toute autre religion que la catholique et « la révocation de tous édits tant de pacification qu'autres ». Encore ne voulait-il pas reconnaître aux huguenots la liberté de conscience, alléguant qu'il avait pour devoir de ramener à l'Eglise les dévoyés. Le vote du Tiers eut lieu quatre jours après. Pour la conduite de leurs travaux, chacun des trois ordres s'était partagé en douze bureaux correspondant aux douze anciens gouvernements de la France. Sept bureaux du Tiers décidèrent que le roi serait prié de réduire tous ses sujets au catholicisme « par les meilleures et les plus saintes voies que faire se pourrait » et, — ce qui était une sorte de contradiction, — exprimèrent le vœu que l'exercice du culte réformé fût prohibé et que les ministres huguenots fussent bannis du royaume. Les cinq autres bureaux se prononcèrent également pour l'unité de religion, mais demandèrent qu'elle se fît « par voies pacifiques et sans guerre » (3).

En somme, les trois ordres s'accordaient pour vouloir l'unité religieuse, et c'était l'appréhension d'une nouvelle guerre qui,

(1) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 175.
(2) *Ibid.*, p. 167.
(3) *Recueil des Etats Généraux*, t. XIII.

seule, avait causé certaines divergences parmi les députés du Tiers et de la noblesse. Le nonce écrivait, à cette occasion, au cardinal de Côme : « Dans ma précédente lettre, je vous ai dit que les Etats devaient demander la reconnaissance de la seule religion catholique dans le royaume. Mais on craint que cette requête n'ait pour effet de rallumer la guerre dont tout le monde est fatigué. Néanmoins, le roi est très exhorté à satisfaire les Etats en ce qui touche l'honneur de Dieu » (1). Quant à Henri III, cet accord des trois ordres ne pouvait que le confirmer en son dessein. Il ne cessait de répéter dans ses conseils « qu'il n'avait conclu le dernier édit de pacification que pour revoir son frère et chasser de France les reîtres ; qu'il ne voulait plus qu'il y eût deux religions dans son royaume ; que c'était là sa résolution définitive ; que ses bons sujets le serviraient et que Dieu l'aiderait » (2). Il décida d'expédier une ambassade tant au roi de Navarre et au prince de Condé qu'au maréchal de Damville pour leur notifier sa résolution et demanda aux Etats d'envoyer, de leur côté, quelques-uns des leurs. Telle était son illusion, qu'il ne doutait pas du succès de cette double démarche.

Son illusion devait être de courte durée. Avertis par leurs émissaires des dispositions du roi et de celles des Etats, les huguenots avaient déjà repris les armes. Le 28 décembre, on apprenait à Blois qu'ils avaient rouvert les hostilités en Poitou et en Guyenne et s'étaient emparés de Bazas, de la Réole et de plusieurs autres places. Cette nouvelle troubla le roi, qui pria la reine-mère et les membres de son conseil de lui donner par écrit leurs avis sur la conduite à tenir. Ces avis, datés du 2 janvier 1577, nous ont été conservés. Celui de Catherine est un véritable mémoire. Elle commence par louer son fils de ne vouloir qu'une religion dans ses Etats et de recourir d'abord aux moyens de persuasion en envoyant une ambassade aux chefs des confédérés. Si le roi de Navarre et le maréchal de Damville s'accommodent à votre volonté, « j'ai opinion que le prince de Condé suivra leur exemple ». C'est Damville « que je crains le plus en raison de son entendement et expérience, et il ne faut rien épargner à le gagner ». S'ils refusent de vous obéir, c'est la guerre, et il convient dès maintenant de vous y préparer en ajoutant à vos

(1) THEINER. 15 déc. 1576.
(2) *Mémoires de Nevers.*

forces ordinaires celles des « associations » et une levée de reîtres ; et, comme sans argent « vous ne sauriez rien faire », il vous faudra aviser à vous constituer en France un fonds d'un million de livres et, de plus, demander au pape de vous aider « en lui remontrant ce que vous faites pour l'honneur de Dieu » (1).

Tous les autres avis se résumaient de même en deux points : essayer de la persuasion et s'apprêter à la guerre. La réponse du duc de Guise est à noter. Se sachant suspect, il se fait humble. « Je ne suis qu'un jeune soldat ; j'ai encore si peu d'expérience, que je me sens moins propre à bailler mon avis qu'à exécuter vos commandements, et pour cela je n'épargnerai ni mes biens, ni ma vie ». Henri III se conforma aux conseils de sa mère. Dans les premiers jours de janvier, partit la double ambassade envoyée aux chefs des confédérés. Des instructions furent expédiées aux gouverneurs au sujet des troupes que, dans chaque gouvernement, pouvait fournir la Ligue. En supputant ces contingents au total, disaient ces instructions, le roi espère avoir 36.000 hommes et 6.000 chevaux (2). Enfin le 15 janvier, il écrivit à Grégoire XIII « qu'il avait résolu de retenir tous ses sujets sous la religion catholique et de n'en point souffrir d'autre » ; mais que, « pour mettre à effet sa délibération », de grandes forces lui seraient nécessaires. Comme « il nous serait impossible de porter la dépense sans être aidé d'ailleurs que des moyens de ce royaume épuisé et ruiné des guerres précédentes, nous avons chargé le sieur d'Abain, notre ambassadeur auprès de Votre Sainteté, de la supplier de vouloir nous secourir en une si sainte entreprise » (3). Par une lettre particulière à d'Abain, il lui mandait de solliciter du pape, pour une durée de six mois, la somme de 50.000 écus par mois (4).

Ce secours qu'il espérait du Saint-Siège, joint aux dons volontaires qu'il attendait de la Ligue, ne pouvait suffire, et il s'adressa aux Etats. Mais, dès que fut posée la question des subsides, les trois ordres, unis jusque-là, se divisèrent. Comme le clergé et la noblesse arguaient de leurs privilèges pour se débar-

(1) Ce mémoire, extrait des *Mém. de Nevers*, est reproduit dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, où il ne comprend pas moins de dix colonnes.

(2) Ces instructions sont datées du 10 janvier 1577. Loutchitzki, *Docum. inéd. pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue.*

(3) Theiner.

(4) Catherine, en son mémoire, avait conseillé de demander, pour une durée de quatre mois, 200.000 écus par mois.

rasser du fardeau sur le Tiers, celui-ci répliquait que, si la guerre survenait, les dépenses devaient être supportées également par les trois ordres. Après de longues et stériles discussions, le roi envoya représenter aux Etats combien était urgent le vote des subsides et prier qu'il eût lieu avant le 17 janvier, jour où il tiendrait la seconde séance générale. Le Tiers déclara qu'ayant mission de réclamer des « décharges », il ne pouvait discuter le choix de nouveaux impôts. Le 16, un officier du roi étant venu en l'assemblée du Tiers remontrer en termes hautains que les députés, en requérant le rétablissement de l'unité religieuse, étaient obligés par cela même de pourvoir aux frais de la guerre qui pouvait en être la conséquence, le président répondit « qu'on ne demandait pas la guerre en demandant une seule religion, ce qui se pouvait faire par concile et réformation des abus » (1).

La séance générale du 17 n'amena pas de solution. Les trois ordres se montrèrent de nouveau d'accord sur la question de religion, mais gardèrent le silence sur celle des subsides. Vainement le roi manda auprès de lui des députés de chacun des trois ordres ; vainement et à deux reprises, il envoya le duc d'Anjou, avec les membres les plus notables de son conseil, presser les Etats de lui faire une réponse précise. Le clergé promit enfin d'entretenir à ses frais, durant six mois, quatre mille hommes de pied et mille cavaliers, mais sous la condition que l'argent ne passerait pas par les mains des gens du roi. La noblesse, résolue à ne pas donner à la fois « de l'épée et de la bourse », se contenta de promettre son service personnel pendant le même laps de temps. Le Tiers fut inflexible, se déclarant sans pouvoirs pour octroyer des subsides (2).

Tandis que le roi faisait de nouvelles et inutiles tentatives auprès des trois ordres, allant jusqu'à demander leur consentement à l'aliénation d'une partie du Domaine, les délégués envoyés par les Etats vers les chefs des confédérés rentraient successivement à Blois. On entendit d'abord le rapport de ceux qui s'étaient présentés au prince de Condé. Ce prince, après avoir refusé de les recevoir, avait, sur leurs instances, consenti à les entendre, mais il leur avait signifié « qu'il ne reconnaissait pas

(1) *Journal de Bodin.*
(2) Pour plus de détails, voir G. Picot, *Hist. des Etats Généraux.*

l'assemblée de Blois pour Etats, attendu que la forme ancienne n'y avait pas été tenue et que les députés avaient été pratiqués et corrompus pour obtenir l'abolition de l'édit ». Dix jours après, le 18 février, arrivaient les députés envoyés vers le roi de Navarre. Leur rapport fut tout différent. Ce prince les avait accueillis avec courtoisie et leur avait remis une lettre adressée « à Messieurs les gens tenant les Etats à Blois », ce qui, contrairement à sa récente protestation, était implicitement les reconnaître. Dans cette lettre, il exhortait les députés à « ne pas laisser échapper la paix » et à ne pas écouter « quelques-uns qui, suivant leur passion ou leur intérêt particulier, ne se souciaient pas de perdre le royaume ».

Dans un écrit plus étendu qui était joint à cette lettre, ce prince exposait des considérations où déjà s'annonçait sa conduite future. Il disait aux députés qu'en ne voulant que la religion romaine ils rendaient la guerre inévitable ; « qu'ils devaient regarder non pas seulement ce qu'ils désiraient, mais ce que ce royaume pouvait comporter » ; que l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède, la Suisse, l'Allemagne, la Hongrie, la Bohème toléraient les deux cultes ; que Sa Majesté elle-même, lorsqu'elle était allée en Pologne, avait juré de maintenir l'un et l'autre. Quant à l'invitation qui lui était faite de quitter sa religion, « il priait Dieu, si elle était la bonne, de l'y confirmer et, si elle était mauvaise, de lui faire entendre la bonne pour la suivre et y vivre ».

Le 26 février, on reçut la réponse écrite de Damville, dont la suscription : « A Messieurs de l'Assemblée se tenant présentement en la ville de Blois », montrait qu'à l'exemple de Condé, il ne reconnaissait pas les Etats comme légitimes. Cette réponse, où il affirmait son attachement inébranlable à la foi catholique, était, pour le reste, analogue à celle du roi de Navarre. Il y disait qu'on ne pourrait interdire aux réformés l'exercice de leur culte sans les porter au désespoir et plonger le royaume dans un abîme de maux, que « Dieu avait permis dans le cœur des hommes la diversité de religion », et qu'il n'était pas vrai, comme en témoignaient les faits qui se passaient en Languedoc, « que deux religions fussent incompatibles » (1).

(1) *Journal de Bodin.*

Ces communications n'avaient pas laissé de produire quelque effet sur l'esprit de l'assemblée, lorsque, le 27 février, le duc de Montpensier, que Henri III avait envoyé en son nom conférer avec le roi de Navarre, se présenta pour rendre compte de sa mission. Ce grand seigneur catholique, qui jadis, dans une lettre à Grégoire XIII, avait si vivement approuvé la Saint-Barthélemy, conseilla la tolérance. Il rappela les guerres soutenues inutilement depuis seize ans, les maux qui en avaient été la suite, parla des supplications dont, au cours de son voyage, il avait été l'objet de la part des populations pour empêcher le retour des hostilités ; il cita l'exemple de Charles-Quint, forcé, malgré ses victoires, de laisser aux luthériens l'exercice de leur culte ; il parla des Pays-Bas, où le nouveau gouverneur, Don Juan d'Autriche, avait adhéré au traité de Gand (1), qu'au lendemain du sac d'Anvers par les Espagnols avaient conclu les provinces catholiques et protestantes, et par lequel elles s'étaient alliées pour défendre leurs libertés en convenant d'observer entre elles la paix religieuse. Il déclara enfin que le roi de Navarre, cédant à sa prière, était disposé à supprimer certains articles de l'édit de pacification et exhorta les députés à demander « à Leurs Majestés d'entendre à la paix ». Ce discours, dans la bouche d'un prince si peu suspect de favoriser les huguenots, causa une telle impression, que les députés du Tiers, en grande majorité, — c'est-à-dire neuf bureaux sur douze, — se prononcèrent pour la paix et, le même jour, adressèrent au roi une requête, où ils le suppliaient « de vouloir réunir tous ses sujets en la religion catholique par les plus doux moyens, en paix et sans guerre » (2).

Ce n'était pas seulement du côté des États que le roi ne trouvait pas tout le concours qu'il avait espéré. La Ligue, telle du moins qu'il l'avait reconstituée, ne lui offrait pas non plus l'appui sur lequel il avait compté. Dans les provinces, elle n'avait rencontré qu'un petit nombre d'adhérents. La ville

(1) C'est le 12 février 1577 que D. Juan d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas en remplacement du comte de Requesens, adhéra à la « pacification de Gand » conclue le 3 novembre 1576.

(2) *Journal de Bodin*. Déjà à la veille de la seconde séance générale du 17 janvier, la majorité du Tiers, décidée à refuser les subsides, était revenue sur sa précédente délibération, et il avait été convenu que l'orateur chargé de prendre la parole en cette séance au nom du troisième ordre demanderait l'unité religieuse « par doux moyens et sans guerre ». Mais cet orateur, gagné par les Guises, omit à dessein les mots *sans guerre* dans sa harangue.

d'Amiens avait obtenu du roi, moyennant six mille livres, l'autorisation de ne pas s'y associer. A Paris même, où la propagande avait repris par son ordre, beaucoup refusaient de la signer. Le seul fait qu'il s'en était déclaré le chef avait refroidi les zélés, qui se défiaient de ses intentions. D'autres étaient persuadés « que tout cela ne tendait qu'à vider les bourses » (1). Déjà Catherine se montrait moins résolue (2). Henri III, qui, dix jours avant le retour du duc de Montpensier, répétait encore « ne vouloir qu'une religion en France, quand tout devrait se perdre », se sentit ébranlé à son tour. Le lendemain du jour où le duc s'était présenté aux Etats, il rassembla tous les membres de son conseil et, de nouveau, demanda leur avis sur la situation.

Les opinions qui furent émises, et cette fois verbalement, témoignèrent du changement opéré dans les idées de la cour. Quelques-uns, comme le duc d'Anjou et le cardinal de Bourbon, se prononcèrent, ainsi qu'ils avaient fait précédemment, pour le rétablissement de l'unité religieuse, mais sans y insister. D'autres essayèrent de se récuser. Seul le duc de Nevers fut énergique. S'adressant à Henri III : « Que diront les Etats, que dira la chrétienté, si vous changez de résolution ? » Quant à la reine-mère, elle déclara « qu'il fallait différer l'exécution de ce qui avait été résolu, jusqu'à ce qu'on fût assuré que la chose fût en la puissance du roi » ; que ce ne serait pas une chose nouvelle qu'il permît l'exercice du culte réformé là où il ne pouvait l'empêcher ; qu'elle était catholique et avait aussi bonne conscience que qui que ce fût ; mais qu'on avait peu de moyens de faire la guerre et qu'elle ne voulait pas mettre l'Etat et la personne du roi en tel hasard. « S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas de la perte de cet Etat, pourvu qu'ils puissent dire qu'ils ont bien maintenu la religion catholique, ou qui espèrent d'y faire leur profit par sa ruine, je ne veux pas leur ressembler ». C'était désigner les Guises. Après avoir entendu toutes les opinions : « Messieurs, dit le roi, chacun a vu de quelle affection j'ai embrassé ce qui était pour l'honneur de Dieu. Je croyais que les gens des Etats m'aideraient. Je me

(1) *L'Estoile*, février 1577.

(2) Le 9 février, elle avait dit au sortir d'un conseil, « qu'on pouvait « permettre quelque religion en attendant le Concile général. » *Mémoires de Nevers.*

suis trompé. Je ne pense point faillir si je ne déclare pas maintenant que je veuille entretenir une seule religion dans mon royaume, puisque je n'ai pas les moyens de le faire. Je désire qu'on connaisse mon intention, afin que, hors du conseil, on n'aille pas médire de moi » (1).

Du 2 au 3 mars, les Etats se séparèrent, après avoir remis, selon l'usage, leurs cahiers de doléances. Ainsi avorta le grand dessein formé par Henri III et la reine-mère d'imposer l'unité de religion à tous les sujets du royaume. Ce qui avait transpiré de ce dessein et des vœux formulés par les Etats n'avait servi qu'à mettre les armes aux mains des huguenots. Outre les places dont ils s'étaient déjà saisis en Guyenne, ils s'étaient emparés d'autres places en Lyonnais, en Auvergne, en Poitou. Obligé d'armer lui-même afin d'arrêter leurs entreprises, le roi allait faire la guerre avec la pensée, non plus de rompre le traité de Beaulieu, mais de conclure une paix moins humiliante. Tout en engageant les hostilités, il députa une seconde fois le duc de Montpensier, avec Biron, nommé récemment maréchal de France, et l'archevêque de Vienne, vers le roi de Navarre, pour parler d'accord. En même temps, il chercha à se rallier Damville en lui offrant le marquisat de Saluces, sous la condition qu'il restituerait toutes les villes de son gouvernement de Languedoc (2). Encore fallait-il de l'argent pour cette guerre à soutenir, d'autant qu'un envoyé du prince Jean-Casimir était venu réclamer trois millions dûs à son maître. A défaut des subsides qu'avaient refusés les Etats, Henri III demanda aux bonnes villes 1.200.000 livres, — dont 300.000 à la ville de Paris, (3) — créa ou plutôt vendit des offices, rendit des édits bursaux (4). La reine mère, de son côté, écrivit à d'Abain pour qu'il s'adressât de nouveau à Grégoire XIII. « Le roi attend la résolution du pape sur ce que vous avez charge de lui demander, les choses sont déjà si enflammées qu'il est temps que Sa Sainteté y prête son bon secours ».

Pour obtenir ce secours plus sûrement, Catherine exagé-

(1) *Mémoires de Nevers.*

(2) Henri III lui fit cette offre par une lettre du 6 mars (*Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 240, note), offre qui ne fut pas suivie d'effet, Damville ayant préféré garder son gouvernement du Languedoc, que le roi voulait lui ôter et qu'il dut lui laisser. *Hist. du Languedoc*, l. XL.

(3) Paris ne voulut donner que 100.000 livres.

(4) *L'Estoile*, mars-avril 1577. — ISAMBERT, *Rec. des anc. lois françaises.*

rait dans sa lettre la gravité de la situation. Les confédérés étaient loin d'être unis en leur rebellion. Déconcertés par la défection du duc d'Anjou, les catholiques « associés » commençaient à se relâcher dans leur alliance avec les réformés. En Languedoc, Damville, qui avait obtenu du roi de garder le gouvernement de cette province, était à demi gagné. En Guyenne, le roi de Navarre avait peine à maintenir l'entente entre les capitaines des deux religions que, par politique autant que par tolérance, il gardait auprès de lui. Les huguenots s'affaiblissaient eux-mêmes par leurs divisions et leur indiscipline. En Saintonge, une telle licence, effet de tant de guerres civiles, régnait parmi les troupes protestantes, qu'elle indignait leurs coreligionnaires de la province. Condé, qui s'était alors fixé à La Rochelle, n'était que difficilement obéi de ses soldats, qui cherchaient uniquement le butin, pillaient amis et ennemis, et, tandis qu'il voulait la guerre, les Rochellois, qui souffraient de tous ces désordres, désiraient la paix (1). Ces divisions ne pouvaient qu'être favorables au roi. A la vérité, il avait à craindre les pratiques de l'Angleterre. Elisabeth, tout en se répandant en protestations d'amitié jusqu'à exprimer le regret que les projets de mariage avec le duc d'Anjou parussent délaissés par la cour de France, appuyait secrètement les huguenots. Elle avait auprès d'elle des agents de Condé, et Henri III mandait à Mauvissière, son ambassadeur à Londres, « d'avoir soigneusement l'œil ouvert » (2).

Voyant le roi de Navarre disposé à la paix et Damville prêt à changer de parti, il dirigea principalement ses efforts contre les rebelles du centre et de l'ouest. Deux armées avaient été rassemblées, l'une sur la Loire, l'autre sur la Charente. Le duc d'Anjou accepta sans scrupule le commandement de la première contre ses alliés de la veille ; la seconde fut placée sous les ordres du duc de Mayenne, moins populaire que son aîné le duc de Guise et, par cette raison, jugé moins dangereux. Vers la mi-avril, le duc d'Anjou alla mettre le siège devant La Charité (3), qui, le 2 mai, se rendit à composition, et ce ne fut qu'à grand'peine, qu'entré dans la place, il fit observer la capitulation par ses soldats « animés au meurtre et au butin ». Il re-

(1) D'Aubigné, l. VIII, c. 14. — De Thou, l. LXIV.
(2) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. V, p. 252, note.
(3) Les huguenots s'étaient emparés de La Charité lorsqu'ils s'étaient vu refuser l'entrée de Péronne.

vint jouir de son succès à la cour, où la reine-mère lui donna un festin d'une magnificence extraordinaire, qui coûta, disait-on, près de 100.000 livres (1). Il gagna ensuite l'Auvergne pour assiéger Issoire, que, le 12 juin, il emporta d'assaut et que ses soldats, laissés libres cette fois, pillèrent et brûlèrent, « tuant inhumainement tout ce qui se trouvait devant eux » (2). En Saintonge, le duc de Mayenne s'emparait, presque sans coup férir, de Tonnay-Charente, de Rochefort, de Marans. A l'approche de son armée, les catholiques « associés » avaient abandonné ceux de la religion, et l'on vit même des soldats protestants les uns déserter, les autres prendre rang dans les troupes du roi. Dans le midi, Damville, qui avait enfin « tourné sa robe » et embrassé ouvertement la cause du roi (3), rencontrait plus de résistance de la part des huguenots, maintenant ses ennemis, que commandait le fils aîné de Coligny, François de Chatillon. Il s'était néanmoins rendu maître, dès la fin de mai, d'un certain nombre de places et, le 9 juin, entamait le siège de Montpellier, tandis que le duc de Mayenne entreprenait le blocus de Brouage, la seconde place maritime des huguenots.

Le pape s'était alors décidé, non sans hésitation, à donner cinquante mille écus, lesquels furent aussitôt destinés par Henri III à payer une levée qu'il envoyait faire en Allemagne (4). Néanmoins les négociations se poursuivaient avec le roi de Navarre, qui, si disposé qu'il fût à la paix, ne voulait rien arrêter sans la présence de Condé et des députés des églises. La cour avait d'autant plus hâte de parvenir à un accord, qu'elle savait qu'en Angleterre des vaisseaux étaient équipés pour se porter au secours de Brouage et de La Rochelle. Catherine, dans les derniers jours de juillet, disait même à l'ambassadeur d'Angleterre que, sans l'assistance que sa souveraine donnait ou promettait aux rebelles, la paix eût déjà été conclue (5). Cette assistance eut lieu trop tard. Le 21 août, Brouage,

---

(2) « En ce beau banquet, les dames les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service. » *L'Estoile*, mai 1577.

(2) *L'Estoile*, *ibid.*

(3) Sa réconciliation avec le roi fut scellée par des lettres d'abolition qui lui furent délivrées le 21 mai 1577.

(4) Grégoire avait d'abord proposé d'envoyer quatre mille Italiens ou quatre mille Suisses dont il eût payé la solde, ce que le roi avait refusé. *Cf.* lettre de Catherine à d'Abain, 10 et 26 juin 1577.

(5) *Lettre de Catherine*, du 1er août 1577, *à Mauvissière*.

après un siège de six semaines, capitulait. Cet échec, en décourageant les huguenots, accéléra l'issue des négociations. Condé, renonçant à prolonger la résistance, se rendit à Bergerac, où se trouvaient déjà les plénipotentiaires de Henri III, avec ceux du roi de Navarre et les députés des églises.

Le 17 septembre, la paix était enfin conclue. Un courrier, expédié par le roi de Navarre, en informa Damville dans le moment où il allait livrer bataille sous les murs de Montpellier. Elle était dûe à la fois à la modération du roi de Navarre et à celle de la cour. Le nouveau traité, que Henri III ratifia à Poitiers et qu'il appelait « sa paix » par opposition à « la paix de Monsieur », reproduisait sur plusieurs points le traité précédent. Le roi y renouvelait le désaveu de la Saint-Barthélemy, déclarait les huguenots capables de tous emplois et dignités et admissibles dans les écoles et les hôpitaux. Mais la faculté de tenir des synodes ne leur était pas conservée, non plus que celle de bâtir des temples. L'exercice du culte réformé, au lieu d'être permis par tout le royaume, ne l'était que dans les faubourgs d'une ville par chaque bailliage ou sénéchaussée et aussi dans les villes où il avait été publiquement pratiqué jusqu'au présent mois de septembre (1). La zone d'interdiction autour de Paris était étendue à dix lieues. On enlevait aux protestants la moitié des chambres mi-parties concédées par le dernier traité, et ils n'entraient que pour un tiers dans celles qui étaient maintenues. Ils gardaient pour six ans seulement leurs huit places de sûreté. Par une disposition particulière, la ville de Saint-Jean d'Angély était accordée, pour le même temps, au prince de Condé, en attendant qu'il pût être mis en possession du gouvernement de Picardie. Défense était faite à ceux de la religion « de toutes pratiques et intelligences hors du royaume ». Enfin, en ce qui regardait ses sujets catholiques, le roi « cassait et annulait toutes ligues, associations et confréries faites ou à faire sous quelque prétexte que ce fût ». C'était dissoudre la Ligue après s'en être déclaré le chef (2).

---

(1) Il convient d'ajouter que par ce même traité, comme déjà par d'autres traités antérieurs, les seigneurs hauts justiciers avaient le droit de pratiquer leur culte en « leur domicile principal » pour eux, leurs familles et tous autres qu'ils voudraient recevoir. Le même droit était reconnu aux seigneurs non hauts justiciers pour eux, leurs familles et dix personnes seulement.

(2) FONTANON, t. IV.

V

Le traité de Bergerac ou, comme on disait communément, l'édit de Poitiers, avait été enregistré le 8 octobre 1577 au Parlement. Il semblait que cette fois la paix dût être durable. Si, comme il était inévitable, elle mécontentait les opiniâtres des deux partis, elle avait été accueillie avec satisfaction par les modérés, qui étaient alors en grand nombre dans le royaume. Les Rochellois en éprouvèrent une telle joie, qu'ayant reçu le soir une copie de l'édit transmise par le roi de Navarre, ils le firent sur le champ publier aux flambeaux. Le pape lui-même, qu'avait si vivement affligé le précédent traité, ne pouvait méconnaître les notables restrictions qui y avaient été apportées et devait, à quelques égards, se montrer satisfait.

Il ne suffisait pas, toutefois, d'avoir publié la paix ; il fallait en assurer l'exécution. En Guyenne, Bordeaux persistait à fermer ses portes au roi de Navarre. En Languedoc, François de Châtillon, qui avait tenu tête à Damville et que le roi avait nommé gouverneur de Montpellier, demeurait en armes. Des huit places de sûreté octroyées par l'édit, trois se trouvaient en Guyenne ; les autres avaient été réparties entre le Languedoc, le Dauphiné et la Provence. Néanmoins les réformés de ces provinces refusaient de se dessaisir des autres villes qu'ils occupaient, avant d'être assurés de l'entière application de l'édit. Les lieutenants du roi, de leur côté, cherchaient à surprendre les places détenues indûment par les protestants. On peut même dire que ces provinces étaient alors en pleine anarchie. Des partis des deux religions, opérant pour leur compte, y couraient le pays, et s'y livraient à tous les excès. En Languedoc notamment, des bandes huguenotes, conduites par des capitaines de leur choix, « faisaient guerre, levaient contributions, prenaient prisonniers », exerçaient de véritables brigandages. Le roi de Navarre, « passionné à l'observation de la paix », priait Damville de l'aider à la maintenir. Il s'efforçait surtout de la maintenir parmi ceux de sa religion. Il écrivait, le 14 novembre, aux réformés de Pamiers : « Ne nous donnons pas le tort de l'avoir violée » ; et, le mois suivant, aux officiers

et consuls de Bergerac : « Il ne faut pas que la rupture de l'édit nous soit imputée » (1).

Henri III, une fois la paix conclue, était rentré à Paris et, laissant à sa mère le gouvernement du royaume, avait repris ses habitudes « de profusion et d'oisiveté ». Ce n'est pas qu'il fût inattentif aux moyens de garder cette paix ; mais, d'après les mémoires du temps, il la voulait garder autant pour être plus libre dans ses plaisirs que pour le bien de son royaume. C'est surtout à partir de ce moment qu'il montra ces mœurs équivoques qui achevèrent de le discréditer. On ne le vit plus qu'entouré de ses mignons. Ces jeunes seigneurs, « fraisés, frisés, pulvérisés de poudres violettes et de senteurs odoriférantes qui aromatisaient les rues, places et maisons où ils fréquentaient », étaient un sujet de risée pour le peuple. Braves toutefois et à l'occasion ne craignant pas la mort, dévoués à leur maître, partageant ou excitant ses défiances contre son frère et contre les Guises, ils remplissaient la cour et la ville du bruit de leurs querelles, tantôt avec les favoris du duc d'Anjou, tantôt avec ceux de la maison de Lorraine. Ces querelles se vidaient l'épée à la main. Vainement Henri III, au mois de janvier 1578, rendit-il une ordonnance pour empêcher les duels ; la plus fameuse de ces rencontres eut lieu, le 27 avril de cette année, près la Bastille. Deux des mignons les plus aimés du roi, Quélus et Maugiron, auxquels s'était joint un troisième, se mesurèrent avec trois autres jeunes seigneurs, créatures du duc de Guise. Maugiron fut tué sur place ; Quélus, percé de quatorze coups, expira au bout de trente-trois jours. Henri III baisa ses deux amis morts, « fit tondre leurs têtes » pour emporter et serrer « leur blonds cheveux », ôta à Quélus les pendants d'oreilles qu'il lui avait donnés et « attachés de sa propre main », et prescrivit pour l'un et l'autre des funérailles somptueuses auxquelles il obligea « les plus grands de la cour » d'assister. « De telles et semblables façons, dit l'Estoile, causèrent peu à peu le mépris de ce prince », ce qui servit grandement « à ceux de Lorraine pour corrompre le peuple... et, plus tard, former entièrement leur parti, qui était la Ligue, de laquelle ils avaient jeté les fondements » (2).

---

(1) *Lett. missives de Henri IV.* — D'AUBIGNÉ, l. IX, c. 2.
(2) *L'Estoile*, octobre 1577, avril 1578. — DE THOU, l. LXVI.

Sur ces entrefaites, la cour avait été mise en émoi. Le 14 février, le duc d'Anjou s'était encore une fois évadé de Paris et s'était retiré à Angers, ville de son apanage. Quelles étaient ses intentions ? Etait-ce une nouvelle guerre qu'il allait susciter ? Catherine courut le rejoindre « de peur qu'il ne fît encore le fou » (1). Il lui affirma qu'il ne songeait à rien entreprendre « qui pût déplaire au roi et troubler le royaume », et, à demi rassurée, elle regagna Paris. Ce qu'il n'avait pas avoué, c'est qu'il projetait une expédition en Flandre, où depuis longtemps il rêvait de se faire un Etat. Les événements survenus alors aux Pays-Bas favorisaient ses vues. Le gouverneur Don Juan d'Autriche, après avoir promis d'observer les conventions de Gand, qu'avait de son côté ratifiées Philippe II, n'avait pas tardé à violer ses engagements (2). Ayant rappelé les forces espagnoles que, conformément à ces conventions, il avait d'abord éloignées, il avait marché contre les troupes réunies des provinces confédérées et, le 31 janvier 1578, les avait défaites à la bataille de Gembloux. Vers la fin de l'année précédente, les Etats généraux des Pays-Bas, à qui la conduite de Don Juan inspirait déjà des défiances, avaient cherché des appuis en Angleterre, en Allemagne, en France. Le duc d'Anjou à qui ils s'étaient adressés, sans rien promettre de positif, avait demandé que les Etats « lui fissent connaître plus particulièrement ce qu'ils attendaient de lui (3) ». En apprenant la défaite des confédérés, il estima le moment venu d'offrir ses services. Une active correspondance s'échangea entre lui et Guillaume d'Orange, et, dans les derniers jours d'avril, il commençait à lever des soldats pour s'acheminer en Flandre.

Dans l'intervalle, Catherine, encore ignorante des intentions du duc d'Anjou et cherchant ce qui pouvait fixer l'esprit d'un fils remuant et ambitieux, lui avait fait parvenir un long mémoire où elle lui soumettait diverses propositions de mariage. Dans ce mémoire, elle disait, elle répétait que le roi et elle feraient tout « pour sa grandeur ». Le croyant alors peu disposé

(1) *Lettre de Catherine* du 20 mars 1578.

(2) Le lendemain du jour où il avait adhéré aux conventions de Gand, il écrivait à Philippe II : « Il faudra se rendre maître en temps et lieu de la Hollande et de la Zélande. Jusque là, il faudra passer par ce qu'ils voudront... Je dissimulerai. » GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 199.

(3) *Arch. de la maison d'Orange*, t. VI, p. 243.

au mariage d'Angleterre, elle passait en revue les cours d'Allemagne et d'Italie où il pouvait contracter des alliances, et finalement elle insistait sur une union avec une fille du roi d'Espagne, pourvu qu'à l'occasion de ce mariage Philippe II donnât la Franche-Comté et y joignit, si des enfants survenaient, les Pays-Bas ou le duché de Milan. « Un beaucoup plus grand avantage, ajoutait-elle, pourrait résulter de cette union. Le roi d'Espagne étant avancé en âge et moribond et ses fils très jeunes, le duc d'Anjou, étant son gendre, pourrait honnêtement espérer, si le dit roi décédait bientôt, avoir le principal gouvernement et administration de ses Etats ». Si ce mariage agréait au duc, elle était prête à en conférer avec la cour d'Espagne (1).

Lorsqu'elle connut les vrais desseins de son fils, elle s'alarma tout à fait. Jugeant que, dans la situation du royaume non encore partout pacifié, une telle entreprise était propre à ramener des agitations dangereuses, elle alla au mois de mai retrouver le duc d'Anjou. Elle lui représenta qu'il ne pouvait rien sans l'assistance du roi son frère, lequel n'était pas, à cette heure, en mesure de lui prêter secours ; que le prince d'Orange le trompait et ne l'appelait en Flandre que pour le mettre aux prises avec Don Juan d'Autriche, tandis que lui-même se fortifierait dans les provinces protestantes ; qu'enfin il devait avoir égard aux intérêts du royaume, et qu'elle savait de l'ambassadeur d'Espagne que Philippe II menaçait, au cas où se ferait cette expédition, de déclarer la guerre à la France. Elle croyait si peu à la bonne foi de son fils, qu'elle le supplia, « comme mère, » d'avouer s'il n'avait pas en vue d'autres entreprises que celle de Flandre et « si les levées qu'il faisait n'étaient pas pour recommencer la guerre en ce royaume ». Il la rassura de nouveau sur ce point et déclara, en ce qui concernait l'affaire de Flandre, qu'il était en pourparlers avec les Etats généraux des Pays-Bas et qu'il n'interviendrait que si les Etats le nommaient « leur prince et seigneur » (2).

La reine d'Angleterre, qui ne se souciait pas que les Pays-Bas devinssent province française, avait, de son côté, envoyé vers le duc d'Anjou pour le dissuader de cette expédition. En même temps, elle faisait adroitement « remettre en avant » le

(1) Voy. ce mémoire dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VI, p. 12-14.
(2) *Lettres de Catherine* des 7 et 8 mai 1578.

projet, toujours pendant, d'un mariage entre elle et ce prince. Si vive était l'inquiétude de Catherine, que, le 19 juin, elle allait une troisième fois trouver son fils. Tout en insistant encore sur le mariage d'Espagne, elle promit, s'il renonçait à son entreprise, de faire, d'accord avec le roi « tout ce qui serait possible » pour obtenir du pape qu'il lui abandonnât Avignon et le Comtat Venaissin, ce qui lui procurerait « de ce côté là, un bon et bel Etat, de grande étendue et fort honorable » (1).

Les ambitions du duc d'Anjou allaient bien au delà de ce que lui offrait Catherine. Il ne visait pas seulement à la seigneurie des Pays-Bas. Contrairement à ce que pensait sa mère, il était décidé à épouser Elisabeth, croyant, par cette union, s'asseoir sur le trône d'Angleterre. Il y a plus ; il nourrissait secrètement la pensée de succéder un jour à son frère sur celui de France, comme l'attestaient ces mots d'une lettre qu'un de ses négociateurs adressait alors au prince d'Orange : « J'ai espérance que vous serez celui qui aiderez à lui mettre trois couronnes sur la tête, après avoir été cause de l'avoir fait venir » (2). Catherine ne soupçonnait pas jusqu'où s'étendaient les ambitions de son fils. Dès qu'elle sut qu'il était résolu au mariage d'Angleterre, soit qu'elle vît là un moyen de le détourner d'une expédition à laquelle Elisabeth était opposée comme elle, soit aussi qu'elle reprît avec zèle un projet dont elle avait si souvent elle-même souhaité la réalisation, elle écrivit une lettre des plus vives à sa bonne sœur, que, par une inadvertance dont elle s'excusait, elle appelait déjà « sa bonne fille ». Se prévalant des récentes ouvertures faites par cette princesse, elle la priait « de tout abréger et hâter », et l'assurait du désir où était le duc d'Anjou de « précipiter » cette union. « Tous les jours me seront haïs jusqu'à ce que je voie celui qui fera heureux le duc d'Anjou, et non pas lui seul, mais le roi son frère et moi et tout le royaume... Qu'il vous plaise donc que vous ne tiriez plus les choses en longueur et que j'aie ce contentement, avant de mourir, de voir de vous un beau-fils » (3).

Grégoire XIII qui, se flattait de l'espoir, comme jadis

(1) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VI, p. 29, 387.
(2) *Archives de la maison d'Orange*, t. VI, p. 399-401.
(3) *Lettres de Catherine*, août, *Cf.* 8 juin et 23 juillet 1578.

Pie V, de rétablir par les armes de l'Espagne le catholicisme en Angleterre et projetait même de faire épouser Don Juan d'Autriche à Marie Stuart, s'était également alarmé des préparatifs du duc d'Anjou. Il ne s'était pas borné à faire connaître à Henri III combien l'affligeait une entreprise qui aurait pour effet d'amener un conflit entre les princes chrétiens (1). Il avait envoyé de nouveau en France l'archevêque de Nazareth, avec la mission de se rendre auprès du duc d'Anjou et de lui faire entendre des remontrances. Ce prince répondit à Grégoire XIII qu'il mettrait à profit « ses saintes admonitions » ; que toutefois il croyait accomplir « un acte vraiment chrétien » en se portant au secours d'un peuple opprimé ; qu'il espérait, par son intervention, rendre la paix à ces provinces et y éteindre l'hérésie. « Que Votre Sainteté soit d'ailleurs bien persuadée que nous ne poursuivons aucune vue personnelle et ne nous proposons rien de contraire à l'honneur de Dieu et à celui de l'Eglise catholique romaine, dans laquelle nous voulons vivre et mourir, comme le sait le Créateur » (2).

Lorsque le duc d'Anjou transmettait cette réponse, il n'était plus en France. Il avait, le 10 juillet, passé la frontière, gagné Arras, puis Mons. Il s'était fait précéder d'un manifeste, où il déclarait qu'il n'avait pu se refuser aux prières des seigneurs et états de Flandre qui avaient imploré son appui contre la tyrannie des Espagnols ; qu'il ne venait pas, comme le prétendaient ses ennemis, prendre la défense d'un peuple révolté contre son maître légitime, mais secourir une nation malheureuse, qui tenait par tant de côtés à la France dont elle avait été autrefois feudataire, et qu'il n'avait d'autre but que de la rétablir dans ses anciens droits et privilèges (3). Henri III, pour dégager sa responsabilité, s'empressa d'envoyer en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, à Rome, un désaveu public d'une entreprise « faite contre sa volonté » (4). Le 13 août, les Etats généraux des Pays-Bas, au nom des provinces confédérées, signaient avec le duc d'Anjou un

(1) 9 juin 1573. THEINER.
(2) 27 juillet 1578. THEINER.
(3) DE THOU, l. LXVI.
(4) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VI, p. 34, note.

traité par lequel ils le nommaient « Protecteur de la liberté belgique », lui accordaient trois places de sûreté et s'engageaient, au cas où la nation voudrait se soustraire à l'obéissance de Philippe II, à le choisir pour leur prince (1).

Sept mille volontaires français, appartenant aux deux religions, avaient rejoint le duc d'Anjou. Tandis que les Français entraient dans les Pays-Bas par le Hainaut, le fameux Jean Casimir que soudoyait Elisabeth pour défendre les intérêts anglais, y pénétrait par la Gueldre à la tête de bandes allemandes. Si toutes ces forces, augmentées de celles des confédérés que commandait le prince d'Orange, eussent opéré avec ensemble, elles auraient accablé les Espagnols. Mais le duc d'Anjou, Elisabeth, Guillaume d'Orange, étaient divisés de vues et d'intérêts. La discorde s'introduisit parmi les confédérés eux-mêmes. Les passions religieuses mirent de nouveau aux prises catholiques et protestants qu'avait d'abord unis la haine contre les Espagnols et une véritable guerre civile s'éleva entre les Flamands proprement dits et les Wallons, qui, les uns et les autres, employèrent à cette lutte les deniers levés par les Etats pour la commune cause (2).

Par l'effet de ces divisions, le duc d'Anjou ne put même obtenir la remise des places de sûreté qui lui avaient été promises. Vainement, en septembre, en octobre, il adressa aux Etats des réclamations. La mort de Don Juan d'Autriche, survenue dans l'intervalle (3), lui nuisit plus qu'elle ne le servit. Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, plus habile capitaine que Don Juan et qui l'avait remplacé à la tête des forces espagnoles, profita adroitement des divisions de ses adversaires et prit promptement l'avantage. A la fin d'octobre, le duc d'Anjou, qui n'avait encore réussi qu'à s'emparer de quelques places, comme Binche et Maubeuge, se voyait obligé, faute d'argent, de licencier quatre mille de ses soldats. Dans le cours de novembre, se prévalant de son titre de « Protecteur », il envoya par trois fois et sans succès vers les

---

(1) DUMONT, *Corps diplom.*

(2) Dès le 24 août, le cardinal Granvelle écrivait de Rome : « Je ne m'ébahirais pas que le duc d'Anjou s'en retournât comme il est venu, car il n'y a argent. » *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle.*

(3) 1er octobre 1578.

Wallons et les Flamands offrir sa médiation (1), et las de rester aux Pays-Bas « pour si peu y faire », se disposa à revenir en France.

Il n'abandonnait pas néanmoins ses projets sur la Flandre. Il ne renonçait pas davantage à d'autres ambitions et, dans le même moment, chargeait un de ses gentilshommes, Simier, d'aller en Angleterre reprendre les négociations de son mariage avec Elisabeth. Le 25 décembre, il notifiait aux Etats sa résolution de retourner en France, en les assurant « de son zèle et affection au bien de leur pays », ce qui était réserver l'avenir. Le mois suivant, il regagnait enfin la France, après avoir adressé à Elisabeth une lettre pleine d'adulations et où s'étendant sur les qualités qui faisaient d'elle une princesse incomparable, il la nommait « la plus parfaite déesse des cieux » (2). Son départ fut le signal de la rupture définitive de l'entente entre les dix-sept provinces qui composaient les Pays-Bas. Les provinces catholiques de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre Wallonne formèrent l'Union d'Arras, à laquelle les provinces calvinistes du nord répondirent en formant l'Union d'Utrecht, deux actes qui préparèrent la scission des Pays-Bas en deux Etats distincts, la Belgique et la Hollande (3).

VI

Dans le temps que le duc d'Anjou tentait cette aventure des Flandres, Henri III était tout à l'organisation d'un ordre de chevalerie, l'ordre du Saint-Esprit, auquel il voulait associer, au nombre de trois cents et plus, les principaux gentilshommes de son royaume. Son but, en créant cette institution, était « d'exciter toujours davantage sa noblesse à vivre catholiquement » et de consolider sa propre autorité. Ce double objet était clairement indiqué dans un mémoire qu'à cette occasion il avait fait parvenir à Grégoire XIII. « Le premier

(1) Muller et Diegerick, *Relations du duc d'Anjou avec les Pays-Bas.*
(2) 4 janvier 1579. *State papers.*
(3) L'Union d'Arras fut conclue le 9 janvier 1579 et l'Union d'Utrecht le 23.

janvier de chaque année, les nouveaux chevaliers, après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur, jureront à Dieu et au roi, chef suprême de l'ordre, de vivre et mourir dans la foi catholique, et, selon que le commandera Sa Majesté, de prendre les armes soit pour la défense de la religion, soit pour le service du roi et la conservation de son Etat ». Afin de subvenir aux dépenses nécessitées par l'entretien de cette nouvelle milice, le pape était supplié d'autoriser le clergé à fournir annuellement deux cent mille écus sous forme d'une contribution levée sur tous ses bénéfices. A ce mémoire très étendu était jointe une lettre particulière dans laquelle Henri III sollicitait l'approbation du Saint-Père. « C'est pour le grand bien de l'Eglise et pour le mien que je me suis décidé à instituer cet ordre, et il m'est tellement à cœur que, si le malheur d'un refus m'arrivait de Votre Sainteté, je m'en tiendrais trop dédesgné » (1).

Par un bref du 22 décembre 1578, Grégoire XIII donna son approbation, non sans quelque réticence, à l'établissement de l'ordre, mais refusa d'y affecter les revenus de l'Eglise. Si vive était l'impatience de Henri III, qu'avant d'avoir reçu la réponse du pape, le 31 décembre 1578, il inaugurait l'ordre en grande pompe, à Paris, en l'église des Augustins. Dans une lettre adressée au cardinal de Côme par le protonotaire Dandino qui avait depuis peu remplacé Salviati à la nonciature, on trouve une relation détaillée de cette cérémonie, laquelle, commencée à deux heures de l'après-midi, dura jusqu'à sept heures du soir. Le nonce nomme les personnages, décrit les riches costumes, montre les nouveaux chevaliers portant, par dessus des pourpoints en toile d'argent, des manteaux de velours noir brodés d'or et ornés de langues de feu, avec, sur la poitrine, le collier d'or de l'ordre où une colombe « descendant » figurait le Saint-Esprit. Il dit enfin les serments prêtés tour à tour par les chevaliers entre les mains du roi et annoncés chaque fois par une sonnerie de trompettes (2).

(1) THEINER, t. II, append.

(2) Le nonce tenait ces détails de l'un des assistants, n'ayant pas voulu paraître à la cérémonie avant de connaître l'approbation du pape. Voir une lettre de Henri III au pape du 26 mars 1579, dans laquelle il exprime le regret que Sa Sainteté n'ait pas accueilli plus favorablement cette institution, mais il espère que ses dispositions changeront quand elle connaîtra « le bien qui s'ensuivra. » THEINER, *ibid.*

Tels étaient les soins qui, au milieu des plus graves affaires, occupaient Henri III. A vrai dire, le gouvernement n'était pas alors à Paris où résidait le roi, mais dans le midi où se trouvait la reine mère. Elle avait jugé nécessaire d'aller elle-même rétablir la paix en ces régions que troublait encore la lutte des partis. Emmenant avec elle les principaux conseillers de la couronne, elle avait quitté Paris au mois d'août 1578. Ce voyage, qu'elle pensait faire court, devait durer dix-huit mois. Le récit en est tout entier consigné dans des dépêches souvent considérables que presque chaque jour elle adressait à Henri III (1). Elle s'était d'abord rendue en Guyenne, où elle devait rencontrer le roi de Navarre. A la suite d'une première entrevue qu'elle eut à La Réole avec ce prince, un acte fut signé le 5 octobre par lequel tous deux s'engageaient, elle au nom du roi, lui au nom des réformés, à faire observer l'édit de pacification (2). Cet acte n'était qu'une préparation à une conférence définitive où le roi de Navarre se proposait d'appeler les députés des églises. Ce qui importait surtout à Catherine, c'était d'amener les huguenots à restituer les villes qu'ils occupaient en plus de celles que l'édit leur avait concédées. « Là, disait-elle, est le point principal qui nous arrêtera ». Voyant de près l'agitation des partis, elle sentait qu'elle aurait des difficultés aussi bien du côté des catholiques que du côté des protestants. « Nous sommes bien traversés de part et d'autre, écrivait-elle d'Agen à son fils, et je vous puis dire en vérité que, si vous n'eussiez trouvé bon mon voyage par deçà, l'on eût repris les armes partout ».

Tout en entreprenant ce voyage, elle ne laissait pas de s'inquiéter des affaires de Flandre « où le duc d'Anjou s'était si légèrement embarqué ». Ne sachant encore à ce moment quelle en devait être l'issue, elle eût voulu « qu'il s'en retirât sous quelque honnête couleur » et se rendît vers la reine d'Angleterre, s'il avait, comme il le disait, « grand désir au ma-

---

(1) Ces dépêches remplissent presque tout le tome VI des *Lettres de Cath. de Médicis*, et une partie du tome VII. Dans ces dépêches, Catherine ne se borne pas à informer en détail le roi de toutes ses démarches, elle lui dicte ou lui suggère les instructions qu'il doit transmettre de son côté pour la seconder dans ses négociations.

(2) *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VI, app. n° 3.

riage » (1). Instruite peu après de la démarche qu'au sujet de ce mariage Simier allait, au nom du duc, faire en Angleterre, elle écrivit de nouveau à Elisabeth (2), la priant « d'effectuer à cette fois » une union si vivement souhaitée. « Je n'ai qu'un regret, c'est que les affaires du roi, qui me retiennent ici, ne me permettent pas d'être de retour lorsque mon fils vous ira trouver » ; car je ne saurais avoir plus grand contentement que de « vous voir coucher ensemble ».

Elle s'était arrêtée à Auch, attendant l'arrivée des députés des églises, quand se produisit un incident qui faillit empêcher la conférence. Dans la seconde quinzaine de novembre, La Réole, l'une des places de sûreté octroyées aux huguenots, était prise par les catholiques. Les mémoires contemporains ont raconté comment le roi de Navarre fut averti secrètement durant un bal que donnait la reine-mère. Il s'esquive, sans rien laisser paraître, et, suivi de quelques-uns des siens, court se saisir de la petite ville de Fleurance. « On dirait que tout est déchaîné pour empêcher la paix », écrivait Catherine. Elle envoya aussitôt vers le roi de Navarre l'assurer qu'elle lui ferait restituer La Réole. Le prince promit, de son côté, de rendre Fleurance, et sur cette double promesse, on convint de tenir la conférence, le 10 décembre, à Nérac (3).

A peine était prise cette décision, qu'un nouvel incident vint « brouiller les affaires ». Les catholiques enlevaient aux huguenots une autre ville, Lauzerte, y commettant toutes sortes de violences. Bien que cette ville ne fût pas l'une des places de sûreté accordées par l'édit, le roi de Navarre s'alarma de cette nouvelle agression, où il crut voir l'exécution d'un plan concerté contre ceux de la religion. « Pour un peu, disait Catherine, le feu eût été rallumé partout ». Elle dépêcha en hâte à Lauzerte en négociateur le fils du duc de Montpensier, le prince dauphin, et obtint sans trop de peine que la ville fût remise entre ses mains (4). Il n'en fut pas de même de La Réole. Comme les catholiques, qui s'étaient retran-

(1) Lettre du 2 octobre 1578.
(2) 9 novembre 1578. Simier arriva à Londres le 26 de ce mois.
(3) Voir les lettres de Catherine du 22 au 30 novembre 1578. Le texte de cette convention est dans le t. VI des *Lettres*, app. n° 16.
(4) Lettre au roi du 11 décembre 1578.

chés dans la ville haute et le château, opposaient de la résistance et semblaient ne vouloir céder qu'à la force, la conférence se trouva encore une fois ajournée, le roi de Navarre exigeant expressément que cette ville lui fût d'abord livrée.

Ce ne fut que le 16 janvier 1579 que La Réole fut rendue au roi de Navarre, qui, à son tour, se dessaisit de Fleurance, et la conférence put enfin s'ouvrir. Les députés présents étaient ceux de la Guyenne et du Languedoc. Catherine dut lutter contre leurs exigences. Elle lutta pied à pied, tantôt flattant les principaux d'entre eux, tantôt parlant haut et les menaçant. Ainsi qu'elle l'avait prévu, c'était sur les villes à rendre que surtout ils faisaient des difficultés. Ils voulaient qu'en sus de celles qui leur étaient concédées on leur laissât toutes celles dont ils étaient en possession. A la vérité, disait Catherine, « ils demandent à ne les garder que six mois, mais je crois que leur intention serait de les garder toujours ». Pour en finir, elle se décida à transiger. Elle leur laissa pour six mois quinze villes, dont quatre en Guyenne et onze en Languedoc, et un traité fut signé sur ces bases le 28 février à Nérac. « Dieu merci, écrivait-elle, la conférence est achevée, et avons résolu l'entière exécution de l'édit » (1).

C'est au cours de cette conférence qu'au risque de susciter un conflit avec l'Espagne, elle conçut un projet étranger à ces débats et auquel elle devait s'attacher pendant quelque temps d'une manière si inconsidérée. Une assemblée se tenait alors à Lisbonne pour désigner un successeur au trône de Portugal sur le point d'être vacant. Elle résolut d'y faire valoir ses droits, lesquels, à son sens, « n'étaient pas petits », contre Philippe II qui y prétendait de son côté et avec plus de fondement. « Ce ne serait pas peu, si j'avais cet heur d'apporter ce royaume aux Français » (2). Tous ces soins ne lui faisaient pas perdre de vue le mariage d'Angleterre. Elle venait d'apprendre que le duc d'Anjou était rentré en France et s'était

(1) Avec les lettres de Catherine, voir dans le t. VI des *Lettres*, app. n°s 26, 28 et 29, le mémoire présenté par les députés et deux récits de la conférence. Le texte du traité de Nérac est dans Dumont, *Corps dipl.*, t. V.

(2) 8 et 9 février 1579. Au roi Sébastien, mort en août 1578, avait succédé le vieux cardinal Henri qui, sentant sa fin prochaine, avait alors mis en délibération publique le choix d'un nouveau roi. Catherine faisait remonter ses prétendus droits à Robert, fils d'Alphonse III, mort en 1279, et de Mathilde, comtesse de Boulogne.

remis dans les bonnes grâces du roi. Elle lui adressa d'Agen une lettre où, lui répétant que le roi et elle ne désiraient que sa grandeur, elle le pressait de nouveau de se rendre auprès d'Elisabeth, nulle autre affaire « n'étant plus prête et plus grande que le mariage de la reine d'Angleterre... Le plus tôt que cette entrevue se pourra faire, ce sera le meilleur ; car les affaires qui traînent, surtout avec elle, il n'en vient jamais rien de bien » (1). Ces derniers mots indiquaient chez Catherine quelques doutes. L'envoyé du duc, Simier, qui se trouvait en ce moment à Londres, et s'était entretenu avec Elisabeth, en avait également. Il écrivait au chambellan du prince à propos de cette union : « J'en ai bonne espérance ; mais, pour en dire davantage, j'attendrai que le rideau soit tiré, la chandelle éteinte et monseigneur couché » (2).

Poursuivant le cours de son voyage, Catherine se rendit à Toulouse au commencement d'avril. Elle sut délivrer la région de ces bandes de soldats, soi-disant de la religion réformée, qui l'infestaient de leurs brigandages. Deux de leurs principaux capitaines, dont elle acheta ou contraignit la soumission, évacuèrent les places fortes qui leur servaient de repaires et qu'elle fit aussitôt démanteler. Partout où elle séjourna, à Carcassonne, Béziers, Agde, Pezenas, elle s'efforça de rétablir l'ordre. A la fin de mai, elle passa par Montpellier pour gagner la Provence, sans toutefois entrer dans la ville où sévissait la peste et dont elle ne fit que longer les murailles. Bien qu'elle pût craindre quelque entreprise contre sa personne de la part des huguenots qui dominaient dans la ville, elle s'avança hardiment jusqu'à la porte « par un chemin bordé d'arquebusiers et si étroit que le bout des arquebuses touchait presque à son chariot ». Par cet acte de courage, elle en imposa à ces demi-factieux, et les consuls, « accompagnés d'une foule de peuple de l'une et de l'autre religion, vinrent au-devant d'elle, avec toute humilité » lui rendre hommage et promettre d'observer la paix (3).

En Provence, où les huguenots disposaient de peu de forces, elle n'eut pas lieu de leur accorder les concessions qu'elle

---

(1) 27 mars 1579.
(2) 12 avril 1579. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VI, p. 374, 375, note.
(3) Lettre du 30 mai 1579

avait faites à ceux du Languedoc et de la Guyenne. Mais la province était troublée par des luttes acharnées entre les « Carcistes » ou partisans du comte de Carces lieutenant-général du roi, et les « Razas » ou insurgés des communes, ceux-ci soutenus par les réformés, ceux-là comprenant la majorité de la noblesse et les catholiques ardents, et qui, les uns et les autres, « avaient commis des maux si exécrables que c'était horreur seulement d'en ouïr parler » (1). Catherine réussit à arrêter ces « furies ». Elle nomma un autre gouverneur pour la province et, négociant avec les deux partis, les amena à déposer les armes et à jurer la paix. Après avoir séjourné tout le mois de juin à Marseille, elle gagna Avignon. Elle y reçut le légat d'Avignon qui venait, au nom du pape, l'entretenir du mariage avec Elisabeth et essayer de le rompre. « Vous baiserez les pieds de ma part à notre Saint-Père, écrivait-elle à d'Abain, et vous lui direz que, si le mariage se fait, j'espère que mon fils ramènera la reine d'Angleterre à l'Eglise catholique, ce qui serait un très grand bien à la chrétienté » (2).

C'était par le Dauphiné qu'elle devait terminer ses pérégrinations. Arrivée à Grenoble dans les derniers jours de juillet, son premier soin fut de rétablir l'union entre les trois ordres de la province, — clergé, noblesse et tiers, — qui « étaient si merveilleusement divisés, qu'il ne s'en pouvait attendre que la ruine du pays » (3). A Grenoble, elle donna audience au nonce de Savoie, chargé de lui faire de nouvelles représentations sur le mariage d'Angleterre. Elle était alors informée que, suivant ses conseils, le duc d'Anjou se rendait à Londres pour y passer quelques jours et avoir une première entrevue avec Elisabeth. Elle répondit au nonce « qu'il n'y avait au monde plus assuré catholique que son fils » et répéta qu'il ne pouvait résulter de ce mariage qu'un grand bien pour

---

(1) 15-17 juin 1579. Elle demandait au roi d'envoyer des juges pour châtier les plus coupables et « faire la justice la plus raide qu'on pourra ; autrement ils recommenceront leurs furies et leurs rages. » Voir LAMBERT, *Les guerres de religion en Provence.*

(2) 10 juillet 1579.

(3) 10 août 1579. Elle fit signer aux trois ordres un accord qu'elle envoya au roi. Voir le texte de cet accord dans J. ROMAN, *Documents sur la Réforme en Dauphiné.*

la religion (1). Tout en repoussant à ce sujet les admonestations du pape, elle demandait qu'il appuyât ses prétentions à la couronne de Portugal. « A ce que j'entends, mandait-elle à d'Abain, le roi d'Espagne veut recourir au pape pour en avoir l'investiture. Remontrez à notre Saint-Père le tort qu'il ferait à moi et à mes enfants, s'il faisait en cela quelque chose en faveur de ce prince » (2).

En ce qui regardait les protestants du Dauphiné, elle se heurta à des exigences analogues à celles qu'avaient élevées leurs coreligionnaires de la Guyenne et du Languedoc. Ils voulaient qu'on leur laissât, avec les deux villes accordées par l'édit, sept autres villes qu'ils occupaient, dont Gap, La Mure et Livron. En vain elle leur signifia « qu'elle n'était pas venue pour faire un nouvel édit ». Leur principal capitaine, Lesdiguières, qui, fortifié dans Gap, commandait de là à tous les huguenots de la région, se défiant de la reine mère, refusa, malgré ses instances, de venir s'entendre avec elle. Les négociations traînèrent à ce point en longueur, qu'elles la retinrent près de trois mois, d'abord à Grenoble, puis à Lyon, où elle se rendit le 15 septembre, et enfin à Montluel, sur les terres du duc de Savoie où, le 20 octobre, elle consentit à traiter. Elle fit comme elle avait fait à Nérac ; elle laissa aux huguenots du Dauphiné, pour une durée de six mois, les villes qu'ils avaient réclamées, « estimant par là arrêter le mal qui sans doute fût advenu aussitôt qu'elle eût été partie de de pays » (3).

En réalité, ainsi que l'écrivait l'ambassadeur vénitien, Catherine, malgré tous ses efforts, avait « plutôt assoupi qu'étouffé les divisions » dans les provinces qu'elle avait parcourues (4). Ce n'était pas qu'au fond elle n'en eût elle-même le sentiment. Plus d'une fois, dans ses lettres, elle s'était plainte que, de part et d'autre, il y eût « des opiniâtres dési-

(1) Elle ajoutait que « le pape se devait prendre à lui-même du dit mariage, pour ce que, il y avait trois à quatre ans, elle l'avait fait supplier de moyenner un mariage avec une des petites filles d'Espagne, et que, voyant les choses ainsi négligées, son fils avait cherché sa fortune. » Ce fut au commencement d'août que le duc d'Anjou se rendit à Londres, où il passa huit jours.

(2) 30 août 1579.

(3) 23 oct. 1579. *Cf.* les lettres de Catherine du 3 août. Pour le texte de l'accord avec les protestants du Dauphiné, voir le t. VII des *Lettres*, app, n° 16.

(4) *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 449.

reux de voir se rallumer la guerre ». Mais ce n'était pas seulement dans le midi de la France que la paix était difficile à maintenir. Des agitations provoquées par les exactions auxquelles recourait Henri III pour subvenir à ses dépenses inconsidérées, et dont l'avis était parvenu à la reine-mère, se produisaient en d'autres parties du royaume. En Bourgogne, en Bretagne, en Normandie, les Etats s'élevaient avec une hardiesse inusitée contre l'excès des impôts. Dans des écrits rendus publics, on attaquait de telle sorte la conduite de Henri III, que, le 2 octobre, Catherine adressait de Lyon à tous les gouverneurs de villes et de provinces une circulaire pour appeler leur attention sur des « calomnies » par lesquelles on cherchait « à aliéner l'amour que les sujets doivent à leur roi et à troubler le royaume ». Revenue de son long voyage le 14 novembre à Paris, elle ne fit qu'y passer et se rendit à Evreux « afin de s'approcher plus près de Rouen » où les Etats, ayant délibéré, étaient sur le point de prendre leurs « conclusions ». Apprenant qu'en dehors des impôts « ordinaires » ils refusaient de rien payer, elle écrivit à son fils : « Commandez vivement à vos financiers qu'ils regardent à vous faire un fonds pour vous aider sans plus fouler vos peuples ; car vous êtes à la veille d'avoir une révolte générale, et qui vous dira le contraire ne vous dira la vérité ».

Le clergé, réuni dans le même temps en assemblée générale, se plaignait, avec non moins de hardiesse, des désordres introduits dans l'Eglise de France, et ne craignait pas de les imputer au roi. Par des lettres du nonce Dandino adressées au cardinal de Côme et où il rendait compte des actes de l'assemblée, on voit combien ces plaintes étaient fondées. A ne citer que quelques faits, vingt-huit archevêchés ou évêchés étaient laissés vacants, dont les revenus étaient attribués à des laïcs. Presque toutes les abbayes à la nomination du roi, dépourvues d'abbés réguliers, étaient livrées, en commende ou en économat, à des séculiers, à des gens de guerre, à des femmes même (1). Le clergé osa demander à Henri III, comme remède à ces désordres, de rétablir les élections ecclésiastiques, en abolissant le concordat conclu

(1) THEINER, t. III, append.

entre son aïeul François Ier et le pape Léon X. Il lui demanda également de publier le concile de Trente, et alla jusqu'à lui dire qu'il était tenu de le recevoir, comme l'avaient fait les autres souverains catholiques, « sans quoi il ne pourrait éviter le nom de schismatique et de peu observateur de la foi. »

Henri III promit de remédier par un édit aux abus qui lui étaient signalés. Mais il repoussa nettement la proposition d'abolir le concordat, lequel, disait-il, en attribuant au roi de France la nomination aux prélatures, n'avait fait que confirmer un droit dont avaient joui ses plus anciens prédécesseurs. En ce qui regardait la réception du concile de Trente, il fut moins catégorique. Il fit observer qu'elle ne pourrait avoir lieu sans danger ; que les huguenots y verraient une violation de la paix ; que tout au moins certains décrets du concile devaient être modifiés, et qu'il en délibérerait avec son conseil (1). C'était un refus déguisé. Henri III se rendait compte qu'en recevant le concile, il mécontenterait non pas seulement les huguenots, mais les nombreux catholiques attachés aux doctrines gallicanes, et il ne se souciait pas de susciter dans son royaume cette double agitation.

Il donna du moins au clergé une certaine satisfaction en publiant l'édit qu'il avait promis et qui devait d'ailleurs rester à peu près sans effet (2). Avant la clôture de l'assemblée, qui eut lieu à la fin de janvier 1580, il sut obtenir, — ce qu'il avait plus à cœur que la correction des abus — un subside annuel, pour six ans, de treize cent mille livres. Il lui avait fallu, il est vrai, longuement négocier, alléguer, selon sa coutume, l'épuisement de ses finances, insister sur la nécessité où il se trouvait de réprimer « les machinations des huguenots contre la religion et contre l'Etat ». Ces dernières raisons n'étaient pas tout-à-fait un prétexte. Le mois précédent, la cour avait été avertie que le prince de Condé, mécontent de n'être pas mis en possession de son gouvernement de Picardie, avait quitté furtivement Saint-Jean d'Angély, gagné la Picardie et, qu'aidé de la complicité « d'un homme de main », s'était jeté dans La Fère. La reine-mère, à peine de retour d'Evreux, ne s'était pas

(1) *Procès-verbaux des assemblées générales du Clergé.* — De Thou, l. LXVIII.
(2) Février 1580.

contentée d'envoyer vers ce prince ; elle était allée elle-même conférer avec lui dans un village voisin de La Fère où il avait consenti à se rendre, et là, lui remontrant que, par la manière étrange dont il était entré dans son gouvernement, il allait inévitablement ramener les troubles, l'avait pressé en vain de revenir à Saint-Jean d'Angély. « Je ne sais qu'espérer de lui, écrivait-elle à Henri III ; le pis est qu'il se renforce de gens à La Fère et reconnaît tous ceux de la religion de ce pays » (1).

La cour avait eu un autre sujet d'inquiétude. Les députés des églises protestantes, convoqués par le roi de Navarre, s'étaient alors assemblés à Mazères, dans le comté de Foix. Le maréchal de Damville, — devenu depuis peu duc de Montmorency par la mort du maréchal de ce nom, son frère (2) — s'y rendit avec d'autres envoyés du roi, et demanda la restitution des quinze villes de la Guyenne et du Languedoc concédées par le traité de Nérac, le délai fixé pour cette restitution étant de longtemps écoulé (3). Les députés, prétendant que l'édit de pacification était non seulement inexécuté, mais violé dans la plupart des provinces, refusèrent de s'en dessaisir. Il y a plus ; à la suite de délibérations, lesquelles, à la vérité, furent tenues secrètes, il fut résolu que des représentations seraient faites au roi et que dès maintenant, pour le cas probable où elles resteraient sans effet, on se préparerait aux armes (4). La nouvelle, qui arriva peu après, de la prise et du sac de Mende par les huguenots augmenta les appréhensions de la cour, au point qu'en février Henri III réunit son conseil en vue de décider s'il devait maintenir l'édit de pacification. Le 3 mars, les catholiques, en réponse au sac de Mende, s'emparaient de Sorrèze, « y tuant tout, écrivait à Henri III le roi de Navarre, jusqu'à des enfants de trois ans » (5). Les huguenots, à leur tour, se rendaient maîtres en Poitou de la ville de Montaigu (6). En Dauphiné, ils étaient résolus, comme en Guyenne et en Languedoc, à ne pas se dessaisir des villes dont ils avaient obtenu

(1) 16 décembre 1579.
(2) Le maréchal de Montmorency était mort en mai 1579.
(3) D'après ce traité, les quatre villes de la Guyenne auraient dû être restituées le 1er septembre 1579 et les onze du Languedoc le 1er octobre.
(4) De Thou, *l.* LXVIII.
(5) 25 mars 1580. *Lettres missives.*
(6) Mars-avril 1580.

la concession temporaire, concession dont le terme était au moment d'expirer (1).

Il n'y eut bientôt plus à douter que la guerre ne dût encore une fois troubler le royaume. Le 15 avril, le roi de Navarre publiait un manifeste où, rappelant les villes occupées par les catholiques contrairement à l'édit de pacification et aux conventions de Nérac, « les inhumanités plus que barbares » qu'ils y avaient commises, l'impossibilité où étaient encore les réformés, en nombre de bailliages et sénéchaussées, de pratiquer leur culte, il déclarait que, sollicité par ceux de sa religion qui avaient eu recours à lui « comme chef et protecteur des églises réformées, » il avait adressé des plaintes au roi et que, ces plaintes ayant été vaines, la reprise des armes lui avait paru le seul moyen de mettre un terme à ces maux et « d'obtenir justice. » Il est certain que, soit mollesse, soit impuissance à se faire obéir, Henri III, tout en voulant la paix, l'avait plus d'une fois laissé violer par les catholiques. Mais si le roi de Navarre n'eût pas dissimulé les excès de son parti, il aurait pu dire que du côté de ceux dont il assumait la défense, les infractions aux traités, les villes prises, n'étaient pas moins nombreuses (2), et que, pour les déprédations, les violences, les cruautés « plus que barbares, » ils égalaient leurs adversaires.

Etonnée et alarmée de cette nouvelle « levée de boucliers, » Catherine court en Touraine trouver le duc d'Anjou, qui, sur ses instances, promet de s'interposer auprès des huguenots pour la conservation de la paix. En même temps, elle expédie dans les provinces, à l'adresse tant des catholiques que des protestants, une circulaire où elle affirme l'entière résolution du roi de maintenir l'édit de pacification. Au roi de Navarre elle écrit : « Je ne puis croire qu'il soit possible que vous vouliez la ruine de ce royaume, comme elle sera, et la vôtre, si la guerre recommence... Non, je ne croirai jamais qu'étant sorti de si noble race vous vouliez être le chef et le général des brigands, voleurs et malfaiteurs de ce royaume. » Elle va jusqu'à conseiller à Henri III une démonstration éclatante, qui

(1) La convention de Montluel étant du 20 oct. 1579, c'était au plus tard le 1er mai que devait avoir lieu la restitution.

(2) Les huguenots du Dauphiné notamment s'étaient emparés de plusieurs places depuis que Catherine avait quitté la province.

serait de convoquer à Paris les princes, les officiers de la couronne et les principaux gentilshommes de France de l'une et de l'autre religion, pour aller tous ensemble au sein du Parlement jurer solennellement « l'entretenement de la paix » (1).

Ce conseil, à supposer qu'il eût pu être suivi, venait trop tard. Les hostilités étaient ouvertement engagées. Le 31 mai, le roi de Navarre s'emparait de Cahors après une lutte acharnée qui dura trois jours et trois nuits et dont le succès, en révélant en lui un capitaine, le sacra définitivement chef des réformés. Il ne put toutefois retenir ses soldats, qui, disant vouloir venger les meurtres commis dans cette ville lors de la Saint-Barthélemy, se livrèrent, après la victoire, aux plus terribles représailles (2). Henri III, amené malgré lui à faire la guerre, avait levé trois corps d'armée, commandés l'un par le maréchal de Matignon pour la Picardie, l'autre par Biron pour la Guyenne, le troisième par le duc de Mayenne, pour le Dauphiné. Toujours à court d'argent, il vendit des offices, fit enregistrer d'autorité par le Parlement huit édits bursaux, arracha au clergé, malgré ses murmures, deux décimes extraordinaires, et envoya vers le pape solliciter une aide de 100.000 écus (3). Au reste, les protestants devaient échouer dans cette nouvelle guerre comme dans la précédente. La prise d'armes était loin d'être générale, beaucoup parmi eux l'avaient désapprouvée. La Rochelle avait refusé de s'y associer. En Languedoc, un groupe nombreux s'était de même prononcé contre la guerre. En Dauphiné, la haute noblesse protestante supportait impatiemment le commandement de Lesdiguières, né de petits gentilshommes, et ne le secondait qu'à demi. Condé était en rivalité avec le roi de Navarre, et tout indiquait que ce dernier lui-même ne s'était jeté dans la lutte que pour ne pas paraître abandonner son parti.

Ce ne fut guère qu'en juillet que les armées du roi entrèrent en campagne. Dès le mois de juin, Condé, se voyant sans forces suffisantes en Picardie, était allé quêter des secours en Angleterre. Tandis que Matignon mettait le siège devant La

(1) Lettres des 14, 19 et 21 avril 1580

(2) Une lettre de l'évêque de Rodez au roi, du 3 juin 1580, certifie les crimes des vainqueurs. *Bibl. nationale*, f. fr. vol. 15563, fol. 52.

(3) *L'Estoile*, juillet 1580. — *Cf.* Lettre de l'archevêque de Lyon au cardinal de Côme, du 2 octobre. THEINER.

Fère, qu'au bout de six semaines il forçait à capituler, Biron s'avançait en Guyenne, enlevait Mont-de-Marsan et d'autres villes. En Dauphiné, la désunion qui régnait entre les principaux réformés facilita les opérations du duc de Mayenne. Parti de Grenoble sur la fin d'août, il s'empara presque sans résistance de nombre de places dont il fit raser les fortifications, puis, le 30 septembre, alla investir La Mure qu'il emporta après un mois de siège opiniâtre (1). Les huguenots étaient alors battus à peu près partout, et, le 2 octobre, l'archevêque de Lyon écrivait au cardinal de Côme : « Les ennemis de Dieu sont réduits à une telle extrémité, que, si les choses continuent, nous verrons enfin, après vingt ans d'épreuves, le terme de nos misères et la France rétablie sous l'obéissance de Dieu, de l'Eglise et de son roi » (2).

C'était une illusion. Henri III ne s'était résolu à la guerre que pour garder la paix. Le succès de ses armées, s'ajoutant à la médiation du duc d'Anjou, ne devait pas tarder à amener l'issue qu'il souhaitait. Dès le milieu de septembre, des négociations étaient entamées et le roi de Navarre mandait aux églises d'envoyer des délégués y prendre part avec lui. Ce ne fut toutefois que sur la fin d'octobre, quand le duc d'Anjou se fut rendu auprès du roi de Navarre à Coutras, qu'elles furent conduites efficacement. Elles durèrent un mois ; au moment d'aboutir, elles faillirent être contrariées par Condé. N'ayant rien obtenu d'Elisabeth, il était allé en Allemagne demander le secours de Jean-Casimir, et, de même que, dans la dernière guerre, il lui avait offert le gouvernement des Trois-Evêchés, il avait promis cette fois de lui livrer en gage la ville d'Aigues-Mortes avec les Salins et le fort de Peccais. Revenu d'Allemagne en Languedoc, il prétendit, sur l'assurance de ce secours, continuer la guerre (3). Mais le roi de Navarre lui fit savoir sa volonté de conclure la paix, et « ceux du Languedoc, » de leur côté, refusèrent de ratifier les promesses faites à Casimir. Le 26 novembre, au château de Fleix en Périgord, un traité était enfin conclu entre le duc d'Anjou « ayant pouvoir du roi, » et le roi de Navarre assisté des députés des églises « et se portant fort

(1) D'Aubigné, l. IX, c. 13 ; l. X, c. 1.
(2) Theiner.
(3) D'Aubigné, l. IX, c. 11, 17, 22.

pour tous les réformés. » Ce traité ne faisait en somme que confirmer l'édit de pacification, avec un nouveau et court délai pour la restitution des quinze villes du Languedoc et de la Guyenne octroyées par les conventions de Nérac. Il était stipulé en outre que le roi de Navarre et Condé seraient mis en possession de leurs gouvernements de Guyenne et de Picardie (1). Il n'y avait pas d'article spécial pour le Dauphiné, les huguenots de cette province n'ayant pas voulu d'abord participer aux négociations (2) ; mais ils ne devaient pas tarder à se départir de leur résistance.

VII

Le duc d'Anjou ne s'était entremis pour la paix que parce qu'il méditait une seconde expédition aux Pays-Bas et que la continuation de la guerre civile eût gêné ses projets. Depuis son retour en France, il n'avait cessé de correspondre avec ses partisans de Flandre (3), et, dans le temps où Catherine lui demandait sa médiation auprès des huguenots, il faisait procéder sourdement à des levées dans le royaume. De nouveaux évènements aux Pays-Bas avaient travaillé pour lui. Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, appuyé sur les provinces catholiques de l'Union d'Arras qui étaient retournées à l'obéissance de Philippe II, avait soumis de gré ou de force Malines, Maestricht, Bois-le-Duc, les provinces protestantes de Groningue et de Drenthe, une partie de l'Over-Yssel, et déjà menaçait la Hollande et la Zélande. C'est alors que les confédérés d'Utrecht se décidèrent à se détacher de la sujétion du roi d'Espagne et qu'à l'instigation de Guillaume d'Orange les Etats généraux, assemblés à Anvers, résolurent d'envoyer offrir la souveraineté au duc d'Anjou. La ville catholique de Cambrai, depuis près d'une année, les avait devancés en cette voie. Elle avait suivi les villes Wallonnes dans leur hostilité contre l'Espagne,

(1) Ce traité fut ratifié par le roi à Blois, le 26 déc. 1580, et enregistré au Parlement le 26 janvier 1581.

(2) D'Aubigné, l. IX, c. 22.

(3) Voir cette correspondance dans les *Archives de la Maison de Nassau.*

mais non dans leur réconciliation avec Philippe II, et s'était donnée au second fils de Catherine (1).

Conformément à la décision des Etats, le 19 septembre 1580, avait été signé à Plessis-les-Tours un pacte secret par lequel le duc d'Anjou était reconnu comme « prince et seigneur des Pays-Bas, » à la condition « qu'il entretiendrait la religion et religions ès dits pays en l'état où elles étaient présentement », garderait, avec l'Union d'Utrecht, « les anciens usages, privilèges et libertés » et laisserait la Hollande et la Zélande sous l'autorité du prince d'Orange que ces provinces avaient élu pour gouverneur. Il était tenu en outre de s'assurer l'appui du roi de France (2). Henri III, qui, à ce moment, avait besoin de son frère pour mettre fin à la guerre civile, lui avait promis cet appui, et, un mois après la conclusion du Traité de Fleix, le 26 décembre, il signait à Blois un acte également secret dans lequel il renouvelait sa promesse, se réservant toutefois de n'intervenir que lorsque le duc d'Anjou serait « reçu effectuellement en la principauté et seigneurie des Pays-Bas » et que Dieu lui aurait fait à lui-même la grâce d'avoir remis son royaume « en bonne paix » (3).

Il n'est guère à croire que cet acte fût ignoré de Catherine, et peut-être les dernières restrictions, qui en différaient l'exécution, étaient-elles son ouvrage. Ce qui est certain, c'est qu'elle se montra tout d'abord hostile à la nouvelle expédition projetée par son fils, comme elle s'était opposée à la première. « Si le duc d'Anjou demeure en cette opinion, mandait-elle, le 22 décembre, au surintendant Bellièvre qui se trouvait auprès de ce prince et l'avait assisté dans les négociations de Fleix, nous sommes tous perdus. » Le lendemain, elle adressait de Blois à son fils une longue lettre où elle lui représentait « les maux qui arriveraient au service du roi et à l'État, s'il exécutait maintenant son entreprise. La paix a été signée, disait-elle, mais elle ne sera pas assurée tant que ne seront pas rendues les villes qui sont aux mains de ceux de la religion. « Est-il raisonnable que le roi offense le roi catholique et se mette en danger d'avoir la guerre avant d'avoir établi les

(1) Par un traité du 25 octobre 1579.
(2) DUMONT, *corps dipl.*
(3) MULLER et DIEGERICK, *Relations du duc d'Anjou avec les Pays-Bas.*

affaires de son royaume ?... Il lui est impossible de vous aider, à cette heure, des deniers que vous lui avez fait demander, d'autant qu'il n'a quasi de quoi vivre et entretenir son Etat l'année prochaine... Souvenez-vous quel fruit vous avez rapporté de votre première entreprise. Que cette expérience vous fasse sage.... Je vous prie et adjure d'achever l'œuvre de la paix que vous avez si dignement commencée... Le roi « conférera alors avec vous pour bien résoudre ce qui sera de faire pour votre grandeur » (1).

Cette paix, telle que le traité de Fleix l'avait établie et qui ne répondait pas aux derniers succès des armées du roi, avait, par plus d'un côté, mécontenté Grégoire XIII. Il avait eu connaissance des projets du duc d'Anjou et il fit dire au roi par le nonce qu'il ne pouvait qu'être affligé d'un traité qui non seulement laissait aux huguenots trop de force dans le royaume, mais avait été conclu visiblement dans le but de faciliter une guerre contre l'Espagne, guerre qu'il n'avait cessé de désapprouver (2). Sur ce second point du moins, Catherine était d'accord avec le pape. A plusieurs reprises, en janvier et en février 1581, elle réitéra au duc d'Anjou les mêmes représentations, lui répétant que le roi n'avait « ni Pérou, ni Indes, » que « le royaume était encore malade et si faible que la moindre rechute le ferait mourir. » Elle l'exhortait à conclure d'abord le mariage d'Angleterre, qui le rendrait, « après le roi son frère, le plus grand prince de la chrétienté... Avec les moyens de la reine d'Angleterre qui ne sauraient lui faillir, étant ce mariage fait, et l'assistance aussi du roi et du royaume, » il pourrait « bien espérer de ses entreprises » ; elle lui insinuait même qu'avec tous ces appuis, il pourrait se faire élire roi des Romains. Elle pressait d'autant plus son fils à propos de cette union, qu'Elisabeth y paraissait alors tout à fait décidée. L'ambassadeur de France faisait savoir que la reine d'Angleterre « voulait » le duc d'Anjou, qu'elle montrait « toutes les envies du monde de l'épouser, » et qu'elle demandait qu'on envoyât promptement des commissaires « pour passer les articles du mariage. » Catherine ne manquait pas au reste d'entretenir

(1) Cette lettre comprend près de douze colonnes dans le recueil imprimé.
(2) 25 décembre 1580. *Négoc. avec la Toscane.*

Elisabeth dans ces dispositions, lui écrivant combien elle serait heureuse de la nommer sa fille et, « avant de mourir, de la voir mère d'un beau fils » (1).

Par une inconséquence singulière, Catherine, qui disait tant craindre une guerre avec l'Espagne, risquait de s'y engager elle-même. Persistant dans ses visées sur le Portugal, elle projetait alors d'y envoyer une flotte pour s'opposer aux prétentions de Philippe II qui venait d'entrer « par force » en ce royaume (2). Aux termes du traité de Fleix, le duc d'Anjou devait rester deux mois en Guyenne pour l'exécution de la paix. Il consentit, sur les instances de sa mère, à y rester encore deux autres mois et promit de « contremander » les levées qui se faisaient en son nom. Elles continuaient néanmoins. L'ambassadeur d'Espagne s'en plaignit de la part de son maître, à la reine mère. Il parla en outre du mariage d'Angleterre, remontrant que « c'était chose qui pouvait apporter un grand préjudice à la chrétienté et principalement à la religion. » Catherine répondit, en ce qui concernait les levées, qu'il était notoire qu'elles se faisaient « contre le gré et la volonté du roi. » Quant au mariage avec Elisabeth, elle affirma, selon son dire habituel, que, bien loin de nuire à la religion, ce serait pour son fils un moyen d'y amener cette princesse, ajoutant que « c'était trop de vouloir détourner le duc d'Anjou de ses entreprises de Flandre et de se marier aussi » (3).

N'ayant pas tenu compte des admonestations du pape au sujet de ce mariage, encore moins devait-elle s'inquiéter des représentations qu'à cet égard lui transmettait Philippe II. L'envoi de « commissaires » chargés de s'entendre avec les ministres anglais sur les « articles » du mariage fut annoncé officiellement à Élisabeth par une lettre du roi du 6 mars. On voulut donner à cette démarche une grande solennité. Des princes du sang, des grands seigneurs, des conseillers du roi composaient l'ambassade, dont la suite comptait environ cinq cents personnes. Le 14 avril, l'ambassade s'embarquait à Calais et, le 26, elle arrivait à Londres. Elle y fut reçue avec

(1) Voir les lettres de décembre 1580, janvier et février 1581.

(2) Le 11 septembre 1580, Lisbonne ouvrait ses portes au duc d'Albe, et le 5 décembre Philippe II entrait en Portugal.

(3) Lettre du 8 février 1581.

pompe. Six semaines après, le 8 juin, était dressé le contrat de mariage, dont le premier article conférait au duc d'Anjou « l'honneur et le titre de roi » et stipulait pour lui et les siens le libre exercice du culte catholique. Toutes les ordonnances et les actes publics devaient être expédiés au nom des deux époux. Le duc d'Anjou conservait d'ailleurs ses droits éventuels à la couronne de France, et, si cette couronne venait à lui échoir, les enfants issus du mariage hériteraient de ses droits tant sur le royaume de France que sur celui d'Angleterre (1).

Le duc d'Anjou n'avait pas attendu jusque là pour se rapprocher de la frontière flamande. Dès la fin d'avril, il s'était rendu à Alençon, d'où il devait s'acheminer par Mantes vers Château-Thierry, lieu de rendez-vous de ses troupes. Le 21 mai, il adressait d'Alençon aux Parlements de France un manifeste dans lequel il déclarait que, répondant à l'appel des peuples des Pays-Bas, il avait promis de les arracher au joug tyrannique d'un prince qui aspirait à « se rendre monarque du monde, » qui entretenait à dessein les divisions en France et, dans son ambition insatiable « s'était intronisé au royaume de Portugal » (2). Henri III commençait à s'inquiéter des représentations réitérées du gouvernement espagnol. En outre, des plaintes lui parvenaient de la Champagne et de la Picardie sur les excès sans nombre commis par les troupes qui s'y étaient rassemblées pour suivre le duc d'Anjou. Par des lettres patentes, il enjoignit aux gouverneurs de rompre toutes ces levées et, en cas de résistance, « d'assembler la noblesse, les garnisons du pays, même les communes, à son de toxain, pour leur courir sus et les tailler en pièces » (3). Mais, par indolence, peut-être aussi par une secrète complicité avec son frère à qui il avait promis son appui, il ne tint pas la main à l'exécution de ses ordres. Quant à Catherine, toujours opposée à cette expédition de Flandre, elle alla trouver le duc d'Anjou d'abord à Alençon, puis à Mantes, pour essayer encore de l'en détour-

(1) DUMONT, *Corps diplom.*

(2) MULLER et DIEGERICK, *ouvr. cité*, t. IV. Philippe II, qui avait réuni les Etats de Portugal le 15 avril 1581 à Tomar, y avait prêté serment comme nouveau roi. Le 29 juin, il fit son entrée solennelle à Lisbonne.

(3) *L'Estoile*, mai 1581.

ner. Tous ses efforts furent vains. A Mantes, elle s'était fait accompagner du maréchal de Matignon, lequel joignit ses exhortations à celles de Catherine. Le duc s'emporta contre ce conseiller importun, au point de lui dire que « sans la présence de sa mère, il l'eût fait bâtonner et jeter par la fenêtre » (1).

La fortune semblait combler François de Valois. Le 26 juillet, les Etats généraux des Pays-Bas, se détachant ouvertement de l'obéissance de Philippe II qu'ils déclarèrent déchu de ses droits, proclamaient le duc d'Anjou « princé souverain », non toutefois sans quelque opposition, certains craignant qu'il ne prétendît à une trop grande autorité (2). Dès lors il ne différa plus son entrée en campagne. Il avait résolu de se porter d'abord au secours de la ville de Cambrai, assiégée depuis plusieurs mois par le prince de Parme et déjà presque réduite aux extrémités de la famine. Au commencement d'août, il partait de Château-Thierry, à la tête d'une armée, forte d'environ quatorze mille hommes et qui, « pire qu'ennemie et barbare », continua jusqu'à la frontière de rançonner et de piller. Comme il passait par La Fère, Catherine alla auprès de lui faire une troisième et inutile tentative. Henri III, sans cesser de désavouer l'expédition, fit côtoyer l'armée de son frère par un corps de troupes pour le garder, au besoin, d'une attaque des Espagnols (3). Le 17, l'armée arrivait sous les murs de Cambrai. A son approche, le prince de Parme battit en retraite, et le 19, le duc d'Anjou entrait en triomphe dans la ville délivrée.

A la possession de Cambrai, que suivit celle de Cateau-Cambrésis, devaient pour le moment se borner ses succès. Au bout de peu de jours, il se trouva hors d'état de solder son armée, qui commença à se débander. Henri III ne pouvait l'aider, étant lui-même aux expédients pour se procurer de l'argent, lequel, à la vérité, ne servait qu'à alimenter ses prodigalités ou à payer ses fantaisies. Il était alors occupé du mariage de deux de ses favoris, Anne de Joyeuse, qu'à cette occasion, il fit duc et pair, et La Valette, pour qui il acheta et érigea en duché-pairie le domaine d'Epernon. Il maria le premier à une

(1) 14 juin 1581. Lett. de l'ambassadeur de Florence. *Nég. avec la Toscane.*
(2) DUMONT, *Corps diplom.* — *Archives de la Maison de Nassau.*
(3) *Nég. avec la Toscane*, 7 août 1581.

sœur de la reine, fiança le second à une autre sœur de cette princesse, et dota chacun de trois cent mille écus d'or. Aux noces de Joyeuse qu'il célébra au mois de septembre, il dépensa « en accoutrements, en tournois, en carrousels, en festins », quatre fois la même somme. Le duc d'Anjou, qu'on laissait sans ressources, ne cacha pas son mécontentement. « Tout le monde, dit un contemporain, était ébahi d'une tant énorme et superflue dépense, en un temps où le peuple était mangé et rongé jusqu'aux os, à la campagne par les gens de guerre, et aux villes par nouveaux offices, impôts et subsides (1) ».

Le duc d'Anjou, ne recevant d'argent, ni de son frère, ni des Etats qui avaient compté sur la France, se décida, sur la fin d'octobre, à se rendre de nouveau en Angleterre, pour y chercher des ressources, en même temps que pour y achever son mariage. Elisabeth le reçut avec magnificence et toutes les démonstrations de l'amitié. Catherine, apprenant l'accueil dont il était l'objet, écrivait à Mauvissière : « J'espère que mon fils aura cette fois l'honneur de l'épouser et que bientôt nous aurons le contentement de leur voir des enfants ». Elle put croire que son espoir allait se réaliser. Le 22 novembre, la reine et le duc, en présence de l'ambassadeur de France et d'un grand nombre de seigneurs, échangèrent leurs anneaux en signe de fiançailles. Aussitôt que la nouvelle en fut portée en Flandre, les villes de Gand, d'Anvers et de Bruxelles ordonnèrent des réjouissances publiques. Henri III, à la lecture des lettres qui l'informaient de l'événement, dit à voix haute devant ses courtisans : « Je suis roi de France, et voici mon frère roi d'Angleterre ; c'est une mauvaise épine à la jambe du roi d'Espagne (2) ».

Ce n'était pas le seul dommage dont semblaient devoir souffrir les intérêts de Philippe II. Catherine, renonçant à son projet de descente au Portugal alors tout entier soumis aux armes du roi d'Espagne, avait résolu d'occuper les possessions portugaises d'outre-mer où ce prince n'était pas encore reconnu, et elle faisait rassembler sur les côtes de Normandie et de Guyenne hommes et vaisseaux pour les envoyer aux îles Açores sous le commandement de Strozzi. Elle se cachait si peu

(1) De Thou, l. LXXIV. — *L'Estoile*, sept. 1581.
(2) 24 nov. 1581. *Nég. avec la Toscane.*

de ces préparatifs, que, l'ambassadeur espagnol lui en ayant fait des plaintes, elle répondit que le roi d'Espagne lui-même la mésestimerait si elle abandonnait ses droits. « Le Portugal est à moi, et je n'épargnerai rien pour avoir ce qui m'appartient (1) ». Du moins, si elle s'attachait, contre toute prudence, à ces vues chimériques, elle poursuivait, avec une sage persistance, l'affermissement de la paix dans le midi de la France. En Guyenne, toutes les difficultés semblaient désormais aplanies. En Dauphiné, les protestants s'étaient d'eux-mêmes résolus à la paix, et, au mois de novembre, le duc de Mayenne, qui avait reparu dans la province pour achever de la réduire, licenciait son armée (2). Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, faisait savoir qu'on n'attendait plus qu'un commissaire du roi « pour arrêter, avec les députés de ceux de la religion, la restitution des places et l'entier accomplissement de l'édit ». Peu auparavant, dans des instructions adressées à ce sujet au duc de Montmorency, Catherine terminait par ces mots tracés de sa main : « Ne pas oublier à dire qu'il faut que le roi de Navarre soit catholique ; c'est son bien et sûreté et le repos de l'Etat (3) ». Mots d'autant plus à remarquer, qu'elle ne pouvait prévoir, à cette heure, l'extinction de la race des Valois.

A Rome, on avait cru que le mariage avec Elisabeth allait enfin se conclure, et, en janvier 1582, un nonce extraordinaire vint, au nom du pape, présenter au roi de nouvelles et pressantes remontrances.

Mais, dès le mois précédent, on avait su en France que les choses étaient « refroidies » (4). Le lendemain même du jour où avaient été échangés les anneaux de fiançailles, Elisabeth,

(1) Lettres de Catherine des 23 septembre et 21 novembre 1581. Dans cet entretien, il fut question de Don Antonio, ce prétendant qui s'était fait élire roi dans une sédition, avait tenté de résister aux armes de Philippe II, et était venu en France demander des secours. Catherine le protégeait, dans le seul but d'augmenter les embarras de Philippe II, mais n'avait pas voulu le reconnaître pour roi. L'ambassadeur demandant à Catherine de le livrer à Philippe II comme sujet rebelle : « Il n'est nullement le sujet du roi d'Espagne, répliqua-t-elle, mais le mien. »

(2) Dès le mois de juin 1581, dans une assemblée, les huguenots avaient résolu de se soumettre à l'édit de pacification et aux traités de Nérac et de Fleix. Voir Roman, *Documents sur la Réforme en Dauphiné*. Le duc de Mayenne, arrivé à Vienne au mois de juillet, licencia son armée le 18 novembre.

(3) Lettres de Catherine des 10 nov. et 27 déc. 1581.

(4) *Négoc. avec la Toscane.*

comme si, après réflexion, elle fût revenue d'une heure d'entrainement, avait retiré sa parole, non sans des marques visibles de regret, en alléguant que ses sujets s'étaient toujours montrés hostiles à cette union. Elle assura du moins au duc d'Anjou que le mariage n'était que différé et qu'elle triompherait sans doute de l'opposition de ses sujets. Catherine, inquiète, écrivit aux ministres anglais et fit appel à leurs bons offices (1). Elisabeth, qui au fond était résolue à ne pas se marier, semblait ne pas vouloir se séparer du duc d'Anjou, et, après avoir retiré sa parole, elle le retint encore plus de deux mois à sa cour, lui donnant des fêtes et lui prodiguant des témoignages d'amitié « accompagnés de baisers, privautés et mignardises ordinaires entre amants ». Si, dans ces démonstrations, il y avait une part de coquetterie, il y avait aussi calcul. Etant contraire à l'établissement d'une principauté française en Flandre, elle usa de tous les artifices pour empêcher le duc d'Anjou de retourner aux Pays-Bas, lui disant qu'elle désirait être mariée auparavant ; que, s'il s'éloignait, c'était qu'il ne l'aimait pas ; disant aussi savoir, d'après ses propres informations, que les Flamands étaient disposés à traiter avec le prince de Parme, « sur quoi il avait bien à penser » avant de rien entreprendre (2).

Le duc d'Anjou ne se laissa pas séduire. Rappelé aux Pays-Bas par des messages répétés que lui adressaient les Etats, il se décida à quitter l'Angleterre. Il avait obtenu d'Elisabeth un prêt de trente mille livres sterling. Jusqu'à la fin, elle lui marqua les mêmes sentiments d'affection. Elle ne se sépara de lui qu'à Cantorbery, après lui avoir remis pour le prince d'Orange et les Etats des lettres où elle les priait « d'honorer un prince qui lui était si cher » et qu'elle considérait « comme un autre soi-même (3). Il prit la mer à Douvres, escorté par une flotte que commandait l'amiral d'Angleterre et accompagné de nombre de seigneurs anglais. Le 11 février 1582, il débarquait à Flessingue, et, le 19, il arrivait à Anvers. Il y fut proclamé solennellement duc de Brabant, et le prince d'Orange lui posa sur la tête la couronne ducale. Un mois après, le 27 mars, devant les Etats assemblés, il jurait, pour lui et ses successeurs,

(1) Lettre du 2 janvier 1582.

(2) *Mém. du duc de Nevers.* — Cf. lettre de Catherine du 6 mars 1582.

(3) *Arch. de la Maison de Nassau*, t. VIII.

d'observer fidèlement les traités et « de se conduire comme un bon et droiturier prince doit faire et régir ses vassaux et sujets » (1).

A peine arrivé aux Pays-Bas, il avait envoyé faire des levées en Suisse. Il envoya en faire également en Picardie. Catherine, malgré les honneurs rendus à son fils, persistait à désapprouver l'entreprise, l'écrivait même à la princesse d'Orange (2), et Henri III renouvela l'ordre de s'opposer aux nouvelles levées qui se faisaient pour lui dans le royaume. Grégoire XIII, qui s'était toujours montré contraire à une guerre contre l'Espagne, n'avait pas, de son côté, appris sans inquiétude le retour du duc d'Anjou en Flandre. Dans un entretien avec Paul de Foix, alors ambassadeur de France, il demanda si le roi, qui blâmait cette entreprise, ne pouvait l'empêcher : à quoi l'ambassadeur répondit « que Sa Majesté le pourrait en entrant en guerre avec son frère, mais qu'elle ne jugeait à propos, pour amoindrir le feu de Flandre, de mettre la France en combustion » (3) ; et comme, dans un second entretien, l'ambassadeur disait que le duc, arrivé à Flessingue, y avait fait célébrer la messe qui n'avait pas été célébrée en Zélande depuis huit ans, le pape reprit que du moins « il louait Dieu de ce que ce prince persévérait en la foi et montrait à ces peuples qu'ils recevaient un prince catholique (4) ».

Grégoire XIII, voyant avec regret se rouvrir aux Pays-Bas les hostilités contre l'Espagne, avait cherché aussi à détourner la reine mère de ses projets sur le Portugal. Loin de les abandonner, Catherine pressait alors, par lettres réitérées, en avril, en mai, le départ de l'armée navale qui devait se transporter aux Açores. Cette expédition et le mariage d'Angleterre étaient les deux objets qui à ce moment occupaient le plus sa pensée. Ce mariage, elle ne croyait pas ou ne voulait pas croire qu'il fût rompu. Elisabeth l'entretenait dans cette opinion par des assurances auxquelles elle ne manquait pas, il est vrai, d'ajouter quelques réticences. « Les paroles sont belles, écrivait Catherine le 16 mai à Bellièvre : mais il y a toujours une queue qui me met en crainte ». Deux mois après, voyant le mariage

(1) MULLER et DIEGERICK, *ouvr. cité.*
(2) 17 mars 1582.
(3) *Nég. avec la Toscane*, février-mai 1582.
(4) 5 et 16 mars 1582. *Lettres de Paul de Foix*, in-4°.

sans cesse différé, elle avouait n'avoir presque plus d'espoir. Dans l'intervalle, vers la mi-juin, la flotte destinée aux Açores avait enfin appareillé. Elle était forte de cinquante voiles et portait cinq mille combattants, parmi lesquels beaucoup de gentilshommes. Catherine ne doutait pas du succès, et il avait été décidé que des Açores la flotte se dirigerait ensuite vers le Brésil. Mais, de ce côté aussi, elle fut déçue dans son attente. Attaqués le 26 juillet par des forces supérieures, non seulement les Français perdirent la plupart de leurs bâtiments, qui furent capturés ou coulés bas ; mais Strozzi fut mortellement blessé, et, sur l'ordre de l'amiral espagnol Santa-Cruz, tous les prisonniers furent les uns pendus, les autres décapités.

Ce fut dans le cours de septembre que parvint à Catherine la nouvelle de ce désastre. On doit lui rendre cette justice qu'elle fut moins sensible à l'échec de l'expédition qu'à l'injure faite au roi et au royaume par la cruelle exécution des prisonniers français. « Dieu m'en fera, s'il lui plaît, raison devant que de finir mes jours (1) ». Henri III, malgré son indolence, sentit aussi l'injure. Par son ordre, cet acte « inhumain et barbare » fut notifié à tous les ambassadeurs, qui durent en informer les cours auprès desquelles ils étaient accrédités. Le 3 novembre, Paul de Foix eut avec le pape, à ce sujet, un long entretien et des plus vifs. Il commença par dire que « de tout temps, comme par une sorte de droit des gens, on s'était abstenu, en toutes nations, de tuer les prisonniers de guerre »; il rappela les Espagnols blessés qu'avait abandonnés Charles-Quint après le siège de Metz et que le duc François de Guise avait fait porter dans la ville et soigner ; il parla ensuite de l'odieuse conduite du marquis de Santa-Cruz, qui, non content de tuer les Français prisonniers, en avait contraint plusieurs « à égorger et étrangler leurs compagnons et à être bourreaux les uns des autres ». Il représenta au pape qu'étant « Père commun de tous les chrétiens », un pareil acte ne pouvait le laisser indifférent ; que le roi devait à lui-même, à ses sujets, d'en marquer son ressentiment et qu'il y allait de l'honneur et de la réputation de la France ». Grégoire XIII, non moins que l'ambassadeur, flétrit l'acte qui avait été commis, mais il se refusa à y voir l'exécution des ordres de Philippe II et l'imputa à l'inhumanité du

(1) Lettres de Catherine des 22 et 30 septembre 1582.

marquis de Santa-Cruz. « Sa Majesté voudrait-elle s'en prendre au roi d'Espagne ? demanda-t-il. — Je ne sais, répondit Paul de Foix, mais le roi d'Espagne est tenu de ce qu'a fait son ministre (1) ».

En portant ces faits plus particulièrement à la connaissance du pape, Henri III avait voulu, d'accord en cela avec la reine mère, justifier par avance les mesures que lui dictait le ressentiment. Il résolut de soutenir ouvertement le duc d'Anjou dans sa guerre contre l'Espagne. Dès la fin de septembre, le corps d'armée qui avait protégé la marche de ce prince sur Cambrai et était demeuré près de la frontière eut l'ordre de le rejoindre. En octobre, le prince dauphin, alors duc de Montpensier (2), et le maréchal de Biron furent chargés de lui conduire, avec les soldats recrutés en Suisse, ceux qui avaient été levés en Picardie et que le roi avait d'abord enjoint de disperser. Enfin il fut décidé que cinquante mille écus seraient sans retard portés au duc d'Anjou (3). « Avant an et jour, avait dit Henri III, il nous faut venger de l'Espagnol. »

Jusqu'alors, sauf quelques places enlevées aux Espagnols, le duc d'Anjou n'avait guère fait que publier des ordonnances et prendre possession de ses nouveaux Etats. Il était allé à Bruges, où, reçu avec une grande solennité, il avait été proclamé comte de Flandre et avait prêté le même serment qu'il avait prêté à Anvers. Après quelque temps de séjour à Bruges, il s'était rendu à Gand, ensuite à Termonde, et avait fait également dans l'une et l'autre ville une entrée triomphale. Tandis qu'il s'attardait à ces cérémonies, le prince de Parme grossissait son armée. Au commencement de novembre, le général espagnol, à qui étaient arrivés des renforts d'Italie et d'Allemagne, s'emparait coup sur coup de l'Ecluse, de Cateau-Cambrésis, de Ninove, et tentait de surprendre Bruxelles (4). Le duc d'Anjou n'avait pu encore lui opposer que des forces insuffisantes, quand à son tour il reçut les troupes françaises et suisses que lui amenaient Montpensier et Biron. Par une étrange aberration, au lieu de se servir contre le prince de

(1) *Lettres de Paul de Foix.*
(2) Par la mort de son père, survenue le 23 septembre 1582.
(3) *Lett. de Catherine*, 30 septembre, 29, 31 octobre 1582. — *Nég. avec la Toscane*, 5 novembre.
(4) De Thou, l. LXXV, LXXVI.

Parme de ses forces ainsi augmentées, en les joignant à celles des Etats, il s'en servit contre ses nouveaux sujets. Mécontent des bornes imposées à son pouvoir par les traités, jaloux du prince d'Orange à l'influence duquel il devait sa couronne ducale, il conçut le dessein d'occuper militairement et par surprise Anvers, Bruges, Dunkerque, Ostende et plusieurs autres places importantes, d'en chasser les troupes flamandes et, en renversant le pouvoir des Etats, d'y établir le sien.

C'était violer tous ses serments. Ce dessein, qu'il cacha au duc de Montpensier et aux protestants français de son armée et que blâma Biron tout en s'y associant, devait être exécuté partout à la fois le 16 janvier 1583. Le coup réussit à Dunkerque, à Dixmude, à Termonde, à Berg-Saint-Vinox, à Vilvorde, mais il échoua à Bruges et à Ostende. Il échoua de même à Anvers, où, par une circonstance fortuite, l'exécution avait dû être différée de vingt-quatre heures. A la vue des Français qui s'étaient jetés dans la ville au cri de « *Vive la messe !* les bourgeois se soulevèrent en masse ; tout ce qui était entré dans la ville fut tué ou pris. Le duc d'Anjou, qui s'était tenu au dehors avec une partie de ses soldats, jugeant l'affaire manquée, battit en retraite à travers un pays que les habitants avaient inondé en ouvrant les écluses. Il faillit y périr et gagna à grand peine Termonde.

Cet acte de trahison excita partout une indignation qui n'était que trop légitime. Le prince d'Orange, dans une lettre au duc d'Anjou, ne lui dissimula pas « que les peuples, dont il avait eu d'abord l'entière affection, étaient irrités au point qu'ils disaient ouvertement aimer mieux mourir de la main de leurs ennemis. » Le comte Jean de Nassau écrivait à son frère que tout rapprochement était désormais impossible avec un prince « imbu de l'esprit perfide et sanguinaire de la race des Valois » (1). Catherine, « voyant les affaires de son fils en si mauvais état », se hâta d'écrire au prince d'Orange le priant de lui rester fidèle. Elisabeth elle-même, à la première nouvelle de l'évènement, dépêcha vers le duc d'Anjou « pour s'en condouloir, » ainsi que vers le prince d'Orange et les Etats

(1) « Les gens devraient ouvrir les yeux, écrivait le Landgrave de Hesse ; il est clair comme le soleil que le but unique est d'extirper la religion. »

pour amener une réconciliation. Henri III, dans le même but, envoya à Anvers le sieur de Mirambeau, noble protestant, puis le surintendant Bellièvre (1). Toutes ces démarches eussent été inutiles, si le prince d'Orange faisant taire sa propre indignation, n'eût jugé que cette réconciliation importait au salut du pays. « Il faut traiter soit avec le duc, soit avec l'Espagne, avait-il dit aux Etats ; si nous ne traitons pas avec le duc, il nous faudra combattre tout ensemble les Espagnols et les Français » (2). Ses avis furent écoutés, et, le 26 mars, fut signé à Termonde un traité qui fut publié le 2 avril à Anvers. D'après ce traité, les conventions antérieures faites en faveur du duc d'Anjou étaient confirmées et trente mille écus d'or lui étaient accordés pour continuer la guerre contre l'Espagne ; mais il s'engageait à retirer ses troupes de toutes les villes, — sauf Dunkerque, — dont il s'était saisi, et « à ne rien attenter désormais contre l'état du pays, les Etats généraux et leurs députés » (3).

Il se retira alors à Dunkerque, « le seul coin de terre » qui, avec Cambrai, lui restât aux Pays-Bas. Humilié dans son orgueil, il ne tarda pas à regagner la France, laissant, sous le commandement de Biron, une armée en partie démoralisée et prête à se mutiner. De Calais, où il se rendit à la fin de juin, errant en quelque sorte, il alla successivement à Abbeville, à Chaulnes, à Saint-Quentin, à la Fère. A peine avait-il quitté Dunkerque, que la ville était investie par le prince de Parme, qui s'en emparait le 16 juillet. François de Valois en fut encore diminué dans l'esprit des Flamands. Il se flattait néanmoins de l'espoir de rétablir sa situation. Se considérant toujours comme souverain, il correspondait avec Guillaume d'Orange, avec les Etats, songeait même à faire d'autres levées d'hommes (4). Mais Catherine était opposée plus que jamais à toute nouvelle entreprise et entendait ne garder que Cambrai, dont la possession lui semblait utile à la défense des frontières. Elle alla trouver son fils en juillet à Chaulnes, puis au mois d'août à La Fère, et lui arracha enfin la promesse qu'il licencierait son

(1) *Archives de Nassau*, janvier-février 1583. — *Lett. de Catherine*, 28, 30 janvier, 8 mars.
(2) MULLER et DIEGERICK.
(3) DUMONT, *Corps diplom.*
(4) *Archives de Nassau*. — MULLER et DIEGERICK.

armée, en laissant une forte garnison dans Cambrai. En ce même mois, avait lieu le dernier épisode de la lutte inconsidérée que par delà les mers elle avait elle-même tentée contre Philippe II. L'île de Terceira, qui avait résisté jusqu'ici aux armées espagnoles et que, malgré le désastre de Strozzi, elle avait voulu secourir, était contrainte de capituler. Toutes les Açores furent dès lors soumises à l'Espagne, et l'on peut dire que cette année 1583, inaugurée par « la folie d'Anvers », marqua tout à la fois pour Catherine la ruine de ses prétentions sur le Portugal et pour le duc d'Anjou celle de ses entreprises aux Pays-Bas avec la fin de sa fortune.

LIVRE CINQUIÈME

La Ligue

I

Pendant que le duc d'Anjou, par la violation de ses engagements, perdait la souveraineté des Pays-Bas, Henri III, plus occupé de ses plaisirs que des intérêts de son royaume, lesquels n'éveillaient son attention que par rares intervalles, livré à l'influence de courtisans qu'enrichissaient ses dons, mécontentait de plus en plus les populations par ses exactions, continuant à lever des contributions sur les bonnes villes, s'emparant des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, faisant enregistrer d'autorité au Parlement de nouveaux édits bursaux (1). Il n'était pas sans savoir la réprobation, les murmures que provoquaient ces charges toujours croissantes. Au mois de mai 1583, il avait fait crier, par tous les carrefours de Paris, « que ses loyaux sujets n'eussent à adhérer aux séditieux qui s'efforçaient de troubler l'Etat sous ombre des nouveaux impôts mis par lui sur son peuple, à son très grand regret, pour subvenir à ses urgentes affaires ; » impôts qu'il avait résolu d'abolir, « comme il espérait le montrer, en brief, par effet » (2). Malgré ces déclarations, il envoyait, le mois suivant, le duc de Joyeuse à Rome solliciter du pape l'autorisation de prendre encore sur le temporel de l'Eglise. Mais Grégoire XIII, qui déjà, un an auparavant, avait répondu par un refus à une requête analogue présentée par l'ambassadeur de France, persista dans son refus,

(1) *L'Estoile*, janvier-mars 1583.
(2) *Ibid.*, 20 mai 1583.

disant même regretter les autorisations qu'il avait données antérieurement, le roi ayant employé l'argent de l'Eglise « en présents à deux ou trois de ses favoris pour les avancer en biens et états » (1).

En même temps qu'il s'aliénait ses sujets par ses exactions, il s'avilissait à leurs yeux par les dévotions extravagantes dont il donnait le spectacle. Il avait imaginé d'instituer, sous le nom de « pénitents de l'annonciation de Notre-Dame, » une confrérie semblable à celle des Blancs-Battus d'Avignon. Le 25 mars de cette année 1583, avait eu lieu la procession solennelle de la nouvelle congrégation, et l'on avait vu ces étranges pénitents, enveloppés de sacs de toile blanche, avec le roi accoutré de même, défiler deux à deux dans Paris (2). Dans une lettre que, le 11 avril, il avait adressée au pape et à laquelle était joint le texte des statuts de la confrérie, il disait qu'il avait eu pour but, en l'instituant, « d'exalter de plus en plus le service de Dieu et de son Eglise » ; après quoi, il ajoutait : « Il ne reste que ce qui la peut plus décorer et nous rendra tous très heureux et honorés, qui est l'approbation de Votre Sainteté et les indulgences, dont je la requiers humblement et instamment et au nom de tous ceux qui en sont. Si elle me refuse cela, je croirai qu'elle n'a plus pour moi l'affection qu'elle m'a promise, ce que je ne mérite pas pour la dévotion que j'ai au Saint-Siège » (3).

Ces démonstrations de piété ne suffisaient pas à son zèle, et certains de ses actes eussent pu donner à croire que, par moment, sa raison était comme ébranlée. « Le roi, écrivait le 31 mai l'ambassadeur florentin, porte au cou un collier d'ébène où sont enfilées des têtes de mort en ivoire ; il communie tous les quinze jours le vendredi ; il fréquente surtout l'église des capucins, se tenant dans le chœur avec eux, baisant la terre et

(1) *L'Estoile*, octobre 1583. Cette réponse du pape n'est sans doute pas rapportée exactement par *l'Estoile* ; mais elle s'éloigne peu de celle que Grégoire XIII avait faite à l'ambassadeur de France. Voir, à la date du 23 juillet 1582, les *Lettres de Paul de Foix*.

(2) Une grosse pluie, qui tomba tout le jour, ayant « mouillé et percé » les sacs des pénitents, on fit ce quatrain, aussitôt répandu partout :

« Après avoir pillé la France
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas une belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé ? »

(3) THEINER, append.

chantant, comme eux, durant trois et quatre heures. » Ce n'était pas assurément une occupation qui convînt à un roi, et l'on comprend que cet ambassadeur, en parlant de lui, l'appelle quelquefois *l'évêque* (1). « Il paraît n'avoir souci d'aucune chose, dit-il à un autre endroit de sa correspondance ; et comme il n'a pas d'enfants, il fait croire au monde qu'il accepterait volontiers que le royaume finît avec lui » (2).

Par son insouciance, par cet oubli des intérêts de ses peuples, il était arrivé à s'attirer le mépris. L'on vit un jour tracés en gros caractères sur le mur de la chapelle des Battus, aux Augustins, à Paris, ces mots où son nom était ainsi traduit : *Henri : II. Rien.* Des pamphlets couraient, « signes certains d'un grand orage prêt à tomber sur un Etat ». Dans ces pamphlets, on jetait l'injure à lui et à ses mignons, on raillait ses pénitences nouvelles, on flétrissait ses mœurs que ne cachaient pas ses dévotions outrées ; on allait jusqu'à lui prédire qu'il serait renversé du trône. « Tes heurs sont passés, disait-on dans l'un de ces libelles, et tu perdras ta couronne ». Ce qui n'était pas moins grave comme symptôme, c'est qu'on imprimait et qu'on répandait dans le public des écrits où, reprenant la thèse soutenue jadis par l'avocat David, on cherchait à démontrer que la couronne avait été usurpée par les Capétiens et qu'elle appartenait de droit à la maison de Lorraine (3).

Il était difficile qu'un prince d'une telle piété et se disant si dévoué au Saint-Siège ne donnât pas de ce dévouement une preuve que le pape désirait entre toutes. Cette preuve, c'était la réception du concile de Trente, demandée de tout temps par la cour de Rome et que, quatre ans auparavant, l'épiscopat avait si vivement sollicitée. Dans une assemblée générale tenue l'année précédente à Paris, le clergé l'avait de nouveau réclamée (4). Henri III avait paru cette fois y donner son adhésion, et il avait autorisé deux des plus hauts prélats de l'assemblée à en conférer avec le premier président du Parlement. L'affaire traînant en longueur, le nonce, dans les premiers mois de l'année 1583, la prit en main, et, se faisant l'interprète des vœux

(1) Il vescovo.
(2) *Négoc. avec la Toscane*, février, mai 1583.
(3) *L'Estoile*, avril-mai 1583. — De Thou, l. LXXVIII.
(4) *Procès-verbaux des assemblées du Clergé*, année 1582.

du clergé, insista auprès du roi pour obtenir une décision conforme à ces vœux. Henri III promit de publier d'abord ceux des décrets du concile qui concernaient la discipline et donna des ordres à ce sujet au cardinal de Bourbon, estimant que les huguenots, n'y étant pas intéressés, ne pourraient s'en émouvoir.

Il se trompait. Au seul bruit qu'il était question de recevoir le concile de Trente, les huguenots s'étaient agités. Un écrit, sorte de manifeste, fut répandu, dans lequel on disait que le roi voulait leur enlever la liberté de conscience et qu'il fallait prendre les armes. On y affirmait que la trahison d'Anvers, dont le duc d'Anjou s'était rendu coupable, avait été concertée avec le roi de France, le roi d'Espagne et le Saint-Siège, dans le dessein d'exterminer ceux de la religion. Informé de ces troubles naissants, Henri III fit représenter au nonce que, le terme étant proche où les huguenots devaient restituer les places de sûreté concédées par l'édit de pacification (1), il ne fallait pas leur fournir un prétexte à ne pas s'en dessaisir ; qu'il jugeait devoir remettre à un temps plus opportun la réception du concile et que le pape sans nul doute approuverait ses raisons. « Ce pauvre roi ! écrivait le nonce en faisant part au cardinal de Côme des hésitations de ce prince ; il n'y a à espérer de lui aucune ferme résolution » (2).

Les huguenots remuaient effectivement en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné, et ne se montraient pas disposés à rendre leurs places de sûreté. La réception projetée du concile de Trente n'était pas leur unique motif d'alarme. Encouragée par le Saint-Siège, préparée par les Jésuites qui s'étaient établis dans presque tous les Etats et y avaient fondé des collèges florissants, une réaction s'opérait alors en Europe contre la Réforme, et une lutte décisive semblait sur le point de s'ouvrir entre les deux religions. Non seulement dans les Pays-Bas, depuis que le duc d'Anjou avait été contraint à la retraite par sa « folie d'Anvers, » le prince de Parme avait poursuivi ses succès, imposant partout où il se rendait maître l'exercice

(1) Il s'agit ici des places de sûreté concédées pour six ans par l'édit de Poitiers de septembre 1577 et qui devaient être restituées en 1583.

(2) *Lettres du nonce* des 18 février et 30 mars 1583, Theiner. Le nonce était alors Jean Cotelli, évêque de Rimini.

exclusif du culte catholique et expulsant les protestants. En Allemagne, la Réforme perdait du terrain. L'empereur Rodolfe, rompant avec les idées de tolérance qu'avait professées son père Maximilien, prohibait le culte réformé dans les villes impériales, exilait les ministres évangéliques et, dans la haute et basse Autriche où le protestantisme avait été dominant, rendait la prépondérance à l'Eglise romaine. La Suisse protestante, la Suède étaient également travaillées par les Jésuites (1). En Angleterre, une propagande secrète, mais active et persévérante, avait ranimé le parti catholique affaibli par la rigueur des lois et les persécutions. A cette propagande s'étaient dévoués, au péril de leur vie, des membres de la compagnie de Jésus, avec de jeunes prêtres anglais que, dans un séminaire établi à Reims, un catholique anglais, le docteur Allen, préparait à cet apostolat. Il y a plus ; une descente armée en Angleterre était alors projetée pour achever l'œuvre de ces missionnaires, renverser Elisabeth, délivrer Marie Stuart prisonnière et détruire l'hérésie (2).

Dès 1582, avait été étudié le plan de cette expédition. Une armée, que commanderait le duc de Guise, devait être formée avec l'aide du pape et du roi d'Espagne. C'était à Paris que les choses se concertaient. A diverses reprises, avaient eu lieu des conférences secrètes entre le duc de Guise, le nonce, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Glascow, chargé des intérêts de Marie Stuart, et le docteur Allen. Les promoteurs du projet se proposaient de rétablir le catholicisme, non pas seulement en Angleterre, mais en Ecosse, où régnait, de nom plus que de fait, le jeune fils de Marie Stuart, Jacques VI, élevé dans l'hérésie. Ce ne fut toutefois que dans le cours de l'année 1583 que ce dessein d'une expédition parut prendre corps. Un long mémoire fut mis sous les yeux de Grégoire XIII. Dans ce mémoire, on traçait une topographie de l'Angleterre ; on indiquait les ports où il serait aisé à des troupes d'aborder, qu'elles vinssent de France, de Flandre ou d'Espagne ; on établissait, province par province, les ressources dont disposaient les catholiques, on désignait les nobles qui prêteraient leur concours.

---

(1) Pour tout ce qui précède, voir FRANKE, *Hist. des Papes.*

(2) MIGNET, *Hist. de Marie Stuart*, c. IX.

Une armée de dix à quinze mille hommes, disait-on, suffira pour vaincre. Aussitôt qu'elle apparaîtra, tous les catholiques, tous les partisans de Marie Stuart accourront s'y joindre. Que le Saint Père renouvelle la sentence d'excommunication et de disposition dont son prédécesseur a frappé Elisabeth ; qu'il brise ainsi tout commerce entre elle et les princes catholiques, et la chose se fera à la grande gloire de Sa Sainteté (1).

C'était de ce mouvement général de contre-Réforme que s'alarmaient les huguenots. Au mois de juillet 1583, le roi de Navarre, « agissant au nom et selon le vœu des églises de France, » chargeait un de ses gentilshommes, Jacques de Ségur, de se rendre en Angleterre vers Elisabeth et de là dans les Pays-Bas vers Guillaume d'Orange, puis en Allemagne, en Danemark et en Suède vers les souverains et les princes protestants, pour les avertir du péril et leur proposer d'unir dans une ligue défensive tous les réformés d'Europe. Afin que cette union fût plus étroite, il proposait en outre de convoquer un synode général, où l'on se fût entendu sur les points de foi qui divisaient les églises. Des instructions écrites, dont le texte avait été « dressé et minuté » par du Plessis-Mornay, l'un des fidèles du roi de Navarre, furent remises à Ségur. Dans ces instructions, du Plessis-Mornay, après avoir parlé de l'utilité d'un synode « universel » auquel eussent été appelés les députés des églises (2), passait en revue tout ce qui était alors entrepris ou tenté contre la Réforme. Il signalait comme prochaine la publication en France du concile de Trente, publication que suivrait sans doute l'établissement de l'inquisition ; il dénonçait les tentatives faites pour soulever l'Angleterre et l'Écosse contre Elisabeth ; il disait les progrès des Espagnols dans les Pays-Bas ; il montrait l'Allemagne déjà retombée à demi sous le joug de Rome, la Suisse et la Suède sourdement pratiquées ; il montrait enfin la cour de Rome pénétrant partout à l'aide de la Société de Jésus et s'efforçant d'entraîner

(1) Theiner. Le texte de ce mémoire ne comprend pas moins de sept colonnes. Theiner n'indique pas de date ; mais un texte en langue espagnole et qui paraît être le même est donné avec la date du 23 août 1583 dans l'*Histoire de Marie Stuart*, par Mignet, t. II, p. 233.

(2) « Pourquoi, était-il dit en ces instructions, ces noms divers de Calvinistes, de Zwingliens, de Sacramentaires ? Pourquoi ne pas adopter le seul nom de luthériens, sous lequel, depuis soixante ans, tant d'hommes ont versé leur sang ? »

tous les princes catholiques à une lutte suprême. « Emu du péril qui nous menace, faisait-il dire au roi de Navarre, nous avons songé à nouer une alliance avec la reine d'Angleterre et les princes protestants, non pour faire la guerre au pape, mais pour nous défendre contre tant d'ennemis, auxquels nous ne pourrons résister si nous combattons séparés, mais, dont nous triompherons si nous sommes unis » (1).

Au mois de septembre, Ségur s'embarquait à La Rochelle pour passer d'abord en Angleterre. Tandis qu'il s'acquittait de la mission qui lui était confiée et qui devait le tenir hors de France jusque vers le milieu de l'année suivante, le projet d'une expédition en Angleterre était plus que jamais agité par ceux qui l'avaient conçu et semblait proche de son exécution. Bien que tout eût été concerté en dehors de Henri III, on ne pouvait dire qu'il fût indifférent au sort de Marie Stuart. Il chargeait alors notre ambassadeur à Londres de parler en sa faveur à la reine d'Angleterre, et Catherine, par une lettre du 20 décembre, la « recommandait » à sa « bonne sœur ». Mais, désireux avant tout de garder la paix avec Elisabeth, ni l'un, ni l'autre n'entendait s'associer à cette expédition ; on s'était assuré du moins que le roi ne l'empêcherait pas. Le jeune roi d'Ecosse, instruit de ce qui se préparait et impatient de la dépendance où voulait le tenir la reine d'Angleterre, s'était mis en rapport avec le duc de Guise. Dans une lettre qu'il lui adressait le 19 février 1584, il lui disait : « Usez de tout votre crédit auprès des princes vos amis et surtout auprès du pape, pour qu'on m'apporte un prompt secours, et il laissait entendre qu'une fois assuré de ce secours, il abjurerait la religion réformée. Il écrivit même à Grégoire XIII, sollicitant sa protection pour sa mère et pour lui (2). Marie Stuart, secrètement avertie, était pleine d'espérance. Mais Elisabeth, au moyen de ses espions, avait déjà tout découvert. L'ambassadeur d'Espagne, Bernardino di Mendoza, accusé de complicité, reçut l'ordre de quitter immédiatement l'Angleterre (3) ; et, en même temps que les édits les plus rigoureux étaient

(1) *Lett. missives de Henri IV.* — Cf. De Thou, l. LXXIX.

(2) Theiner.

(3) Il quitta l'Angleterre le 29 janvier 1584.

rendus contre les catholiques, douze à quinze vaisseaux étaient armés pour garder le littoral.

Malgré ces mesures, les promoteurs de l'entreprise ne laissaient pas de croire à son succès, si le pape se décidait, comme on l'en pressait, à proclamer la guerre sainte. Marie Stuart, anxieuse, écrivait, le 22 mars, qu'il fallait se hâter, sans quoi tout était perdu. Entre Paris et Rome les lettres se multiplièrent. En ce même mois, l'archevêque de Glascow mandait au cardinal de Côme que le succès dépendait en grande partie du pape. Le 2 avril, le nonce l'informait, comme d'une chose sûre, que le roi d'Ecosse était disposé, si l'on venait à son secours, non seulement à embrasser le catholicisme, mais à aller en personne à Rome faire obédience au Saint-Père. Le duc de Guise, à son tour, écrivait au pape que, prêt à donner sa vie pour cette glorieuse entreprise, il n'attendait que de connaître les résolutions de Sa Sainteté (1). Grégoire XIII, tout en approuvant la guerre, hésitait à la déclarer de son autorité et en son nom. En Angleterre, en Ecosse, les catholiques, les partisans de Marie Stuart étaient dans l'attente, quand un évènement vint tout arrêter.

Le duc d'Anjou s'était alors retiré à Château-Thierry (2), où il était tombé malade, miné par le même mal auquel avait succombé Charles IX, et, dès ce mois d'avril, on désespérait de sa vie. Ce prince disparaissant, le roi de Navarre devenait d'après les traditions monarchiques, la seconde personne du royaume et le successeur éventuel à la couronne. Henri III, sans attendre la fin de son frère déclara, en présence des seigneurs de sa cour, qu'il reconnaissait désormais le roi de Navarre « comme son seul et unique héritier » (3). Il ne se contenta pas de cette déclaration. Il chargea le duc d'Epernon, qui était avec le duc de Joyeuse, son plus intime favori, d'aller instruire ce prince de la situation à laquelle il était appelé. Ce choix entre les deux favoris était significatif. Tandis que Joyeuse se donnait comme ardent catholique, d'Epernon appartenait à ce parti, toujours subsistant, qu'on nommait « les

(1) Pour ces lettres et d'autres analogues, voir THEINER.
(2) Depuis novembre 1583.
(3) Du Plessy-Mornay signale ce fait, dans une lettre au roi de Navarre du 14 avril 1584, comme s'étant passé « ces jours derniers ».

politiques ». A l'idée qu'un huguenot pouvait un jour occuper le trône de France, les passions catholiques se réveillèrent, et tout aussitôt s'ourdirent des intrigues pour exclure le roi de Navarre de la succession à la couronne et lui substituer son oncle, le vieux cardinal de Bourbon (1), intrigues dont les Guises furent les secrets machinateurs. Le 27 avril, le nonce, qui était alors Ragazzoni, évêque de Bergame, écrivait au secrétaire d'Etat pontifical : « La maison de Guise est en étroite union avec le cardinal de Bourbon, lequel dit et laisse dire publiquement que c'est à lui que doit appartenir, le cas échéant, le titre d'héritier présomptif. Le roi n'entend pas volontiers ce langage, et il est persuadé que le cardinal est poussé par les Guises ». Et, à un autre endroit de sa lettre : « Si le duc d'Anjou vient à mourir, — et on assure qu'il est inguérissable, — je crois que le duc de Guise ne sera plus aussi disposé à quitter la France pour entreprendre l'expédition projetée » (2).

Le 16 mai, le duc d'Epernon partait de Paris pour se rendre en Gascogne auprès du roi de Navarre. Selon ses instructions, il ne devait pas seulement l'inviter à venir à la cour y jouir des honneurs attribués à la seconde personne du royaume ; il devait l'exhorter, dans l'intérêt de sa nouvelle situation, à se faire catholique. Henri III avait voulu imprimer un grand éclat à cette démarche. Il avait fait escorter d'Epernon de cent gentilshommes et, toujours prodigue, lui avait donné deux cent mille écus pour ses dépenses. Deux fois la reine mère était allée voir son fils à Château-Thierry, sans croire d'abord qu'il fût si près de sa fin. La seconde fois qu'elle l'avait vu, c'était dans les derniers jours de mai. Elle revint à Paris le 1er juin. Le 10, il expirait.

L'on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'étrange caractère de cette femme. Tout en se disant « malheureuse de voir tout mourir devant elle » elle ne laissa pas de donner son attention aux affaires du royaume. Le duc d'Anjou, par un testament daté de l'avant-veille de sa mort, avait transmis ses droits sur Cambrai à Henri III, qui craignant des difficultés

(1) Il était frère de feu Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il avait alors près de soixante et un ans, étant né en décembre 1523.

(2) THEINER.

avec l'Espagne, avait fait passer ce legs sur la tête de sa mère comme une sorte d'héritage privé. Les habitants de Cambrai, qui haïssaient les Espagnols, s'empressèrent d'adresser à Catherine leur serment de fidélité. Le 21 juin, le jour même où était ramené à Paris le corps de son fils, elle leur envoyait cette réponse : « J'ai été infiniment aise de recevoir le serment que vous avez volontairement prêté de vouloir vivre sous ma protection ; de quoi j'espère que vous n'aurez aucune occasion de vous repentir ». Quelques jours après, elle chargeait le maréchal de Retz d'organiser sa nouvelle possession et d'en assurer l'annexion à la France.

Ainsi que le nonce l'avait prévu, le duc de Guise, depuis la mort du duc d'Anjou, ne marquait plus le même empressement pour une entreprise en Angleterre, et, dans une lettre à Grégoire XIII, il lui insinua qu'il convenait d'en différer l'exécution (1). Quant à Henri III, il ne paraissait pas se douter des graves événements qui se préparaient. « Il ne semble désireux que de vivre dans l'oisiveté et le repos, écrivait le 9 juillet l'évêque de Bergame. Il ne prend pas garde que, par les dons extraordinaires dont il ne cesse de combler ses deux favoris, il s'aliène chaque jour davantage non pas seulement la noblesse, mais le peuple, lequel se plaint ouvertement que les impôts dont il est surchargé ne servent qu'à engraisser ces mignons » (2). Puis, parlant de ce qui, à cette heure, préoccupait les esprits : « Les gens d'ordre craignent grandement que les hérétiques n'attentent à la vie de Sa Majesté, par l'espoir qu'ils ont d'avoir ensuite pour roi l'un des leurs, qui serait le roi de Navarre ou même le prince de Condé.... et je sais de quelques personnes qu'ils ne lui donnent pas plus de deux mois à vivre ».

Contrairement aux bruits rapportés par le nonce, Henri III n'était pas destiné à périr de la main des huguenots. Ce fut l'un des chefs du protestantisme en Europe qui fut alors victime des haines religieuses. Le 10 juillet, le prince d'Orange, qui, déjà l'année précédente, à Bruges, avait été l'objet d'une tentative de meurtre, fut assassiné par un fanatique, peut-être

---

(1) 8 juillet 1584. THEINER.
(2) Ingrassare questi mignoni.

un émissaire des Espagnols, dont un jésuite de Trèves avait encouragé le dessein criminel (1). On ne douta pas que Philippe II, délivré à la fois de ses deux adversaires, le duc d'Anjou et le prince d'Orange, ne se rendît bientôt maître de tous les Pays-Bas, et la reine d'Angleterre envoya vers Catherine lui proposer une alliance pour se garder d'un monarque qui pouvait devenir redoutable à l'un et l'autre royaume (2). Ce meurtre de Guillaume d'Orange eut une autre conséquence. Elisabeth, appréhendant pour elle un sort semblable et qui peu auparavant avait échappé à un complot tramé contre sa vie, surveilla avec plus de rigueur dans ses Etats les menées du parti catholique, et Marie Stuart vit se resserrer plus durement que jamais sa triste captivité (3).

Le duc d'Epernon revenait alors de son voyage en Gascogne, ayant échoué dans sa mission et n'ayant obtenu du roi de Navarre ni qu'il vint à la cour, ni qu'il changeât de religion (4). Avant qu'il fût rentré à Paris. On y connaissait déjà, sur ce second point, l'insuccès de sa démarche. A la date du 23 juillet, le nonce écrivait : « Ce prince ne semble pas empressé jusqu'ici à recevoir les lumières de la foi. Pesant les choses avec la seule balance de la prudence humaine, il dit ouvertement qu'il ne veut pas, en changeant de religion, perdre des amis dont il est sûr pour en acquérir d'autres dont il n'aurait pas la confiance ». S'il eut ces motifs de prudence, il obéissait aussi à des scrupules de conscience et à des raisons de dignité. On a cru à tort qu'il eut des hésitations parce qu'il soumit à une discussion en sa présence la proposition de d'Epernon ; l'on s'est encore plus trompé en prétendant que le catholique politique Roquelaure était l'interprète de la pensée de ce prince, lorsque, dans cette discussion, il demandait au ministre huguenot Marmet : « Entre la couronne de France et une paire de psaumes, lequel choisir à votre avis ? » (5). Indépendamment de l'intervention de d'Epernon, des tentatives particulières et

---

(1) De Thou. c. LXXIX.
(2) Voir une lettre de Catherine du 25 juillet 1584.
(3) Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, c. IX.
(4) Henri III, parti de Fontainebleau au commencement d'août pour aller à Lyon, vit à Moulins d'Epernon qui lui rendit compte des résultats de son voyage.
(5) *Mém. de Villeroy*, t. III, p. 1 et ss. — De Thou, c. LXXX.

également vaines furent faites dans le même but auprès du roi de Navarre. On possède une longue lettre qu'au mois d'août lui adressait l'évêque de Lombez, dans laquelle, après lui avoir remontré que, pour son propre intérêt, comme étant proche de la couronne, et aussi pour la paix du royaume, il devait abjurer l'hérésie, ce prélat lui disait : « J'ai en main de quoi vous faire un bon service en cet endroit, ayant pouvoir de notre Saint Père d'absoudre tous ceux qui auront recours à moi pour ce regard, et ce serait un commencement pour impétrer plus aisément de Sa Sainteté une absolution générale » (1).

Les huguenots se hâtèrent de rendre public, par un écrit répandu dans tout le royaume, le refus du roi de Navarre. Cette publicité eut pour effet d'exciter davantage les catholiques, qui, voyant le plus proche héritier du trône s'opiniâtrer dans l'hérésie, craignaient que, s'il parvenait à la couronne, la France ne fût au pouvoir des hérétiques. Les prédicateurs commençaient à déclamer dans les chaires et montraient la religion en danger. Les Guises se liaient plus étroitement « chaque jour et en quelque sorte d'heure en heure (2) » au cardinal de Bourbon, et, au mois de septembre, ils allaient loin de la cour, en Lorraine, concerter les dernières mesures à prendre. A la même date, les députés des églises réformées se réunissaient à Montauban sur la convocation du roi de Navarre et, tout en étant disposés à conserver la paix, décidaient, en raison des troubles qui s'annonçaient, de faire demander à Henri III qu'il leur laissât pour quelque temps encore les places de sûreté accordées par l'édit de Poitiers.

Henri III ne voyait pas venir l'orage. Il écrivait alors à Grégoire XIII, le suppliant d'approuver de nouvelles et « saintes dévotions qu'il avait entreprises » et prenait deux cent mille écus sur les rentes de l'Hôtel de Ville pour entretenir, comme on disait, « ses mignons et ses moines » (3). Depuis le refus du roi

(1) THEINER. Le roi de Navarre répondit le 3 septembre au prélat, en le remerciant de sa sollicitude : « Ayant été nourri, élevé, exercé en la religion dont je fais profession, elle n'a pas acquis de si faibles racines qu'elle se puisse émouvoir aisément, et comme elle est la seule chose dont nous sommes comptables envers Dieu, c'est de lui seul que j'attends les plus claires et certaines inspirations. » *Ibid.*

(2) Lettre du nonce déjà citée.

(3) 1er septembre 1584, THEINER. — *L'Estoile*, même mois.

de Navarre de se faire catholique, il n'osait plus l'avouer son successeur. Il discernait toutefois qu'il avait moins à se garder du côté des huguenots que du côté des Guises, et quand, en octobre, des délégués de l'Assemblée de Montauban lui présentèrent leur requête, il consentit à reculer de deux ans la restitution de leurs places de sûreté. Cette faveur accordée aux protestants fit croire à une entente entre Henri III et le roi de Navarre. Des exaltés allèrent jusqu'à prétendre que le véritable objet de la mission du duc d'Epernon avait été de conclure un traité avec ce prince pour la ruine des catholiques (1).

Les choses s'aggravaient de plus en plus. Sous l'impulsion des Guises et de leurs partisans, la Ligue, qui avait avorté en 1576, se reformait sourdement. Il ne s'agissait plus, comme à cette époque, de ramener par la force et les édits les huguenots à l'unité religieuse, mais de se soustraire, pour un avenir considéré comme prochain, au joug d'un roi huguenot. Des émissaires allèrent remuer la bourgeoisie dans les villes et la noblesse dans les campagnes. On fit signer des engagements ; on tint des assemblées où l'on choisit des chefs qui devaient agir au moment opportun. A Paris, comme on était sous les yeux du roi, la propagande se fit graduellement et avec mystère. Un comité occulte, qui, semble-t-il, s'était formé spontanément, en prit la direction. On commença par la bourgeoisie moyenne, par les petites gens. Ce n'est pas qu'on ne cherchât des adhésions plus haut. On pratiqua le Parlement, la Chambre des comptes, la cour des aides ; mais ce fut aux officiers subalternes, huissiers, clercs, commissaires, sergents, qu'on s'adressa d'abord. La Ligue pénétra sans peine dans le milieu frondeur de la bazoche et de l'université. Le peuple surtout fut travaillé. Les mariniers, les garçons de rivière, les bouchers, les maquignons, fournirent bientôt nombre de recrues. Pour émouvoir la multitude, on exposa publiquement des estampes où étaient figurés les supplices que des catholiques avaient subis en Angleterre, et des gens apostés expliquaient qu'un sort semblable attendait les catholiques de France si le Navarrais parvenait à régner (2).

---

(1) De Thou, c. LXXX.

(2) Le roi ayant ordonné de rechercher les planches et de les supprimer, on les découvrit à l'hôtel de Guise. Le duc était alors en Champagne.

La Ligue, dans l'esprit de ses promoteurs, ne visait pas seulement le roi de Navarre, mais Henri III lui-même, suspect de complaisance et de partialité envers les huguenots. Des libelles de caractère révolutionnaire circulaient, tels que l'écrit portant pour titre : *Du pouvoir que le peuple a sur le prince* (1). Philippe II voyait dans ce mouvement catholique un affermissement de son autorité aux Pays-Bas, et, au mois de novembre, à l'instigation du duc de Guise, il envoyait comme ambassadeur à Paris ce Mendoza chassé d'Angleterre par Elisabeth et qui devait être un des plus zélés auxiliaires de la Ligue. Ce même mois, le jésuite Claude Matthieu, surnommé « le courrier de la Ligue », se rendait à Rome, chargé par le cardinal de Bourbon et les Guises de solliciter l'appui du pontife. Un écrit anonyme paraissait alors à Rome, dans lequel était exprimé le vœu qu'un Guise succédât à la couronne de France (2). Cet écrit trahissait-il le dessein déjà conçu par le duc de Guise de s'avancer lui-même au trône sous le couvert du cardinal de Bourbon ? Peut-être croyait-il en effet qu'il pouvait tout espérer des catholiques français s'il les délivrait du prétendant hérétique. Henri III fut enfin averti des menées qui se pratiquaient dans le royaume. Soit que la ligue parisienne ne fît encore que commencer à se constituer, soit que le secret fut strictement gardé, il ne connut d'abord que ce qui se passait dans les provinces. Le 20 novembre, il adressa au Parlement des lettres patentes, par lesquelles il enjoignait de poursuivre, comme criminels de lèse-majesté, « ceux qui allaient ainsi par les provinces solliciter la noblesse et autres de ses sujets d'entrer en ligue, association et enrôlement » et ceux qui y donnaient leur adhésion (3). Ces lettres furent enregistrées le 12 décembre. Mais, dit de Thou, ce « remède » à supposer qu'il eût pu être efficace, « arrivait trop tard ».

II

Afin d'écarter plus sûrement le roi de Navarre de la succession à la couronne, le duc de Guise avait résolu d'abattre

(1) *Nég. avec la Toscane*, 12 novembre 1584.
(2) Franke, *Hist. des papes*, t. III, p. 185.
(3) Fontanon, t. IV.

le parti huguenot par les armes et s'était acquis d'avance, à cette intention, le concours de Philippe II. Le 31 décembre 1584, au château de Joinville, en Lorraine, les ducs de Guise et de Mayenne, stipulant tant en leur nom qu'au nom du cardinal de Guise, leur frère, et des ducs d'Aumale (1) et d'Elbeuf appartenant comme eux à la maison de Lorraine, un représentant du cardinal de Bourbon et les commandeurs Taxis et Moréo, envoyés du roi d'Espagne, signaient un traité secret, par lequel était conclue « une union offensive et défensive perpétuelle pour la conservation de la religion catholique et l'extirpation de toute secte et hérésie en France et dans les Pays-Bas ». Aux termes de ce traité, le cardinal de Bourbon était reconnu futur roi, et tous princes du sang de France qui étaient hérétiques ou protecteurs d'hérétiques étaient à jamais exclus du trône. Les princes contractants français s'engageaient non seulement à faire interdire dans le royaume tout exercice du culte réformé et à y faire recevoir intégralement les décrets du concile de Trente, mais à poursuivre « à outrance jusqu'à les anéantir » ceux des hérétiques qui ne se soumettraient pas à l'Eglise romaine. Le roi d'Espagne promettait de fournir à ces princes, « pendant tout le temps qu'il leur conviendrait de se servir des armes », cinquante mille écus par mois. Ils devaient, de leur côté faire restituer « au plus tôt au roi d'Espagne la ville de Cambrai et l'aider, au besoin, à recouvrer les autres places des Pays-Bas qui s'étaient soustraites à son obéissance. Enfin ni Sa Majesté catholique, ni les princes ligués « ne pourraient traiter séparément avec Sa Majesté très chrétienne (2) ».

Au mois de janvier 1585, le jésuite Claude Matthieu revenait de Rome, où il avait été entendu par Grégoire XIII au sujet de la nouvelle ligue et du but qu'elle poursuivait. Il revenait, assurait-il, avec l'approbation du Saint-Père. Mais, dans cet entretien, avait-il tout avoué ? Cette approbation n'avait, au reste, été donnée que verbalement. D'après le récit du jésuite, — récit consigné par lui dans une lettre au duc de Nevers, — le pape aurait dit qu'il louait les princes catholi-

(1) Ce duc d'Aumale (Charles), né en 1556, était le fils du duc d'Aumale (Claude) tué au siège de la Rochelle.

(2) DUMONT, *Corps diplom.*

ques de la résolution où ils étaient de prendre les armes contre les hérétiques et les dégageait de tout scrupule qu'à cet égard ils avaient pu concevoir. Mais le seul fait que Grégoire XIII n'avait voulu délivrer « ni bulle, ni bref, ni lettre » autorise à n'admettre qu'avec réserve la relation du jésuite (1). Toutefois, bien que plus d'un contemporain ait affirmé que Grégoire XIII n'avait jamais approuvé la prise d'armes (2), il ne paraît pas douteux qu'une approbation, dont on ne sait ni les termes ni sur quel point précis elle portait, n'ait été donnée par le pape, et les princes ligués s'en prévalurent, en l'amplifiant, pour fortifier leur parti.

Tandis que se tramaient ces machinations, le « pauvre roi », dans la pensée de rehausser la dignité royale et de s'imposer davantage au respect de ses sujets, s'occupait de rendre plus rigoureux le cérémonial de sa cour. Ayant appris par l'ambassadeur anglais avec quelles formalités minutieuses on abordait les souverains d'Angleterre et combien de « chambres et d'antichambres » il fallait traverser pour arriver jusqu'à eux, il imagina de suivre cet exemple. Le 1er janvier de cette même année, il publiait un règlement qui précisait comment, selon les personnes et les fonctions, on devait l'approcher, lui parler ; en quels cas il était permis, en sa présence, de se couvrir ou de s'asseoir. Seuls les deux mignons, Joyeuse et d'Epernon, étaient dispensés de ces formalités. Dans ce règlement il fixait même les costumes que devaient porter les gentilshommes de son service ordinaire et les membres de son conseil (3). Il prit aussi, à la vérité, une mesure plus utile. Soit qu'il se conformât aux recommandations de sa mère, soit que des avertissements lui fussent parvenus, il se fit garder

(1) D'après lui, le pape aurait fait des insinuations auxquelles on ne saurait ajouter foi ; il aurait dit « qu'on ne pouvait en bonne conscience attenter à la vie du roi », mais que, si l'on pouvait « se saisir de sa personne » et le séparer de ses mauvais conseillers, « il trouverait cela bon ». Voir les *Mémoires de Nevers*.

(2) *L'Estoile*, non suspect de partialité pour la Cour de Rome, écrit dans son journal, à la date d'avril 1585, en parlant de la mort de Grégoire XIII : « Ce pape n'avait jamais adhéré à la levée des armes de la Ligue et, peu de jours avant sa mort, avait dit au Cardinal d'Este que la Ligue n'aurait ni bulle, ni brefs, ni lettres de lui jusqu'à ce qu'il vit plus clair en leurs brouilleries. » Le duc de Nevers dit la même chose dans son *Traité de la prise d'armes*, *Archives curieuses*, t. XIII. Cf. *Nég. avec la Toscane*. 13 mai 1585.

(3) *Arch. cur.*, t. X. — De Thou, c. LXXX.

dès lors par quarante-cinq gentilshommes, cadets de Gascogne pour la plupart, appointés par lui et armés, ayant charge de veiller sur sa personne jour et nuit et prêts à tout pour le servir. On les appelait à la cour « les quarante-cinq » et, dans le peuple, les « coupe-jarrets » (1).

N'eût été son irrésolution, jointe à sa mollesse accoutumée, l'occasion se présentait peut-être pour Henri III de rompre les manœuvres qui s'ourdissaient contre lui. Les Provinces-Unies, autrement dites les provinces de l'Union d'Utrecht, alarmées des progrès des Espagnols depuis la mort de Guillaume d'Orange, avaient délégué des députés demander au roi sa protection, en lui offrant la souveraineté avec une autorité plus étendue que celle qui avait été attribuée à son frère. C'était la guerre avec l'Espagne. S'il l'eût entreprise, il aurait sans doute, comme jadis le duc d'Anjou, entraîné, outre les protestants, une partie des catholiques. Mais il hésitait à s'engager dans cette lutte et fit attendre quelque temps aux députés l'autorisation de se présenter à la cour. L'ambassadeur espagnol, Mendoza, lui remontra avec hauteur qu'il ne devait pas recevoir des hérétiques rebelles à leur prince, donnant à entendre qu'il y aurait péril à braver Sa Majesté catholique. Henri III releva l'offense ; il répliqua qu'un roi de France ne se laissait pas intimider par les menaces, et, le 12 février, il donna audience aux députés, sans néanmoins leur faire connaître encore sa réponse définitive. Dix jours après, arrivait à Paris une grande ambassade anglaise apportant au roi le collier de l'Ordre de la Jarretière et dont le but réel était de le pousser à accepter les propositions des Flamands. Elisabeth, qui n'avait jamais vu sans jalousie les Français aux Pays-Bas, les y appelait elle-même par crainte de Philippe II. On put croire que, cette fois, Henri III allait se décider. Mais déjà les prédicateurs se déchaînaient contre lui, l'accusant de vouloir faire alliance avec les hérétiques pour détruire « la religion des ancêtres ». Le faible prince n'osa aller plus loin. Il se détermina à repousser les propositions des Provinces-Unies ; et, un mois après avoir reçu les députés flamands, il les congédia leur disant qu'il les remerciait de leurs offres « de si beaux pays et

(1) *Nég. avec la Toscane*, 7 janvier 1585.

provinces, mais qu'il ne les voulait accepter pour n'apporter quelque occasion de trouble en la chrétienté ; que toutefois, s'il les pouvait aider de quelque bon office pour les réconcilier avec le roi catholique leur souverain, il s'y emploierait volontiers » (1).

Cependant la Ligue s'était à la fois étendue et organisée. Le comité dirigeant de Paris s'était mis en rapport permanent avec « les princes catholiques », — ainsi désignait-on les princes ligués; — et plus particulièrement avec le duc de Guise, que tout indiquait, comme en 1576, pour être le chef de l'Union. Il s'était mis également en relation avec les principales villes « afin de ne faire qu'un corps par une même intelligence en toute la France sous la conduite des princes catholiques (2) ».

Par le moyen d'un nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, gagné à prix d'argent, on se procura des armes. Les Guises, de leur côté, rassemblaient des forces. Outre celles qu'à l'aide de la Ligue ils faisaient lever dans le royaume, ils en avaient appelé de l'étranger. Le jésuite Claude Matthieu, étant passé par la Suisse catholique à son retour de Rome, s'était abouché avec un colonel Pfyffer, qui avait promis d'amener six mille Suisses ; des lansquenets et des reîtres avaient aussi été enrôlés en Allemagne. Les Guises, en même temps qu'ils armaient contre le roi de Navarre, cherchaient à le ruiner dans l'opinion. Ils faisaient publier un prétendu « concordat » conclu le 16 décembre 1584 à Magdebourg par des représentants de ce prince avec des délégués de la reine d'Angleterre et des autres puissances protestantes, et d'après lequel une armée considérable, fournie par les confédérés, devait, au mois d'avril 1585, envahir la France. Un des articles du traité et qui eût suffi à en démontrer la fausseté était que les confédérés, après avoir pourvu aux affaires de France, aviseraient à rendre à l'Empire les domaines détenus indûment par « l'évêque de Rome », qui, « par sa superfluité, luxe et bobance », était la véritable cause de tous les troubles de la chrétienté (3).

---

(1) *Lettre de Henri III à Saint-Gouard*, 21 mars 1585, *Revue rétrosp.*, t. XIII. — Cf. De Thou, l. LXXX,LXXXI.

(2) *Dialogue du Maheustra.*

(3) Voir le texte dans Theiner.

Le 12 mars, l'ambassade anglaise avait quitté Paris. Ce fut au milieu « des bals, festins, tournois, mascarades » dont il « avait régalé » les membres de l'ambassade, que le roi reçut avis de ces armements. Le 16 mars, Catherine écrivit au duc de Guise : « Je suis autant marrie qu'ébahie des mauvais bruits qui courent et de l'avis que nous avons de quelques nouveaux remuements dont on veut vous attribuer la cause ». Le même jour, Henri III envoyait vers lui et vers le duc de Mayenne pour demander des explications ; il envoya aussi vers le cardinal de Bourbon, qui s'était également éloigné de la cour et que les chefs de la Ligue venaient d'emmener à Péronne. Il dépêcha en outre au roi de Navarre un courrier porteur d'une lettre où il disait : « Je n'ai pu empêcher les mauvais desseins du duc de Guise ; il est armé ; tenez-vous sur vos gardes » (1).

Déjà les princes catholiques prenaient l'offensive. Le 21 mars, le duc de Guise se saisissait de Châlons-sur-Marne, où il mettait une garnison à sa dévotion, pendant que le duc de Mayenne se portait sur Dijon. Vainement Henri III, comme il avait fait tant de fois et inutilement, défendit tous rassemblements de gens de guerre, enjoignant aux gouverneurs de s'y opposer et, au besoin, de s'aider des forces des communes, convoquées au son du tocsin, pour les rompre et les tailler en pièces » (2). Par précaution, il fit garder les portes de Paris, et, informé que la plupart des marchands et le menu peuple tenaient pour les Guises, il remplaça les capitaines et les lieutenants de la milice bourgeoise (3). La reine-mère jugea qu'il y avait mieux à faire. Elle résolut d'aller trouver le duc de Guise, et, le 30 mars, elle prit le chemin de la Champagne.

Le lendemain, 31 mars, les princes catholiques lançaient de Péronne la fameuse Déclaration qu'on a appelée le manifeste de la Ligue, et que seul avait signée le cardinal de Bourbon, comme s'il eût été le promoteur et le chef du mouvement. Ce vieux prélat, vaniteux et crédule avait pris son rôle au sérieux, s'attribuait publiquement le titre de premier prince du sang, se laissait qualifier par les Guises, — qui entre eux

(1) Le roi de Navarre reçut cette lettre le 23 mars au soir, à Castres. *Hist. du Languedoc*, l. XI.
(2) 28 mars 1585. *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 269.
(3) 30 mars 1585. *L'Estoile*.

riaient de sa sottise — de « grand duc de Bourbon » et avait troqué sa robe de cardinal contre la cape et l'épée. Dans ce manifeste, on montrait la France « tourmentée depuis vingt-quatre ans » par les ennemis de l'Eglise ; on dénonçait leurs prétentions, non dissimulées, à la succession du roi, dans le cas où, « comme c'était trop à craindre », il décèderait sans lignée ; on signalait leurs récentes pratiques chez les princes protestants d'Allemagne, leur refus de se dessaisir des villes et places fortes que de longtemps ils auraient dû restituer, leurs préparatifs « tant dehors que dedans le royaume » et, si par grand malheur la France tombait sous la domination d'un prince dévoyé de la foi, leur dessein arrêté d'y changer la religion, « suivant l'exemple de ce qui avait été fait en Angleterre ».

Ce n'était là que la moindre partie du manifeste. On y disait que, si la France était menacée dans sa religion, la cause en était dans le mauvais gouvernement qu'elle subissait. L'on accusait, non le roi personnellement, mais « aucuns qui, s'étant glissés dans son amitié, s'étaient comme saisis de son autorité pour se maintenir en une grandeur usurpée », qui « éloignaient de la conversation de Sa Majesté » les princes et la noblesse, et « avaient tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres du roi ». On montrait la noblesse « asservie et annulée », le clergé accablé « de décimes et de subventions », le menu peuple « serré par des impôts de toute sorte » et si multipliés qu'on ne savait plus en « inventer » de nouveaux. Il faut, ajoutaient les auteurs du manifeste, que l'Eglise de Dieu soit réintégrée en la vraie et seule religion catholique, la noblesse rétablie en ses privilèges, et le peuple soulagé ; il faut que, dans l'intérêt commun, les Etats généraux soient réunis au moins une fois tous les trois ans. C'est pour obtenir ces résultats nécessaires que nous avons pris les armes, promettant de les déposer « aussitôt qu'il aura plu à Sa Majesté de faire cesser le péril qui menace » la religion et l'Etat, mais résolus jusque là à plutôt mourir et rejoindre dans la tombe « les derniers Français morts en armes pour le service de Dieu et de leur patrie » (1).

(1) *Mém. de la Ligue*, I, p. 61-69.

En somme, ce manifeste, dirigé contre les huguenots, l'était plus encore contre le roi, et, en faisant de la Ligue formée d'abord au seul nom de la religion une « Ligue du bien public », le duc de Guise espérait attirer à lui l'ensemble de la nation et s'avancer dans le succès des ambitieux desseins qu'il nourrissait en secret. Lorsque ce manifeste fut mis sous les yeux de Henri III, il venait d'être instruit de toute l'organisation de la Ligue. Un sieur de Villefallier, — informé par son gendre, secrétaire du duc de Guise, — avait tout révélé au roi (1). Il lui avait dit les noms des principaux chefs de la Ligue, les forces, recrutées en France et hors de France, dont elle disposait, les noms des commandants de villes et de provinces acquis à l'Union et jusqu'au chiffre des subsides versés ou promis par Philippe II. Par ces révélations, Henri III put juger de la puissance de la Ligue. Il en eut promptement d'autres preuves. Le duc de Montpensier, que, le 7 avril, il avait envoyé s'assurer de la ville d'Orléans, fut reçu à coups de canon par le gouverneur et dut rebrousser chemin. Au même moment, arrivait à Paris la nouvelle que Dijon, Auxonne, Mâcon, Mézières, étaient aux mains des ligueurs (2). On affirmait que non seulement le roi d'Espagne, mais les ducs de Lorraine et de Savoie étaient entrés dans la Ligue, que le pape lui-même était complice et avait promis des indulgences à ceux qui la favoriseraient. Henri III, inquiet, incertain, ne savait plus à qui se fier. La complicité attribuée au pape lui était surtout sensible. « Non, disait-il avec amertume au nonce, je ne veux, ni ne puis croire que Sa Sainteté, qui connaît mon dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, s'accorde avec mes ennemis » (3).

Le 9 avril, la reine-mère avait joint le duc de Guise à Epernay. Mais, ainsi qu'elle le mandait à son fils, elle « n'avait rien pu en tirer ». Aux questions qu'elle lui avait posées il avait répondu en termes embarrassés, « restant fiché sur le prétexte de la religion ». Elle se flattait néanmoins de l'amener à un accommodement et, comme elle avait exprimé le dé-

---

(1) Ces révélations furent faites au roi le 1er avril. Voir, dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 244, note, la déposition de Villefallier d'après les mss. de la Bibl. nat.

(2) *L'Estoile*, avril 1585.

(3) *Nég. avec la Toscane*, 16 avril 1585.

sir que le cardinal de Bourbon et le duc de Mayenne fussent présents, il quitta Epernay, promettant de revenir avec eux. « Bien que j'aie espérance de composition, écrivait-elle au roi, ne laissez pas d'user de diligence pour amasser vos forces et vous pourvoir d'argent « et des autres choses nécessaires à la guerre ». Henri III ordonna d'urgence des levées de Suisses et de reîtres, qui augmenteraient d'autant les troupes restées fidèles, et obtint tout d'abord des financiers deux cent mille écus. Mais, en attendant la réunion de ses forces, il crut devoir répondre par une déclaration publique au manifeste des ligueurs.

Jamais Henri III n'avait montré une faiblesse égale à celle qu'il marqua dans cette Déclaration. Il y parlait en accusé qui cherche à se défendre et faisait ses sujets juges de sa conduite. Il protestait de son zèle pour la religion. Il rappelait qu'avant son avènement à la couronne, il avait plus d'une fois exposé sa vie en des guerres contre les hérétiques ; que si, devenu roi, il avait publié des édits témoignant de quelque indulgence à leur égard, c'était en vue de la paix, « sans que pour cela sa dévotion en ce qui concernait la gloire de Dieu et la restauration de l'Eglise catholique fût diminuée » ; que, lors des Etats de Blois, il avait résolu de ne tolérer que l'exercice du culte catholique, mais qu'il n'avait pu obtenir les deniers dont il avait besoin pour la guerre qu'il eût fallu entreprendre. Sur tous les autres points, il cherchait de même à se disculper. Quant à la crainte où l'on était qu'à son décès il eût pour successeur un ennemi de la religion, « il était encore, grâce à Dieu, en la fleur de son âge (1) et pareillement la reine sa femme, et il espérait que Dieu lui donnerait lignée ». Après s'être ainsi humilié, il se faisait suppliant. Il « priait les chefs de ces remuements d'armes de séparer leurs forces, de contremander les étrangers, de se départir de toutes ligues et voies de fait », leur promettant, s'ils se rendaient à sa prière, « la continuation de sa bonne grâce et la rémunération de leur fidélité et service » (2).

Une Déclaration aussi humble n'était pas pour arrêter la

(1) Il avait alors trente-quatre ans.

(2) Avril 1585. *Mém. de la Ligue*, I, p. 72-82.

hardiesse des chefs de la Ligue. Tandis que le duc de Guise, qui venait de s'emparer de Verdun, était sur le point de se saisir de Toul, le duc de Mercœur, frère de la reine, qu'il avait gagné à la Ligue, soulevait la Bretagne ; le duc d'Elbeuf, la Normandie ; le duc d'Aumale, la Picardie. La reine-mère, restée à Epernay et qui par de fréquents messages, pressait le duc de Guise de se rendre auprès d'elle, recommandait à son fils d'accroître ses forces le plus possible. Un moment elle va jusqu'à lui conseiller de faire appel au roi de Navarre. « Ne tardez pas à lui faire parler ; je vois bien qu'à la fin nous en tomberons là » (1). Le roi de Navarre, de son côté, offrait ses services à Henri III. « Au premier mot que Votre Majesté me départira, nous sommes tous prêts d'agir » ; et, dans une seconde lettre où il rappelait le manifeste des princes : « Ils s'adressent à moi particulièrement et à la religion ; mais on connaît assez que je leur sers de prétexte et que leurs principales fins tendent directement contre votre personne et Etat » (2).

Le 29 avril, le duc de Guise était enfin revenu à Epernay pour conférer avec la reine-mère, qui elle-même avait appelé auprès d'elle plusieurs conseillers du roi. Le duc était accompagné du cardinal de Guise, son frère, et du cardinal de Bourbon. Ce fut inutilement que Catherine s'efforça de les détourner de la guerre où ils s'engageaient, en leur représentant les maux qui en seraient la suite. « Nous n'avons rien pu gagner », écrivait-elle au roi ; ce qu'ils requièrent avant tout, c'est « qu'il vous plaise révoquer votre édit de l'exercice de la religion prétendue réformée et vous joindre à eux pour contraindre ceux de la dite religion ». En demandant à son fils une réponse, elle ne lui cachait pas que la situation était grave. Henri III crut qu'il ne pouvait éviter de faire quelques concessions. Il répondit « qu'il serait content de faire un édit par lequel serait défendu en son royaume l'exercice de la religion nouvelle » ; que, dans le cas où, pour être obéi du roi de Navarre et de ceux de son parti, il serait obligé d'user de contrainte, son intention était de réunir aux forces levées par son ordre celles

(1) Lettre du 24 avril 1585.

(2) 13 et 26 avril 1585. *Lett. missives.*

que « le seigneur duc de Guise et ses associés » avaient rassemblées et « de se servir des dits seigneurs en la conduite de ces forces » ; qu'étant ainsi assurés de sa résolution, ils devaient remettre entre ses mains les villes dont ils s'étaient saisis, sans quoi ils laisseraient penser « qu'ils étaient poussés de quelque autre dangereuse ambition tendante à la dissipation de l'Etat » (1).

Cette réponse n'était pas celle que voulaient les princes. Il fallait, disaient-ils, non pas seulement proscrire l'hérésie, mais la « déraciner », et, à cet effet, il importait de préciser les clauses de l'édit révocatif. Ils entendaient en outre avoir leurs « sûretés » pour eux et leurs associés jusqu'à ce que les villes détenues par les huguenots fussent restituées. Ils déclarèrent d'ailleurs qu'avant de rien décider, ils avaient besoin de se concerter avec leurs principaux partisans et qu'ils remettraient ensuite un mémoire sur tous ces points. Ce n'était pas sans dessein que le duc de Guise usait de ces lenteurs. Pendant que s'allongeaient les conférences, plusieurs fois interrompues et reprises, il agissait de tous côtés pour être plus en état de dicter la loi au roi. Il se saisissait de Toul, « tirait vers Metz », faisait arrêter en Lorraine Schomberg chargé par Henri III de lever des soldats en Allemagne. Déjà la ville de Lyon s'était ralliée à son parti, et d'autres villes du Dauphiné suivaient l'impulsion. Avec Lyon, Toul, Verdun, la Ligue avait alors Orléans, Bourges, Angers, Nantes, la Champagne presque entière et la plus grande partie de la Picardie, de la Normandie et de la Bourgogne. L'Auvergne aussi se soulevait (2). Le 17 mai, le roi de Navarre écrivait à Henri III : « Selon vos commandements, j'ai empêché jusqu'ici qu'aucun de la religion ne bougeât, mais vous n'entendez pas sans doute que ceux qui ont entrepris contre votre Etat attentent tout ce qui leur plaira. » Bien que Henri III lui donnât l'assurance par lettres répétées que rien ne serait fait à son préjudice, il jugea qu'il était temps de songer à se défendre, et il envoya de nouveau

(1) Voir cette réponse, datée du 3 mai 1585, dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VIII, app. Elle fut portée à Catherine par Miron, premier médecin du roi et l'un de ses conseillers en son Conseil d'Etat.

(2) *Nég. avec la Toscane*, 13 mai 1585.

Ségur en Angleterre et en Allemagne pour demander assistance (1).

Ce n'est pas que la cause royale fût partout abandonnée. La Ligue avait échoué à Rennes ; elle avait échoué aussi à Marseille, et la population avait elle-même fait justice des meneurs qui voulaient livrer la ville. En Guyenne, le maréchal de Matignon avait contenu Bordeaux. En Languedoc, le duc de Montmorency s'était déclaré contre les Guises, se disant « bon Français, serviteur du roi et non des Espagnols » (2), et s'était mis en rapport avec le roi de Navarre. En Poitou, le duc de Montpensier réussit à disperser les levées de la Ligue. Metz, où d'Epernon avait mis une bonne garnison et dont les habitants étaient en grande partie protestants, devait aussi résister à toutes les tentatives du duc de Guise. Ce n'étaient là toutefois que des avantages isolés. Henri III, de peur d'empirer la situation, n'osait se servir des armes du roi de Navarre, ni de l'aide d'Elisabeth qui lui offrait six mille hommes de pied. A la vérité, les Suisses qu'il avait fait lever au nombre d'environ dix mille approchaient de la frontière. Mais les Guises en avaient, de leur côté, levé huit mille et six à sept mille reîtres et lansquenets, recrutés par eux, étaient prêts à entrer en France.

Les princes avaient alors remis à la reine-mère le mémoire où étaient consignées leurs requêtes. Dans ce mémoire, qui ne contenait pas moins de trente-quatre articles, ils ne parlaient pas d'Etats généraux et, sauf un article sur certains impôts, ne montraient plus ce désir du bien public qu'ils avaient eu soin d'afficher dans leur manifeste du 31 mars. Leurs requêtes, pour être réduites, n'en étaient pas moins excessives. Ils demandaient que les huguenots fussent contraints de rendre incontinent les villes dont ils étaient détenteurs, que ceux qui n'abjureraient pas dans un délai déterminé fussent expulsés du royaume et qu'à tout jamais les hérétiques, quelle que fût leur condition ou qualité, fussent déclarés incapables de toutes charges, offices et dignités. L'édit qui renfermerait ces dispositions serait publié dans tous les Parlements ; le roi en jurerait l'observation et imposerait le même serment à ses conseillers, aux gouver-

(1) Dans une lettre du 8 mai aux seigneurs anglais, il leur disait que les protestants de France n'étaient pas seuls menacés. « La Ligue commence par nous ; la ruine des uns est une marche et un degré à la ruine des autres. »

(2) *Nég. avec la Toscane*, 30 avril 1585.

neurs de provinces, aux membres des cours souveraines et à tous les maires et corps de villes. Là ne se bornaient pas leurs exigences. Par le même édit, le roi déclarerait que « tout ce qui avait été fait par les princes, seigneurs catholiques et autres ayant suivi leur parti l'avait été pour son service et le maintien de la religion » ; et tous les gouverneurs de provinces et capitaines des villes qui s'étaient ralliés à ce parti devaient être conservés dans leurs gouvernements et charges ». Enfin étaient spécifiées les « sûretés » réclamées par les princes ligués et qui leur seraient maintenues jusqu'à l'entière exécution du nouvel édit. C'était de donner Rouen et Dieppe au cardinal de Bourbon, Metz au duc de Guise, Dijon et Beaune au duc de Mayenne, Reims au cardinal de Guise. Des sûretés étaient spécifiées de même pour les ducs d'Aumale, d'Elbeuf et de Mercœur (1).

Lorsque le roi eut ce mémoire entre les mains, il faillit le déchirer de colère. Les chefs de la Ligue se rendaient compte eux-mêmes qu'ils demandaient trop. Le cardinal de Bourbon, dans une lettre à la duchesse de Nevers, disait : « Notre querelle est pour l'honneur de Dieu, encore que la plupart pensent que c'est pour notre ambition ; mais nous demandons tant de choses, que je ne crois pas qu'on nous les accorde » (2). Ce qui surtout causait la colère du roi, c'étaient les articles relatifs aux sûretés, et il retourna le mémoire avec ces articles modifiés. Quand les princes reçurent communication de la réponse du roi, le cardinal de Bourbon s'emporta à son tour, s'écriant que leur refuser les sûretés qu'ils demandaient « c'était les mettre à la gueule aux loups » et qu'ils les réclamaient « non pour eux, mais pour le fait de la religion ». Le duc de Guise ne manifesta pas une moindre irritation. Catherine leur répliqua qu'en n'acceptant pas ces modifications, alors que le roi était prêt à les satisfaire au sujet de la religion, « ils montraient bien avoir quelque autre pire dessein qu'un chacun connaîtrait clairement ». Le lendemain et le jour suivant, comme ils persistaient dans leurs exigences, la reine-mère leur dit que « c'était vouloir partir le royaume avec son fils », ce qu'elle n'approuverait jamais, et les conférences semblèrent un moment rompues (3).

(1) Voir ce mémoire dans les *Lett. de Cath. de Médicis*, t. VIII, app. n° XLII.
(2) *Ibid.*, p. 292, note.
(3) Voir les lettres de Catherine des 29 mai, 1er et 7 juin 1585.

Le roi de Navarre, qui s'était tu jusqu'ici, crut devoir enfin élever la voix. Sachant que les Guises et leurs partisans le traitaient publiquement « d'hérétique, de relaps, de perturbateur de l'Etat, d'ennemi acharné des catholiques », il estima qu'il était de sa dignité, autant que de son intérêt, de protester contre ce qu'il appelait des calomnies. Le 10 juin, il adressa à Henri III une déclaration écrite de sa main, que le roi laissa à dessein imprimer et répandre, et dans laquelle il disait comment, n'ayant pas choisi sa religion et y ayant été élevé alors que l'exercice des deux cultes était permis par les édits, on ne pouvait le qualifier d'hérétique ; comment aussi, sa conversion au catholicisme, à l'époque de la Saint-Barthélemy, lui ayant été arrachée, on ne pouvait, parce qu'il était revenu à sa religion, le qualifier de relaps. Il avait toujours cru, ajoutait-il, et croyait encore « que la diversité de religion, pourvu que le fonds d'une bonne conscience y fût, n'empêchait pas un prince de tirer service de ses sujets, ni les sujets de rendre le devoir à leur prince ». Il était prêt d'ailleurs à se soumettre aux décisions d'un légitime concile général ou national. On l'accusait d'avoir envoyé en Angleterre et en Allemagne pour y concerter la ruine des catholiques de France, et l'on citait un prétendu concordat signé à Magdebourg, acte aussi manifestement faux que rempli « d'absurdités ». Il était si éloigné de vouloir troubler l'Etat, qu'il offrait, tant en son nom qu'au nom du prince de Condé, de se dessaisir des places de sûreté qu'il tenait de l'autorisation du roi, à la condition que « ceux de la Ligue » rendissent les villes dont ils s'étaient emparés et missent bas les armes. Quant à la pensée qu'on lui attribuait de succéder au roi, son souverain seigneur, c'eût été dérisoire de sa part, n'y ayant guère que deux ans de différence entre eux ; ce n'eût pas été moins misérable, et « il protestait devant Dieu qu'il ne lui était jamais entré en l'opinion de bâtir desseins ni sur sa mort, ni après sa mort » (1).

A ce moment, Grégoire XIII n'était plus, et, le 24 avril, le cardinal Peretti avait été élu pape sous le nom de Sixte-Quint. Henri III, dès qu'il avait été informé de cette élection,

(1) *Mém. de la Ligue*, I, p. 133-163. — Pour éviter à la France les maux d'une guerre civile, il allait jusqu'à proposer de vider la querelle entre lui et le duc de Guise, « soit un à un, deux à deux, dix à dix, ou tel nombre que le sieur de Guise voudra, avec armes visitées entre chevaliers d'honneur. »

avait sollicité l'appui du nouveau pontife pour apaiser « au plus tôt » les troubles de son royaume. « En m'aidant à maintenir mon Etat en paix et en obéissance, avait-il écrit au cardinal d'Este, protecteur des affaires de France, Sa Sainteté conservera aussi au Saint-Siège un royaume qui sera toujours à sa dévotion, et elle obligera particulièrement un prince qui n'y sera jamais ingrat (1) ». Il avait écrit également à Saint-Gouard, qui venait de remplacer Paul de Foix comme ambassadeur à Rome (2). Signalant en détail au nouvel ambassadeur la conduite des Guises, leur alliance avec l'Espagne, leurs exigences outrées et par lesquelles ils montraient clairement « n'en vouloir tant aux huguenots et à l'hérésie qu'à son Etat », il lui avait mandé d'en instruire le pape et de faire appel à son assistance et à sa justice (3).

D'un caractère emporté et impérieux, homme d'Etat autant qu'homme d'Eglise, quel rôle le successeur de Grégoire allait-il prendre dans les événements ? On ne tarda pas à connaître ses dispositions. Le 7 juin, arrivait à Rome l'un des principaux signataires de la Ligue, le duc de Nevers, qui, pris de scrupule, semble-t-il, sur les entreprises des Guises (4), venait solliciter du pontife une bulle donnant une approbation formelle et publique à la Ligue. Eclairé sur la situation du royaume par Saint-Gouard et par le cardinal d'Este, Sixte-Quint refusa de délivrer la bulle, et, le 18 juin, le duc de Nevers partit de Rome, décidé à se détacher de la Ligue. Il emportait à l'adresse du cardinal de Bourbon, un bref que le pape lui avait remis, contrairement à l'avis de Saint-Gouard, qui disait que les ligueurs s'en serviraient « pour tromper ». Dans ce bref, Sixte-Quint, après avoir exprimé son affliction des troubles de la France, ajoutait : « Nous ne pouvons que louer votre zèle pour la religion ; mais un but, si légitime qu'il soit, ne doit être atteint que par des moyens légitimes, et, avant tout, vous devez hommage et obéissance à la

---

(1) *Henri III au cardinal d'Este*, 5 mai 1585. HUBNER, *Hist. de Sixte-Quint*, t. I, p. 262.

(2) Paul de Foix était mort à la fin de mai 1584.

(3) *Henri III à Saint-Gouard*, 6, 14 et 28 mai 1585, *Revue rétrosp.*, t. XIII.

(4) Le duc de Nevers avait jeté son dévolu sur le gouvernement de Provence. Mais, comme Marseille se déclara pour le roi, il en eut une déception qui, d'après DE THOU, l. LXXXI, ne fut pas étrangère à son refroidissement au sujet de la Ligue.

majesté et à l'autorité du roi (1) ». Dans une autre lettre écrite de sa main, il assurait Henri III que, s'il poursuivait résolûment les hérétiques, « le Saint-Siège s'entremettrait pour lui rallier les princes, en sorte qu'il n'y eût plus de divisions en France et que tous fussent unis dans le service de Dieu et la lutte contre l'hérésie (2) ». C'était dire qu'il voulait, comme les Guises, le triomphe du catholicisme en France ; mais, jugeant la situation en chef d'Etat et non pas seulement en pape, il entendait qu'ils ne prissent les armes que d'accord avec le roi et sous son obéissance, et non, ainsi que des rebelles, en dehors de son autorité.

Avant que ces lettres parvinssent à leur destination la paix était faite avec les chefs de la Ligue. Le 16 juin, Henri III avait été averti par sa mère que, ne voulant rien retirer de leurs exigences, les princes ligués s'apprêtaient à marcher sur Paris. Leur armée, au dire de Catherine, comptait dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, auxquels allaient se joindre sept mille lansquenets ou reîtres déjà entrés en France. Il est vrai que les dix mille Suisses levés par le roi avaient alors traversé le Dauphiné et s'avançaient dans le royaume. Mais leurs capitaines, gagnés, à ce qu'on affirmait, par le duc de Mayenne, étaient venus « en ambassadeurs » trouver Henri III et lui avaient conseillé la paix (3). Catherine elle-même y poussait, jugeant sans doute impossible, à l'heure présente, une autre solution (4). Henri III se vit contraint de céder, et, le 20 juin, il s'était mis d'accord avec les princes sur les points en litige.

Le 7 juillet, le traité était signé à Nemours par la reine mère, au nom du roi, et par les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Guise et de Mayenne, « tant pour eux que pour les autres princes, seigneurs et gentilshommes qui avaient suivi leur parti ». Aux termes de ce traité, le dernier édit de pacification était révoqué, et tout exercice de la religion prétendue réformée était interdit sous peine de confiscation de corps et de biens.

---

(1) Voir le texte latin de ce bref dans l'ouvrage de Brémond d'Ars intitulé *Jean de Vivonne* (seigneur de Saint-Gouard), *sa vie et ses ambassades*, p. 174.

(2) HUBNER, *ouvr. cité*, t. III, p. 5, 6, pièces justif.

(3) 11 juin 1585. *Nég. avec la Toscane.*

(4) D'après *L'Estoile* (juillet 1585), Catherine se serait décidée à un accord avec les Guises dans la pensée de s'aider de leur concours pour assurer la transmission de la couronne aux fils de sa fille défunte, Claude de France, duchesse de Lorraine. D'après DE THOU, l. LXXXI, cette pensée lui aurait été suggérée par le duc de Guise pour se la rendre favorable. Mais, ni à ce moment, ni plus tard, il n'y est fait allusion dans les lettres de Catherine.

Un mois après la publication de l'édit qui notifierait cette interdiction, les ministres protestants seraient tenus de sortir du royaume, et, au bout de six mois, les huguenots qui n'auraient pas abjuré. Les villes occupées par les réformés seraient rendues aussitôt après cette publication. Le roi déclarerait en cet édit « avoir pour agréable et approuver » tout ce qu'avaient fait les princes ligués, attendu qu'ils avaient agi dans l'intérêt de la religion. Par d'autres articles du traité, mais qui ne seraient pas mentionnés dans l'édit, tous ceux qui avaient adhéré à la Ligue étaient maintenus en leurs gouvernements, charges et dignités ; les places de sûreté réclamées par les princes leur étaient concédées pour cinq ans, sauf qu'on donnait au cardinal de Bourbon Soissons, au lieu de Rouen, et au duc de Guise Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons au lieu de Metz ; enfin les forces qu'ils avaient rassemblés seraient licenciées, le roi prenant à son compte la solde de celles qu'ils avaient appelées de l'étranger et qui seraient sans retard renvoyées à la frontière (1). C'était en somme, accepter toutes les conditions stipulées par les chefs de la Ligue.

Cinq jours après la signature du traité, Henri III allait à Saint-Maur, près Paris, où s'était rendue la reine mère et où se présentèrent, avec les cardinaux de Guise et de Bourbon, les ducs de Guise et de Lorraine. Le duc de Guise baisa la main du roi, « qui l'embrassa deux fois d'un visage joyeux et embrassa aussi les deux cardinaux (2) ». Est-il besoin de dire qu'un sourd ressentiment se cachait sous ces démonstrations ? Le 18 juillet, il se transporta en grand appareil au Parlement pour y faire enregistrer l'édit dressé conformément au traité. A sa sortie du Palais, il fut salué par les acclamations de *Vive le Roi !*, auxquelles depuis longtemps il n'était pas habitué et qui n'attestaient que trop à quel point le peuple était gagné à la Ligue. Selon l'usage, une cérémonie eut lieu ensuite à Notre-Dame où fut chanté un *Te Deum* pour célébrer la paix (3).

Les « Guisards » ne tardèrent pas à quitter Paris. Le duc de Guise se rendit à Montereau où était le gros de ses troupes françaises, qu'il devait licencier. Quant au roi de Navarre, dès

(1) Dumont, *Corps diplom.*
(2) *Négoc. avec la Toscane.*
(3) *L'Estoile.*

qu'il avait eu connaissance du traité, il avait adressé à Henri III une lettre où, en termes modérés et dignes, il lui reprochait sa faiblesse. « Votre Majesté me faisait cet honneur de me promettre d'avoir en recommandation mon intérêt comme le sien, de n'accepter ni octroyer rien au préjudice de son édit de pacification qu'elle voulait irrévocable, ce que votre Majesté m'a répété souvent en des lettres que je garde écrites de sa main ; et j'entends dire tout à coup qu'elle a traité une paix contre ses sujets et contre moi ». Puis il ajoutait : « S'il a plu à Votre Majesté de rompre son édit de pacification, je me consolerai du moins en mon innocence, et j'espère que Dieu me doublera le cœur et les moyens pour résister à mes ennemis qui sont aussi les vôtres ». Cette résistance était à prévoir, et les ligueurs devaient s'y attendre. Pour ce qui était de la prétendue paix conclue entre le roi et les Guises, elle ne faisait pas illusion aux esprits clairvoyants. Le Médecin italien Cavriana, agent secret des Médicis de Florence, et dont on possède une importante correspondance, écrivait le 4 août : « Il ne saurait y avoir d'amitié entre eux, mais une défiance qui croîtra de jour en jour, et sous peu se produira peut-être quelque événement sinistre (1). »

III

Par son dernier édit, Henri III se faisait, comme en 1576, mais cette fois malgré lui, le chef de la Ligue. Voyant dans cet édit « une véritable déclaration de guerre contre ceux de la religion, le roi de Navarre, ainsi qu'il en avait averti Henri III, s'apprêta à la lutte. Outre les secours qu'il espérait de l'étranger, il trouva un puissant allié dans le duc de Montmorency, dont l'autorité s'étendait sur la vaste province du Languedoc et que les Guises essayèrent vainement d'attirer à leur cause. Par lui, le parti des politiques s'unissait de nouveau au parti protestant. « Le duc de Montmorency s'est lié avec moi indissolublement, écrivait le 19 août 1585 le roi de Navarre à Ségur, qui était alors en Allemagne. Nous nous sommes décidés à courir sus

(1) *Nég. avec la Toscane.* Ce Cavriana était originaire de Mantoue ; sa correspondance s'étend de 1584 à 1589.

à ceux de la Ligue et à les réduire par les armes. Hâtez-vous de traiter avec le prince Casimir et levez le plus de gens de guerre que faire se pourra ».

A la suite d'une entrevue qu'il avait eue avec le duc de Montmorency et le prince de Condé, un manifeste fut lancé « contre ceux de la maison de Lorraine ». Les menées, les ambitions des Guises y étaient ouvertement dénoncées. L'intérêt de la religion, le soin du bien public invoqués par eux, y était-il dit, ne sont qu'un prétexte à poursuivre des desseins depuis longtemps connus, qui sont « d'éteindre la maison de France et de se loger à sa place ». Ils qualifient de paix le traité qu'ils ont arraché au roi : qui ne se rend compte que cette soi-disant paix « est la veille d'une guerre » et que cette guerre « peut être la veille de la ruine de l'Etat ? » Ils croient pouvoir exterminer la religion réformée ; y a-t-on réussi depuis vingt-cinq ans ? Le roi de Navarre et le prince de Condé affirment sur leur honneur « que leur intention n'est aucunement de nuire aux catholiques, ni de préjudicier à leur religion, ayant toujours été d'opinion que les consciences devaient être libres ». Les dits roi de Navarre et prince de Condé et, avec eux, le duc de Montmorency protestent qu'ils n'ont qu'un but, celui de voir le roi « obéi de tous », que « leurs armes ne sont que pour lui, pour sa liberté, pour son service ». Quant aux chefs de la Ligue, qu'ils déclarent hautement « ennemis du roi, de la maison de France et du bien de l'Etat », ils leur feront la guerre « à outrance », et ils s'assurent que « Dieu bénira leurs justes armes (1) ».

Henri III, humilié au fond de lui-même du traité qu'il avait dû subir, n'était pas sans ressentir quelque honte d'avoir, par ce traité, violé les promesses faites au roi de Navarre, au point qu'il s'abstint de lui transmettre l'édit. Dès la fin de juillet, afin de lui montrer que, malgré tout, il ne lui était pas hostile, peut-être aussi dans le faible espoir de garder la paix avec les huguenots, il lui avait envoyé en ambassadeurs plusieurs de ses conseillers, accompagnés de deux théologiens de la Sorbonne. Ils étaient chargés de l'exhorter de nouveau, « tant pour le repos de sa conscience que dans l'intérêt de sa succession à la couronne », à revenir à la religion catholique. Ils devaient

(1) 10 août 1585. *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 201-219.

insister en outre pour que fussent restituées les villes dont lui et les siens étaient en possession. Les ambassadeurs arrivèrent le 25 août à Nérac. Ce n'était pas après le manifeste qu'il venait de publier que le roi de Navarre pouvait se rendre à ces exhortations. Il répondit que, n'ayant connu aucune erreur dans la religion où il avait été élevé, il lui serait malséant de s'en séparer pour des motifs de crainte ou d'espérance ; qu'au reste il ne refusait pas de se faire instruire, s'il était dans l'erreur, et « de s'en remettre à un concile libre », comme il l'avait déjà plus d'une fois déclaré ; que, pour ce qui était des villes dont on demandait la restitution, il était inutile d'en parler ; que ceux de la religion non seulement refusaient de s'en dessaisir, mais qu'ils seraient en droit d'en exiger d'autres à l'exemple de leurs ennemis (1).

Pour surcroît de souci, Henri III se vit alors en différend avec le pape. Durant les négociations qui devaient aboutir au traité de Nemours, Sixte-Quint avait décidé de rappeler le nonce Ragazzoni, qu'on lui représentait comme suspect de partialité et se prononçant en toutes choses pour Henri III contre les Guises. Mais il commit la faute d'envoyer à sa place un prélat que sa naissance napolitaine faisait sujet de Philippe II et dont les amitiés étaient tout espagnoles. C'était l'archevêque de Nazareth, le même qui, deux fois déjà, sous le pontificat de Grégoire XIII, était venu en France. Saint-Gouard s'empressa d'avertir le roi et l'archevêque, arrivé à Lyon, y trouva des lettres du Louvre qui lui interdisaient de continuer sa route. Le pape vit là une offense à son autorité et enjoignit à Saint-Gouard de sortir de Rome et des Etats pontificaux. Henri III, malgré les suites qu'il pouvait craindre de cet incident, prit la défense de son ambassadeur, avec modération toutefois ; ainsi qu'il le mandait à Saint-Gouard, qui s'était alors retiré à Lucques, il était obligé, dans les circonstances présentes, de ménager le pontife. Catherine conseillait également la prudence. « Je crois, disait-elle, qu'il faudra passer par dessus, si le pape s'opiniâtre, de peur qu'il ne fasse quelque chose d'extraordinaire contre le service du roi (2) ».

---

(1) *Mém. de la Ligue*, I, p. 233-5.

(2) Henri III à Saint-Gouard, 17 août 1585, *Revue rétrosp.*, t. XIII. — Lettres de Catherine, 17 août et 14 septembre 1585, dans le recueil de ses lettres. — Cf. *Jean de Vivonne*, p. 179 et ss.

Sixte-Quint « s'opiniâtra », et ce ne fut guère qu'au bout d'un an, qu'il devait rendre ses bonnes grâces à l'ambassadeur, la cour de France ayant consenti, de son côté, à recevoir le nouveau nonce. Tout irrité qu'il fût d'abord contre Henri III, il n'avait pas moins persisté dans la pensée de lui rallier les chefs de la Ligue et d'unir le roi et les Guises contre les hérétiques. Quand il eût connaissance du traité de Nemours, il crut que l'union était faite, et il résolut d'en hâter les effets, en frappant le roi de Navarre d'une sentence qui lui fermerait la succession à la couronne et le séparerait à jamais des catholiques. Cette sentence avait été déjà sollicitée de Grégoire XIII par Philippe II et les Guises. Ils réitérèrent alors leurs sollicitations (1). Le duc de Guise écrivait qu'une telle condamnation aiderait « merveilleusement » lui et ses partisans à « achever ce qu'ils avaient commencé pour l'extermination de l'hérésie et empêcherait les desseins d'une paix trompeuse » avec le chef des huguenots. Sixte-Quint, dont les vues sur ce point étaient les mêmes, mit à exécution sa résolution, en enveloppant dans cette condamnation le prince de Condé avec le roi de Navarre. Le 9 septembre, il fit lire en consistoire une bulle par laquelle, en vertu de son autorité apostolique, il les déclarait l'un et l'autre déchus, comme hérétiques et relaps, de toute principauté et seigneurie et incapables, comme tels, de succéder à quelque principauté et seigneurie que ce fût et spécialement au royaume de France.

Le 21 septembre, cette bulle, que vingt-cinq cardinaux avaient signée, fut affichée dans Rome. Le même jour, le pape adressa à Henri III un bref où il lui disait que, toute espérance de voir ces princes revenir à la foi étant désormais perdue, il n'avait pas cru devoir attendre davantage pour prendre une mesure que réclamaient la gloire de Dieu et le bien du royaume (2). Catherine, informée par avance de la résolution du pape, n'était pas sans savoir de quelles intrigues il avait subi l'influence. « En tout ceci, disait-elle, je n'aperçois de mal que pour le roi. Si je le voyais avoir les moyens d'être fort comme je voudrais qu'il le fût, je ne me soucierais pas d'un

(1) Philippe II à Olivarès, 2 août 1585. Hübner, t. III, pièces justif. — Le duc de Guise à Mendoza, 25 août. Croze, *Les Valois, les Guises et Philippe II*, appendices.

(2) Arch. du Vatic., Lépinois, *La Ligue et les papes*, p. 27.

bouton de toutes ces pratiques et menées ; car il n'y aurait ni pape, ni roi et moins encore ses sujets qui ne s'estimeraient heureux les uns de lui complaire et les autres de lui obéir (1) ».

Catherine avait vu juste. Cette bulle ne fit de mal qu'au roi. Le nonce Ragazzoni, qui se trouvait encore en ce moment en France et était chargé de la lui présenter, lui demanda, au nom du pontife, d'en expédier des exemplaires à tous les évêques du royaume. Vingt-deux ans auparavant une sentence semblable fulminée contre Jeanne d'Albret avait provoqué à la cour de France de telles protestations, que Pie IV s'était vu obligé de la supprimer. Mais les temps étaient changés. Sans oser protester, Henri III eut du moins assez de hardiesse pour repousser la demande du nonce. « Le pape entend-il donc que je fasse en France l'office de son prévôt ? (2). » Il alla plus loin : il s'opposa à la publication de la bulle.

Il ne put empêcher toutefois qu'elle ne fût connue et qu'il ne s'en répandît des copies. On vit dès lors les conséquences de la condamnation prononcée inconsidérément par Sixte-Quint. Loin d'unir tous les catholiques, comme il s'en était flatté, dans un même zèle pour la défense de la foi, elle ne servit qu'à semer la division et à accroître les troubles. Les gallicans s'élevèrent contre un acte renouvelé des temps de Boniface VIII et par lequel le pape prétendait disposer des couronnes. Les « gens de robe longue » disaient que c'était une violation du concordat conclu entre François Ier et Léon X (3). Un gallican, Pierre de l'Estoile, — l'auteur des *Mémoires-journaux* qui portent son nom, — rédigea une protestation, qu'un Français eut l'audace d'aller afficher par les quartiers les plus fréquentés de Rome. Dans cet écrit, le roi de Navarre, qu'on y faisait parler, soutenait que « Monsieur Sixte-Quint, soi-disant pape », en l'accusant d'hérésie, « avait malicieusement menti et était lui-même hérétique, ce qu'il offrait de prouver en plein concile libre et légitimement assemblé ». Du côté des huguenots, le jurisconsulte Hotman prit à son tour le pape à partie dans un

(1) Lett. du 14 septembre 1585.

(2) *Nég. avec la Toscane.*

(3) D'après les *Mémoires de la Ligue*, I, p. 244-250, la bulle aurait été envoyée par le roi au Parlement, qui présenta des remontrances dont ils donnent le texte. Non seulement l'envoi n'eut pas lieu, mais il suffit de lire le texte de ces remontrances pour se rendre compte qu'elles sont apocryphes ; à quoi il faut ajouter que de Thou n'en dit rien.

pamphlet dont le titre seul était déjà une injure : *La foudre imbécile du pape Sixte-Quint* (1). En revanche, les ligueurs applaudirent à la sentence pontificale, et le refus de Henri III de la publier leur devint un nouveau grief contre lui. Les prédicateurs, en attaquant violemment les deux princes excommuniés, laissaient entendre que le roi leur était secrètement favorable. A Rome, les amis des Guises et de l'Espagne ne manquèrent pas de signaler au pape la conduite équivoque du roi qui frappait les hérétiques par ses édits et les ménageait par ses actes.

Il y a tout lieu de croire que la bulle n'était pas encore connue en France (2), lorsque, le 9 octobre, le roi de Navarre adressait aux théologiens de la Sorbonne et aux membres du Parlement des lettres propres à toucher, même parmi ses adversaires, ceux que n'égarait pas la passion. Aux premiers il disait, au sujet du changement de religion qu'on exigeait de lui : « Il est par trop dur de requérir que, sans autre forme, j'abandonne ma religion et fasse force à ma conscience et à mon âme. Et quand je serais si misérable que de me forfaire de telle sorte, à bon droit vous vous défierez de moi en toutes choses. Ce qui raisonnablement se peut requérir de moi, c'est ce que j'ai offert et offre tous les jours, d'être instruit en un conseil libre et légitime, et, à défaut d'un général, je ne refuse un national ». Aux membres du Parlement : « Les ennemis du roi et du royaume sont armés contre moi... Je vous supplie tous, par le serment que vous devez à la France, de vous opposer par votre autorité à la conjuration que vous voyez à sa ruine... Dieu m'est témoin que je suis et ai été fidèle au roi, que j'aime la France, que j'honore les gens de vertu qui la maintiennent, que je pleure la confusion et la calamité que j'y vois entrer en tous les états (3) ».

Cependant les huguenots, soutenus de leurs alliés catholiques, se fortifiaient en Guyenne et en Languedoc. En Dauphiné,

---

(1) *Brutum fulmen papæ Sixti Quinti.*

(2) La bulle n'était certainement pas connue en France le 1er octobre, puisqu'à cette date le duc de Guise faisait demander à Philippe II, par l'ambassadeur espagnol, d'écrire au pape pour hâter la condamnation du roi de Navarre (Croze, *ouvr. cité*). D'un autre côté, l'agent florentin ne mentionne que dans une lettre du 23 octobre la remise de la bulle au roi par le nonce. *L'Estoile* n'écrivait pas au jour le jour comme on pourrait le croire, et, en disant que la bulle fut publique à Paris à la fin de septembre, il a dû rassembler sous cette date d'anciens souvenirs.

(3) *Lett. miss.*

Lesdiguières s'était déjà emparé de plusieurs places. Dans l'ouest, Condé, après avoir repoussé du Poitou le duc de Mercœur qui s'était jeté sur cette province, était allé mettre le siège devant la forte place maritime de Brouage. Henri III répondit à ces premiers actes d'hostilité par un édit du 7 octobre déclarant criminels de lèse-majesté les huguenots qui avaient pris les armes et ceux, protestants ou catholiques, qui leur avaient prêté assistance. Ordre était donné de vendre leurs biens au plus offrant et de remettre en la main du roi les deniers qui en proviendraient. Un des articles du même édit, et non le moins rigoureux, restreignait à quinze jours ce qui restait du délai de six mois accordé à ceux de la religion pour abjurer ou sortir du royaume (1). Il est inutile de dire que ce nouvel édit avait été arraché à la faiblesse du roi. Ainsi que le remarque de Thou, Henri III, pressé par ceux dont il avait subi la loi, entraîné malgré lui dans une lutte qu'il n'eût pas voulu entreprendre, n'était plus maître de ses actes. Le duc de Guise avait écrit à Philippe II : « Rien ne sera négligé de notre part pour engager le roi dans une guerre irréconciliable contre les hérétiques (2) ».

En signant le traité de Nemours, Henri III avait senti que la guerre serait inévitable en dépit de ses efforts pour s'y dérober, et dans cette prévision, il avait gardé ses dix mille Suisses afin d'en grossir ses armées. Il avait dû aussi pourvoir aux dépenses que cette guerre allait nécessiter. Dès le mois d'août, il avait mandé au Louvre le premier et le second présidents du Parlement, le prévôt des marchands, le cardinal de Guise et le doyen de Notre-Dame. Il leur avait déclaré que, s'il avait longtemps hésité à rompre son édit de pacification, c'était, non « faute d'affection à la religion catholique », mais par ce qu'il voyait toutes les difficultés de l'entreprise ; que, puisqu'on n'avait pas voulu, malgré ses avis, conserver la paix, chacun devait contribuer aux frais de la guerre, et qu'il n'entendait pas « se ruiner tout seul ». Aux deux présidents il avait signifié que, tant que dureraient les hostilités, il ne paierait pas les gages des magistrats. Au prévôt des marchands il avait enjoint de réunir le corps de ville en vue de procéder à une imposition de

(1) *Mém. de la Ligue*, I, p. 251-256.
(2) 14 septembre 1585. Croze, t. I, append.

deux cent mille écus. Puis, se tournant, non sans quelque irritation, vers le cardinal de Guise, il lui avait dit que, la guerre à entreprendre étant une guerre sainte, il n'aurait aucun scrupule de conscience à puiser dans les revenus ecclésiastiques ; et comme le cardinal faisait des objections : « Il eût donc mieux valu me croire, avait-il répliqué, et j'ai grand peur qu'en voulant perdre le prêche nous ne hasardions fort la messe (1) ».

Le clergé s'étant réuni le mois suivant en assemblée générale, le roi avait chargé le ministre Bellièvre de représenter à l'assemblée qu'il faudrait plusieurs armées pour venir à bout de ceux de la religion ; qu'il n'en faudrait pas uniquement en Guyenne, mais en Languedoc et en Dauphiné ; qu'une autre serait nécessaire en Champagne pour s'opposer, sous la conduite du duc de Guise, aux Allemands qui viendraient sans aucun doute donner aide aux huguenots ; que l'entretien de ces armées exigerait au moins deux millions de livres par mois « ce qu'il ne pouvait fournir du sien », et qu'une subvention était d'autant plus urgente qu'il ne tarderait pas à envoyer le duc de Mayenne en Guyenne contre le roi de Navarre.

Le clergé fut lent à répondre. Vers la mi-octobre, il fit enfin savoir qu'il consentait, « sous le bon plaisir du pape », à l'aliénation de son temporel jusqu'à concurrence de cinquante mille écus de rente, et il fut décidé que l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, irait à Rome, de la part du roi, en solliciter l'autorisation. Encore le clergé n'accorda-t-il cette somme qu'à la condition qu'elle serait employée exclusivement aux frais de la guerre. Il osa même demander que des commissaires pris dans son sein fussent adjoints à des conseillers du roi « pour avoir l'œil sur la dépense (2) ». Non seulement Henri III, que froissait cette marque de défiance, repoussa la demande ; mais quand, au commencement de novembre, l'évêque de Paris partit pour Rome, il lui ordonna en particulier de solliciter du pape l'autorisation d'aliéner les biens ecclésiastiques pour une somme équivalant, non pas à cinquante mille, mais à cent mille écus de rente.

Tandis que Pierre de Gondi prenait le chemin de Rome, comme il avait fait jadis en des circonstances analogues, le duc

---

(1) *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 219-221. — De Thou, l. LXXXI.
(2) *Prac.-verb. des assemblées du clergé*, t. I, p. 275 et ss.

de Mayenne allait joindre le maréchal de Matignon en Poitou, d'où il devait se porter avec lui en Guyenne. Henri III l'avait choisi à dessein, comme moins homme de guerre que son aîné le duc de Guise, dans la pensée secrète d'épargner le plus possible le roi de Navarre. A ce moment, on apprenait à la cour que le prince de Condé, ayant laissé une partie de ses troupes devant Brouage pour aller s'emparer d'Angers, avait été forcé à la retraite par le duc de Joyeuse ; que ses soldats s'étaient dispersés, et que lui-même obligé de repasser la Loire, avait fui jusque vers les côtes de Normandie et gagné l'île de Guernesey. « Dieu a combattu pour nous », écrivait Catherine au duc de Guise, et montré aux huguenots « qu'il faut qu'ils se fassent catholiques, aussi je suis infiniment aise que le roi, *de son propre mouvement*, ait fait ce qu'il a fait ». Tout en ménageant les Guises, elle ne supportait qu'impatiemment l'ascendant qu'ils avaient pris et ne voulait pas paraître admettre, même à leurs yeux, que son fils n'eût pas sa pleine autorité.

Cette autorité était si faible, qu'il se laissa entraîner à de nouvelles rigueurs à l'égard des huguenots. Rappelant son édit du 7 octobre, il enjoignit de rechercher, par des perquisitions minutieuses, ceux qui, s'étant joints au prince de Condé, s'étaient, après sa fuite, « retirés dans leurs maisons ou celles de leurs amis », et de s'emparer de leurs personnes et de leurs biens (1). Informé de cet accroissement de rigueurs, le roi de Navarre sortit de la modération qu'il avait gardée jusque là envers les catholiques. Par une Déclaration du 30 novembre, il ordonna que, dans les villes où avaient été publiés ou exécutés les derniers édits imposés par « les ennemis de l'Etat », on saisit incontinent les biens « des gentilshommes et autres portant les armes avec les dits ennemis » et pareillement ceux de tous les ecclésiastiques qui soutenaient leur parti (2). Le lendemain, il adressait à la reine mère et à Henri III des lettres où, parlant pour la première fois de la bulle que le pape avait lancée contre lui : « Je ne crains ses fulminations, disait-il à Catherine, et les rois prédécesseurs ont montré, par leur exemple, le cas qu'il en faut faire. Mais, puisqu'on en est là, je vois qu'il y va de tout, et nul ne trouvera étrange que j'use de

(1) 11 nov. 1585. *Mém. de la Ligue*, I, p. 269.
(2) 30 nov. 1585. *Ibid.*, I, p. 298.

tous les moyens qui seront en mon pouvoir pour me défendre et ruiner mes ennemis ». Au roi il disait : « La déclaration du pape contre moi est chose qui sert de marche et de degré pour un plus haut dessein ; c'est, par cet essai qui se fait en ma personne, sous prétexte d'hérésie, de gagner ce point sur vos sujets qu'il soit dit et cru que le pape puisse disposer de ce royaume, pour dans quelque temps, sous autre couleur, vous déclarer incapable de régner (1) ».

Cet avertissement du roi de Navarre fit-il impression sur Henri III ? Soit irrésolution, soit lassitude, on l'eût dit par moments disposé à tout laisser faire. Les députés de l'assemblée du clergé lui ayant alors demandé, en lui présentant, selon l'usage, leur cahier de remontrances, de publier le concile de Trente, publication qui leur paraissait une conséquence nécessaire des derniers édits, il répondit qu'il n'y voyait pas de difficulté ; que jusqu'ici il avait refusé cette publication pour ne pas contrevenir à son édit de pacification et éviter des troubles, mais qu'il n'en était plus de même depuis qu'avait été rendu l'édit de « réunion » ; et il ordonna que, pour en décider, des membres de son conseil et du Parlement se joindraient à des délégués du clergé (2). Repris, à cette époque, d'une recrudescence de dévotion, « en conversation continuelle avec des capucins », les visitant dans leur couvent, y revêtant leur habit, il semblait se désintéresser des événements et ne pas se rendre compte que les destinées de la France et les siennes propres se jouaient sous ses yeux. Il n'était plus maître en réalité que d'une partie de son royaume ; le reste était aux mains des Guises, des catholiques politiques et des huguenots. Encore pouvait-on dire que, par les Guises liés étroitement à l'Espagne, Philippe II avait pied en France. « Ce beau royaume s'en va en morceaux, écrivait de Paris au mois de décembre un homme bien renseigné, et l'on ne sait ce qu'il en adviendra si Dieu n'y met la main (3) ».

IV

Ces ordonnances, ces édits rendus successivement contre les protestants, depuis et y compris l'édit publié en conséquence du

(1) *Lett. miss.*
(2) *Proc.-verb. des assemblées du clergé.*
(3) 3 et 9 décembre 1585. *Nég. avec la Toscane.*

traité de Nemours, n'étaient pas restés sans effet. Comme au lendemain de la Saint-Barthélemy, beaucoup de huguenots, pour sauver leur liberté et leurs biens, se faisaient catéchiser et retournaient à la messe (1). Ces conversions ne parurent pas suffisantes à leurs adversaires. Au début de janvier 1586, fut expédié dans les provinces et crié dans les villes un Réglement d'après lequel une profession d'orthodoxie, dont on avait dressé la formule, était exigée des nouveaux convertis. Ils devaient notamment, et sur la foi du serment, reconnaître l'Eglise catholique, apostolique et romaine comme « la mère et maîtresse de toutes autres églises », promettre « entière obéissance » au pape et adhérer aux décrets des conciles généraux et « spécialement » à ceux du concile de Trente (2). Ce Réglement ne reçut, il est vrai, qu'un commencement d'exécution. Car presque aussitôt, par une inconséquence où se dénotait cette fluctuation, cette incertitude qui marquait alors la plupart de ses actes, Henri III revint sur ce qu'il avait promis aux députés du clergé au sujet du concile de Trente. Objectant les avis de son chancelier et de l'avocat général du Parlement, il déclara que, tout en étant déterminé à unir tous ses sujets dans la foi catholique, il jugeait inopportune la publication du concile, que toutefois elle n'était que différée, mais que ce qui importait pour le moment, c'était « d'abattre les hérétiques, à quoi il emploierait tous ses moyens (3) ».

Quelque bruit que les ligueurs fissent de ces abjurations, elles n'entamaient qu'une faible minorité du parti protestant. Le plus grand nombre était résolu à la résistance. Condé, qui, s'étant rendu en Angleterre, avait obtenu de l'argent d'Elisabeth, était alors revenu à La Rochelle, escorté par une escadre anglaise et allait reprendre l'offensive. Le roi de Navarre ne devait pas tarder, de son côté, à se jeter dans la lutte. Mais, avant de faire acte d'hostilité, il adressa, par des lettres publiques, comme un suprême appel aux évêques du royaume, à la noblesse et au Tiers-Etat. Dieu veuille vous ouvrir les yeux, disait-il aux évêques, et vous faire voir les vraies intentions de

(1) *L'Estoile*, déc. 1585.

(2) *Mém. de la Ligue*, I, p. 301-310.

(3) *Proc.-verb. des Assemblées du Clergé*. C'est le 10 janvier 1586 que le roi fit cette déclaration, et il ressort des pièces officielles que le Règlement fut « crié » à cette date dans certaines villes.

ceux que vous aidez de vos moyens pour ma ruine. « Vous m'alléguerez le zèle de l'Eglise, et je veux croire que d'aucuns d'entre vous en soient poussés. Mais que dira la postérité que vous ayez mieux aimé mettre tout en confusion que vous disposer à un concile comme je le demandais au roi ? » On a sollicité le pape contre moi et obtenu de lui une bulle qui m'a déclaré inhabile à la succession de ce royaume. « Ne croyez pas que ces foudres m'étonnent ; c'est Dieu qui dispose des rois et des royaumes... La guerre que vous poursuivez est indigne de chrétiens, principalement de ceux qui se prétendent docteurs de l'Evangile. Si une bataille vous plaît plus qu'une dispute, une conspiration sanglante qu'un concile, j'en lave mes mains. Le sang qui s'y répandra soit sur vos têtes ! »

Dans sa lettre aux nobles, il invoquait leur honneur de Français. Faisant allusion à la sentence lancée de Rome contre lui, il leur demandait comment, eux « qui tenaient les premiers lieux en ce royaume » avaient toléré que fût jugé à l'étranger un procès qui n'aurait dû l'être qu'en France. Puis, parlant des maux que la guerre allait causer : « Je plains votre sang répandu en vain, qui devait être épargné pour conserver la France... Les princes français sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous ; je me sens périr et affaiblir en votre sang. Ce qui me déplaît, c'est que ceux que je sais avoir été circonvenus je ne les puis distinguer au sort des armes. Mais Dieu sait mon cœur ; leur sang soit sur les auteurs de ces misères ! » Jamais, depuis qu'avait été allumé le feu des guerres civiles, on n'avait entendu un pareil langage ; jamais l'intérêt de la France n'avait été mis au-dessus des intérêts de parti ; et combien ce langage différait de celui d'un Coligny, l'un des plus intègres parmi les huguenots, qui avouait hautement se réjouir de la mort de François de Guise traîtreusement assassiné ! La lettre au Tiers-Etat n'était pas moins éloquente. « Je me plains à vous, pour vous, non pour moi. Je me plains de ne pouvoir me défendre sans que le peuple innocent en souffre... Je suis né Français. Je compatis à vos maux. J'ai tenté tous les moyens de vous exempter des guerres civiles, et je n'épargnerai jamais ma vie pour vous les abréger. Priez Dieu qu'il distingue par ses jugements ceux qui cherchent le bonheur ou le malheur de cet Etat (1). »

(1) *Mém. de la Ligue*, I, p. 331-339. Ces lettres sont datées de Montauban, 1er janvier 1586.

Il faut croire que ces lettres émurent l'opinion, puisque la Ligue jugea devoir y répondre. Elle leur opposa le fameux *avertissement d'un catholique anglais aux catholiques français*, où l'auteur, l'avocat Louis Dorléans caché sous le voile de l'anonyme, feignait qu'un catholique anglais mettait en garde ceux de France contre l'avènement du roi de Navarre. Il y disait que le « Béarnais » n'affectait la tolérance que parce qu'il ne se sentait pas le plus fort, et il annonçait aux catholiques français, si jamais cet hérétique parvenait au trône, les mêmes persécutions, les mêmes supplices que souffraient les catholiques d'Angleterre. Il ne craignait pas de faire l'apologie de la Saint-Barthélemy, dont les catholiques ne parlaient presque plus et sur laquelle ils semblaient vouloir faire l'oubli. Il regrettait que, dans « cette saignée très salutaire » on n'eût pas tiré « deux palettes de plus » désignant par là le roi de Navarre et le prince de Condé. Il glorifiait l'inquisition, exaltait Philippe II. On nous reproche d'être Espagnols ; plutôt que d'avoir un prince huguenot, « nous irions chercher non seulement un Espagnol, mais un Moscove, un Scythe, pourvu qu'il soit catholique. » Puis lançant contre Henri III de perfides insinuations : Je ne veux pas croire que le roi favorise Henri de Bourbon, « parce que le peuple bondirait de furie et, comme une mer écumante, pourrait bien engloutir le patron, les matelots et le navire tout ensemble (1) ». Ce violent factum suscita des contre-réponses, telles que la *Lettre d'un gentilhomme catholique français contenant brève réponse aux calomnies d'un certain prétendu anglais*, *l'Antiguisard* ou encore *Briève réponse d'un catholique français à l'apologie des ligueurs*. Ces écrits en provoquèrent d'autres, et la France fut inondée de libelles qui ne firent qu'ajouter à l'excitation et à la division des esprits (2).

Cette guerre de libelles était le prélude de celle des armes. Le duc de Mayenne, chargé par le roi d'ouvrir la campagne, avait rejoint sur la Charente le maréchal de Matignon. Leurs troupes réunies formaient une armée considérable, à laquelle le roi de Navarre ne pouvait, ses places garnies, opposer que quatre mille hommes. Au lieu de marcher contre ce prince avec

---

(1) *Arch. Cur.*, t. XI.

(2) Le P. Lelong en a donné l'énumération dans la *Bibliothèque historique de la France*.

toutes leurs forces, ils les partagèrent. Laissant Matignon se diriger vers le Bordelais et s'arrêter au siège de quelque place, Mayenne gagna le Périgord, où, le 4 Février, il s'emparait de la petite ville de Montignac « ou plutôt bicoque », dont la Ligue « lui fit un trophée. » Pendant que s'engageaient ces premières opérations, le duc de Guise arrivait à Paris. Son but était de s'entendre avec le roi au sujet de l'armée qui devait, sous son commandement, s'opposer à l'entrée probable des Allemands. Il était venu « fort accompagné ». Telles étaient les défiances de Henri III, qu'averti de son arrivée, il avait aussitôt renforcé les gardes à l'entour du Louvre. Il put juger de la popularité de celui qu'au fond il haïssait. Dès que le duc se montra dans Paris, le peuple accourut en foule au devant de lui, le poursuivant de ses acclamations, au point que, pour répondre aux continuels saluts qu'il recevait, il se vit contraint, durant tout le trajet, des portes de la ville à sa demeure, de tenir son chapeau à la main. Le roi ne laissa pas de l'accueillir avec toutes les marques de l'amitié ; la reine mère, encore plus dissimulée, lui disait l'aimer « comme s'il fût né de ses entrailles » (1). On tint un conseil où il fut décidé que cinquante compagnies de fantassins et cinq à six mille cavaliers seraient mis sous ses ordres. Il fut arrêté en outre qu'une autre armée, sous la conduite du maréchal d'Aumont, se porterait du côté de l'Auvergne et du Languedoc, et que le maréchal de Biron serait envoyé en Poitou contre Condé, qui, ayant réorganisé ses forces, y avait, en moins de deux mois, occupé Saint Jean d'Angély et d'autres places importantes (2).

Le roi avait enfin reçu de Rome la bulle autorisant la vente des biens ecclésiastiques pour cent mille écus de rente. Ce n'était pas sans difficulté que Sixte-Quint avait donné cette autorisation. Craignant que cet argent ne servît pas uniquement à la lutte contre les hérétiques, il n'avait consenti à une vente immédiate que pour la moitié de la somme, avec promesse d'accorder le reste s'il en était besoin. Henri III s'était empressé de rassurer le Saint Père, « mon intention, avait-il écrit à Pierre de Gondi, n'a jamais été autre que d'employer ce secours

(1) *Nég. avec la Toscane.*

(2) En février et mars 1586, Soubise, Brassaut, Saint-Jean-d'Angély, Chisé, Lusignan furent pris par les réformés. D'Aubigné, I. XI, c. 3.

aux affaires de la guerre que j'ai entreprise pour restaurer la religion catholique ». Mais quand le clergé apprit que, sans son assentiment et à son insu, le pape avait octroyé le double de la somme convenue, il témoigna tout haut son mécontentement, disant « qu'on voulait le rendre tributaire et taillable, ce qui ne s'était jamais vu ». Il tenta de s'opposer à l'enregistrement de la bulle. A deux reprises, le 4 et le 11 mars, il présenta des remontrances au roi, qui répondit que l'évêque de Paris avait agi par son ordre, que le peuple « était hors d'état de contribuer, » et finit par signifier que, si le clergé persistait dans son opposition, il irait lui-même au Parlement faire publier la bulle (1).

On pouvait penser que la guerre allait désormais être menée avec vigueur. Le pape le crut sans doute, et il manda à l'empereur Rodolfe d'user de son autorité pour empêcher que des levées ne se fissent en Allemagne en faveur des hérétiques (2). Mais Henri III poussait la guerre plus en apparence qu'en réalité. Le duc de Mayenne, dont l'armée avait souffert des rudesses de l'hiver et avait en outre été décimée par une épidémie qui désolait alors le midi, réclamait inutilement des renforts ; d'ailleurs mal secondé par Matignon qui suivait en cela les instructions du roi. Henri III avait même recommandé en secret à ceux des gouverneurs en qui il avait confiance de ne se prêter qu'à demi aux opérations militaires (3). En traînant la guerre en longueur, il espérait que les ligueurs, lassés d'une lutte sans résultat, souhaiteraient la paix qu'il désirait lui-même. Comme pour donner le change à l'opinion, il publia, au mois d'avril, un édit qui renouvelait, avec un accroissement de sévérités, les ordonnances antérieures contre les protestants (4). En même temps, il manifestait, par des pratiques outrées de dévotion, l'ardeur de son catholicisme. Au dernier carême, on l'avait vu, accompagné de soixante pénitents, entreprendre, par la pluie et la boue, un pélerinage à Notre-Dame de Chartres, puis, de retour à Paris, après avoir conduit une procession par les rues et les églises, s'enfermer, du jeudi

(1) *Proc.-verb. des Assemblées du clergé.*
(2) 29 mars 1586. Lépinois, *Revue des Quest. Histor.*, t. XXVII, p. 177.
(3) Le Thou, l. LXXXV.
(4) 26 avril 1586. *Mém. de la Ligue*, I, p. 343-345.

saint au mardi de Pâques, au couvent des capucins, pour y faire prières et pénitences (1).

A la fin de mai, le duc de Mayenne, qui, après la prise de Montignac, avait continué sa marche par le Limousin et le Quercy, n'avait guère encore réussi qu'à se rendre maître de Monségur. Bien que ce fût l'une des places fortes des huguenots, l'armée royale avançait si lentement et était déjà si entamée, que le roi de Navarre crut pouvoir laisser à l'un de ses lieutenants, le vicomte de Turenne (2), la défense de la Guyenne protestante, et aller rejoindre dans l'ouest le prince de Condé. Biron, conformément aux ordres du roi, était alors arrivé en Poitou ; mais, peu favorable à la Ligue, il ne devait pas mener la guerre plus vivement que Matignon. Comme le duc de Joyeuse s'était plaint de ne pas avoir de commandement dans cette guerre, Henri III, pour lui complaire, lui donna celui des troupes destinées à opérer en Auvergne et en Languedoc et dont la conduite avait d'abord été confiée au maréchal d'Aumont. Dans les premiers jours de juin, Joyeuse se mit en marche avec une pompe, dit de Thou, « qui ressemblait plus au faste d'un roi de Perse qu'à l'équipage d'un chef d'armée ». Le duc d'Epernon ayant à son tour réclamé un commandement, le faible prince organisa un autre corps de troupes qui devait, sous ses ordres, se porter en Provence et en Dauphiné. Ce fut l'occasion de nouvelles dépenses. Pour y subvenir, Henri III, le 16 juin, se rendit au Parlement et fit enregistrer « d'une volée » dix-sept édits bursaux. Le peuple, déjà écrasé d'impôts, « criait miséricorde à Dieu et maudissait le roi. » On craignit une sédition dans Paris. Dans les rues et les carrefours et jusque sur les murs du Louvre, furent placardées des affiches pleines d'injures et de menaces à l'adresse du roi et de la reine mère. Catherine disait que, depuis vingt-cinq ans, elle n'avait jamais vu des écrits aussi violents (3).

Ce n'était pas avec des forces ainsi disséminées et mollement conduites qu'on pouvait triompher des protestants. Mal payées malgré les impôts et vivant sur le pays, elles faisaient moins de mal aux huguenots qu'aux populations ; et plus d'un,

---

(1) *L'Estoile.*
(2) Il avait embrassé le calvinisme en 1576.
(3) *Nég. avec la Toscane. — L'Estoile.*

parmi ceux qui au début avaient acclamé la guerre, commençait à désirer la paix. Le clergé lui-même, mécontent qu'on le dépouillât de ses biens, souhaitait, sans l'avouer ouvertement, « que la fête prît fin ». La reine mère, à qui Henri III, tout à ses dévotions, laissait le poids des affaires, n'était pas moins désireuse d'arrêter une guerre dont elle ne prévoyait pas l'issue. L'entrée en France, qu'on annonçait comme prochaine, d'une armée allemande n'était pas sans lui causer des appréhensions, et elle conçut le projet d'aller trouver le roi de Navarre en Poitou pour moyenner quelque arrangement. Le nonce, dès qu'il eut connaissance de ce projet, demanda audience à Henri III. Il lui représenta que le pape n'apprendrait pas sans douleur l'ouverture de négociations avec un hérétique, un relaps, frappé par le Saint-Siège, surtout quand il saurait que la mère du roi était allée elle-même au-devant de cet hérétique ; et comme Henri III objectait l'énormité des dépenses et les maux du royaume, le nonce répliqua qu'un nouveau traité n'aurait pas un meilleur résultat que les traités précédents. « Si Votre Majesté est décidée à faire cette paix, ajouta-t-il, je la prie du moins de ne rien conclure au sujet de la religion sans avoir consulté le souverain pontife » (1).

Catherine, à qui le nonce fit les mêmes représentations, ne laissa pas de persister dans son dessein. Elle partit de Paris le 24 juillet et s'arrêta d'abord à Chenonceaux, tandis que Henri III s'acheminait lentement vers Lyon pour se rapprocher de ses deux favoris qui commençaient leur campagne dans le midi. Au moment de quitter Paris, elle manda à Saint-Gouard, revenu alors à son poste d'ambassadeur et qu'en reconnaissance de ses services Henri III avait fait marquis de Pisani, de dissiper dans l'esprit du Saint Père les inquiétudes qu'il pourrait concevoir de son voyage et de l'assurer que ni elle, ni son fils « ne feraient rien qui ne fût digne de princes très chrétiens. » A peine arrivée à Chenonceaux, elle envoya l'abbé Gadaigne vers le roi de Navarre, qui se trouvait à La Rochelle, pour s'entendre sur le lieu et les conditions d'une entrevue. Afin de faciliter cette entrevue, elle ordonna à Biron, qui avait

(1) Lépinois, *Revue des Quest. Histor.*, t. XXVII, p. 182-184.

mis le siège devant Marans, de suspendre les hostilités (1). Mais le roi de Navarre, tout en paraissant se prêter à une rencontre avec la reine mère, n'était pas sans défiance ; il objectait tantôt une raison, tantôt une autre, et, durant tout le mois d'août, ce furent des allées et venues continuelles de l'abbé Gadaigne entre Chenonceaux et La Rochelle. La guerre ne laissait pas de se poursuivre, sinon en Poitou, du moins dans les autres parties du royaume. Catherine y poussait elle-même. Elle pressait les membres du conseil, restés à Paris pendant l'absence du roi, de secourir d'hommes et d'argent le duc de Mayenne, stimulait le zèle de Matignon, recommandait à Biron de garder entière son armée. Son but, disait-elle, était, en affaiblissant les huguenots, d'affaiblir le roi de Navarre et de l'amener à traiter (2).

Le mois de septembre se passa de même en vains pourparlers, le roi de Navarre faisant des objections à chaque nouvelle proposition de la reine mère et toujours lent à répondre. Ce n'était pas seulement du côté de ce prince qu'elle rencontrait des difficultés. Elle savait, par une lettre du marquis de Pisani, que le pape désapprouvait ses démarches et ne cessait de dire « que Sa Majesté ne serait jamais roi absolu et paisible en son royaume, tant qu'elle y aurait cette malheureuse hérésie » (3).A Paris et en d'autres villes du royaume, les ligueurs faisaient plus que les désapprouver. Les prêcheurs, en leurs sermons, accusaient le roi de favoriser sous main le chef des huguenots, d'avoir, par ses hésitations, ses lenteurs, par le partage de ses forces, entravé à dessein le succès des armes catholiques (4). Quant au duc de Guise, il se montrait résolument contraire à tout accommodement. A la fin de septembre, il réunit, à l'abbaye d'Ourscamps près Noyon, les cardinaux de Guise et de Bourbon, et là il fut convenu qu'on ne se prêterait à aucune paix, qu'on maintiendrait l'édit de proscription contre les hérétiques et puisque le roi ne voulait rien

(1) Une convention eut lieu le 5 août entre Biron et le roi de Navarre, par laquelle Marans était laissé aux réformés, sous condition de la liberté du culte pour les catholiques. De Thou, *l.* LXXXV.

(2) Voir les lettres de Catherine, du mois d'août 1586.

(3) Lettre du 26 août 1586. Jean de Vivonne.

(4) Sur les instructions de Catherine, il fut mandé, tant aux évêques qu'aux gouverneurs et lieutenants généraux, d'interdire ces prédications contre le roi. Lettre à Bellièvre, 24 août 1586.

entreprendre de décisif, qu'on agirait sans lui (1). A la suite de cette réunion, le duc écrivit à l'archevêque de Nazareth, qui était revenu en France comme nonce en même temps que le marquis de Pisani était rentré à Rome comme ambassadeur : « Dites à Sa Sainteté que nous resterons fermes dans notre résolution de sauvegarder la religion catholique. Plutôt que de consentir à une paix mensongère et funeste, nous remuerons toute pierre. Les forces ne nous manqueront pas ; nous avons pour nous toutes les principales villes du royaume, et nous marcherons sans crainte parce que c'est le service de Dieu « (2).

Henri III se tenait en ce moment à Lyon, aussi peu inquiet de ce qui se passait en France que si tout y eût été tranquille, s'adonnant aux distractions les plus puériles, s'occupant — le croirait-on ? — à rassembler de ces petits chiens qui étaient alors à la mode et qu'on appelait les « petits chiens de Lyon » (3). Il lui fallut pourtant faire office de roi et revenir à Paris recevoir une ambassade des princes protestants d'Allemagne qui depuis deux mois l'y attendait. Avant de soutenir de leurs armes leurs coreligionnaires de France, ces princes avaient voulu tenter auprès de Henri III une démarche en leur faveur. L'audience eut lieu le 8 octobre à Saint-Germain. Avec l'agrément du roi, lecture fut faite à haute voix des lettres qu'apportaient les ambassadeurs. Dans ces lettres, les princes, après avoir exprimé leur regret que le roi eût, depuis un an, pris les armes contre les réformés, bien que, par ses édits antérieurs, il leur eût promis la paix, osaient lui représenter que, pour son propre honneur comme pour le bien de son royaume, il avait le devoir de la maintenir ; que la conséquence de cette violation de ses promesses serait le mépris de son nom et la subversion de son Etat ; que les troubles où il jetait la France ne profiteraient qu'à ses ennemis ; et finalement ils l'exhortaient, pour le repos de sa conscience et le salut de ses peuples, à rétablir ses édits de pacification, lui offrant, au besoin, de l'aider de leur concours. Henri III, tout offensé qu'il fût de ces représentations, répondit avec calme. Il déclara que c'était Dieu qui l'avait fait roi ; que,

(1) De Thou, l. LXXXVI.
(2) 8 octobre 1586, *Arch. Vatic.* Cf Lépinois, *La Ligue et les Papes*, p. 61, note.
(3) De Thou, l. LXXXV. Il avait toujours eu ce goût, et il lui en coûtait tous les ans plus de cent mille écus.

portant le titre de roi très chrétien, il donnait tout son zèle, comme ce titre l'y obligeait, à la conservation de la religion catholique ; qu'au reste, de même qu'il laissait les autres souverains de la chrétienté gouverner à leur gré leurs Etats, il n'appartenait qu'à lui seul de connaître ce qui convenait à ses sujets. C'est ainsi que ce prince singulier, qui si souvent se tenait au-dessous de sa dignité, savait, à l'occasion, garder son rang. Mais, le soir, se souvenant de l'offense, il envoya un officier de sa chambre signifier leur congé aux ambassadeurs après leur avoir donné lecture d'un billet où le roi avait écrit de sa main que quiconque prétendait qu'en révoquant ses édits de pacification il avait manqué à l'honneur, en avait menti (1).

Instruite de cet incident, Catherine en craignit les suites. « Je ne doute pas, écrivait-elle de Chenonceaux à Bellièvre, que les députés, à leur retour en Allemagne, ne fassent émouvoir davantage ceux qui veulent encore revenir faire leurs pilleries accoutumées en ce royaume » (2). Cette crainte ne pouvait que la porter à presser les négociations avec le roi de Navarre. Les choses étaient toujours en suspens. Vainement, dans des lettres successives à ce prince, elle se plaignait de ces longueurs. Il fut enfin convenu qu'une conférence aurait lieu et qu'à cet effet une trêve, comprenant le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, commencerait le 8 novembre et ne cesserait que huit jours après la conférence terminée. La trêve fut publiée, mais l'entrevue fut encore différée. « C'est une mort avoir affaire à eux, disait Catherine ; c'est toujours à recommencer, comme si l'on n'eût parlé de rien. Il faut bien désirer de servir le roi et le bien de son Etat pour ne pas laisser tout là » (3).

Ces délais répétés, ces longueurs eurent toutefois un terme. Le 18 décembre, Catherine eut avec le roi de Navarre, au château de Saint-Brice, près Cognac, une entrevue qui fut suivie d'une autre le lendemain. Dans ces deux entrevues, tout se passa en récriminations, Catherine reprochant au Béarnais d'avoir pris parti contre le roi et, par son obstination, d'être la cause de la guerre, le Béarnais disant au contraire qu'il était resté fidèle au roi, qu'il n'avait eu que trop de patience,

(1) De Thou, l. LXXXVI. — *Mém. de la Ligue*, I, p. 352-9.
(2) 18 octobre 1586.
(3) 23 nov. 1586. Lettre à Villeroy.

et se plaignant de la violation des traités. Dans une troisième entrevue qui eut lieu peu de jours après, Catherine se décida à aborder la question de la paix et déclara au roi de Navarre que la première condition était qu'il se fît catholique, son fils étant résolu à ne tolérer qu'une religion dans son royaume. Le roi de Navarre, après lui avoir marqué son étonnement qu'elle eût pris la peine de venir pour formuler une proposition sur laquelle il s'était maintes fois expliqué, ajouta qu'il ne pouvait y satisfaire sans se déshonorer et que, si elle insistait sur ce point, c'était couper court à toute négociation (1).

Après cette troisième entrevue, la reine mère quitta Cognac pour se rendre à Niort, et le roi de Navarre regagna La Rochelle. Ce n'est pas que les négociations fussent rompues. La trêve fut prolongée, d'un commun accord, jusqu'au 6 janvier 1587, ensuite jusqu'au 20, puis durant tout février. Les allées et venues recommencèrent entre Niort et La Rochelle, comme auparavant entre La Rochelle et Chenonceaux. Le roi de Navarre continua de même à faire des objections, alléguant notamment la nécessité d'appeler les députés des églises, sans lesquels, disait-il, il ne pouvait traiter. Catherine soupçonnait que ces nouveaux atermoiements du roi de Navarre n'étaient que pour occuper le temps jusqu'à l'arrivé de ses auxiliaires allemands. Aidé de l'argent de l'Angleterre, ce prince venait en effet de traiter avec Jean Casimir, le même qui deux fois déjà avait fait campagne en France et qui promettait d'amener une forte armée de secours (2). Dès février, le bruit courait que les huguenots attendaient six mille Suisses et plus de dix huit mille reîtres ou lansquenets. Catherine, comprenant enfin l'inutilité de ses négociations, se détermina à regagner Chenonceaux pour retourner ensuite à Paris. « J'ai très grand regret, disait-elle, d'avoir pris tant de peine. Leurs étrangers s'assemblent et ne seront que trop tôt prêts à entrer en France...

---

(1) De Thou, l. LXXXVI. Ces entrevues ont donné lieu à des récits qui ne méritent pas une entière créance, ayant été vraisemblablement arrangés après coup. Voir le récit de S. Mathieu, dans son *Hist. de France* (l. VIII), publiée en 1631, et la *Lettre d'un gentilhomme français* dans *les Mém. de la Ligue*, t. II.

(2) Ce traité est du 11 janvier 1587. Jean Casimir s'engageait, sous la garantie d'un subside de 150.000 florins que devait fournir la reine d'Angleterre, à amener au roi de Navarre « une bonne, grande et forte armée, composée de reîtres bien montés et armés, avec gens de pied allemands, suisses et autres ». *Les Allemands en France.*

Lors il ne sera plus question que de faire du pis que l'on pourra de tous côtés, de quoi il ne peut advenir que mal et désolation pour ce pauvre royaume (1) ».

V

Lorsque Catherine poursuivait ces longues et inutiles négociations avec le roi de Navarre, des évènements tragiques s'étaient passés en Angleterre. Une nouvelle et vaste conspiration s'y était formée pour ôter le trône et la vie à Elisabeth et proclamer à sa place Marie Stuart. Cette fois le complot se combinait avec une expédition contre l'Angleterre dont Philippe II avait repris le projet abandonné deux ans auparavant et pour laquelle il avait commencé d'équiper une flotte formidable, l'*invincible Armada*. Mais la conspiration avait été connue de Walsingham, l'actif et astucieux ministre d'Elisabeth. Servi par ses espions, il avait intercepté des lettres échangées entre la reine d'Ecosse et ses partisans en Angleterre et sur le continent. Les 20 et 21 septembre 1586, les conjurés, au nombre de quatorze, avaient péri dans les supplices. Marie Stuart, traitée comme complice, avait été déférée à une haute cour de justice, qui, le 25 octobre, avait prononcé une sentence de condamnation, sentence sanctionnée quelques jours après par le Parlement.

A la nouvelle de cette condamnation, Sixte-Quint avait écrit à Henri III, aux Guises, à Philippe II, les pressant d'intervenir et d'empêcher l'exécution de la sentence. Henri III, tout en n'étant pas éloigné de croire à la culpabilité de Marie Stuart, avait envoyé Bellièvre en Angleterre pour essayer de la sauver de la mort. Cette démarche du roi fut l'occasion de nouvelles imputations contre lui. Le duc de Guise avait l'audace d'écrire à Mendoza que, sous apparence de plaider la cause de Marie Stuart, Bellièvre était chargé « de traiter quelque sujet au détriment de la religion » (2). Arrivé à Londres le 1er décembre, l'envoyé du roi n'obtint une audience qu'au

(1) Lettre du 7 mars 1587.
(2) 10 nov. 1586. Croze, append.

bout de six jours. Il exposa à Elisabeth toutes les raisons qui devaient la porter à la clémence ; faisant allusion aux desseins ambitieux de Philippe II, il lui représenta que la mort de la reine d'Ecosse aurait pour conséquence de réunir tous les catholiques anglais autour du roi d'Espagne. Elisabeth, loin de se laisser émouvoir, se répandit en invectives contre Marie Stuart, disant qu'elle ne pourrait conserver sa propre vie si elle épargnait celle de la reine d'Ecosse. A une seconde audience, le 15 décembre, Bellièvre ne réussit pas davantage à la fléchir. Dans une troisième et dernière audience, le 6 janvier 1587, il alla jusqu'à lui dire que, si elle n'avait égard aux prières qui lui étaient faites, le roi, son maître, « s'en ressentirait comme de choses contre l'intérêt commun de tous les rois et dont il serait particulièrement très offensé » (1). C'était presque une menace, qui irrita Elisabeth sans l'intimider ; car elle savait que Henri III, aux prises avec ses propres sujets, était hors d'état de l'accomplir. Elle signa enfin le warrant d'exécution, et le 18 février, l'infortunée Marie Stuart avait la tête tranchée.

Il ne paraît que trop certain qu'Elisabeth eût hésité à se montrer impitoyable, si Henri III avait été plus à craindre. C'était la pensée de Catherine, et elle l'exprimait, non sans amertume, dans une lettre à Bellièvre : « J'ai grand mal au cœur de voir le peu de respect que la reine d'Angleterre a porté à ce que vous lui avez dit de la part du roi mon fils et le grand mépris qu'elle a montré qu'il s'en puisse ressentir. Voilà ce que nous valent nos malheurs et troubles dans le royaume » (2). C'est le 1er mars que parvint à Paris la nouvelle de cette exécution ; elle y causa une émotion extraordinaire. Les haines populaires éclatèrent avec fureur contre la « Jesabel » d'Angleterre, et contre les huguenots ses alliés. Les ligueurs « criant » qu'Elisabeth n'avait fait mourir la reine d'Ecosse « pour autre chose que pour sa religion, » le peuple la regardait comme une martyre de la foi catholique. Il demandait, il voulait que Henri III tirât vengeance de cette mort. Si l'on en croit une dépêche de Mendoza à Philippe II, quelques-uns des

(1) MIGNET, *Hist. de Marie Stuart*, c. XI.

(2) Lettre du 14 mars, datée de Chenonceaux. Cf. une lettre de même date à Villeroy, où, à propos de cette mort de Marie Stuart, Catherine, songeant sans doute aux Guises, écrit : « Au temps où nous sommes, il ne faut qu'un commencement pour donner beaucoup de hardiesse à ceux qui veulent régner. »

ministres du roi, au premier moment, le voulaient également. Bellièvre disait qu'il fallait montrer à Elisabeth qu'on n'abattait pas ainsi la tête des princes et le secrétaire d'Etat Brulard déclarait qu'il n'entrerait plus dans le conseil du roi, si on laissait cette mort impunie (1). A Rome, les sentiments étaient les mêmes. « Eh bien ! dit Sixte-Quint au marquis de Pisani, cette mauvaise Anglaise a fait mourir cruellement et tyranniquement cette bonne et sainte reine d'Ecosse. Que dit Sa Majesté très chrétienne de ce martyre ? Veut-elle pas aider à le venger, comme elle y est obligée d'honneur et de raison ? » (2).

Le 13 mars, Henri III fit célébrer à Notre-Dame, pour la mémoire de sa malheureuse parente, un service solennel, auquel il assista avec toute la cour et les membres du Parlement. Ce fut son unique démonstration. Ayant été impuissant à sauver de la mort Marie Stuart, il se sentit impuissant à la venger. Ce n'était pas seulement la situation troublée du royaume qui lui rendait impossible toute entreprise contre Elisabeth. Il avait à se garder lui-même de nouvelles machinations de la Ligue. Quelques jours avant que fut connue à Paris la mort de Marie Stuart, un complot, qui s'y était tramé contre lui, avait failli être suivi d'effet. Depuis qu'on savait qu'une forte armée étrangère se préparait à entrer en France, on ne se bornait plus à accuser Henri III de ménager sourdement les huguenots ; on affirmait que, persistant à vouloir le roi de Navarre pour son successeur à la couronne, il était de connivence avec ce prince dans la levée des reîtres et des Suisses hérétiques qui devaient envahir le royaume ; que sa querelle avec les ambassadeurs allemands n'avait été qu'une feinte ; que « le prince de Béarn » comptait des partisans jusque dans le conseil du roi et dans le Parlement ; qu'il y avait par les faubourgs « plus de dix mille huguenots qui voulaient couper la gorge aux catholiques », et que « la religion était perdue si l'on n'y apportait un prompt secours ».

Ces propos, répandus dans la population excitable de Paris, y avaient fait germer les projets les plus violents. A défaut du duc de Guise qui se trouvait vers la frontière de l'est, le duc de Mayenne, alors de retour de Guyenne, fut cir-

(1) Mendoza à Philippe II, 6 mars 1587, Croze, Appendices.
(2) Pisani à Henri III, 4 avril 1587. Jean de Vivonne.

convenu, entraîné dans ces projets, et un coup de main fut résolu. On devait surprendre la Bastille, l'Arsenal, le grand et le petit Châtelet, le Temple, l'Hôtel de Ville, le Louvre, tuer les conseillers du roi et tous les politiques et se saisir du roi lui-même, à qui on laisserait la vie sous la condition « qu'il ne se mêlerait d'aucunes affaires » et abandonnerait le gouvernement à des hommes dévoués à la Ligue. Telles furent du moins les révélations faites à Henri III par ce Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'île de France, qui, déjà aux gages de la Ligue, espérait, en la trahissant, être payé aussi par le roi (1). Si, comme il est vraisemblable, il avait exagéré le péril afin d'obtenir un plus haut prix de sa dénonciation, le fait de la conjuration est toutefois hors de doute. Mais l'agent de la cour de Florence, Cavriana, paraît l'avoir réduite à sa juste mesure quand il dit, en sa correspondance, que le but était de se saisir du roi et de le séparer de ses conseillers et « autres contraires à la Ligue » (2). Averti le 22 février au soir, Henri III s'enferma dans le Louvre, s'entoura de ses Quarante-cinq, quadrupla les sentinelles, posta des officiers sûrs au grand et au petit Châtelet, à l'Arsenal, au Temple, ordonna des rondes dans les rues, des perquisitions dans les maisons, et, par ces mesures, déjoua la conspiration.

Le bruit de ce complot étant parvenu au roi de Navarre, ce prince envoya vers la reine-mère, qui n'était pas encore rentrée auprès de son fils, « lui offrir sa personne et ses moyens pour rétablir dans Paris l'autorité du roi anéantie par ceux de la Ligue » (3). On ne possède pas la réponse que dut faire Catherine. Mais cette démarche du roi de Navarre montre combien étaient réels les dangers que courait alors Henri III. Le 15 mars, la cour eut encore une alerte sur l'avis d'une nouvelle entreprise des ligueurs pour s'emparer de la capitale. Grâce à une surveillance étroitement exercée, elle échoua comme la première. Voyant ce second coup manqué, le duc de Mayenne jugea prudent de s'éloigner (4). C'était à l'insu du

(1) *Procès-verbal de Nicolas Poulain*, dans *L'Estoile*.
(2) Lettre du 3 mars 1587.
(3) 15 mars 1587. *Lett. miss.*
(4) *Procès-verbal de Nicolas Poulain.* Cf. MATTHIEU, *Hist. de France*, l. VIII, p. 535-536. (Lettre du duc de Mayenne au duc de Guise.).

duc de Guise qu'avaient été ourdis ces complots. Quand il en fut informé, il se mit en courroux. Prêt lui-même à entreprendre contre le roi, il se réservait de choisir l'heure et l'occasion. Il fit signifier aux Parisiens que c'était à lui de diriger la Ligue dans l'intérêt commun, qu'il entendait être obéi et que, s'ils agissaient sans son ordre, il les abandonnerait (1).

Les chefs de la Ligue parisienne, — les Seize, comme déjà on les appelait parce qu'ils s'étaient partagé les seize quartiers de Paris, — promirent de ne rien tenter à l'avenir qu'avec l'assentiment du duc de Guise. Ils travaillèrent du moins à rendre plus étroite l'union établie entre la capitale et les villes ligueuses du royaume, et expédièrent, à cet effet, des instructions dans les provinces. D'après ces instructions et à n'en mentionner que les principaux articles, un comité d'action devait être institué dans chaque ville associée et se tenir en contact avec Paris, afin d'être prêt à tout événement. Présentement il importait d'offrir au roi, pour repousser l'invasion étrangère, vingt-quatre mille combattants soldés par les bonnes villes et commandés par des capitaines qu'elles choisiraient. Si cette offre était rejetée, on ne laisserait pas de faire cette levée, en sorte que le roi « serait contraint d'avouer l'armée catholique ou de s'en déclarer ouvertement l'ennemi ». Une nouvelle formule de serment était proposée aux affiliés, c'était de n'obéir au roi que « tant qu'il se montrerait catholique et non favorisant l'hérésie », et d'employer leurs biens et leurs vies « à empêcher que la monarchie tombât en la domination de Henri de Bourbon, prince de Béarn, hérétique, relaps et excommunié ». Le roi venant à mourir sans enfants, les Etats généraux seraient convoqués par les catholiques et « priés » d'élire pour roi le cardinal de Bourbon, « prince très catholique et de la race ancienne des rois de France, non comme héritier et successeur, — étant trop éloigné en degré, — mais comme capable d'élection et d'honnête préférence pour sa religion et ses vertus » (2). Inspirée sans doute par le duc de Guise, la Ligue faisait ainsi un pas de plus. Le cardinal de Bourbon n'étant plus considéré comme héritier de droit et étant indiqué comme simple candidat aux

(1) De Thou, l. LXXXVI.
(2) Palma-Cayet, *Chronologie novennaire.*

suffrages de la nation, c'était la voie ouverte à d'autres ambitions.

Si le duc de Guise ne voulait pas que les ligueurs parisiens se missent en mouvement sans son aveu, il ne demeurait pas lui-même dans l'inaction. Conformément aux conventions d'Ourscamp, il avait pris les armes et, sans l'autorisation du roi, avait envahi les terres du duc de Bouillon. Le motif qu'il alléguait dans des lettres à la cour était que ce prince, se départant d'une longue neutralité, donnait asile en ses Etats aux huguenots proscrits par les édits, lesquels ne manqueraient pas de faciliter le passage en France aux armées allemandes. En ce moment, il avait entrepris le blocus de Sedan et de Jametz, les deux plus fortes places du duché (1), ce qui devait d'autant plus mécontenter Henri III que ces places étaient sous la protection des rois de France. S'attribuant la mission de défendre la France catholique à la fois contre les hérétiques du dehors et ceux du dedans, il suppliait le pape de l'aider en cette œuvre de salut. Il eût voulu que, sous les auspices du Saint-Siège, il y eût comme « une croisade qui fît lever les cœurs aux catholiques du royaume ». En correspondance secrète avec le prince de Parme, Alexandre Farnèse, qui commandait aux Pays-Bas, il lui demandait d'approcher des forces de la frontière. Par l'entremise de Mendoza, il réclamait de Philippe II l'argent promis par le traité de Joinville, afin que des soldats pussent être recrutés dans la Suisse catholique. « Ma résolution, après avoir obtenu victoire sur les étrangers, écrivait-il à cet ambassadeur, est de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne sera pas bien établie en ce royaume et ceux qui favorisent le parti contraire ruinés. Un si haut dessein mérite bien d'être assisté » (2).

En même temps que le duc de Guise agissait sur les confins de la Champagne, le duc d'Aumale travaillait à se rendre maître de la Picardie, de manière à se tenir en communication avec le prince de Parme. Il s'était emparé de Corbie, de Pont-

(1) Déjà, au mois de décembre de l'année précédente, il s'était emparé de Rocroy, et depuis avait pris Douzy et Raucourt.

(2) Lettres du duc de Guise à Mendoza, 24 mars, 2 et 9 avril 1587. Croze, appendices.

dormy, de Dourlens, du Crotoy, et, si le roi n'eût été averti à temps par les dénonciations de Nicolas Poulain, il allait mettre la main sur Boulogne, dont il eût ouvert le port à l'immense flotte préparée par Philippe II. La destination de cette flotte était encore ignorée ; elle avait été soigneusement cachée à la cour de France comme à celle d'Angleterre. A Londres, on se demandait si l'expédition visait l'Angleterre ou les Pays-Bas. A Venise, on croyait que Philippe II projetait une invasion en France. Les ligueurs parisiens en étaient persuadés et Henri III en avait la crainte (1).

Ces préparatifs de l'Espagne, les entreprises des Guises, les complots qui s'étaient tramés dans Paris, l'avortement des conférences avec le roi de Navarre, tout poussait Henri III à poursuivre résolûment cette fois les hostilités contre les hérétiques. Les prédicateurs « ne cessaient de crier et de sonner aux armes (2) ». Jusqu'ici la guerre qu'il avait engagée n'avait abouti qu'à la prise de quelques villes et au ravage de quelques provinces. Pas plus que Mayenne, les deux favoris du roi, Joyeuse et d'Epernon, qui étaient alors revenus à la cour, n'avaient obtenu de succès notables dans les expéditions dont ils avaient été chargés. Mais, comme toujours, l'argent manquait. Les ressources qu'avait procurées la première aliénation des biens du clergé, équivalant à cinquante mille écus de rente, avaient été vite épuisées. Henri III sollicita du pape l'autorisation de réaliser les cinquante mille autres. Catherine, craignant que les négociations avec le roi de Navarre n'eussent indisposé Sixte-Quint, écrivait le 24 avril à Pisani qu'en entamant ces négociations « l'intention du roi n'avait jamais été autre que de réunir au giron de l'Eglise les ennemis de la religion », sans quoi elle n'en aurait pris ni la charge ni la peine. « Dites cela de ma part à Sa Sainteté et suppliez-la de vouloir assister le roi mon fils en ses affaires ».

En attendant l'autorisation du pape, Henri III usa d'un expédient auquel trop de fois déjà il avait eu recours. Il résolut de saisir les deniers destinés au paiement des rentes de la ville « pour le quartier échéant le dernier juin 1587 ». Ce

(1) MIGNET, *Hist. de Marie Stuart*, c. XII. — HUBNER, *Pièces justificatives*, t. II, 495. — *Procès-verbal de Nicolas Poulain.*

(2) *Nég. avec la Toscane*, 12 avril 1587.

ne fut pas sans provoquer de véhémentes récriminations. Sur les instances du prévôt des marchands, des échevins et de « Messieurs de l'Hôtel-Dieu et commissaires des pauvres », les membres du Parlement, au nombre de soixante, se rendirent le 1er mai auprès du roi et, dans un langage hardi, lui firent entendre que ceux qui lui avaient conseillé cette décision étaient des ennemis de son Etat et de la France et que, s'il y persistait, il y avait à craindre une sédition, « le peuple criant tout haut qu'on lui volait ses biens pour donner à des mignons, vraies sangsues et pestes du royaume ». Henri III se contint avec peine en écoutant ces remontrances. Mais son autorité était si amoindrie et lui-même si méprisé, qu'on osait tout lui dire. Le 30 mai, les magistrats revinrent à la charge et se plaignirent en outre du non paiement de leurs gages, ajoutant que, s'il n'était fait droit à leurs réclamations, ils abandonneraient leur service. Le roi leur répliqua avec colère « qu'ils lui fissent d'abord main-levée de la guerre et qu'ensuite il leur ferait raison sur l'un et l'autre point de leur requête » (1).

La question d'argent n'était pas la seule qui inquiétât Henri III. S'il se jetait franchement dans la guerre, du moins voulait-il ne pas être exposé à de nouvelles manœuvres de la Ligue et être assuré que les Guises n'agiraient ni en dehors de lui, ni contre lui. Ce fut Catherine qui se chargea d'aller conférer à ce sujet avec le duc de Guise (2). L'entrevue eut lieu à Reims, où elle arriva dans les derniers jours de mai. Elle ne réussit pas plus en cette négociation qu'elle n'avait réussi en ses pourparlers avec le roi de Navarre. Le duc de Guise se plaignit que le traité de Nemours ne fût pas exécuté ; que les gouverneurs et lieutenants généraux de provinces n'eussent pas été mis en demeure, comme il avait été convenu, d'en jurer l'observation ; qu'on ne procédât qu'imparfaitement à la saisie et à la vente des biens des huguenots ; qu'enfin le roi montrât une visible défaveur à ceux des catholiques « qu'on disait avoir été ou être de la Ligue ». En vain Catherine de-

(1) Reg. du bureau de la Ville, H, 1789, f° 43. — Reg. du Parlement, Arch. nat. Xia 1703. — *L'Estoile*, mai 1587.

(2) Villeroy écrivait, à cette occasion, au maréchal de Matignon : « La reine-mère va trouver MM. de Guise et du Maine pour aviser de résoudre de quelle sorte nous avons à vivre avec eux. » *Mém. de Villeroy.*

manda la restitution des villes de Picardie. Le duc de Guise ne donna, à cet égard, que des réponses vagues. La seule chose qu'elle obtint, ce fut la conclusion d'une trêve entre lui et le duc de Bouillon (1). Encore le duc de Guise ne s'y prêta qu'avec difficulté, comme on le voit par ces mots d'une lettre qu'il adressait à Mendoza : « La trêve que la reine mère a accordée contre ma volonté... vous doit assez témoigner du but de ses desseins, qui sont de laisser entrer les étrangers, afin que, venant dedans Paris, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse. » Puis, parlant des villes de Picardie : « Nous sommes bien résolus de ne les rendre, et en prendrons d'autres encore » (2).

Le roi de Navarre venait alors de reprendre l'offensive. De la fin d'avril au commencement de juin, soit par lui-même, soit par Condé, il s'était emparé en Poitou de Saint-Maixent, de Sanzai, de Fontenay-le-Comte, de Maillezais. Il dut toutefois se retirer devant le duc de Joyeuse, qui, parti de Paris pour se porter contre lui à la tête de huit mille hommes, réussit à réoccuper quelques-unes de ces places, souillant ces faibles succès par le massacre de ses prisonniers, et après avoir donné cette preuve de zèle, revint à Paris, mieux reçu de la Ligue que du roi. Cependant les armées protestantes d'Allemagne et de Suisse approchaient de la frontière. Henri III se décida enfin à de grandes mesures militaires. Par un édit du 23 juin, il convoqua tout le reste de ses compagnies d'ordonnance pour se trouver, du 20 juillet au 1er août, partie à Chaumont en Bassigny, partie à Saint-Florentin, entre Troyes et Auxerre, partie à Gien-sur-Loire. Appel était fait à toute la noblesse française. Le premier corps devait être commandé par le duc de Guise, le second par le duc de Montpensier, le troisième, qui formait l'armée de réserve, par le roi en personne. Outre quatre mille Suisses, qui restaient disponibles de la levée de 1585, Henri III en avait mandé huit mille autres, plus quatre mille reîtres (3).

---

(1) Ce n'était, à vrai dire, qu'une prolongation, le duc de Guise ayant dû, sur l'ordre du roi, le 17 avril, arrêter momentanément les hostilités. Pour les pièces relatives à ces conférences de Reims, voir, avec les lettres de Catherine, de fin mai et du commencement de juin, les documents VIII et XI dans le t. IX de sa correspondance, append.

(2) Lettre du 25 juin 1587. Croze, append.

(3) *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 216-220, 229.

Si résolu qu'il fût à la guerre, Henri III fit une dernière tentative pour l'éviter, non plus auprès du roi de Navarre, mais auprès du duc de Guise. Dans les premiers jours de Juillet, il eut une entrevue à Meaux avec le chef de la Ligue. Après avoir affirmé de nouveau sa volonté « de ne souffrir autre religion en son royaume que la catholique, » il lui représenta qu'afin de détourner l'orage qui allait tomber sur la France, il conviendrait de faire, pour le moment, quelques concessions aux huguenots. Le duc supplia le roi « de jeter les yeux sur la religion mourante » et d'avoir confiance dans le courage de la noblesse française, disant que, quant à lui, il ne consentirait à la paix que lorsqu'il verrait la religion affermie. Sentant que la paix serait sa ruine et celle de son parti, il fut inflexible, d'ailleurs plein de déférence pour Henri III, protestant de son dévouement à le servir, et, quand il prit congé du roi, lui faisant force révérences et lui baisant les mains (1). « Nous connaissons le renard » écrivait Cavriana. Il le connaissait en effet. Quinze jours auparavant, le duc disait dans une lettre à Mendoza : « Je tiens Sa Majesté catholique pour père commun de tous les catholiques de la chrétienté et de moi en particulier », et rien « ne me peut contrepeser l'obligation et l'affection que j'ai à son très humble service » (2).

Le roi de Navarre, de son côté, au moment où il allait être rejoint par les armées étrangères qui se portaient à son secours, jugea nécessaire de faire savoir ses véritables intentions à la France. Le 14 juillet, il publia, tant en son nom qu'au nom du prince de Condé et du duc de Montmorency, une Déclaration où il protestait de nouveau n'avoir pris les armes que dans l'intérêt du roi et de son Etat. Il y rappelait l'audace croissante des ligueurs, leurs entreprises contre le roi, les villes de Picardie enlevées à son obéissance, leurs complots pour se saisir de sa personne et s'emparer de sa capitale. Voulant empêcher « la ruine totale de cet Etat et apporter quelque soulagement à la France accablée sous le poids de la tyrannie des ligueurs, » nous avons dû recourir à la force ; c'est pour le roi, non contre lui, que nous unissons

(1) *Nég. avec la Toscane.* — *L'Estoile*, juillet 1587.
(2) 12 juin 1587. Croze, append.

nos armes. Nous prions donc tous princes, seigneurs, parlements, bourgeois, de nous seconder dans cette œuvre louable et sainte, et tenons tous ceux qui s'y opposeront, « tant ecclésiastiques qu'autres catholiques, » pour « ennemis conjurés de cet Etat ».

Attentif à ce qui se passait en France, Sixte-Quint, à mesure que se déroulaient les événements, montrait des sentiments divers et parfois contradictoires. Tantôt, déplorant la mollesse et l'irrésolution de Henri III, il inclinait vers la Ligue, approuvait les Guises de rassembler des forces, les approuvait même de se laisser « subministrer » par le roi d'Espagne ; tantôt, au contraire, il penchait pour Henri III, disant que les Guises, en semant la révolte, divisaient les catholiques et favorisaient l'hérésie (1). Mais, en dépit de ces incertitudes, il restait fidèle au programme qu'il s'était tracé et qui était d'unir la Ligue avec le roi contre les hérétiques. L'archevêque de Nazareth, dont le rôle, malgré les craintes conçues par Henri III, avait été assez effacé, était mort au mois de mars à Paris. Sixte-Quint l'avait remplacé par le vénitien Morosini, évêque de Brescia, de caractère prudent et d'humeur conciliante, qui, en juillet, était arrivé en France. Les instructions que reçut le nouveau nonce à son départ de Rome montraient clairement la pensée du pape. Ramener les catholiques et spécialement les chefs de la Ligue au respect et à l'obéissance envers le roi, empêcher que le roi ne favorise les huguenots, s'opposer à la transmission de la couronne à un hérétique, faire recevoir le concile de Trente, telles étaient les instructions données à Morosini. Il lui était recommandé en outre, comme représentant le Père commun des fidèles, de ne se laisser gagner par aucun parti et de s'attacher seulement à celui qui se proposerait avec sincérité l'exaltation de la foi catholique et la paix si désirable pour la France (2).

Jusqu'ici le pape avait hésité à accorder l'aliénation des seconds cinquante mille écus de rente du temporel du clergé sollicitée par Henri III. Quand il sut que le roi s'était décidé à marcher en personne contre les hérétiques, ses hésitations cessèrent, et, le 4 août, le marquis de Pisani, envoyait porter

(1) Lettres de Pisani à Henri III, mars à juillet 1587. Jean de Vivonne.
(2) Tempesti, *Vita di Sisto V*, t. I, p. 282.

à Henri III la bulle d'aliénation. Ce furent, de la part du clergé, de nouvelles réclamations ; le nonce et Pierre de Gondi, qui, sur la demande du roi, allait être fait cardinal (1), réussirent, non sans difficulté, à l'apaiser. Mais il fallait du temps pour procéder à cette aliénation, et Henri III avait besoin d'un secours immédiat. Un mois à peine après la réception de la bulle, il suppliait le pape, par l'entremise de Pisani, de lui prêter quatre cent mille écus (2). Chose étrange ! Ces nécessités d'argent, dont il faisait l'aveu, n'empêchaient pas ses habituelles prodigalités. Le 23 août, le duc d'Epernon, qu'il avait jadis voulu marier avec une Vaudemont, épousait la comtesse de Candale, de la maison de Foix. Il n'osa donner à ce mariage l'éclat qu'il avait donné à celui du duc de Joyeuse. Le cri était unanime dans le peuple contre les deux favoris, et surtout contre d'Epernon qu'on savait mal disposé pour la Ligue et par cela même préféré du roi. Le mariage fut célébré sans fracas au château de Vincennes. On sut néanmoins qu'à l'occasion de ce mariage il avait gratifié d'une somme de quatre cent mille écus celui qu'il appelait « son fils aîné ». La mariée eut part aussi à ses libéralités. Au festin de noce, que suivit un bal « magnifique », il lui offrit un collier de perles estimé à cent mille écus (3).

Un incident, qui, plusieurs jours après, se produisit dans Paris et eût pu devenir grave, montra à Henri III combien était prompte à se soulever cette population parisienne travaillée par la Ligue. Bien que, par ses mesures militaires, il eût manifesté sa ferme résolution de combattre les huguenots, quelques prédicateurs ne laissaient pas de l'injurier en leurs sermons. L'un d'eux, un certain Prévot, curé de Saint-Séverin, n'avait pas craint de le traiter publiquement de tyran et de qualifier ses ministres de fauteurs d'hérétiques. Le roi ordonna l'arrestation de ce prêtre audacieux ; il enjoignit aussi d'arrêter le curé de Saint-Benoît, nommé Boucher, et un théologien qui avait prêché à Saint-Germain-des-Près, l'un et l'autre « trop hardis et insolents en leurs prédications ». Le peuple

(1) A la fin de 1587. Voir lettre de Catherine au pape en janvier 1588.
(2) En payant un intérêt qui serait pris sur le produit de cette aliénation. Voir, pour les négociations à ce sujet, Jean DE VIVONNE, p. 234 et ss.
(3) *L'Estoile*, août, 1587.

se répandit aussitôt par les rues, appelant aux armes et criant qu'on voulait tuer les prédicateurs et les bons catholiques.

Le tocsin fut sonné à l'église Saint-Benoit. Henri III ayant envoyé un détachement de ses gardes pour réprimer les mutins, le tumulte ne fit qu'augmenter. Quelques-uns des conseillers du roi le poussaient à sévir. Mais les avis timides prévalurent ; il rappela ses gardes, révoqua les ordres qu'il avait donnés et, par cette indulgence, affermit la Ligue dans l'idée qu'elle avait de sa force (1).

Le moment était arrivé où il allait quitter la capitale pour se mettre à la tête des troupes dont il s'était réservé le commandement. Morosini, dans une lettre qu'il adressait au pape, après avoir retracé la situation lamentable du royaume en proie aux factions et menacé à la fois de tous les maux de la guerre civile et de la guerre étrangère, dépeignait ainsi les sentiments qui se partageaient alors l'âme de Henri III : « Il donne tous les signes d'une grande piété, et il hait la sainte Ligue ; il entre en campagne contre les huguenots et il s'inquiète des succès que pourraient remporter les catholiques. Il y a en lui comme deux personnages. Il redoute la défaite des catholiques et il la désire ; il désire la défaite des huguenots et il la redoute » (1). Ce fut le 12 septembre qu'il partait enfin de Paris. Le nonce nous a transmis les particularités qui marquèrent son départ. Le matin, aussitôt levé, il se mit à genoux et pria durant une heure en versant des larmes, au point d'émouvoir les assistants. Après avoir entendu la messe et communié, il manda les membres du Parlement et les capitaines de la milice pour leur dire de veiller à la tranquillité de la ville, prit ensuite congé de la reine-mère, à qui il remit le gouvernement pendant son absence, monta à cheval et, s'étant arrêté un moment à l'église Notre-Dame pour y prier de nouveau, sortit de la capitale aux acclamations de ce même peuple qui, la veille, était prêt à s'insurger contre lui (3).

---

(1) Sur cette journée, dite « l'heureuse journée de Saint-Severin ». Voir *L'Estoile*, septembre 1587 et le *Procès-verbal de Nicolas Poulain*. — De Thou, l. LXXXVI.

(2) Tempesti, I, p. 346.

(3) *Id.*, p. 329.

VI

Lorsque Henri III quitta Paris, l'armée d'invasion avait passé la frontière. Elle comptait environ trente-cinq mille hommes, dont vingt mille Suisses et dix mille reîtres ou lansquenets, auxquels s'étaient joints deux à trois mille Français commandés par le duc de Bouillon et que rallièrent ensuite quinze cents huguenots languedociens et dauphinois amenés par Châtillon, le fils de Coligny. Le vœu secret de Henri III était que les hostilités fussent concentrées en Lorraine, afin que le duc de Guise, se portant au secours du patrimoine de sa maison avec des forces insuffisantes, fût mis en échec et peut-être accablé. Mais les envahisseurs ayant résolu de gagner la Loire pour opérer leur jonction avec le roi de Navarre, ne firent que traverser la Lorraine. Le 18 septembre 1587, ils débouchèrent en Champagne, côtoyés dès lors et harcelés par le duc de Guise, qui, sans avertir le roi, avait ajouté à ses propres troupes quatre cents lances et deux mille fantassins obtenus du prince de Parme. Continuant leur marche, les confédérés franchirent la Seine au-dessus de Châtillon, puis l'Yonne, d'où, à la mi-octobre, ils s'avancèrent vers la Loire. Dans le même temps, le roi de Navarre partait de La Rochelle avec Condé et Turenne et à la tête de troupes tirées des provinces poitevines et de la Guyenne, s'acheminait à leur rencontre. Le dessein des confédérés était, assurait-on, « de se faire voir devant Paris ». Tandis que Henri III, avec son armée de réserve, s'apprêtait à leur barrer le passage, la reine-mère, restée à Paris, expédiait ordres sur ordres pour garder les rivières et les ponts conduisant à la capitale (1).

Avant le départ du roi pour l'armée, le duc de Joyeuse était retourné en Poitou, suivi d'une jeune et brillante noblesse. Désireux de regagner la faveur de Henri III qu'il sentait lui échapper en raison de son attachement à la Ligue, rêvant peut-être de s'élever dans l'opinion du clergé et du peuple, au-dessus des Guises et de paraître à leur place le défenseur de la catholicité,

(1) Pour l'historique de l'invasion, voir Tuetey, *Les Allemands en France*, deux vol. in-8°.

il avait hâte de se signaler par quelque action d'éclat en se mesurant avec le roi de Navarre. Ce prince, en quittant La Rochelle, s'était dirigé du côté de la haute Guyenne, en vue de remonter la vallée de la Dordogne jusqu'en Auvergne, de rallier sur sa route le duc de Montmorency et de pousser ensuite vers l'Allier et la moyenne Loire. Le duc de Joyeuse se porta rapidement par l'Angoumois dans le Périgord où devait passer le roi de Navarre. Sans attendre le maréchal de Matignon qui commandait quatre mille hommes d'élite dans le Bordelais et avait promis de le soutenir, il attaqua, le 20 octobre, le chef des huguenots à Coutras. En trois heures, l'infanterie du duc fut dispersée, sa cavalerie écrasée, et lui-même périt avec quatre cents gentilshommes. C'était, depuis le commencement des guerres civiles, la première bataille rangée que les huguenots eussent encore gagnée en France. Le roi de Navarre se montra généreux après la victoire. Il rendit la liberté à la plupart des prisonniers et, donnant un exemple public de tolérance religieuse, fit célébrer en l'honneur du duc de Joyeuse les cérémonies du culte catholique, auxquelles il assista avec plusieurs des siens. Le nonce Morosini, en faisant part de l'événement au pape, ne put s'empêcher de louer la modération et l'humanité du vainqueur. « Croyez, écrivait le roi de Navarre à Matignon, croyez qu'il me fâche fort du sang qui se répand et qu'il ne tiendra pas à moi qu'il ne s'étanche ; mais chacun connaît mon innocence (1) ».

Au premier bruit du désastre de Coutras, le peuple de Paris éclata avec une telle fureur contre les huguenots, que, n'eût été la présence de la reine mère, il se fût mis, sous prétexte de religion, à piller et à tuer (2). Ce qu'on apprit de l'armée d'invasion fut du moins une compensation. Arrêtée dans ses mouvements par les troupes du roi, elle ne put franchir la Loire. Encore ne s'était-elle pas avancée jusque là sans dommage. La fatigue des longues étapes qu'elle avait dû fournir, l'insuffisance de vivres, les maladies, avaient causé dans ses rangs une telle mortalité, qu'elle avait perdu une partie notable de son effectif, et elle prit le chemin de la Beauce pour s'y ravitailler. Le duc de Guise, qui n'avait cessé de la poursuivre, se jeta, la nuit du

(1) *Lett. miss.*, 23 oct. 1587.
(2) *Nég. avec la Toscane*, 5 nov. 1587.

26 octobre, sur les quartiers des reîtres, à Vimory, près Montargis, et leur tua quelques centaines d'hommes, nombre qui, publié à Paris, crié, amplifié par les ligueurs, monta à mille, à deux mille (1). Mais, si diminuée qu'elle fût depuis son entrée en campagne, l'armée des confédérés ne laissait pas d'être redoutable. Le duc de Lorraine, qui n'appréhendait plus d'être attaqué sur son propre territoire, offrit au roi de lui amener six mille chevaux et autant de gens de pied. Henri III, se défiant d'une offre faite par l'un des chefs de la Ligue, la refusa. Catherine s'inquiéta des conséquences de ce refus. « Le roi a en tête deux armées, écrivait-elle à Villeroy, les reîtres et le roi de Navarre... Si, faute de forces, on ne peut empêcher leur jonction, tous diront qu'il l'a voulu, et il n'y a pas à douter que cela ne se crie, ne se prêche, ne se mande au pape, au roi d'Espagne et par toute la chrétienté (2) ».

Les événements tournèrent autrement qu'on pouvait le craindre. Au lieu de continuer sa marche, le roi de Navarre gagna la Gascogne et alla séjourner quelque temps à Nérac. Selon de Thou, il prit cette détermination parce que la noblesse du Poitou et de la Saintonge, qui avait combattu avec lui à Coutras, demanda, après ce grand effort, à se retirer dans ses terres. Peut-être aussi ne voulut-il pas, en allant joindre ses auxiliaires étrangers pour se porter ensuite sur Paris avec toutes les forces protestantes, tellement humilier Henri III qu'il se jetât dans les bras de la Ligue (3). Quant aux confédérés, l'union qu'ils avaient gardée jusqu'ici était sur le point de se rompre. Les Suisses étaient persuadés qu'ils étaient venus en France défendre la cause de Henri III, et, étonnés de trouver en lui un adversaire, ils avaient, quelques jours avant le combat de Vimory, envoyé vers le roi solliciter des explications. Henri III leur fit répondre qu'on les avait trompés, que c'était en réalité contre lui qu'ils portaient les armes, que par là ils violaient l'alliance des cantons avec la couronne, et il leur promit son pardon et toute sûreté, s'ils retournaient dans leur pays. Des négociations s'entamèrent sur les conditions de leur

(1) *L'Estoile.*
(2) 12 nov. 1587.
(3) Les *Mémoires de la Ligue*, II, p. 275, disent même qu'après la victoire de Coutras, il envoya vers Henri III proposer la paix. A en croire d'Aubigné, il avait interrompu sa marche pour porter à la belle comtesse de Grammont les drapeaux pris sur l'ennemi.

retraite. Comme ces négociations se prolongeaient, le roi, par une lettre du 19 novembre, les mit en demeure d'accepter ses propositions sous peine d'être traités « comme ses capitaux ennemis ».

Les confédérés s'étaient alors arrêtés à deux lieues de Chartres. Le duc de Guise se tenait à Etampes, entre eux et Paris, avec cinq cents lances et quatre mille arquebusiers, tandis que d'Epernon, établi à l'entrée du pays chartrain avec l'avant-garde de l'armée du roi, leur fermait la basse Loire. N'osant passer outre, les confédérés résolurent de gagner à grandes journées le haut du fleuve et fixèrent leur départ au 24 novembre. Le matin de ce jour, le duc de Guise, qui, instruit de leur dessein, s'était transporté à Dourdan, fondit à l'improviste sur les reîtres campés à Auneau. Les Allemands perdirent deux mille tués ou blessés, sans compter quatre cents prisonniers. Ce fut presque une déroute. Il est vrai que les Suisses n'avaient pas pris part au combat. La veille, ils avaient député au roi plusieurs de leurs capitaines pour conclure une capitulation. Elle fut signée le 27 novembre. Par cette capitulation, les Suisses, « après avoir demandé pardon à Henri III d'être venus dans le royaume sans sa permission », s'engagèrent à regagner leurs cantons et à ne plus porter les armes désormais contre le roi de France. Henri III ne se borna pas à assurer leur retraite, en les faisant escorter jusqu'à la frontière. Il leur accorda quatre mois de solde dont le premier fut payé immédiatement, et leur fournit en outre, avec des vivres, pour cinquante mille écus « de draps, de souliers et de chapeaux (1) ».

Abandonnés de leurs alliés et déjà démoralisés par la perte qu'ils avaient subie à Auneau, les Allemands n'eussent pu échapper à une entière défaite si on les eût attaqués et le duc de Guise se flattait de les « parachever ». Mais Henri III ne voulait pas que la victoire de la Ligue fut trop complète, et, aussitôt après l'affaire d'Auneau, il leur avait adressé des propositions analogues à celles qu'avaient acceptées les Suisses. Ils ne laissèrent pas, selon leur dessein, de marcher vers la haute Loire, et le roi de Navarre, de son côté, s'apprêtait à les rejoindre. Arrivés dans le Mâconnais, ayant derrière eux le duc de

(1) Cf. Lettres de Catherine, 29 nov. et 2 déc. 1587.

Guise et trouvant devant eux le gouverneur de Lyon, Mandelot, qui leur barrait la route, ils craignirent d'être enveloppés et se décidèrent à traiter. Le duc d'Epernon, qui les avait suivis jusque là à deux ou trois lieues de distance « sans rompre une lance, ni tirer une arquebusade », fut chargé par le roi d'entrer en pourparlers, et, le 8 décembre, était signée une convention par laquelle les reîtres s'obligeaient à retourner en Allemagne. Autorisation était accordée aux Français qui les accompagnaient ou de sortir du royaume ou d'y rester à la condition d'y vivre pacifiquement. Faisant pour les Allemands ce qu'il avait fait pour les Suisses, Henri III leur donna de l'argent et leur fournit une forte escorte pour protéger leur retraite.

Rien ne saurait dire le ressentiment du duc de Guise, qui se voyait frustré des succès qu'il s'était promis. « Ce sont choses étranges, écrivait-il à Mendoza, qu'il faille que les forces catholiques servent aux hérétiques pour tant de maux qu'ils ont faits à la France ». S'ils étaient passés par la Champagne ou la Lorraine, il les aurait attaqués et détruits, disait-il, « sans avoir égard à la parole donnée (1) ». Mais ils opérèrent leur retraite par d'autres directions. Châtillon, avec ses Languedociens, trouva moyen, non sans difficulté, de percer jusqu'au Vivarais. Le duc de Bouillon et ce qui demeurait des huguenots, avec une partie des Allemands, réussirent à gagner Genève par la Bresse. Le reste des Allemands traversèrent la Franche-Comté pour atteindre l'Alsace. C'est sur ceux-là que le duc de Guise exerça sa vengeance. Comme ils étaient hors de France et n'étaient plus dès lors protégés par la capitulation, il les y poursuivit en joignant ses troupes à celles du duc de Lorraine commandées par son fils, le marquis de Pont. Après les avoir presque anéantis, non encore satisfait dans sa vengeance, il se jeta, avec le marquis de Pont, sur le comté de Montbeliard, qui appartenait au duc de Wurtemberg, l'un des zélés partisans du roi de Navarre. Le pillage, l'incendie, le meurtre, le viol, les forfaits de toute sorte y furent commis par les soldats à qui avait été laissée toute licence et le duc de Guise lui-même en eut quelque honte (2).

Henri III, après avoir, par un double traité, mis fin à l'invasion, était revenu à Paris, où il était entré le 23 décembre comme en triomphe. La reine-mère et des délégués des cours

(1) Le duc de Guise à Mendoza, 11 et 16 décembre 1587. Croze, append.
(2) Tuetey, ouvrage cité. De Thou, I. LXXXVII.

souveraines étaient allés au-devant de lui, et un *Te Deum* solennel avait été chanté à Notre-Dame. Mais ces démonstrations, faites « de l'exprès commandement de Sa Majesté », ne répondaient pas aux sentiments du peuple. Donnant toutes les louanges au duc de Guise, il n'avait qu'injure et mépris pour la conduite du roi. On disait qu'il n'avait conclu ces traités que pour arracher au duc de Guise le fruit de ses exploits, que c'était là encore le prélude d'une nouvelle paix avec les huguenots. Les prédicateurs « criaient » que, sans la valeur du duc de Guise, « l'Arche fût tombée aux mains des Philistins ». Aussitôt qu'avaient été connues ces capitulations, trente à quarante docteurs de la Sorbonne avaient tenu une sorte de conseil et décrété qu'il était licite d'ôter le gouvernement aux princes qui manquent à leurs devoirs, « comme on ôte l'administration à un tuteur suspect (1) ».

A Rome, les impressions n'étaient guère différentes. Le pape, malgré l'espoir que lui avaient donné d'abord les résolutions du roi, avait gardé des défiances, et il les voyait confirmées. Ce n'est pas qu'infidèle à sa politique, il fût alors pour la Ligue contre le roi. Quand il avait appris la victoire d'Auneau, il avait montré une réserve calculée, ne voulant ni faire honneur à Henri III d'un succès qu'il n'avait pas obtenu, ni glorifier le duc de Guise au détriment de l'autorité du roi (2). Mais la conduite équivoque de Henri III durant la campagne, ses traités avec les ennemis de la religion, le bruit d'une paix prochaine avec le « Navarrais », bruit répandu à dessein par les ligueurs et répété à Rome par les amis des Guises, ne pouvaient qu'indisposer contre lui l'esprit du Saint-Père. Il lui échappait de dire « qu'il n'était pas bon de procurer de l'argent au roi, puisqu'il le dépensait en subsides aux destructeurs de son royaume », et il exprimait la crainte qu'il n'advînt de ce prince « comme de Saül à qui Dieu avait accordé la victoire contre les Amalécites, et que Dieu avait ensuite abandonné pour le punir de les avoir épargnés au lieu de les exterminer (3) ».

Ce n'était pas uniquement contre le roi qu'à Paris on mon-

(1) *L'Estoile*, décembre 1587.

(2) Pisani à Henri III, 15 déc. 1587. Jean de Vivonne. D'après cela, il n'est guère à croire, contrairement à ce que rapporte *L'Estoile*, que le pape ait envoyé une épée au duc de Guise en signe de sa victoire. Le marquis de Pisani ne dit rien de ce fait qu'il aurait certainement connu.

(3) Tempesti, I, 222.

trait de l'indignation. On enveloppait dans cette indignation son favori, le duc d'Epernon. L'on attribuait à ses conseils, à son influence, dont la reine-mère elle-même était jalouse, les honteuses capitulations conclues avec les envahisseurs. Henri III n'ignorait pas l'inimitié dont d'Epernon était l'objet, et néanmoins il ne cessait de le combler d'honneurs, tandis qu'il tenait en une sorte de disgrâce le duc de Guise qui, disait-on, les eût mérités tous. Après la mort du duc de Joyeuse, il avait donné à son favori, déjà colonel général de l'infanterie, le gouvernement de Normandie, qui était le plus considérable du royaume et qu'avait possédé Joyeuse. Il le nomma en outre amiral de France, et, le 11 janvier 1588, d'Epernon était reçu en cette qualité par le Parlement (1). L'imprudence du roi n'avait d'égale que sa faiblesse. Informé de l'étrange sentence qu'avaient rendue les docteurs de Sorbonne, il les manda au Louvre et se borna à les réprimander, sans oser sévir. Il marqua la même faiblesse envers la sœur de Guise et de Mayenne, la duchesse de Montpensier, « gouvernante de la Ligue à Paris » en leur absence, et qui, tenant à ses gages certains prédicateurs, les poussait aux sermoins séditieux. Il lui ordonna de vider la capitale, « dont toutefois elle ne fit rien » ; et il l'y laissa (2).

A peine de retour à Paris, on le vit reprendre ses dévotions et aussi ses plaisirs, faisant, au moment du carnaval, mascarades et ballets, « comme s'il n'y eût plus de guerre, ni de Ligue en France ». Il était si inconsidéré, que, le corps du duc de Joyeuse ayant été rapporté à Paris, il commanda des funérailles presque royales qui coûtèrent des sommes énormes, alors que de toutes parts on criait contre la multiplicité des impôts et que, pour subvenir aux frais de la guerre, « on eût sucé, en quelque sorte, le sang de la nation (3) ». Encore la guerre n'était-elle pas terminée. Sauf la « dissipation » de l'armée d'invasion, on n'avait, en réalité rien gagné sur les huguenots. Henri III sentait lui-même qu'il lui fallait continuer les hostilités, et il se disait résolu à se porter en personne au printemps prochain contre le roi de Navarre. Dès le mois de janvier 1588, il avait mandé à Pisani d'instruire Sixte-Quint de cette résolution, espérant que Sa Sainteté voudrait bien l'aider encore en cette nouvelle campa-

(1) De Thou, l. XC.
(2) *L'Estoile*, janvier 1588.
(3) De Thou, l. XC.

gne et s'étonnant qu'elle parût si peu apprécier le service qu'il avait rendu à la religion par le renvoi de l'armée étrangère (1). Le roi de Navarre s'attendait, de son côté, à la continuation de la guerre, et ce même mois, il écrivait à Ségur, alors en Allemagne : « Remuez toutes pierres pour que nous soyons secourus » (2).

Ce n'était pas avec les huguenots, mais avec les ligueurs que Henri III allait se trouver aux prises. A la fin de janvier, les ducs de Guise et de Lorraine et les autres chefs de la Ligue s'étaient réunis à Nancy et, à la suite de conciliabules qui se prolongèrent jusqu'au milieu de février, ils arrêtèrent les termes d'une requête à présenter au roi. Ils lui demandaient ou plutôt le sommaient de s'unir plus ouvertement à la Ligue ; d'éloigner de ses conseils et des charges importantes du royaume ceux qui s'y montraient contraires et dont ils donneraient les noms, de publier le concile de Trente et d'établir l'inquisition. Ils lui demandaient en outre de leur céder des places fortes, qui lui seraient désignées, en plus de celles dont ils étaient détenteurs ; de solder des gens de guerre « qu'il était nécessaire d'entretenir en Lorraine et ès environs pour obvier à une nouvelle invasion » ; de faire vendre sans délai les biens des hérétiques, et de taxer au tiers ou au quart de leurs biens, tant que la guerre durerait, ceux qui, depuis l'année 1560 auraient été soupçonnés d'hérésie. Ils demandaient enfin qu'on ne laissât la vie à aucun prisonnier ennemi, à moins qu'il ne fît serment de vivre catholiquement et ne s'obligeât à servir dans les armées catholiques pendant trois ans et sans solde (3). Les Guises pouvaient-ils croire que le roi adhérerait à une semblable requête ? Ne voulaient-ils pas plutôt s'attirer un refus pour s'en prévaloir ensuite contre lui ? Henri III, qui vit le piège, ne consentit ni ne refusa, et ajourna une réponse que la suite des événements devait rendre superflue.

Là ne se bornèrent pas les manœuvres des chefs de la Ligue. Bien qu'à la fin de la dernière campagne le duc de Bouillon fût venu à mourir, ils envahirent de nouveau son territoire, attaquèrent la ville de Jametz et bloquèrent encore une fois Sedan, pour se venger, prétendaient-ils, des ravages que ce

(1) Henri III à Pisani, 7 janvier et 19 février 1588. *Revue rétrosp.*, vol. XIII.
(2) 31 janvier 1588.
(3) *Mém. de la Ligue*, II, 293 et ss. — De Thou, l. XC.

prince avait commis en Lorraine. Mais, comme l'avouait le duc de Guise à Mendoza, ce leur était « un prétexte pour demeurer armés » (1). Le duc d'Aumale recommençait également ses agressions en Picardie, pendant que des émissaires cherchaient à soulever la Normandie contre le nouveau gouverneur, le duc d'Epernon. Vainement Henri III enjoignit au duc d'Aumale de cesser ces « remuements ; » vainement il envoya vers les ducs de Guise et de Lorraine pour arrêter leurs entreprises sur des villes placées sous sa protection. « Je vois bien, disait-il, que si je laisse faire ces gens là, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres à la fin. Il est temps d'y mettre ordre » (2).

Il avait d'autres sujets d'alarme. *L'invincible Armada* équipée dans la rade de Lisbonne, était alors prête à faire voile. Il n'y avait plus guère à douter qu'elle ne fût destinée contre l'Angleterre, et Elisabeth prenait des mesures de défense. Néanmoins Henri III continuait de craindre, pour son propre royaume, et plusieurs fois le marquis de Pisani s'était fait auprès du pape l'interprète de ces craintes. Il était notoire que Philippe II voulait s'emparer de quelques ports de France. Etait-ce dans le seul but de s'assurer des points d'appui pour sa formidable flotte ? Autant avide de domination que zélé pour la foi, il se proposait tout ensemble de restaurer en Angleterre la religion catholique et d'y acquérir un trône nouveau, vengeant ainsi la mort de Marie Stuart et, du même coup, ôtant un puissant secours aux réformés des Pays-Bas. Mais peut-être aussi avait-il déjà d'autres visées. En Espagne se publiaient des écrits où l'on disait que, du chef de sa première femme Elisabeth, fille ainée de Henri II, il avait droit, le cas échéant, à la couronne de France (3).

Sur ces entrefaites, le 9 mars, on apprenait à Paris la mort de Condé à Saint Jean d'Angély. C'était une perte considérable pour le parti protestant (4). Cet événement, dont le peuple fit des feux de joie, ne pouvait qu'être favorable à la reprise de la

(1) Guise à Mendoza, février 1588. Croze, append.
(2) *L'Estoile*, mars 1588.
(3) *Nég. Tosc.*, 1er mars 1588.
(4) « Cette perte, écrivait le roi de Navarre le 11 mars, ne m'est pas seulement particulière, mais publique et très importante. » La princesse de Condé, accusée d'être l'auteur de cette mort, fut arrêtée par ordre du roi de Navarre et resta en prison, à Saint Jean d'Angély, jusqu'en 1595.

guerre contre les huguenots. Le nonce pressait le roi d'engager les hostilités. Toutefois il reconnaissait qu'il fallait d'abord ramener à l'obéissance les chefs de la Ligue. Henri III avait déjà prié Sixte-Quint, par l'entremise du marquis de Pisani, de rappeler à leur devoir « ceux qui veulent se faire plus grands qu'ils ne sont et ont pour but d'assouvir leur ambition plutôt que d'avancer le service de Dieu » (1). Il ne s'était pas contenté de cette démarche. Il avait envoyé vers le duc de Guise le fidèle Bellièvre et le sieur de Guiche, qui le rencontrèrent le 8 mars en Champagne où il s'était rendu après le conciliabule de Nancy. Selon la mission dont ils étaient chargés, ils l'invitèrent à se joindre au roi dans la campagne qu'il comptait entreprendre, lui demandant en outre que « les affaires de Picardie » fussent accommodées et que, « pour l'affection particulière que le roi portait au duc d'Epernon, il eût à se servir de lui. » Le duc de Guise, gardant le silence sur le dernier article, répondit, sur les deux autres, qu'il ne pouvait rien décider sans l'avis de ses associés, et, sur sa proposition, l'on convint de tenir une conférence à Soissons. « Ils m'ont proposé de plus, écrivait le duc de Guise à Mendoza, que, si je voulais me séparer de toutes intelligences tant en Espagne qu'à Rome, le roi m'honorerait de beaucoup de bienfaits et de charges dignes de ma qualité, avec un monde d'offres extraordinaires, qui donnent plus de lumière à leurs artifices, lesquels je compare à la tentation que le diable fit à Notre-Seigneur sur la montagne (2).

Ces offres « extraordinaires », qui témoignaient à la fois de la faiblesse de Henri III et de ses craintes, n'étaient propres qu'à encourager le duc de Guise dans sa désobéissance. Non seulement il désobéissait au roi ; il conspirait contre lui. A peine était-il arrivé à Soissons que s'y présentait un envoyé de Philippe II. Le monarque espagnol, afin d'empêcher toute diversion de la France en faveur de la reine d'Angleterre, voulait que le duc de Guise et les ligueurs prissent les armes contre Henri III avant que l'*Armada* quittât la rade de Lisbonne. Il s'engageait à fournir au duc, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, trois cent mille écus, six mille lansquenets et douze cents lances, et promettait d'accréditer un ambassadeur auprès

(1) 19 février 1588, *Revue rétrosp.*, t. XIII.
(2) 9 mars 1588. Croze, append.

du parti catholique en retirant celui qui résidait à la cour de France. Un traité fut conclu sous ces conditions (1). C'est dire que la conférence de Soissons, qui ne s'ouvrit que dans la seconde moitié d'avril et à laquelle, avec Bellièvre, se rendirent le duc de Guise, les cardinaux de Guise et de Bourbon, ne devait pas aboutir. Le duc d'Aumale refusa même d'y assister.

Avant que commençât cette conférence, Morosini avait écrit au pape que, si elle restait sans résultat, il conviendrait que Sa Sainteté usât de son autorité pour obtenir à tout prix la soumission des seigneurs de la Ligue (2). Le marquis de Pisani, suivant les instructions de Henri III, n'avait cessé de solliciter à ce sujet l'intervention du Saint-Père. Cédant à ces instances, Sixte-Quint avait, le 12 avril, expédié au duc de Guise un bref où il lui mandait d'obéir au roi, de lui garder fidélité et de s'unir à lui contre les hérétiques (3). Ce bref, à supposer qu'il eût produit quelque effet, arriva trop tard. Il ressort d'une lettre de Mendoza du 14 avril que le duc de Guise, en proposant une conférence — qu'il prolongea à dessein, — n'avait voulu que gagner du temps, et que, dès cette date, un complot était, de concert avec lui, préparé dans Paris (4).

C'était dans la nuit du 24 au 25 que ce complot devait recevoir son exécution. Les Seize avaient fait « la revue secrète de leurs forces » et comptaient sur vingt mille hommes armés. Le duc de Guise avait envoyé d'avance des capitaines « expérimentés », qui s'étaient logés en divers quartiers de la ville. Les projets des conjurés étaient analogues à ceux qui avaient échoué l'année précédente. On devait tuer le duc d'Epernon et tous ceux qui étaient suspects d'être hostiles à la Ligue, marcher sur le Louvre, « rompre les gardes » et s'emparer de la personne du roi. Cette fois encore Henri III dut à Nicolas Poulain d'être averti de la conspiration. Il le fut le 22 avril. Il renforça les gardes autour du Louvre et posta dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin quatre mille Suisses qu'il appela de Lagny où ils étaient cantonnés (5). Se voyant découverts, les ligueurs parisiens dépêchèrent aussitôt vers le duc de Guise et

(1) MIGNET, *Hist. de Marie Stuart*, c. XII.
(2) Arch. du Vatic., citation de LÉPINOIS, dans *La Ligue et les Papes*, p. 110.
(3) Voir une lettre de Henri III à Pisani, 27 avril 1588. *Revue rétrosp.*, *ibid.*
(4) Mendoza à Philippe II.CROZE, append.
(5) *Procès-verbal de Nicolas Poulain.*

le pressèrent de venir se mettre à leur tête pour les sauver de la vengeance du roi.

Soit hésitation, soit désir de conciliation, Henri III ne prit pas les mesures de répression auxquelles s'attendaient les Parisiens. Le 24 avril, il adressa à Bellièvre, qui se trouvait encore à Soissons, une longue lettre, où, parlant de l'entreprise tramée contre lui et ses serviteurs, « en laquelle se dit que doit être le duc de Guise », il expliquait qu'il s'était vu dans la nécessité d'appeler des forces pour se protéger ; que toutefois il n'avait qu'un désir, celui d'embrasser et de réunir tous ses sujets. « Priez le duc de Guise, ainsi que les cardinaux de Guise et de Bourbon, pendant qu'ils sont ensemble, de prendre une bonne résolution pour achever à l'encontre de ceux de la religion les succès qu'il a plu à Dieu de nous donner (1). » Le duc de Guise, ayant eu communication de cette lettre, prétendit savoir, par des avis sûrs que ces armements étaient « pour courir sus à ses amis, » et il annonça l'intention d'aller à Paris pourvoir à leur « conservation », en même temps que se justifier auprès du roi des soupçons dont il était l'objet. Henri III, craignant que sa présence ne causât de nouvelles agitations, le fit inviter à suspendre son voyage. Le duc ne donna que des réponses « vagues et ambigües ».

D'Epernon avait alors quitté Paris pour aller prendre possession de son gouvernement de Normandie et garder cette province contre les menées de la Ligue. « Nous ne savons encore ce qui résultera de ces divisions et défiances, écrivait, le 28 avril, le secrétaire d'Etat Villeroy au maréchal de Matignon; mais le roi a déclaré qu'il ne pouvait plus vivre comme il avait vécu jusqu'ici et qu'il voulait être obéi (2). » Le 5 mai, Bellièvre était de retour de son inutile mission. Henri III le renvoya sur le champ porter au duc de Guise la défense formelle de venir à Paris, sans quoi « il le tiendrait pour criminel et auteur des troubles et divisions de son royaume (3). » Bellièvre, en transmettant cette défense, se servit-il de termes aussi nets, ou le duc de Guise résolut-il de la braver ? Quatre jours après, il se présentait inopinément dans Paris.

---

(1) *Revue rétrosp., ibid.*
(2) *Mém. de Villeroy.*
(3) *Mém. de la Ligue*, II, p. 343. — *L'Estoile*, mai 1588.

LIVRE SIXIÈME

La fin des Valois

I

Ce fut le lundi 9 mai 1588, sur l'heure de midi, que le duc de Guise entra dans Paris, escorté seulement de huit gentilshommes. Il n'était pas sans se rendre compte du danger auquel il s'exposait en y venant malgré les ordres de Henri III. Par prudence, il se décida à aller d'abord trouver la reine-mère, qui logeait, non pas au Louvre, mais dans un hôtel construit sur l'emplacement des *Filles repenties*. Il pouvait croire qu'au besoin elle lui serait une protection auprès du roi. Avant de quitter Soissons, il lui avait écrit, protestant de ses bonnes intentions et lui demandant de faire châtier les auteurs des « mensonges » répandus à son sujet (1). Il savait d'ailleurs que, quelles que fussent les circonstances, elle était, par humeur, toujours disposée à négocier ; il savait aussi que, comme lui, elle haïssait d'Epernon dont l'influence s'était substituée à la sienne. Depuis quelque temps, son rôle s'était même visiblement amoindri, et, si elle n'avait pas pris part à la conférence de Soissons, c'est qu'elle n'avait voulu s'y rendre que munie de pleins pouvoirs que le roi avait refusés (2).

Entré dans Paris par la porte Saint-Antoine, il avait dû, pour gagner l'hôtel de la reine-mère, traverser toute la ville. Bien qu'il tînt son chapeau rabattu sur ses yeux et qu'il s'effor-

(1) 7 mai 1588. *Lett. de Cath. de Médicis*, t. IX, append.
(2) Mendoza à Philippe II, 14 avril 1588.

çât de cacher le bas de son visage dans son manteau, il fut reconnu et aussitôt acclamé. On criait : *vive Guise, le pilier de l'Eglise !* Une damoiselle, « étant sur une boutique, » lui dit, au moment qu'il passait : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Catherine, quand il parut devant elle, ne put s'empêcher d'être troublée. « Encore que je sois aise de vous voir, lui dit-elle, je vous eusse vu plus volontiers en un autre temps. » Elle consentit à l'accompagner au Louvre. Elle s'y fit porter en litière, tandis que le duc suivait à pied, sans cesse acclamé par la foule. Des femmes s'approchaient de lui avec une sorte de vénération, touchaient le bord de son manteau. Il affectait de dédaigner ces démonstrations qu'au fond il recevait avec joie ; il y voyait la preuve qu'à l'occasion il pourrait tout oser.

Henri III, prévenu par sa mère de la visite du duc, avait en hâte fait assembler ses gardes. Si l'on en croit certains récits, il aurait eu d'abord la pensée de punir le téméraire qui le bravait aussi ouvertement ; mais, au moment d'en donner l'ordre, il aurait hésité. Lorsque le duc se présenta avec la reine mère, il se tenait dans la chambre de sa femme et assis. Le duc lui fit une profonde révérence, mettant presque le genou en terre. Le roi, qui « ne s'était pas remué » à son entrée, lui demanda d'un ton irrité : « Pourquoi êtes-vous venu, mon cousin ? » Guise, « ému et fort pâle » répondit qu'il avait voulu se disculper en personne des accusations calomnieuses dirigées contre lui. Peut-être la présence des deux reines fut-elle alors sa sauvegarde. Dans un long discours « étudié », il essaya de justifier sa conduite et celle de son parti. Henri III parut s'apaiser. Entré au Louvre avec appréhension, il en sortit libre et par cela même plus audacieux.

La multitude, qui, massée aux abords du palais, attendait impatiemment la sortie du duc, se précipita sur ses pas, dès qu'elle l'aperçut, et l'acclama de nouveau. Le lendemain, 10 mai, vers les quatre heures de l'après-midi, eut lieu entre lui et le roi, au logis de la reine mère, une seconde entrevue, dans laquelle on traita des affaires de Picardie. Quand Henri III se retira pour regagner le Louvre, le duc l'accompagna et, exagérant les signes de déférence, marcha tête nue, à ses côtés, jusqu'au château. Là il assista au souper de ce prince et, en sa qualité de grand maître de la maison du roi, lui donna la serviette.

« Il semblait, dit un témoin de ces journées, que tout allait assez bien ».

Ces marques de respect et presque d'humilité du duc de Guise ne trompaient pas Henri III. Il sut que des partisans du duc, des capitaines, des soldats, pénétraient « file à file » dans Paris, que l'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, « qui était l'intellect agent de son conseil », était descendu à l'hôtel de Lorraine. Depuis l'arrivée du chef de la Ligue, toute la ville était en fermentation. Le roi, appréhendant quelque mouvement, prit des mesures de précaution. Dès le lundi 9, il avait enjoint au prévôt des marchands, Perreuse, de faire exercer une étroite surveillance tant aux portes que dans l'intérieur de la ville. Le 10, il prescrivit des perquisitions dans les hôtelleries et autres lieux où se pouvaient trouver des étrangers et « gens qui n'auraient légitime aveu ». Ces prescriptions ne furent qu'à demi exécutées. La milice municipale n'était pas toute en la main du roi, et dans le corps de la ville on comptait plus d'un ligueur. Le soir du 11, comme l'agitation croissait, le prévôt des marchands, par ordre de Henri III, convoqua les échevins et « aucuns colonels », et il fut décidé que celles des compagnies de bourgeois dont on était le plus sûr se tiendraient en armes la nuit et feraient bonne garde par quelques places ». A ces mesures le roi en ajouta une plus efficace. Le jeudi 12, à quatre heures du matin, les habitants étaient réveillés par le son des fifres et des tambours. C'étaient les Suisses qui, cantonnés dans les faubourgs, pénétraient dans Paris avec un régiment de gardes françaises et venaient prendre position par détachements séparés, sur divers points de la ville.

A la vue de ce déploiement de troupes, plus d'un parmi ceux qui, sans se mêler à ces agitations, observaient les évènements, tint le duc de Guise « pour perdu ». Si ces troupes « fussent allées droit à son logis, lit-on dans quelques récits, c'en était fait de lui ; on pouvait tirer le rideau ; la farce était jouée ». Loin d'avoir cette hardiesse, Henri III fit dire au duc que ces forces avaient ordre « de ne rien entreprendre, ni d'offenser aucun, et seulement de tenir ferme à ce qu'il ne survînt aucun tumulte ou mutinerie ». Mais le peuple avait aussitôt pris l'alarme. Les bruits les plus sinistres circulaient. On disait que le roi, une fois maître de la ville, devait faire pendre tous « les bons catholiques », que les potences étaient déjà dressées. En

un moment, les boutiques se ferment ; les chaînes sont tendues, des barricades élevées aux coins des rues, et chacun court aux armes.

Une collision entre les troupes du roi et le peuple semblait inévitable. Le nonce Morosini essaie de s'entremettre pour empêcher l'effusion du sang. Courageusement, « à travers les piques et les arquebuses », il va au Louvre trouver le roi et le conjure de se montrer au peuple, l'assurant que sa seule présence suffira à arrêter l'émeute. Henri III, incertain, inquiet, ne sait à quoi se résoudre. Les bourgeois envoient le prier de rappeler ses troupes. Il continue à les laisser immobiles devant l'insurrection grandissante. Dans chacun des postes qu'elles occupaient, elles étaient entourées et comme tenues prisonnières par le peuple armé et frémissant qui menaçait, si elles ne se retiraient, de les tailler en pièces. Le roi donna enfin l'ordre de les ramener vers le Louvre. Déjà ceux des Suisses qui étaient postés au Marché-Neuf commençaient à battre en retraite, quand un coup de feu parti de leurs rangs, — à ce qu'on croyait, — tua un bourgeois. Aussitôt ils sont assaillis, et cinquante à soixante des leurs restent sur le carreau. Ils jetaient leurs armes, fuyaient, levaient les mains au ciel, criant : « France, France, chrétiens nous ! »

Les autres compagnies de Suisses eussent vraisemblablement subi le même sort, si Henri III, pour sauver ses soldats, ne se fût résigné à demander l'intervention du duc de Guise, qui acquiesça à sa prière, voulant se donner le mérite de la modération et montrer en même temps son ascendant sur la foule. On eut alors un singulier spectacle. On vit le duc, en pourpoint de satin blanc et sans armes, précédé de deux pages, s'avancer parmi le peuple, « passant de barricade en barricade », le contenir par sa parole, puis aller dégager les troupes parquées et prisonnières, qui défilèrent devant lui en le saluant comme leur libérateur. Partout retentissaient dans la multitude les cris de *Vive Guise !* auxquels s'ajoutaient parfois d'autres cris, tels que ceux-ci : *Il ne faut plus lanterner ; il faut conduire Monsieur à Reims.*

La bataille était évitée. Mais, des deux côtés, on demeurait en armes. Tandis que les troupes du roi étaient massées autour du Louvre, le peuple, de peur de surprise, fortifiait ses barricades et les poussait jusqu'aux abords du château. Toute la nuit,

chacun se tint sur ses gardes, « chandelles et flambeaux allumés aux fenêtres de toutes les maisons ». Le vendredi 13, la nouvelle se répandit que d'autres forces approchaient de la capitale. C'était le régiment de Picardie que, l'avant-veille, le roi avait mandé avec plusieurs compagnies d'ordonnance. On crut que ces forces devaient se joindre aux Suisses pour charger les Parisiens. Le prévôt des marchands et les échevins, accompagnés de quelques capitaines de la cité, se rendirent au Louvre et représentèrent à Henri III que, s'il ne renvoyait ses troupes, les pires événements étaient à redouter. Le pauvre roi répondit « qu'il ferait tout ce qu'on voudrait ». Il envoya aux régiments qu'il avait appelés du dehors l'ordre de rebrousser chemin et fit sortir les Suisses de Paris.

Le tumulte néanmoins, au lieu de diminuer, grandissait. Du haut des chaires des prédicateurs disaient « qu'il fallait aller quérir frère Henri dans son Louvre ». Trois à quatre cents moines de tous les couvents étaient armés et prêts à marcher vers le château avec les insurgés. En vain la reine-mère, s'acheminant non sans peine, par les rues retranchées de barricades, jusqu'à la demeure du duc de Guise, lui demanda de s'interposer de nouveau. D'un ton froid et hautain, il répond que cette fois il ne pourrait se faire écouter du peuple. Mais déjà Henri III a été averti par l'un de ses serviteurs qu'on en veut à sa personne. Il se décide à fuir. Il sort du Louvre à pied, une baguette à la main, « comme s'allant promener » et gagne les Tuileries où était son écurie. Il monte à cheval et, escorté des Suisses et des soldats français de sa garde, s'éloigne avec les courtisans et les conseillers demeurés fidèles. « Dieu soit loué ! s'écriait-il, j'ai secoué le joug ». Il atteint Saint-Cloud, puis Rambouillet, d'où le lendemain il se rendait à Chartres, laissant le duc de Guise maître dans Paris. « C'est la ruine du royaume », disait le nonce. « La crise ne peut qu'aller en empirant, écrivait Cavriana ; nous avons deux rois (1) ».

Catherine était restée à Paris, sur la demande de son fils, pour essayer « par sa prudence d'assoupir le tumulte ». Le

(1) Les documents relatifs à ces journées sont très nombreux et ne diffèrent que sur quelques points de détail. Outre les *Mém. de la Ligue*, *L'Estoile*, De Thou et deux récits contemporains insérés dans les *Arch. cur.*, t. XI, on doit citer particulièrement les lettres de Henri III et du duc de Guise publiées dans la *Revue rétrosp.*, t. VI.

nonce Morosini y était resté également afin de seconder les efforts de la reine-mère. Henri III, par son évasion, déjouait les calculs du duc de Guise, qui, en le tenant dans Paris, l'avait à sa merci. « J'eusse pu mille fois l'arrêter, écrivait-il quatre jours après à ses partisans en province ; mais à Dieu ne plaise que j'y ai jamais pensé (1) ». Peut-être n'osa-t-il aller jusque là, et la suprême audace lui manqua-t-elle. Peut-être aussi crut-il qu'en s'appuyant sur la Ligue, une fois maîtresse du royaume, il arriverait plus sûrement au but de ses secrètes ambitions qu'en s'y portant de lui-même par un coup de force.

Quelle que fût sa véritable pensée, il prit aussitôt les mesures qu'il jugeait nécessaires. Voulant faire croire que les entreprises imputées à Henri III avaient été l'unique cause de la révolte, il ordonna d'abattre les barricades, et, le lendemain du départ du roi, il n'y avait plus trace d'insurrection dans Paris. En même temps il achevait de se rendre maître de la capitale. Le cardinal de Guise, puis le cardinal de Bourbon étaient venus le rejoindre pour l'aider de leur concours. Dès le 14 mai, le duc se faisait livrer la Bastille et en donnait le commandement à l'un des Seize. Il occupa de même l'Arsenal, le Temple, le château de Vincennes. Le prévôt des marchands, Perreuse, qui avait pris parti pour le roi fut incarcéré, et la municipalité dissoute. Le 18 mai, une « compagnie de bons bourgeois catholiques » se réunissait à l'Hôtel-de-Ville et procédait à de nouvelles élections. Un « archi-ligueur », La Chapelle-Marteau fut élu prévôt des marchands, et l'on nomma d'autres échevins. On remplaça également les capitaines et les lieutenants de la milice (2). Dès lors tout Paris fut au pouvoir du duc de Guise.

Il ne suffisait pas, pour le succès de ses desseins, que la Ligue possédât Paris ; il fallait qu'elle eût aussi la France. La nouvelle municipalité, le jour même de son installation envoya à toutes les villes catholiques une circulaire où, disant comment le peuple avait sauvé sa liberté et sa religion, elle les invitait « à s'unir à Paris, comme les membres au chef, avec plus d'ardeur et de volonté que jamais ». A cette circulaire étaient jointes des lettres du duc de Guise, dans lesquelles il exhortait les

(1) *Revue rétrosp., ibid.*
(2) Reg. de l'Hôtel de Ville, 18-23 mai 1588. *Arch. cur.* t. XI.

habitants des mêmes villes, « comme frères et compatriotes », à employer pour le bien de la foi « cette occasion venue inopinément du ciel ». Dans des lettres particulières à ses partisans, il retraçait d'un style triomphant cette journée des Barricades « toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu », disait comment « il avait mis de l'ordre » dans l'émeute, empêché « les pilleries et les massacres », et, en confondant par sa modération les calomniateurs qui l'accusaient de complots homicides, témoigné de « son zèle au service et à l'honneur du roi ». Bien qu'on eût persuadé à Sa Majesté de quitter Paris, ajoutait-il, il espérait que, mieux conseillée, elle renoncerait à d'injustes défiances. S'il en était autrement et « que le mal continuât », il saurait, avec les moyens que Dieu avait mis en son pouvoir, « défendre ensemble la religion et les catholiques » et les délivrer de « la persécution » que leur préparaient dans l'entourage du roi les fauteurs d'hérétiques (1).

Ce n'était pas sans intention que le duc de Guise parlait de son zèle pour le service du roi. Tout en agissant en rebelle, il ne voulait pas le paraître. Il sentait que la Ligue ne dominerait effectivement la France que si elle parvenait à reconquérir le souverain fugitif et à gouverner en son nom. Sur le désir exprimé par la reine mère, il laissa des délégués du Parlement porter à Henri III des assurances de soumission (2). Lui-même adressa au roi une lettre remplie de déférence, où se disant « malheureux » des soupçons qu'on avait inspirés à Sa Majesté contre lui, il rappelait avec quelle « franchise » il était venu la trouver, au hasard de sa vie, pour dissiper ces soupçons, quelle peine il avait prise pour contenir le peuple à qui « de justes craintes » avaient mis les armes à la main, et combien par cette conduite il s'était montré éloigné des machinations que lui imputaient ses ennemis. « Le subit partement de Votre Majesté m'ôta le moyen de pouvoir, comme j'avais envie, de raccommoder toutes choses à son contentement. Je continuerai néanmoins cette même volonté, et j'espère me comporter de telle sorte que Votre Majesté me jugera très fidèle sujet, qui ne désire qu'acquérir l'heur de ses bonnes grâces (3) ».

Dans le moment où le duc de Guise signait ces menteuses

(1) 17 mai 1588. *Mém. de la Ligue*, II, p. 363-7.
(2) *L'Estoile*, 19 mai 1588. Cf. Lett. de Catherine, 20 mai.
(3) 17 mai 1588. *Arch. cur.*, t. XI.

protestations, Henri III, ne voulant pas qu'on pût croire qu'il avait fui par peur devant les rebelles, écrivait à tous les gouverneurs de provinces pour « les avertir au vrai » de ce qui s'était passé. Dans ces lettres, qui, par « l'humilité » du style, « ne respiraient ni la grandeur, ni la royauté », il parlait longuement des troubles qui s'étaient élevés dans Paris et dont il laissait entendre que le duc de Guise avait été l'instigateur, disait ses inutiles efforts pour les apaiser, comment, menacé en son château du Louvre, il s'était décidé à sortir de la capitale plutôt que de réduire par la force les habitants d'une cité qui lui était « si chère », et finalement priait les gouverneurs et, avec eux, tous « ses bons serviteurs » d'empêcher que ces troubles ne s'étendissent au reste de son royaume. Dans d'autres lettres adressées aux bonnes villes, il faisait appel à leur fidélité et les mettait en garde contre ceux « qui entreprendraient de les émouvoir à l'exemple de Paris ». Il écrivait également aux Parisiens, leur disait qu'on les avait trompés, qu'il n'avait jamais eu les intentions hostiles que lui prêtaient certains factieux, et les exhortait à « se tenir unis et conjoints avec lui » (1).

Dans cette lettre aux Parisiens, il s'abstenait de toute insinuation contre le duc de Guise et ne le nommait même pas. En revanche, il l'accusait formellement dans une autre qu'il adressait au marquis de Pisani, et à laquelle était joint un mémoire détaillé sur les événements. « Vous verrez par ce mémoire ce qui m'est arrivé à Paris et l'occasion que j'ai de me sentir offensé de ceux qui en sont cause et particulièrement de mon cousin le duc de Guise. Vous ferez savoir à notre Saint-Père que, nonobstant ce qui est advenu, je persiste en mon premier dessein de faire la guerre aux hérétiques et à cette fin de m'acheminer en Poitou, pourvu que le duc de Guise veuille sortir de la ville de Paris et se retire en son gouvernement de Champagne pour être prêt à s'opposer à une nouvelle descente d'étrangers comme nous en sommes menacés... Mais s'il refuse ce parti et continue à préférer l'établissement de sa grandeur et autorité à ma bonne grâce et à l'union des catholiques, vous direz à Sa Sainteté que je jouerai de mon reste et me fortifierai de tous ceux que je connaîtrai être propres... pour l'empêcher de passer plus outre et conserver ce qui m'appartient (2) ».

(1) 17 et 19 mai 1588. *Revue rétrosp.*, t. VI.
(2) 18 mai. *Ibid.*

Ce « reste », qu'il ne précisait pas, était vraisemblablement une alliance avec le roi de Navarre. Morosini en avait eu tout d'abord l'appréhension, et, deux jours après la fuite du roi, il avait eu, à ce sujet, une long entretien avec le duc de Guise. « C'est au nom du pape que je vous parle, lui avait-il dit. De la décision que vous prendrez dépend la conservation de la foi et du royaume, comme celle de votre personne et de votre honneur. Vous voulez l'extermination de l'hérésie ; mais vous-même m'avez avoué que la guerre contre les hérétiques était impossible sans le concours du roi. Il faut donc vous unir à lui ; autrement vous le forcerez à se jeter dans les bras des huguenots, et ceux-ci à leur tour, se joindront contre vous aux protestants étrangers... Serait-ce que vous aspiriez à la couronne ? Je ne le veux supposer. Si les princes et les grands de la Ligue vous acclament comme duc de Guise, pensez-vous que, se jugeant vos égaux, ils voudront vous révérer comme roi ? Sachez aussi que Sa Sainteté est trop pénétrée de ce qu'on doit à la dignité souveraine pour jamais soutenir la révolte d'un sujet contre son maître légitime (1) ».

Le nonce ne se trompait pas sur les sentiments de Sixte-Quint. A la première nouvelle des événements de Paris, il fut étonné de l'audace du duc de Guise ; il le fut plus encore de la faiblesse de Henri III. Très jaloux lui-même de son autorité temporelle, n'ayant pas hésité, en certaines circonstances, à punir avec une extrême rigueur, les entreprises contre cette autorité, il ne comprenait pas les incertitudes du roi. D'après ce qu'écrivait au nonce le secrétaire d'Etat pontifical, le cardinal de Montalto, il disait : « Le roi avait ou non confiance dans le duc de Guise. S'il avait confiance en lui, pourquoi appeler toutes ces troupes dans Paris ? S'il le suspectait, il devait se saisir de lui, soit la première fois, quand il s'est présenté avec la reine mère, soit la seconde, quand, au souper du Louvre, il a donné la serviette. Et il n'y avait pas de tumulte à craindre ; le chef pris, personne n'eût bougé (2) ». Dans une conversation avec l'ambassadeur de Venise, il fut plus catégorique : « Si le roi tenait le duc de Guise pour ennemi, pourquoi ne pas l'arrêter et lui faire trancher la

(1) Tempesti, t. II, p. 79. Catherine, dans une lettre du 15 mai, parle d'un entretien du nonce avec Guise et le loue, sans entrer dans le détail.
(2) *Ibid.*

tête ? » Et il ajoutait : « Fuir de Paris ! Pourquoi ? Par peur d'être massacré ? S'il l'eût été, du moins il fût mort en roi (1) ». Autre fut le langage du roi de Navarre, lorsqu'il apprit ces événements : « C'est maintenant la saison où l'on connaîtra les bons Français (2) ».

II

A peine le roi parti de Paris, Catherine, à qui les malheurs du royaume rendaient un rôle que lui avait enlevé d'Epernon, était entrée en pourparlers avec le duc de Guise. Elle avait demandé que d'abord « toutes choses fussent remises dans Paris comme elles étaient auparavant » et que « ceux de cette ville » fissent leur soumission « aux pieds du roi » ; à quoi le duc, « ferme et entier », avait répondu que les Parisiens n'avaient commis « aucune faute », qu'ils ne s'étaient armés que pour se défendre et « qu'en implorant pardon ils se reconnaîtraient coupables » ; qu'au reste il adresserait au roi, « au nom du cardinal de Bourbon et d'eux tous », une requête où seraient consignées leurs réclamations (3). Mais il tardait, sous divers prétextes, à envoyer cette requête (4), et ce n'était pas sans dessein. Afin d'être plus en mesure d'imposer ses conditions, il se fortifiait chaque jour davantage. Pendant qu'en Bourgogne le duc de Mayenne concentrait des troupes, qu'en Picardie le duc d'Aumale assiégeait Boulogne, il levait des régiments dans Paris, s'emparait des postes voisins de la capitale, envoyait son frère, le cardinal de Guise, homme d'action et de résolution, s'assurer de Meaux et de Château-Thierry, et s'apprêtait lui-même à occuper d'autres places de la Seine et de la Marne.

Henri III, de son côté, tout en se montrant disposé à un accommodement, appelait des forces autour de lui. Je n'ai pas encore reçu leur requête, écrivait-il, le 24 mai, au marquis de Pisani, et « je ne sais au vrai ce qu'ils désirent de moi » ; puis,

(1) Gritti au doge, 4 juin. HUBNER, II, p. 192 et ss.

(2) Fin mai ou commencement de juin 1588. *Lett. miss.*

(3) Pour ces premiers pourparlers, voir les lettres de Catherine à partir du 14 mai 1588.

(4) Le 20 mai, cette requête, que l'archevêque de Lyon était chargé de rédiger, n'était pas encore « mise au net ».

énumérant tous les attentats qu'après son départ de Paris les ligueurs avaient commis contre son autorité : « Je serais très marri que Notre Saint-Père les voulût favoriser en quelque manière que ce soit en leurs desseins, comme ils publient qu'ils seront, parce que ce serait me contraindre à des résolutions que je ne prendrai que par une nécessité extrême, laquelle je désire fuir et éviter de tout mon pouvoir (1) ». Le pape, ayant eu connaissance de cette lettre, craignit cette fois, comme Morosini, que le roi, poussé à bout, ne recourût à l'appui des huguenots. « Si tout cela est vrai, dit-il à Pisani, Dieu châtiera ceux qui font le mal » et il promit d'intervenir. Le voyant dans ces dispositions, l'ambassadeur le pressa d'adresser aux chefs de la Ligue un bref où il les menacerait des foudres apostoliques. Le cardinal François de Joyeuse, l'un des frères de l'ancien favori du roi, et qui était alors protecteur des affaires de France, joignit ses instances à celles de Pisani (2). Mais Sixte-Quint n'entendait pas se prononcer aussi expressément. S'il condamnait la conduite du duc de Guise, il blâmait aussi celle du roi. Il se contenta d'écrire de sa main à Henri III qu'il ne l'abandonnerait pas, lui offrant, au besoin, l'assistance d'un légat, et manda au nonce de ne rien épargner pour amener un rapprochement entre le roi et le duc (3).

La requête que, dans l'intervalle, les chefs de la Ligue avaient transmise à Henri III n'était pas de nature à faciliter ce rapprochement. Signée du cardinal de Bourbon et du duc de Guise, elle lui était présentée au nom « des cardinaux, princes, seigneurs et députés de la ville de Paris et autres villes catholiques, associés et unis pour la défense de la religion ». On y demandait au roi, non seulement de reprendre, de concert avec le duc de Guise, comme il l'avait lui-même proposé, la guerre contre les hérétiques ; mais d'abord de donner contentement à son peuple en éloignant de sa personne et privant de leurs charges et offices le duc d'Epernon et son frère La Valette, lieutenant général de Provence, reconnus « par toute la nation

(1) *Revue rétrosp.*, t. VI.

(2) Lettres de Pisani et du cardinal de Joyeuse au roi, 13 juin 1588, Jean DE VIVONNE. Le cardinal de Joyeuse avait succédé, comme protecteur, au cardinal d'Este, en vertu de lettres patentes du roi du 16 février 1587.

(3) TEMPESTI, II, p. 6, 7. Cf. Lettre de Henri III à Pisani, 4 juillet 1588. *Revue rétrosp., ibid.*

comme fauteurs d'hérétiques » et la cause principale des désordres de l'Etat. Il lui serait dès lors aisé de diminuer les impôts et de réformer les abus. On attendait aussi de sa prudence les mesures propres à empêcher que le royaume ne tombât « quelque jour » sous le joug des hérétiques. Les auteurs de la requête lui demandaient en outre de tenir les bourgeois et habitants de Paris « pour ses très fidèles serviteurs et sujets, comme ils ont toujours été », et de confirmer l'élection que, dans l'intérêt de la tranquillité publique, ils avaient faite d'un nouveau prévôt des marchands et de nouveaux échevins, et de ne pas s'ingérer désormais dans le choix des magistrats de la cité. Enfin, s'il plaisait à Sa Majesté de rentrer dans sa ville de Paris, ils la priaient « d'avoir agréable » de n'y ramener que ses gardes ordinaires, en laissant toutes autres forces éloignées d'au moins douze lieues de la capitale (1).

On eût pu croire qu'une requête aussi audacieuse aurait porté Henri III à une résolution énergique. Il négocia encore. Dans une réponse écrite que, le 29 mai, il fit tenir à la reine mère, il répétait qu'il était dans la ferme intention de combattre les hérétiques, promettait de réunir les Etats généraux, où il serait avisé à la réformation des abus et au soulagement du peuple ainsi qu'aux moyens d'empêcher que le royaume passât jamais aux mains des hérétiques, et se déclarait prêt à user de clémence envers les Parisiens s'ils lui donnaient « tant pour le regard du passé que pour l'avenir », la satisfaction qu'ils devaient. En ce qui concernait le duc d'Epernon, il montrerait « qu'il était prince équitable, qui, sans faire tort ni injure à personne, préférait l'utilité publique du royaume à toute autre chose (2) ». Deux jours auparavant, comme témoignage de sa sollicitude pour le bien de ses sujets, il avait par lettres patentes, annulé à la fois trente-cinq édits bursaux. Le 31 mai, par d'autres lettres patentes, il convoquait à Blois, pour le 15 septembre, les Etats généraux. Le duc d'Epernon étant alors venu le trouver à Chartres, il obtint de lui qu'il se démît du gouvernement de Normandie et se retirât en Provence dont il avait aussi le gouvernement.

Le duc de Guise, qui n'avait pas fait connaître encore tout

(1) *Mém. de la Ligue*, II, p. 373-382.
(2) *Ibid.*, p. 382-386.

ce qu'il comptait exiger, se disposa à marcher sur Chartres afin de contraindre la volonté du roi. En même temps il pressait le prince de Parme de diriger trois à quatre mille lansquenets et cinq à six cents lances vers la frontière et réclamait de l'argent de Philippe II pour une levée de huit mille Suisses (1). C'était la guerre entre la Ligue et le roi. Henri III, qui, malgré ce qu'il avait laissé entendre au pape, hésitait sans doute à s'appuyer ouvertement sur les huguenots, craignit de n'être pas en état avec ses seules forces, de lutter victorieusement contre celles de la Ligue. Il avait dépêché des commissaires dans les provinces, et les avis qui lui parvenaient n'étaient pas pour lui donner confiance. Nulle province dont il fût sûr. En dehors des protestants et des « politiques » qui leur étaient associés, il y avait, dit un écrit du temps, deux partis en France, celui de la Ligue, qui était « le plus grand », et celui du roi, qui était « le plus légitime, mais le plus faible (2) ».

La crainte d'échouer dans la lutte, échec qui eût été sa perte, dicta à Henri III des déclarations humiliantes que, le 2 juin, il transmit par la reine mère aux chefs de la Ligue. Il voulait, assurait-il, « oublier entièrement les choses passées, sans qu'il en fût jamais parlé, et ne ferait aucune différence d'eux tous et de tous ceux de leur parti, non plus que de ses autres sujets » ; il voulait « tenir le cardinal de Bourbon comme pour un second père et désirait qu'il fût à la cour avec tout l'honneur qui convenait à sa qualité et à son âge » ; il désirait de même « avoir près de lui » le duc de Guise, il « l'aimerait », prendrait ses conseils « en toutes les occasions », et le chargerait de commander après lui dans ses armées. Pendant que se tiendraient les Etats généraux, il enverrait les maréchaux de Matignon et d'Aumont combattre les hérétiques, le premier en Guyenne, le second en Dauphiné. Il faisait valoir enfin que, le duc d'Epernon s'étant retiré loin de la cour, il ne pouvait plus y avoir à son sujet « difficultés ni défiance » (3).

Si grandes que fussent ces nouvelles concessions, elles ne

(1) Lettre du duc de Guise au prince de Parme, 30 mai. Croze, append.

(2) *Satire Menippée*. Cf. De Thou, l. XCI. Le 30 mai, Mendoza écrivait à Philippe II : « Le duc de Guise a placé les affaires de la Ligue dans un tel état que le roi, s'il veut se réconcilier avec les ligueurs, n'a plus d'autre parti à prendre que de remettre toutes ses forces entre leurs mains. » Croze, *ibid.*

(3) Voir lett. de Catherine à Henri III, 2 juin 1588.

satisfaisaient pas le duc de Guise. Il se plaignait notamment qu'on laissât encore à d'Epernon trois ou quatre gouvernements (1) avec celui de Provence. Mais elles l'étaient assez pour le convaincre que le roi céderait à ses autres exigences, et il s'abstint de marcher sur Chartres. Il voulait que, par un traité formel et non par de simples déclarations, « il fût avisé tant à la sûreté de la religion qu'à sa sûreté particulière » et à celle de ses partisans. Sondé indirectement par la reine mère, il donna à entendre qu'en ce qui le regardait personnellement, il lui suffirait qu'à sa charge de grand maître de la maison du roi on joignit celle de généralissime de ses armées, c'est-à-dire la lieutenance générale. Catherine, qui savait le duc de Guise soutenu par l'Espagne, conseillait à son fils de sortir à tout prix de cette situation. « J'aimerais mieux, écrivait-elle à Bellièvre, donner la moitié de mon royaume et lui donner la lieutenance et qu'il me reconnût et tout mon royaume que demeurer haletant où nous sommes de voir le roi encore plus mal ; je sais bien que c'est une dure médecine avaler ; mais il est encore plus dur de se perdre de toute l'autorité et obéissance » (2). Vieillie, souvent malade et par moments semblant découragée, c'était la dernière fois qu'elle intervenait directement dans les affaires du roi. Son rôle finissait et sa vie était comptée.

Le duc de Guise, bien que renonçant à se porter sur Chartres, continuait à se fortifier. Tandis qu'il se préparait à assiéger Melun, le cardinal de Guise s'introduisait dans Troyes par surprise, y soulevait le menu peuple et, à la place des magistrats municipaux qui lui étaient suspects, en faisait élire d'autres à sa dévotion. Henri III, ne se jugeant pas en sécurité à Chartres, s'était retiré à Rouen (3), non sans s'être assuré par avance de l'accueil que lui ferait la population. L'avant-veille, les princes ligués avaient remis à la reine mère un écrit rédigé, comme l'avait été leur précédente requête, par l'archevêque de Lyon, et où étaient précisées les garanties qu'ils réclamaient. Leurs demandes étaient à peu près les mêmes que celles qu'ils avaient présentées à la suite des conciliabules de

(1) Nommément ceux d'Angoumois et de Saintonge.
(2) Catherine à Bellièvre, même date.
(3) 11 juin 1588.

Nancy. C'était que le roi jurât d'extirper l'hérésie et par des mesures positives empêchât qu'aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie, quelque droit qu'on dût invoquer en sa faveur, ne parvint, le cas échéant, à la couronne ; c'était qu'il fît publier le concile de Trente, qu'il fit procéder à la vente des biens des hérétiques « pour en employer les deniers à l'entretien de deux armées, l'une en Poitou conduite par le duc de Guise en l'absence du roi, l'autre en Dauphiné par le duc de Mayenne ». C'était encore que le roi leur laissât pour six ans les villes de sûreté concédées par le traité de Nemours et leur en accordât « un certain nombre » d'autres. En tête de ces divers articles il était dit hypocritement que tous les catholiques « devaient jurer d'employer leurs personnes, biens et tout ce que Dieu leur avait donné de moyens, pour la défense du roi, de son Etat, couronne et autorité envers et contre tous » (1).

Ce fut sur ces articles que s'engagèrent dès lors les discussions entre la reine mère et les princes. Elles se prolongèrent pendant près d'un mois. « Un jour nous sommes presque d'accord, disait Catherine, et l'autre loin du marché. Il faut prier Dieu qu'il ait pitié ; car, étant ainsi, tout se perd, et la religion et l'Etat, et enfin nous serons, et les bons et les mauvais, tous ruinés » (2). Fatigué et irrité de ces lenteurs, Henri III mandait, le 4 juillet, à Pisani « qu'il n'avait pas encore voulu tourner son indignation et sa puissance contre ceux qui troublaient son royaume, que son naturel et sa conscience répugnaient à la guerre contre les catholiques ; mais que, s'il ne réussissait pas à les ramener par la douceur, « il serait contraint de mettre toutes pièces en œuvre pour conserver ce qui lui appartenait ». Il acceptait l'offre que lui faisait le pape de l'assister de l'autorité d'un légat, et, pour accélérer les choses, il demandait que cette autorité fût attribuée au nonce Morosini. « Il me faut la paix dedans trois semaines ou un mois au plus tard » ; sinon « je m'attaquerai à ces gens ici des pieds et des mains » (3).

On conçoit que les huguenots n'étaient pas sans s'inquié-

(1) *Mém. de la Ligue*, II, p. 399 et ss.
(2) Lettre du 20 juin au duc de Nevers.
(3) *Revue rétrosp.*, t. VI.

ter de ces négociations. Lesdiguières en Dauphiné, le duc de Montmorency en Languedoc avaient déjà repris les armes. En Poitou, le roi de Navarre venait de s'emparer de Marans (1), et il ordonnait dans toutes les villes de son parti des levées de deniers pour aider à la guerre. « Nos ennemis qui nous ont laissé quelque relâche par leurs divisions, écrivait-il à Jean-Casimir, sont sur le point de s'unir à notre ruine... » Pour leur résister, « nous avons besoin de l'assistance de tous nos amis, entre lesquels vous tenez lieu des premiers ». Le 7 juillet, l'union qu'il redoutait était enfin conclue. L'édit qui la consacrait était publié le 10 à Rouen et le 21 à Paris.

Aux termes de cet édit, Henri III, renouvelant le serment prêté par lui à son sacre, « jurait d'employer toutes ses forces et moyens » à l'extirpation de l'hérésie et de ne faire jamais ni paix, ni trêve avec les hérétiques », ordonnait à tous ses sujets de s'unir à lui par le même serment et de jurer que, dans le cas où « Dieu disposerait de sa vie sans lui donner des enfants », ils n'obéiraient à aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Par d'autres articles, il promettait de n'admettre aux charges militaires, comme aux offices de judicature et de finances, que des catholiques avérés, prohibait toutes ligues et associations « tant au dedans qu'au dehors du royaume » contraires à la présente union et déclarait criminel de lèse-majesté quiconque refuserait de la signer ou s'en départirait après l'avoir signée. Il accordait amnistie pleine et entière pour tous les faits passés et notamment pour « ce qui était advenu les 12 et 13 mai ». De plus, par des articles secrets, il s'engageait à recevoir le concile de Trente, sans préjudice toutefois des droits de la couronne et des libertés de l'Église gallicane, laissait aux princes catholiques, pour six ans, les villes de sûreté concédées par le traité de Nemours, en concédait d'autres, telles qu'Orléans, Bourges et Montreuil-sur-Mer, promettait d'envoyer deux armées contre les huguenots, l'une en Poitou commandée « par tel qu'il lui plairait d'aviser », l'autre en Dauphiné conduite par le duc de Mayenne, et, pour subvenir à l'entretien de ces deux armées, de procéder sans retard à la vente des biens des hérétiques (2).

(1) 28 juin 1588.
(2) *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 402.

Ce ne furent pas ses seules concessions. Il ratifia les changements opérés dans la municipalité parisienne, à la seule condition que les nouveaux élus se démissent de leurs charges entre ses mains pour les tenir ensuite de son autorité. Par des lettres patentes signées le 4 août, il nomma le duc de Guise généralissime de ses armées. Par d'autres lettres patentes, il conféra des privilèges particuliers au cardinal de Bourbon comme « au plus proche parent de son sang », qualification où les ligueurs prétendirent voir une reconnaissance implicite de ses droits à la couronne. Il n'omit pas les autres chefs de la Ligue dans ses libéralités. Il promit au cardinal de Guise la légation d'Avignon, à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, le chapeau de cardinal et au jeune duc de Nemours (1), frère utérin du duc de Guise le gouvernement du Lyonnais. Ce ne fut pas néanmoins sans hésitation qu'il signa les lettres qui conféraient au duc de Guise la lieutenance générale ; il eut un moment l'idée de les annuler, et ne se décida que sur les instances de la reine mère et de Villeroy, lui remontrant qu'il ne devait pas pour un vain titre détruire l'ouvrage d'une paix qui avait tant coûté (2).

Dès le 20 juillet, il avait annoncé à Pisani la conclusion de la paix. « Il est question maintenant de mieux faire la guerre aux hérétiques que jamais ; c'est ma résolution ; vous le direz à Sa Sainteté et que je ne cesserai que je n'en aie purgé mon royaume ». Il ajoutait qu'il avait « délibéré... de se servir des ducs de Guise et de Mayenne avec honneur et confiance » (3). Le duc de Guise, de son côté, adressait au cardinal de Montalto une lettre où, rendant grâces à Dieu, dont la protection n'avait jamais manqué à la France en ses extrêmes nécessités, il louait « la bonté et la prudence du roi, qui avait montré en ce dernier acte son saint zèle au fait et avancement de notre religion catholique » (4). Il est vrai qu'il tenait un autre langage avec ses confidents. Mendoza écrivait à Philippe II : « Le duc de Guise et les siens ne laissent pas endormir leur vigi-

(1) Il était le fils du duc de ce nom qui, en 1566, avait épousé la veuve de François de Guise et qui était mort en 1575 ; il avait alors vingt et un ans, étant né en 1567.

(2) De Thou, l. XCI.

(3) *Revue rétrosp.*, t. VI.

(4) 23 juillet. Arch. du Vatican. Lépinois, *La Ligue et les Papes*, p. 195.

lance par des dehors et des protestations dont ils connaissent la fausseté. Au ton et au langage du duc, j'ai été convaincu qu'il regrettait de n'avoir point lâché la bride au peuple pendant le tumulte, afin d'exécuter ce qui avait été projeté » (1).

Conformément aux usages, un *Te Deum* solennel fut chanté à Paris, et des feux d'allégresse furent allumés devant l'Hôtel de Ville. Le 29 juillet, le prévôt des marchands et les échevins allèrent trouver Henri III, alors revenu à Chartres, et lui offrirent leurs services, le suppliant de vouloir rentrer « en sa bonne ville de Paris ». Trois jours après, la reine mère, le duc de Guise, avec une escorte de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, l'archevêque de Lyon et plusieurs autres seigneurs se présentèrent également à Chartres. Rien dans l'accueil du roi ne témoigna qu'il eût gardé quelque irritation du passé. Comme le duc de Guise avait mis le genou en terre, Henri III le releva et l'embrassa à deux reprises. Ce fut inutilement que la reine mère, renouvelant à l'instigation du duc la prière faite par le prévôt des marchands, lui demanda de revenir dans Paris. Il ne devait plus y reparaître.

Le nonce Morosini s'était aussi rendu à Chartres et avait été témoin de l'entrevue du roi et du chef de la Ligue. « Je ne sais, disait-il, si les cœurs correspondent à ces embrassements » (2). Le duc de Guise, parlant, dans une lettre à Mendoza, de l'accueil qu'il avait reçu et des faveurs accordées à son parti, disait : « Ou c'est une merveilleuse mutation de volonté et comme un monde nouveau, ou une extrême dissimulation » (3). Plus d'un jugeait impossible que Henri III, en dépit de sa mollesse habituelle, ne ressentît profondément l'humiliation qu'il avait dû subir et ne cherchât à s'en venger. Le duc de Guise lui-même, quand il était allé à Chartres, n'était pas sans défiance (4). Cavriana, dans ses lettres à la cour de

(1) 24 juillet. Croze, append.
(2) Tempesti, II, p. 85.
(3) 6 août 1588. Croze, append.
(4) Le duc de Guise, en partant pour Chartres, avait dit à Mendoza qu'il était suffisamment gardé par la suite nombreuse dont il était accompagné ; qu'il n'y avait de péril pour lui que dans le cabinet du roi, « où l'on n'était admis que seul » ; mais que, s'il y avait quelque complot, « il serait certainement averti par les amis personnels qu'il avait auprès du roi ». Mendoza à Philippe II, 9 août. Croze, append.

Florence, se montrait plus que jamais pessimiste. « Je crois qu'on en viendra un jour au poignard ; j'en vois déjà la fête » (1).

III

Tandis que le faible Henri III se laissait si complètement dominer par les chefs de la Ligue, Philippe II mettait à exécution ses projets contre l'Angleterre, et la formidable flotte qu'il avait préparée était enfin sortie du port de Lisbonne. Les inquiétudes que Henri III avait conçues de cette expédition n'avaient pas été tout à fait étrangères aux causes qui l'avaient décidé à signer « l'édit d'Union ». Il avait craint une attaque contre la France ; il avait craint aussi que, si le roi d'Espagne était victorieux en Angleterre, la Ligue en devînt plus puissante. Dispersée par la tempête lorsque, vers la fin de mai 1588, elle avait quitté les eaux du Tage, l'*invincible Armada* avait remis à la voile le 20 juillet. L'amiral qui la commandait avait reçu l'ordre d'éviter tout engagement avant d'avoir joint, sur les côtes de Flandre, une armée considérable réunie par le prince de Parme et que des bateaux plats devaient transporter aux bouches de la Tamise. Parvenu, le 6 août, à la hauteur de Calais, il s'apprêta à rallier la flottille du prince de Parme. Il n'en eut pas le temps. Harcelée sans relâche par les navires légers des Anglais, menacée d'être incendiée, dans la nuit du 8 au 9, par huit de ces navires convertis en brûlots, ayant dû gagner la haute mer pour échapper au péril, l'*Armada* fut alors assaillie de nouveau par la tempête. L'amiral, qui avait déjà perdu quinze de ses vaisseaux, se vit contraint de renoncer à l'expédition. Poussé du sud au nord par l'ouragan, il tourna les Iles Britanniques et reprit, par l'Océan septentrional, le chemin de l'Espagne non sans avoir semé des débris de sa flotte les mers inconnues qu'il avait traversées (2).

Ainsi échoua, en quelques jours, une entreprise que Philippe II avait préparée durant cinq années, méditée depuis plus longtemps, et de laquelle il attendait la conquête et la conver-

(1) *Nég. avec la Toscane*, fin juillet 1588.
(2) MIGNET, *Hist. de Marie Stuart*, c. XII.

sion de l'Angleterre. Sixte-Quint ne fut qu'à demi affligé de ce désastre. Tout désireux qu'il fût d'abattre l'hérésie en Angleterre, il redoutait l'ambition de Philippe II, et, si Henri III craignait pour la France, lui-même craignait pour l'Italie. En homme d'Etat qu'il était, il voulait l'équilibre des diverses forces de l'Europe, en cela bien supérieur aux princes de son temps. Quant à Henri III, il feignit, dit-on, de regretter l'insuccès d'une expédition faite au nom de la religion ; mais nul doute qu'il ne se réjouit d'un désastre qui enlevait un appui considérable à la Ligue.

Le 1er septembre, il se rendit à Blois, où il avait convoqué les Etats généraux ; il était accompagné de la reine mère, du duc de Guise et de toute la cour. La veille, s'y était rendu Morosini, que, selon le désir du roi, le pape avait nommé cardinal et son légat en France. Henri III, à peine arrivé, prit une mesure qui étonna. Il renvoya brusquement ses ministres, le chancelier Cheverny, Villeroy, Bellièvre, ainsi que les trois autres secrétaires d'Etat et les remplaça par des hommes étrangers jusqu'alors aux affaires. Comme le légat lui représentait la gravité d'un acte, par lequel il risquait de s'attirer l'inimitié de ceux qu'il congédiait si inopinément : « Sa Sainteté, répondit Henri III, m'a fait dire par mon ambassadeur que je dois me faire craindre et obéir de mes ministres et de mes sujets. J'ai trente-sept ans. Je veux m'appliquer moi-même désormais à l'administration de mon royaume et voir si, avec des hommes qui me serviront à ma guise et non à la leur, je parviendrai à de meilleurs résultats que je n'ai fait par les conseils de ceux dont je me sépare » (1). Les ministres révoqués étant presque tous des créatures de Catherine, c'était la fin du gouvernement ou de l'influence de la reine mère.

L'ouverture des Etats, qui avait été fixée au 15 septembre, dut être différée d'un mois, en raison de l'absence d'un certain nombre de députés. A mesure qu'ils se présentaient, Henri III les appelait auprès de lui pour les « catéchiser », se flattant de s'en faire un appui contre la Ligue (2). Mais le duc de Guise l'avait devancé ; depuis que les Etats avaient été convoqués, il avait envoyé des émissaires dans toutes les provinces et bail-

(1) Tempesti, II, p. 94.
(2) D'Aubigné, l. XII, c. 5.

liages. « Je pense avoir tellement pourvu aux choses, écrivait-il le 5 septembre à Mendoza, que le plus grand nombre des députés sera pour nous et à notre dévotion » (1). Jugeant qu'il importait à ses intérêts d'être présent à l'assemblée, il laissa le roi confier au duc de Nevers le commandement de l'armée qui devait être expédiée en Poitou. Sixte-Quint n'avait pas approuvé la convocation des Etats. « Les princes y seront aussi, avait-il dit, et ils ne feront pas tout le bien désirable » (2). A l'exception du duc de Mayenne, qui se trouvait en Bourgogne et devait bientôt se rendre en Dauphiné, ils y étaient tous, le cardinal de Guise, le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon. Le légat, suivant les instructions du pape, parlait tantôt au roi, tantôt au duc de Guise, s'efforçant de les unir et de dissiper les défiances. Le roi protestait de ses bonnes intentions à l'égard du duc, et le duc de sa fidélité au roi. Néanmoins l'hésitation était dans les esprits ; on soupçonnait que quelque chose de grave se préparait. Le 25 septembre, Cavriana écrivait de Blois : « On s'attend à quelque événement étrange, inouï ; mais on ne sait quel il sera, ni d'où partira le coup » (3).

Etait-ce le roi ou le duc de Guise que ce « coup » devait atteindre ? L'une et l'autre question se posaient. Ce qui ne faisait doute, c'était que le duc de Guise était particulièrement menacé, sans qu'on pût dire de quel côté le péril s'annonçait pour lui. Le roi n'était pas le seul qui lui fût sourdement hostile ; sa puissance grandissante lui avait créé à la cour plus d'un ennemi. Maints avis lui parvenaient qu'on en voulait à sa vie. Il y avait « pourvu, » disait-il, étant entouré « d'un bon nombre de ses amis » et ayant pratiqué « par présents et par argent » plusieurs de ceux dont on voudrait se servir contre lui. « Si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ai fait à Paris » (4).

Il n'était pas jusqu'au roi d'Espagne qui ne lui envoyât des avertissements. Il lui manda par son ambassadeur de se tenir sur ses gardes et de se défier surtout du roi. Mendoza répondit à Philippe II « qu'à moins que le roi ne l'attaquât lui-même

(1) Croze, append.
(2) Hubner, II, p. 207.
(3) *Nég. avec la Toscane.*
(4) Le duc de Guise à Mendoza, 21 septembre 1588. Croze, append.

dans son cabinet ou, — ce qui était plus à craindre, — qu'il ne lui fît tirer quelque coup d'arquebuse, le duc ne voyait pas qu'il eût rien à redouter de ce côté » ; outre les gentilshommes de sa suite et les nombreux partisans qu'il avait dans la ville, « il y avait dans Orléans des troupes prêtes à marcher sur Blois pour le secourir, lui et les siens. » A Paris, on craignait également pour le duc de Guise. On y préparait des levées d'hommes, et les principaux de la Ligue parisienne déclarèrent à l'ambassadeur d'Espagne, qui n'était pas allé à Blois, « que, si le roi venait à se porter à quelque extrémité contre le duc de Guise, ils appelleraient immédiatement le duc de Mayenne et se mettraient sous l'obéissance et la protection de Sa Majesté catholique » (1).

Telle était la situation des esprits au moment où s'ouvrirent les Etats. Quelques jours auparavant avait été célébrée en l'église des Cordeliers une messe solennelle pour appeler sur leurs travaux les bénédictions du ciel. Le roi, les seigneurs de la cour et tous les députés communièrent ensemble, comme si les dissentiments se fussent effacés dans un commun élan de ferveur religieuse et de zèle du bien public. Cet accord n'était qu'apparent. Les Etats, gagnés en grande majorité au parti de la Ligue, étaient ou hostiles à Henri III ou prévenus contre lui. Le choix qui fut fait des présidents des trois ordres suffisait à montrer les dispositions de l'assemblée. Le clergé élut le cardinal de Bourbon et le cardinal de Guise ; la noblesse le comte de Brissac, qui avait été l'un des directeurs de l'émeute à la journée des Barricades, et le tiers choisit La Chapelle-Marteau, qui, au lendemain de cette journée, avait été nommé prévôt des marchands par les bourgeois insurgés (2).

Le 16 octobre, eut lieu la séance d'ouverture avec l'appareil traditionnel. Le duc de Guise, en pourpoint de satin blanc, était assis aux pieds du roi, surveillant du regard ses partisans et, selon le mot d'un contemporain, « semblant d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler : *je vous vois.* » Henri III prononça un long discours, où il convia les députés à l'aider de leur concours pour « faire

(1) Mendoza à Philippe II, 24 septembre et 13 octobre 1588. *Ibid.*
(2) *Mém. de la Ligue*, II, p. 522.

reluire de plus en plus la gloire de Dieu, extirper l'hérésie dans le royaume, y rétablir l'ordre et la règle et soulager le pauvre peuple. » Il déclara qu'en publiant « le saint édit d'Union, » son principal but était l'extinction de l'hérésie, et il proposa, afin de rendre cet édit « plus stable, » d'en faire « une des lois fondamentales de l'Etat. »

Ce qui paraissait dans son discours, c'était, autant que le souci des intérêts de la religion et des besoins du royaume, celui de sa propre autorité. Dès le début de sa harangue, il exhorta les députés à oublier « toutes passions particulières, à rejeter tout autre parti que celui de leur roi. » Cette tenue des Etats, disait-il, est un remède pour guérir les maux du royaume « et pour raffermir la légitime autorité du souverain plutôt que de l'ébranler ou la diminuer. » Un passage fut surtout remarqué. Après avoir dit que par son édit d'Union « toutes autres Ligues ne se devaient souffrir... et que toutes associations, pratiques, menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent, tant dehors le royaume que dedans, sans la permission du souverain, étaient, en toute monarchie bien ordonnée, crimes de lèse-majesté » il ajoutait : « *Aucuns grands de mon royaume ont fait telles ligues et associations ;* témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien mettre pour ce regard, tout le passé sous le pied ; mais, comme je suis obligé, et vous tous, de conserver la dignité royale, je déclare dès à présent pour l'avenir atteints et convaincus du même crime de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiront ou y tremperont sans mon aveu. »

A ces mots : *Aucuns grands de mon royaume...* qui le visaient personnellement, le duc de Guise « changea de couleur » et il contint difficilement sa colère jusqu'à la fin de la séance. Le cardinal de Guise fut encore plus indigné. Il reprocha à son frère « de ne jamais faire les choses qu'à demi. » Si l'on eût écouté mes conseils, s'écriait-il, « on n'eût été en la peine où on était. » A la suite d'un conciliabule tenu chez le cardinal de Bourbon, il se rendit, avec l'archevêque de Lyon, auprès du roi et lui demanda de retrancher dans l'impression de son discours les mots qui les avaient offensés, disant « qu'il y allait de leur honneur à tous » et que, s'il ne consentait à cette suppression, la plupart des députés abandonneraient les Etats. Vainement Henri III répliqua que c'était lui faire violence,

entreprendre sur sa liberté. Le « pauvre prince » finit par céder, et le discours fut publié avec la correction exigée (1).

Il subit une autre humiliation. Bien que, par le premier article de l'édit d'Union, il eût « juré » de ne tolérer dans son royaume aucune autre religion que la catholique, le clergé et le tiers s'étaient concertés pour lui demander de réitérer ce serment devant l'assemblée en proclamant cet édit loi fondamentale de l'Etat. Le roi objecta qu'un nouveau serment n'était pas nécessaire, que c'était mettre en doute sa sincérité. Les députés insistèrent de telle sorte qu'il dut céder encore. Le 18 octobre, dans une seconde séance royale, lecture fut faite de l'édit d'Union ; après quoi, Henri III, prenant la parole : « Je jure devant Dieu d'observer ce mien édit tant que Dieu me donnera la vie ici-bas, et j'ordonne qu'il soit à jamais observé en mon royaume comme loi fondamentale ; » puis il invita tous les députés à jurer à leur tour ce qu'ils firent, les ecclésiastiques « mettant les mains à la poitrine et les autres levant les mains au ciel (2). »

Ce ne fut non plus assez aux yeux des députés que, par un autre article de l'édit, défense fût faite « de recevoir à être roi » aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Le 4 novembre, sur la proposition du clergé, ils émirent le vœu que le roi de Navarre, qui avait alors « les armes au poing », fût déclaré « criminel de lèse-majesté divine et humaine et indigne lui et sa postérité de la succession et de tous droits du royaume. » Henri III, tout en disant approuver ce vœu, représenta qu'on ne pouvait condamner le roi de Navarre sans l'entendre ; que ce défaut de formalité avait été l'un des griefs de ce prince quand il s'était vu frapper d'excommunication, et qu'il conviendrait d'envoyer une ambassade « l'avertir de son devoir. » Les trois ordres refusèrent de se rendre à ces représentations. Comme l'archevêque d'Embrun, chargé de notifier ce refus au roi, alléguait qu'on ne pouvait communiquer avec un excommunié : « Si vous craignez les censures, répondit Henri III, le légat est à la cour pour vous absoudre et délier (3). » Les députés

(1) Journal d'Etienne Bernard, député de Dijon, dans le recueil des *Etats généraux*. — De Thou, l. XCII. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 524-535, où tout le discours est publié sans le passage dont il s'agit.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 553.

(3) Journal d'Et. Bernard.

ne laissèrent pas d'inscrire ce vœu dans leurs cahiers ; en cela plus intransigeants que le pape lui-même, qui, malgré la sentence fulminée contre le roi de Navarre, avait, dans des instructions particulières adressées à Morosini, conseillé une démarche auprès de ce prince pour le ramener à l'Eglise (1).

Ce fut avec la même chaleur qu'on remit en avant la publication du concile de Trente, promise par le roi dans son édit d'Union. Henri III, après tant de concessions qu'il avait faites, était d'autant plus disposé à céder aussi sur ce point, que le pape, qu'il tenait à ménager, avait chargé Morosini de presser cette publication. Une commission fut nommée pour examiner à fond une question, déjà plusieurs fois traitée, afin d'obvier aux difficultés que pourraient soulever les Parlements et notamment celui de Paris. Dans cette commission composée de conseillers d'Etat, dont quelques-uns appartenaient à l'église, et de nombre d'évêques et d'abbés à la tête desquels était l'archevêque de Lyon, l'on ne comptait, pour défendre les droits du roi et de l'Etat, que deux membres du Parlement de Paris. Comme ces magistrats, développant les arguments si souvent émis contre la réception du concile, rappelaient qu'en France les papes, au point de vue temporel, n'avaient aucune autorité et qu'en matière ecclésiastique leur pouvoir était limité aussi bien par les canons que par les traditions nationales, ils furent contredits et presque injuriés par leurs collègues de la commission. L'archevêque de Lyon s'écria que « tous ces prétendus droits du royaume et de l'Eglise gallicane n'étaient que des chimères inventées par des hommes qui pensaient mal de la religion » et cherchaient à cacher sous ces vaines distinctions de traditions et de privilèges le poison dont ils étaient infectés (2).

Henri III n'apprit pas sans irritation ces derniers incidents et se sentit atteint personnellement par l'insulte faite aux défenseurs de ses droits. C'était à l'instigation du duc de Guise qu'on avant « remué cette affaire. » Son dessein, dit de Thou, était, au cas qu'elle réussît, de s'en faire honneur, et, si elle échouait, d'en faire tomber l'odieux sur le roi. Henri III lui-même rendait le duc de Guise responsable de tous les affronts qu'il essuyait depuis l'ouverture des Etats, comme de tant d'humilia-

(1) Tempesti, II, 78-9 (instructions du 22 août). Cf. Lettres de Morosini, du 7 nov., citées par Lépinois, dans *La Ligue et les Papes*, p. 246-247.

(2) De thou, I. XCII.

tions qui lui avaient été infligées depuis la journée des Barricades. Il était convaincu qu'on ne décidait rien dans les Etats qui ne fût concerté avec le duc de Guise. Ce qui est certain, c'est que les principaux députés le visitaient « soir et matin », à quoi il faut ajouter que « de jour à autre » il expédiait des courriers aux « mutins » de Paris, qui lui en expédiaient de leur côté (1). Entre Henri III et le chef de la Ligue allait s'accentuant chaque jour un conflit qui, bien que dissimulé, n'échappait pas à des témoins attentifs. « Avant peu, écrivait l'un deux le 22 novembre, nous verrons qui sera le plus fort, du roi ou du duc de Guise (2). »

Sur ces entrefaites s'était passé un événement qui ajouta encore aux griefs de Henri III. Le duc de Savoie, gendre de Philippe II, profitant, pour étendre ses domaines, des circonstances difficiles où se trouvait le roi, avait envahi le marquisat de Saluces, unique possession qui restât alors à la France au delà des Alpes. La première pensée de Henri III fut de châtier l'envahisseur. La noblesse sentit aussi l'injure, et le comte de Brissac alla, au nom des députés de son ordre, requérir le clergé et le tiers de s'unir à la noblesse pour aider le roi à venger l'honneur de la France. Charles Emmanuel, afin d'excuser son usurpation, faisait dire à Blois et à Rome qu'il n'avait voulu que se garder des entreprises de Lesdiguières et empêcher l'hérésie de pénétrer en Italie. Sixte Quint, dont Henri III avait demandé l'intervention, n'était pas éloigné de croire aux allégations du duc de Savoie et paraissait peu disposé à s'entremettre. « Pourquoi tant s'émouvoir au sujet d'un moucheron, comme est le duc ? disait-il à Pisani. Sa Majesté fera mieux de tourner ses forces du côté des hérétiques. Plus tard le duc lui rendra ses places de Saluces (3). » Circonvenus par l'ambassadeur d'Espagne, qui leur fit représenter qu'une guerre avec le duc de Savoie entraînerait la guerre avec Philippe II, le clergé et le tiers déclarèrent ne vouloir s'associer au vœu de la noblesse qu'à la condition que les hostilités contre les huguenots ne seraient pas interrompues. Le roi ne pouvant porter ses

(1) *Œuvres d'Estienne Pasquier*, liv. XIII, lettre VI.
(2) *Nég. avec la Toscane.*
(3) Lettres du cardinal de Joyeuse et de Pisani à Henri III, 31 octobre et 14 novembre 1588, Jean DE VIVONNE, p. 288 et ss.

armes des deux côtés à la fois, c'était laisser impuni l'outrage fait à la France.

Henri III crut voir là aussi la main du duc de Guise. Il était persuadé que le duc de Savoie ne se serait pas jeté dans cette entreprise, s'il n'eût été assuré par avance de la complicité du chef de la Ligue. Il ne se trompait qu'à demi. Le duc de Savoie, jugeant le roi perdu après sa fuite à Chartres, avait offert au duc de Guise de le soutenir en ses desseins, si celui-ci le laissait entrer en partage du royaume et lui cédait le Dauphiné, la Provence et le marquisat de Saluces. Le duc de Guise, sans rejeter ses propositions avait remis à plus tard à s'en entendre avec lui (1). Quand il apprit que Charles-Emmanuel, brusquant les choses avait occupé les places françaises du Piémont, il s'en émut comme les députés de la noblesse, mais moins pour les intérêts de la France que pour les siens. Ainsi qu'en témoignent ses lettres à Mendoza, il craignait que cette occupation, en amenant une guerre avec la Savoie, n'empêchât la guerre contre les hérétiques, laquelle importait à sa fortune ; et ce fut à sa sollicitation que l'ambassadeur d'Espagne fit peur au clergé et au tiers des armes de Philippe II (2).

Henri III n'était pas au bout de ses humiliations. Suivant ses ordres, le duc de Nevers venait d'entrer en Poitou pour s'opposer au roi de Navarre, et le duc de Mayenne, qui s'était rendu à Lyon, se préparait à marcher en Dauphiné contre Lesdiguières. Les Etats, tout en voulant la continuation de la guerre contre les hérétiques, entendaient n'accorder qu'à certaines conditions les subsides nécessaires. Ils requéraient du roi, avec la réduction des tailles, l'établissement d'une chambre de justice chargée de rechercher et de punir les dilapidateurs des deniers publics. C'était, d'une manière indirecte, faire le procès au roi sur ses prodigalités. Henri III, qui avait besoin d'argent autant pour lui-même que pour ses armées, manda à plusieurs reprises des députés auprès de lui, leur affirma qu'il était résolu « à régler sa maison, à ne plus enrichir personne » que présentement « il n'avait pas un sol », ajoutant, d'un ton familier, que « dans son conseil on tirait la langue d'un pied

(1) De Thou, l. XCII. Cf. Le Traité de la prise des armes, par le duc de Nevers, *Arch. cur.* t. XIII, p. 114.

(2) Le duc de Guise à Mendoza, 13 et 26 octobre et 16 nov. — Mendoza à Philippe II, 26 nov. Croze, append.

de voir ses nécessités. » Les Etats se décidèrent à voter cent vingt mille écus, dont trente mille pour le roi et les autres pour les armées du Poitou et du Dauphiné. Encore Henri III, pour obtenir ce secours, dut-il consentir à la demande qui lui était faite d'instituer une chambre de justice. Cette chambre selon la volonté des Etats, devait être composée de vingt-quatre membres, dont dix-huit tirés des trois ordres et choisis par eux et six à la nomination du roi. Les députés ne bornèrent pas là leurs exigences. Ils réclamèrent la « liste » des membres du conseil du roi « pour savoir ceux qui leur seraient suspects (1) ». C'en était trop. Se confiant un jour au légat : « J'aime mieux mourir, lui disait Henri III, que de laisser ainsi amoindrir et abaisser ma dignité (2). »

Ce fut à la suite de ces affronts répétés et sous l'impression de sourdes colères accumulées qu'il forma le dessein de se défaire de celui qu'il regardait comme l'auteur de ces injures et le préparateur de sa ruine. Un des seigneurs de son entourage qui lui étaient le plus attachés, le maréchal d'Aumont, l'avertissait qu'un mot courant parmi les ligueurs était qu'il fallait mettre le duc de Guise à la tête non pas seulement des armées, mais du gouvernement et le faire nommer connétable par les Etats ; il ne lui dissimulait pas qu'il était urgent d'aviser et que, s'il n'y prenait garde, il serait « infailliblement accablé et détrôné » par la Ligue (3). Des propos émanés du cardinal de Guise et qu'on rapportait à Henri III le mettaient aussi en éveil. Ce violent et entreprenant prélat ne se cachait pas de dire « qu'il ne mourrait point qu'il n'eût tenu la tête du roi pour le raser et le faire moine (4). » Comme pour confirmer ces propos, la sœur des Guises, Madame de Montpensier, qui se trouvait à Blois, affectait de porter pendus à sa ceinture des ciseaux d'or qu'elle disait destinés à ce pieux emploi (5). De divers côtés, Henri III recevait même l'avis que sa vie était menacée. Une contestation qu'il eut alors avec le duc de Guise

(1) Pour tout ce qui précède, voir le *Journal de Bernard*.

(2) Arch. Vatic., *Lettere*, t. XXIV. Citation de Lépinois, dans *La Ligue et les Papes*, p. 255.

(3) De Thou, l. XCIII.

(4) Voir lettre de Henri III à Pisani, 24 décemb. *Revue rétrosp.*, t. III.

(5) Etienne Pasquier, liv. XIII, lett. 5, parlant de la mort des Guises, dit que, huit jours auparavant, Mme de Montpensier avait quitté Blois pour se rendre à Paris, « et bien lui en prit ».

acheva de le décider. Cette contestation s'était élevée au sujet d'une des villes de sûreté accordées par les articles secrets de l'édit d'Union. Henri III affirmait avoir cédé non la ville d'Orléans, comme le prétendait le duc de Guise, mais celle de Dourlans ; le duc soutenait que c'était celle d'Orléans, ajoutant « qu'il trouverait bien le moyen de la conserver », et, à force d'audace, il arracha le consentement du roi (1).

Le 18 décembre, Henri III fit venir secrètement dans son cabinet le maréchal d'Aumont et deux de ses conseillers les plus fidèles, et, après leur avoir exposé ses griefs et ses craintes, demanda leur avis sur les moyens de se délivrer de son ennemi. Ils remirent leur réponse au lendemain. La pensée du roi avait été d'abord de procéder contre le duc de Guise par les voies ordinaires de la justice et de le déférer au Parlement comme criminel de lèse-majesté. C'était aussi la pensée du maréchal d'Aumont. Mais les deux autres confidents et un troisième mandé aussi par le roi représentèrent l'impossibilité de faire le procès à un sujet aussi puissant sans provoquer dans Paris un soulèvement qu'on aurait peine à contenir, et ils opinèrent pour « un coup de main. » Cet avis prévalut et la mort du duc fut résolue (2). Depuis quelque temps déjà, on remarquait sur le visage du roi des signes d'irritation et « chacun prévoyait un malheur. » Mendoza écrivait au duc « qu'il lui importait plus que jamais de veiller à sa sûreté, par ce que le roi lui faisait la partie trop belle pour qu'il n'y eût pas là dessous quelque chose de caché (3). » La mère du duc, la duchesse de Nemours, inquiète pour son fils, l'avait pressé de s'éloigner de Blois, et une délibération avait eu lieu à ce sujet entre les principaux de la Ligue. « Qui quitte la partie, la perd » avait dit l'archevêque de Lyon, et le duc, qui avait « le cœur haut », était resté (4).

---

(1) Estienne Pasquer, *ibid.*, lettre 4, dit que, dans cette discussion, on produisit « la minute des articles signée Villeroy et portant Dourlans (Doullens) » et que le duc de Guise « présenta une copie signée Pinart et portant *Orléans* ».

(2) De Thou, l. XCIII. Le duc de Nevers, dans son *Traité de la prise des armes*, affirme que le meurtre du duc de Guise n'était pas « prémédité », et que le roi ne s'y décida qu'à la dernière extrémité. Estienne Pasquier dit de son côté, *ibid*, lettre 6 : « Je m'assure que jamais l'intention du roi n'avait été de faire tuer le duc de Guise et moins encore le cardinal son frère, lorsque s'ouvrit l'Assemblée des Etats. »

(3) Mendoza à Philippe II, 27 décembre. Croze.

(4) Estienne Pasquier, liv. XIII, lettre 6.

C'était le 23 décembre qu'il devait être frappé. Les « quarante cinq » avaient été chargés de la besogne. Henri III avait fait savoir que, ce jour, à la première heure, il tiendrait son conseil. A l'heure indiquée arrivèrent successivement divers membres du conseil, puis l'archevêque de Lyon, le cardinal de Guise ; le duc arriva le dernier. La veille, dit-on, il avait reçu un avertissement qu'il méprisa. Comme il traversait la salle qui précédait le cabinet du Roi, il y fut suivi par les quarante-cinq. Etonné, il se retourna. A l'instant il fut poignardé et tomba. Le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, accourus au bruit, furent aussitôt arrêtés. Des ordres avaient été donnés pour saisir la duchesse de Nemours et le prince de Joinville, fils aîné du duc de Guise, les ducs de Nemours et d'Elbeuf. On saisit de même le vieux cardinal de Bourbon. Des instructions avaient été envoyées pour arrêter aussi le duc de Mayenne qui se trouvait à Lyon ; mais, prévenu à temps, il put s'échapper et gagner son gouvernement de Bourgogne.

Le coup fait, Henri III se rendit auprès de la reine mère, à l'insu de laquelle le meurtre avait été décidé. Catherine était malade et au lit. L'agent florentin Cavriana, qui devait sans doute à sa qualité de médecin d'être présent, a raconté la scène. Le roi étant entré : « comment vous portez-vous ? demanda-t-il à sa mère. « Bien, répondit Catherine ; j'ai pris médecine. » Le roi, s'avançant alors avec un visage assuré, reprit : « Madame, je vous prie de me pardonner. Monsieur de Guise est mort et l'on n'en parlera plus : je l'ai fait tuer. Je ne pouvais plus supporter son insolence. J'avais oublié l'injure du 13 mai, où je fus forcé de fuir de Paris. Mais, voyant que de nouveau et à toute heure il menaçait mon autorité, ma vie et mon Etat, je me suis résolu à cette entreprise. J'ai longuement disputé en moi si je devais l'exécuter ou non. A la fin, Dieu m'a inspiré et aidé, et je vais lui rendre grâce à l'église au sacrifice de la messe. » Tout cela, écrit le narrateur, avec un calme et une fermeté dont j'étais émerveillé (1).

Les députés du tiers tenaient séance en ce moment à l'Hôtel de Ville, quand soudain le grand prévôt fit irruption dans la salle, suivi de soldats armés de piques, de hallebardes et d'arquebuses, qui criaient : « tue, tue, tire, tire. » Effrayés, plu-

(1) 24 décembre 1588. *Négoc. avec la Toscane*

sieurs députés s'enfuirent. Le grand prévôt annonça qu'on avait voulu tuer le roi, que certains des députés présents étaient du complot et qu'il avait ordre de les arrêter. La Chapelle-Marteau, les deux échevins Compans et Cotteblanche élus avec lui le 18 mai, Neully, président de la cour des aides, ainsi que quelques autres, furent emmenés malgré les protestations de l'assemblée. Ceux des députés qui étaient restés, se répandant alors par la ville, apprirent avec stupeur la mort du duc de Guise, l'arrestation du cardinal son frère et de l'archevêque de Lyon. Le lendemain 24, le roi envoya signifier aux trois ordres, avec défense de quitter Blois, l'injonction de continuer leurs travaux. Le 25, dix-huit députés, dont six de chaque ordre, se rendirent au château pour demander l'élargissement des prisonniers. Ils ne furent pas reçus. Le roi leur fit dire « qu'il était inutile de venir lui parler pour le cardinal de Guise, qui était mort. » La veille, le cardinal avait subi le sort de son frère. Henri III n'avait voulu d'abord que le retenir en prison. Mais le violent prélat, à la suite de son arrestation, avait proféré de telles menaces contre « le tyran », qu'on persuada au roi de se défaire de lui comme étant, après l'aîné des Guises, le plus dangereux de ses ennemis (1). Un capitaine aux gardes alla chercher le cardinal en sa prison sous prétexte de le conduire vers le roi et le fit tuer par ses soldats.

IV

Si résolu que se fût montré Henri III dans l'accomplissement de sa vengeance, il crut devoir justifier cet acte devant l'opinion. Dès les 23 et 24 décembre avaient été expédiées à des Parlements de province, à des gouverneurs, à des municipalités, des circulaires dans lesquelles il disait comment il avait été obligé « de châtier l'insolence » et les attentats continuels du duc de Guise. Dans une lettre particulière qu'il adressa à son ambassadeur à Rome, il s'expliquait plus longuement sur le meurtre du duc : « chaque jour, il attentait quelque chose de nouveau contre mon autorité, et finalement, son ambition ne

(1) De Thou, l. XCIII.

pouvant supporter une plus longue attente, il pensait en brief exécuter son dessein qui n'était moindre que de m'ôter la couronne et la vie. En quoi voyant qu'il y allait aussi du repos de mes sujets, j'ai été contraint, désespéré de tout autre remède, de me résoudre à garantir ma vie et mon Etat par la perte de la sienne. »

Dans cette même lettre, il mandait au marquis de Pisani d'avoir un entretien avec le pape. « Vous verrez Sa Sainteté et l'informerez de la vérité du fait selon le contenu du mémoire que je joins à la présente, lui disant en outre que ses saintes et personnelles admonitions et l'exemple de sa justice m'ont ôté tout scrupule qui pouvait me retenir d'user de ce moyen. Je ne doute pas qu'elle ne loue ce que j'ai fait, étant chose non seulement licite, mais pieuse d'assurer le repos du public par la mort d'un particulier. » Henri III n'était pas sans se rendre compte que le pape accepterait moins volontiers le meurtre du cardinal que celui du duc, et, comme s'il eût hésité d'abord à en parler, il n'en instruisait l'ambassadeur qu'en *post-scriptum* en trois lignes : « J'oubliais à vous dire que je me suis aussi déchargé du cardinal de Guise. Vous pouvez faire entendre à Sa Sainteté qu'il m'a convenu ainsi de le faire, si je ne voulais laisser encore un très dangereux instrument de guerre perpétuelle entre mes sujets catholiques (1). »

Il écrivit en termes analogues au cardinal de Joyeuse. Il écrivit au pape lui-même. Sa lettre à Sixte-Quint était brève, sèche, presque tranchante, soit qu'il voulût couper court d'avance à toute réprimande du pontife, soit qu'il lui gardât rancune de ne l'avoir pas soutenu plus fortement contre les Guises. Elle commençait par ces mots : « Si jamais roi montra un zèle très ardent à la manutention de notre sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, c'est moi. » Après quoi, il déclarait qu'on verrait en temps et lieu de nouvelles preuves de ce zèle, maintenant qu'il était « délivré des personnes qui non seulement faisaient mal à son Etat, mais l'avaient lui-même si indignement traité. » En cela, j'ai suivi l'exemple de Votre Sainteté, « qui ne souffre pas que des offenses lui soient faites. Vous avez en moi un roi et prince en tout disposé à servir Dieu et Votre Sainteté au vrai », qui en a aujourd'hui les

(1) *Revue rétrosp.*, t. III.

moyens et « ne se laissera plus marcher sur les talons par qui que ce soit (1). »

Henri III jugea devoir également s'expliquer avec le légat. Le jour de la mort du duc, Morosini avait cherché vainement à pénétrer auprès du roi, qui avait formellement interdit l'entrée du château. Il ne put l'approcher que le 25 décembre, mandé par ce billet que, la veille, lui fit tenir Henri III : « Me voilà roi. J'ai pris la résolution de ne plus tolérer injures et mauvais traitements. Je m'y maintiendrai au dommage de quiconque et à l'exemple de notre Saint-Père, m'étant fort bien souvenu de sa façon de parler, disant continuellement qu'il faut se faire obéir et châtier ceux qui nous offensent. Je vous recevrai demain, s'il vous plait » (2).

On voit à quel point Henri III s'efforçait d'engager la responsabilité du pape pour atténuer la sienne. Dans l'entretien qu'il eut avec le légat, il rappela longuement les desseins criminels des deux Guise et montra comment il avait été dans la nécessité de frapper avant d'être frappé lui-même. Morosini, qui connaissait ces desseins, n'adressa au roi que des blâmes mesurés ; mais il ne lui cacha pas que, pour avoir ordonné la mort d'un dignitaire de l'Eglise, il encourait l'excommunication. On eût pu même s'attendre qu'en sa qualité de légat il eût prononcé cette excommunication. Mais, ainsi qu'il l'avoua plus tard, il sentait qu'en faisant cet éclat il eût mis le roi en désespoir et l'eût peut-être jeté non pas seulement vers les huguenots, mais vers les hérétiques d'Allemagne et d'Angleterre. Il pensa plus sage de s'abstenir et, rendant compte de tout au pape, déféra l'affaire à sa prudence. Henri III eut soin d'ailleurs de se mettre, à ce sujet, en règle avec l'Eglise ; il le croyait du moins. Se prévalant d'un bref que, l'année précédente, il avait obtenu du pape et d'après lequel il pouvait être absous par son confesseur de tout pêché, si grave qu'il fût, même de ceux dont la connaissance était réservée au Saint-Siège (3), il se confessa devant le théologal de Blois, de qui il

(1) Arch. du Vatican. Lettre communiquée par M. Baguenault de Puchesse, dernier éditeur des *Lett. de Cath. de Médicis.*

(2) Hubner, t. II, p. 209, 210, d'après les Arch. du Vatican. Ce billet fut transmis au pape par Morosini.

(3) Ce bref dit *confessionnaire*, était daté du 20 juillet 1587. Lépinois, *La Ligue et les Papes*, p. 272.

obtint l'absolution ; il fit plus : mû, disait-il, d'un reste de scrupule, il se décida à demander au pape, par l'entremise du cardinal de Joyeuse, de la lui confirmer.

Les deux meurtres n'avaient pas aux yeux des contemporains, on doit le dire, une égale gravité. A plus d'un le meurtre du cardinal apparaissait doublé d'un sacrilège ; quant à celui du duc, on était loin dans le public, à l'exception des ligueurs, de le considérer comme un crime. C'était une doctrine presque admise qu'un souverain pouvait supprimer sans jugement un sujet coupable et n'était responsable que devant Dieu. Les « gens sages, » dit de Thou, — et par là il entendait ceux qui n'appartenaient pas à la Ligue, — étaient persuadés « que le roi avait le droit d'en user comme il avait fait. » Estienne Pasquier qualifiait la mort du duc de « mort d'Etat. » Henri III lui-même mandait au duc de Nevers que, s'il n'avait sauvé son Etat par cette exécution, « il eût été à bon droit estimé par tous les princes étrangers indigne de la couronne. » L'ambassadeur de Venise, Mocenigo, voyait dans cette exécution tout à la fois un acte « d'absolue nécessité » et un acte « de justice ». Cavriana écrivait : « Cette mort paraîtra nouvelle à beaucoup, mais tardive aux princes italiens et espagnols qui ne gardent pas la main à la ceinture en matière d'Etat » ; et dans une autre lettre, parlant de l'impression que devait ressentir Philippe II : « Si le roi d'Espagne a ri de la mort de Coligny, il pleurera celle du duc de Guise, qui lui servait de ministre dans les choses de France » (1).

Henri III ne voulut pas que, s'étant défait du chef de la Ligue, on lui attribuât le dessein de rompre l'édit d'Union. Le 31 décembre, il publia des lettres patentes par lesquelles, confirmant cet édit, il notifiait de nouveau sa résolution de purger son royaume de l'hérésie et d'y rétablir entièrement la religion catholique. C'était déclarer son intention de poursuivre la guerre contre les huguenots. Ceux-ci s'y attendaient. Du Plessis-Mornay, en félicitant le roi de Navarre de se voir délivré de ses ennemis sans s'être souillé de leur sang, lui écrivait : « J'estime que Votre Majesté, quelque grande que soit cette muta-

(1) De Thou, l. XCIII. — Est. Pasquier, liv. XIII, let. 6. — *Rapport sur les Archives de Venise*, par Mas-Latrie, 1862. — *Négoc. avec la Toscane*, 24 et 31 décembre. — *Revue rétrosp.*, t. III.

tion, ne doit rien changer à la conduite de ses affaires. Le roi voudra montrer que ce n'était pas monsieur de Guise qui le faisait catholique ; cela lui importe pour rapprivoiser les villes subornées par la Ligue. C'est pourquoi il continuera à vous faire la guerre et n'oserait faire autrement de six mois » (1).

Le 4 Janvier 1589, les députés des trois ordres, qui, selon l'injonction du roi, avaient continué leurs travaux, allèrent en corps lui présenter leurs cahiers. Dans leurs dernières délibérations, par prudence ou par peur, ils avaient gardé le silence sur le meurtre des deux Guises. Encore moins osèrent-ils en parler en présence du roi, et ils se bornèrent à le supplier « qu'usant de sa bonté ordinaire il lui plût mettre en liberté leurs confrères détenus. » Ce fut Henri III qui de lui-même fit allusion à ce double meurtre. Il leur dit « que quelques choses étaient advenues ces jours passés qu'à son regret et contre son naturel il avait été forcé de faire, et qu'il n'y avait aucun de ses sujets, hors de passion, qui, mettant la main à la conscience, ne dit que ce qui avait été fait l'avait été justement. » Quant aux prisonniers, « il ne pouvait, pour le présent, accorder leur requête, mais il ferait toujours paraître sa bonté et sa clémence » (2). Il ne devait pas en effet pousser plus loin sa vengeance. Il rendit la liberté à la duchesse de Nemours et se contenta de garder sous sa main les autres prisonniers.

Un événement qui survint alors à la cour et dont, en d'autres circonstances, on se fût vraisemblablement ému, n'y occupa que faiblement l'attention. Le 5 janvier, la reine mère cessait de vivre. Elle n'avait pas appris le meurtre du duc de Guise sans en être profondément troublée, en raison des conséquences qu'elle prévoyait. Plusieurs jours après, toute malade qu'elle était, elle était allée visiter en sa prison le cardinal de Bourbon, qui, à sa vue, éclata en reproches violents, l'accusant d'avoir attiré lui et ses amis à la boucherie. L'émotion de cette scène aggrava son mal, dont elle ne put se relever. Bien que, depuis quelque temps, elle eût perdu de son autorité, peut-être par ses conseils, avec son expérience d'un gouvernement de

(1) 26 décembre 1588. *Mémoires* (éd. 1824, t. IV. Le roi de Navarre mandait de son côté, le 1er janvier 1589, à l'un de ses serviteurs : « Encore que Dieu nous donne un signe assuré que notre délivrance approche, il ne faut pas interrompre le cours de nos affaires. » *Lett. miss.*

(2) Journal de Bernard.

près de trente années, eût-elle encore servi utilement son fils. Désormais Henri III allait être livré à lui-même et se trouver seul en face de l'orage redoutable qui déjà s'amassait contre lui.

Il avait cru, par la mort des deux Guises, abattre leur parti (1). Il se trompait. Le 24 décembre au soir, était parvenue à Paris la nouvelle de la mort du duc. Les Seize avaient été les premiers avertis. Ils avaient aussitôt envoyé chercher le duc d'Aumale, qui, resté à Paris durant la réunion des Etats, faisait en ce moment ses dévotions, à l'occasion de Noël, au couvent des Chartreux. D'accord avec lui, ils résolurent de se rendre maîtres de la capitale et commencèrent par se saisir de toutes les portes et des « lieux forts » de la cité. Pendant la nuit, des dépêches furent rédigées à l'adresse des principales villes de l'Union. « C'est maintenant ou jamais qu'il faut s'aider et s'unir, y était-il dit (2). Le lendemain 25, la nouvelle s'étant répandue parmi le peuple, ce fut d'abord de la consternation, qui fit bientôt place à la fureur. On criait : *au sang ! à la vengeance !* Cette fureur s'accrut quand on apprit la mort du cardinal de Guise. Le 26, dans une assemblée tumultueuse tenue à l'Hôtel de Ville, on proclama le duc d'Aumale gouverneur de Paris. Dans toutes les chaires, les prédicateurs poussèrent à la révolte. L'un d'eux, Guincestre, qui prêchait à l'église Saint-Barthélemy, exigea de tous les assistants le serment « d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang » pour venger les princes assassinés. Apostrophant à deux reprises le premier président du Parlement, Achille de Harlay, qui était assis au banc d'œuvre : « Levez la main, monsieur le Président ; levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie » (3).

Cette scène se passait le 1er janvier 1589. Le lendemain, une foule exaspérée se portait à l'église Saint-Paul et renversait les mausolées érigés par Henri III à ses mignons. On brisa les armoiries du roi, on détruisit ses images. Par ordre du nouveau gouverneur, on procéda à l'armement des habitants ; on leva des soldats dans Paris. Pour se procurer l'ar-

(1) L'ambassadeur d'Espagne le croyait aussi, et, le 27 décembre 1588, il écrivait à Philippe II « qu'il n'y avait plus de fondement à faire sur la Ligue. » Croze, append.

(2) Reg. de l'Hôtel de Ville. *Revue rétrosp.*, t. III.

(3) *L'Estoile*, janvier 1589.

gent nécessaire, le duc d'Aumale fit fouiller les maisons des « royaux » et des politiques, et injonction fut faite aux curés de « tirer de chacun de leurs paroissiens le plus de deniers qu'ils pourraient ». Le 5 janvier, on reconstituait le corps de ville, en nommant un prévôt des marchands et deux échevins à la place de ceux que le roi gardait prisonniers. Le 7, la Faculté de théologie, s'étant assemblée sur la requête de la nouvelle municipalité et « des citoyens catholiques de Paris », décrétait, à l'unanimité des soixante-dix docteurs présents, « que le peuple du royaume était délié du serment de fidélité au roi Henri et pouvait licitement et en assurée conscience, s'armer, s'unir et recueillir deniers pour défendre la religion contre les desseins pervers et les efforts du dit roi et de ses adhérents » (1). Ce n'était plus une insurrection comme celle du 13 mai 1588, c'était une révolution qui se préparait.

A ces premières manifestations s'ajoutèrent des mesures contre les personnes. On s'attaqua aux présidents et aux principaux du Parlement qu'on savait attachés à la cause royale. Le 16 janvier, un nommé Bussy-Leclerc, que le duc de Guise, au lendemain des Barricades, avait fait gouverneur de la Bastille, se présenta à la Grand'Chambre, avec vingt-cinq ou trente « coquins armés, » et, appelant à haute voix, d'après une liste qu'il tenait à la main, les magistrats incriminés, leur commanda de le suivre. Cinquante à soixante conseillers se joignirent volontairement à leurs collègues, et tous furent emmenés à la Bastille, hués et insultés par la populace amassée sur leur passage. Il est vrai que, dans la journée, on relâcha « les moins pernicieux » et ceux qui « avaient changé de volonté par le chemin ». On incarcéra de même à la Conciergerie et aux autres prisons de la ville les membres suspects de la cour des aides et de la chambre des comptes. Le lendemain 17, on ne laissa pas d'ouvrir l'audience de la Grand'Chambre. Le président Brisson, qui avait évité la prison en promettant d'être « homme de bien », y remplaça Achille de Harlay. L'un des premiers actes du Parlement, ainsi épuré et prêt désormais à toutes les complaisances, fut de déclarer, par un arrêt, qu'il

(1) *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 190 et ss.

assisterait en toutes choses le corps de ville et « contribuerait aux frais de la guerre résolue pour le bien public » (1).

Henri III ne parut pas d'abord s'inquiéter des évènements de Paris, comme si, son coup d'Etat accompli, il eût jugé qu'il n'avait plus rien à craindre. Autour de lui, l'on s'étonnait de son inertie. Les jours qui suivirent la mort de la reine mère furent employés par lui à témoigner de son deuil par de fastueuses cérémonies. Dans le soulèvement de la capitale il semblait ne voir qu'une agitation passagère. S'imaginant qu'il l'apaiserait par quelques concessions, il rendit la liberté aux deux échevins Cotteblanche et Compans, tout en retenant La-Chapelle-Marteau. On lui attribuait ce mot : « Je connais les Parisiens ; depuis qu'ils ont perdu leur roi Guisard, leur courage est amorti, et ils n'ont qu'une boutade sur leur pavé » (2).

Les 15 et 16 janvier, dates qu'il avait lui-même fixées, eut lieu la clôture des Etats, et, durant deux séances, il écouta des harangues « qui n'étaient plus de saison ». Dans ces harangues, les orateurs non seulement s'abstinrent, comme précédemment, de toute allusion à la fin tragique des deux Guises ; mais le résumé qu'ils firent des doléances et des vœux développés dans leurs cahiers fut accompagné de telles flatteries à l'adresse du roi qu'elles ne pouvaient guère s'expliquer que par la peur. Le comte de Brissac, l'ami des Guises et l'un des chefs des Barricades, parlant au nom de la noblesse, n'hésita pas à dire que « Dieu avait ceint le front de Sa Majesté d'un double diadème pour sa piété, sa foi, sa clémence et sa magnanimité ». L'orateur du tiers, Bernard, député de Dijon, tout en faisant entendre quelques observations utiles sur la situation du royaume, ne fut pas moins prodigue d'adulations : « Nous reconnaissons et publions haut et clair que le ciel et la nature vous ont libéralement enrichi de ce qui est nécessaire pour nous régir et gouverner.... et qu'en vous se sont jointes les perfections de vos prédécesseurs pour faire reluire Votre Majesté sur nous » (3). Seul l'orateur du clergé, l'archevêque de Bourges, qui, selon la coutume, avait pris le premier la parole, montra de la dignité. Sans s'abaisser à de pareilles

(1) *L'Estoile*, janvier 1589.
(2) *Archives cur.*, t. XII, p. 246.
(3) Journal de Bernard.

démonstrations, il avait demandé des réformes dans l'administration de l'Etat, signalant et énumérant les maux dont avait souffert la France depuis l'avènement du dernier roi Charles neuvième et qu'il attribuait au mépris du nom de Dieu. Il avait eu soin, il est vrai, de passer sous silence la Saint-Barthélemy.

Ces flatteries outrées contribuèrent sans doute à faire illusion à Henri III sur l'autorité qu'il croyait avoir reconquise. Si grande était cette illusion, que, le 26 janvier, il envoyait à Paris un héraut d'armes portant mandement au duc d'Aumale de vider la capitale et défense au Parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, comme à la municipalité, d'exercer aucune juridiction. Le messager du roi, loin d'être écouté, fut incarcéré, « en grand danger d'être pendu, et finalement renvoyé sans réponse et avec injure » (1). Le 30 janvier, les membres du Parlement, « toutes chambres assemblées, » juraient solennellement « d'employer leurs biens et leurs vies » pour la conservation de la religion catholique et « de résister de tout leur pouvoir à l'effort et intention de ceux qui avaient violé la foi publique et rompu l'édit d'Union par les massacres et emprisonnements commis à Blois les 23 et 24 décembre » (2). Ce même jour, au milieu d'une foule immense, on célébrait les funérailles des duc et cardinal de Guise avec toute la magnificence en usage pour celles des rois de France. Le lendemain, avait lieu une scène non moins propre à émouvoir les esprits. La veuve du duc, Catherine de Clèves, en habit de deuil et suivie d'un nombreux cortège, se présentait au Parlement pour demander justice contre les meurtriers de son mari. Ayant quitté Blois vers la mi-décembre dans un état de grossesse avancée et s'étant rendue à Paris, elle y avait, en janvier, donné naissance à un fils. Les imaginations étaient à ce point surexcitées, qu'on assurait que ce fils d'un martyr de la foi était venu au monde « les mains jointes, » comme en prières (3).

Tandis qu'à Paris on marchait à une révolution, à Rome les dispositions étaient loin d'être favorables à Henri III. Le 6 janvier, au reçu des lettres du roi sur la mort des deux Guises, le marquis de Pisani était allé donner des explications au

(1) *L'Estoile*, janvier 1589.
(2) *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 190.
(3) *Arch. cur.*, t. XII, p. 276.

pape, qui, informé depuis la veille et incertain encore sur la décision à prendre, se borna à dire au marquis : « Connaissez-vous dans le passé un prince ayant tué un cardinal ? » Devant l'ambassadeur de Venise, introduit après celui de France, il fut moins réservé et condamna hautement la conduite de Henri III. « Si, à la journée des Barricades, disait-il, le roi eût fait tuer le duc et jeter son corps par les fenêtres, tout le monde l'en aurait loué ; mais le mettre à mort après s'être réconcilié avec lui, c'est homicide et non pas justice. Quant au cardinal de Guise, pourquoi ne s'être pas d'abord adressé à nous ? » (1). L'ambassadeur d'Espagne, le comte Olivarès, avec lequel il eut ensuite un long entretien, ne manqua pas de faire appel à sa sévérité ; et, le lendemain le protecteur de France, le cardinal de Joyeuse, s'étant présenté à son tour, trouva le pape en courroux. « Sa colère allumant la mienne, écrivait le cardinal à Henri II, nous ne fîmes qu'estoquer l'un l'autre ». Au cours de cette conversation mouvementée, Joyeuse ne craignit pas de déclarer au pape que le roi n'avait à rendre compte qu'à Dieu de la mort du duc de Guise « et que ce qu'il en faisait dire à Sa Sainteté n'était que d'honnêteté » : que, pour celle du cardinal, « le roi avait voulu non seulement l'en informer, mais aussi lui en demander l'absolution..., dont il n'avait autrement besoin que pour s'ôter tout scrupule ». Le pontife répliqua que les affaires de conscience ne se traitaient pas de cette manière ; « qu'il fallait que Sa Majesté écrivît elle-même pour solliciter l'absolution » et qu'en attendant il en parlerait aux cardinaux (2).

Deux jours après, Sixte-Quint prononçait en consistoire, devant tous les cardinaux réunis, un discours véhément contre Henri III, ne parlant au reste que du meurtre du cardinal de Guise et disant qu'il avait le devoir de ne pas laisser ce meurtre impuni. Il rappela avec indignation que le roi prétendait s'être inspiré de son exemple ; et comme le cardinal de Joyeuse se levait pour répondre, « Taisez-vous » lui ordonna le Pontife. Les deux ministres français craignaient qu'on ne voulût infliger

(1) Gritti au doge, 17 janvier 1589. HUBNER, III, 265-7, pièces justif.

(2) Le cardinal de Joyeuse à Henri III, 10 janvier, *Jean de Vivonne*, p. 301. Les lettres de Joyeuse au roi, écrites à cette occasion en janvier et février 1589, sont publiées dans les *Archives curieuses*, t. XII, p. 159-185.

au roi une pénitence extraordinaire. Certains membres du sacré collège allaient jusqu'à demander qu'il fît amende honorable publiquement et une torche ardente à la main. Le pape recevait de France des sollicitations qui contribuèrent encore à l'animer contre Henri III. Dans le cours de janvier, le duc de Mayenne, qui se trouvait alors à Dijon, envoyait un de ses zélés serviteurs, le commandeur de Diou, lui représenter que, depuis l'odieux attentat commis par le roi, tous les catholiques se sentaient menacés et qu'un acte de son autorité contre ce prince criminel pouvait seul les sauver. Au commandeur de Diou se joignirent bientôt deux autres agents de la Ligue, venus de Paris, Coqueley, conseiller au Parlement, et l'abbé d'Orbais, chargés d'une mission analogue (1). La Sorbonne écrivait aussi à Sixte-Quint et, lui transmettant son décret du 7 janvier, le suppliait d'y donner sa sanction. L'ambassadeur d'Espagne ne cessait d'ailleurs, en des entretiens répétés, de le pousser à des rigueurs. Le pape lui-même accusait Morosini d'avoir trahi, par son indulgence envers Henri III, les devoirs auxquels l'obligeait son titre de légat et ne l'appelait plus que « le secrétaire du roi de France » (2).

Tout en montrant ces ressentiments, Sixte-Quint était irrésolu. Peut-être, comme Morosini, craignait-il, par un excès de sévérité, de jeter Henri III en quelque extrémité. L'un des membres du Sacré Collège, — lequel, à la vérité, était hostile à la Ligue, — l'exhortait à la prudence, afin de ne pas perdre la France comme on avait perdu l'Angleterre (3). Le marquis de Pisani et le cardinal de Joyeuse ne laissaient pas de continuer à plaider la cause du roi. Enfin, en février, après tout un mois de discussions, Joyeuse voyant que ni lui, ni Pisani, ne gagnaient rien sur l'esprit de Sixte-Quint, adressa à Henri III une longue lettre, dans laquelle il lui conseillait d'accréditer un envoyé spécial pour demander l'absolution, de faire entendre toutefois que, se jugeant absous en vertu du bref confessionnaire, il ne la sollicitait que pour complaire à Sa Sainteté, mais, en tout cas, de ne pas se hâter et de pourvoir d'abord aux affaires de son royaume, parce que, meilleures elles seraient, meil-

(1) De Thou, l. XCIV.
(2) Olivarès à Philippe II, 15 janvier 1589. Hubner, III, p. 50 (pièces justif.).
(3) *Ibid.*

leures seraient aussi les conditions qu'il obtiendrait du pape (1).

Il s'en fallait que ces affaires fussent bonnes. De Paris, la révolte avait gagné les provinces. Dès les premiers jours de janvier, Orléans, Amiens, Abbeville, Chartres avaient fait cause commune avec la capitale. Troyes avait suivi, puis la Champagne, la Bourgogne. A leur exemple, le Hâvre, Rouen et presque toute la Normandie avaient pris parti contre le roi. Au midi, la Provence, avec Aix, Arles, Marseille, avait fait de même. A Toulouse, aussitôt qu'y avait été connu le décret de la Sorbonne, le 25 janvier, le peuple et « tous les bons catholiques » avaient couru aux armes. De Toulouse, le mouvement s'était propagé dans le Languedoc, le Quercy (2). Du 12 au 20 février, Senlis, Melun, le Mans, Angers se ralliaient également à la Ligue. Le 24, la grande cité de Lyon se soulevait à son tour. Toutefois la révolte n'était pas générale. Dans les provinces insurgées, des villes demeuraient fidèles, comme en Picardie Boulogne, Calais, Saint-Quentin, et en Normandie Caen, Dieppe, Alençon. Tous les Parlements, à l'exception de celui d'Aix, étaient en grande partie pour le roi. Là même où la Ligue s'était rendue maîtresse, il y avait eu des résistances. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux temps de révolution, c'était une minorité audacieuse qui le plus souvent avait entraîné ou contraint les populations.

Le duc de Mayenne se trouvait naturellement désigné pour se mettre à la tête du mouvement. Deux fois, depuis qu'il s'était échappé de Lyon, les Parisiens avaient envoyé vers lui, le pressant de venir à Paris prendre la direction de la guerre sainte (3). Lui-même, aussitôt arrivé en Bourgogne, y avait levé des troupes. Dans cette guerre contre le roi, était-il poussé uniquement par un désir de vengeance ? En succédant au duc de Guise, dont il n'avait ni le prestige, ni la hardiesse, prétendait-il se substituer à lui dans ses vues ambitieuses ? Nul doute que, pour le moment, il ne voulût expulser du trône le meurtrier de ses frères. Il demanda à Philippe II de soutenir « de son autorité et de ses moyens » la cause des catholiques, laquelle était celle

(1) *Arch. cur.*, t. XII, p. 183, 184.

(2) Mendoza à Philippe II, 5 et 21 janvier 1589, Croze, append. — *Hist. du Languedoc*, l. XLI. — De Thou, l. XCIV, XCV.

(3) Voir les lettres adressées par eux au duc de Mayenne dans Robiquet, *Hist. municip. de Paris*, t. II, p. 521, 522.

de Sa Majesté « puisque c'était la cause de la religion » (1). Vers la mi-janvier, répondant à l'appel des Parisiens, il était parti de Dijon à la tête des troupes qu'il avait recrutées. Il s'était d'abord rendu à Troyes, où on l'avait reçu en triomphe. De là il avait gagné Orléans, puis Chartres, faisant partout jurer aux habitants de garder la sainte Union, et, le 12 février, il arrivait à Paris.

Il y avait été précédé par le duc de Nemours, qui s'était évadé de Blois. Il fit son entrée dans la capitale, escorté de ce prince et du duc d'Aumale et accueilli par toute la population aux cris répétés de : *Vive Mayenne ! Vivent les princes catholiques !* Le 16 février, une grande assemblée se réunit à l'Hôtel de Ville, « pour aviser à l'établissement d'un conseil général de de la Sainte Union. » A cette assemblée assistaient, avec les ducs de Mayenne, de Nemours et d'Aumale, tous les seigneurs catholiques présents à Paris, les échevins et conseillers de ville, les députés des cours souveraines et des divers corps, collèges, chapitres et communautés, les seize quarteniers ou chefs des seize quartiers de Paris et quatre délégués de chacun des comités de quartier (2). Il fut décidé que le conseil général serait composé de gens des trois états, clergé, noblesse et bourgeoisie. Une liste de noms fut aussitôt dressée, et, dès le lendemain 17, le conseil était constitué. Il comptait cinquante quatre membres, dont quatorze choisis par le duc de Mayenne et quarante désignés par élection. Quant à ses attributions, il devait pourvoir « à toutes les affaires concernant la ville et l'Etat, tant au fait de la guerre que finances et police du royaume » (3). La révolution avait son gouvernement.

V

Henri III ne pouvait plus s'abuser sur sa situation. Déjà, le 31 janvier, comme le duc de Mayenne approchait d'Orléans,

(1) 28 janvier. Arch. de Simancas. Lettre citée par Capefigue, *Hist. de la Réforme et de la Ligue*, t. V, p. 305.

(2) Chacun des seize quartiers de Paris avait, outre un quartenier ou chef de quartier, un comité ou conseil de neuf membres. La réunion de ces comités formait alors ce qu'on appelait le Conseil des Seize.

(3) Pour la composition de ce conseil général de l'Union, voir Robiquet, *Hist. municipale de Paris*, t. III, p. 526 et ss.

il avait, par précaution, fait conduire au château d'Amboise le cardinal de Bourbon et les autres prisonniers. Il s'était hâté en outre de rappeler l'armée que le duc de Nevers commandait en Poitou. Comprenant que c'était une véritable guerre qu'il allait avoir à soutenir contre la Ligue, il avait, par lettres patentes du 6 février, convoqué le ban et l'arrière-ban de la noblesse et toutes ses compagnies d'ordonnance. En même temps, il envoyait lever des forces en Suisse et en Allemagne. Par un édit du même mois, il enjoignait à tous les magistrats et officiers du Parlement et de la chambre des comptes de se transférer à Tours, « pour y exercer leurs charges comme ils avaient accoutumé à Paris. » Enfin, croyant sans doute avoir encore quelque action sur l'opinion, il publiait, le 22 février, une Déclaration par laquelle les ducs de Mayenne et d'Aumale, « atteints et convaincus des crimes de rebellion, de félonie et de lèse-majesté, » étaient déchus de leurs offices et dignités. Par une autre Déclaration du même jour, il privait de leurs honneurs et privilèges les villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville et toutes celles qui les assisteraient dans leur révolte (1).

Il ne se borna pas à ces mesures. Il sentait que, menacé comme il était, il lui importait de se réconcilier avec le Saint-Siège. Avant d'avoir reçu la lettre du cardinal de Joyeuse lui conseillant de solliciter l'absolution pontificale, instruit par ses lettres précédentes des mauvaises dispositions du pape, il avait envoyé à Rome l'évêque du Mans pour « rhabiller » les choses. C'était un prélat habile et un gallican éprouvé. Arrivé à Rome le 23 février, il eut, deux jours après, une audience de Sixte-Quint. Il reprit, en faveur de Henri III, les arguments déjà mis en avant par le marquis de Pisani et le cardinal de Joyeuse, répéta que le roi ne devait compte de ses actions à personne, qu'ayant néanmoins conçu quelque scrupule au sujet de la mort du cardinal de Guise il s'était fait absoudre par son confesseur en vertu du bref concédé par Sa Sainteté, et il pria le pape d'ajouter à cette absolution sa propre bénédiction. Sixte-Quint répondit que, si le roi était maître de la vie de ses sujets, il ne l'était pas de celle du cardinal qui était le sujet du Saint-Siège et non le sien, et que ce meurtre exigeait une absolution ponti-

(1) Pour tout ce qui précède, voir *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 215-242.

ficale dont ne pouvait le dispenser le bref confessionnaire. « Ayant nous-même accordé ce bref, c'est à nous d'en juger la valeur ; » et il marqua son étonnement que le roi lui demandât sa bénédiction, alors qu'il aggravait sa faute en retenant prisonniers le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon. Comme le prélat répliquait que les ecclésiastiques, soumis au pape pour le spirituel, devaient sur le reste obéissance à leurs princes et qu'on ne les avait pas soustraits à la juridiction des souverains pour qu'ils pussent impunément exciter des troubles dans l'Etat : « Prenez garde à vos paroles, reprit le pontife irrité, et à n'en pas laisser échapper dont vous auriez lieu de vous repentir. »

Le 3 mars, dans une seconde audience, le prélat pria de nouveau le pape de ratifier l'absolution donnée au roi par son confesseur, en lui remontrant les conséquences funestes qu'un refus pourrait entraîner pour le royaume, et il demanda en outre l'annulation du décret séditieux de la Sorbonne du 7 janvier ; à quoi Sixte-Quint se contenta de répondre : « Que le roi fasse son devoir et nous ferons le nôtre » ; et il insista pour que le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon fussent rendus à la liberté ou tout au moins remis entre les mains du légat. Le 8 mars eut lieu une nouvelle audience. Elle fut orageuse. Le pape exigeait de la part du roi une demande d'absolution pure et simple avec aveu du péché. L'évêque du Mans parla des droits du roi et des privilèges de la nation, représenta que les constitutions des papes ne liaient pas les rois de France et qu'il y avait des cas où les juges royaux avaient juridiction sur les clercs. En s'entendant opposer les libertés gallicanes, Sixte-Quint ne sut retenir sa colère. Il dit au prélat de se garder de rien avancer qui fût aussi téméraire et aussi suspect d'hérésie, allant jusqu'à le menacer de la prison. A cette sortie, le marquis de Pisani, qui était présent, prit la parole, et, avec autant de fermeté que de dignité, il soutint que les ambassadeurs des rois étaient en droit de faire valoir les raisons de leurs maîtres. « Nous vénérons Votre Sainteté, ajouta-t-il ; mais ni la menace de la prison, ni même celle de la mort, ne nous empêcherons d'accomplir notre devoir. »

Des instructions que l'évêque du Mans reçut alors de France lui dictèrent un autre langage. Henri III, suivant les avis du

cardinal de Joyeuse qui lui étaient parvenus, le chargeait expressément de demander l'absolution. Le 13 mars, l'évêque parut pour la quatrième fois devant le pontife. « Le roi, mon maître, dit-il, se croyait suffisamment absous en vertu du bref qui lui avait été accordé ; mais, ayant su par les lettres du marquis de Pisani et du cardinal de Joyeuse, que Votre Sainteté en jugeait autrement, il m'a ordonné de solliciter l'absolution en son nom. » Puis, s'agenouillant aux pieds du pape : « Très Saint-Père, je vous demande, au nom du roi très chrétien, votre absolution avec toute la soumission et le respect que le chef de l'Eglise et le père commun des fidèles doit attendre d'un fils humble et obéissant ». Sixte-Quint releva le prélat, se déclara satisfait, mais ajouta qu'il ne prononcerait l'absolution qu'après l'élargissement ou la remise au légat du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon (1).

Durant ces laborieuses négociations avec Rome, la situation en France s'était encore aggravée pour Henri III. Le 4 mars, le conseil de l'Union conférait au duc de Mayenne le titre de *lieutenant général de l'Etat royal et couronne de France*, pour en exercer les fonctions jusqu'à une réunion prochaine des Etats généraux. Dix jours après, le duc prêtait serment, en cette qualité, devant le Parlement diminué et asservi. Henri III, qui ne se croyait plus assez en sûreté dans Blois, s'était alors rendu à Tours. Il avait emmené avec lui le cardinal de Bourbon, le duc d'Elbeuf et le prince de Joinville qu'il avait retirés du château d'Amboise (2), y laissant, comme moins dangereux, l'archevêque de Lyon, La Chapelle Marteau et le président de Neully. La révolte continuait de s'étendre dans le royaume. Le 13 mars, Rennes se soulevait, et le mouvement, fomenté par la propre frère de la reine, le duc de Mercœur, gagnait bientôt toute la Bretagne. Bourges et le Berry commençaient aussi à remuer, prêts à se déclarer pour la Ligue (3). Bordeaux s'agitait également. Le maréchal de Matignon sut du moins contenir, avec Bordeaux, la plus grande partie de la

(1) Voir, dans les *Mémoires du duc d'Epernon*, la très longue lettre que, le 15 mars, l'évêque du Mans adressait à Henri III et où il donnait le détail de ses quatre audiences. Cf. De Thou, l. XCIV.

(2) Le cardinal de Bourbon et les deux autres princes furent enfermés au château d'Azay-le-Rideau.

(3) Ce fut le 4 avril 1889 que le Berry, sous l'impulsion de La Châtre, gouverneur de la province, embrassa ouvertement le parti de la Ligue.

Guyenne. Le Dauphiné fut contenu de même par d'Ornano, lieutenant général de la province, qui avait conclu une trêve avec Lesdiguières afin de n'avoir à combattre que les ligueurs (1). A l'exception de ces deux provinces et de quelques villes, toute la France semblait échapper à Henri III.

A Paris, l'effervescence croissait. Les ligueurs usaient de tous les moyens pour exalter la multitude. On ne se contentait pas de publier des récits, amplifiés à dessein, de la mort des Guises, tels que *Le martyre des deux frères* (2). On exposait sur les autels des tableaux où étaient représentés leurs cadavres pâles et sanglants. De temps à autre, des processions d'aspect lugubre se déployaient à travers la ville ; de longues files d'hommes, de femmes, d'enfants s'avançaient pieds nus, portant des cierges allumés et chantant le *miserere*. Dans les chaires, au lieu de la parole de Dieu, on ne prêchait plus que la révolte et la haine. Nombre de libelles circulaient, dans lesquels il n'était pas d'outrages qu'on ne proférât contre le roi. Dans les uns, on disait que le meurtrier des Guises devait demander pardon publiquement à Dieu, à la justice, aux Etats, et, après avoir été déclaré indigne de la couronne, être enfermé en un monastère pour y faire pénitence. Dans d'autres, on disait qu'alors même qu'il se repentirait de son crime, on ne devait plus le reconnaître pour roi. « L'obéissance n'est obligée qu'envers les princes justes. Le nom de France est nom de liberté, et les Français ne sont pas serfs et esclaves de leurs princes » (3).

Ce n'est pas que des écrits contraires, moins nombreux il est vrai, ne fussent aussi publiés. Dans l'un de ces écrits, l'auteur, catholique modéré, s'adressant aux Parisiens, les exhortait « à se départir de leur ligue et à se réunir au roi leur souverain prince ». De tous les griefs que vous avez contre le roi, le plus grand « c'est qu'il vous a ôté les deux frères ». Vous prétendez que « pour le moins il fallait faire leur procès ». Mais, avec « les amis et les serviteurs qu'ils avaient fait venir de toutes parts », où trouver un accusateur ? Où trouver des témoins et des juges ? Et si, par impossible, une sentence avait

(1) La trêve fut conclue le 28 mars 1589. *Mém. de la Ligue*, III, 302 et ss.
(2) *Arch. cur.*, t. XII.
(3) *Réponse aux justifications prétendues par Henri de Valois, Mém. de la Ligue*, t. III, p. 516, 533. — De Thou, l. XCIV.

été rendue, qui l'eût exécutée ? Vous n'ignorez pas que, « si le roi eût attendu deux fois vingt-quatre heures, c'en était fait de lui et de son Etat ». Dans un autre écrit, émané d'un protestant, on disait : pourquoi « tant de bruit sur la mort de deux ou trois personnes ? » Avez-vous donc oublié la Saint-Barthélemy ? (1).

Ce fut le roi de Navarre qui trouva le langage que, dans le bouleversement général, il convenait de faire entendre. Depuis la mort des Guises, il s'était emparé de Niort, avait repris ou occupé successivement Saint-Maixent, Maillezais, Loudun, Thouars, Châtellerault (2), et, fidèle à son système de modération, avait respecté partout la liberté des catholiques. Le 5 mars, il adressa de Châtellerault une lettre ou plutôt un appel « aux trois états du royaume ». Après avoir montré que « la vaine et imaginaire crainte de sa succession à la couronne » n'avait été qu'un prétexte aux fauteurs de troubles pour cacher leurs desseins : « Il n'est pas question de cela à cette heure », et, au lieu « de nous tourmenter d'un avenir si éloigné », ne considérons que le présent qui nous touche tous également. « Depuis ces quatre dernières années, n'avons-nous pas tous assez fait et souffert de mal ? Dieu ne nous a-t-il pas assez frappés les uns les autres ? Un Etat peut-il durer, quand il y a deux partis dedans qui ont les armes à la main ? Que sera-ce de celui-ci où il y en a trois ? Nous sommes dans une maison qui va fondre, et n'y a nul remède que la paix. Cette paix, je la demande pour moi, pour tous les Français, pour la France. Je vous conjure tous, autant catholiques serviteurs du roi que ceux qui ne le sont pas ; je vous conjure comme Français : ayez pitié de cet Etat. Quant à moi, je veux servir d'exemple à tous par mon obéissance envers le roi mon seigneur. Je déclare que, partout où j'aurai le pouvoir, je ferai reconnaître son autorité et que je prends sous ma protection tous ceux, de quelque religion, qualité et condition qu'ils soient, qui se voudront unir à moi dans cette résolution » (3).

On ne pouvait plus manifestement offrir au roi de l'aider contre ses ennemis. Un rapprochement entre les deux princes

---

(1) *Mém. de la Ligue*, *ibid.*, p. 356, 417, 467.
(2) D'Aubigné, l. XIII, c. 15.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 245-259.

semblait si bien devoir être la conséquence des évènements, que le légat Morosini avait demandé des instructions à Rome au cas où il se produirait (1). Il y a même tout lieu de penser que, dès son arrivée à Tours et peut être avant, Henri III avait fait parler secrètement au chef des huguenots. C'était le 7 mars qu'il était venu s'établir à Tours, et, le lendemain 8, le roi de Navarre écrivait à l'un de ses gentilshommes : « Je crois que Sa Majesté se servira de moi ». Une partie des troupes qui avaient suivi Henri III s'était logée dans les faubourgs de Tours, et une autre plus considérable, était allée camper à quatre lieues de la ville. Le roi de Navarre s'était alors avancé lui-même jusqu'à Montbazon, à six lieues de Tours, en sorte que son armée n'était qu'à deux lieues du gros des troupes royales. On eût pu s'attendre que les deux armées, si proches l'une de l'autre, fussent entrées en conflit. On eut un spectacle tout contraire. « Au lieu de se frapper », capitaines et soldats allaient à la rencontre les uns des autres, se parlaient « s'embrassaient », devançant, par cet accord spontané, celui que devaient bientôt conclure les deux rois (2).

Si secrets que fussent tenus ces premiers pourparlers avec le roi de Navarre, il ne se pouvait pas qu'ils ne finissent par transpirer, et Morosini, qui s'était également rendu à Tours, eut à ce sujet, avec Henri III, un entretien qu'on trouve consigné tout entier dans une lettre adressée par lui au cardinal de Montalto (3). Dans cet entretien, le légat développa toutes les raisons qui devaient détourner le roi d'une entente avec les hérétiques, lui disant que les huguenots ne seraient jamais assez puissants pour rétablir son autorité et que, loin de la rétablir, ils achèveraient de la ruiner. « Personne n'est plus catholique que moi, répondit Henri III ; mais si le duc de Mayenne vient pour me couper la gorge, il faut bien que je me défende, dussé-je me servir des hérétiques et même des Turcs, sans que pour cela j'autorise leurs sectes et leurs erreurs ; et quel prince n'en ferait autant ? Vous-même, si le roi de Navarre vous prêtait son épée contre un assassin, la refuseriez-vous ? » et il ajouta :

---

(1) Olivarès à Philippe II, 23 janvier 1589. HUBNER, III (pièces justif.).

(2) *Lett. miss. de Henri IV*, 8 mars 1589.

(3) 15 mars. Cette lettre se trouve dans un recueil conservé au Vatican sous ce titre : *Gallicana Henrici III et Guisiorum*, et qui renferme un nombre notable de lettres et de pièces relatives aux années 1588 et 1589.

« Pourquoi le pape ne vient-il pas au secours du fils aîné de l'Eglise ? Il sait pourtant de quel intérêt est pour le siège apostolique la conservation d'un roi de France ». Comme le légat l'assurait que Sa Sainteté ne l'abandonnerait pas, bien qu'à cette heure elle fût justement irritée contre lui : « Il n'y a plus à revenir sur le passé, répliqua le roi ; ce qui importe, ce sont les nécessités présentes, et le pape doit écouter sa charité plus que son ressentiment ». Finalement, le légat l'exhorta à se remettre « en tout et pour tout » entre les mains de Sa Sainteté et à se laisser diriger par elle, sans s'accorder, en quoi que ce fut, avec le roi de Navarre et employant bien plutôt ses forces contre les hérétiques. « Mais, répétait Henri III, si je tourne mes armes contre le roi de Navarre, qui me défendra de la Ligue ? »

Ne sachant à quel parti s'arrêter, hésitant à recourir au roi de Navarre, sans néanmoins rompre les pourparlers commencés, Henri III, parut se rendre aux exhortations du légat et consentit à prendre le pape pour arbitre entre lui et ses sujets révoltés. Morosini en instruisit aussitôt le cardinal Montalto. Henri III écrivit de son côté à Sixte-Quint, se disant prêt à se conformer à la décision de Sa Sainteté, à condition que cette décision ne portât atteinte ni à son autorité ni à sa dignité (1) et ne fût exécutoire qu'après qu'il l'aurait ratifiée. En même temps, cherchant secours d'un autre côté, il s'adressait au duc de Lorraine, qui, tout en faisant partie de la Ligue, ne s'était pas déclaré ouvertement contre lui, et il le priait de s'entremettre pour la paix. Afin de désarmer la Ligue, il proposait d'attribuer au fils aîné du duc, le marquis de Pont, le gouvernement de Metz, Toul et Verdun ; au prince de Joinville celui de Champagne dont son père, feu le duc de Guise, avait été en possession, et au duc de Nemours celui du Lyonnais. Il y a plus ; comme si dans le trouble d'esprit où il était alors, il eût oublié que, par un acte public, il avait déclaré le duc de Mayenne criminel de lèse-majesté et déchu de ses offices et dignités, il promettait de lui conserver le gouvernement de Bourgogne, en lui laissant la nomination de tous les commandants et officiers de la province, ce qui était presque le faire duc de Bourgogne. A toutes ces charges il ajoutait des

(1) Arch. Vatican, *ibid.*

pensions considérables. Enfin il assurait qu'une fois la paix faite, il rendrait la liberté à tous les prisonniers des 23 et 24 décembre (1).

Le duc de Mayenne n'avait pas été non plus sans savoir que des négociations étaient engagés avec le roi de Navarre, et il s'était hâté d'avertir Philippe II. « L'intelligence entre celui qui était notre roi et le prince de Béarn est notoire », lui écrivait-il, et de nouveau il priait le monarque espagnol de soutenir de sa puissance la cause de la religion (2). « Vous aurez la gloire d'avoir rétabli l'Eglise, et ce royaume vous en aura une perpétuelle obligation ». Informé par une lettre du légat que Henri III acceptait la médiation du Saint-Siège, il écrivit à Sixte-Quint que c'était là « un nouveau piège tendu aux catholiques », et il le suppliait de ne pas les replacer sous l'obéissance d'un prince capable de tous les forfaits (3). Loin d'être disposé à la paix, il achevait de réunir une armée à la tête de laquelle il se proposait de marcher sur Tours. « Les volontaires accourent en foule sous ses ordres, mandait Morosini au cardinal Montalto ; il a déjà dix-huit mille hommes de pied et trois mille cavaliers, et ses forces vont encore s'accroître » (4). Autre était l'exemple donné par le roi de Navarre. Fidèle à sa précédente déclaration, il défendait à ceux de son parti de rien entreprendre qui fût contre l'autorité du roi : « Nous ne sommes pas nés pour nous seulement, mais aussi et surtout pour servir la patrie » (5).

Sur ces entrefaites, Henri III apprenait par l'évêque du Mans que le pape refusait formellement de lui accorder l'absolution, si le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon n'étaient d'abord remis en liberté. Mais pouvait-il, avant que la paix fût conclue, délivrer le cardinal de Bourbon et donner un roi à la Ligue, et n'était-ce pas se ruiner lui-même ? Il se décida alors à traiter avec le roi de Navarre, qui avait envoyé près de lui l'habile et dévoué Du Plessis-Mornay. Le 3 avril était conclue, pour la durée d'un an, une trève entre les deux rois,

---

(1) *Arch. Vatican, ibid.*
(2) 22 mars 1589. *Arch. de Simancas.* Lettre publiée par CAPEFIGUE, t. V, p. 307, 308.
(3) 7 avril. Arch. du Vatican. *Recueil cité.*
(4) 30 mars. *Ibid.*
(5) 21 mars. *Lett. miss.*

applicable à tous les pays où ils étaient reconnus et obéis. Mais, sous ce nom de trève, c'était une véritable alliance. Le roi de Navarre s'engageait à n'employer ses forces, pendant cette trève, que « par commandement ou consentement de Sa Majesté », et à marcher dès maintenant contre le duc de Mayenne, en respectant, partout où il s'avancerait, les personnes et le culte des catholiques. Les places qu'il prendrait seraient remises au roi, sauf une ville par bailliage ou sénéchaussée. Le culte réformé pourrait s'exercer aux lieux où passerait le roi de Navarre, ainsi que dans les villes qu'il serait autorisé à garder (1).

Telle était encore l'incertitude de Henri III, que, tout en ayant signé le traité, il voulut, avant de le faire parvenir au roi de Navarre, tenter de s'accommoder avec le duc de Mayenne. Le légat se fit l'intermédiaire de cette dernière négociation. Le duc venait alors de quitter Paris pour se porter sur Tours avec l'armée qu'il avait rassemblée. Le légat le joignit à Châteaudun. Autorisé par le roi, il lui remit une copie des propositions envoyées au duc de Lorraine. Mais tous ses efforts pour le ramener à des idées de paix furent inutiles. En vain il lui représenta que la guerre entre catholiques ne profiterait qu'aux hérétiques, qu'elle serait interminable et aboutirait à la ruine du royaume. A toutes ses instances, le duc répondait que tout accord avec un prince parjure était impossible et impie. « Il me refaisait sans cesse le récit de l'assassinat de ses frères, écrivait Morosini au cardinal de Montalto en lui rendant compte de cet entretien ; rarement il se servait du mot roi pour désigner Sa Majesté, et le plus souvent il disait : *ce misérable* » (2).

Instruit de l'insuccès de cette dernière démarche, Henri III n'hésita plus. Il transmit le traité au roi de Navarre et lui céda la ville de Saumur comme place de sûreté et de passage sur la Loire. Le 26 avril, il publia une Déclaration par laquelle, sans avouer expressément son alliance avec ce prince, il faisait savoir qu'obligé d'employer ses forces à réduire les rebelles de son royaume, il avait dû interrompre la guerre contre les hérétiques et leur accorder une trève (3). Le duc d'Epernon, qu'il

(1) Mém. de du Plessis-Mornay.
(2) 21 avril 1589. Arch. du Vatican, *Gallicana Henrici III et Guisiorum.*
(3) *Mém. de la Ligue*, III, 315 et ss.

avait rappelé à la cour, occupa Blois et le mit en état de défense. Les circonstances étaient pressantes. Le duc de Mayenne approchait de Tours. Le 27 avril, il mettait en fuite, à Saint-Ouen, près Amboise, des troupes commandées par le comte de Brienne, beau-frère de d'Epernon, l'assiégeait dans le château de Saint-Ouen, où il s'était jeté avec le reste de ses soldats, et bientôt le contraignait à se rendre. Appelé par Henri III au secours de Brienne assiégé, le roi de Navarre, qui en ce moment poussait une reconnaissance au delà de la Loire sur un point éloigné, ne put arriver à temps, bien qu'il eût marché, de jour et de nuit, vingt deux heures de suite (1).

Il s'était arrêté à deux lieues de Tours. Ce fut alors qu'eut lieu la fameuse entrevue des deux rois. C'était Henri III qui l'avait demandée. Plusieurs gentilshommes de l'entourage du roi de Navarre cherchèrent à l'en détourner, lui rappelant la Saint-Barthélemy. Le fils de Coligny, François de Châtillon, dont l'âme était généreuse, déclara que, dans les conjonctures présentes, on ne pouvait soupçonner le roi, qu'il fallait oublier les anciennes animosités et, dans l'intérêt de la commune cause, unir les armes et « les cœurs ». Le roi de Navarre, qui partageait ces sentiments, s'achemina vers le Plessis-lès-Tours, où devait se faire la rencontre. Henri III attendait dans le parc. Le roi de Navarre s'y dirigea en passant par la place du château où il laissa, moins comme précaution que pour complaire aux siens, un détachement de ses gardes. Outre les seigneurs de la cour, il y avait dans le parc une telle affluence de peuple, et la presse était si grande, que les deux rois furent plus d'un quart d'heure sans pouvoir se joindre. Le roi de Navarre, s'étant enfin approché, fléchit le genou devant son souverain et, l'assurant de son obéissance, lui offrit ses services. Henri III le releva et l'embrassa en l'appelant son frère, pendant que retentissaient les cris de *Vive le roi ! Vive le roi de Navarre ! Vivent les deux rois !* Durant cette entrevue, les royalistes et les navarrais qui se trouvaient sur la place du château se mêlaient les uns aux autres, s'entretenaient familièrement, « détestant le passé » et se promettant pour l'avenir une mutuelle amitié. On sentait qu'il n'y avait plus ni catholiques, ni huguenots, mais des Français (2).

(1) De Thou, l, XCV.
(2) *Ibid.*

Après avoir tenu conseil avec Henri III au sujet de la guerre à entreprendre contre la Ligue, le Béarnais était retourné loger au faubourg Saint-Symphorien qu'un pont reliait à la ville de Tours. Tels étaient de part et d'autre les sentiments de confiance, que, le lendemain matin, suivi seulement d'un page, il passa le pont, entra dans Tours et se présenta en la chambre du roi avant le lever de ce prince. Ainsi fut scellée l'alliance entre Henri III et le roi de Navarre. Désormais ils allaient agir de concert contre les ennemis de la France. Le légat Morosini n'était plus auprès du roi. A la suite de son entretien avec le duc de Mayenne, il s'était rendu à Orléans. N'ayant pu réussir à unir les catholiques et voyant le roi allié aux hérétiques, il jugeait sa mission terminée. D'Orléans il se rendit à Nevers, d'où il devait gagner Moulins, puis Lyon, attendant de Rome son rappel que déjà plusieurs fois il avait sollicité.

VI

Cette alliance de Henri III avec les huguenots porta au plus haut point la colère des ligueurs. La haine contre lui ne connut plus de bornes. On disait « que le masque était levé, que le tyran, en s'unissant à l'hérétique, avait ôté le voile de son hypocrisie, qu'il n'y avait plus à douter qu'il ne voulût bannir du royaume la religion catholique, et que, plus que jamais, on devait se résoudre à n'épargner ni vies, ni biens pour la défendre ». La Sorbonne ordonna de rayer le nom de Henri III des prières de l'Eglise (1). On ne le considérait plus comme roi, et quiconque lui eût donné ce titre eût été lapidé (2). Les prédicateurs, curés, moines, comme pris de vertige, l'appelaient « chien, tigre, hérétique ». Un déluge de libelles inonda la capitale. On criait dans les rues : *Les mœurs et comportements de Henri de Valois représentés au vrai depuis sa naissance. — Le faux mufle du grand hypocrite de France découvert. — L'ajournement fait à Henri de Valois pour comparaître aux enfers.* L'auteur du *Journal de Henri III* dit avoir amassé jusqu'à trois

(1) 5 avril 1589. *Mém. de la Ligue*, III, p. 567.
(2) *Traité de la prise des armes. Arch. cur.*, t. XIII, p. 154.

cents de ces libelles imprimés à Paris et criés publiquement, formant quatre gros tomes, sans compter un grand in-folio rempli de figures injurieuses et de placards outrageants (1).

Le duc de Mayenne, sur qui reposaient les espérances de la Ligue, sentait que Henri III, uni au roi de Navarre, serait plus difficile à abattre, et il écrivit à l'ambassadeur d'Espagne, lui demandant de faire hâter les secours qu'il attendait de Philippe II (2). Son projet, quand il avait quitté Paris, était de se porter sur Tours et de se saisir de la personne du roi. Il tenta de mettre ce dessein à exécution. Le Béarnais, après son entrevue avec Henri III, ayant gagné Saumur où était le principal de son armée, il jugea l'occasion favorable. Des environs de Vendôme où il s'était replié après l'affaire de Saint-Ouen, il se dirigea la nuit sur Tours, et, dans la matinée du 8 mai 1589, assaillit le faubourg Saint-Symphorien, occupé seulement par trois régiments qu'y avait postés Henri III. Malgré une défense acharnée, les royalistes ne purent empêcher que le faubourg ne fût emporté, et ils se virent rejetés sur le pont et les îles de la Loire. Si les ligueurs avaient continué d'avancer et s'étaient emparés du pont, nul doute que, rompant les deux mille Suisses qui gardaient le roi dans la ville, ils n'eussent pénétré jusqu'à lui. Mais ils s'arrêtèrent à piller le faubourg et à s'y livrer à des excès de tout genre. Ce fut le salut du roi. Le Béarnais, que Henri III avait aussitôt averti, avait en hâte dépêché des troupes qui arrivèrent le soir et qu'il rejoignit le lendemain avec un second corps de huguenots. Mayenne ne l'attendit pas, et, quand ce prince se présenta, « il était déjà décampé ». On ne manqua pas à Paris de publier le grand succès « obtenu sur les troupes de Henri de Valois par Monseigneur le duc de Mayenne » (3) et le conseil de l'Union s'empressa, par une lettre au pape, de lui faire connaître les exploits du nouveau Jonathas » (4).

La ligue se flatta, peu après, de remporter un second succès. Le duc d'Aumale, à la tête de neuf à dix mille hommes, dont quatre mille avaient été levés dans Paris, était allé investir Senlis où, à la suite d'une contre-révolution, avait été rétablie

(1) *L'Estoile*, avril 1589.
(2) Lettre citée, d'après les Archives de Simancas, par CAPEFIGUE, V. p.309.
(3) *L'Estoile*, mai 1589.
(4) Arch. du Vatican. *Gallicana Henrici III.*

l'autorité du roi (1). Un premier assaut avait été donné, lorsque, le 17 mai, le duc de Longueville, qui commandait à Compiègne au nom du roi, accourut avec quelques forces, auxquelles s'étaient joints des détachements protestants amenés par La Noue. Royalistes et huguenots tombèrent sur l'armée ligueuse et, bien que très inférieure en nombre, leur infligèrent une si complète déroute, que le duc d'Aumale, abandonnant soldats, canons, bagages, s'enfuit jusqu'à Saint-Denis, « sans regarder derrière lui » et n'osa reparaître dans Paris.

Le lendemain sur un autre point du royaume, la Ligue essuyait un nouvel échec, qui, pour être moins sensible aux Parisiens, n'était pas moins dommageable à leur cause. Des troupes composées en grande partie de noblesse et « des meilleures de l'Union », que Saveuse, gouverneur de Dourlans, conduisait au duc de Mayenne, étaient rencontrées près Bonneval, en Beauce, par François de Châtillon. Le fils de Coligny les chargea avec une telle furie, que plus de cent vingt gentilshommes demeurèrent morts sur la place et que quarante autres, dont Saveuse lui-même, furent faits prisonniers. Châtillon porta au roi l'un des drapeaux enlevés à l'ennemi et sur lequel figurait la croix de Lorraine avec, en lettres d'or, une devise en espagnol, preuve manifeste de la complicité de Philippe II. « Ce furent, dit un contemporain, les premiers lauriers de victoire contre la Ligue » (2).

Ces deux victoires, remportées coup sur coup, avaient donné confiance aux royalistes et aux huguenots leurs alliés. « Si le roi use de diligence, écrivait de Beaugency, le 21 mai, le roi de Navarre, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris ». Les vainqueurs de Senlis purent les apercevoir. S'étant avancés proche de la capitale, ils « la saluèrent de plusieurs volées de canon », et des boulets arrivèrent jusque dans les halles. Cette démonstration causa une telle frayeur aux Parisiens, que « soudain les boutiques furent fermées et les bourgeois en armes par les rues, en tumulte ». Le conseil de l'Union, agissant aux lieu et place du duc d'Aumale, rappela d'urgence le duc de Mayenne occupé alors au siège d'Alençon. Depuis le désastre de Senlis, le deuil était dans Paris. « Il y

(1) Le 26 avril, les ligueurs en avaient été chassés par la population.
(2) D'Aubigné, l. XII, c. 19. — *L'Estoile*, mai 1589.

faisait dangereux de rire » ; ceux qui montraient quelque gaîté risquaient de passer pour « politiques et royaux et de courir fortune ». Peu s'en fallut qu'on ne mît en prison des femmes qui, trop parées dans leurs vêtements, semblaient ne pas s'associer à la tristesse publique (1). Dans la crainte qu'une attaque ne fût tentée sur Paris, on fortifia les faubourgs, et les habitants des villages avoisinant la capitale eurent ordre de s'armer. Les appréhensions étaient d'autant plus vives, qu'on annonçait comme imminente l'entrée en France des renforts levés par le roi en Suisse et en Allemagne.

Le duc de Mayenne, qui s'était rendu maître d'Alençon, ramena son armée dans l'Ile de France. Ce n'était pas assez pour rassurer les Parisiens. Avant le retour du duc, le conseil de l'Union avait résolu de solliciter l'assistance à la fois spirituelle et temporelle de Sixte-Quint, et, le 25 mai, des instructions avaient été transmises au commandeur de Diou et aux autres agents de la Ligue qui se trouvaient à Rome. « Votre Sainteté, avait écrit le conseil au pape, doit être informé de l'intelligence et conjonction qui est entre jadis notre roi et le Navarrais et combien leurs desseins et entreprises sont ouvertement dressés à la ruine de l'Eglise et des pauvres catholiques ; c'est de Votre Sainteté que nous attendons les remèdes » (2). Selon leurs instructions, les représentants de la Ligue, après avoir rappelé au pape les crimes de Henri III, devaient lui demander « de prononcer au plus tôt son jugement et saint décret contre ce cruel tyran, d'interdire son audience au cardinal de Joyeuse en qualité de protecteur, de chasser le marquis de Pisani et de faire faire le procès à l'évêque du Mans chargé de propositions hérétiques ». Ils devaient le requérir en outre « d'accorder une croisade générale, pour convier tous les catholiques à contribuer en cette sainte cause », d'y participer par « le don d'une notable somme de deniers » et l'envoi de troupes entretenues aux frais du Saint-Siège. Au cas où des difficultés s'élèveraient sur ces deux derniers articles, le pape serait prié de prêter douze cent mille écus dont la rente serait payée au denier sept jusqu'à remboursement. Enfin, il serait sollicité « d'envoyer

(1) *L'Estoile*, mai 1589.

(2) Le Conseil écrivit aussi aux cardinaux. Les lettres, comme les instructions, sont datées du 25 mai. Voir les *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 325-341.

un légat en l'armée », afin de faire connaître à toute la chrétienté que la guerre était conduite « sous les commandements et bannières de Sa Sainteté » et qu'elle en était « le chef ».

Sixte-Quint avait prévenu ces demandes, en ce qui concernait Henri III. Voyant que non seulement il persistait à retenir prisonniers le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, mais qu'il s'unissait avec les hérétiques, n'étant pas d'ailleurs d'un caractère à se laisser braver impunément et circonvenu par l'ambassadeur d'Espagne, le comte Olivarès, il s'était décidé à le frapper. Le 5 mai, il avait communiqué aux cardinaux le texte de la sentence qu'il se proposait de fulminer contre lui. Henri III y était sommé, à peine d'excommunication, de rendre la liberté, sous dix jours, aux deux prélats et, dans l'espace de soixante jours, de comparaître à Rome en personne ou par procureur. Croyant, à ce moment, la situation du roi désespérée, le pontife ne doutait pas qu'il ne se soumît et se disait prêt à lui rouvrir les bras. Bien que, dans cette sentence, il gardât le silence sur l'alliance des deux rois afin de ne pas paraître s'ingérer en des questions d'ordre temporel, cette alliance, ainsi qu'il l'avouait à l'ambassadeur de Venise, en avait été, en réalité, la cause déterminante (1). Ce monitoire n'était pas, à proprement parler, une rupture et n'en était que la menace. Ce n'en était pas moins un coup porté à Henri III et un appui considérable donné à ses ennemis.

Ce monitoire fut d'abord tenu secret. Le marquis de Pisani s'efforça inutilement d'en empêcher la publication. Vainement aussi le doge de Venise, par une dépêche, — que cent quatre-vingt-dix-neuf sénateurs sur deux cent cinq avaient approuvée, — ordonna à son représentant d'insister auprès du pape pour qu'il s'abstînt d'un acte qui pouvait amener les conséquences les plus graves (2). Sixte-Quint persévéra dans sa résolution, et, le 26 mai, le monitoire fut affiché à Rome. Pisani quitta aussitôt la capitale du monde chrétien, où il ne se jugeait plus à sa place, et prit le chemin de la Toscane pour retourner en France, tandis que le cardinal de Joyeuse se retirait à Venise. Le pape avait voulu que la publication en France suivît de près, et, le

(1) Olivarès à Philippe II, 26 mai. Hubner, III, pièces justif., p. 69. Cf. *ibid.*, II, p. 238.
(2) Du Doge à Badoer, 13 mai. *Mém. de la Ligue*, III, p. 67.

13, le commandeur de Diou était parti de Rome, muni d'exemplaires de la bulle qu'il devait faire afficher dans les principales villes du royaume. Un autre agent de la Ligue, l'abbé d'Orbais, qui l'accompagnait, mandait de Rome au duc de Mayenne : « Nous sommes porteurs de pièces secrètes dont le roi n'aura pas lieu de se réjouir » (1). La France était si bouleversée et les routes si peu sûres, qu'un courrier, chargé de porter un exemplaire à Morosini qui se trouvait alors à Moulins, ne put parvenir jusqu'à lui. Le commandeur de Diou n'arriva que dans les derniers jours de mai à Lyon, où il fit publier la bulle. De Lyon, il se rendit non sans peine à Dijon, y donna également communication du monitoire, puis s'achemina vers Paris, où il ne semble pas que la sentence pontificale ait été connue avant la fin de juin. Elle fut publiée vers la même date à Meaux, ensuite à Chartres et au Mans (2).

Cependant Henri III, pressé par le roi de Navarre, qui, le 1er juin, était venu le trouver à Tours, s'était déterminé à marcher en personne contre les ligueurs en joignant ses forces à celles de ce prince, et il s'était transporté à Beaugency, où était le rendez-vous général des troupes. Les Parisiens, se voyant de plus en plus menacés, multiplièrent les mesures de défense. Le jour, la nuit, des compagnies de bourgeois, fournies par les seize quartiers de la ville, gardaient les tranchées dans les faubourgs. Des moines allèrent même, sous la conduite de curés ou de docteurs de Sorbonne, faire faction avec les soldats (3). Afin d'attirer la protection divine sur les armées de la Ligue, on fit une procession solennelle, où l'on porta le chef de saint Denis et la châsse de saint Louis, et à laquelle assistèrent, avec le clergé, tous les membres du Parlement en robes rouges. Bientôt se succédèrent les nouvelles alarmantes. Le 26 juin, les deux rois s'emparaient de Jargeau, à cinq lieues d'Orléans ; quelques jours après, Pithiviers tombait en leur pouvoir, et, le 1er juillet, ils entraient dans Etampes. Déjà l'armée royaliste poussait ses coureurs jusqu'à Clamart, Vanves, Issy, Meudon, Vaugirard, Montrouge. Les pauvres gens de ces villages arrivaient se réfugier dans la capitale avec leurs bestiaux et leurs meubles.

(1) Arch. du Vatican. *Gallicana Henrici III et Guisiorum.*

(2) Nevers, dans son *Traité de la prise des armes*, dit que la bulle fut publiée le 29 juin à Meaux et le 9 juillet à Chartres.

(3) *Ibid.*

Le duc de Mayenne, qui se trouvait dans la Brie où il avait repris Montereau occupé peu auparavant par d'Epernon, revint en hâte vers Paris diriger la défense.

C'est à Etampes que Henri III connut la sentence dont Sixte-Quint l'avait frappé. Comme il s'en montrait troublé, le roi de Navarre, « qui n'avait pas l'âme tendre aux censures romaines », le rassura, disant « qu'il n'y avait qu'un remède à cela, qui était de vaincre », et lui rappela l'exemple de Charles-Quint qui n'avait pas craint de faire assiéger Clément VII dans sa ville de Rome (1). A mesure que l'armée royale avançait vers Paris, la haine contre « le Valois » croissait avec les alarmes. Enhardis par la sentence pontificale, les prédicateurs, dans leurs chaires, l'invectivaient avec une nouvelle fureur, et les moines, dans leurs couvents, mutilaient ses images. En l'église des Cordeliers, au-dessus du maître-autel, un tableau représentait Henri III à genoux et priant ; on lui ôta la tête (2). Le 11 juillet, les deux rois mettaient le siège devant Pontoise. Malgré les secours qu'y avait dépêchés le duc de Mayenne, la ville ne put résister, et, le 25, elle était emportée. On commença à trembler pour la capitale. Le conseil de l'Union craignit un mouvement des royalistes dissimulés dans Paris. Comme il arrive aux heures de panique, on vit partout des suspects. On opéra des perquisitions dans les maisons sous prétexte que des armes y étaient cachées, et trois cents bourgeois des plus notables furent emprisonnés sur le seul soupçon « qu'ils favorisaient le parti du roi en leur cœur » (3).

Les contingents suisses et allemands levés par Henri III l'avaient alors rejoint. Il en fit la revue à Poissy. C'étaient dix mille Suisses, deux mille lansquenets et quinze cents reîtres venant renforcer l'armée des deux rois, laquelle, ainsi augmentée, montait à environ quarante mille hommes (4). Le vœu général des « royaux » était de se porter sur Paris. Ils disaient que la réduction de Paris entraînerait la ruine de la Ligue, que l'entrée en serait facile en raison du nombre d'habitants secrètement attachés à la cause du roi et qui n'avaient adhéré

(1) Caillière, *Hist. du Maréchal de Matignon* (in-fol., p. 273).
(2) *L'Estoile*, juillet 1589.
(3) *Ibid.*
(4) Les *Mém. de la Ligue*, III, p. 588, disent 45.000 hommes. D'Aubigné, l. XII, c. 21, compte 30.000, chiffre qui paraît au-dessous de la réalité.

à la Ligue que pour se sauver du pillage ou de la prison (1). C'était aussi l'avis du roi de Navarre, qui, par caractère, était pour les résolutions hardies et « donnait l'éperon à tout. » Se conformant à cet avis, Henri III commença par se rendre maître de Saint-Cloud, où il s'établit le 31 juillet, tandis que l'avant-garde de son armée, que commandait le roi de Navarre, alla loger à Meudon et aux environs. Le duc de Mayenne avait concentré toutes ses troupes dans les faubourgs de Paris. La Ligue semblait hors d'état de résister, et les principaux de l'Union ne voyaient pas sans terreur approcher l'heure des représailles. La fortune se déclarait pour Henri III, dont trois mois auparavant les affaires paraissaient désespérées, et tout annonçait qu'il allait enfin triompher de ses ennemis, quand un événement changea soudain la face des choses. Le roi était assassiné.

Deux jours avant cet attentat, au dire d'Estienne Pasquier, il avait reçu de Paris un billet l'avertissant de se tenir sur ses gardes, « parce qu'il y avait trois hommes qui s'étaient résolus à sa mort. » Dans l'état de surexcitation où étaient les esprits, il n'est pas à douter que cette mort ne fût souhaitée par les exaltés de la Ligue. L'un des plus ardents du parti, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, achevait alors son livre *de justa Henrici tertii abdicatione*, dans lequel il soutenait que Henri III n'était pas seulement justiciable de l'Eglise pour ses crimes contre la foi, et que la République et même les particuliers avaient le droit de tuer un tyran (2). Selon un récit qui paraît, pour le moins, suspect d'exagération, déjà quand venait de se conclure l'alliance entre Henri III et le roi de Navarre, un des premiers de l'Union confiait au fougueux prédicateur Guincestre qu'il avait hésitation à faire ses Pâques « pour la vengeance empreinte dans son cœur contre Henri de Valois » ; à quoi Guincestre aurait répondu que « c'était se faire conscience de rien » et que lui-même n'aurait eu nul scrupule de le tuer « ores qu'il eût été à l'autel tenant en main le précieux corps de Dieu. » D'après une version qui mérite plus de créance, le Père Bourgoing, prieur de l'ordre des Jacobins, à qui le futur assassin soumit des scrupules analogues sans avouer qu'il s'agissait de lui-même,

(1) Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, t. I, p. 220.
(2) Labitte, *Les prédicateurs de la Ligue*.

aurait déclaré que, le roi étant séparé de l'Eglise et le fléau de la France, « celui qui le mettrait à mort, comme fit jadis Judith un Holoferne, ferait chose sainte et très recommandable » (1).

Ce futur assassin était un moine du même ordre, du nom de Jacques Clément. Son acte lui fut-il suggéré ou l'accomplit-il de sa propre initiative ? A en croire certains écrits royalistes, il aurait été mis en rapport avec le duc de Mayenne par La Chapelle-Marteau, à qui, de même qu'au président de Neully, le commandant du château d'Amboise, trahissant son mandat, avait depuis peu vendu la liberté (2). D'après les mêmes écrits, non seulement le duc, mais sa sœur, Madame de Montpensier, auraient été complices. Ces assertions toutefois ne sont appuyées d'aucune preuve positive, et il y a toute raison de croire que ce Jacques Clément fut l'instrument volontaire de la Ligue. Tout indique que c'était un illuminé, dans le genre de celui qui, huit ans auparavant, avait tué le prince d'Orange. Il trouva moyen de parvenir jusqu'au roi, sous prétexte de lui faire de secrètes révélations qui faciliteraient son entrée dans Paris. Henri III s'était toujours plu à l'entretien des religieux ; il se laissait aisément approcher par eux, et sans doute l'assassin le savait. C'était au matin du 1er août, à Saint-Cloud, qu'il fut introduit dans la chambre du roi. Il s'était muni d'une lettre signée d'un nom connu de Henri III, soit qu'il l'eût fabriquée ou eût trompé la confiance de celui de qui il l'avait obtenue (3) ; et, dans le moment où ce prince en prenait lecture, il tira un couteau de sa manche et le lui enfonça dans le ventre.

Au cri poussé par le roi, quelques gentilshommes, qui se trouvaient dans la chambre, se saisirent du moine, encore étonné de son crime, le tuèrent de leurs épées et jetèrent son cadavre par la fenêtre. On crut d'abord que la blessure n'était pas mortelle ; Henri III le crut également et fit expédier des

---

(1) De Thou, l. XCVI. — *L'Estoile*, avril 1589 (éd. 1876, var.). — *Arch. cur.*, t. XII, p. 385.

(2) On ne sait exactement à quelle date La Chapelle-Marteau et le président de Neully furent remis en liberté. Ils le furent postérieurement au 25 mai, étant encore mentionnés comme prisonniers dans la lettre qu'à cette date le conseil de l'Union adressait au pape (*Mém. de la Ligue*, III, p. 340). Dès la fin de février, la ville de Paris avait commencé de négocier avec le commandant du château d'Amboise pour obtenir, moyennant rançon, leur mise en liberté. Robiquet, *Hist. municip. de Paris*, t. II, p. 539.

(3) Lettre de La Guerle, procureur général au Parlement sur la mort du roi. *Arch. cur.*, XII, p. 378.

lettres rassurantes aux gouverneurs de provinces et aux princes étrangers (1). Il fit appeler le roi de Navarre, qu'il rassura de même et à qui il recommanda de ne pas différer l'attaque projetée sur Paris. Le roi de Navarre retourna à son quartier de Meudon. Mais, pendant la nuit, le mal empira, et, quand ce prince, mandé de nouveau par un exprès, se présenta le matin, Henri III avait cessé de vivre.

(1) *Chronol. novennaire*, t. I, p. 221.

LIVRE SEPTIÈME

Avènement du roi hérétique

I

En arrivant dans la chambre où avait expiré le dernier des Valois, Henri de Bourbon ne fut pas salué par les cris de *Vive le roi !* « accoutumés en tels accidents ». Il y trouva les seigneurs et les principaux capitaines catholiques agités, presque en tumulte, s'écriant, disputant, ne sachant à quelle résolution s'arrêter au sujet d'une succession qui s'ouvrait d'une manière si inopinée. Quelques-uns disaient hautement « qu'ils se rendraient à toutes sortes d'ennemis plutôt que de souffrir un roi huguenot ». Plusieurs étaient d'avis de soumettre la question aux Etats généraux et jusque là de n'accepter le « Navarrais » que comme généralissime des troupes. D'autres, en plus grand nombre et plus sages, soutenaient qu'il fallait observer l'ordre de succession établi par les lois et reconnaître Henri de Bourbon en exigeant de lui des engagements touchant la religion, sans quoi l'on verrait s'élever dans ce royaume déjà si déchiré autant de petits souverains ou plutôt de tyrans qu'on y comptait de villes et de gouvernements. Certains, se refusant à tout compromis, voulaient qu'il abjurât sur l'heure et osèrent le lui signifier. Pâlissant de colère, Henri répondit « qu'il n'entendait pas être ainsi pris à la gorge et qu'une mutation si soudaine en la croyance ne pouvait être attendue que de celui qui n'en avait pas » (1).

(1) De Thou, l. XCVII. — D'Aubigné, l. XII, c. 23.

Il s'était retiré dans une pièce voisine de la chambre funèbre pour y délibérer avec quelques-uns de ses plus intimes conseillers . « Ce que vous ferez dans une heure, lui dit l'un d'eux, donnera bon ou mauvais branle à tout le reste de votre vie et vous fera roi ou rien ». Henri sentit que, sous peine de se voir abandonné des catholiques, il lui fallait sans retard adopter une décision propre à les satisfaire. Il promit de maintenir le culte catholique, promesse dont il délivrerait une déclaration écrite, et, à leur tour, les seigneurs et les chefs de l'armée qui avaient objecté la question religieuse promirent de le reconnaître pour roi. Le jour même où fut pris ce double engagement, le 2 août 1589, Henri adressa aux villes du royaume une circulaire où, annonçant à la fois la mort de Henri III et son élévation à la couronne, il notifiait son intention « de ne rien innover au fait de la religion, comme il en ferait plus expresse déclaration ». En tête de cette circulaire étaient écrits les mots traditionnels : *De par le roi* (1).

Deux jours après, le 4 août, il signait la Déclaration à laquelle il s'était engagé. « Nous, Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, promettons et jurons de maintenir en notre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y changer aucune chose soit en la police et exercice d'icelle, soit aux personnes et biens ecclésiastiques ». Il y renouvelait l'assurance, donnée plusieurs fois avant son avènement, de se soumettre lui-même, en ce qui regardait la religion, aux décisions d'un concile général ou national, « lequel il ferait assembler dans six mois ou plus tôt s'il était possible ». Il ajoutait « qu'il ne serait fait aucun exercice d'autre religion que de la catholique, sinon ès lieux et villes où il se faisait présentement « jusqu'à ce qu'autrement il en eût avisé par une paix générale ou par les Etats généraux ». Il promettait enfin de conserver tous les princes, officiers de la couronne et autres seigneurs dans leurs charges et dignités, « et spécialement de reconnaître, de tout ce qu'il pourrait, les bons et fidèles serviteurs du feu roi ».

Au bas de cette Déclaration les chefs catholiques en souscrivirent une autre, dans laquelle ils disaient « reconnaître pour leur roi et prince naturel, selon les lois fondamentales

(1) *Lett. miss.*

du royaume, Henri quatrième, roi de France et de Navarre, et lui promettaient service et fidélité, sur le serment qu'il leur avait fait, ci-dessus écrit ». Tout en se ralliant dans ces conditions à Henri de Bourbon, ils avaient jugé qu'il convenait d'informer Sixte-Quint des raisons « qui les avaient mûs de faire cette promesse », et, dans le même acte, ils ajoutaient qu'avec l'agrément de Sa Majesté ils enverraient représenter ces raisons au Saint-Père. Cet acte était signé par deux princes du sang, le prince de Conti et le duc de Montpensier, trois ducs et pairs, — dont le duc de Luxembourg, qui devait être chargé de porter au pape les explications des signataires, — deux maréchaux de France, Biron et d'Aumont, et nombre d'autres seigneurs et gentilshommes (1).

Ainsi reconnu roi par un acte public, Henri IV fit part de son avènement à la reine d'Angleterre, aux treize cantons suisses, au duc de Saxe, au doge de Venise, au grand duc de Toscane. Il ne se borna pas à une simple notification. Il demanda aux cantons suisses de continuer l'alliance établie entre eux et les rois ses prédécesseurs, à Elisabeth de se lier à lui d'une plus étroite amitié et de lui prêter une active assistance, au duc de Saxe d'aider à d'importantes levées qu'il envoyait faire en Allemagne (2). Des secours lui étaient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa Déclaration du 4 août, des défections se produisaient parmi les catholiques de l'armée. Des seigneurs se retirèrent, les uns, par scrupule de religion, ne voulant pas servir un roi huguenot, d'autres, comme le duc de Nevers, par prudence, préférant garder la neutralité et laisser venir les évènements, d'autres, par ambition et dans l'espoir de se créer des principautés, à la faveur des désordres, comme le duc d'Epernon, qui regagna son gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, emmenant sept mille hommes, sans néanmoins rompre ses relations avec le nouveau roi (3). Nombre de huguenots s'éloignèrent aussi, mécontents de ne rien gagner à l'élévation de leur chef. Le plus grand seigneur protestant de l'ouest, La Trémoille, se retira avec les réformés poitevins et gascons, pour ne pas obéir, disait-il, à un parjure

(1) ISAMBERT.
(2) 8-23 août. *Lett. miss.*
(3) On voit, par une lettre de Henri IV du 21 novembre 1589, qu'une correspondance assez fréquente était alors échangée entre lui et d'Epernon.

qui avait promis de maintenir l'idolatrie romaïne. Des quarante mille hommes qui, la veille de la mort de Henri III, composaient l'armée campée devant Paris, il n'en restait guère que vingt deux mille. Encore avait-on réussi à retenir les auxiliaires suisses appelés par le feu roi. Avec une armée diminuée, presque sans argent, et ayant contre lui la plus grande partie de ses sujets, Henri IV ne désespéra pas de la fortune et s'apprêta à conquérir son royaume pied à pied (1).

Ne jugeant pas ses forces suffisantes pour attaquer Paris, il s'était dirigé le 8 août sur Compiègne. Il y avait conduit et déposé les restes de son prédécesseur, qu'il n'avait pas voulu laisser exposés aux outrages du peuple de la capitale ; puis, ayant envoyé une partie de son armée tenir la Picardie et une autre la Champagne, il s'était acheminé, avec le corps le plus nombreux, vers la Normandie où il était à portée des secours de l'Angleterre. A Paris, on était triomphant. Dès qu'avait été connue la mort de Henri III, les duchesses de Nemours et de Montpensier avaient parcouru la ville en carrosse, s'arrêtant dans les carrefours et sur les places et disant au peuple assemblé : « Bonnes nouvelles ! Le tyran est mort ». On fit des feux de joie ; on chanta par les rues des sizains, des sonnets *sur la mort du tyran des Français*. « Tout retentissait de chansons et de risées » et, à l'inverse de ce qui s'était passé après le désastre de Senlis, quiconque ne montrait pas un visage riant était traité de politique ou d'hérétique. On imprima des libelles où le feu roi était outragé, tels que le *Discours véritable de l'étrange et subite mort de Henri de Valois advenue par permission divine*. En même temps qu'on insultait à la mémoire de Henri III, on exaltait les vertus de son assassin. Les prédicateurs, dans leurs sermons, « criaient » que « ce bon religieux », qui s'était exposé à la mort pour délivrer la France « de la tyrannie de ce chien de Henri de Valois », était un vrai martyr. Son effigie, placée sur les autels, fut offerte à la vénération publique, et de zélés ligueurs allèrent jusqu'à demander qu'on lui érigeât une statue dans l'église Notre-Dame (2).

---

(1) *L'Estoile, Journal de Henri IV* (éd. 1878), p. 245, var.

(2) *Mém. de la Ligue*, IV, p. 13, 14. — *L'Estoile*, août 1589. — De Thou, l. XCVI. — Capefigue, t. V, p. 336 et ss.

Le duc de Mayenne avait aussitôt écrit à toutes les villes et à tous les gouverneurs du parti que la mort de Henri III « devait être regardée comme un coup de la providence admirable du Tout-Puissant..., et qu'il fallait faire plus d'efforts que jamais pour profiter d'un si grand bienfait » (1). Nul doute que déjà il ne visât à la couronne (2) ; mais, par une usurpation trop hâtive, il se fût aliéné les ducs de Lorraine et de Savoie et surtout Philippe II, qui tous trois, proches des Valois par les femmes, pouvaient prétendre au trône pour eux ou leur postérité si la loi salique était abrogée (3), et il jugea prudent de temporiser. Se contentant pour le moment de la lieutenance générale, il reconnut comme roi sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, retenu prisonnier au château de Chinon où le feu roi l'avait fait transférer (4) et que de longue date la Ligue avait déclaré héritier légitime de la couronne à l'exclusion du Navarrais rejeté pour hérésie.

Agissant dès lors comme s'il eût exercé une sorte de régence, il publia, le 5 août, un édit dans lequel il s'adressait à tous les catholiques et plus particulièrement à ceux qui avaient embrassé la cause de Henri III. « En attendant la liberté et la présence de notre souverain seigneur, nous requérons tous les princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et tous autres, par l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et à leur roi catholique naturel et légitime, de se joindre à nous pour porter les armes contre les hérétiques, ou de se retirer en leurs maisons en jurant toutefois par devant les baillis et sénéchaux de ne favoriser ni aider en quelque sorte que ce soit les dits hérétiques et leurs adhérents » (5). Afin de s'affermir dans la nouvelle situation que lui créaient les évènements, il fit repartir pour Rome le commandeur de Diou, chargé en son nom et au nom du conseil de l'Union de solliciter du pape le secours de son autorité. Il écrivit en outre à Philippe II et lui demanda une

(1) De Thou, l. XCVII.

(2) En ne la prenant pas à ce moment, disent les *Mém. de la Ligue*, p. 14, « il fit une lourde faute pour un homme de métier ».

(3) Philippe II et le duc de Lorraine avaient épousé une fille de Henri II, et le duc de Savoie était, par sa mère, petit-fils de François Ier.

(4) Peu avant la défaite du comte de Brienne par Mayenne à Saint-Ouen, Henri III avait fait transférer le cardinal de Bourbon au château de Chinon, le duc d'Elbeuf à la tour de Loches et placer le duc de Guise (prince de Joinville) au château de Tours. Palma-Cayet, *Chronol. novenn.*, t. I, p. 184.

(5) *Mém. de la Ligue*, IV, p. 34.

assistance que tous les catholiques attendaient d'un souverain à qui appartenait « le titre glorieux de défenseur et de vengeur de la religion (1).

L'édit publié par le duc de Mayenne ne servit qu'à rendre plus étroite la captivité du cardinal de Bourbon. Henri IV envoya cinq cents cavaliers le retirer du château de Chinon et le conduire en Poitou au milieu des huguenots. Ce qui montre clairement que Mayenne avait entendu n'élever qu'un fantôme de roi et se réserver le pouvoir, c'est que, ni alors ni plus tard, « personne de la Ligue ne fit pas ni poursuite » pour délivrer le royal prisonnier (2). Philippe II s'empressa, par une dépêche à Mendoza, d'approuver l'élévation du cardinal (3), par ce qu'en laissant en suspens pour l'avenir la question de succession, elle lui permettait de préparer les voies à ses propres ambitions. C'était si bien sa pensée, que, dans cette dépêche, il mandait à son ambassadeur « d'insinuer habilement » les droits de l'infante Isabelle (4), « droits que lui avaient acquis les mariages et alliances... Mais cela doit être dit sans importance, avec une bonne dissimulation, pour sonder le terrain » ; et il ajoutait en *post-scriptum :* « Le bruit court que le Béarnais aurait l'intention de se convertir ; que les catholiques se tiennent en garde »... et demandent du pape « s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut revêtir la peau de la brebis » pour se jeter ensuite sur le troupeau (5). Les ligueurs s'étaient aussi inquiétés de ce bruit de conversion qui pouvait provoquer des hésitations dans leur parti, et ils avaient publié une lettre de Henri IV au sénat de Berne, lettre de leur fabrication, dans laquelle ce prince disait que le serment prêté par lui aux seigneurs catholiques n'était qu'un « stratagème » et qu'il était résolu à vivre et mourir en la religion où il avait été nourri (6).

Ce fut le 20 août que parvint à Rome, par un courrier du grand duc de Toscane, la nouvelle de l'assassinat de Henri III. Le pape n'avait pas d'abord voulu y croire. Quand elle lui eut

(3) De Thou, l. XCVII.

(2) *Mém. de la Ligue*, V, p. 15.

(1) Il l'avait lui-même conseillée dans une lettre au commandeur Moreo, un de ses agents en France, à qui il avait mandé de s'entendre à ce sujet avec Mendoza. Capefigue, V, p. 344.

(4) Isabelle Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, morte en 1648.

(5) *Arch. de Simancas*, Capefigue, *ibid.*, p. 351.

(6) 18 août 1589. *Lett. miss.*

été confirmée et qu'il sut que le chef des huguenots avait été reconnu roi non seulement par les siens, mais par la noblesse catholique, il ne vit plus que les graves périls dont la foi était menacée en France. Sa première pensée fut de soutenir la Ligue et, malgré la défiance que lui inspirait Philippe II, de faire appel à sa puissance. Il sentait qu'il fallait opposer au roi huguenot un roi catholique ; mais lequel ? De même que Philippe II, il approuva l'élévation du cardinal de Bourbon, parce qu'elle laissait le temps de choisir. Le 12 septembre, indécis encore sur la conduite à tenir, il parla, en consistoire, de la mort de Henri III, dit qu'elle était l'ouvrage de Dieu, que « Dieu ayant commencé, Dieu finirait », et il déclara que, le feu roi étant mort impénitent, il regrettait de ne pouvoir lui faire les obsèques usitées pour les souverains (1). Ce fut la seule marque de réprobation qu'il infligea à sa mémoire. Cette modération n'était pas pour contenter les ligueurs qui prêtèrent à Sixte-Quint un langage tout différent et poussèrent le mensonge jusqu'à lui faire dire que l'entreprise de Jacques Clément n'avait pu être exécutée que « par une conduite admirable de Dieu » et était comparable « à l'ouvrage de l'incarnation du Verbe (2) ».

Le commandeur de Diou était alors arrivé à Rome. Aux termes de son mandat, il devait demander au pape de l'agréer en qualité d'ambassadeur de l'Union et de reconnaître le duc de Mayenne comme lieutenant-général de l'Etat royal de France ; il devait aussi, renouvelant la requête déjà présentée par le conseil de l'Union, demander au Saint Père d'envoyer un légat et solliciter pour les frais de la guerre un prêt de douze cent mille écus. Sixte-Quint n'avait jamais voulu donner une approbation officielle à la Ligue où il voyait une rébellion de sujets contre leur souverain. Tout en étant disposé cette fois à se servir de la Ligue, il ne voulut pas davantage la consacrer de son autorité. Le seul point qu'il accorda fut l'envoi d'un légat plus fervent que Morosini, dont le rappel fut décidé, et il désigna, à sa place, le cardinal Gaëtano. Il jugeait lui-même cet envoi si urgent, que, le 2 octobre, le nouveau légat, après avoir reçu ses instructions, partait pour la France.

Ces instructions n'étaient pas celles qu'eût désirées

(1) *Nég. avec la Toscane.*
(2) De Thou, I. XCVI.

Mayenne. Il n'y était rien dit de la question de succession. Ecarter une royauté hérétique, tel était le premier objet de la mission du légat. Dans ce but, il lui était enjoint de ne pas user uniquement du concours de la Ligue et de celui du duc de Mayenne ; il devait s'efforcer de détacher du chef des huguenots les seigneurs catholiques qui s'étaient ralliés à son parti, réclamer l'aide de ceux qui, comme le duc de Nevers, gardaient la neutralité, entraîner les hésitants et les timides. Mais, tout en servant la cause de la religion, il devait ne pas perdre de vue la conservation de la couronne et le bien du royaume, et le second objet assigné à ses efforts était de rétablir la concorde entre tous les Français, princes, nobles et peuple, afin qu'ils pussent vivre unis et en paix sous un roi catholique (1).

La mission confiée au cardinal Gaëtano était en somme un mandat de conciliation plutôt qu'un ordre de guerre (2). Il y a plus ; d'après un incident qui se passa dans le mois même où le légat avait quitté Rome, on est fondé à croire que Sixte-Quint avait le secret espoir que le roi de Navarre se convertirait au catholicisme et que par là se dénoueraient les difficultés soulevées par la question de succession. Sur la demande de Henri IV, le sénat de Venise avait agréé comme représentant de ce prince auprès de la République l'ambassadeur accrédité par le dernier roi. Sixte-Quint s'en était montré fort irrité, et il fallut toute l'habileté de la diplomatie vénitienne pour apaiser le pontife. « C'est une chose inouïe, avait-il dit, de recevoir comme ambassadeur résidant du roi de France le mandataire d'un prince déclaré par le Saint-Siège incapable de succession » ; et il avait ajouté : « Nous ne voulons pas de mal au roi de Navarre et nous n'avons rien à démêler avec lui, excepté ce qui regarde la religion ; » puis, parlant de la bulle dont jadis il l'avait frappé : « Nous ne voulions pas d'abord l'excommunier pour nous réserver les moyens de traiter avec lui et de le ramener au bercail par l'intermédiaire de prélats et de religieux. Maintenant nous ne le pouvons plus faire, à moins qu'il ne nous en exprime le désir suivant les voies et

(1) Voir dans HUBNER, II, p. 249 et ss., le détail de ces instructions.

(2) Selon DAVILA, *Hist. des guerres civiles*, l. XI, le pape aurait recommandé au légat, au moment de son départ, de n'entrer dans aucun parti, de ne se faire le serviteur d'aucun prince, et de ne pas se poser en ennemi déclaré du roi de Navarre tant que subsisterait l'espoir de sa conversion. L'incident mentionné ci-après montre que cette assertion n'est pas éloignée de la vérité.

de la façon voulues » (1). C'était dire qu'il était disposé à se départir de sa rigueur à l'égard de Henri de Bourbon, si ce prince revenait à l'Eglise. Dans le doute où il était alors sur les résolutions du roi, il avait voulu s'assurer, au besoin, le concours de l'Espagne contre lui, et, dans cette vue, il avait désigné comme légat le cardinal Gaëtano, qui était parent du prince de Parme, Alexandre Farnèse, et qu'il savait « particulièrement agréable à Philippe II ». Mais par ce choix que lui conseillait la prudence, il advint contrairement à ses véritables intentions, qu'au lieu d'envoyer un conciliateur aux catholiques de France, il donna en fait un légat à la Ligue.

Cependant le duc de Mayenne s'était dirigé vers la Normandie pour y atteindre Henri IV. L'armée du duc, augmentée depuis peu de lansquenets, de reîtres et de Suisses catholiques levés avec l'argent de l'Espagne, et que vinrent encore renforcer deux mille gens de pied et mille chevaux amenés par le marquis de Pont, comptait de vingt-cinq à trente mille hommes. Henri IV n'avait avec lui que douze mille soldats. Il s'était établi habilement dans le bourg d'Arques, en avant de la ville de Dieppe dont le gouverneur s'était déclaré en sa faveur, lui assurant tout à la fois un refuge, une place d'armes et un port. A Paris, on disait que ce prince, « acculé en ce petit coin de la Normandie, ne pouvait s'empêcher d'être pris, à moins qu'il ne se sauvât par mer en Angleterre ou à La Rochelle ». Le duc de Mayenne, en quittant la capitale, avait publié lui-même « qu'il allait prendre le Béarnais ». La confiance des Parisiens était si grande, que maintes gens « avaient arrhé des chambres et des places » au faubourg Saint-Antoine pour le voir passer « lié et garroté » et emmener à la Bastille (2).

Le 13 septembre, le duc de Mayenne était arrivé en vue de Dieppe et d'Arques. Ce qu'on appela la bataille d'Arques ne fut en réalité qu'une suite d'engagements, sans avantage décisif pour aucune des deux armées, et dont le plus sérieux eut lieu le 21 septembre. Les lansquenets de Mayenne, qui formaient la tête de l'infanterie ligueuse, ayant feint de venir se rendre au roi, se jetèrent en trahison sur les troupes placées

(1) Badoer au Doge, 24 oct. 1589. HUBNER, III, pièces justif.

(2) *L'Estoile*, août-septembre 1589. — DE THOU, l. XCVII.

devant eux, tuèrent ou firent prisonnier tout ce qui tomba sous leur main, et il y eut d'abord une telle confusion, que Henri IV, accouru à l'aide, se trouva à un moment presque seul et faillit être pris. Le duc, voyant l'insuccès de son stratagème, délogea pour revenir le 26 camper entre Arques et Dieppe. De nouveau on s'attaqua avec violence. Les troupes du roi commençaient à s'épuiser, quand, le 29 septembre, débarquèrent à Dieppe douze à treize cents Ecossais, que suivirent, trois jours après, quatre mille Anglais. En même temps arrivaient les corps de Picardie et de Champagne que Henri IV avait rappelés en hâte. Mayenne craignit d'être enfermé entre toutes ces forces, et, le 6 octobre, il battait en retraite.

On avait d'abord caché aux Parisiens l'échec du chef de la Ligue ; le bruit courut même que le Béarnais avait été tué. Ils furent vite détrompés. Henri IV conçut le dessein hardi de s'emparer de Paris par surprise. Dérobant sa marche au duc de Mayenne qui s'était retiré vers la Somme, ce prince, « que ce sot peuple croyait mort ou pris » parut le 30 octobre devant la capitale. Le 1er novembre, il enlevait en quelques heures les faubourgs de la rive gauche et faisait nombre de prisonniers, parmi lesquels ce Père Bourgoing suspect d'avoir poussé Jacques Clément à son crime. Malgré la résistance des Parisiens qui avaient pourvu promptement de ce côté aux moyens de défense (1), les royalistes eussent peut-être réussi à pénétrer plus avant, si Mayenne, averti du péril, n'était arrivé à temps. Henri IV jugea « qu'il ne pouvait forcer la ville et une armée tout ensemble ». Ne voulant pas paraître fuir, il mit ses troupes en bataille, et, après avoir attendu vainement, durant près d'une journée, l'attaque de l'ennemi, il s'éloigna de la capitale.

Ce ne fut pas pour rester dans l'inaction. Il alla assiéger et occuper Etampes, qu'avaient repris les ligueurs, et emporta d'assaut Vendôme, où il laissa exécuter le gouverneur et un cordelier à l'instigation desquels les habitants s'étaient insurgés contre le feu roi. Cet acte de sévérité lui ouvrit Montrichard et d'autres places voisines ; après quoi, il s'achemina vers Tours, dont, comme son prédécesseur, il avait fait sa capitale provisoire. Il y avait non seulement son conseil, où figuraient deux

(1) Notamment les 27, 30, 31 octobre et 2 novembre. *Reg. de l'Hôtel de Ville*, dans Capefigue, V, p. 370-372.

cardinaux, — les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, — mais son Parlement, composé des magistrats qui s'étaient échappés de Paris (1). Dans la nuit du 21 au 22 novembre, il faisait son entrée à Tours, « toutes les fenêtres illuminées » et aux cris de joie de la population. Il y reçut, le lendemain, une adhésion précieuse pour sa cause. L'ambassadeur de Venise vint lui présenter des lettres de la Seigneurie qui le félicitait de son avènement. Pour la première fois, il se voyait reconnu par une puissance catholique.

Le même jour, le Parlement ligueur de Paris enjoignait par un arrêt à tous les Français de reconnaître Charles X pour leur roi, d'employer leurs biens et leurs vies à le tirer de prison, et décidait que les monnaies seraient frappées à son effigie et les actes publics rendus en son nom, et que jusqu'à sa délivrance on serait tenu d'obéir au duc de Mayenne comme lieutenant général du royaume (2). Mais nul ne prenait souci du cardinal prisonnier. Le duc de Mayenne lui-même n'était qu'imparfaitement obéi. A Paris et dans toutes les villes de la Ligue, en dépit de ce nom d'Union sous lequel elles s'étaient associées, ce n'était que division, anarchie et violences. Les désordres étaient tels, que, pour y remédier, certains voulaient qu'on se jetât dans les bras de l'Espagne. Mendoza et un autre agent de Philippe II, le commandeur Moreo, proposèrent au conseil de l'Union, qu'ils avaient gagné par leurs intrigues, de conférer à leur maître le titre de « Protecteur », — ce qui était lui ouvrir la France, — et présentèrent à ce sujet un projet de convention (3). L'un des anciens ministres de Henri III, Villeroy, dans une lettre au duc de Mayenne, lui conseillait un remède plus sûr ; c'était de traiter avec le roi de Navarre, s'il se réconciliait à l'Eglise, et de l'accepter pour roi, sauf à stipuler des compensations pour le cardinal de Bourbon. A quelque moyen que vous vous arrêtiez, « hâtez-vous, car le pays

(1) Presque partout les Parlements étaient ainsi dédoublés. Un Parlement ligueur siégeait à Rouen et un Parlement royaliste à Caen ; un Parlement ligueur à Toulouse, et un Parlement royaliste à Carcassonne ; un Parlement ligueur à Dijon et un Parlement royaliste à Flavigny, puis à Semur. Le Parlement de Provence était également dédoublé.

(2) De Thou, I. XCVII.

(3) Palma-Cayet, *Chronol. novennaire*, t. I, p. 286-288.

ne peut subsister longtemps sous les faix qui l'accablent » (1).

Mayenne, en raison de l'espoir qu'il nourrissait de parvenir au trône, voulait bien que Philippe II lui prêtât assistance, mais non qu'il eût autorité dans le royaume. Alléguant qu'à Rome on s'étonnerait qu'un autre que le pape fût le protecteur déclaré de la religion en France, il repoussa la proposition des représentants de Philippe II, d'accord en cela, on doit le dire, avec la majorité de ses partisans, qui, tout attachés qu'ils fussent à la Ligue, étaient hostiles à une domination étrangère. Il fit plus ; comme il jugeait le conseil de l'Union trop favorable à l'Espagne, il le supprima en fait, sinon ouvertement, en s'entourant d'un conseil privé, auquel il soumit désormais toutes les affaires ; il créa en outre quatre secrétaires d'Etat, qui dépêchèrent les actes avec cette formule : « Par le roi, étant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant général de l'Etat et couronne de France » (2). C'était presque se donner déjà les attributions de la royauté. Afin de se concilier l'opinion qu'aurait pu émouvoir cette sorte de coup d'Etat, il convoqua pour le mois de février prochain à Melun les Etats généraux, qui, par suite des évènements, n'avaient pu se réunir à la date indiquée par le conseil de l'Union (3) et ne devaient pas davantage se réunir à la date assignée par Mayenne.

Par le même motif qui lui faisait repousser le protectorat de Philippe II, il refusa de traiter avec le roi de Navarre. Il est vrai que, pour mener à fin ses vues ambitieuses, il lui fallait vaincre le Béarnais. En attendant de le combattre de nouveau par les armes, lui et ses partisans cherchèrent, selon un moyen déjà plus d'une fois employé par la Ligue, à l'affaiblir par les mensonges et les calomnies. On publia une prétendue lettre qu'écrivait de Tours un des capitaines de ce prince, et dans laquelle l'auteur, énumérant les forces dont

(1) *Mém. de Villeroy* (éd. 1723), t. II, p. 182. Dans la même lettre, p. 146-7, Villeroy, faisant un tableau des désordres de la France, disait : « Notre Union abonde en désunion depuis les pieds jusqu'à la tête ; nos villes sont remplies de désobéissance, violences, confusion ; justice bannie ; magistrats sans autorité... Si quelqu'un blâme les auteurs de ces désordres, on l'accuse d'hérésie et trahison ; il est jugé et condamné, quelquefois exécuté sans être ouï. » Pour les vols et meurtres commis alors dans Paris, voir *L'Estoile*, nov.-déc. 1589.

(2) *Chronol. novenn.*, t. I, p. 289, 290.

(3) Lorsque, le 4 mars 1589, le conseil de l'Union avait nommé Mayenne lieutenant général, il avait fixé au mois de juillet suivant la réunion des Etats généraux.

disposait l'Union, nommant les villes et les Parlements qui s'y étaient affiliés et les souverains qui la soutenaient, concluait qu'il y avait peu d'espérance aux affaires du roi. Lui-même s'en rend compte, ajoutait-il, bien qu'il le dissimule, « et j'ai grand peur que se voulant faire roi contre la volonté des catholiques, il ne se perde misérablement et nous avec lui » (1). On ne cessait aussi de répéter et de répandre que sa promesse de se faire instruire dans la foi n'était qu'hypocrisie. Bien que, depuis le début de la campagne, il eût partout respecté le culte catholique et préservé les églises, on affirmait dans certains écrits qu'il avait résolu de se venger de la Saint-Barthélemy et de « baigner ses mains dans le sang des catholiques ». On affirmait même qu'il avait décidé, au cas où il eût pris Paris, d'accorder à ses soldats « une boucherie de quatre heures » (2).

II

Henri IV avait poursuivi ses progrès. Après trois jours passés à Tours, il s'était remis en campagne. Le 2 décembre 1589, il se rendait maître du Mans et, le 9, entrait dans Laval, acclamé par le peuple et le clergé. Quoiqu'une grande partie de la Bretagne fût pour la Ligue, le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier, que le feu roi avait fait gouverneur de la province, vint, avec nombre de gentilshommes bretons, le saluer dans cette ville. Le 23 décembre, il s'emparait d'Alençon. S'avançant de là dans la Normandie centrale, il prenait Argentan et enlevait Falaise de vive force. « J'espère, écrivait-il le 7 janvier 1590, que, dans huit jours, la Normandie sera nette de ligueurs, qu'il n'y restera que Rouen, et que la Bretagne sera bientôt dans le même état » (3). Lisieux, Bayeux, Honfleur, Evreux, se soumirent en quelques semaines. Le duc de Mayenne avait également, de son côté, recommencé les hostilités. Il avait convoqué, sans grand résultat, le ban et l'arrière-ban. Alarmé des rapides succès du roi de Navarre, il

(1) 6 janvier 1590. *Mém. de la Ligue*, IV, p. 221-224.
(2) *Ibid.*, p. 108-127 — 191-219.
(3) *Lett. miss.*

adressait à Philippe II, le 12 janvier, une lettre suppliante. « Les catholiques de ce royaume recourent à Votre Majesté, comme au premier et plus grand monarque de la chrétienté, et se jettent à ses pieds... Tant que nous aurons vie et sang, nous ferons la guerre aux hérétiques sans aucune cessation jusqu'à ce que nous ayons leur ruine ou qu'ils aient achevé la nôtre. Mais notre mal est grand, et c'est de vous seul que nous attendons le salut » (1).

L'arrivée à Paris du cardinal Gaëtano releva les espérances de la Ligue. Il y avait alors trois mois qu'il avait quitté Rome. Outre ses séjours à Florence et à Turin, ses longs arrêts dans les villes de France, l'insécurité des routes, la nécessité de ne s'y avancer qu'avec une escorte armée, avaient étendu la durée de son voyage. Partout il avait excité le zèle des catholiques, mais non de la manière que le pape le lui avait recommandé et faisant œuvre de militant plus que de conciliateur. Intolérant et passionné, il était résolu à défendre la religion à quelque prix que ce fût. Comme il approchait de Lyon, recevant les députés des Etats du Dauphiné : « Prenez confiance, leur dit-il ; je suis venu en France pour aider les catholiques par tous les moyens, le sang dût-il couler » (2). Il n'avait voulu résider que dans les villes où dominait la Ligue ; vainement le duc de Nevers lui avait conseillé d'imiter sa neutralité et de venir s'établir auprès de lui à Nevers pour y traiter de la pacification de la France. Le légat avait d'autres vues. Ne croyant pas que le roi de Navarre fût disposé à se convertir et, s'il se convertissait, ne croyant pas à sa sincérité, il estimait que l'anéantir par les armes était le seul moyen de préserver la France d'une royauté hérétique. Les avis que, chemin faisant, il avait reçus des progrès du Béarnais le confirmèrent dans ce sentiment, et quand il atteignit Paris, il était tout à la guerre.

Le 21 janvier, il faisait son entrée dans la capitale, accueilli par une foule immense aux cris de *Vive Sixte-Quint ! Vive le siège apostolique !* Il eut tout aussitôt des conférences avec le duc de Mayenne, l'ambassadeur d'Espagne et l'archevêque de Lyon, auquel le commandant du château d'Amboise

(1) Croze, t. II, append.

(2) « Per aiutare i cattolici con ogni sorte d'aiuto et fin con effusion e del sangue », cit. par Lépinois, p. 360.

avait, comme aux autres prisonniers, rendu la liberté (1). Le 26, il se présentait au Parlement et y faisait enregistrer ses pouvoirs. C'était indiquer qu'à ses yeux ce Parlement, diminué des magistrats qui n'avaient pas voulu s'associer à la Ligue, était le seul légitime. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il déclara que ce qui lui donnait confiance dans le résultat de la mission dont il avait été chargé, c'était le zèle « de tant de princes et de nobles affiliés à la sainte Union », la sagesse du Parlement et « surtout l'incroyable ardeur que le peuple parisien manifestait pour la conservation de la foi » (2). Il ne pouvait dire plus nettement sa résolution de se lier entièrement à la Ligue.

Il donna d'autres preuves de sa partialité. A son départ de Rome, le pape lui avait assigné deux cent mille écus pour les frais de sa mission. Le 30 janvier, il en expédiait cinquante mille à l'armée de Mayenne, qui, faute de paiement, était prête à se mutiner. Le 10 février, sur son avis, ou avec son approbation, la Sorbonne rendait un décret par lequel elle déclarait qu'on ne pouvait reconnaître pour roi Henri de Bourbon, hérétique et relaps, alors même qu'on stipulerait comme condition qu'il se ferait catholique, et que quiconque, avec cette clause, le reconnaissait pour tel, était en état de péché mortel (3). Dans ce même mois, les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt ayant, par une circulaire, convoqué à Tours les évêques de France afin de délibérer sur les moyens de ramener le roi à l'Eglise, le légat, par une contre-circulaire, interdit cette assemblée, en frappa d'avance de nullité les délibérations et défendit aux évêques de s'y rendre sous peine d'être déposés (4).

Quelques jours avant qu'il lançât cette interdiction, le père Bourgoing, condamné à mort par le Parlement de Tours, comme complice de l'assassinat du feu roi, avait été exécuté. Le légat ne manqua pas de voir en cette exécution un nouveau motif d'incriminer le roi de Navarre, qui déjà, à Vendôme, avait laissé pendre un religieux. Le 3 mars, il envoyait à Rome son frère, patriarche d'Alexandrie, qui était l'un des prélats atta-

(1) Moyennant 30.000 écus, dont 6.000 fournis par la ville de Lyon, 4.000 par le clergé du diocèse et le reste par la famille du prélat. Lépinois, p. 361.
(2) Caringi, *Revue du monde catholique*, années 1866-1867.
(3) De Thou, l. XCVIII.
(4) 1er mars 1590. *Ibid.*

chés à sa légation, soumettre à Sixte-Quint les mesures que lui paraissait exiger la situation de la France. Il fallait que le pape aidât d'hommes et d'argent le duc de Mayenne, qu'il obtînt l'actif concours de Philippe II et des autres souverains catholiques et frappât d'excommunication les adhérents catholiques du roi de Navarre. Il importait en outre de déclarer ce prince à jamais exclu de la couronne, même s'il se faisait catholique, parce que cette conversion serait regardée par la plupart des Français comme une feinte et que le royaume, se divisant dès lors nécessairement, serait en proie à des luttes interminables. Ces considérations étaient développées dans un long mémoire, auquel le légat avait ajouté de sa main : « Il n'y a nul espoir que le roi de Navarre se convertisse ; non seulement il n'a rien fait en ce sens depuis sept mois écoulés, mais il a mis à mort des religieux et retient misérablement en prison le cardinal de Bourbon ». Puis, reproduisant des bruits mensongers qu'il donnait comme des vérités : « Il a introduit l'hérésie calviniste en des pays où on ne la connaissait pas encore, et il se propose de l'établir dans tout le royaume quand il en sera maître. On assure enfin qu'il a le dessein, après avoir pris Paris, de se porter en Italie et de s'emparer de Rome pour se venger de la bulle fulminée jadis contre lui » (1).

Tandis que le cardinal Gaëtano faisait ouvertement à Paris œuvre de parti, le duc de Luxembourg, qu'avaient délégué auprès du pape les princes et seigneurs catholiques ralliés à Henri IV, entreprenait à Rome une œuvre toute différente. Il s'y était présenté le 9 janvier. Il avait d'avance écrit à Sixte-Quint pour l'informer de l'objet de sa démarche, disant « que le salut de la France était entre les mains de Sa Sainteté » (2). Il s'était d'abord arrêté à Venise, à Mantoue, à Ferrare, à Florence. Il était porteur de lettres adressées à toutes ces cours par Henri IV et les princes. A Venise, il avait été accueilli avec de grands honneurs. Mais les autres cours italiennes, pour ne pas mécontenter le pape, avaient refusé de l'agréer comme envoyé officiel de Henri IV, et ni le duc de Florence, ni ceux de Mantoue et de Ferrare, n'avaient voulu recevoir les lettres du nouveau roi.

---

(1) Caringis. *Revue du monde catholique*, ibid.

(2) Lettre du 6 septembre 1589, *Arch. du Vatic.*, citée par Lépinois, p. 383.

Quel accueil attendait à Rome le duc de Luxembourg ? Le pape avait vivement blâmé les honneurs qui lui avaient été rendus à Venise. Récemment, inquiet sans doute aussi des progrès du roi huguenot, il avait songé un moment à s'unir avec Philippe II en vue d'une coopération militaire en France, et il avait fait à ce sujet des ouvertures au comte Olivarès, qui en avait aussitôt instruit le roi d'Espagne (1). Néanmoins il fit savoir au duc par le cardinal de Montalto qu'il consentait à l'entendre. Outre qu'il désirait connaître les explications apportées de la part des princes, il commençait à voir clair dans les intrigues de « ceux de la Ligue » et à soupçonner « que la guerre en France n'était pas pour la religion » (2). Le 1er janvier, il avait annoncé lui-même aux cardinaux et aux ambassadeurs étrangers la présence prochaine du duc de Luxembourg ; et comme l'ambassadeur de Venise, en se retirant, lui disait discrètement : « Il faut prier Dieu qu'il inspire Navarre ; le jour où Votre Sainteté l'embrassera, les affaires de France seront accommodées. — Dieu fera tout pour le mieux, répondit Sixte-Quint, et quant à nous nous attendrons » (3).

A peine arrivé, le duc de Luxembourg avait obtenu une audience, à laquelle Olivarès et les cardinaux du parti espagnol cherchèrent vainement à s'opposer. Bien que le pape n'eût voulu le recevoir que comme personne privée, il le fit asseoir, distinction concédée aux ambassadeurs des rois. Dans cette entrevue, le duc, après avoir présenté les lettres des princes du sang, des pairs et de la noblesse de France, dépeignit l'état déplorable du royaume, fit appel à la compassion du pontife et exprima l'espoir « qu'aidé de l'autorité et guidé par la prudence de Sa Sainteté ce pays reviendrait à son ancienne prospérité ». Quelques jours après, il était admis à une seconde audience. Dans la première, il s'était abstenu de prononcer le nom du roi de Navarre. Cette fois, il sortit de son silence. Il déclara qu'il était chargé par ce prince de dire à Sa Sainteté

(1) Sur ces ouvertures et la note envoyée par Olivarès à Philippe II, voir HUBNER, t. II, p. 292 et ss. Comme on le dira plus loin, le pape n'entendait pas cette coopération de la manière que la voulait Philippe II.

(2) Lettre du 2 janvier de M. de Maisse, ambassadeur de France à Venise, au cardinal de Lenoncourt : *La mission du duc de Luxembourg à Rome*. DE LA FERRIÈRE, *Revue des Questions histor.*, juillet 1886.

(3) HUBNER, t. II, 281.

qu'ayant toujours professé les mêmes croyances on ne pouvait le qualifier d'hérétique et que, s'il était dans l'erreur et qu'on la lui fit connaître, il était prêt à s'en départir. Finalement il demanda au pape d'autoriser les seigneurs catholiques qui avaient embrassé la cause du roi de Navarre à y persévérer, sans que pour cela ils fussent passibles des censures apostoliques, et d'envoyer vers ce prince des personnes propres à l'éclairer. Ces derniers mots firent une telle impression sur le pontife, qu'il invita le duc à désigner lui-même celles à qui cette mission pourrait être confiée ; et comme le duc disait s'en rapporter au choix de Sa Sainteté, le pape proposa spontanément un Français, auditeur de la rote, Séraphin, qui était connu du duc et affectionné à la France (1).

Les Espagnols et les agents de la Ligue à Rome commencèrent à craindre que Sixte-Quint ne s'accommodât avec le roi de Navarre. Tous les jours, ils se réunissaient chez le comte Olivarès et cherchaient les moyens d'obtenir du pape le renvoi du duc de Luxembourg. Philippe II écrivait à son ambassadeur : « Insistez auprès de Sa Sainteté, pour que le prince de Béarn soit exclu de l'absolution, ainsi que je vous l'ai prescrit tant de fois ; c'est le point principal sur lequel vous devez concentrer tous vos efforts » (2). Le pape ne se contenta pas de retenir à Rome le duc de Luxembourg. Le 7 février, il adressait aux princes, nobles et autres catholiques en résidence à Tours un bref où il leur marquait sa joie d'apprendre leur attachement à la religion et leur obéissance à l'Eglise romaine (3). Dans ce bref, il ne parlait pas du roi de Navarre ; mais le seul fait d'écrire aux adhérents catholiques de ce prince était une concession. Par le même courrier, le cardinal de Montalto mandait au légat, par ordre du pontife, que, si les seigneurs présents à Tours manifestaient le désir d'entrer en négociation avec lui en vue de la paix du royaume et du maintien de la religion, il ne manquât pas de s'y prêter (4).

Telles étaient déjà les dispositions de Sixte-Quint, que, dans la congrégation de France, il se plaignit du cardinal Gaëtano, dont il ne connaissait encore que les premiers actes,

(1) Badoer au Doge, 13 et 20 janvier 1590. HUBNER, t. III, pièces justif.
(2) Philippe II à Olivarès, 14 janvier 1590. *Ibid.*
(3) *Arch. du Vatican*, cité par LÉPINOIS, p. 387.
(4) *Ibid.*, p. 388.

et déclara être dans le dessein de limiter ses pouvoirs. « Notre intention étant de garder la neutralité, il devait en faire autant et ne pas donner d'argent à ceux de la Ligue ». Il se plaignit également du duc de Mayenne, qu'il disait avoir reçu un million d'écus du roi d'Espagne et onze cent mille de la ville de Paris, sans compter les contributions d'autres villes, et qui demandait encore des subsides au Saint-Siège. « Qu'avait-il fait de toutes ces sommes ? » (1). L'ambassadeur de Venise dans un entretien que, sur la fin de février, il eut avec le pape, ayant dit savoir du duc de Luxembourg « que le roi de Navarre écrirait à Sa Sainteté et enverrait des personnes dûment autorisées solliciter sa réconciliation à l'Eglise : « Dieu le veuille ! répondit le pontife, car, en ce cas, tout s'arrangera facilement ».

Voyant échouer leurs intrigues, les Espagnols essayèrent de l'intimidation. Le 28 février, le comte Olivarès eut avec Sixte-Quint une scène des plus vives. Parlant au nom de Philippe II, il le somma en quelque sorte de renvoyer le duc de Luxembourg, de déclarer Navarre à jamais exclu de la succession de France et d'excommunier les catholiques, — cardinaux, prélats, princes et seigneurs, — qui suivaient son parti, ajoutant qu'en cas de refus le roi son maître aviserait aux mesures à prendre. « Sa Majesté prétend-elle nous faire la loi ? répliqua le pape irrité. Qu'elle y prenne garde ; nous l'excommunierons et nous soulèverons contre elle les peuples d'Espagne et de ses autres Etats ». Olivarès ne s'en tint pas là. Le 3 mars, il osa signifier à Sixte-Quint que si Sa Sainteté ne cédait pas, il avait ordre de son maître de faire une protestation publique. A ces mots, le pape, ne se connaissant plus de colère, menaça l'ambassadeur de le chasser de Rome. Néanmoins, comme l'avait prévu Olivarès, il fut intimidé, et, sur ses insinuations, le duc de Luxembourg s'éloigna de Rome pour quelque temps sous prétexte d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette (2).

Dans le moment où un conflit s'engageait ainsi entre le pape et Philippe II, conflit qui devait s'accentuer encore, en

(1) Badoer au Doge, 24 février 1590. HUBNER, t. III, pièces justif.

(2) Olivarès à Philippe II, 28 février et 3 mars 1590. — Badoer au Doge, 3 et 10 mars 1590. HUBNER, t. III, pièces justif. Cf. t. II, p. 298 et ss.

France la fortune se prononçait de nouveau en faveur de Henri IV. Le duc de Mayenne, qui avait réussi à reprendre Pontoise et Poissy, s'était porté ensuite contre Meulan que défendait une faible garnison royaliste. Henri IV, accouru du fond de la Normandie, avait offert inutilement la bataille à son ennemi. Il avait du moins contraint le duc à la retraite et réoccupé Poissy, qu'il avait enlevé d'assaut ; après quoi, voulant fermer aux ligueurs l'entrée de la Normandie, il était allé mettre le siège devant la forte place de Dreux qui gardait le passage de l'Eure. Le prince de Parme, sur l'ordre de Philippe II, se hâta d'envoyer à Mayenne un renfort de deux mille chevaux, avec quelque infanterie allemande. Jusqu'ici Philippe II avait secouru la Ligue, sans avouer publiquement sa participation à la lutte. Il se décida alors à y entrer ouvertement. Le 8 mars, il lança une Déclaration où il conviait tous les princes catholiques à s'unir à lui « pour l'extirpation de l'hérésie et la délivrance du roi très chrétien de France Charles dixième ». Il protestait « devant Dieu et ses anges » qu'il n'avait d'autre but que « l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, le repos des bons catholiques sous l'obéissance de leurs princes légitimes, la paix et concorde des princes chrétiens ; pour à quoi parvenir, il était prêt à employer tous ses moyens et jusqu'à sa propre vie » (1).

Avec des forces augmentées des contingents du prince de Parme, Mayenne se porta au secours de Dreux. Il ne voulait que délivrer la ville. Mais il ne put cette fois éviter la bataille. Ayant passé l'Eure à Ivry, il trouva déployée devant lui, dans la plaine Saint-André entre Nonancourt et Ivry, l'armée royaliste, qui avait quitté le siège de Dreux pour marcher à sa rencontre. Henri IV ne disposait que de deux mille chevaux et huit mille hommes de pied, contre quatre mille cavaliers et douze à treize mille fantassins que comptait la Ligue. Mais, si Mayenne était supérieur en forces, il était moins sûr de ses soldats. Il avait vite épuisé les cinquante mille écus du légat. Insuffisamment payés, ses reîtres murmuraient et ses Suisses menaçaient de plier bagages. « Je vous conjure, au nom de Dieu, mandait-il quelques jours auparavant au commandeur Moreo, de vouloir venir en la plus grande diligence qu'il vous

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 226.

sera possible avec l'argent, et, en attendant, écrivez aux dits étrangers pour les assurer du paiement » (1).

Ce fut le 14 mars que s'engagea la bataille. L'issue en fut aussi prompte que des deux côtés l'attaque avait d'abord été furieuse. « En moins d'une heure, après que les ligueurs eurent jeté leur colère en deux ou trois charges », toute leur cavalerie commença à prendre la fuite, abandonnant l'infanterie. Les Suisses, qui en formaient la partie la plus résistante, mirent bas les armes, reçus du roi « à grâce et miséricorde ». Mais les lansquenets, en souvenir de la trahison d'Arques, ne furent pas épargnés. C'est à cette journée que, d'après les mémoires du temps, Henri IV, au début de l'action, se tournant vers les siens, leur dit ces mots si souvent cités : « Dieu est avec nous ; voici ses ennemis et les nôtres. A eux ! Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ». Lui-même se jeta dans la mêlée avec une telle témérité, qu'à un instant il fut en péril de la vie. Mayenne, voyant tout perdu, courut en désordre jusqu'à Mantes, d'où il s'éloigna aussitôt dans la direction de Paris. Pour se soustraire à la poursuite des royaux, il rompit le pont d'Ivry derrière lui, ce qui faut cause que nombre de fuyards furent taillés en pièces auprès d'Ivry ou se noyèrent dans l'Eure. Les ligueurs laissaient aux mains des royalistes « la cornette blanche du duc de Mayenne, la générale des Espagnols, celle du colonel des reîtres, seize autres de cavalerie et quatre-vingts enseignes de gens de pied » (2).

Si Henri IV n'était pas encore consacré roi par la religion, il le fut alors par les armes. Le soir même de la bataille, il envoyait aux principales villes du royaume une circulaire où il annonçait sa victoire. « A Dieu seul en est la gloire, et de ce qui en peut appartenir aux hommes elle est dûe aux princes, officiers de la couronne, seigneurs et capitaines de toute la noblesse qui s'y est trouvée... ; et comme je suis grandement content d'eux, j'estime qu'ils le sont de moi ». Dans les jours qui suivirent, il notifia également sa victoire à Elisabeth, aux princes d'Allemagne, aux cantons suisses, à l'ambassadeur de Venise, au duc de Luxembourg. Les ligueurs usèrent de leurs

(1) 7 mars 1590, d'après les Archives de Simancas. CAPEFIGUE, t. V, p. 377. Cf. *ibid.*, une autre lettre du 9 mars.

(2) Lettre de Henri IV du 14 mars. — *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 273-274. — D'AUBIGNÉ, l. XIII, c. 6.

mensonges habituels pour diminuer la portée de l'évènement. Ils firent courir des écrits où l'on disait « qu'il y avait eu perte égale des deux côtés et que, si le Béarnais n'était pas mort, il n'en valait guère moins » (1). L'annonce même du succès remporté par Henri IV leur fut un moyen de lancer de nouvelles calomnies. Ils forgèrent et répandirent à profusion une lettre que, du camp d'Ivry, ce prince adressait à Elisabeth et dans laquelle il disait que Dieu, par les faveurs éclatantes dont il le gratifiait, l'appelait visiblement à établir son Eglise en France comme cette princesse l'avait fait en Angleterre (2).

Quand on connut à Paris toute l'étendue du désastre, la consternation fut générale. Mayenne n'avait osé rentrer dans la capitale, et, comme le duc d'Aumale après la défaite de Senlis, s'était arrêté à Saint-Denis. Le cardinal Gaëtano, l'ambassadeur d'Espagne, le commandeur Moreo, et l'archevêque de Lyon allèrent l'y trouver pour se concerter sur les moyens de parer au danger de la situation. Le commandeur Moreo prit aussitôt la route de Bruxelles, chargé de réclamer de nouveaux secours du prince de Parme. Le duc de Mayenne se rendit de son côté à Soissons pour y réorganiser son armée et y attendre les secours espagnols. Le 22 mars, il adressa de Soissons à Philippe II une longue lettre dans laquelle il expliquait comment, pressé par ses capitaines et craignant d'être abandonné des Suisses et des reîtres qui exigeaient leur solde, il s'était décidé à livrer bataille. La défaite « ne nous a point diminué le courage ». Mais nous manquons d'argent : le légat a « commandement exprès » de Sa Sainteté de ne nous en pas donner, et cette nécessité d'argent « nous empêche de lever grand nombre de Français ». C'est de Votre Majesté seule que nous espérons assistance. « Ce qui nous met plus en peine, c'est la ville de Paris, contre laquelle notre ennemi va dresser tout son effort » (3).

On s'attendait en effet à voir d'un jour à l'autre le vainqueur reparaître devant Paris. Sous apparence d'entamer des négociations, en réalité pour arrêter la marche des royalistes, le légat alla à Noisy, résidence du cardinal de Gondi, conférer

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 280.

(2) Voir dans les *Lett. miss.* à la date du 14 mars, une note de l'éditeur reproduisant cette fausse lettre.

(3) CROZE, t. II, appendices.

avec le maréchal de Biron, qui, autorisé par le roi, s'était prêté à cette entrevue. Après avoir tenté inutilement de le détacher de la cause de Henri IV, au point de lui dire que Philippe II ne souffrirait jamais que ce prince devint roi de France, il lui demanda de « moyenner une suspension d'armes pour un certain temps » ; ce qui permettrait de convoquer les Etats généraux, où il serait avisé tout ensemble au repos du royaume et à la conservation de la religion (1). Biron se borna à répondre qu'il en référerait au roi. Le duc de Mayenne lui-même parut vouloir engager des pourparlers. Par l'entremise de Villeroy, qui, s'étant également rendu à Noisy, y avait rencontré du-Plessis-Mornay, il fit dire qu'il serait disposé à reconnaître le roi de Navarre sous la condition que ce prince se convertit à la religion catholique. Mais, ainsi qu'il l'écrivait à Mendoza, ces ouvertures n'étaient de sa part qu'un expédient « pour ralentir l'effort que ce prince voulait faire contre Paris », étant résolu, disait-il, « à ne jamais traiter avec le roi de Navarre que par avis et commandement de Sa Majesté catholique » (2).

III

A Rome, on avait appris la déroute des troupes de l'Union par des lettres tant du légat que du duc de Mayenne. Cette nouvelle, en montrant au pape combien on l'avait d'abord abusé sur les ressources et la puissance de la Ligue, augmenta ses défiances à l'égard d'un parti qui prétendait s'imposer à la France. Il était aussi de plus en plus mécontent du cardinal Gaëtano, qui, au mépris de ses instructions, n'avait cessé d'être tout à la Ligue. Arrivé à Rome dans les premiers jours d'avril 1590, le patriarche d'Alexandrie, en communiquant le mémoire du légat où éclatait si manifestement sa partialité, accrut encore le mécontentement du pontife contre Gaëtano, qu'il disait être le légat de l'Espagne et non celui du Saint-Siège, et, dans un consistoire réuni au sujet des affaires de France, il parla même

(1) *Revue rétrosp.*, t. VI, p. 277. — Cf. Lettre de Henri IV du 25 mars, *Lett. miss.* L'entrevue eut lieu le 26 mars.

(2) Mayenne à Mendoza, 3 avril 1590. Croze, *ibid.*

de le révoquer. Il n'était pas moins indisposé contre Mayenne. Le duc, dans la lettre où il annonçait sa défaite — dont il avait soin d'atténuer la gravité, — se plaignait de n'avoir reçu de Sa Sainteté aucun subside, osait demander à quoi servaient les trésors du Saint-Siège si on ne les employait à la conservation d'un royaume dont le salut importait à toute la chrétienté, s'étonnait enfin que le vicaire de Jésus-Christ l'abandonnât dans la cause de Dieu même » (1). Cette hardiesse de langage irrita d'autant plus Sixte-Quint, qu'il n'avait pas été sans deviner les secrètes prétentions de Mayenne. Il déclara au cardinal qui présidait la congrégation de France qu'il ne donnerait nulle assistance à ceux de la Ligue, que peu lui importait qu'ils fissent la paix ou la guerre avec le roi de Navarre, et que, pour lui, « il entendait se retirer de cette affaire » ; et comme le cardinal lui objectait l'intérêt de la religion : « Ce n'est pas une guerre de religion, répondit-il, et personne ne combat pour elle ; c'est une affaire d'Etat ; c'est l'ambition du duc de Mayenne qui veut être roi » (2).

Persuadé que le roi de Navarre serait amené par la force des choses à se faire catholique, il allait jusqu'à l'excuser de ne pas se déclarer encore, alléguant « qu'il ne pouvait se passer du concours des huguenots » pour soumettre les villes qui lui étaient hostiles (3). On conçoit que cette attitude du pontife devait exciter les colères du parti espagnol. Olivarès, dans sa correspondance, blâmait en termes véhéments la conduite du Saint Père. Déjà, dans une lettre du 14 avril à Philippe II, il conseillait, comme moyen à employer contre le pape, — « moyen tout aussi efficace, sinon plus, qu'une protestation publique », — de demander la réunion d'un concile général, auquel seraient déférées toutes les questions intéressant en ce moment la chrétienté (4). Au commencement de mai, dans une seconde lettre, il disait, en parlant de Sixte-Quint : « Le sort de Paris, menacé d'être pris par Béarn, ne lui inspire aucune compassion. Il se soucie peu des dommages qu'il cause à la religion et du scandale qu'il donne aux fidèles » ; et il est désirable que Votre Majesté, « guidée par la sagesse

(1) De Thou, l. XCVIII.
(2) Olivarès à Philippe II, 29 avril 1590. Hubner, t. III, pièces justif.
(3) Badoer au Doge, 5 mai 1590. *Ibid.*
(4) *Ibid.*

qui manque au pape », remplisse à sa place les devoirs qu'il paraît méconnaître (1).

Au dire de plus d'un contemporain, si Henri IV, au lendemain de la victoire d'Ivry, eût marché droit sur Paris, il est vraisemblable que la Ligue, « effrayée et démontée de touts points », lui eût ouvert les portes. Mais il s'était arrêté quinze jours à Mantes pour y rafraichir son armée et par là il perdit l'occasion que lui offrait la fortune (2). Il ne se croyait pas moins assuré d'avoir Paris (3). Il résolut de s'emparer d'abord de toutes les places sises sur la Seine et la Marne au-dessus et au-dessous de la capitale et, après l'avoir ainsi isolée, d'en faire le siège. Il prit successivement Corbeil, Lagny, Melun, Provins, Bray-sur-Seine, Montereau, ne trouva de résistance qu'à Sens et à Saint-Denis, et le 25 avril, arrivant en vue de Paris, se saisissait du pont de Charenton.

Privés des vivres qui leur venaient de ces localités, les Parisiens commencèrent à craindre la disette. Le cardinal Gaëtano tenta d'obvier à ce nouveau péril. Il envoya à Bray-sur-Seine, un des prélats de sa légation, l'évêque de Cénéda, réitérer auprès du maréchal de Biron la demande d'une suspension d'armes. Biron, qui avait reçu les ordres du roi, la refusa Le prélat, au moment de reprendre le chemin de Paris, s'étant trouvé en présence du roi, ne put se dérober à un entretien que lui interdisaient ses instructions. Ce prince se plaignit du légat, qui, disait-il, au lieu de se conformer aux intentions conciliantes du pape, favorisait le parti des Espagnols et celui des factieux, et qui ne demandait une trève que pour donner aux secours de Flandre le temps d'arriver. Comme l'évêque lui représentait que, s'il se faisait catholique, le royaume de France lui appartiendrait, le roi répondit qu'il était toujours disposé à s'éclairer s'il était dans l'erreur, mais que ses sujets rebelles ne lui en laissaient pas le loisir et que ce n'était pas « dans le bruit des tambours et des trompettes » qu'il y pouvait songer (4).

---

(1) 6 mai 1590. HUBNER, t. III, pièces just.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 298.

(3) « Sous peu de jours nous serons dans Paris », écrivait le 6 avril le cardinal de Vendôme au duc de Luxembourg. HUBNER, t. III, pièces justif.

(4) CARINGI, d'après les lettres du légat, *Revue du monde catholique*, oct. 1867. Cf. LÉPINOIS, p. 431.

Le 7 mai, ayant continué de s'avancer, il occupait tous les coteaux du nord de Paris depuis la porte Sainte-Antoine jusqu'à la porte Montmartre. Le 12, il fit assaillir le faubourg Saint-Martin. Les ligueurs se défendirent avec une telle vigueur, que les royaux durent se retirer. Henri IV, sur des avis qu'il avait reçus, avait cru qu'il serait secondé par un mouvement des politiques dans la capitale ; la ferme contenance des « vrais catholiques » les avait empêchés de remuer. Sans renouveler l'attaque, il fit brûler tous les moulins des alentours, et, se décidant à prendre la ville par la famine, changea le siège en blocus. « Si les Parisiens ne sont pas secourus, écrivait-il le 14 mai, ils seront dans douze jours obligés de se rendre » (1).

Il s'abusait. Durant les deux mois qui avaient suivi la bataille d'Ivry, Paris s'était ressaisi. Le jeune et actif duc de Nemours, que Mayenne, en quittant Saint-Denis, avait nommé gouverneur de la ville à la place du duc d'Aumale, avait aussitôt organisé la défense. Il avait réparé les murs d'enceinte, fortifié des faubourgs, barré la Seine par des chaines, remis en état ou fondu des canons. La milice bourgeoise avait été portée à un effectif de trente mille hommes, auxquels il avait joint un certain nombre de Suisses et de lansquenets rappelés des garnisons voisines. Ce fut surtout depuis la fin d'avril, quand tout espoir de trêve était perdu, qu'il multiplia les mesures de défense. L'ambassadeur Mendoza, l'archevêque de Lyon, l'aidaient de leurs conseils et le légat le soutenait de son autorité. Les prédicateurs, par leurs sermons, exaltaient les courages. La Sorbonne, par une « résolution » du 7 mai, décida que, si le roi très chrétien Charles dixième venait à mourir ou à céder ses droits à Henri de Bourbon, et alors même que le dit Henri de Bourbon fût absous par le Saint-Siège, les Français ne pouvaient en conscience le reconnaître pour roi, « considéré le péril évident de perfidie et de la subversion de la religion catholique » ; déclarant ceux qui lui prêtaient assistance passibles des peines éternelles et promettant à ceux qui lui résisteraient jusqu'à la mort la palme du martyre (2). Comme pour montrer l'exemple, les gens d'Eglise s'armèrent, et l'on vit un jour treize cents moines de tous ordres, robe

(1) *Lett. miss.*
(2) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 289.

retroussée, capuchon rabattu, casque en tête et cuirasse sur le dos, défiler devant le cardinal Gaëtano, qui leur donna sa bénédiction, et les salua du nom de Macchabées (1).

Malgré le succès obtenu par les Parisiens au faubourg Saint-Martin, le légat ne se dissimulait pas la gravité de la situation. « Si Sa Sainteté veut secourir le royaume et le sauver des mains hérétiques, écrivait-il le 14 mai, il est temps » (2). On fit un recensement général de la population et des vivres. Il fut constaté que la population montait à deux cent mille âmes et qu'on avait du blé pour un mois avec quinze cents muids d'avoine. Le 31 mai, jour de l'Ascension, eut lieu une procession solennelle, où l'on porta toutes les reliques et toutes les châsses de Paris. Outre les chapitres et les couvents, le duc de Nemours, les seigneurs présents dans la ville, les capitaines, les magistrats y assistaient. Arrivés à l'église Notre-Dame, tous jurèrent sur le maître-autel « de plutôt mourir que de prêter obéissance au roi de Navarre. » On donna ensuite lecture publiquement de lettres du duc de Mayenne datées de Péronne, par lesquelles il promettait de venir incessamment au secours de la ville assiégée (3).

Sur ces entrefaites, le 8 mai, le cardinal de Bourbon était mort au château de Fontenay-le-Comte, en Poitou. Cet événement ne produisit aucune émotion dans Paris, ce prétendu roi qu'avaient créé les ligueurs n'ayant en rien été utile à leur parti, et le duc de Mayenne conserva l'autorité dont l'avait investi le conseil de l'Union. La succession à la couronne étant ouverte, il se crut au moment de réaliser ses vues ambitieuses ; mais il eut à se garder plus qu'auparavant des intrigues de l'Espagne. Philippe II, qui poursuivait des vues semblables pour lui-même, avait aussitôt enjoint au prince de Parme de se préparer à entrer en France avec toutes ses forces disponibles, dans la pensée que des succès contre le roi de Navarre serviraient ses desseins. En même temps, il adressait à ses agents en France des instructions détaillées sur la conduite à suivre. Il leur recommanda de nouveau, au cas où serait traitée la question de succession, de faire valoir les droits de l'infante et de combattre les objections

(1) De Thou, l. XCVIII. — *L'Estoile*, mai 1590.
(2) *Arch. du Vatican*, Lépinois, p. 435.
(3) *L'Estoile*, *ibid.*

qu'on pourrait soulever sur le fondement de la loi salique, laquelle, « de l'aveu des plus grands légistes français, n'était qu'une invention » (1). A Rome, la mort du cardinal de Bourbon ne causa pas plus d'impression qu'à Paris. Ce n'est pas que Sixte-Quint ne se préoccupât également de la question de succession. Mais il ne se montrait pas pressé de la résoudre. Il se contenta de dire à l'ambassadeur d'Espagne qu'il fallait songer à l'élection d'un roi, que cette affaire n'était pas sans difficulté et qu'il désirait se mettre d'accord à ce sujet avec Sa Majesté catholique. Il proposa quelques noms, comme celui du duc de Lorraine ou du duc de Savoie. En faisant ces propositions, sur lesquelles il demanda l'avis de Philippe II, il ne cherchait en réalité qu'à gagner du temps. Ne doutant pas que le roi de Navarre ne se rendît maître de Paris et croyant qu'ensuite ce prince se ferait catholique, il voulait attendre les événements.

Cependant le blocus se resserrait de plus en plus autour de la capitale, et les vivres commençaient à devenir rares. Déjà dans le peuple on murmurait, et certains demandaient la paix. « Cette fois, écrivait Henri IV à la date du 14 juin, je pense que Paris ne m'échappera pas. » Le lendemain, il adressait aux Parisiens des lettres, où, leur disant qu'ils espéraient en vain des secours du duc de Mayenne et les assurant de son amitié ainsi que de sa volonté de maintenir la religion catholique, il les exhortait à se rendre (2). Ils persévéraient néanmoins dans leur résistance, essayant de temps à autre des sorties. Pour payer les gens de guerre « qui faisaient le service de l'Union », on porta à la Monnaie, avec l'assentiment du légat, les ornements d'or et d'argent des églises. Lui-même livra son argenterie. Le 20 juin, le blé venant à manquer, on fabriqua du pain d'avoine (3). Cette dernière ressource ne tarda pas à s'épuiser. A défaut de pain, on multiplia les prédications. La résistance de Paris eût pu être qualifiée d'héroïque, si elle avait été inspirée de la seule ardeur de la foi. Mais les meneurs de la Ligue tenaient aussi la population par la peur. Le Parlement défendit à toute personne, de quelque condition qu'elle fût, « de parler

(1) Hübner, t. III, p. 336.

(2) *Lett. miss.*

(3) Des perquisitions furent opérées dans les couvents qu'on trouva approvisionnés au delà de leurs besoins, et l'on contraignit les religieux à donner à manger une fois par jour aux pauvres de leurs quartiers.

d'aucune composition avec Henri de Bourbon, à peine de la vie » (1). Ce n'était pas une vaine menace, et plusieurs bourgeois, pour avoir parlé de paix, furent pendus ou jetés dans la rivière (2).

Malgré les promesses de Philippe II, l'armée de Flandre était lente à se montrer, et les Parisiens ne semblaient pas encore au bout de leurs misères. Cette lenteur était voulue. Philippe II avait ordonné au prince de Parme de ne s'avancer au secours des Parisiens « qu'à leur extrême nécessité » (3). En se faisant leur sauveur, il se flattait de se faire aussi leur maître. Une autre cause de cette lenteur était qu'il voulait intervenir de concert avec le pape, afin de le lier à ses desseins. Il était toujours dans la crainte que Sixte-Quint ne prît quelque décision favorable au roi de Navarre, d'autant que le duc de Luxembourg était alors rentré à Rome. Il envoya un ambassadeur extraordinaire, le duc de Sessa, mettre le pape en demeure non seulement de congédier le duc de Luxembourg et de frapper d'excommunication les adhérents catholiques du prince de Béarn, mais, selon les ouvertures faites antérieurement par le pape lui-même, de joindre une armée pontificale aux forces espagnoles.

S'étant présenté à Rome à la fin de juin, le duc de Sessa exposa l'objet de son ambassade en des audiences successives, au cours desquelles il remit à Sixte-Quint une lettre de son souverain. Dans cette lettre, presque menaçante sous des dehors respectueux, Philippe II exigeait la prompte exécution des mesures réclamées par son envoyé et exprimait son étonnement que le pape temporisât en face des ennemis de Dieu, quand la France était au moment d'être perdue pour la foi. « Plus mon dévouement au Saint-Siège est grand, moins je consentirai que vous manquiez à vos devoirs envers l'Eglise et envers Dieu qui vous a donné les moyens nécessaires d'agir, et, au risque d'importuner votre Sainteté et de lui déplaire, j'insisterai pour qu'elle mette la main à l'œuvre » (4).

Obsédé par les réclamations réitérées du duc de Sessa et celles d'Olivarès, intimidé par les menaces de Philippe II, le

(1) 15 juin 1590. *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 295.
(2) *L'Estoile*, juin 1590.
(3) Palmat-Cayet, *Chronol. novenn.*, t. I, p. 368.
(4) Hubner, t. III, p. 345.

pape, alors malade, parut d'abord disposé à céder. Il cessa de voir le duc du Luxembourg, sans toutefois le congédier, et chargea deux cardinaux du parti espagnol de rédiger le texte d'une convention par laquelle il promettait sa coopération militaire. Mais il entendait que la double intervention du Saint-Siège et de l'Espagne eût lieu pour protéger les princes et les peuples de France contre les hérétiques, leur faciliter les moyens de se donner un roi catholique et non pour appuyer la Ligue. Affirmant de nouveau sa volonté de rester neutre entre les deux partis, il refusa nettement d'excommunier les catholiques ralliés au roi de Navarre. Le 19 juillet était arrêté le texte de la convention (1), et l'on n'attendait plus que la ratification pontificale, lorsque Sixte-Quint, réunissant la congrégation de France, posa soudain la question de savoir si, le trône étant vacant, « l'élection du roi ne devait pas appartenir au pape. » Ce fut comme un coup de foudre pour les représentants de l'Espagne, qui virent là une réserve en faveur du Béarnais et crièrent à la trahison. Ils ne se trompaient pas dans leurs conjectures. « Nous n'entendons pas exclure le roi de Navarre, disait Sixte-Quint à l'ambassadeur de Venise : s'il se fait catholique, il sera certainement agréé par la nation, et personne ne pourra plus y contredire » (2).

Voyant les orages que soulevait cette prétention de s'attribuer la nomination du roi, le pape y renonça ; mais il en provoqua de nouveaux en déclarant que, pour le moment, il ne ratifierait pas la convention et qu'avant d'expédier des troupes en France il était décidé à user de moyens pacifiques. Son intention, disait-il, était d'envoyer un prélat vers les chefs de la Ligue et un autre vers les adhérents catholiques du roi de Navarre, pour inviter les uns et les autres à se réunir et à procéder ensemble à l'élection d'un roi, et déjà il désignait les prélats auxquels il confierait cette mission (3). Le duc de Sessa et le comte Olivarès ne doutèrent pas que le pontife ne se proposât par là de hâter tout à la fois la conversion et l'élection du Navarrais. Ils osèrent lui dire que l'envoi d'un agent pontifical au camp d'un prince hérétique serait un scandale pour la religion en même

(1) Voir dans HUBNER, t. III, p. 347-350, les divers articles de la convention.
(2) Badoer au Doge, 28 juillet 1590. HUBNER, t. III, pièces justif.
(3) Badoer au Doge, 4 août, *ibid.*

temps qu'une offense à Sa Majesté catholique, et ils lui signifièrent que, s'il persistait en cette résolution, ils feraient savoir à leur maître qu'il n'avait rien à espérer de Sa Sainteté. « Nous ne sommes pas l'esclave de votre roi, s'écria le pape exaspéré ; nous ne sommes pas tenu de suivre sa volonté, ni de lui rendre compte de notre conduite. Lui-même, qui l'empêchait d'agir en France ? Et qu'y a-t-il fait ? Rien d'important » (1).

Si considérable que fut la faction d'Espagne à la cour pontificale, il n'était pas que le duc de Mayenne n'y eût aussi des partisans, et l'un des cardinaux qui lui étaient attachés s'efforça, à plusieurs reprises, d'attirer les ambassadeurs espagnols à l'idée de le porter à la royauté. Les représentants de Philippe II, sans avouer les prétentions de leur maître, objectèrent, avec quelque raison, que la royauté de Mayenne ne serait pas acceptée des catholiques hostiles à la Ligue ; « que ce qu'il fallait, c'était un prince qui, sûr de régner, le nommerait connétable et donnerait des gouvernements à lui et à son fils ». Un autre cardinal, ami du duc, et mieux instruit de sa pensée, revint à la charge auprès de Sessa et d'Olivarès. Il fit entendre qu'il n'y avait pas longtemps que la Bourgogne, la Provence, le Dauphiné et la Bretagne appartenaient à la couronne de France et que, si l'on facilitait à Mayenne l'accès au trône, « il donnerait ces quatre provinces à Sa Majesté catholique » (2). Tel était l'aboutissement de ce grand mouvement de la Ligue que, sous apparence de défendre la religion, dirigeait le duc de Mayenne et que soutenait Philippe II. L'un, sous le nom de l'infante voulait s'emparer de la France, et l'autre, pour y prendre le titre de roi, offrait de la démembrer.

Paris tenait toujours, mais commençait à désespérer. Non seulement Mayenne, qui attendait les secours de Flandre, ne paraissait pas ; mais des renforts, amenés du centre et du midi par La Trémoille, et d'autres gentilshommes qui venaient se joindre au roi après avoir paru déserter sa cause, avaient grossi l'armée assiégeante, laquelle s'élevait alors à plus de vingt-cinq mille hommes. Le duc de Nevers, sortant de sa neutralité pour suivre le parti où se montrait la fortune, s'était également

(1) Le duc de Sessa à Philippe II, 7 août, HUBNER, t. III, pièces justif.
(2) Olivarès à Mendoza, 28 juillet. *Ibid.*

présenté avec cinq cents chevaux (1). Le 9 juillet, Saint-Denis, à bout de ressources, avait capitulé. Le 16, Henri IV adressait une nouvel appel aux Parisiens, les conjurant de ne pas se laisser abuser davantage par des ambitieux qui, indifférents à leurs misères, les entraînaient à la ruine. Il écrivait également au duc de Nemours, l'exhortant à ne pas s'opiniâtrer dans une résistance aussi funeste qu'inutile. « On ne peut arriver à vous » qu'après une bataille engagée contre moi ; « et si je la perdais, votre condition serait encore pire, pour n'avoir voulu reconnaître votre roi légitime, de tomber sous le joug des Espagnols » (2). Il se décida enfin à frapper un coup qui forçât les Parisiens à se rendre. Dans la nuit du 24 au 25 juillet, il fit assaillir à la fois tous les faubourgs des deux rives de la Seine, qui furent emportés après une courte lutte et restèrent au pouvoir des assiégeants.

Depuis quelque temps déjà, Paris était réduit à toutes les extrémités de la famine. Les soldats étaient si affaiblis par le besoin, qu'ils pouvaient à peine porter leurs armes. Dans le peuple, les plus pauvres succombaient, et il n'était pas de rues où l'on ne trouvât des malheureux morts de faim. Cette situation lamentable ne pouvait se prolonger. Le 2 août, à la suite d'une réunion des plus notables de la ville, il fut décidé que le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon seraient députés vers le roi « pour faire quelque composition ». Le légat lui-même se départit de son intransigeance et fit déclarer par des théologiens que, considérée l'urgente nécessité, il était licite de conférer avec un prince hérétique sans encourir l'excommunication (3). Le 6 août, les deux prélats, ayant obtenu un sauf-conduit du roi, allèrent le trouver à un mille de la ville à l'abbaye de Saint-Antoine des champs. Bien que, dans leurs pouvoirs, il ne fût qualifié que de roi de Navarre, il voulut bien passer outre. Après avoir entendu la requête des députés : « Je ferai plus de bien aux Parisiens qu'ils n'en demandent, dit-il, pourvu qu'ils m'en sachent gré et non au duc de Mayenne ni au roi d'Espagne. Je leur donne huit jours pour aviser à leur

(1) Henri IV comptait alors dans son armée « quatre mille gentilshommes et des meilleures maisons de France ». *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 354.

(2) 16 et 18 juillet 1590. *Lett. miss.*

(3) Voir cette déclaration dans le *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris*, t. VII, p. 232.

reddition et aux articles d'une paix pour tout le royaume. Au refus, je saurai user du droit de victorieux à l'encontre des principaux moteurs et fauteurs de la rébellion » (1). Les députés durent se retirer sans avoir rien conclu.

Quand on sut dans Paris que la négociation avait échoué, la fermentation fut extrême. Une foule armée envahit le Palais, criant : « *Du pain ou la paix !* Certains même ajoutèrent à ce cri celui de *Vive le roi !* On dissipa par la force cette troupe de désespérés, dont quelques-uns furent jetés en prison, d'autres pendus, et la sédition fut étouffée. Si, les huit jours écoulés, Henri IV eût donné l'assaut, nul doute qu'il ne fût entré dans Paris, qui n'était plus en état de se défendre. Mais il s'y refusa, dans la persuasion où il était que la ville se rendrait d'elle-même sans qu'il eût à verser le sang des Parisiens. Le 16 août, par ordre du duc de Nemours et en vue de diminuer le nombre de bouches à nourrir, on publia « qu'il était permis à toute personne de sortir de la ville ». Pris de pitié pour tant de misères, Henri IV, « rompît lui-même la barrière des lois militaires », et, ayant commencé par accorder des passeports aux femmes, aux enfants et à tous les écoliers, en accorda ensuite aux gens d'Eglise et « jusqu'à ses plus cruels ennemis », ce qui fut, dit L'Estoile, l'une des principales causes pour lesquelles « le siège n'eut pas l'effet qu'il devait avoir » (2) ; et plus tard Elisabeth, écrivant à Henri IV, le blâma de sa clémence qu'elle qualifiait de « faiblesse » (3).

Le dénouement était proche. Le duc de Mayenne s'était avancé jusqu'à Meaux avec ce qu'il avait pu rassembler de troupes. Il y fut rejoint le 24 août par le prince de Parme qui amenait quinze mille hommes de pied et trois mille cinq cents chevaux. Henri IV ne s'attendait pas à la présence de forces aussi considérables, ni à la venue en personne du prince de Parme, regardé alors comme le plus grand capitaine de son temps. Malgré l'avis des siens, qui lui conseillaient de se borner à harceler son adversaire et de continuer le blocus de Paris, il se flatta de tout terminer par une grande bataille et, le 30 août, se porta avec toutes ses forces à la rencontre de l'ennemi. A la

(1) Voir le discours du roi plus amplement reproduit dans De Thou, l. XCIX, et les *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 340-7.
(2) Palma-Cayet, t. I, p. 371. — *L'Estoile*, août 1590.
(3) *Lett. miss.* fin oct., note.

nouvelle que les assiégeants se retiraient, il y eut dans Paris un cri unanime d'allégresse et une procession eut lieu à Notre-Dame pour remercier le ciel (1). Ce fut en vain que, durant cinq jours, le roi offrit la bataille. Le Prince de Parme refusa de s'y hasarder, ne voulant que délivrer Paris. Il s'établit fortement entre la Marne et un marais et manœuvra si habilement qu'il réussit à franchir la rivière sur un pont de bateaux, prit Lagny sous les yeux mêmes des royalistes et que, maître dès lors des deux rives de la Marne, il put communiquer avec la capitale et la ravitailler.

Paris était sauvé. Douze mille personnes, dit-on, étaient mortes de faim et les maladies, après le siège, en enlevèrent encore trente mille. Henri IV, voyant que la plupart des gentilshommes qui s'étaient joints à lui volontairement étaient à bout de patience et « déjà harassés », résolut de les renvoyer dans leurs provinces et de ne garder que les troupes soldées, en mettant de « bonnes garnisons » dans toutes les places proches de la capitale. Afin de prévenir les « faux-bruits » auxquels pourrait donner lieu cette retraite, il écrivit aux gouverneurs et aux villes de son parti les raisons qui l'y avaient déterminé. « Avec ce qui me demeure encore de cavalerie et de gens de pied, je compte travailler mes ennemis, de façon qu'à l'arrivée de mes étrangers, que j'attends bientôt en bon nombre, et au retour de ma noblesse rafraîchie, Dieu me donnera le fruit de ma juste cause » (2). Il fit même imprimer un « discours sommaire de ce qui était advenu en son armée » depuis que le prince de Parme s'était joint à celle des ligueurs (3). Avant de s'éloigner de Paris, il hasarda un coup de main. Dans la nuit du 8 au 9 septembre, il envoya un détachement tenter l'escalade des remparts entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau. Mais cet endroit était gardé, et l'entreprise avorta. Le 18, Mayenne rentrait dans la capitale, où les habitants, encore sous l'impression de tant de maux qu'ils avaient endurés, le reçurent avec moins de joie que de tristesse.

Dans le même temps, se répandait la nouvelle de la mort

(1) « Ce département du roi de Navarre, dit une relation ligueuse, vint si à propos, que, s'il eût tardé encore deux ou trois jours, ceux de Paris eussent été contraints à lui ouvrir les portes, et encore à le prier d'entrer dedans. » *Arch. cur.*, XIII, p. 266.

(2) *Lett. miss.*, 7-11 sept. 1590.

(3) Voir ce Discours dans les *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 347 et ss.

de Sixte-Quint. Il avait expiré le 27 août. Ses luttes orageuses avec les représentants de l'Espagne, avaient accéléré sa fin. Quinze jours avant sa mort, il disait à l'ambassadeur de Venise : « Ces Espagnols nous tueront » (1). Le 21, persistant en sa décision d'envoyer des prélats aux deux partis catholiques, il avait réuni la congrégation de France pour examiner s'il ne convenait pas de hâter leur départ. En somme, malgré ses hésitations et d'apparentes contradictions, et si résolu qu'il fût contre l'hérésie, il n'avait voulu être l'instrument ni de la Ligue, ni de Philippe II. Jusqu'au dernier moment, il avait espéré apprendre la reddition de Paris, toujours persuadé que Henri IV, le seul roi de France qui fût possible à ses yeux, se ferait ensuite catholique. L'annonce de sa fin fut accueillie avec joie en Espagne. « Plus on réfléchit ici sur cette mort et plus on s'en réjouit, lit-on dans une lettre adressée de Madrid, le 22 septembre, au doge de Venise. On pense et quelques-uns disent tout haut que, quel que soit son successeur, il ne saurait être plus ennemi de cette couronne et de la Ligue de France » (2). A Paris, un curé ne craignit pas de prêcher publiquement que « cette mort était un des grands biens et miracles, avec celui du siège, que Dieu avait faits et qu'il avait délivré la France d'un méchant pape et politique » (3). Le 24 septembre, le cardinal Gaëtano quitta Paris pour retourner à Rome, laissant comme vice- légat Philippe Séga, évêque de Plaisance, dévoué comme lui aux intérêts de la Ligue. Quant à Henri IV, il allait travailler de nouveau à conquérir son royaume, et la France devait, durant plusieurs années encore, rester livrée à l'anarchie.

IV

Conformément à ses résolutions, Henri IV avait licencié sa noblesse et, ne gardant qu'une partie de son armée, avait mis des garnisons dans toutes les places avoisinant Paris, comme Saint-Denis, Melun, Corbeil, Senlis, Mantes, Meulan. C'était continuer à distance le blocus de la capitale. Le prince de

(1) Badoer au Doge, 11 août 1590. HUBNER, t. III, p. 361.
(2) Contarini au Doge. HUBNER, t. III, pièces justif.
(3) *L'Estoile*, sept. 1590.

Parme, de son côté, après avoir dégagé les ponts de Saint-Maur et de Charenton, avait assiégé Corbeil dont il s'était emparé le 16 octobre 1590 ouvrant ainsi aux Parisiens la vallée de la Seine après celle de la Marne. Le 1er novembre, le général espagnol, accompagné du duc de Mayenne, reprenait la route des Pays-Bas. Mais à peine s'était-il éloigné, que Corbeil et Lagny retombaient au pouvoir des royalistes. Encore fut-il poursuivi dans sa retraite par Henri IV, qui, « ayant rallié les preneurs de Corbeil et ce qu'il put des provinces les plus proches » le harcela jusqu'à la frontière. Le prince de Parme se sépara alors de Mayenne, à qui il laissa une partie de ses troupes, lui conseillant de toujours amuser le Béarnais par quelque ouverture de trêve ou de paix ; « Car j'ai reconnu, lui disait-il, qu'il use plus de bottes que de souliers, et qu'on le ruinera plutôt par les temporisements que par la force » (1).

Henri IV se proposait de se remettre bientôt en campagne. Dès la fin d'octobre, il avait envoyé en Allemagne un de ses plus habiles lieutenants, le vicomte de Turenne, presser l'arrivée des secours qu'il attendait des princes protestants (2). Il avait demandé également à la reine d'Angleterre de lui continuer son assistance, toute mécontente qu'elle fût que, par une clémence inopportune, il eût manqué la prise de Paris. Son dessein était de maintenir la guerre autour de la capitale, jusqu'à ce qu'il pût s'en rendre maître. La France n'était pas seulement partagée et comme déchirée entre les deux partis, celui du roi et celui de la Ligue, qui s'y disputaient la prépondérance. Elle était menacée dans son intégrité territoriale. A l'ouest, le duc de Mercœur, alléguant, du chef de sa femme (3), des droits sur la Bretagne, cherchait, à l'aide de la Ligue, à s'y créer une sorte de souveraineté ; et Philippe II, qui, du chef de sa fille Isabelle (4), revendiquait les mêmes droits, y avait expédié en octobre, sous prétexte de renforcer la Ligue, trois à quatre mille soldats, qui occupèrent le Blavet et s'y retranchèrent. Au nord-est, le duc de Lorraine, qui convoitait la couronne pour son fils, le marquis de Pont (5), tentait alors de mettre la main sur la Cham-

(1) Palma-Cayet, t. I, p. 390.
(2) 27 octobre 1590. *Lett. miss.*
(3) Marie de Luxembourg, descendante des anciens ducs de Bretagne.
(4) Comme l'héritière la plus directe de la duchesse Anne.
(5) Petit-fils de Henri II par sa mère Claude de France.

pagne. Un autre prétendant à la couronne, Charles Emmanuel, duc de Savoie, que soutenaient des troupes espagnoles et milanaises, cherchait, pour le moment, à joindre à ses Etats d'Italie la Provence et le Dauphiné, et, au mois de novembre, le Parlement ligueur d'Aix lui avait déféré le titre de Protecteur de la Provence. Il n'avait pas toutefois les mêmes succès dans le Dauphiné, et la forte ville de Grenoble, qui s'était d'abord déclarée en sa faveur, avait dû, cédant aux armes de Lesdiguières, reconnaître Henri IV. Des Espagnols étaient aussi descendus dans le Languedoc, où le duc de Montmorency, allié aux huguenots, guerroyait contre l'Union (1). Partout Philippe II étendait son action, comme pour se faciliter par avance la possession du royaume, que plus que jamais il se flattait d'acquérir.

De toutes les provinces du midi, la Guyenne était la seule où dominât le parti du roi. Encore était-elle moins soumise que contenue par le maréchal de Matignon. Ainsi que la plupart des seigneurs catholiques attachés à la cause de Henri IV, Matignon croyait que la conversion de ce prince lui rallierait la France, et ce fut vraisemblablement à son instigation que, sur la fin de l'année 1590, le Parlement de Bordeaux, qui jusqu'ici avait gardé une sorte de neutralité, députa vers Henri IV pour l'exhorter à rentrer dans le catholicisme. Le roi se trouvait en ce moment à Senlis, du retour de sa poursuite contre le prince de Parme. Il répondit aux députés qu'aussitôt que le permettraient les événements, il était disposé à se faire instruire dans un concile légitimement convoqué (2). Dans une lettre à Matignon, il exprima plus nettement sa pensée. « Vous et autres affectionnés serviteurs,... vous croyez que le principal fondement de l'établissement de mes affaires est sur le changement de religion. Mais ce changement ne peut être aussi prompt qu'on le désire, d'autant que je le veux faire en ferme intention de ne m'en départir jamais. Depuis que m'est échue la succession à la couronne, je n'en ai pas eu le loisir, et je n'entends pas que ma résolution puisse être faite par crainte de mes ennemis. Il n'est d'ailleurs personne ayant si faible jugement qui ne connaisse que cette guerre est un fait d'ambition d'Etat, non de religion » (3).

(1) Pour ce qui précède, voir PALMA-CAYET, t. I, p. 401, 402. — *Lett. miss.*, 8 oct. et 4 nov. 1590.

(2) DE THOU, l. XCIX.

(3) *Lett. miss.*, 1590 (s. date de mois).

Du côté des royalistes, comme du côté des ligueurs, on n'était pas sans se préoccuper des dispositions que montrerait le Saint-Siège. Le successeur de Sixte-Quint, Urbain VII, élu le 16 septembre, étant mort onze jours après, les cardinaux s'étaient réunis de nouveau en conclave. Cette seconde élection avait traîné en longueur. « Les Espagnols veulent qu'elle se fasse à leur guise, mandait le 6 octobre à Henri IV l'ambassadeur de France à Venise, et il semble bien qu'ils y aient la plus grande part » (1). Le duc de Luxembourg, qui séjournait alors en Toscane, adressa aux cardinaux une lettre où, rappelant que la noblesse française s'était ralliée au roi de Navarre sur la promesse de ce prince de se faire instruire dans la religion catholique et que Sixte-Quint avait l'intention d'aider à cette heureuse conversion, il les exhortait à choisir un pape qui se fît gloire d'exécuter l'œuvre que, surpris par la mort, Sixte-Quint n'avait pu accomplir. « Si égarés par un faux zèle », vous repoussez les vœux et condamnez les actes d'une noblesse qui attend votre appui, « prenez garde de causer un schisme dans l'Eglise ; car, n'en doutez pas, l'Eglise gallicane se séparerait de l'Eglise romaine » (2).

Après deux mois de discussions et d'intrigues, le 5 décembre, le cardinal Nicolas Sfondrato, Milanais d'origine, était élu sous le nom de Grégoire XIV. Le duc de Luxembourg écrivit aussitôt au nouveau pape, et, lui envoyant une copie de sa lettre aux cardinaux, le conjura de songer aux intérêts et au repos de la France, de ne pas se laisser tromper par des factieux pour qui la religion n'était qu'un prétexte, non plus que par un souverain ambitieux dont le but, en renversant un trône qui lui faisait ombrage, était de parvenir à cette monarchie universelle de laquelle, de longue date, il nourrissait le damnable projet (3). Ce pape n'était certes pas celui qu'il eût fallu dans les circonstances graves où se trouvait la chrétienté. Pieux et de mœurs pures, c'était tout ce qu'on pouvait dire de lui. Riant toujours et à toute chose, avec une bouche perpétuellement ouverte, il était d'une médiocrité d'esprit qui touchait à la simplicité. Un Français, destiné à jouer plus tard un rôle important dans les

(1) Voir un article de LAFERRIÈRE, *Revue des Quest. hist.*, juillet 1886.
(2) DE THOU, l. C.
(3) *Ibid.*

événements, l'abbé d'Ossat qui huit ans auparavant était venu à Rome avec l'ambassadeur Paul de Foix et qui depuis avait continué d'y résider comme attaché au service de Henri III, puis à celui de Henri IV, écrivait au sujet de cette élection : « on présage que ce pontificat sera administré en grande partie au gré des Espagnols, d'autant que notre Saint Père est un de ceux que le roi d'Espagne avait nommés et recommandés pour être élus, qu'il est né son sujet et vassal, lui et tous les siens, lesquels ont leurs biens et honneurs, ès Etats du dit roi » (1).

L'année 1591 débuta mal pour les Parisiens. Cernés par les garnisons royalistes qui occupaient les places des alentours, ils essayèrent de se dégager. Le jeune et impétueux chevalier d'Aumale (2), qui visait à se mettre à la tête du parti des Seize, tenta de s'emparer de Saint-Denis par surprise. Dans la nuit du 2 au 3 janvier, suivi d'une troupe française et de quelques lansquenets, il passa les fossés sur la glace et escalada les remparts. Mais l'alarme fut donnée ; un combat s'engagea au milieu des ténèbres ; les assaillants furent repoussés et d'Aumale fut tué. Les Parisiens quelques jours après eurent du moins leur revanche. Henri IV s'était laissé persuader de faire sur Paris une tentative analogue. Le 20 janvier, des soldats déguisés en paysans et conduisant des chevaux et des charrettes chargés de sacs de farine se présentèrent, vers trois heures du matin, à la porte Saint-Honoré, par où ils devaient ouvrir accès dans la ville aux troupes royales. Henri IV se tenait lui-même aux abords du faubourg avec ses principaux capitaines, parmi lesquels le duc d'Epernon, qui s'était enfin décidé à reparaître auprès du roi. La ruse fut découverte ; on sonna le tocsin, on courut aux armes, et le roi, jugeant le coup manqué, ordonna la retraite.

Les Seize prirent occasion de cette alerte pour demander l'introduction d'une garnison espagnole dans Paris, qu'ils disaient insuffisamment défendu, et se concertèrent à ce sujet avec l'ambassadeur Mendoza, lequel ne cherchait qu'à augmenter la puissance de son maître. Le duc de Nemours n'était plus gouverneur de la ville. Mayenne, jaloux de sa popularité, l'avait relégué dans son gouvernement du Lyonnais et remplacé par le

(1) 18 décembre 1590. *Lettres du cardinal d'Ossat.*
(2) Il était le frère du duc d'Aumale.

sieur de Belin, qui n'avait ni la fermeté, ni l'autorité de son devancier. Le nouveau gouverneur laissa les Seize, appuyés par l'ambassadeur d'Espagne, présenter leur requête au Parlement. Les magistrats, « après plusieurs assemblées et maintes contestations », donnèrent leur consentement, et, le 12 février, quatre mille soldats espagnols, détachés de l'armée de Mayenne, entrèrent dans Paris, « non sans faire murmurer les politiques, qui disaient que les Français se donnaient lâchement aux Espagnols » (1). Tel était l'effet des funestes divisions qui déchiraient le royaume. Non seulement l'étranger avait pris pied dans les provinces frontières ; il s'installait dans la capitale.

Comme pour ajouter à ces désordres, des menées se pratiquaient contre Henri IV dans sa propre famille. Le cardinal de Vendôme, qui, depuis la mort de son oncle Charles X, avait pris le titre de cardinal de Bourbon, tenta de former un « tiers parti », dans le dessein de s'élever lui-même au trône et sut gagner d'abord quelques adhérents. Comprenant qu'il ne pourrait réussir sans de puissants appuis, il envoya à Rome un homme dévoué, florentin d'origine, qui, chargé en apparence de remettre au pape une lettre de félicitations à l'occasion de son avènement, devait agir auprès de quelques cardinaux et d'autres personnages. Ce florentin eut notamment un long entretien avec l'ambassadeur de Toscane. Il lui représenta qu'il n'y avait pas à espérer que le roi de Navarre se fît jamais catholique ; que la France allait à sa ruine ; que l'unique remède était d'appeler à la couronne le cardinal de Bourbon, comme étant le premier prince du sang (2) après celui qui s'en rendait indigne par son attachement à l'erreur ; que l'on concilierait ainsi le droit dynastique et le droit religieux ; que les ducs de Mayenne et de Lorraine se rallieraient sans aucun doute à ce choix, et que, si le pape et le roi d'Espagne voulaient prêter leur concours, toute la noblesse catholique se séparerait du Navarrais (3). Ce tiers parti, malgré l'esprit assez borné et presque l'incapacité de son chef, pouvait devenir dangereux. Henri IV fut averti. Connaissant le

(1) *L'Estoile*, février 1591.

(2) En se disant premier prince du sang après Henri IV, le cardinal de Bourbon excluait son frère aîné, le prince de Conti, qui, bègue, sourd et presque imbécile, ne comptait pas.

(3) *Nég. avec la Toscane*, 20 février 1591. D'après De Thou, l. CI, le cardinal de Bourbon aurait fait part de ses prétentions au pape ; mais le fait n'est pas confirmé par l'ambassadeur de Toscane.

peu de valeur de son cousin, il ne crut pas au péril ; au lieu de sévir, il dissimula et se contenta de surveiller l'ambitieux cardinal.

Le jour où les soldats espagnols entraient dans Paris, le vice-légat, Philippe de Séga, évêque de Plaisance, recevait de Rome un bref, dont il fit aussitôt répandre des copies. Grégoire XIV y disait que l'élection d'un roi catholique était le seul moyen de restaurer en France la religion et la paix ; que, pour assurer cette élection, il fallait mettre à l'abri des insultes de l'ennemi la capitale du royaume qui était en France comme le boulevard de la foi, et qu'il avait résolu d'envoyer à son secours des troupes soldées par le trésor apostolique, lequel fournirait chaque mois, et pendant tout le temps que ce serait nécessaire, quinze mille écus d'or (1). Il avait également écrit à Philippe II et lui avait fait part de sa détermination.

Contrairement à la politique suivie par Sixte-Quint, Grégoire XIV se déclarait ainsi ouvertement pour la Ligue. Ce furent à Paris comme des transports de joie. On ne tarissait pas de louanges sur le nouveau pape. On le comparaît à son prédécesseur dont les hésitations et la faiblesse, disait l'archevêque de Lyon, avaient plus nui à la cause catholique que la perte d'une bataille. Les Seize, dans une lettre au pontife, lui exprimèrent combien l'assurance de sa protection les remplissait d'espoir et augmentait leur courage (2). La Sorbonne lui rendit grâces également, disant que Paris serait dès lors en mesure de repousser les hérétiques et de contenir les politiques « plus damnables que les premiers et plus dangereux pour la religion » (3). A Rome, les amis de l'Espagne affirmaient que, dès que paraîtrait en France l'étendard pontifical, la plus grande partie de la noblesse catholique abandonnerait le Navarrais (4).

Henri IV ne laissait pas de poursuivre son système d'isolement autour de Paris, et il avait entrepris le siège de Chartres (5). A la pensée que cette ville, l'un des greniers de la capitale pouvait tomber aussi aux mains de l'hérétique, les Parisiens furent saisis de crainte. Sur la fin de février et au commence-

(1) De Thou, l. CI.
(2) 24 février 1591. Palma-Cayet, t. II, p. 411.
(3) Lettre du 1er mars 1591, citée par Lépinois, p. 466.
(4) *Négoc. avec la Toscane.*
(5) Le 19 février 1591.

ment de mars, il y eut, pour sa délivrance, « renfort de processions, de saluts et de grandes messes ». Les prédicateurs se répandirent de nouveau en injures contre le roi. Le 17 mars, le curé de Saint-Benoît, Boucher, qui prêchait le carême à Saint-Germain-l'Auxerrois, « s'étant mis sur le Béarnais et sur les politiques », s'écriait « qu'il fallait tout exterminer ». Les Seize, qui, dans leur fanatisme, étaient prêts à livrer la France au roi d'Espagne plutôt que de se rallier à Henri IV même converti, étaient d'accord avec ces fougueux prédicateurs pour voir des ennemis et des traîtres dans tous les modérés. Irrités contre le Parlement, qui, si épuré qu'il fût, ne servait pas à leur gré leurs rancunes et leurs haines, ils envoyèrent vers Mayenne demander, avec le rétablissement du conseil général de l'Union dans ses premières attributions, la création d'une chambre de justice pour juger les fauteurs d'hérétiques et les conspirateurs (1). Déjà ils projetaient de substituer leur autorité dans Paris à celle du lieutenant général, et c'était en partie pour le diminuer qu'ils avaient appelé une garnison espagnole. Mayenne n'eut garde d'accéder à leurs sollicitations, ce qui eût été s'amoindrir lui-même ; mais ne voulant pas se les aliéner, il consentit à éloigner du Parlement et de la Chambre des comptes plusieurs membres suspects de royalisme, et des « billets de proscription », signés par lui et vérifiés par les Seize, « commencèrent à trotter par Paris » (2).

Le 12 avril, après avoir résisté six semaines, les défenseurs de Chartres avaient promis de se rendre si, dans un délai de huit jours, ils n'étaient secourus. Au lieu de se porter à leur aide, Mayenne, n'osant se mesurer avec le roi de Navarre, était allé s'emparer de Château-Thierry, ce qui était une médiocre compensation. Le 21, la nouvelle arriva que Chartres avait ouvert ses portes. Ce fut alors, de la part des prédicateurs, un redoublement d'injures contre Henri IV et de menaces contre les politiques. Ils disaient que Chartres avait été vendu au Béarnais par ces « traîtres » de politiques et que, si l'on n'y prenait garde, ils en feraient autant de Paris. L'un d'eux s'écriait que « la mort des politiques était la vie des catholiques ». A en croire l'Estoile, Rose, évêque de Senlis, osa prêcher « qu'une saignée

(1) Palma-Cayet, t. I, p. 408 et ss.
(2) *L'Estoile*, 1er avril 1591.

de Saint-Barthélemy était nécessaire ». Le commun peuple, il est vrai, habitué de longue date à ces violentes déclamations, commençait à ne plus guère s'en émouvoir ; il commençait aussi à désirer « qu'on le mît en repos », médisait ouvertement du duc de Mayenne et « le donnait au diable avec la guerre » (1).

Le peuple n'était pas le seul à médire de Mayenne. Les prédicateurs, en leurs sermons, lui reprochaient d'avoir laissé prendre Chartres, et les Seize n'étaient pas loin de l'accuser de lâcheté. Il crut faire diversion à ces récriminations en convoquant à Reims pour une date rapprochée les Etats généraux « afin d'y procéder à l'élection d'un roi catholique. » Il en devait-être de cette convocation comme de la convocation précédente (2). Une conférence eut lieu toutefois à Reims au sujet de cette élection, entre Mayenne, le duc de Lorraine et les ambassadeurs d'Espagne et de Savoie. C'étaient les divers prétendants à la couronne qui, en personne ou en celle de leurs ambassadeurs, se trouvaient réunis. C'est dire qu'ils ne purent s'entendre. Ils s'accordèrent du moins à reconnaître qu'avant d'assembler les Etats, il fallait qu'on fût en mesure d'exécuter et de maintenir ce que les Etats auraient résolu, et l'on convint d'envoyer représenter à Philippe II que de puissants secours étaient nécessaires, d'autant que le roi de Navarre en attendait d'importants d'Angleterre et d'Allemagne. Le président du Parlement ligueur de Dijon, Jeannin, intime conseiller de Mayenne, fut chargé de cette mission et, à la fin d'avril, partit pour l'Espagne. Avec cette mission, il en avait reçu une autre plus particulière de Mayenne ; il devait sonder les intentions de Philippe II et lui offrir, au cas où il consentirait à favoriser l'élection du chef de la Ligue, des conditions capables de le satisfaire (3). Peut-être étaient-ce les mêmes dont, l'année précédente, à Rome, un cardinal avait entretenu les représentants de l'Espagne.

Cependant Grégoire XIV, conformément à ses promesses, levait des troupes en Italie et en Suisse, pour les expédier en France. Il avait pris en outre une résolution dont Henri IV,

(1) *L'Estoile*, avril 1591.

(2) Dans une assemblée du Bureau de la Ville, on s'occupa un moment « de la forme à tenir « pour envoyer des délégués aux Etats. » Voir Robiquet, *Hist. municipale de Paris*, t. III, p. 60, 61.

(3) De Thou, l. CI. Cf. *Mémoires de Villeroy*, édit. in-12, t. I, p. 283.

étant encore sous les murs de Chartres, avait été informé ; c'était d'envoyer d'abord un nonce muni des ordres les plus sévères à l'égard des catholiques royaux. Le duc de Luxembourg, revenu alors auprès du roi, s'était empressé d'écrire au pontife pour le dissuader de donner ce double appui à la Ligue. Il le suppliait encore une fois de ne pas écouter ceux qui, sous le manteau de la religion, préparaient la ruine de la France, lui affirmait qu'on le trompait, comme on avait cherché à tromper son prédécesseur. Je ne puis croire, disait-il, que Votre Sainteté veuille soutenir des factieux, ni qu'elle se laisse conduire, ainsi qu'on le prétend, par les ministres du roi d'Espagne. Il répétait que la noblesse française avait cru devoir se soumettre à l'héritier légitime de la couronne, avec l'espoir de l'amener à reconnaître et professer la religion catholique. Il n'y avait pas de plus grand obstacle à cette œuvre désirable que la continuation de la guerre, et il appartenait à Sa Sainteté de prendre, dans sa prudence, les moyens propres à assurer la gloire de Dieu, le maintien de la religion et la paix du royaume (1).

Lorsque parvint à Rome la lettre du duc de Luxembourg, le nonce, Marsilio Landriano, avait déjà pris le chemin de la France. Né sujet de Philippe II, il était acquis d'avance à l'Espagne et à la Ligue. Des instructions lui avaient été remises, au nom du pape, par l'ancien légat Gaëtano, aussi écouté de Grégoire XIV qu'il l'avait été peu de Sixte-Quint. Il apportait deux monitoires adressés aux adhérents catholiques de Henri IV. Dans l'un, les prélats et « tous autres ecclésiastiques » étaient sommés, sous peine d'excommunication et de la privation de leurs bénéfices, de se séparer de ce prince. Dans l'autre, « les nobles, les gens de justice et le peuple » étaient exhortés à se retirer de son obéissance, et faute par eux de suivre ces exhortations, le pape « tournerait sa bonté paternelle en sévérité de juge. » Dans l'une et l'autre bulle, Henri de Bourbon était de nouveau déclaré excommunié, relaps et, comme tel, déchu de tous ses royaumes et seigneuries.

Par ces bulles et l'envoi en France de troupes pontificales, Grégoire exécutait les mesures que Philippe II avait vainement réclamées de Sixte-Quint. Le nonce était chargé en outre de

(1) *Mém. de la Ligue*, IV, p. 374. La lettre est datée du 8 avril 1591, du camp devant Chartres.

lettres particulières pour les cardinaux de Bourbon et de Lenoncourt, ainsi que pour le cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui, sans se rallier ouvertement à Henri IV, avait quitté son siège et était en relations avec les royalistes ; lettres dans lesquelles il leur était enjoint, comme aux autres écclésiastiques et sous les mêmes peines, de quitter sans retard le parti du Navarrais. Vers la mi-mai, l'envoyé du Saint-Siège se rendit à Reims auprès de Mayenne et lui fit part de l'objet de sa mission. Mayenne eût voulu suspendre la publication des bulles jusqu'à ce qu'il fût en état d'en soutenir l'application par les armes, prévoyant qu'elles ne serviraient qu'à accroître les troubles avec peu de profit pour ses intérêts. Mais le nonce lui objecta les ordres formels du pape, et le duc dut consentir à la publication (1).

Le 3 juin, les bulles étaient lues publiquement en l'église Notre-Dame à Paris et affichées aux quatre portes principales de l'église. Elles furent presque aussitôt enregistrées par le Parlement. On en imprima nombre d'exemplaires, portant en regard du texte latin la traduction en français, et que le vice-légat expédia à toutes les grandes villes de l'Union (2). Ce fut pour les zélés de la Ligue un nouvel encouragement à leurs violences. Les Seize se montrèrent d'autant plus animés, qu'ils reçurent alors de Grégoire XIV un bref, où était fait appel à leur piété et à leur courage. Dans ce bref, le pape leur annonçait la prochaine arrivée des secours qu'il leur avait promis, les plaignait des maux qu'ils avaient soufferts, les félicitait de s'être unis « les premiers » pour la défense de la foi et, les assurant de sa constante protection, les exhortait, en reconnaissance « des choses magnifiques que Dieu avait faites par eux », de poursuivre « d'un cœur ardent » l'œuvre dont ils avaient pris l'initiative. « Vous qui avez fait un si beau commencement et tant louable, persévérez et ne défaillez avant qu'être parvenus au but de la course » (3).

---

(1) Lettres du cardinal d'Ossat, 15 mars 1591. — *L'Estoile*, avril 1591. — Cf. Lépinois, p. 468 et 486. D'après *L'Estoile*, le nonce serait venu à Reims à la fin d'avril ; mais la date du 14 mai, donnée par Lépinois, est de beaucoup plus probable. Palma-Cayet, t. II, p. 429, en disant que le nonce partit de Rome le 20 mai, commet une erreur évidente.

(2) Elles avaient été publiées à Rome dans les derniers jours de mai. *Lettre d'Ossat*, 11 juin 1591.

(3) 12 mai 1591. Palma-Cayet, t. II, p. 431 et ss.

A l'égard des catholiques attachés à la cause de Henri IV, les bulles n'eurent pas l'effet que Rome et l'Espagne en attendaient. Les Parlements royalistes, où s'était réfugié l'esprit gallican, protestèrent hautement contre les entreprises du Saint-Siège. Celui de Tours, augmenté des magistrats qui depuis peu avaient fui de la capitale ou en avaient été expulsés, était devenu assez nombreux pour s'être partagé en deux fractions, siégeant l'une à Tours et l'autre à Châlons-sur-Marne. Le 10 juin, la chambre de Châlons rendait un arrêt par lequel, cassant et annulant ces bulles « comme abusives, scandaleuses, séditieuses et contraire aux libertés gallicanes », elle ordonnait qu'elles fussent brûlées publiquement par l'exécuteur de la haute justice. Elle enjoignait en outre d'appréhender au corps et d'incarcérer le prétendu nonce Landriano « entré dans le royaume clandestinement sans permission du roi », défendait à toute personne de le recevoir sous peine de la vie et à tous ecclésiastiques de publier aucunes sentences émanant dudit prétendu nonce sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté, enfin donnait acte au procureur général « de l'appel par lui interjeté au futur concile, légitimement assemblé, de l'institution de Grégoire XIV au siège apostolique (1) ».

On conçoit les fureurs que cet arrêt excita parmi les ligueurs parisiens. Par une sentence du 17 juillet, le Parlement de Paris annula ce prétendu arrêt « donné par gens prenant faussement le nom de Parlement », le fit lacérer « audience tenante », et ordonna que les fragments en fussent brûlés « au pied des grands degrés du Palais ». Les prédicateurs, de leur côté, déclamèrent contre les magistrats qui l'avaient rendu, les désignèrent du haut des chaires à la vindicte publique et accumulèrent les injures contre le roi, disant qu'on ne devait plus l'appeler Henri de Bourbon, comme indigne de ce nom, ni « de tout autre nom usité entre chrétiens » (2). Loin de s'émouvoir de ces fureurs, le Parlement de Tours renchérit en hardiesse sur la chambre de Châlons. Par un arrêt du 5 août, après avoir reproduit les termes de celui de Châlons en ce qui regardait les bulles monitoriales et le nonce Landriano, il déclarait Grégoire, « soi-disant pape » ennemi de la paix, de

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 395, 6.
(2) *L'Estoile*, juillet 1591.

l'union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, du roi et de son Etat, adhérent à la conjuration d'Espagne et fauteur des rebelles, et défendait, « sur crime et peine de lèse-majesté », tout envoi d'argent à Rome « pour avoir bulles, provisions, dispenses ou expéditions quelconques » (1). Le nonce était étonné de l'audace de ces protestations. Mais, comme l'écrivait Villeroy en parlant des menaces et des sommations impérieuses de Grégoire : « La France ne veut pas être maniée de cette façon » (2).

Henri IV avait cru devoir répondre lui-même aux anathèmes de Rome. Avant que fût rendu l'arrêt de Tours, le 4 juillet, à Mantes, il avait publié des lettres patentes dans lesquelles il notifiait de nouveau sa résolution de se soumettre, en ce qui touchait la religion, aux décisions d'un saint et libre concile « ou de quelque assemblée notable et suffisante » et jusque là, de conserver intégralement la religion catholique. Il se plaignait avec modération de la partialité du pontife, disait qu'on l'avait trompé comme on avait d'abord trompé Sixte-Quint, que ceux qui étaient en révolte contre leur roi légitime se couvraient faussement de l'intérêt de la religion, que « les ligues faites par eux avec le roi d'Espagne, les ducs de Savoie et de Lorraine » pour l'invasion et le partage du royaume « témoignaient assez que cette révolte n'était qu'une faction d'Etat ». A l'égard des entreprises du nonce, étant attentatoires aux lois du royaume, il remettait à ses cours de Parlements le soin de les réprimer ; il exhortait en outre les cardinaux, évêques et autres prélats à s'assembler et « à se pourvoir, par les voies de droit, contre les monitions et censures induement obtenues et exécutées » (3).

Adressant, plusieurs jours après, copie de ces lettres à l'un des Parlements royalistes : J'aurais voulu ne rien mouvoir contre le pape, écrivait-il ; « mais cette procédure dernière faite par celui qui se dit être venu de sa part a été si violente et si déraisonnable, que j'eusse estimé défaillir à la protection des droits de cette couronne et des privilèges de l'Eglise gallicane, si j'eusse passé cela sous silence » (4). Il ne

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 393.
(2) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 279.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 387 et ss.
(4) 8 juillet 1591, *Lett. miss.*

se borna pas à cette Déclaration. Par un édit que, le 24 juillet, enregistra le Parlement de Châlons, il révoqua les édits de 1585 et de 1588 que, sous la pression de la Ligue, le feu roi avait rendus contre les réformés et rétablit les « édits de pacification » (1), décidé à les exécuter, disait-il, « jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de nous donner la grâce de réunir nos sujets par l'établissement d'une bonne paix et pourvoir au fait de la religion selon la promesse que nous avons faite à notre avènement ». C'était une riposte hardie ; car c'était dire que présentement, malgré le Saint-Siège et la Ligue, il entendait maintenir la religion réformée qu'on avait voulu abattre. Il sentait d'ailleurs qu'au moment où il appelait à son secours l'Europe protestante il devait donner à ses coreligionnaires l'assurance formelle de sa protection. Avant de publier cet édit, il avait exposé aux membres de son conseil assemblés les raisons qui l'y avaient déterminé. Le cardinal de Bourbon crut que l'occasion s'offrait au tiers parti de se manifester, et, après avoir murmuré des mots de protestation, il se leva pour sortir, espérant être suivi de quelques évêques. Il ne le fut pas. Le roi, qui pénétrait sa pensée, lui enjoignit d'un ton impératif de se rasseoir ; et l'ambitieux prélat, ne se voyant pas soutenu, n'osa désobéir (2).

En même temps qu'il lançait ces hardies déclarations, Henri IV continuait d'agir par les armes. A la fin de juillet, il était allé assiéger Noyon, qui se rendait le 17 août sans que cette fois encore le chef de la Ligue osât attaquer l'armée royaliste. La perte de cette place importante acheva de discréditer Mayenne dans l'esprit des ligueurs parisiens. Mais le jour où ils apprenaient la reddition de Noyon, leur arrivait une nouvelle qui devait la leur faire oublier. Le jeune duc de Guise, autrement dit le prince de Joinville, « le fils du martyr », venait de s'évader du château de Tours où il était prisonnier depuis trente-deux mois. « Dieu veut encore nous montrer sa miséricorde », disait l'évêque de Plaisance. Un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame. Henri IV, que cette évasion avait d'abord inquiété, pensa avec raison que la présence du jeune duc

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 288. Par « édits de pacification », que ne précise pas cet édit du 24 juillet, il faut entendre l'Edit de Poitiers de 1577 et les traités de Nérac et de Fleix qui en étaient la confirmation.

(2) De Thou, l. CI.

susciterait des divisions dans la Ligue. C'était un rival inattendu qui se dressait devant Mayenne. Pour surcroît de disgrâce, Mayenne recevait alors à Reims la réponse que le président Jeannin rapportait d'Espagne. Philippe II avait promis d'envoyer, sous le commandement du prince de Parme, une armée joindre celle du chef de la Ligue et de solder l'une et l'autre, mais à la condition qu'on assemblerait les Etats généraux, auxquels seraient exposés les droits de sa fille à la couronne de France (1).

Cette évasion du duc de Guise avait transporté de joie les Seize. Ils disaient que « n'ayant pu avoir le père pour roi ils auraient le fils ». Jugeant qu'ils ne sauraient réaliser leurs vœux qu'avec le concours du roi d'Espagne, ils lui adressèrent, le 20 septembre, une lettre où, après avoir dit qu'au milieu de tant de maux qu'ils avaient soufferts et souffraient encore pour la religion, Dieu leur avait accordé l'heureuse délivrance du duc de Guise : « Une chose reste pour remédier à nos misères, c'est que nous ayons un roi, et nous pouvons affirmer que les souhaits de tous les bons catholiques sont de voir Votre Majesté prendre le sceptre de cette couronne et régner sur nous. Que si elle veut nous donner un autre souverain qu'elle-même, qu'il lui plaise de se choisir un gendre qu'avec dévotion et obéissance nous recevrons pour roi ». C'était discrètement désigner le duc de Guise. Puis, faisant l'éloge de l'infante « dont les vertus arrêtaient tous les yeux », ils ajoutaient que rien ne servirait mieux « à l'avancement de la gloire de Dieu » que cette alliance de deux grandes monarchies. A cette lettre la Sorbonne en joignit une autre ou plutôt des instructions que devait en son nom développer l'envoyé des Seize. Elle ne se montrait pas moins humble devant Philippe II. « Il faut bien que nous confessions qu'après Dieu nous ne tenons vie que de Sa Majesté catholique ». Comme les Seize, elle faisait entendre qu'elle désirait pour roi le duc de Guise, dont le trône serait assuré si le monarque espagnol, usant « de sa bonté accoutumée envers cette pauvre France » donnait l'infante au jeune prince (2).

Dans le moment où la Sorbonne et les Seize abaissaient

(1) *Mém. de Villeroy*, t. I, p. 284, 285.

(2) Palma-Cayet, t. II, p. 505 et ss. — *L'Estoile*, sept. 1591. — *Mém. de Villeroy*.

ainsi la France devant Philippe II, les prélats royalistes, suivant les exhortations de Henri IV, s'assemblaient à Chartres, et, le 21 septembre, adressaient un mandement à tous les catholiques du royaume. Se fondant sur l'autorité des Saintes Ecritures et des conciles généraux, ainsi que sur les droits de l'Eglise gallicane, ils y déclaraient, sauf le respect dû au pape, que les bulles monitoriales, fulminées « à la suggestion des ennemis de la France », étaient nulles dans la forme, iniques dans le fond et incapables de lier ni les évêques, ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils ordonnaient d'afficher ce mandement aux portes des églises et finissaient par une invitation au clergé de s'unir à eux pour prier Dieu d'éclairer le roi et de le ramener, comme ils en avaient l'espérance, dans le sein de l'Eglise catholique. Le cardinal de Lenoncourt, le cardinal de Bourbon lui-même, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Chartres et six autres évêques souscrivirent cet acte (1). Bien que la Ligue eût aussi ses prélats et que la majorité du haut clergé dans le royaume se tînt, par prudence, sur la réserve, ce manifeste d'une partie de l'Eglise de France n'en était pas moins une force considérable apportée à la cause de Henri IV.

On était alors à la veille d'importantes opérations militaires. Le pape avait levé six mille Suisses et trois mille Italiens, qui, sous le commandement d'un de ses neveux, Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano, étaient entrés le 10 septembre en Lorraine, et au-devant desquels s'était porté Mayenne accompagné des troupes qu'il avait recrutées. Le prince de Parme, avec qui le chef de la Ligue et le général italien devaient agir de concert, s'apprêtait aussi à venir en France à la tête d'une armée. Henri IV, de son côté, réunissait ses forces. Quatre mille fantassins et quinze cents cavaliers anglais, conduits par le comte d'Essex, l'étaient venus trouver sur les bords de l'Oise. Le 15 septembre, il se dirigeait par la Champagne à la rencontre des auxiliaires allemands qu'amenaient Turenne et le prince d'Anhalt, soit dix mille hommes de pied et six mille cavaliers, et les rejoignait, le 29, près d'Attigny-sur-Aisne. Grégoire XIV ne devait pas voir l'issue de la guerre qui se préparait et à laquelle il avait prêté son concours. Peut-être même ne connut-il pas le manifeste des prélats royalistes, qui n'eût pas

(1) De Thou, l. CI.

manqué de provoquer de sa part un nouveau déploiement des foudres apostoliques. Le 15 octobre, après vingt-cinq jours de maladie, et « n'étant dans les douze derniers jours, ni mort, ni vif », il expirait.

V

L'agitation soulevée en France par les bulles de Grégoire XIV avait donné lieu de part et d'autre à nombre de libelles. Ils ne furent pas moins nombreux après sa mort. Tandis que, du côté des ligueurs, paraissaient des écrits tels que *Réponse aux calomnies et impostures des faux parlements de Tours et de Châlons et du conciliabule de Chartres*, du côté des royalistes d'autres étaient publiées où, invoquant l'autorité des conciles et des anciens Pères de l'Eglise, on défendait l'indépendance des princes et des magistrats « contre les entreprises téméraires, les usurpations et les censures iniques des pontifes romains » (1). La Papauté pesait alors d'un tel poids dans les évènements, que, dans l'un et l'autre parti, l'on attendait impatiemment de savoir quel serait le successeur de Grégoire. Le Saint-Siège ne resta vacant que quinze jours, et, le 29 octobre 1591, était élu le cardinal Fachinetti qui prit le nom d'Innocent IX.

Cette élection fut connue à Paris le 18 novembre. Créature de la maison Farnèse, à qui il devait d'avoir été avancé aux plus hautes dignités de l'Eglise, il était par cela même gagné aux vues de l'Espagne. Sur la demande de Philippe II, il fit cardinal et nomma légat en France l'évêque de Plaisance, Philippe de Séga, qui jusqu'ici en avait exercé les fonctions sans en avoir le titre. A l'égard de la Ligue, se montrant tout d'abord résolu à suivre la politique de son prédécesseur, il décida, d'accord avec le sacré collège, que le trésor apostolique fournirait, pour les frais de la guerre contre les hérétiques, cinquante mille écus d'or par mois, lesquels toutefois ne seraient payés qu'à partir du jour où le prince de Parme entrerait en

(1) De Thou, l. CI. — *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 400 et ss.

France avec une armée. Ces subsides devaient être continués jusqu'à la désignation d'un roi catholique (1).

Les ligueurs n'auraient pu que se réjouir de l'élévation d'un pape qui témoignait de telles dispositions, si le temps lui eût permis d'y donner les suites qu'ils avaient lieu d'attendre. Mais Innocent IX mourut le 29 décembre, après deux mois de pontificat. Un mémoire mis sous ses yeux peu avant sa mort, et où il était longuement traité du choix d'un roi pour la France, mérite d'être noté comme indication de quelques unes des idées émises alors sur cette question à la cour pontificale. L'auteur, tout en étant favorable à Philippe II, disait qu'il n'y avait guère à penser que ce prince pût régner sur la France, en raison de l'inimitié qui existait de longue date entre les deux nations, et qu'il n'y avait dès lors que trois solutions : ou appeler à la couronne, s'il se faisait catholique, le roi de Navarre, lequel, d'après l'ordre de succession, était en réalité l'héritier légitime ; ou y appeler un prince du sang, comme le cardinal de Bourbon ; ou déclarer le trône vacant et réunir les Etats généraux qui éliraient un roi au nom de la nation.

Envisageant le cas où le Navarrais se ferait catholique, l'auteur précisait les conditions auxquelles le pape, suprême arbitre, pourrait le reconnaître comme roi. C'était, — à ne parler que des principales, — que le Navarrais vint en personne se prosterner aux pieds du chef de l'Eglise et recevoir de lui, avec son pardon, la capacité de régner ; qu'il renonçât à toute alliance avec l'Angleterre et l'Allemagne protestante et prît l'engagement de chasser du royaume tous les hérétiques ; qu'enfin il rendit Cambrai à Philippe II et lui remît, outre telles places que le pape désignerait, vingt ôtages, dont deux de son sang, le tout, places et ôtages, jusqu'à ce que ce monarque eût recouvré l'entière domination des Pays-Bas (2). A supposer que la cour de Rome eût été assez inconsidérée pour stipuler de pareilles conditions, il fallait que l'auteur du mémoire fût bien mal renseigné sur les choses de France pour s'imaginer que Henri IV eût pu les accepter et que la majorité des Français eût laissé son roi se faire ainsi le vassal de l'étranger.

Pendant le peu de temps qu'avait duré ce pontificat, de

(1) Palma-Cayet, t. II, p. 496. — De Thou, l. CII.
(2) *Nég. avec la Toscane*, t. V, p. 659. L'auteur de ce mémoire est inconnu.

graves évènements s'étaient passés à Paris. Les Seize, qui, dans leur fanatisme aveugle, étaient prêts à livrer la France à Philippe II, regardaient depuis longtemps les politiques comme des ennemis, dont ils résolurent enfin de purger la cité. Le désir de dominer, le désir plus bas d'usurper les charges et de s'approprier les biens de leurs adversaires, se mêlaient au fanatisme dans ces esprits farouches. Un incident servit de prétexte à leurs criminels projets. Un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé, bien que zélé catholique, de correspondre avec les royalistes, avait été arrêté par le gouverneur de la Bastille, Bussy-Leclerc, puis traduit devant une commission du Parlement présidée par le premier président Brisson et qui, ne jugeant pas l'accusation suffisamment fondée, l'avait renvoyé absous. Les Seize, qui avaient réclamé sa mort, indignés de ce qu'ils appelaient une trahison, jurèrent de tirer vengeance de ces magistrats perfides.

Dans une assemblée qu'ils tinrent le 2 novembre, le curé de Saint-Jacques, qui était présent et partageait leur colère, ne craignit pas de pousser aux pires violences. « Il n'y a pas à espérer avoir jamais raison des gens de justice, s'écria-t-il, ; c'est trop enduré ; il faut jouer des couteaux ». Afin de mieux assurer le secret de leurs desseins, ils déléguèrent leurs pouvoirs à un conseil de dix membres, sorte de comité de salut public, chargé d'ordonner et d'agir pour tous. Ces Dix se réunirent à leur tour et concertèrent l'exécution d'un complot en vue de se débarrasser des politiques. Ces conciliabules successifs et mystérieux éveillèrent les soupçons. A plusieurs reprises le président Brisson fut averti de prendre garde à sa vie. Le 14 au soir, le curé de Saint-Séverin, ecclésiastique modéré et son ami, vint lui dire que les Seize « parlaient non seulement d'emprisonner, mais de pendre les politiques et principalement ceux de justice qui avaient été du procès de Brigard ». Le 15, au point du jour, Brisson était arrêté, conduit au Petit-Châtelet, condamné à mort par des juges improvisés et pendu à une poutre de la chambre du conseil. Deux autres magistrats, l'un, conseiller au Châtelet, et le second, conseiller à la Grand'-Chambre, étaient arrêtés de même et pendus à côté de Brisson. Le lendemain, les trois cadavres étaient portés en place de Grève et attachés à des poteaux, avec des écriteaux où, au-dessous de leurs noms, se lisaient des mots tels que : « traitre,

politique, ennemi de Dieu et des princes catholiques ». Bussy-Leclerc, qui, avec une bande de mutins armés, accompagnait le sinistre cortège, essaya d'ameuter le peuple, criant que, « si on le voulait suivre, Paris serait, avant le soir, net de traitres ». Mais la foule, « regardant ces pauvres corps en pitié », s'écoula en silence, « plus émue à miséricorde qu'à sédition ».

Dans les projets de ces farouches sectaires, cette triple exécution n'était qu'un commencement. Ils voulaient établir une « chambre ardente », dont ils avaient par avance désigné les membres et devant laquelle seraient traduits tous les suspects. Déjà ils avaient dressé pour chaque quartier des listes de leurs futures victimes, dont les noms étaient suivis, selon les cas, des lettres P. D. C. qui signifiaient : *pendu, dagué, chassé*. Ils avaient résolu de faire, d'après un mot du temps, « une Saint-Barthélemy des politiques ». Encore un peu et Paris allait être arrosé de sang. « Si on laisse faire ces gens là, avait dit, dans son entretien avec Brisson, le curé de Saint-Séverin, ils nous égorgeront tous ». Le gouverneur de Paris, Belin, se sentant personnellement menacé, hésitait à sévir, et le Parlement avait cessé de siéger. Les « gens de bien » s'entendirent alors pour se rendre auprès de la duchesse de Nemours, qui se trouvait à Paris. Ils la supplièrent de dépêcher à Soissons vers son fils, le duc de Mayenne, et de le mander en toute hâte (1).

Mayenne montra en cette occurence une décision et une hardiesse qui n'étaient pas dans son caractère. Il comprit, il est vrai, que son autorité était en jeu et soupçonnait les Seize de vouloir le « désarçonner ». Il accourut à Paris le 28 novembre, suivi d'une forte escorte de soldats. Les Seize allèrent à sa rencontre, donnèrent des explications. Mayenne dissimula d'abord, jusqu'à ce qu'il se fût assuré d'être soutenu par la majorité de la population. Le 1er décembre, il se fit remettre le château de la Bastille par Bussy-Leclerc en lui promettant la vie sauve. Trois jours après, quatre des Seize les plus compromis furent saisis dans leurs maisons, conduits au Louvre et pendus sans jugement. Cinq autres, qui devaient également être exécutés, échappèrent par la fuite ; quelques-uns furent emprisonnés. On conseillait à Mayenne de frapper aussi les

(1) Pour tout ce qui précède, voir *L'Estoile*, novembre 1591.

prédicateurs. Mais il n'osa aller jusque là ; peut-être ne voulut-il pas, pour ses intérêts, fermer la bouche de ceux qui prêchaient la haine de l'hérétique. Le coup fait, il proclama une amnistie générale et, par le même édit, défendit, à peine de la vie, « à toutes personnes, même à ceux qui se sont ci-devant voulu nommer le conseil des Seize », de faire désormais aucunes assemblées (1). Ce fut la fin, non des Seize, mais de leur puissance, et la Ligue à Paris en fut sensiblement affaiblie. Le parti des modérés, des politiques, commença à prévaloir, et Mayenne, en voulant consolider son autorité, se trouva servir indirectement la cause de Henri IV.

Ce prince avait alors entrepris le siège de Rouen, dont la prise devait lui assurer l'entière possession de la Normandie. Le maréchal de Biron en avait commencé l'investissement vers la mi-novembre avec un corps de troupes françaises et les Anglais du comte d'Essex. Henri IV, le mois suivant, avait amené, avec le reste des troupes royalistes, l'armée auxiliaire allemande et des régiments suisses et établi son quartier général à Darnetal. Le 1er décembre, il avait adressé de Vernon aux habitants de Rouen une lettre où, protestant de nouveau de sa ferme intention de maintenir la religion catholique, il les exhortait à reconnaître leur roi légitime. « Si vous me contraignez à employer la force, il ne sera pas en mon pouvoir que votre ville ne soit pillée et saccagée. Le secours du prince de Parme que vous attendez ne vous servira de guère ; car il ne pourra passer jusqu'à vous sans une bataille..., et les ligueurs se souviendront de celle d'Ivry » (2). Il croyait emporter Rouen en peu de jours. Mais la ville était défendue par un homme énergique, Villars-Brancas, qui toutefois servait la Ligue moins par dévouement que par ambition et avait obtenu de Mayenne le commandement de Rouen avec la lieutenance générale de Normandie. Il envoya répondre à Henri IV que « la ville était résolue à périr plutôt que de reconnaître jamais roi de France un hérétique » (3).

Dès qu'il s'était vu sur le point d'être assiégé, Villars avait appelé des soldats de tous côtés, expulsé de la ville les suspects, amassé des vivres et préparé la défense. Sans être un catholi-

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 74.
(2) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 110.
(3) *Lett. miss.*

que intraitable, il surexcita les passions religieuses dont il connaissait la force ; une procession solennelle eut lieu à travers la ville, et, dans l'église cathédrale, il fit jurer au peuple assemblé de lutter jusqu'à la mort. La peur des châtiments dont il menaça les défaillants et les traîtres lui servit aussi à maintenir les courages. Le Parlement de Rouen fit crier un arrêt par lequel était déclaré passible de la peine de mort quiconque favoriserait en quelque manière le parti de Henri de Bourbon, et des potences furent dressées d'avance sur les places publiques et aux principaux carrefours, « pour y punir ceux qui seraient si malheureux que de conjurer contre leur patrie » (1). L'emploi de pareils moyens dans une ville jusqu'alors si obstinément attachée à la Ligue était un signe non équivoque que l'ancienne ardeur diminuait chez les populations.

Le duc de Mayenne n'était pas sans crainte sur le sort de Rouen, et, aussitôt après son coup d'autorité contre les Seize, il était allé joindre le prince de Parme qui avait enfin franchi la frontière. Mais au lieu de se porter au secours de la ville assiégée, comme l'en pressait Mayenne, le général espagnol commença par se faire livrer, comme place de sûreté, La Fère en Picardie : après quoi, il signifia les conditions auxquelles le roi catholique consentait à prêter l'appui de ses armes. C'étaient les mêmes que, quatre mois auparavant, le président Jeannin, à son retour d'Espagne, avait communiquées au chef de la Ligue. Philippe II demandait qu'on assemblât au plus tôt les Etats généraux et que sa fille, l'infante Isabelle, y fût proclamée reine de France. Des conférences s'ouvrirent à ce sujet à La Fère, où Mayenne envoya deux délégués, dont l'un était le président Jeannin ; Diégo d'Ibarra, qui avait récemment remplacé Mendoza comme ambassadeur de Philippe II en France, et un mandataire du prince de Parme y représentaient l'Espagne.

Ces conférences, commencées dans les derniers jours de décembre 1591, occupèrent presque tout le mois de janvier 1592. Les délégués de Mayenne disaient qu'on pourrait satisfaire au désir de Sa Majesté catholique en ce qui regardait l'attribution de la couronne, « moyennant que pour cette fois on rompît la loi salique ». Encore faudrait-il que le roi d'Es-

(1) 7 janvier. *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 100-101.

pagne s'engageât à marier sa fille dans le délai d'un an, « avec l'avis des princes, et officiers de la couronne et Etats de France » ; qu'il gagnât « par des présents et des récompenses » les princes, gentilshommes, capitaines et gouverneurs des places fortes ; qu'en outre, « l'infante étant faite reine », il s'obligeât à fournir en deux ans dix millions d'écus d'or pour l'entretien des forces que nécessiterait l'affermissement du nouveau règne. Quant à l'assemblée des Etats, « c'était un accessoire, attendu que les dits Etats ne seraient composés que de personnes qui feraient la volonté du duc de Mayenne » (1).

Les négociateurs espagnols, connaissant les idées de leur maître, ne voulurent pas que le duc eût à sa discrétion armée et argent. Ils offrirent deux millions quatre cent mille écus seulement et, pour deux ans, vingt-cinq mille hommes de troupes étrangères que solderait l'Espagne. Mayenne parut adhérer à ces propositions et laissa le président Jeannin rédiger un projet de traité sur ces bases. A vrai dire, il ne s'était prêté à ces négociations qu'afin de s'assurer l'aide de l'Espagne, étant persuadé que les ambitions de Philippe II pour sa fille rencontreraient en France les plus grandes difficultés. A la suite de ces conférences, l'armée catholique s'ébranla pour marcher au secours de Rouen en passant par l'Amiénois et le Ponthieu. Composée des forces espagnoles que commandait le prince de Parme, des troupes françaises de Mayenne et des troupes pontificales conduites par le duc de Montemarciano, elle représentait un ensemble de vingt-trois à vingt-quatre mille combattants. On y voyait, investis de divers commandements, le jeune duc de Guise qui, depuis sa sortie de prison, cherchait à relever sa fortune, le duc d'Aumale et les principaux seigneurs de la Ligue.

Averti de l'approche du prince de Parme, Henri IV résolut de se porter à sa rencontre « pour le recevoir avec honneur » (2). Il laissa devant Rouen son infanterie sous le commandement de Biron et, avec sept mille chevaux, gagna la petite ville d'Aumale, vers laquelle se dirigeait l'armée de la Ligue. S'étant de là avancé en reconnaissance, suivi seulement

(1) On trouve le détail des négociations dans des lettres qu'en décembre et en janvier d'Ibarra et le prince de Parme adressèrent à Philippe II, lettres contenues dans les *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 46-73. Cf. De Thou, l. CII.

(2) *Lett. miss.*, 4 février 1592.

de quelques centaines de cavaliers, il se heurta aux éclaireurs ennemis, qu'il mit d'abord en fuite. Attaqué à son tour par l'avant-garde espagnole, il se vit sur le point d'être enveloppé et n'échappa qu'avec peine. Le prince de Parme, qui ne supposait pas que le roi de Navarre se fût ainsi aventuré sans être fortement soutenu, n'osa s'engager à fond et continua lentement sa marche, non sans avoir à se garder du Béarnais, qui, rejoint par sa cavalerie, était revenu à la charge. Mais, pendant que Henri IV se tenait ainsi éloigné de Rouen, le gouverneur Villars avait préparé une sortie vigoureuse. Le 24 février, à la tête de toute la garnison, il marcha droit aux retranchements des assiégeants, tua ou chassa leurs défenseurs, renversa les gabions, brûla les tentes, prit ou encloua des canons, et aurait causé de plus grands dommages aux royalistes si Biron ne fût accouru de Darnetal avec ses lansquenets et ses Suisses et n'eût refoulé les ligueurs. Le prince de Parme et Mayenne étaient alors arrivés à sept lieues de Rouen. Apprenant le succès de la sortie de Villars, ils crurent la ville sauvée et, sans vouloir livrer une bataille où Henri IV cherchait à les attirer, ramenèrent leur armée au delà de la Somme.

Sur ces entrefaites, le 30 janvier, avait été élu pape le cardinal Aldobrandini sous le nom de Clément VIII. Cette fois le sacré collège avait choisi un homme dont l'âge promettait un long pontificat. Il avait cinquante six ans. Originaire de Florence et créature de Sixte-Quint, il n'était pas acquis aux intérêts de l'Espagne au degré où l'avaient été ses deux derniers prédécesseurs. Philippe II avait présenté cinq candidats, dont aucun n'avait réussi à rallier les suffrages, et il n'avait proposé Aldobrandini qu'à titre de candidat supplémentaire (1). C'était sans doute assez pour qu'on pût le considérer comme favorable jusqu'à un certain point au parti espagnol ; mais il y avait aussi des raisons de croire que le parti royaliste ne trouverait pas en lui un irréconciliable adversaire (2).

A peine en possession du pontificat, le 15 février, il écrivit au prince de Parme et lui recommanda, pour assurer le succès de la guerre contre les hérétiques, de maintenir l'union en-

(1) RANKE, *Hist. des Papes*, t. III, p. 280 et ss.
(2) *Mémoires de du Plessis-Mornay*, t. V, p. 223

tre les confédérés (1). Il écrivit également au duc de Mayenne et, le félicitant par avance des exploits dont il partagerait la gloire avec le prince de Parme, promit de lui continuer l'appui du Saint-Siège. Toutefois il ne suffisait pas, lui disait-il, de combattre l'hérésie par les armes. Ce qui importait, c'était de donner un roi à la France, et il insistait sur la nécessité de rassembler dans ce but les Etats généraux. Cette nécessité, il la représentait de même dans des brefs adressés aux autres chefs catholiques, non seulement aux ducs de Guise et d'Aumale qui se trouvaient à l'armée de Mayenne, mais aux ducs de Nemours et de Mercœur qui soutenaient la Ligue le premier dans le Lyonnais, le second en Bretagne. « Jour et nuit, nous pensons au salut de la religion et de la France, et l'élection d'un roi catholique sera un coup décisif porté aux ennemis de Dieu et du royaume » (2). En laissant aux Etats généraux le soin de cette élection, il était d'accord avec Philippe II ; mais, tandis que le monarque espagnol y voyait un moyen de satisfaire ses ambitions personnelles, Clément VIII y cherchait tout ensemble les intérêts de la foi et le bien de la nation.

Lorsque ces brefs parvinrent en France, les opérations militaires avaient été reprises. Henri IV, après avoir poursuivi les confédérés jusqu'à la Somme, était retourné, dans les premiers jours de mars, au siège de Rouen. Il avait permis à sa noblesse d'aller se rafraîchir dans les villes et les provinces voisines. Mais, outre les forces d'infanterie qu'il retenait auprès de lui, un nouveau secours de deux mille Anglais lui était arrivé, et des vaisseaux hollandais, portant trois mille soldats, étaient venus barrer la Seine au-dessous de la place. Les royalistes, de leur côté, avec des bateaux armés, fermèrent le haut du fleuve. Les retranchements détruits par Villars avaient été promptement réparés. Les Rouennais se virent investis plus étroitement qu'ils ne l'avaient été précédemment et furent bientôt à bout de ressources. Informé de leur détresse par un message pressant de Villars, le prince de Parme, qui savait Henri IV privé, par l'absence de sa noblesse, de la plus grande partie de

(1) C'était une allusion aux rivalités qui existaient entre Mayenne et le Prince de Parme, entre Mayenne et le duc de Guise ; le duc de Montemarciano, de son côté, prétendait, comme général du Saint-Siège, avoir le pas sur le général du roi d'Espagne ; Clément VIII lui écrivit d'obéir au prince de Parme.

(2) Arch. du Vatican. *Litteræ ad principes.*

sa cavalerie, profita de cette circonstance pour repasser la Somme et se dirigea promptement sur Rouen. Il n'eut pas de combat à livrer. Le roi avait aussitôt levé le siège et était allé camper à trois lieues de Rouen, afin d'y attendre sa noblesse qu'il avait rappelée en hâte et de se jeter ensuite sur l'ennemi avec ses forces réunies (1). Le prince de Parme et les autres chefs confédérés entrèrent alors dans la ville aux acclamations des habitants.

Satisfait d'avoir dégagé Rouen, le général espagnol, au lieu de marcher contre Henri IV avant qu'il se fût renforcé, alla s'emparer de Caudebec pour rendre aux Rouennais la navigation du fleuve et la route de la mer. C'est là qu'il reçut une blessure dont les suites devaient lui être fatales. Henri IV, qu'avait enfin rejoint sa noblesse, se mit en mouvement pour le contraindre à accepter la bataille. A la fin d'avril, et au commencement de mai, il y eut des charges furieuses autour d'Yvetot, où les Espagnols avaient établi leur quartier général. A l'un de ces engagemnts, le roi resta armé et à cheval « depuis une heure avant jour jusqu'à cinq heures du soir ». Le prince de Parme, craignant d'être forcé dans ses lignes, ramena ses troupes sur Caudebec. Enfermé entre la Seine, très large en cet endroit, et les royalistes qui lui barraient le chemin par terre, il semblait perdu. Mais, en capitaine prudent, il avait pris ses mesures. Par ses ordres avaient été construits des radeaux, sur lesquels, dans la nuit du 16 mai, il fit passer son armée. Il se porta ensuite par une marche rapide au delà de l'Eure, traversa la Seine à Charenton et gagna Château-Thierry, d'où il ne devait pas tarder à retourner en Flandre, laissant Henri IV déçu dans le double espoir qu'il avait conçu de prendre Rouen et de vaincre dans une bataille (2). C'était la répétition de ce qui lui était advenu lors du siège de Paris.

D'après les conventions qui avaient eu lieu au début de la campagne, entre les représentants du duc de Mayenne et de Philippe II, on devait s'attendre à voir sous peu se rassembler les Etats généraux où il serait avisé à l'élection d'un roi. Clément VIII, de son côté, ne cessait d'en exprimer le vœu.

---

(1) *Lett. miss. de Henri IV*, 9, 23, 28 mars, 11 et 20 avril 1592. — PALMA-CAYET, t. II, p. 26-27.

(2) *Lett. miss.*, 5, 7 et 17 mai 1592. — PALMA-CAYET, t. II, p. 30-33. — *L'Estoile*, mai 1592.

Le 17 avril, avant de connaître l'issue des hostilités, il avait adressé au cardinal de Plaisance un bref par lequel il lui donnait « pouvoir et mandement pour assister et autoriser la dite élection ». Sans proposer, ni même insinuer aucun nom, il lui mandait de faire en sorte que « les gens de bien » se missent d'accord pour appeler à la couronne un prince capable de réprimer l'hérésie, de rassurer les catholiques et de ramener la paix dans le royaume (1). Quand il apprit la délivrance de Rouen, il pressa de nouveau la convocation des Etats. Le 7 mai, il écrivit non pas seulement, comme il avait déjà fait, aux ducs de Mayenne, de Guise et aux principaux seigneurs de la Ligue, mais aux évêques, à des municipalités, aux Parlements ligueurs de Paris, de Dijon, de Toulouse. « Point de salut pour la France sans la prompte réunion des Etats et l'élection d'un roi. Usez pour cela de tous les moyens en votre pouvoir ; nous vous en conjurons au nom de Dieu et du Saint-Siège » (2).

Le duc de Mayenne, à qui il appartenait, comme lieutenant général du royaume, de faire appel aux Etats, ne se hâtait pas de les réunir. Tout en feignant de vouloir satisfaire aux exigences espagnoles sur l'élection de l'infante, il traitait sous main, par l'entremise de Villeroy, avec le roi de Navarre et, durant même le siège de Rouen, avait entamé de secrètes négociations. Le président Jeannin avait écrit à Villeroy que « les articles » présentés aux Espagnols « n'avaient été mis en avant que pour les amuser » ; que le duc de Mayenne souhaitait la paix et que lui et les seigneurs de son parti étaient disposés à reconnaître le roi, « s'il voulait donner l'assurance de se faire catholique ». Henri IV, qui disait ne pas moins souhaiter la paix, avait autorisé le fidèle du Plessis-Mornay, à conférer avec Villeroy (3). Mais, en réponse à ces premières ouvertures, il avait déclaré que donner l'assurance de changer de religion, avant de savoir s'il errait ou non en celle qu'il professait, « sentirait plutôt son athéiste que son catholique » et qu'il ne faisait nulle différence « entre aller à la messe du soir au lendemain sans instruction et le promettre dès à présent ».

Pour ménager les scrupules de Henri IV, Villeroy, d'ac-

(1) De Thou, l. CIII.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3642, f° 6, 8 ; 3981, f° 181.

(3) 18 mars 1592. Lettre de Henri IV à du Plessis-Mornay.

cord avec le cardinal de Gondi, imagina « un expédient ». C'était que ce prince fixât d'avance le temps dans lequel il se ferait instruire ; « qu'il déclarât son intention être de se réunir à l'église catholique par le moyen de cette instruction et eût agréable que les catholiques qui l'assistaient envoyassent vers le pape pour être secouru de son bon conseil et autorité en la dite instruction ». Henri IV ayant paru consentir à cet expédient, Villeroy engagea plus avant les négociations et, sur l'invitation de Mayenne, formula les conditions à exiger du roi « pour assurer la religion et le parti ». D'après ces conditions, Henri IV devait rétablir le culte catholique partout où il avait été discontinué, et, « s'il était à propos de tolérer à ceux de religion contraire l'exercice d'icelle, ne faire davantage pour eux que ce qu'ils avaient lors de la guerre commencée en 1585 » ; il devait aussi n'attribuer les charges du royaume qu'à des catholiques ; accorder des places de sûreté aux chefs de la Ligue et n'entretenir des gens de guerre que dans les villes frontières ; proclamer enfin par un édit l'oubli de toutes les choses passées depuis la mort du feu duc de Guise, et faire intervenir dans le traité, comme garants de son exécution, le pape « et tels autres princes étrangers qu'il serait avisé ».

Lorsque ces divers articles furent soumis à Mayenne, le siège de Rouen venait d'être levé, et le duc ne se montra plus aussi disposé à négocier. Il fit savoir à Villeroy que décidément il ne voulait traiter avec le roi de Navarre qu'après sa conversion et quand on connaîtrait à ce sujet les intentions du pape, « sans quoi il ne serait suivi de personne » ; encore, dans le cas où aurait lieu cette conversion, les conditions stipulées n'était-elles pas suffisantes. En ce qui le concernait personnellement, il entendait posséder le gouvernement de Bourgogne à titre héréditaire « avec la nomination aux bénéfices, offices, capitaineries et charges du dit gouvernement », et être gratifié en outre de grades et dignités « qui le missent hors du commun » ; à l'égard des princes et seigneurs de son parti, il voulait qu'on leur attribuât aussi des gouvernements, avec le droit de nommer pendant cinq ou six années aux commandements qui y seraient vacants. Il ne pouvait d'ailleurs accepter un édit d'abolition ou oubliance des choses passées, par ce que ce serait « présupposer un crime », que les princes ligués

avaient pris justement les armes, et que la paix devait résulter, non d'un édit octroyé à des sujets, mais d'un traité par lequel « Navarre » comme il l'appelait, serait reconnu roi (1).

Henri IV ayant eu communication de ces dernières exigences de Mayenne s'en offensa comme d'une injure. Du Plessis-Mornay, qui les jugeait aussi honteuses pour le roi que dommageables pour le royaume, en concluait que le duc de Mayenne et les siens « ne voulaient pas la paix », qu'ils n'avaient cherché qu'à « endormir sa Majesté et qu'elle ne devait plus leur faire l'honneur de les ouïr ». En réalité, Mayenne, qui gardait toujours l'espoir de parvenir au trône, ne voulait en ouvrir l'accès pas plus à Henri IV qu'au roi d'Espagne. On doit dire toutefois qu'en entamant des négociations avec Henri IV, il avait cédé jusqu'à un certain point à un mouvement d'opinion qui commençait à se manifester pour la paix. Sa mère, la duchesse de Nemours, et sa sœur l'intrigante duchesse de Montpensier l'avaient elles-mêmes poussé à ces démarches. On était las de l'anarchie et de la guerre. Les royalistes, les politiques, des ligueurs même désiraient la paix. Seuls les zélés de la Ligue et les partisans de l'Espagne y étaient contraires. Le légat s'y montrait également opposé et se plaignait « que le conseil du duc de Mayenne fût plein de Navarristes ». Ce qu'il eût voulu, croyant par là assurer la religion, c'était que l'infante fût déclarée reine, et, pour ménager les Français qui répugnaient au règne d'un étranger, qu'elle épousât le duc de Guise (2). Etait-il en cela l'interprète de la pensée du pape ? Cette pensée, on ne la connaissait pas ; on savait seulement qu'il désirait l'élection d'un roi catholique, de laquelle il espérait l'affermissement de la foi et la pacification de la France.

VI

Les négociations du duc de Mayenne avec Henri IV s'étaient prolongées jusqu'au mois de juin 1592. Bien qu'il eût

(1) Pour toute cette négociation, voir les *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 310-367, et t. II, p. 14.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 340.

pris soin, pour ne pas indisposer les Espagnols, de les tenir secrètes, elles avaient fini par transpirer. Dès qu'on en eût connaissance à Paris, les « zélés », les intransigeants, qui repoussaient tout accord avec le roi de Navarre, s'en émurent. Les prédicateurs, dont Mayenne, lorsqu'il avait frappé les Seize, n'avait osé ou voulu réprimer la licence, se répandirent en protestations. Ils « crièrent contre la paix qu'on voulait faire », accusant les politiques, « ces hypocrites, pires cent fois que le Béarnais » et prêts, « si l'on n'y obviait », à lui livrer par trahison « la ville et les bons catholiques ». Certains prêchaient que, plutôt que de consentir à la paix, il fallait s'armer et « faire une sédition » ; d'autres, que les soi-disant catholiques qui soutenaient le Béarnais étaient tous damnés, et que, si même ils quittaient le parti de l'hérétique, ils ne pourraient être reçus à l'Eglise. Mais le peuple n'était plus remué, ainsi qu'il l'avait été jadis, par ces violentes prédications. On le vit même « s'esbouffer à rire » à l'un de ces sermons, comme s'il eût assisté à « une parade de charlatan » (1). Le clergé ligueur perdait visiblement de son crédit ; les esprits étaient changés.

N'ayant pu ni prendre Rouen, ni vaincre le prince de Parme, Henri IV avait paru renoncer aux grands efforts militaires. Il avait congédié la plupart de ses gentilshommes, licencié les lansquenets et les reîtres que lui avait amenés le prince d'Anhalt, licencié de même les auxiliaires qu'il avait reçus d'Angleterre. Les Etats des Provinces-Unies avaient d'eux-mêmes rappelé leurs soldats (2). Ce n'est pas qu'il y eût cessation des hostilités. Henri IV avait confié ce qu'il gardait de son armée au vieux maréchal de Biron, qui, « ne voyant rien mieux à faire », alla en juillet mettre le siège devant Epernay dont le prince de Parme s'était emparé en retournant aux Pays-Bas. La ville fut prise ; mais Biron fut tué, laissant du moins auprès du roi un fils, Charles de Biron, héritier de sa valeur et qui devait, plus tard, devenir comme lui maréchal de France.

Dans le reste du royaume, la guerre se poursuivait avec une alternative de succès et de revers. En Bretagne, les royalistes venaient d'être mis en déroute sous les murs de Craon (3)

---

(1) *L'Estoile*, juin-juillet 1592.
(2) *Lett. miss. de Henri IV*, 10 et 31 juillet 1592.
(3) 24 mai 1592.

par le duc de Mercœur qui avait reçu de nouveaux renforts d'Espagne, et cette province semblait perdue pour Henri IV. Les provinces de l'ouest qu'il avait soumises peu après son avènement se ressentirent de cet échec. Les ligueurs reprirent Laval, Château-Gontier et toute la ligne de la Mayenne. En revanche, le roi tenait tout le Poitou, et les ligueurs y étaient réduits à la ville de Poitiers. Il conservait également la prépondérance en Guyenne. Mais, en Languedoc, le duc Scipion de Joyeuse, frère de feu Anne de Joyeuse (1), soutenu aussi par les Espagnols battait, le 19 juillet, les royalistes près de Montauban et assiégeait Villemur dont la possession pouvait lui ouvrir l'entrée du Quercy et permettre l'invasion de la Guyenne. Dans le même temps, le duc de Nemours, à la tête de dix mille hommes rassemblés à Lyon et fournis en partie par le duc de Savoie, envahissait le Dauphiné, entrait dans Vienne (2) par la trahison du gouverneur, s'emparait de Saint-Marcellin et des Echelles ; et il eût poussé plus loin ses progrès, s'il n'eût été arrêté par Lesdiguières, accouru de la Provence où il luttait contre le duc de Savoie, qu'il venait de rejeter au delà du Var. Profitant de l'éloignement de son adversaire, le duc de Savoie repassait le fleuve et, le 7 août, reprenait et saccageait Antibes. Ce prince n'était pas en Provence le seul ennemi ; les grandes villes, Arles, Aix, Marseille demeuraient résolûment attachées à la Ligue.

Henri IV comprit enfin qu'il ne pourrait s'imposer à la France par les armes et que, la question de religion étant le motif ou le prétexte que lui opposaient les ligueurs, c'était de ce côté qu'était la solution. Sa lenteur à remplir les engagements qu'il avait pris à ce sujet au lendemain de la mort de Henri III n'était pas non plus sans indisposer quelques-uns des seigneurs catholiques qui jusqu'ici lui étaient restés fidèles et qui commençaient à incliner vers le tiers parti représenté par le cardinal de Bourbon. S'il avait tardé si longtemps à exécuter ces engagements, ce n'était pas uniquement en raison des événements ; c'était aussi par un sentiment de dignité. Il eût voulu être d'abord reconnu roi, afin qu'on ne l'accusât pas de céder

(1) Ce Scipion de Joyeuse avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique ; la mort de son frère Anne en 1587 le rejeta dans la vie séculière.

(2) Juillet 1592.

sur la question de religion « par crainte de ses ennemis ou pour mieux faire ses affaires. » Encore avait-il promis, non de se convertir, mais de s'éclairer. Il se détermina cette fois à aborder ouvertement la question. Lors des négociations avec Mayenne, la seule condition à laquelle il eût adhéré, c'était d'envoyer vers le pape lui annoncer son intention de se faire instruire et le prier de l'aider « de ses conseils et de son autorité ». A la fin de ces négociations, Villeroy l'étant venu trouver, il lui avait annoncé son dessein de députer à Rome le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, ajoutant que « rien ne serait omis de sa part pour contenter le pape et les catholiques qui affectionnaient son instruction (1). » Du Plessis-Mornay, tout bon huguenot qu'il était, lui avait lui-même conseillé de s'adresser à Clément VIII. « Il semble, lui avait-il écrit, que nous avons un pape non espagnol, qui ne voudra pas conjurer la ruine de cet Etat et consentira volontiers aux expédients qui pourront l'empêcher » (2).

Dans le cours du mois d'août, on apprit à Paris que le roi de Navarre était dans l'intention d'envoyer une députation à Rome pour « pratiquer la paix ». On apprit aussi que Mayenne se proposait d'y envoyer son secrétaire Desportes et l'évêque de Lisieux, et l'on crut que c'était dans le même but. Déjà l'on parlait de la prochaine conversion du roi. Ces bruits de paix réjouissaient « le pauvre peuple, tant nécessiteux et exténué qu'il n'en pouvait plus. » Bloqué en amont et en aval par Corbeil et Saint-Denis qu'occupaient des garnisons royalistes, se trouvant de ces côtés sans commerce ni communications, Paris ne se suffisait qu'avec peine. Le roi ayant fait construire à Gournay, dans une île de la Marne entre Lagny et Saint-Maur, un fort qui interdisait le transit de cette rivière, la situation en devint plus critique. Les prédicateurs ne laissèrent pas de renouveler leurs déclamations contre la paix, disant que si le Béarnais venait à se convertir, il pourrait être reçu pour pénitent, non jamais pour roi. Le cardinal de Plaisance, les Espagnols, les fervents de la Ligue, tous également contraires à la paix, menèrent un tel « bruit » de la démarche de Mayenne auprès de Clément VIII, que le duc, alors en Picar-

(1) *Mém. de Villeroy*, t. II, p. 17, 18.
(2) *Mém. de du Plessis-Mornay*, t. V, p. 351, 353.

die, crut devoir en écrire aux principaux de son parti. Il leur affirma « qu'il était résolu à « ne rien faire avec le roi de Navarre sans l'avis du pape, des souverains qui assistaient le parti et des Etats généraux, — lesquels il espérait tenir bientôt, » — et qu'il envoyait vers Sa Sainteté pour l'instruire de cette détermination (1).

En dépit des oppositions, le mouvement d'opinion en faveur de la paix s'accentuait de plus en plus. Les politiques gagnaient du terrain et tenaient des assemblées. Dans la seconde moitié de septembre, comme l'évêque de Lisieux et le secrétaire Desportes étaient déjà partis pour Rome, ils décidèrent d'intervenir auprès des seigneurs catholiques de l'entourage de Henri IV, afin de hâter le départ de la députation qui devait, au nom de ce prince, se rendre aussi à Rome. Ils résolurent en outre, « pour finir les misères de Paris et du royaume et avoir la paix, » de le reconnaître comme héritier légitime de la couronne, à la seule condition qu'il leur laissât le libre exercice de leur religion. Nombre de bourgeois s'assemblèrent de même « par les quartiers et corps de compagnies, » dans le but de « pourvoir aux nécessités de la ville et du peuple, » et proposèrent d'envoyer vers le roi de Navarre « le semondre de se faire catholique ; » d'où le nom de *Semonneux* qui leur fut attribué. Le légat, les représentants de Philippe II et les amis de l'Espagne pressaient, de leur côté, la réunion des Etats généraux, où ils se flattaient de faire prévaloir leurs vues (2).

Aux premiers jours d'octobre, le cardinal de Gondi quittait sa résidence de Noisy près Paris, pour prendre la route de l'Italie, et le marquis de Pisani se préparait à le rejoindre. Le légat écrivit aussitôt à l'un et à l'autre, défendant au premier d'aller à Rome, parce que, assurait-il, « le Saint-Père ne voulait pas entrer en commerce avec le roi de Navarre, » et avertissant le second qu'il y avait danger pour lui à pénétrer dans les Etats du pape. Mais vainement il eût voulu arrêter le mouvement qui emportait les esprits vers la paix. Les vœux à cet égard ne se dissimulaient plus ; on en parlait tout haut par les rues (3). Tel était ce mouvement des esprits, que Mayenne en craignit

(1) *L'Estoile*, août-septembre 1592.
(2) *Ibid.*, septembre-octobre 1592.
(3) Aubigné, l. XIII, c. 20.

les suites pour ses intérêts et jugea utile de se rendre à Paris. Il y arriva le 24 octobre. Le 27, cédant vraisemblablement et malgré lui aux instances du cardinal de Plaisance, il fit enregistrer au Parlement le bref pontifical du 17 avril qui donnait mandement au cardinal au sujet de l'élection d'un roi. Ce même jour, le Président de la Chambre des comptes vint lui notifier de la part de ses collègues qu'après avoir délibéré « ils avaient, tous d'une voix, conclu à la paix et à envoyer à cet effet, par devers le roi de Navarre » pour l'inviter à rentrer dans la religion catholique. Le duc eut, trois jours après, un indice non moins significatif de l'état de l'opinion. Comme il s'était rendu au Parlement, l'avocat général, Louis d'Orléans, qui avait été jadis un des plus ardents ligueurs, s'éleva avec force, dans une harangue, contre les Seize dont il rappela et flétrit les violences ; il s'éleva de même contre les prédicateurs, disant qu'il était nécesaire de « refréner leurs langues » : puis, après avoir représenté les maux du royaume, conclut que le seul remède à ces maux était la paix (1).

La Sorbonne s'alarma de ces manifestations. Le 8 novembre, elle déclara « impie et séditieuse » toute requête tendant à semondre le roi de Navarre de se faire catholique, — impie en ce qu'elle était contraire aux bulles des papes qui l'avaient condamné, séditieuse en ce qu'elle n'aurait d'autre effet que d'augmenter les divisions ; — et elle exprima le vœu que les auteurs de semblables requêtes fussent expulsés de la ville, comme « mauvais citoyens, perturbateurs du bien public, fauteurs d'hérétiques et suspects d'hérésie » (2). Les Seize, qui, pour avoir perdu leur ascendant, n'en constituaient pas moins un parti encore agissant, demandèrent à Mayenne d'interdire les assemblées des politiques, de défendre qu'on parlât d'accord avec le Navarrais, et d'opérer une nouvelle épuration dans le Parlement où il n'avait que trop de partisans (3). Mayenne n'acquiesça pas à ces demandes. Il ne voulait s'appuyer exclusivement ni sur les zélés de la Ligue, ni sur les politiques. Au fond, il ne cherchait qu'à assurer sa fortune. L'aveu lui en échappa dans une réunion qui eut lieu par son ordre, le 6 novembre, à l'Hôtel

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 186.
(2) *L'Estoile*, nov. 1592.
(3) Sur cinquante et un conseillers du Parlement restés à Paris, tous, à l'exception de cinq, favorisaient les politiques. *Ibid.*, déc. 1592.

de Ville et à laquelle s'étaient rendus, avec les colonels et les capitaines de la milice, les bourgeois les plus notables. Après avoir blâmé avec sévérité les démonstrations téméraires auxquelles, en son absence, s'étaient livrés les Parisiens au sujet d'une paix avec le roi de Navarre, il promit « une tenue d'Etats qui donneraient ordre à tout et remédieraient à leurs nécessités » ; et comme l'ancien prévôt des marchands, La Chapelle-Marteau, disait : « Monsieur, ils demandent un roi et en veulent avoir un. — Les Etats leur en donneront un, répondit le duc ; mais que leur fera ce roi davantage que je leur fais ? » (1).

Des succès importants étaient alors obtenus par les royalistes, dans le midi de la France. En Languedoc, Scipion de Joyeuse venait d'être totalement défait sous Villemur. Il avait perdu vingt-six enseignes, avait eu trois mille hommes tués, et lui-même, en fuyant, s'était noyé dans le Tarn. « C'est une des plus heureuses victoires que nous eussions pu souhaiter », écrivait Henri IV au duc de Nevers (2). En Provence, d'Epernon, à la tête de dix mille Gascons, nettoyait la campagne, bloquait les ligueurs dans les villes et chassait une seconde fois Charles Emmanuel au delà du Var, tandis que Lesdiguières, se jetant sur le Piémont, attaquait ce prince dans ses propres possessions. Mais ces succès ne changeaient pas la situation de Henri IV. Un nouveau et plus grave péril le menaçait. Les Etats généraux, si souvent promis et toujours ajournés, et dans lesquels on devait procéder à la désignation d'un roi, allaient enfin se réunir. Ils furent « criés » à Paris pour le 20 décembre. Le prince de Parme, dont on annonçait l'arrivée en France, avait rassemblé à Arras une forte armée, avec laquelle il se proposait d'intervenir au moment opportun et de peser sur les délibérations. Le légat, les Espagnols, les Seize ne doutaient pas que la couronne ne fut déférée à la fille de Philippe II.

Les royalistes protestèrent contre cette future élection d'un roi, comme violant les lois de la monarchie et l'ordre de succession au trône. Le Parlement de Châlons, par un arrêt du 18 novembre, interdit la publication de la lettre pontificale du 17 avril, expédiée au cardinal de Plaisance, le décréta lui-même de prise de corps, défendit à tous nobles, ecclésiastiques et au-

(1) *L'Estoile.*

(2) *Lett. miss.*, 7 nov. 1592.

tres d'assister à l'assemblée où l'on procéderait à cette prétendue élection sous peine d'être traités « comme criminels de lèse-majesté et traîtres à leur pays », et ordonna que la ville où se tiendrait ladite assemblée serait rasée de fond en comble « pour perpétuelle mémoire à la postérité de leur trahison, perfidie et infidélité ». Cet arrêt « foudroyant », dont Henri IV blâma l'exagération, ne troubla point les chefs de la Ligue. Le légat fut seul à s'en émouvoir, parce qu'il y voyait une injure pour le Saint-Siège et pour lui-même (1).

Cependant le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani étaient arrivés en Italie ; le premier sans mission apparente, le second chargé officiellement par les prélats et les seigneurs royalistes de présenter au pape la justification de leur conduite, de lui notifier les intentions du roi et de solliciter le remplacement du légat qui « s'était fait connaître plutôt ministre du roi d'Espagne que de Sa Sainteté ». Il était en outre muni d'instructions secrètes de Henri IV. D'après ces instructions, il devait informer le Saint-Père du désir qu'avait le roi de s'éclairer et de se convertir ; mais, comme on pouvait craindre que sa conversion ne lui aliénât ses sujets de l'autre religion, le marquis devait supplier le pape d'envoyer un légat « qui se ferait d'avance donner l'assurance par ceux de la Ligue de reconnaître et obéir Sa Majesté devenant catholique », et userait contre eux de son autorité s'ils refusaient cette assurance et découvraient par là leurs pernicieux desseins (2). Il emportait aussi une lettre du roi adressée au pontife et qu'il avait ordre de remettre au cas où serait accueillie sa précédente demande. Dans cette lettre qui accréditait Pisani comme « ambassadeur ordinaire », Henri IV, se disait résolu « à reprendre et suivre en toutes choses les moyens usités par les rois très chrétiens ses prédécesseurs en l'observation de l'honneur et respect dûs au Saint-Père et au Saint-Siège » et en l'entretien avec la cour de Rome « de la bonne et parfaite intelligence requise pour le bien universel de la chrétienté et la conservation de la sainte Eglise et religion dans le royaume » (3).

---

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 188. — *L'Estoile*, nov. 1592.

(2) Voir ces instructions, datées du 7 octobre 1592, dans la *Revue rétrosp.*, t. XI.

(3) *Lett. miss.*, 8 oct. 1592.

Avant de se rendre à Rome, le marquis de Pisani, selon ses instructions, devait passer par Venise et s'assurer l'appui de la République. Pendant qu'il s'arrêtait à Desenzano, petite ville du territoire vénitien, Gondi s'était de son côté, arrêté à Florence, où le grand-duc lui promit son concours. Le cardinal devait se présenter à Clément VIII comme n'étant l'homme de personne et venant de lui-même, dans l'intérêt de la religion et de l'Etat, plaider la cause du roi. Il s'apprêtait à continuer son voyage, quand un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, arriva lui notifier, de la part du Saint-Père, la défense de venir à Rome, avec menace des peines les plus sévères s'il enfreignait cette défense. Pisani n'était pas mieux traité. Le nonce de Venise lui signifia « qu'étant suspect d'hérésie pour avoir suivi un hérétique, le pape lui interdisait l'entrée des Etats de l'Eglise, sinon qu'il serait contraint de procéder contre lui » (1).

Les envoyés de Mayenne qui avaient précédé en Italie ceux de Henri IV et avaient été reçus par Clément VIII, loin de seconder les desseins du roi comme on l'avait d'abord cru à Paris, n'avaient pas été étrangers à ces sévérités. Il ressort même d'une lettre de l'évêque de Lisieux qu'un des objets de leur mission était de représenter au pape que l'élection de Mayenne au trône, élévation dont le rendaient digne « ses longs travaux et labeurs », était ce qui convenait le mieux à la situation du royaume (2). Au reste, il faut bien reconnaître que Henri IV s'était étrangement abusé sur l'effet qu'il attendait de ses démarches. Demander au pape d'exhorter les catholiques à lui obéir et, au besoin, de les y contraindre, avant qu'il se fût converti, et faire de cette intervention du Saint Siège une condition de son changement de religion était pour le chef de l'Eglise une proposition inacceptable. Clément VIII ne pouvait davantage, sur la seule promesse de cette conversion, admettre le marquis de Pisani comme ambassadeur ordinaire. D'un autre côté, rien ne lui garantissait la sincérité du roi, et l'arrêt du Parlement de Châlons, quand il fut connu à Rome, n'était pas propre à lui ôter ses défiances. Le cardinal de Gondi et Pisani se soumirent et, sans vouloir abandonner la cause qu'ils étaient

(1) De Thou, l. CIII. — Jean de Vivonne, p. 331 et ss.
(2) Lépinois, p. 574.

venus soutenir, attendirent hors de Rome que le pontife se départît de ses rigueurs.

Ce refus de Clément VIII de recevoir les deux envoyés royalistes, refus que le cardinal de Plaisance disait être « une inspiration du saint Esprit », fortifia les espérances des ligueurs. Un secours puissant, sur lequel ils comptaient, vint toutefois à leur manquer. Le prince de Parme mourait le 2 décembre, à Arras, au moment où il se préparait à entrer en France, et son armée se dispersa. Il est vrai qu'elle n'allait pas tarder à se reformer sous le commandement du comte Charles de Mansfeld. Mais Henri IV ne devait pas retrouver dans ce nouveau général l'ennemi redoutable qui deux fois, à Paris et à Rouen, avait arrêté sa fortune. « Je saurai, écrivait-il, tirer avantage de ce changement de chef » (1). Quant au duc de Mayenne, qui subissait malgré lui la tutelle du prince de Parme, il profita de cette mort pour décider que les Etats généraux, dont il recula la réunion à un mois, se tiendraient, non à Reims ou à Soissons comme l'avaient demandé les Espagnols, mais à Paris, où il se flattait de les mieux diriger.

Le 18 décembre, on « cria » dans Paris cette double décision. Quatre jours après, le 22, Mayenne présenta au Parlement, pour y être enregistrée, une Déclaration ou plutôt un manifeste, dont le but était vraisemblablement de disposer en sa faveur la future assemblée. Il y faisait l'apologie de toute sa conduite passée et affirmait n'avoir jamais été guidé que par l'intérêt de la religion. Reprenant le récit des évènements depuis la mort de Henri III « advenue par un coup du ciel, » il disait qu'il avait reconnu roi feu le cardinal de Bourbon comme étant le premier prince du sang et que, désireux de la paix du royaume, il eût de même, après le décès du cardinal, reconnu roi Henri de Bourbon s'il se fut réconcilié à l'Eglise ; mais que, ce prince ayant toujours déclaré vouloir être reconnu et obéi de ses sujets avant de se faire instruire, il n'avait pu accepter des conditions aussi dangereuses pour la foi, parce que c'eût été livrer à un prince hérétique les catholiques « nus et désarmés ». Il avait enfin résolu, en vue de pourvoir « avec plus de maturité de conseil » aux périls de la religion et aux nécessités du royaume, de réunir les Etats généraux. En consé-

(1) *Lett. miss.*, 21 déc. 1592.

quence, « nous avons prié les princes, prélats, seigneurs et députés des Parlements et des villes de se trouver à Paris le 17 janvier prochain, pour ensemble choisir, sans passion et sans le respect de l'intérêt de qui que ce soit, le remède que nous jugerons en nos consciences devoir être le plus utile à la conservation de la religion et de l'Etat » (1).

Dans ce manifeste, n'était pas précisé par Mayenne, peut-être avec intention, le véritable objet pour lequel étaient convoqués les Etats généraux. Il le fut dans un arrêt que, ce même jour, 22 décembre, rendit le Parlement de Paris et par lequel il cassait et enjoignait de brûler celui de Châlons « comme plein de scandale, schisme, hérésie et sédition ». A la suite de cette sentence, il déclarait que l'assemblée des Etats « n'avait été ordonnée à autre fin que pour maintenir la religion catholique et procéder à la désignation et établissement d'un roi très chrétien, catholique et français, selon les lois du royaume », et il exhortait « tous prélats, princes, seigneurs et gentilshommes catholiques » à ne pas se laisser tromper par les artifices des hérétiques, « en ce qu'ils semaient que cette assemblée ne tendait qu'à faire tomber l'Etat royal et couronne de France aux mains des étrangers » (2). Les Etats se conformeraient-ils à cette indication du Parlement ? Porteraient-ils leur choix sur un prince français à l'exclusion de toute candidature étrangère ? Et ce prince, qui serait-il ? Les débats qui allaient s'ouvrir devaient en décider.

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 283 et ss.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 397.

LIVRE HUITIÈME

L'Abjuration

I

Le 5 janvier 1593 était enregistrée la Déclaration que le duc de Mayenne avait présentée au Parlement et qu'il fit aussitôt publier dans tout le royaume. On n'avait pas attendu jusque là pour se préparer à cette réunion des Etats généraux où devaient se fixer les destinées de la France. Dès le mois de décembre étaient arrivés à Paris l'archevêque de Lyon, le cardinal de Pellevé archevêque de Reims « et autres du clergé » avec les députés de Lyon et de Reims. Mayenne, dans sa Déclaration, ne s'était pas adressé uniquement aux catholiques de son parti ; il avait invité les prélats et les seigneurs adhérents du roi de Navarre à se séparer de lui et à venir à l'assemblée des Etats « pour rechercher en commun » les remèdes aux maux de la religion et du royaume. Le 15 janvier, le cardinal de Plaisance écrivit de son côté aux catholiques royalistes, les exhortant également à quitter le parti de l'hérétique. Son langage était plus explicite que celui de Mayenne. « Il est temps que vous découvriez ce que vous avez dans le cœur. S'il ne contient rien que de catholique, prononcez au nom de Dieu, avec le reste des catholiques, que vous ne désirez rien tant que de vous voir tous réunis sous l'obéissance d'un roi de nom et d'effet très chrétien et vrai catholique. Or, se peut-il trouver un plus légitime moyen d'en venir à bout que la tenue des Etats généraux où vous êtes invités de la part de Monsieur de Mayenne ? Nous vous y convions aussi de la part de Sa Sainteté », dont

les intentions ne sont autres que de conserver la foi, d'extirper les schismes et hérésies « qui ont réduit en un si misérable état cette pauvre France » et de la rendre « à son ancienne splendeur et majesté » (1).

Le 17 janvier eut lieu, selon l'usage, une procession à Notre-Dame pour appeler les grâces du ciel sur les opérations de l'assemblée et à laquelle assistèrent le duc de Mayenne et les députés présents. L'ouverture des Etats, dont la date avait été fixée au 17, fut retardée de plusieurs jours, tous les députés n'étant pas arrivés. Ceux de Bourgogne et de Champagne notamment ne se présentèrent qu'à la fin de janvier, et ceux de Picardie et de Normandie que dans les premiers jours du mois suivant. Au reste, l'assemblée, quand elle fut au complet, ne devait pas compter plus de cent vingt-huit membres, tandis que les Etats de Blois de 1588 en avaient compté cinq cent trois. C'est dire que les Etats de 1593, loin d'être une image de la nation, n'étaient pas même une représentation de la Ligue. La difficulté des chemins infestés de royalistes, la crainte de tomber entre leurs mains, sans doute aussi un refroidissement de zèle chez les ligueurs, expliquaient ce petit nombre. Des provinces entières, comme le Languedoc, n'envoyèrent aucun représentant.

A peine les premiers députés étaient-ils arrivés, qu'ils se virent travaillés par les agents des divers prétendants à la couronne. Ces prétendants qui avouaient plus ou moins leurs visées, c'étaient le roi d'Espagne, le duc de Savoie, le marquis de Pont, fils aîné du duc de Lorraine, le duc de Mayenne et le jeune duc de Guise. Il n'y avait pas jusqu'au duc de Nemours, l'ancien défenseur de Paris assiégé, qui, au cas où serait élue l'infante, ne se flattât de l'espoir de l'épouser et de partager le trône avec elle. A vrai dire, de tous ces prétendants, les seuls considérables étaient Mayenne et surtout Philippe II. Quant au cardinal de Bourbon, il semblait hors de cause ; du moins, ne s'étant pas séparé ostensiblement du roi de Navarre, il ne pouvait briguer les suffrages des députés, qui tous, ou presque tous, appartenaient à la Ligue. Il ne faudrait pas croire toutefois que ces députés, décriés par leurs adversaires et qu'a voués au ridicule le plus célèbre pamphlet du temps, la *Satire Ménippée*,

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 312 et ss.

fussent dépourvus de tout esprit d'indépendance et n'eussent pas, en une certaine mesure, le sentiment de la gravité de leur mandat. Tout zélés catholiques qu'ils étaient, ils refusèrent d'admettre le légat à leurs délibérations, alléguant sa qualité d'étranger ; et ce ne fut qu'après contestations, et par une sorte de concession qu'ils donnèrent au duc de Mayenne dans leurs messages le titre de « Monseigneur ».

Le 26 janvier, eut lieu, dans la grande salle du Louvre, la séance d'ouverture. Assis sous un dais de drap d'or et ayant à ses côtés « les princes, les ambassadeurs et autres seigneurs », le duc de Mayenne prononça une harangue dans laquelle, après avoir loué l'œuvre de la Ligue depuis 1588, il invita les députés « à aviser ce qui était à faire pour l'avenir », prêt lui-même « à employer tous ses moyens et sa propre vie pour le maintien de la religion et la conservation de l'Etat » (1). Comme les députés étaient encore en nombre insuffisant, on s'ajourna au 4 février. Dans l'intervalle, Henri IV avait, par un écrit public, protesté contre la tenue de ces « prétendus » Etats. Se disant roi en vertu des lois fondamentales du royaume, il déniait à Mayenne, qu'il accusait d'aspirer à la puissance souveraine, le droit de les convoquer. Quant à la question de religion dont se servaient les « rebelles » pour couvrir leurs desseins, il rappelait que, toujours disposé à se faire instruire, il avait envoyé vers le pape le marquis de Pisani le prier « d'intervenir en la dite instruction », mais que deux agents des rebelles, « partis en diligence, avaient remué toute Rome avec les ministres d'Espagne » pour empêcher qu'une audience lui fut accordée. Finalement il refusait toute autorité à « l'assemblée tenue ou à tenir à Paris » comme étant contraire aux lois et au bien du royaume, déclarait nul tout ce qui y serait fait ou résolu et criminel de lèse-majesté « au premier chef » quiconque y participerait (2).

Cette protestation n'était guère que pour la forme. La véritable pensée de Henri IV se trouvait dans une lettre qu'avec son autorisation les seigneurs et prélats royalistes, alors réunis à Chartres, adressèrent au duc de Mayenne et « à ceux de son parti assemblés à Paris ». Ils proposaient, dans l'intérêt de la

(1) *Journal de Bernard.*
(2) 29 janvier 1593. *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 295.

paix, d'envoyer de part et d'autre des délégués « en un lieu qui serait choisi entre Paris et Saint-Denis » pour y conférer sur les moyens « d'une bonne reconciliation » (1). Mayenne ne voulut ouvrir la lettre qu'en présence du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, Diego d'Ibarra, du cardinal de Pellevé, de l'archevêque de Lyon, et de quelques-uns de ses conseillers, tels que Villeroy et le président Jeannin. Le légat, aussitôt qu'il en eût entendu la lecture, se leva tout ému, s'écriant que cette proposition était hérétique et que ce serait tomber dans l'hérésie que de l'examiner et d'y faire réponse. Le cardinal de Pellevé et l'ambassadeur d'Espagne parlèrent dans le même sens. Villeroy, le président Jeannin, l'archevêque de Lyon lui-même, firent observer que, la lettre étant adressée aux députés aussi bien qu'au duc de Mayenne, on était dans l'obligation de la leur communiquer, et Mayenne, qui avait intérêt à ne pas les indisposer contre lui, se rangea à cette opinion (2).

Le légat ne se tint pas pour battu. Il soumit la proposition au jugement de la Faculté de théologie, qui, par un décret longuement motivé, la déclara « schismatique, hérétique et pleine de blasphèmes et de rébellion à l'Eglise » (3). Se prévalant de ce décret, le cardinal de Plaisance circonvint plusieurs députés, qui promirent de la rejeter quand elle serait présentée aux Etats. Des prédicateurs vinrent aussi en aide au légat, en soutenant dans leurs sermons que ceux qui demandaient cette conférence étaient « des loups cachés sous la peau de brebis » et que, si l'on n'y prenait garde, « tout était perdu ». Ce fut le 25 février que les Etats furent appelés à délibérer sur la proposition. Après de vives contestations, les idées de modération et de paix l'emportèrent, et, le 9 mars, les députés répondirent aux royalistes que, souhaitant « de cœur et d'affection une réconciliation nécessaire », ils acceptaient la conférence, « pourvu qu'elle fût entre catholiques seulement et pour aviser aux moyens de conserver la religion et l'Etat » (4).

Le duc de Mayenne n'avait pas assisté à ces délibérations. Il était allé à Soissons rejoindre l'armée que le comte de Mansfeld amenait au secours de la Ligue et recevoir le duc de Feria,

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 304, 27 janvier 1593.
(2) *L'Estoile*, janvier 1593.
(3) 19 février 1593, *L'Estoile*.
(4) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 308 et ss.

délégué aux Etats par Philippe II, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Fut-il alors mis en demeure par le duc de Feria d'exécuter les promesses qu'un an auparavant il avait faites au prince de Parme ? Ou, incertain de la tournure que prendraient les évènements et envisageant le cas où le roi d'Espagne réussirait en ses vues ambitieuses, voulut-il se ménager des compensations ? Ce qui est certain, c'est qu'un double engagement fut signé le 28 février par lui et le représentant de Philippe II. D'après cette convention, le duc de Mayenne promettait « de bonne foi et sur parole de prince », d'user de tous les moyens en son pouvoir pour faire élire reine de France par les Etats l'infante Isabelle, élection que Sa Majesté catholique se chargerait ensuite de faire approuver par le pape. Le duc de Feria, de son côté, au nom du roi d'Espagne, promettait à Mayenne des avantages qui étaient, à peu de choses près les mêmes que le duc avait stipulés dans ses négociations avec le roi de Navarre. C'étaient le gouvernement de Bourgogne à titre héréditaire et celui de Normandie sa vie durant, le paiement de toutes ses dettes plus une rente de deux cent mille écus assurée sur le fonds de la couronne et, jusqu'à ce que l'infante eût pris possession du trône, le maintien de la lieutenance générale, en échange de laquelle lui serait alors attribuée l'une des principales dignités de l'Etat. Comme s'il eût senti ce que ce marché avait de honteux, Mayenne disait dans cet acte que l'élection de l'infante lui paraissait « le moyen le plus efficace pour parvenir à l'extirpation de l'hérésie, à la conservation de la sainte foi catholique et au rétablissement du royaume en son intégrité et son état primitif » (1).

Ce traité conclu, tandis que le duc de Feria s'acheminait vers Paris, Mayenne, avec le comte de Mansfeld, alla le 8 mars. mettre le siège devant Noyon, qui ne se rendit qu'au bout de trois semaines après une résistance furieuse. On pensait à Paris que les troupes alliées viendraient ensuite attaquer Saint-Denis et dégager les alentours de la capitale. Mais Mansfeld, dont l'armée avait subi de grosses pertes, n'osa attendre le Béarnais qui s'était porté à sa rencontre, et il tourna vers la frontière. Cette prompte retraite, « après avoir si peu fait », n'était pas pour gagner des partisans à l'Espagne. Sur ces en-

(1) Croze, append.

trefaites le duc de Feria était arrivé à Paris. Entré par la porte Saint-Antoine, il ne reçut pas l'accueil auquel il s'attendait. C'est à peine s'il fut salué du peuple. Les Etats envoyèrent une députation « lui faire la révérence par forme de courtoisie et d'honnêteté seulement ». Sa réception au sein de l'assemblée fut le sujet de longs débats. Le clergé demandait qu'on assignât la place d'honneur au représentant du roi catholique. Le Tiers s'y opposa. Il voulut que la première place fût réservée au cardinal de Pellevé chargé de parler au nom de l'assemblée et que le duc tint la seconde « comme suffisante » (1). C'étaient autant d'indices qui montraient que les députés sauraient, à l'occasion, résister aux exigences espagnoles.

Cette réception eut lieu le 2 avril. Le duc de Feria, introduit dans la salle des Etats, fut mené en cérémonie jusqu'à un dais de velours violet qui encadrait un trône vide, symbole de la royauté vacante. Selon la décision du Tiers, le cardinal de Pellevé s'assit à droite du trône et l'ambassadeur d'Espagne à gauche. S'adressant alors à l'assemblée, le duc de Feria prononça en latin un discours plein de morgue, dans lequel il énuméra les services que son maître avait rendus à la France sous les derniers rois, ceux qu'il avait continué de rendre depuis la mort de Henri III ; il rappela Paris et Rouen délivrés par ses armes et jusqu'aux dépenses qu'il avait faites et qui excédaient six millions d'or ; tout cela, dit-il, dans le seul intérêt de la religion et par amitié pour la France. Après quoi, il ajouta d'un ton protecteur : « Le roi mon maître estime que, pour votre conservation et salut, il faut que soit élu un roi zélé à la religion, ayant aussi le moyen et la puissance de mettre ordre à vos affaires et de vous défendre de vos ennemis » et qu'il le soit « sans délai ni retardement ». Les députés entendirent avec un déplaisir peu dissimulé cette harangue hautaine. Le cardinal de Pellevé répondit en rappelant à son tour et non sans dignité les services que la France, depuis les commencements de la monarchie, avait rendus à l'Espagne, terminant cette réponse, il est vrai, par un éloge excessif de

(1) *Etats généraux de* 1593, doc. inéd. — *Rég. du Tiers Etat*, p. 83, 105 *Rég. du Clergé*, p. 402.

Philippe II, et disant « que la France le reconnaissait, après Dieu, pour son garant et libérateur » (1).

Malgré l'espèce de sommation que leur avait adressée le duc de Feria, les Etats n'en étaient pas encore à délibérer sur l'élection d'un roi. Ils avaient reçu une nouvelle communication des royalistes, et toute leur attention était à la conférence qui devait bientôt s'ouvrir. Il ne restait plus qu'à nommer des commissaires et à s'entendre sur le lieu de l'entrevue. Telles étaient les dispositions conciliantes des députés, que, dans leurs lettres aux royalistes, ils supprimèrent le titre d'*Etats généraux* et se contentèrent de la formule ! « Fait en notre assemblée à Paris ». Le 20 avril, ils désignèrent leurs commissaires. Les choix auxquels ils s'arrêtèrent furent une autre preuve de ces dispositions. Presque partout, même dans le clergé, les modérés eurent le dessus. C'est ainsi que le violent curé Boucher, qui était au nombre des députés, fut éliminé.

N'ayant pu empêcher la conférence, le cardinal de Plaisance et les partisans de l'Espagne s'efforcèrent de la rendre infructueuse. Des prédicateurs tonnèrent du haut des chaires, disant que ceux qui avaient accepté d'y prendre part n'étaient pas catholiques ; que, « si l'on venait à une paix, il y aurait du sang répandu ». Les Seize firent afficher par les carrefours et jusque sur les portes du Louvre des placards où était qualifié « de traître, de politique et de fauteur d'hérétique » quiconque irait à cette conférence. Mais, dans le public, on était loin de s'associer à ces protestations. Lorsque, le 29 avril, les commissaires des Etats franchirent la Porte-neuve pour se rendre à Suresnes, où se devait tenir la conférence, le peuple, assemblé sur leur passage, s'écriait : « La paix ! Bénis soient ceux qui la procurent et la demandent ! » Dans les villages que traversaient les commissaires, les pauvres habitants se mettaient à genoux et, les mains jointes, imploraient la paix (2).

A Rome, les choses n'avaient pas changé. Depuis cinq mois, le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani attendaient à l'entrée des Etats de l'Eglise une audience que Clément VIII persistait à leur refuser. A la vérité, ils pouvaient espérer que le pape ne serait pas toujours inflexible. C'est du moins ce que

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 341-345, 346-353.
(2) *L'Estoile*, avril 1593.

leur donnait à entendre un serviteur zélé de Henri IV, l'abbé d'Ossat, qui en résidence à Rome, s'informait avec soin des dispositions de la cour pontificale. Le cardinal de Gondi se résignait. Il n'en était pas de même de Pisani, qui, humilié et irrité, ne cachait pas son intention de retourner en France. L'abbé d'Ossat, par ses instances, le retint en Italie. » Il n'est pas du pape comme d'un autre prince purement temporel, lui écrivait-il le 3 avril. Un pénitent ne doit pas réputer à indignité de battre longuement à la porte de celui duquel l'absolution lui est nécessaire ». Si vous partiez, « tout serait rompu » et il n'y aurait plus moyen d'accommoder les choses. « Votre attente n'aura causé aucun mal, quand bien au pis aller la Ligue accoucherait de ce monstre d'anti-roi dont elle se montre grosse depuis longtemps ». Mais il y a des raisons de croire qu'elle n'accouchera que de « vent » et que son assemblée « s'en ira en fumée » (1). Henri IV jugeait de même qu'il convenait de patienter. Il mandait à Pisani qu'il était d'avis de ne faire revenir encore ni lui, ni le cardinal de Gondi. « Le pape se convaincra par cette patience qu'on ne cherche occasion de rompre avec lui... Au moins je vous prie ne pas partir que vous n'ayez sur ce autres nouvelles de moi » (2).

Il est vraisemblable qu'avant d'adresser de nouvelles instructions à son ambassadeur, Henri voulait connaître les résultats de la conférence. Le premier acte des commissaires, après avoir échangé leurs pouvoirs, avait été de convenir d'une surséance d'armes pour les environs de Paris tant que dureraient les pourparlers. Ce ne fut que le 5 mai qu'ils entrèrent en matière. L'archevêque de Bourges, porte-parole des commissaires royaux, représenta qu'il n'y avait de paix possible qu'avec un roi obéi de ses sujets ; que ce roi ne pouvait être que celui dont il avait embrassé la cause et « qui avait le droit par l'ordre de succession et les anciennes lois du royaume » ; que ce prince n'était séparé des catholiques que par quelques erreurs ; et il invita ceux de l'Union à se joindre à ceux de l'autre parti pour le retirer de ces erreurs « après l'avoir reconnu et lui avoir rendu ce qui lui appartenait ». Au principe monarchique ainsi invoqué par ce prélat, l'archevêque de Lyon,

(1) *Lett. du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 227 et ss.
(2) 27 avril 1593. *Revue rétrosp.*, t. XVI.

parlant au nom des commissaires de la Ligue, opposa le principe catholique. Il avoua « que la paix et la prospérité des Etats dépendaient principalement de l'obéissance que l'on doit au prince et de la concorde des sujets » ; mais « cette concorde ne se pouvait former s'il y avait diversité de religion ». Tous ceux de l'Union désiraient un roi ; « c'étaient les vœux des provinces, les charges et mémoires de leurs députés, pourvu que ce fût un roi très chrétien de nom et d'effet ». Reconnaître un hérétique pour roi, en ce royaume qui était l'aîné de l'Eglise, était « contraire à tout droit divin et humain ». Il fallait d'abord « assurer la religion, et par après toutes autres choses seraient abondamment ajoutées » (1).

En somme, l'archevêque de Lyon ne contestait pas les droits de Henri IV au trône et n'alléguait contre lui que la question de religion. Tel était le changement survenu dans les esprits, qu'il n'avait fait nulle allusion aux bulles de Sixte-Quint et de Grégoire XIV qui avaient déclaré ce prince exclu à jamais de la couronne. Durant plusieurs séances, les deux prélats développèrent, chacun de leur côté, les mêmes thèses. La conférence, interrompue le 10 mai, fut reprise le 17. Ce jour là, l'archevêque de Bourges, se présentant « avec un visage joyeux, » annonça que le roi avait résolu « de convoquer auprès de soi un bon nombre d'évêques et autres prélats et docteurs catholiques » pour être instruit sur la religion ; que « les dépêches en avaient été faites », et « qu'afin que son instruction ne fût empêchée par les occupations de la guerre », il offrait une trève générale de deux ou trois mois. D'après cela, ajouta-t-il, « nous espérons, Messieurs, que vous ne ferez plus de difficulté de traiter des conditions de la paix, qui est la fin pour laquelle cette assemblée a été faite et accordée ». Etonnés d'abord de cette communication, les commissaires de l'Union, après s'être concertés, répondirent par la bouche de l'archevêque de Lyon, qu'ils étaient bien aises de la conversion du roi de Navarre « si elle était vraie et sans fiction », mais que, pour ce qui leur était demandé, n'ayant pas les pouvoirs suffisants, ils devaient en référer à leurs co-députés de Paris (2).

La nouvelle apportée par l'archevêque de Bourges était

(1) Palma-Cayet, t. II, p. 157 et ss.
(2) Palma-Cayet, t. II, p. 174 et ss. — De Thou, l. CVI.

exacte. Henri IV avait pris la résolution de se convertir et, le 15 mai, en avait informé les membres de son conseil. Le 18, des lettres étaient expédiées à l'adresse de divers prélats et théologiens tant du parti royal que du parti de l'Union, lettres dans lesquelles il disait que, pour mettre un terme aux misères où, sous prétexte de religion, ses ennemis avaient plongé le royaume, et aussi pour ôter tout scrupule à ses bons sujets catholiques, il s'était déterminé « à recevoir au plus tôt instruction sur les différends » qui le séparaient de l'Eglise. En conséquence, il les priait de se rendre auprès de lui le 15 juillet à Mantes, les assurant d'avance de toute « la docilité d'un roi très chrétien, qui n'avait rien plus vivement gravé dans le cœur que le zèle du service de Dieu » (1).

D'après ce qui s'était passé à la conférence, Henri IV s'était rendu compte que, quelles que pussent être ses concessions, jamais il ne serait reconnu de la Ligue s'il ne rentrait d'abord dans l'Eglise. Il commençait aussi à s'inquiéter du tiers-parti. Au début de la conférence, le comte d'O, s'entretenant à Mantes avec le roi, l'avait averti que plusieurs ecclésiastiques et seigneurs de l'Union, « qui ne désiraient tenir le parti de l'Espagnol », étaient prêts à se rallier au cardinal de Bourbon, et il l'avait exhorté, pour parer à ce péril, à se faire catholique. Henri IV crut, comme le comte d'O, que, par sa conversion, il étoufferait ce tiers-parti qui menaçait de prendre corps, et cette pensée n'avait pas été étrangère à sa résolution (2). Des exhortations semblables lui avaient été faites par son futur ministre, Rosny, depuis duc de Sully, qui appartenait à la religion réformée et devait y demeurer fidèle. « Je vous parle, lui avait-il dit, non en conseiller d'Eglise, mais en conseiller d'Etat. Tant que vous serez, de profession extérieure, d'une religion qui est en aversion à la plupart des grands et des petits de votre royaume, il vous sera impossible de régner pacifiquement ; et, sans une tranquillité universelle, il ne vous faut point espérer de mettre ce royaume en la splendeur, richesse et félicité de peuples que je vous en ai vu souvent faire le projet » (3).

(1) *Lett. miss.*

(2) PALMA-CAYET, t. II, p. 146.

(3) *Œconomies royales.* Sully, sans indiquer de date, dit seulement qu'il parla au roi à Mantes. Or, d'après les *Lett. miss.*, Henri IV était à Mantes du 19 avril au 4 juin 1593.

Cette détermination du roi n'avait pas été sans émouvoir les gentilshommes protestants et les ministres qui se trouvaient à sa cour ; et comme l'un de ces ministres, se faisant leur interprète, lui exprimait leur regret « de le voir arracher par violence du sein de leurs Eglises » et le priait de ne pas permettre « un tel scandale » : « Si je suivais votre avis, répondit Henri IV, il n'y aurait ni roi, ni royaume dans peu de temps en France », et il ajouta : « avisez entre vous ce qui est de besoin pour votre sûreté ; je serai toujours prêt de vous faire contenter » (1). Les princes et seigneurs catholiques de son conseil, mûs eux-mêmes par un louable esprit de tolérance, signèrent un acte par lequel ils promettaient qu'aucun traité ne serait fait en l'assemblée de Suresnes pouvant préjudicier « à ce qui avait été accordé par les édits des défunts rois à ceux de la religion réformée » et altérer « la bonne union et amitié » existant entre eux et les catholiques royalistes (2).

II

A mesure que s'était prolongée la conférence de Suresnes, elle avait été plus vivement attaquée par les adversaires de la paix. Les Seize avaient fait afficher de nouveaux placards où ils conjuraient les Etats de rompre des pourparlers « que désavouaient tous les bons catholiques » et qui ne pouvaient conduire qu'à la ruine de la religion et de l'Etat ». A entendre certains prédicateurs, la fin de cette conférence serait infailliblement une sédition des politiques à Paris, « par laquelle on ouvrirait la porte à l'hérétique ». Les attaques devinrent encore plus violentes quand fut rendue publique la résolution du roi de se convertir. « Ne croyons pas à une abjuration qui ne serait qu'hypocrisie et piperie, s'écriait l'un de ces prédicateurs, et prenons plutôt les armes, qui, dirigées contre les hérétiques, « sont armes de Dieu ». Mais, ce qui était un

(1) Palma-Cayet, t. II, p. 179.
(2) 16 mai 1593. *Ibid.*

nouvel indice de l'état des esprits, c'est que d'autres prédicateurs tenaient un langage tout contraire, approuvant hautement la conférence d'où pouvait résulter la paix et exhortant les fidèles à prier Dieu pour la conversion de l'hérétique. Le clergé de la Ligue se trouva dès lors divisé en deux partis : et tandis que les uns prêchaient, avec force injures, contre le Béarnais, qu'on ne devait pas le recevoir pour roi, « fût-il mille fois catholique », d'autres prêchaient « qu'il fallait recevoir l'hérétique se convertissant » (1).

Il n'était que temps pour les Espagnols d'avouer les prétentions qu'ils avaient tues jusqu'ici. Il est vrai que, dans l'intervalle, ils n'avaient pas manqué d'agir auprès des députés. Plus d'un avait été acheté, et, parmi le clergé même, certains s'étaient laissé prendre aux doublons d'Espagne. Le 6 mai, Mayenne était rentré à Paris. Quelques jours après, le duc de Feria l'informait de son désir d'être entendu par les Etats « sur le fait du roi d'Espagne et de la sérenissime infante ». Une réunion particulière eut lieu d'abord au logis du légat en présence de Mayenne et de deux députés de chaque ordre. Il y fit connaître la proposition que son maître l'avait chargé de soumettre à l'assemblée et donna communication d'un mémoire où elle était plus expressément formulée. C'était que l'infante, « reine légitime du royaume selon les droits de nature, divin et humain », fût déclarée telle ou élue par les Etats. Sa Majesté catholique n'avait trouvé que ce seul moyen de remédier aux maux de la France, et il est à croire, était-il ajouté, que Sa Sainteté, « qui désire que chacun jouisse de ses droits » et qui verra la religion assurée par cette voie, « demeurera satisfaite ». Suivait l'énumération des forces et des subsides que, durant deux années, le roi d'Espagne s'engageait à fournir pour le service de la nouvelle reine (2). Mayenne ayant saisi les Etats de cette proposition, il fut décidé que le duc de Feria serait entendu en assemblée générale.

La séance eut lieu le 29 mai. Le duc de Feria s'y rendit accompagné de l'ambassadeur ordinaire Diego d'Ibarra, du grand veador Jean-Baptiste Taxis et du légiste Inigo de Mendoza qui devait soutenir, au point de vue juridique, la propo-

(1) PALMA-CAYET, t. II, p. 183. — *L'Estoile*, mai 1593.
(2) *Reg. du Tiers*, p. 213.

sition espagnole. Après une allocution de Don Taxis, qui avait sur le duc de Feria l'avantage de parler français et qui recommanda, au nom de son maître, l'élection de l'infante comme le plus sûr moyen de maintenir, avec la foi, la grandeur de la monarchie, Inigo de Mendoza prit la parole. Dans un discours en latin qui dura plus de deux heures, il s'étendit sur les droits de l'infante et s'efforça de démontrer que les Français n'étaient pas tenus en conscience d'observer la loi salique (1). Ce discours, tout « farci » d'arguments, ne fut bien reçu de personne, rapporte un contemporain, et, sans la présence du duc de Mayenne, qui, lié par sa récente convention avec le duc de Feria, garda le silence, on eût interrompu l'orateur. Mais, dès la veille, s'étaient élevées, en dehors des Etats, des protestations. Les magistrats du Parlement, qui avaient été convoqués à la séance, avaient refusé d'y paraître ; ils avaient dit à Mayenne, en trois mots, « qu'il ne pouvaient, ni ne devaient » ; et le procureur général, Molé, avait déclaré « qu'il était né Français et mourrait Français » (2).

Les Etats avaient ainsi à se prononcer entre deux propositions, celle des catholiques royalistes, à laquelle ils n'avaient pas encore répondu, et celle des Espagnols. Ils décidèrent d'adresser d'abord aux royalistes une réponse qui, mise par écrit, fut portée le 5 juin par l'archevêque de Lyon. Les trois ordres y disaient prier Dieu pour que la conversion du roi de Navarre fût vraie et sincère ; mais elle devait se faire avec le consentement et par l'autorité du Saint-Père, et ils se croyaient tenus de n'entrer dans aucun traité avec ce prince tant que cette conversion ne serait pas reçue et approuvée par le pape, à qui seul appartenait d'en connaître (3). En ce qui regardait la proposition des Espagnols, les Etats, avant de se prononcer, résolurent de leur demander si l'intention de leur maître était de marier sa fille à un prince français. C'était indiquer, d'une manière indirecte, qu'ils n'entendaient pas s'écarter de la loi salique. Les Espagnols ne s'y trompèrent pas. Le 13 juin, Taxis apporta une autre solution. « Puisque vous êtes si attachés à votre loi salique que vous n'en voulez démordre, élisez roi

(1) *Reg. du tiers*, p. 221, 242, et appendice.
(2) *L'Estoile*, mai 1593.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 381 et ss.

l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur. Sa Majesté catholique l'aidera des mêmes moyens qu'il a offerts pour l'infante et il la mariera avec lui. Vous m'objecterez qu'il n'est pas né en France. Mais est-il contre vos lois et coutumes d'avoir pour roi un Allemand ? » Puis, après avoir fait l'éloge de ce prince et insinué que, l'empereur n'étant pas marié, il pourrait un jour parvenir à l'Empire : « Bref, nous ne voyons pas quel autre prince vous peut tomber plus à propos. Veuillez en résoudre et nous en faire réponse sans aucun délai » (1).

On conçoit le mécontentement que dut causer aux députés ce discours débité d'un ton rude et impérieux. « Recevoir l'archiduc Ernest pour roi, comme on nous en presse, disait le lendemain un député de la noblesse, ce serait lâchement asservir nos vies, nos honneurs et la dignité de ce royaume aux étrangers » (2). Ce mécontentement ne pouvait que profiter à la cause de Henri IV. Cinq jours auparavant, manifestant par une nouvelle preuve la résolution où il était de se convertir, il avait, par des lettres particulières, prié plusieurs curés de Paris, dont il avait su les dispositions conciliantes, de se joindre à l'assemblée ecclésiastique de Mantes (3). De leur côté, les catholiques royalistes, répondant à la dernière communication de l'archevêque de Lyon, déclarèrent que le roi, après sa conversion, enverrait demander au pape sa bénédiction et, selon la coutume des princes chrétiens, lui prêter obédience ; mais qu'il n'attendrait pas les décisions pontificales pour faire acte de roi, et que ce serait contraire tout à la fois à l'indépendance de la couronne et aux libertés de l'Eglise gallicane de faire le pape juge « de la capacité ou de l'incapacité du royaume » (4).

Dans la même réponse, les délégués royalistes réitéraient l'offre de rendre générale la trêve qui n'avait été stipulée que pour les environs de Paris. Henri IV entreprenait alors le siège de Dreux (5), prêt à poser les armes au cas où cette offre serait acceptée. Les députés de la noblesse et du Tiers, sinon ceux du clergé, y inclinaient ; et peut-être, dès cette heure, la trêve

(1) *Reg. du Tiers*, p. 244, 253, 254.
(2) Voir l'appendice dans les *Etats généraux de 1593*, p. 781.
(3) 9 juin 1593, *Lett. miss.* Cf. *L'Estoile*, même mois.
(4) PALMA-CAYET, t. II, p. 189.
(5) 8 juin 1593.

eût-elle été conclue si le cardinal de Plaisance n'était intervenu par une lettre adressée aux Etats et dans laquelle, protestant au nom du pape contre toute transaction avec l'hérétique, il menaçait de quitter Paris et le royaume si l'on traitait de paix ou de trêve (1). A la nouvelle que le légat s'opposait à la paix, le peuple se porta en tumulte à l'Hôtel de Ville, au logis du duc de Mayenne, à celui du légat, et un moment on put craindre une émeute.

Il fallait cependant statuer sur la seconde proposition espagnole. Les Etats firent savoir au duc de Feria « que leurs lois et coutumes les empêchaient d'appeler au trône un prince qui ne fût pas de leur nation » : que, « s'il plaisait à Sa Majesté catholique d'avoir agréable le choix qui serait fait d'un de leurs princes pour être roi et de l'honorer en lui donnant en mariage la sérénissime infante, ils lui en auraient d'infinies obligations et pourraient espérer par là la conservation de la religion et de l'Etat » (2). En d'autres termes, ils demandaient que Philippe II consentit à accorder sa fille à un roi élu par eux. Mais les Espagnols ne se résignaient pas à abandonner ce qu'ils regardaient comme les droits de l'infante. Le duc de Feria « s'avisa d'une autre subtilité » et, le 21 juin, par la bouche de Taxis, présenta une troisième proposition. C'était « qu'*incontinent* on fît rois propriétaires de cette couronne et solidairement » l'infante et celui des princes français, — y compris la maison de Lorraine, — qui serait choisi, « dedans deux mois après », par le roi catholique, et auquel il serait tenu de donner sa fille. « Par ceci, disait Taxis en terminant, Sa Majesté aura fait tout ce qui humainement se peut pour empêcher la ruine de ce royaume ». Le légat, sentant le moment décisif, s'était fait porter tout malade de fièvre à l'assemblée. Il adjura les Etats « d'embrasser promptement une si belle occasion envoyée par la providence de Dieu de pouvoir assurer la religion en ce royaume » et de se soustraire à « la tyrannie de l'hérétique » (3).

Il ne persuada pas les députés. Mis en défiance par les propositions précédentes, ils soupçonnèrent quelque perfidie.

---

(1) 13 juin 1593, PALMA-CAYET, t. II, p. 216, 217.
(2) *Reg. du Tiers*, p. 281.
(3) *Ibid.*, p. 287, 289.

« J'estime l'intention de ces gens-là mauvaise, disait plusieurs jours après à ses collègues un membre de la noblesse ; s'ils voulaient vraiment nous sauver, comme ils le prétendent, ils ne nous presseraient pas de faire choses non seulement impossibles, mais aussi deshonnêtes que peu sûres pour nous » (1). L'archevêque de Lyon, dans une réunion chez le légat à laquelle assistaient les ministres d'Espagne, leur fit entendre que proclamer reine l'infante, sans qu'en même temps un roi fût désigné, c'était rompre la loi salique, « tellement engravée aux cœurs des Français qu'ils ne s'en départiraient jamais », et que, d'un autre côté, « les Etats ne pouvaient goûter que le roi d'Espagne se réservât le droit de leur donner un roi » (2). Au milieu de ces discussions, éclata l'arrêt du Parlement du 28 juin. Le Parlement ordonnait que des remontrances seraient adressées au duc de Mayenne « à ce qu'aucun traité ne se fît pour transférer la couronne en main étrangère » ; que « les lois fondamentales du royaume seraient gardées » ; que l'arrêt du 22 décembre sur la désignation « d'un roi catholique et français serait exécuté » et dès à présent « déclarait tous traités faits ou qui seraient faits ci-après pour l'établissement d'un prince ou princesse étrangers nuls et de nul effet comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume » (3).

Cet arrêt, par lequel le Parlement s'élevait d'avance contre toute violation de la loi salique et, en invoquant « les autres lois fondamentales », maintenait implicitement le droit héréditaire, n'irrita pas seulement les Espagnols, mais le duc de Mayenne qui y voyait un obstacle à sa propre ambition. Aux magistrats chargés de lui présenter des remontrances il se plaignit de cet arrêt, rendu sans qu'on l'eût consulté, comme d'une atteinte à son autorité de lieutenant général du royaume, et voulut le faire rapporter (4). Le Parlement tout entier jura de mourir « avant que le dit arrêt fut changé ou rompu » (5). Mayenne hésita à engager un conflit et persuada aux Etats d'ajourner l'élection d'un roi, croyant par cet ajournement

(1) Voir l'Appendice dans les *Etats Généraux* de 1593, p. 727.
(2) *Reg. du Tiers*, p. 292-294.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 397.
(4) De Thou, l. CVI.
(5) Appendice, *Etats généraux de 1593*, p. 748.

sauvegarder ses intérêts. Les députés se laissèrent d'autant mieux convaincre qu'ils ne savaient à quoi se résoudre. Le 4 juillet, ils déclarèrent « qu'ils estimaient périlleux pour la religion et l'Etat de créer et établir présentement une royauté dans un temps où ils étaient si peu fortifiés d'hommes et de moyens ».

Le lendemain, le duc de Feria se rendit à l'assemblée. Il pria que tout au moins, si l'on différait l'élection, on cassât l'arrêt du Parlement et qu'on ne consentit pas à la trêve générale offerte par les royalistes. Sur le premier point le Parlement avait déjà répondu et montré qu'il saurait résister. Sur le second, le duc de Feria ne devait pas se heurter à de moindres difficultés. De plus en plus, on voulait, on demandait la paix. Henri IV venait de s'emparer de Dreux (1), et les vœux en devinrent encore plus pressants pour l'acceptation de la trêve. Il n'était pas jusqu'au curé Guincestre, jadis si belliqueux, qui ne prêchât maintenant en faveur de la paix. Le Parlement, dans ses remontrances au duc de Mayenne, l'avait également réclamée par pitié pour le pauvre peuple, « dont la patience pourrait se tourner en fureur d'où sourdrait une sédition merveilleuse ». Des placards furent même affichés contre le légat qu'on savait opposé à la paix, et le duc de Feria, de son côté, jugea prudent de renforcer ses gardes.

Les ministres espagnols imaginèrent alors un dernier expédient en vue tout à la fois d'empêcher la trêve et de faire agréer l'infante. Le duc de Feria annonça que le prince français destiné par Philippe II à sa fille était le jeune duc de Guise, et, le 10 juillet, dans une nouvelle réunion au domicile du légat, il exhiba à Mayenne le pouvoir qu'il avait reçu à ce sujet, que jusque là il avait tenu en réserve (2). Dès que le bruit s'en répandit, les Seize, les zélés préconisèrent à l'envi un choix aussi heureux. Un prédicateur le qualifia de « miraculeux et de divin ». Le menu peuple sentit se réveiller sa vieille affection pour les Guises et déjà quelques-uns donnaient au jeune duc, le titre de *Sire* (3). Mais les Etats n'avaient plus confiance dans les déclarations changeantes des

(1) Juillet 1593.
(2) Palma-Cayet, t. II, p. 217
(3) *L'Estoile*, juillet 1593.

Espagnols. Le duc de Guise fut même conseillé de ne pas écouter ces *trompeurs*. « Ils vous perdront si vous les croyez » lui disait-on (1). Mayenne n'était pas d'ailleurs disposé à se prêter à l'élévation de son neveu, et, tout en se disant flatté de l'honneur fait à sa maison, il signifia que, conformément à la décision des Etats, il fallait, avant de s'arrêter à une résolution, s'assurer de forces capables de la soutenir (2). Déçus de ce côté, les Espagnols le furent également en ce qui regardait la trève. La noblesse et le Tiers s'étaient accordés pour la voter. Mayenne céda enfin à la pression de l'opinion, et, le 22 juillet, la trève générale était acceptée, sinon encore signée (3). Tandis que se faisaient et se défaisaient toutes ces intrigues, un évènement, qui devait attirer l'attention de Paris et de toute la France, était au moment de s'accomplir : Henri IV allait abjurer.

III

Les évêques et les théologiens, que Henri IV avait convoqués pour le 15 juillet 1593 à Mantes, avaient été invités, sur de nouvelles lettres du roi, à se rendre le 23 du même mois à Saint-Denis. Lui-même y arriva le 22, après un court séjour à Mantes où il était revenu au lendemain de la prise de Dreux et où il avait assisté au prêche pour la dernière fois. Les prélats et les docteurs s'y trouvaient déjà réunis. Bien que le légat eût défendu, sous peine d'excommunication, à tout ecclésiastique d'aller à Saint-Denis, dès le 21 étaient arrivés de Paris les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Merri, de Saint-Gervais, dont le roi avait demandé la présence. Le cardinal de Bourbon, venu aussi à Saint-Denis et qui voyait s'évanouir ses espérances de royauté par la conversion de Henri IV, essaya d'y mettre obstacle, et, dans une assemblée des prélats et des autres ecclésiastiques, il contesta aux évêques le droit de recevoir ce prince en l'Eglise avant que le pape eût donné son jugement. Ce devait être la dernière et vaine tentative d'opposition de l'ambitieux et médiocre cardinal. La majorité de l'assemblée

(1) Appendice, *Etats généraux de 1593*, p. 730.
(2) *Cahier du Clergé*, p. 554.
(3) Appendice, *loc. cit.*, p. 666.

déclara que les évêques étaient compétents pour juger le fait d'hérésie, que, dans la situation présente, il y avait urgence, tout délai pouvant être préjudiciable aux intérêts et au repos du royaume, et que le roi, une fois réconcilié à l'Eglise, enverrait solliciter la confirmation du pape (1).

Le 23, qui était un vendredi, dès six heures du matin, Henri IV s'enferma avec l'archevêque de Bourges et les évêques de Chartres, du Mans et de Nantes, auxquels il avait demandé de le préparer à l'acte qu'il avait résolu d'accomplir ; il avait appelé également l'évêque nommé d'Evreux, Du Perron, qui devait plus tard intervenir utilement dans les difficultés soulevées à Rome sur l'abjuration du roi. Il avait dû renoncer à l'idée de se faire instruire dans un concile, jugeant impossible de le réunir (2), et cette fois, pressé par les événements, se bornait à consulter quelques évêques. La conférence ne prit fin qu'à une heure de l'après-midi. Au reste, il ne faudrait pas croire que Henri IV eût attendu jusqu'à ce jour pour s'éclairer sur la religion. Souvent déjà il s'était entretenu avec de doctes catholiques, et divers indices autorisent à penser que, bien avant de rendre publique son intention de se convertir, il avait cherché ces entretiens (3). Cette conférence du 23, bien que s'ajoutant à des instructions antérieures n'était pas pour lui une simple formalité. Ayant insisté longuement sur l'adoration du sacrement, il dit à la fin aux évêques : « Vous ne me satisfaites pas sur ce point comme je me l'étais promis par votre instruction. Je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Prenez-y garde, je vous prie ; car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort. Cela je vous le jure et proteste » ; et, ce disant, les larmes lui sortaient des yeux (4).

Il devait, en effet, rester jusqu'à la mort attaché à la religion catholique. Certes on ne saurait douter qu'en dehors de la question de doctrine plus d'un motif ne le portât à se convertir. Outre que la pensée de voir le royaume tomber aux mains des Espagnols révoltait son cœur de Français, l'état de misère où

(1) De Thou, l. CVII.

(2) Le 4 juillet 1591, il avait déclaré qu'à défaut de concile, il se conformerait aux décisions « de quelque assemblée notable et suffisante ». Voir ci-dessus.

(3) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 403. — D'Aubigné, l. XIII, c. 24. — *Revue rétrosp.*, t. XVI, p. 35.

(4) *L'Estoile*, juillet 1593.

des guerres continuelles avaient jeté les peuples émouvait sa pitié. Il était naturel aussi qu'il refusât d'abandonner ses droits légitimes de succession au trône. Si l'ambition seule l'eût guidé, il n'eût pas attendu quatre ans, pour se faire catholique. Mais il ne voulait pas, — et ce sentiment était à son honneur, — qu'on l'accusât de changer de religion « afin de mieux faire ses affaires ». Après avoir convoqué les prélats à Mantes par ses lettres du 18 mai, il montrait encore des hésitations. Elles étaient telles, que, le comte d'O, se trouvant avec lui au siège de Dreux, lui avait dit presque brutalement : « Il ne faut plus tortignonner ; si vous ne prenez promptement la résolution d'ouïr une messe, vous aurez dans huit jours un roi élu en France » (1). Quelle que soit la place que la conviction ait pu tenir dans l'acte de sa conversion, il est avéré, qu'à la suite de la conférence du 23 il était prêt à abjurer, comme l'atteste une lettre du même jour où il traçait ces lignes qu'on a si souvent rappelées : « C'est dimanche que je ferai le saut périlleux » (2).

Le « saut » ou, pour dire autrement, le changement de religion, était effectivement périlleux. Car par là il risquait de s'aliéner les protestants, sans être assuré de se rallier franchement les catholiques. Le 24 juillet, le ministre protestant Rohan écrivait à du Plessis-Mornay : « Je déplore notre condition, mais plus encore celle du prince qui, se rendant plus contemptible à tout le monde, va se précipiter en une ruine certaine pour une espérance bien incertaine » (3). Un autre ministre, au lendemain de sa conversion, alla jusqu'à dire « qu'il avait perdu l'honneur ». Un mot non moins sévère fut aussi prononcé par les réformés : « Le roi est un ingrat » (4). Henri IV, non sans tristesse, s'attendait à des reproches de la part de ceux qui l'avaient jusqu'ici suivi et aidé avec dévouement. Le matin du 25 juillet, jour où devait avoir lieu l'abjuration, parlant de son lit au ministre Faye, il le prit par le col et l'embrassa deux ou trois fois. La veille, s'entretenant avec d'autres ministres qui prenaient congé de lui et les assurant qu'il ne permettrait jamais « que leur fût fait tort ni violence aucune à leur religion », il

(1) D'Aubigné, l. XIII, c. 24. — Cf. *L'Estoile, ibid.*
(2) *Lett. miss.*
(3) *Mémoires de du Plessis-Mornay.*
(4) *L'Estoile, ibid.*

ajouta : « Priez Dieu pour moi, et aimez moi ; je vous aimerai toujours » (1).

La cérémonie de l'abjuration ressembla à une fête. Désirée en France par tous les catholiques amis de la paix, cette conversion du roi donnait enfin satisfaction à ceux, seigneurs et prélats, qui malgré la Ligue s'étaient attachés à sa cause. Vainement le légat, deux jours auparavant, avait-il déclaré nul tout ce qui se ferait à Saint-Denis et défendu à tout catholique, sous peine d'être considéré comme fauteur d'hérésie et à tout ecclésiastique, sous peine d'être excommunié et privé de ses bénéfices, d'assister à une absolution dont le pape seul devait connaître (2). Un peuple immense était accouru de Paris et des environs pour être présent à cette solennité. La vieille basilique avait été ornée de tapisseries « relevées de soie et de fil d'or », et les rues qui y conduisaient étaient jonchées de fleurs. Sur les huit heures du matin, Henri IV, escorté des princes, des officiers de la couronne, de nombre de gentilshommes et des gardes françaises, écossaises et suisses, se dirigea, tambour battant et au son des trompettes, vers l'église. Sous le grand portail se tenait l'archevêque de Bourges, qui présidait la cérémonie ; il était assis sur une chaise couverte de damas blanc, entouré du cardinal de Bourbon, de sept évêques, de plusieurs abbés, des religieux de Saint-Denis et des quatre curés de Paris. « Qui êtes-vous ? » interrogea l'archevêque. — « Je suis le roi », répondit Henri IV, mot grave et de haute portée. C'était dire qu'il était roi en vertu du droit monarchique et que de son absolution ne dépendait pas sa capacité de régner. — « Que demandez-vous ? » — « Je demande à être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. »

Ces premières paroles échangées, Henri s'agenouilla et fit à voix haute sa profession de foi. « Je proteste et je jure de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre au prix de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à la dite Eglise »; et, en même temps, il remit un écrit, signé de sa main, où était reproduit ce serment. L'archevêque lui présenta son anneau à baiser, lui donna l'absolution, puis, le relevant, le conduisit au chœur,

(1) *L'Estoile*, juillet 1593.
(2) De Thou, l. CVII.

suivi de tout le clergé. Arrivé devant le grand autel, Henri, la main sur les évangiles, répéta son serment ; après quoi, étant allé derrière l'autel, il fut entendu en confession par l'archevêque. Il revint ensuite « s'agenouiller et accotter sur un oratoire couvert de velours cramoisi semé de fleurs de lys d'or » ; et là, ayant à sa droite le même prélat et à sa gauche le cardinal de Bourbon, il écouta la messe. Par intervalles s'élevaient des cantiques d'actions de grâces. Toute l'assistance était émue ; « grands et petits pleuraient de joie », criant : *Vive le roi ! Vive le roi ! Vive le roi !* (1).

L'impression à Paris fut considérable. La grande majorité de la population fut dès lors acquise à Henri IV. « Les trois quarts des Parisiens sont pour le roi de Navarre », écrivait, le 27 juillet, l'agent florentin Jean Marino (2). Dans son abjuration l'on voyait la fin des luttes qui depuis si longtemps désolaient le royaume. On croyait d'autant plus à la paix, que la trêve générale proposée pour une durée de trois mois par Henri IV était signée le 31 juillet et criée le lendemain par toute la ville. Il est vrai que Mayenne, en signant cette trêve, n'avait pas cédé uniquement à la pression de l'opinion ; il se trouvait sans ressources suffisantes pour continuer la guerre. Comprenant que son parti faiblissait, il pensa le raffermir en se liant plus étroitement à la cour de Rome. Le jour où était publiée la trêve, il faisait voter par les Etats, malgré l'opposition d'un certain nombre de députés, la réception du concile de Trente, que, dès l'ouverture des Etats, avait réclamée le cardinal de Plaisance (3). En outre, le 8 août, comme la plupart des députés demandaient à regagner leurs provinces, il leur fit jurer « de ne jamais consentir » à quoi que ce fût « au préjudice de la religion », d'obéir aux décrets du pape et du Saint-Siège « sans jamais s'en départir », et de se retrouver à Paris vers la fin d'octobre, à l'expiration de la trêve, pour « procéder à la conclusion entière » des affaires du royaume (4) ; serment qu'il prêta lui-même. Ce fut, en fait, la dernière séance de l'assemblée. « Nous avions espéré autre chose des Etats », écrivait alors un zélé ligueur (5).

---

(1) Pour les détails de la cérémonie, voir *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 403 et ss.
(2) LÉPINOIS, *La Ligue et les Papes*, p. 601, note.
(3) Le 8 août fut publiée une Déclaration à ce sujet.
(4) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 431.
(5) LÉPINOIS, *ibid.*, p. 600.

Cette trêve, par cela même qu'elle paraissait devoir conduire à la paix, irrita les ministres espagnols. Sommé par Taxis d'expliquer dans quel but il l'avait acceptée, Mayenne affirma qu'il ne l'avait conclue que pour gagner du temps et qu'il ne se résignerait à la paix que s'il ne recevait pas de secours de l'Espagne ou si le pape réhabilitait le roi de Navarre (1). Les ardents de l'Union n'étaient pas moins excités contre Mayenne. Un prédicateur ne craignit pas de dire publiquement qu'il trompait les catholiques et que ce n'était qu'un ambitieux qui se dissimulait sous le manteau de la religion. Mais c'était surtout contre le roi de Navarre que fulminaient les prêcheurs de la Ligue. Sentant quel coup sa conversion portait au parti, ils déployèrent tous leurs efforts pour en détruire l'impression dans les esprits. Ils disaient que cette conversion était feinte, que « la cérémonie qu'on y avait observée était une farce et une batellerie ; » que le Béarnais ne s'était hâté de se faire catholique que pour empêcher l'élection du duc de Guise, mais « qu'il ne lui servirait de rien d'avoir tourné sa robe » (2). Le curé Boucher, à l'instigation du légat, prêcha, durant neuf jours de suite, du 1er août au 9 août, en l'église Saint-Merri, sur « la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution » du Béarnais (3).

Egarés par la passion, certains de ces prédicateurs allèrent jusqu'à faire appel à un nouveau Jacques Clément. « Nous avons été déjà délivrés une fois par les mains d'un pauvre petit innocent, s'écriait l'un d'eux ; j'espère, si nous nous en montrons dignes, que Dieu nous délivrera une seconde fois par les mains de quelque autre honnête homme. » Un religieux, prêchant le 15 août en l'église Saint-André, disait « que le mois d'août n'était pas passé et qu'on espérait que dans ce temps-là il viendrait quelque coup du ciel » (4). Ces excitations criminelles ne produisirent que trop leur effet. Un nommé Pierre Barrière, ancien batelier d'Orléans dont les guerres civiles avaient fait un soldat, rouvrit la série des régicides. Parti de Lyon avec

---

(1) Lettre du cardinal de Plaisance au nonce d'Espagne, 13 août 1593. *Nég. avec la Toscane*, t. V, p. 164. Mayenne envoya même vers Philippe II pour lui faire savoir comment il avait été amené à conclure la trêve et l'assurer de nouveau « de sa très humble dévotion à son service ». 6 septembre 1593. CROZE, *Append.*

(2) *L'Estoile*, juillet 1593.

(3) Ces sermons furent imprimés et parurent le 1er mars 1594. DE THOU, l. CVII.

(4) *L'Estoile*, juillet-août 1593.

l'intention de tuer le roi, après y avoir consulté des prêtres et des moines, dont l'un tout au moins refusa d'être complice, il se rendit à Paris. Un curé ligueur leva les scrupules qu'il pouvait garder encore, et le recteur du collège des Jésuites lui donna sa bénédiction. Mais le roi avait été prévenu. Arrêté le 27 août aux portes de Melun, l'assassin fut jugé et condamné au supplice des parricides. Comme il avait manifesté du repentir, on adoucit son supplice. Non seulement Henri IV approuva l'adoucissement apporté à l'exécution ; il déclara que, si on lui eût amené le criminel touché de repentir, il lui aurait fait grâce (1).

Dès que parvinrent à Rome les premiers bruits de l'abjuration du roi, Clément VIII manifesta « un grand contentement » (2). Ce ne fut pas toutefois sans faire des restrictions. Qui l'assurait que cette conversion fut sincère ? L'ambassadeur d'Espagne à Rome et, avec lui, les agents de la Ligue ne se faisaient faute de dire qu'il ne fallait y voir qu'un mensonge. Dans des lettres venues de Paris, on tenait un langage semblable. « La comédie de la conversion est jouée, écrivait-on (3). A supposer même qu'elle fût sincère, le pape pouvait-il admettre une absolution donnée en dehors du Saint-Siège ? L'archevêque de Lyon maintenait qu'on ne pouvait considérer le roi de Navarre comme catholique, tant qu'il ne serait pas reconnu tel par le Saint Père. C'était en effet la grave question qui se posait. L'archevêque de Bourges, en déclarant le roi absous, avait réservé l'autorité apostolique (4). Les prélats et les autres ecclésiastiques, y compris le cardinal de Bourbon, qui avaient participé à l'acte de Saint-Denis, crurent devoir écrire au pape que sous peu ils enverraient l'un d'eux exposer les raisons de leur conduite et, jusque là, ils le suppliaient d'être persuadé qu'il n'y avait eu de leur part « ni témérité, ni présomption, non plus qu'usurpation d'autorité » (5).

Henri IV s'était empressé de notifier à Clément VIII, par une lettre autographe, son « incorporation » à l'Eglise. Dans cette lettre, que son maître d'hôtel, La Clielle, fut chargé de porter à Rome, il protestait de son ferme dessein d'y persévérer

(1) De Thou, *ibid.* — *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 450 et ss.
(2) *Nég. avec la Toscane*, t. V, p. 161.
(3) Lépinois, p. 604.
(4) Il avait dit : *Te, salva sanctæ sedis apostolicæ auctoritate, a crimine hæresis et apostasiæ absolvo. Lettre du Cardinal d'Ossat.* t. I, p. 248.
(5) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 250.

toute sa vie et de rendre au pape et au Saint-Siège, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, respect et obéissance. « M'assurant que Votre Sainteté ressentira la joie de cette sainte action, j'ai bien voulu, attendant que sur ce je lui rende plus ample devoir par une ambassade solennelle, lui donner, par ce peu de lignes de ma main, ce premier témoignage de ma dévotion filiale » (1). Mais il n'était pas aussi convaincu qu'il le voulait paraître des bonnes dispositions du pape. D'après ses ordres, La Clielle devait passer par Florence et prier le grand duc « d'employer tout son crédit à la cour pontificale pour y faciliter les affaires de Sa Majesté » (2).

Le duc de Nevers fut désigné comme chef de la grande ambassade. A la fin d'août, Henri IV, par une nouvelle lettre au pape, lui fit savoir qu'avec le duc de Nevers, chargé de rendre en son nom les devoirs à Sa Sainteté, il déléguait l'évêque du Mans, le doyen de Notre-Dame de Paris, et le docteur Gobelin, religieux et commandeur en l'abbaye de Saint-Denis, qui devaient l'instruire plus amplement « des formes et solennités observées » dans l'acte d'abjuration. En même temps, il écrivit à l'abbé d'Ossat et à l'auditeur de rote, Séraphin, « lequel était toujours resté affectionné à cette couronne », les priant d'assister le duc de Nevers de leurs conseils. Il écrivit également à plusieurs membres du sacré collège et les assura de son intention « de rétablir une bonne et durable réconciliation entre le Saint-Siège et le royaume. » Il manda en outre au cardinal de Gondi de se joindre à l'ambassade, quand elle traverserait l'Italie, ne doutant pas que cette fois « il n'eût l'accès libre à Rome » (3). Déjà il avait enjoint à Pisani, en lui annonçant l'envoi prochain de cette députation, de s'apprêter à aller prendre auprès du Saint-Siège son poste d'ambassadeur résident.

Toutes ces lettres furent emportés par le duc de Nevers, pour être remises par ses soins à leurs destinataires. Jamais ambassadeur ne fut muni d'autant de recommandations en vue d'aider au succès de sa mission. Cela seul indiquait les appréhensions ou tout au moins les doutes qu'avait Henri IV sur les sentiments du pontife. Ces appréhensions étaient encore plus

(1) 9 août 1593, *Lett. miss.*

(2) Voir dans les *Lettres du Cardinal d'Ossat*, t. I, p. 252-255, le texte des instructions données à La Clielle.

(3) Voir ces lettres dans les *Lett. miss.*, fin août 1593.

visibles dans les instructions données à l'évêque du Mans. Ce prélat et les deux ecclésiastiques qui lui étaient adjoints devaient représenter au pape que les guerres seules avaient retardé la conversion du roi. Il avait pu enfin se faire instruire, comme il l'avait toujours désiré, et s'était pénétré des vérités de la religion catholique. Les évêques auxquels il s'était adressé avaient résolu, pour des motifs graves, de lui donner l'absolution « sans la renvoyer à sa Sainteté, ni attendre son mandement, réservant néanmoins son autorité ». L'une des principales causes pour lesquelles on n'avait pas attendu « le bon plaisir de Sa Sainteté » était que les Espagnols, prétextant « le défaut de conversion » de ce prince, pressaient l'élection d'un roi, ce qui eût conduit le royaume à sa ruine et provoqué dans l'Eglise un schisme des plus dangereux. Après avoir donné ces éclaircissements, « les dits prélat et ecclésiastiques » devaient demander au pape de vouloir bien confirmer l'absolution du roi, le suppliant de croire « que ce qui avait été fait ne l'avait été par entreprise ou par oubliance ou mépris de son autorité » (1). En somme, ce n'étaient pas uniquement des explications, mais aussi des excuses qu'ils étaient chargés de présenter au chef de l'Eglise.

La Clielle, dont le départ précéda de plusieurs semaines celui de la grande ambassade, arriva à Rome le 11 septembre. Avec la lettre autographe du roi, il en apportait une autre du duc de Nevers, dans laquelle ce seigneur, se félicitant de la mission qu'il était appelé à remplir, exprimait sa confiance dans l'accueil que le pape ferait à sa démarche (2). On ne possède que peu de renseignements, sur la réception de La Clielle par Clément VIII. Ce qui est certain, c'est qu'il n'eut qu'une seule audience, qu'elle lui fut ménagée, non sans difficulté, par Séraphin et l'abbé d'Ossat, que le pape, après avoir pris connaissance des deux lettres, se plaignit d'avoir été trompé, ne croyant pas, disait-il, recevoir l'agent d'un hérétique relaps et excommunié, et que La Clielle se retira sans avoir obtenu aucune réponse favorable ni pour le roi, ni pour le duc de Nevers. Deux entretiens qu'il eut ensuite avec le cardinal Toleto, à qui on l'adressa, lui confirmèrent les mauvaises dispositions du pontife,

(1) *Revue rétrosp.*, t. XVI, p. 33 et ss.

(2) La lettre est du 15 août 1593. Lépinois, p. 603.

et, le 26 septembre, n'ayant eu que quelques mots d'espoir par l'abbé d'Ossat, il quitta Rome pour revenir en France (1).

Le duc de Nevers s'était, de son côté, mis en route avec l'évêque du Mans et les deux autres prélats et s'était dirigé vers la Suisse pour passer de là en Italie. Sa suite était pompeuse : une vraie suite de prince. Arrivé le 14 octobre à Poschiano, sur le territoire des Grisons, il vit venir à lui le jésuite Possevin, chargé de l'avertir de la part de Sa Sainteté qu'elle ne pouvait le recevoir comme ambassadeur d'un roi qu'elle n'avait pas reconnu, mais qu'elle le recevrait volontiers comme personne privée. L'étonnement que lui causa cette communication se changea en inquiétude, lorsque, entré en Italie, il rencontra à Desenzano La Clielle qui lui apprit sa négociation malheureuse. Il ne laissa pas, après s'être arrêté quelque temps à Mantoue, de poursuivre sa route. Une lettre d'un cardinal, neveu de Clément VIII, ajouta encore à son anxiété, en lui signifiant, par ordre du pape, qu'il devait se présenter à Rome peu accompagné, n'y rester que dix jours et n'avoir aucun rapport avec les cardinaux. Froissé autant qu'alarmé de semblables conditions, il fut sur le point de rebrousser chemin. Il continua néanmoins, et, le 21 novembre, vers le soir, avec un faible cortège, il pénétrait dans Rome par la porte *Angelica* et non par celle *Del Popolo*, porte d'entrée des ambassadeurs (2). Admis le soir même à baiser les pieds du pape, il sollicita la permission, sans pouvoir l'obtenir, de séjourner plus de dix jours à Rome et de visiter les cardinaux pour lesquels il avait des lettres. Il demanda aussi qu'il lui fût accordé de parler des affaires de France devant l'ambassadeur d'Espagne et les délégués de la Ligue qui se trouvaient a Rome, voulant leur faire avouer, en présence de Sa Sainteté, combien impudemment ils en avaient imposé à elle et à ses prédécesseurs au sujet des troubles du royaume. Cette faveur lui fut également refusée par le pontife, qui promit toutefois de l'écouter en des audiences particulières. Deux jours après, le duc eut sa première audience. Il s'étendit longuement sur la situation de la France. Il montra Henri IV ayant pour lui la noblesse, presque tous les Parlements et déjà maître des deux

(1) Voir un *Mémoire*, un peu suspect, de La Clielle au duc de Nevers (*Bibl. nat.*, fonds Brienne, 137, f° 116). Voir aussi Davila, *Guerres civiles*, l. XIV, dont le récit paraît mériter plus de confiance.

(2) Palma-Cayet, t. II, p. 251 et ss.. — Jean de Vivonne, p. 341.

tiers du royaume ; il parla des intrigues des chefs de la Ligue obéissant uniquement à des vues ambitieuses, des prétentions du roi d'Espagne qui voulait s'asservir la France, de la conduite du légat qui, au lieu de travailler à la paix, ne cherchait qu'à fomenter la discorde, des soi-disant Etats généraux qui, au mépris des lois du royaume et sans mandat valable, s'étaient rassemblés pour élire un roi. Il déclara enfin que les catholiques royaux, obligés par leur serment de soutenir le roi, le soutiendraient d'autant plus qu'il s'était fait catholique ; à quoi le pape répliqua qu'il ne croyait pas ce prince « bien converti » et qu'il tenait les catholiques de son parti « pour désobéissants et déserteurs de la religion. »

Bien qu'on lui déniât la qualité d'ambassadeur, le duc, à une seconde audience, présenta ses lettres de créance. Venu, disait-il, « au nom du roi son maître » prêter obédience à Sa Sainteté, il sollicita pour lui la bénédiction apostolique. Il demanda en outre l'autorisation d'amener les trois prélats chargés d'instruire Sa Sainteté de tout ce qui s'était passé lors de l'abjuration du roi. Sur le premier point, le pape garda le silence, et, sur le second, il se contenta de répondre « qu'il aviserait. » Au bout de trois jours, il fit dire au duc que, tout en n'ayant rien à « traiter » avec lui, il consentait à l'écouter de nouveau, mais qu'il ne recevrait pas les prélats avant qu'ils ne se fussent présentés devant le chef de l'inquisition pour rendre compte de leur conduite. Dès lors Nevers ne douta plus que la résolution de Clément VIII fût de refuser sa bénédiction au roi. A une troisième audience, qui eut lieu le 5 décembre, il s'efforça de le fléchir par ses prières ; il se jeta aux pieds du pontife et le supplia, au nom de Jésus-Christ et en considération des maux que son refus allait de nouveau attirer sur la France, d'accorder au roi la grâce qu'il sollicitait.

Ce fut en vain. Le délai de dix jours étant expiré sans qu'on lui réitérât l'ordre de quitter Rome, il gardait néanmoins un reste d'espoir. Il fut vite désabusé. Le 20 décembre, Clément VIII, parlant en consistoire des démarches du duc de Nevers et de son insistance pour obtenir l'absolution du roi, exposa les raisons pour lesquelles il ne pouvait l'accorder. Ce prince, dit-il, depuis qu'il a été déclaré par le Saint-Siège hérétique, relaps et incapable de régner, non seulement a persisté dans ses erreurs ; il a entrepris de s'emparer du royaume par

les armes, versé dans des guerres le sang des catholiques, mis à mort des prêtres et des religieux ; et à quelles pénitences s'est-il soumis en expiation de ces crimes ? Si, dans ces conditions, nous lui accordions l'absolution, quel est le prince hérétique qui ne pût se prétendre absous, à son exemple, par l'audition d'une seule messe et s'en prévaloir pour usurper un royaume ou un empire ? Et, d'un autre côté si ce prince revenait à son vomissement, comme il l'a déjà fait, quels maux n'en résulteraient-ils pas pour la foi et pour la chrétienté, et comment pourrions-nous les conjurer ? (1).

Le 2 janvier, le duc de Nevers alla enfin prendre congé du pape. Il renouvela inutilement ses précédentes supplications ; et comme il demandait ce que devait faire le roi pour prouver la sincérité de son retour à l'Eglise, le pape se contenta de répondre que ce prince avait auprès de lui assez de théologiens capables de l'en instruire (2). Douze jours après, le duc, aussi mécontent qu'affligé de l'insuccès de sa mission, sortit de Rome avec les trois prélats qui l'avaient accompagné et, avant de reprendre le chemin de la France, s'arrêta à Florence et à Venise, où lui étaient réservés les plus grands honneurs, rendus cette fois à l'ambassadeur du roi de France. Ni le cardinal de Gondi, ni le marquis de Pisani ne l'avaient suivi à Rome. Pendant tout le temps que le duc y était resté, Gondi s'était tenu à Recanati, près Lorette. Quant à Pisani, sans attendre jusque là, il avait gagné le nord de l'Italie pour retourner en France. En réalité, Clément VIII, tout en se montrant inflexible, n'avait pas dit son dernier mot. Ainsi que le faisait remarquer l'abbé d'Ossat, à aucun moment il n'avait fait entendre au duc de Nevers « que jamais il n'admettrait le roi. » Lorsque le duc était venu prendre congé, comme s'il n'eût pas voulu le laisser partir découragé, il l'avait assuré « qu'il n'oublierait pas de faire tous bons offices pour remédier aux affaires de France (3), ajoutant que, « si le duc lui écrivait, il l'aurait agréable et ferait réponse.» Il y a plus ; aussitôt après le départ de Nevers, il avait appelé à Rome le cardinal de Gondi « pour ne rompre point et tenir ce filet attaché » (4).

---

(1) Voir le texte de ce discours dans *Nég. avec la Toscane*, t. V, p. 180-2.
(2) Jean DE VIVONNE, p. 341.
(3) PALMA-CAYET, t. III, p. 316.
(4) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 297.

IV

Pendant qu'à Rome les choses se présentaient d'une manière si peu favorable pour Henri IV, il n'en était pas de même en France. Sur la demande du duc de Mayenne, le roi avait prolongé de deux mois la trève générale qui expirait à la fin d'octobre 1593, et, le 4 novembre, alors que le duc de Nevers ne faisait que d'entrer en Italie, cette prolongation avait été criée dans Paris. Henri IV l'avait accordée parce que, « reconnaissant quelque inclination à ses sujets rebelles de se réduire sous son obéissance », il croyait par là « les mieux disposer à une bonne réconciliation » (1). Depuis son abjuration, le mouvement des esprits allait de plus en plus vers lui. Dans une sorte de manifeste non signé et dont l'auteur était sans nul doute un politique, manifeste adressé aux Parisiens et qui fut affiché sur les murs de la capitale, on disait qu'avant la conversion du roi, les catholiques avaient pu justement s'armer contre lui ; mais que, depuis qu'il avait embrassé la religion de ses prédécesseurs, on ne saurait l'empêcher de régner, admis ou non par le pape. « Si le pape le reçoit, qui le refusera ? Et si le pape ne l'admet pas, qui pourra empêcher que, persévérant en la religion, il ne soit reconnu, obéi », et que sa force ne s'accroisse de jour en jour ? « Vous vous dites Français et catholiques ; montrez par effet que vous l'êtes. Votre ville est la capitale et l'exemple du royaume. Unissez-vous tous ensemble, et reconnaissez celui qui vous est donné de Dieu pour roi » (2). Ce mois même, on avait commencé à vendre par les rues des portraits de ce prince, et, dans le peuple, on disait couramment, en parlant de lui : *le roi* (3).

Les politiques montraient alors autant de confiance que les ligueurs montraient d'anxiété et de colère. Dans cet état de l'opinion, l'on conçoit combien impatiemment étaient attendues les nouvelles de Rome. Les bruits les plus contradictoires s'étaient d'abord répandus touchant la mission du duc de Nevers. D'après les uns, le duc avait été accueilli à Rome avec un tel empressement, qu'il espérait revenir « faire sa fête de Noël » à Paris ; d'après les autres, le pape lui avait défendu, comme jadis

(1) 5 nov. 1593. *Lett. miss.*
(2) Capefigue, *La Réforme et la Ligue*, t. VI, p. 403, 404.
(3) *L'Estoile*, nov.-déc. 1593.

au marquis de Pisani, d'entrer sur les terres ecclésiastiques. Dans les derniers jours de novembre, le cardinal de Plaisance fut informé que Clément VIII n'avait pas voulu recevoir le duc de Nevers en qualité d'ambassadeur. Concluant de là que le pape était résolu à ne pas reconnaître le Béarnais, il avait aussitôt communiqué cette information aux curés de Paris, avec ordre de s'en servir en leurs prédications. La plupart refusèrent de se conformer à cet ordre, et le légat ne fut obéi que de quelques fanatiques, qui en prirent occasion pour redoubler d'outrages contre le roi. Un contemporain, assistant, le 9 décembre, à l'un de ces sermons, disait « n'avoir jamais entendu crocheteur débagouler de telles injures » (1). A ces prédications s'ajoutèrent des écrits, tels que le *Banquet du comte d'Arète*, libelle des plus véhéments, attribué à l'avocat général Louis d'Orléans, et dont la grossièreté dépassait encore la violence. On imprima les sermons que le curé Boucher avait, du 1er au 9 août, prononcés dans l'église Saint-Merri sur la sainte conversion du roi. Par ses prêcheurs, par ses libellistes, la Ligue, comme si elle eût senti sa fin approcher, « débanda tous ses arcs ».

Tout indiquait en effet qu'elle allait à sa ruine. Dès novembre, Vitry, gouverneur de Meaux et l'un des conseillers les plus écoutés de Mayenne, l'étant venu trouver à Paris, l'avait averti « qu'il voulait quitter le parti de la Ligue et qu'étant le roi catholique, il ne pouvait être autre que son serviteur » (2). A Lyon, une insurrection avait éclaté contre le duc de Nemours, qui fût pris et emprisonné au château de Pierre-Encize, et, bien que cette insurrection n'eût d'abord été provoquée que par les excès de pouvoir et la tyrannie du gouverneur, des signes non équivoques attestaient, dans la population, un commencement de retour vers le roi (3). A Paris, Mayenne était lui-même attaqué ouvertement par les ligueurs, qui l'accusaient « de prêter l'oreille et l'épaule » aux politiques. Ces attaques furent particulièrement vives dans un livre « sorti de la boutique des Seize » et intitulé *Dialogue du maheustre et du manant*.

---

(1) *L'Estoile*, décembre 1593.

(2) Palma-Cayet, t. III, p. 275.

(3) Henri IV, écrivant le 10 décembre aux habitants de Lyon, les félicitait « de la démonstration qu'ils avaient faite de reconnaître leur devoir envers lui » et les exhortait à en hâter les effets. *Lett. miss.*

Les Seize y rappelaient leurs vœux, leurs espoirs, toujours subordonnés au respect de l'honneur de Dieu et de son Eglise. Peu leur importait, disaient-ils, qu'on leur eût donné un roi français, lorrain, espagnol ou allemand, pourvu qu'il fût catholique et rempli de piété. « Ils affectaient, non la nation, mais la religion », et ils imputaient l'échec de leurs entreprises aux chefs de l'Union et surtout au duc de Mayenne, qui, n'ayant eu souci que de sa propre fortune, avait enchaîné les dévouements et arrêté les vengeances des serviteurs de Dieu (1). De la part des hommes qui s'étaient montrés les plus zélés pour la Ligue, c'était comme l'aveu public de son déclin. En même temps, circulaient les feuilles manuscrites d'un autre livre qu'on n'imprima que l'année suivante, la *Satire Ménippée*, le pamphlet des des pamphlets, sanglante parodie des Etats de la Ligue, et qui fut encore un coup porté au parti. Très peu de députés, malgré le serment prêté par eux le 8 août, étaient revenus à Paris, et il ne s'était trouvé autour de Mayenne qu'une ombre d'assemblée, qui, dans le cours de décembre, se dissipa d'elle-même. Selon les prévisions de l'abbé d'Ossat, ces prétendus Etats « s'en étaient allés en fumée ».

Faiblement soutenu désormais, sinon abandonné par son parti, Mayenne croyait du moins pouvoir compter sur l'appui de Rome et de l'Espagne (2). A ce moment, on ne connaissait pas encore à Paris la réponse définitive du pape aux démarches du duc de Nevers. Sous prétexte d'attendre cette réponse, Mayenne demanda une nouvelle prolongation de la trêve.

Au fond, il ne voulait que gagner du temps jusqu'à ce que fussent prêtes les forces assemblées alors par les Espagnols sur la frontière et dont il se promettait le secours. Henri IV, instruit de ces préparatifs, refusa une seconde prolongation et, dans une Déclaration du 27 décembre, notifia les motifs de son refus. Pendant plus de cinq mois que la trêve avait duré, ses ennemis n'avaient cessé de « pratiquer » contre lui « tant dedans que dehors le royaume » et, au lieu de s'en servir pour négocier la paix, « ils ne s'en étaient servis que pour s'apprêter à une nouvelle guerre ». Il protestait devant Dieu que, désireux du soulagement de ses sujets, il ne rompait cette trêve qu'à son

(1) Ce livre est mentionné par *L'Estoile* en décembre comme nouvellement paru.

(2) De Thou, l. CVIII.

extrême regret, et il exhortait les rebelles à se remettre, dans le délai d'un mois sous son obéissance, leur assurant, dans ce cas, avec le pardon des choses passées, la conservation de leurs biens, offices et dignités, et les menaçant, dans le cas contraire, de les traiter comme criminels de lèse-majesté (1).

Ce ne fut pas sans émoi qu'à Paris et dans le reste du royaume on apprit la réouverture des hostilités. Villeroy, de Pontoise où il s'était retiré, écrivit à Mayenne, le pressant de conclure une paix que, disait-il, réclamait toute la France. « Vous avez perdu la confiance du peuple qui était le principal appui de votre autorité ». Croyez que vos armes, jointes à celles des étrangers seront impuissantes « à remédier au désespoir public qui naîtra du renouvellement de la guerre ». Dieu veuille que vous ne vous en aperceviez pas trop tard « pour son service et pour le vôtre » (2). Mais l'ambitieux Mayenne était déterminé à tenter la fortune jusqu'au bout. Villeroy, voyant ses représentations inutiles, négocia une trêve particulière pour la ville où il avait élu asile et ne tarda pas lui-même à se déclarer ouvertement en faveur du roi, qui depuis lui rendit son ancien office de secrétaire d'Etat.

Cette perspective d'une nouvelle guerre, alors que, d'un vœu presque unanime, les populations aspiraient à la paix, eut pour effet d'amener des défections dans le parti de la Ligue. Quelques jours avant que fût publiée la Déclaration du roi, mais quand déjà était notoire la rupture de la trêve, Vitry exécutait la résolution dont il avait averti le duc de Mayenne et se ralliait à Henri IV. Les habitants de Meaux imitèrent leur gouverneur et envoyèrent jurer fidélité au roi, qui, par un édit, leur promit l'oubli du passé, leur assura le maintien de leurs privilèges, les déchargea de certains impôts et interdit dans leur ville l'exercice du culte réformé (3). Pour expliquer leur défection, ils écrivirent aux Parisiens que, « depuis qu'il avait plu à Dieu de faire descendre son Saint-Esprit sur le petit-fils de saint Louis », ils estimaient hors de toute justice de prendre les armes contre lui et qu'ils n'entendaient pas devenir les

(1) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 1 et ss.

(2) 2 janvier 1594, PALMA-CAYET, t. III, p. 293-5.

(3) DE THOU, l. CVIII. Cette interdiction du culte réformé n'était que la confirmation de l'état de choses existant, ce culte n'étant pas alors pratiqué dans la ville de Meaux. La même remarque s'applique aux autres villes de l'Union pour lesquelles des édits devaient également stipuler cette interdiction.

« esclaves » des Espagnols (1). Vitry, de son côté, adressa à la noblesse française un manifeste, dans lequel il déclarait que, le roi s'étant converti à la religion catholique, « il n'y avait plus de cause légitime pour lui faire la guerre et que, si l'on y rentrait, elle ne se pourrait plus qualifier guerre de religion, mais d'Etat, d'ambition et d'usurpation » (2).

Cette soumission spontanée du gouverneur et des habitants de Meaux eut un grand retentissement. « Ils ont montré le chemin aux autres », écrivait Henri IV (3). C'était ce que craignaient les ligueurs. Déjà le bruit courait que plusieurs villes se disposaient à suivre l'exemple de Meaux. Dans Paris même, des « menées d'importance » se pratiquaient en faveur du roi. Tout y était en tumulte. Tandis que les politiques, ne cachant pas leur satisfaction, allaient par les rues « tête levée », les ligueurs, déçus et irrités, s'indignaient que « les gens de justice » ne fissent pas le procès à Vitry qu'ils traitaient de « traître » et « misérable ». Ceux des prédicateurs qui tenaient encore pour la Ligue poussaient le peuple à la révolte, s'écriaient que la religion était ruinée, que toutes les villes de l'Union étaient vendues, et que, si l'on ne se débarrassait pas des traîtres, on verrait sous peu l'ennemi au sein de la capitale (4).

Ce fut au milieu de cette agitation que s'ouvrit l'année 1594. Le légat, le cardinal de Pellevé et les ministres espagnols, craignant, eux aussi, quelque coup dans Paris, pressèrent Mayenne d'expulser de la ville, avec ceux des membres du Parlement suspects de favoriser le roi, un certain nombre de politiques dont ils lui remirent la liste. Mayenne, selon sa coutume de tenir la balance entre les partis, refusa de chasser tous les politiques qui lui étaient désignés et n'envoya qu'à quelques-uns des plus compromis l'ordre de quitter Paris (5). A l'égard du Parlement, comme il jugeait dangereux de se l'aliéner, il alla lui-même rassurer les magistrats, leur disant qu'il les honorait trop pour jamais rien faire à leur préjudice (6).

---

(1) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 20 et ss.
(2) 12 janvier 1594. *Ibid.*, p. 15 et ss.
(3) 27 déc. 1593. *Lett. miss.*
(4) *L'Estoile*, fin décembre 1593 et commencement de janvier 1594.
(5) Palma-Cayet, t. II, p. 280.
(6) *L'Estoile*, janvier 1594.

Il consentit toutefois, sur les instances du duc de Feria, à introduire dans Paris quelques compagnies d'Espagnols, de Wallons et d'Italiens, pour renforcer les soldats étrangers qui y tenaient déjà garnison.

Il fit une autre concession. Le gouverneur de Paris, Belin, s'était dit partisan de la paix et avait déclaré « qu'il ne serait jamais espagnol, qu'il était et serait toujours bon français ». Ce fut assez pour le rendre suspect. Le légat et les ministres d'Espagne demandèrent ou plutôt exigèrent qu'il fût remplacé dans sa charge par le comte de Brissac, que son rôle à la journée des Barricades leur faisait regarder comme un homme sûr et que Mayenne avait nommé maréchal de France. Le Parlement, par un arrêt du 14 janvier, protesta contre cette exigence des Espagnols ; il protesta de même contre l'introduction de nouvelles troupes étrangères et ordonna des remontrances. Le président Le Maistre eut, à cette occasion, une entrevue avec Mayenne ; et comme il lui parlait de la misère du peuple et de la nécessité de la paix, le duc répondit que lui non plus n'était pas espagnol, mais que son premier devoir était de sauvegarder la religion et qu'il ne reconnaîtrait le roi de Navarre qu'absous par le pape (1). A vrai dire, ce qui lui importait, c'était de conserver le pouvoir. C'était si bien sa pensée, que, ce même mois, il fit fabriquer à Paris, pour la nouvelle année, des jetons d'argent « où était gravé son portrait, tenant l'épée à la main, avec cette inscription : *Carolo lothareno clavum regni tenente* » (2).

Malgré les protestations du Parlement, les troupes étrangères restèrent dans Paris et Belin dut se démettre de sa charge. Le 17 janvier, il sortit de Paris et alla trouver le roi dont il se reconnut le sujet. Huit jours après, le comte de Brissac prêtait serment à la cour comme gouverneur de Paris (3). On savait alors, par des lettres de Rome, que Clément VIII avait refusé au duc de Nevers l'absolution du roi. Mayenne se flatta que ce refus, en influant sur les dispositions des catholiques, profiterait à ses intérêts. Mais rien ne pouvait plus arrêter le mou-

(1) PALMA-CAYET, t. III, p. 296. — *L'Estoile*, ibid.

(2) *L'Estoile*, janvier 1594.

(3) « On peut être assuré sur Paris, écrivait l'ambassadeur Diego d'Ibarra, depuis que j'ai fait... remplacer le gouverneur M. de Belin par M. de Brissac, gentilhomme bien catholique. » FORNERON, *Hist. de Philippe II*, t. III, p. 217.

vement d'opinion qui chaque jour davantage se portait vers le roi. Déjà, en Provence, le comte de Cars, gouverneur d'Aix, et les principaux seigneurs du pays s'étaient déclarés pour Henri IV, et le 7 janvier, le Parlement d'Aix, le reconnaissant de même comme souverain légitime, avait ordonné l'envoi de députés chargés de lui présenter des articles « concernant la sûreté de la province et la conservation de la religion catholique » (1). La ville de Pontoise, qui avait obtenu une trêve particulière, était à la veille de se soumettre. Des nouvelles non moins satisfaisantes arrivaient au roi d'autres points de la France. « J'espère que bientôt les villes d'Orléans et Bourges, qui sont des meilleures de mon royaume, se réduiront en mon obéissance, écrivait-il le 22 janvier ; je suis aussi en quelque bonne espérance de Lyon » (2).

Son espoir était fondé. Dans les premiers jours de février, La Châtre, gouverneur d'Orléans et de Bourges envoyait négocier, en son nom, un accord avec le roi. Dans le même moment, le 7, éclatait à Lyon une nouvelle insurrection, dirigée cette fois contre la Ligue, et contre l'Espagne, aux cris de *Vive la liberté française !* remplacés le lendemain par ceux de *Vive le roi !* Les insurgés s'emparèrent de l'arsenal, arrêtèrent, avec plusieurs échevins, tous ceux « qu'on savait opiniâtres du parti de l'Union », brûlèrent les armoiries d'Espagne, de Savoie, de Nemours, auxquelles ils substituèrent les armoiries de Henri IV, « mises et élevées en triomphe partout » ; et d'Ornano, lieutenant général du roi en Dauphiné, à qui ils ouvrirent les portes, entra dans la ville aux applaudissements des habitants (3). Ce fut le 13 février, à Melun, que Henri IV reçut, par des lettres de d'Ornano, la nouvelle de l'évènement. Il le notifia aussitôt de tous côtés par une circulaire expédiée dans les provinces, ordonnant des *Te Deum* et des feux de joie. Trois jours après, le 16, Orléans faisait sa soumission, et La Châtre annonçait au roi comme certaine celle de Bourges et du Berry (4). Les adhésions lui apportaient déjà une telle force, que Taxis, écrivant le 25 février à Philippe II, pouvait dire : « avec ce qu'il possédait auparavant, le voilà un puissant roi de France » (5).

(1) De Thou, l. CVIII.
(2) *Lett. miss.*
(3) Palma-Cayet, t. III, p. 298.
(4) *Lett. miss.* 13 et 20 février 1594.
(5) Fourneron. *Hist. de Philippe II*, t. IV, p. 214.

On conçoit l'indignation, les colères que provoquaient chez les ligueurs ces défections successives. Les prédicateurs criaient de nouveau à la trahison, ne cessaient de répéter que tout était perdu. Le légat, le duc de Feria obsédaient Mayenne de leurs instances pour qu'il débarrassât Paris de tous les politiques et, le trouvant trop modéré, étaient prêts à l'accuser de pactiser avec l'ennemi (1). Un fait d'une grande importance, en donnant une nouvelle force à la cause du roi, allait encore augmenter ces colères. Des lettres de Henri IV témoignent qu'il avait eu d'abord l'intention de se faire sacrer et couronner à Saint-Denis aussitôt après l'abjuration (2). Par déférence pour le pape, il avait différé l'exécution de son dessein. Clément VIII ayant refusé de l'absoudre, il ne voulut pas attendre davantage pour imprimer à sa royauté la consécration suprême. La cérémonie ne pouvait être célébrée à Reims, qui était aux mains des ligueurs. Mais d'anciens précédents qu'on trouva dans les annales de la monarchie autorisaient Henri IV à la célébrer dans une autre ville. Il choisit Chartres, lieu de fréquents pélerinages et considérée comme l'une des métropoles religieuses du royaume.

Le 27 février était le jour fixé pour la cérémonie. Elle se fit avec tout l'appareil usité dans le sacre des rois de France. A défaut de la sainte-ampoule gardée en l'église Saint-Rémy, on avait apporté à Chartres une huile sainte conservée en l'abbaye de Marmoutiers. Le jour venu, les rues de la ville, l'église étaient remplies de peuple. Un imposant cortège conduisit le roi à l'église. Plusieurs « grands prélats », les princes du sang, des ducs et pairs, les officiers de la couronne étaient présents, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes arrivés de tous les points de la France. L'évêque de Chartres était le prélat consécrateur. Lorsque les premières parties de la solennité eurent été accomplies, Henri IV, la main sur l'évangile, prêta le serment traditionnel, dit « le serment du royaume » ; il promit, suivant le texte qui fut placé sous ses yeux, de maintenir le peuple chrétien en paix avec l'église de Dieu, de poursuivre l'iniquité, de garder « en tous jugements » la justice et la miséricorde, de s'appliquer, « en bonne foi et selon son pouvoir,

(1) *L'Estoile*, février 1594.
(2) *Lett. miss.*, 16 juillet 1593.

à chasser des terres de sa sujétion tous les hérétiques dénoncés par l'Eglise ». Alors eut lieu le cérémonial de l'onction. Sept fois l'évêque toucha le roi avec l'huile sainte, disant à chaque fois : *Te ungo in regem.* Puis, le roi fut revêtu, selon l'usage, « de la tunique représentant le sous-diacre, de la dalmatique représentant le diacre et du manteau royal représentant la chasuble du prêtre » ; après quoi, le prélat lui mit le sceptre dans la main droite, la verge de justice dans la main gauche et la couronne sur la tête, aux cris répétés à maintes reprises par l'assistance de *Vive le roi !* et « avec une telle allégresse qu'on fut un long temps sans ouïr qu'une grande acclamation » (1).

A partir de ce moment, Henri ne fut plus seulement le roi par droit héréditaire ; il fut « l'oint du Seigneur ». Comme on pouvait s'y attendre, cette consécration religieuse lui amena de nouvelles adhésions. Dès le 2 mars, Villars-Brancas entrait en arrangement avec le roi pour Rouen et les autres villes principales de la Normandie. Ces adhésions, si spontanées qu'elles parussent, n'étaient pas toutefois données sans conditions. A chacune des villes qui revenaient à son obéissance, Henri IV dut promettre, ainsi qu'il avait fait pour Meaux, l'oubli du passé, la conservation de leurs privilèges et l'allègement des impôts. Il dut promettre en outre d'interdire dans ces villes l'exercice du culte réformé et de ne l'autoriser qu'aux lieux et dans les conditions stipulés par l'édit de pacification de 1577 que, trois ans auparavant, il avait implicitement rétabli (2). C'est dire que les catholiques de l'Union, tout en se soumettant à Henri IV, n'entendaient pas, en ce qui touchait la religion, qu'il accordât aux protestants plus que ce que leur concédait cet édit. C'est dire aussi qu'en jurant à son sacre de chasser de son royaume les hérétiques, il n'avait fait que répéter l'antique formule introduite par l'Eglise dans le serment des rois, sans qu'aux yeux des contemporains, non plus qu'aux siens, cette formule fût l'expression d'un engagement réel. Les villes de la Ligue, par cela même qu'elles acceptaient, au point de vue religieux, l'édit de 1577, ne se montraient-elles pas disposées à tolérer, dans

(1) Voir les détails dans PALMA-CAYET, t. III, p. 317-329.

(2) Voir ci-dessus l'édit enregistré le 24 juillet 1591 au Parlement de Châlons. Les *Mémoires de la Ligue* contiennent, t. VI, p. 65 et 121, les édits rendus en février et mars 1594 pour Orléans et Lyon.

une certaine mesure, la pratique de la religion réformée, et les seigneurs royalistes, lors de la conférence de Suresnes, n'avaient-ils pas déclaré qu'ils voulaient rester en bon accord avec les protestants ?

Henri IV ne dut pas se borner à ces promesses. Il lui fallut conserver dans leurs commandements les gouverneurs de villes ou de provinces et payer les dettes qu'ils disaient avoir contractées au service de la Ligue. C'est ainsi qu'il paya les dettes de Vitry et lui confirma le gouvernement de Meaux avec la survivance assurée pour son fils. Des avantages semblables furent accordés à La Châtre, et Villars-Brancas reçut, avec la confirmation de son titre d'amiral de France que lui avait conféré Mayenne, une somme de sept cent quinze mille écus. Un seul, Sesseval, gouverneur de Beauvais qui ne devait pas tarder à se rallier à Henri IV, le fit sans demander le prix de sa soumission. « Je ne veux pas, dit-il, qu'on me reproche à l'avenir d'avoir été de ceux qui ont vendu au roi son héritage » (1).

Le duc de Mayenne, jugeant qu'il n'y avait pas sûreté pour lui à rester dans Paris, où le roi gagnait de plus en plus des partisans, en sortit le 6 mars pour aller à Soissons à proximité des troupes réunies par le comte de Mansfeld. Ce départ alarma les Seize, qui, tout en comptant sur Brissac et sur la garnison espagnole, résolurent de veiller à la défense de la capitale. Ils s'alarmèrent d'autant plus que, le 10 mars, Henri IV arrivait à Saint-Denis. Afin de garder Paris d'une surprise, on enrégimenta tous les « bons catholiques ». Les portes de la ville furent « terrassées, gabionnées et condamnées », moins celles de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, dont les clefs furent confiées à des hommes éprouvés. Le clergé ligueur voulut aussi participer à la défense. Les curés de Saint-Cosme et de Saint-Jacques firent porter « par crochetées » des armes dans leurs maisons, et des moines de tous ordres prirent le corselet et la pique « pour la cause de Dieu ». Le cri *aux armes !* retentissait du haut des chaires. Le plus fanatique de ces prêcheurs, un nommé Guarinus, disait hautement que tuer le Béarnais serait une œuvre « héroïque et sainte ». Les Seize, de leur côté, tenaient des assemblées et s'y répandaient en menaces contre les politiques. En vain le Parlement, qui se rap-

(1) Palma-Cayet, t. III, p. 473.

pelait le meurtre du président Brisson, prohiba ces assemblées. Le 17 mars, devait avoir lieu une procession solennelle dans Paris. Le bruit courut que ce jour-là on devait tuer tous les politiques. Les magistrats allèrent trouver Brissac, qui les rassura, leur affirmant qu'il avait en main des forces suffisantes pour contenir les mutins.

Ce comte de Brissac, que le légat et les ministres d'Espagne avaient imposé à Mayenne comme gouverneur de Paris, et que le Parlement et les politiques avaient d'abord redouté, négociait alors en secret avec le roi pour lui livrer la ville. Son beau-frère, Saint-Luc, qui était au service de Henri IV et avec qui il eut des entrevues, sous quelque prétexte, à l'abbaye Saint-Antoine, près Paris, lui servit d'intermédiaire. A l'exemple des autres chefs de la Ligue qui avaient vendu leur soumission, il fit ses conditions. Il obtint, en dédommagement du gouvernement de Paris, deux cent mille écus payés comptant, une pension de deux cent mille livres, le gouvernement de Mantes et de Corbeil et la conservation de son titre de maréchal de France. Le traité dut être conclu vers le 17 mars ; car, à cette date, Henri IV, qui, pour éloigner les soupçons, s'était retiré à Senlis, écrivait de cette ville à Rosny : « Venez le 20 à Senlis ou le 21 à Saint-Denis pour aider à crier *Vive le roi !* dans Paris » (1).

C'était le 22 mars, au point du jour, qu'on devait ouvrir la ville au roi, qui était revenu la veille au soir à Saint-Denis, suivi de quatre à cinq mille soldats. Brissac s'était entendu avec le prévot des marchands L'Huillier et l'échevin Langlois, gagnés l'un et l'autre à la cause du roi, ainsi qu'avec les principaux politiques du Parlement et de la bourgeoisie. Si secrets qu'eussent été les préparatifs, les Espagnols et les Seize ne furent pas sans concevoir quelques soupçons. Par ordre du duc de Feria, dans la nuit du 21 au 22, des capitaines espagnols, que Brissac eut la hardiesse d'accompagner, firent la ronde le long des murailles jusqu'à deux heures du matin. Ils ne découvrirent rien de suspect. Aussitôt qu'ils se furent retirés, Brissac, avec le prévôt des marchands, alla ouvrir la porte Neuve, et Langlois celle de Saint-Denis. Ce fut par ces deux portes que, peu après quatre heures du matin, pénétrèrent les

(1) *Lett. miss.*

troupes royalistes, qui de là s'avancèrent dans l'intérieur de Paris. Le grand et le petit Chatelet furent pris sans coup férir. Vers six heures, le roi lui-même arrivait à la porte Neuve, reçu par Brissac, qu'il embrassa en le saluant du titre de maréchal de France, et par le prévot des marchands, qui lui présenta les clefs de la ville (1).

Il entra dans sa capitale sans lutte, ni effusion de sang. Il n'y eut de tués que quelques lansquenets « qui voulurent mener les mains », et deux ou trois bourgeois, au grand déplaisir du roi « qui eût désiré laisser à la postérité ce singulier témoignage qu'il avait pris Paris sans le meurtre d'un seul homme ». Le Louvre, le palais de justice et les principaux endroits de la ville furent aisément occupés. Les garnisons étrangères n'osèrent bouger. Henri IV leur fit offrir de se retirer, la vie sauve, avec armes et bagages, à la condition que le jour même elles sortiraient de la capitale. Encore peut-on dire qu'il ne prit pas Paris, mais que Paris se donna à lui. Dès qu'il s'était montré, il avait été salué par les cris de : *La paix ! Vive le roi !* S'étant acheminé vers l'église Notre-Dame pour y rendre grâces à Dieu, il fut accueilli par de telles démonstrations d'allégresse, qu'il dit : « Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé ».

Pendant qu'on chantait un *Te Deum* à Notre-Dame, le comte de Brissac et le prévôt des marchands, accompagnés de hérauts et de trompettes, allaient par les divers quartiers de la ville « annonçant à haute voix au peuple grâce et pardon » et « semant partout » des copies d'une Déclaration du roi, imprimée la veille à Saint-Denis, par laquelle était octroyée une amnistie générale et défense faite de poursuivre qui que ce fût, « même ceux qu'on appelle les Seize ». Avis fut donné au cardinal de Plaisance et aux duchesses de Nemours et de Montpensier « qu'il ne leur serait fait aucune disgrâce ». Tant de clémence toucha le cœur du peuple, et, quand Henri IV se rendit de Notre-Dame au Louvre, les rues où il passa, les fenêtres des maisons, les boutiques étaient remplies d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, poussant le même cri de *Vive le roi !* (2).

A deux heures de l'après-midi, les ministres d'Espagne,

(1) PALMA-CAYET, t. III, p. 334 et ss.
(2) PALMA-CAYET, *ibid.*

— le duc de Feria, Diego d'Ibarra et Taxis, — sortirent de Paris par la porte Saint-Denis avec les troupes espagnoles, napolitaines et wallonnes. D'une fenêtre placée au dessus de la porte, le roi les vit défiler. Le duc de Feria le salua à l'espagnole, « c'est-à-dire gravement et maigrement », salut que le roi lui rendit avec une courtoisie ironique en ôtant à moitié son chapeau. Sur l'avis de ses conseillers, il avait donné l'ordre aux ligueurs les plus violents de quitter la ville ; encore l'avait-il donné par prudence, non pas vengeance. Le curé Boucher, d'autres prédicateurs et quelques-uns des Seize n'attendirent pas cette injonction ; ils sortirent d'eux-mêmes à la suite des Espagnols. Henri IV était étonné et comme étourdi de son triomphe. « Je suis si enivré d'aise de me voir où je suis, disait-il à l'un des siens, qui lui apportait quelque renseignement, que je ne sais ce que vous me dites, ni ce que je dois vous dire » (1).

Le 26 mars, la reddition de la Bastille et de Vincennes compléta l'occupation de Paris. Le Parlement fut reconstitué, et les magistrats de Tours furent avertis de venir reprendre leurs sièges. Le 28, le roi publia une Déclaration par laquelle il prohibait, selon l'édit de pacification de 1577, tout exercice de religion autre que de la catholique dans Paris « et les dix lieues aux environs », confirmait les privilèges, franchises et immunités de la dite ville et ordonnait que la mémoire de tout ce qui s'y était passé fût « éteinte et assoupie » (2). Le lendemain, 29, avait lieu une procession générale, à laquelle le roi assistait accompagné des officiers de la couronne et des membres des cours souveraines. Enfin, le 30, le Parlement, toutes chambres réunies, annulait « tous arrêts, décrets, ordonnances et serments faits au préjudice de l'autorité royale et des lois du royaume depuis le 29 décembre 1588, révoquait les pouvoirs conférés au duc de Mayenne comme lieutenant général de l'État et couronne de France, cassait tout ce qui avait été fait dans l'assemblée tenue à Paris sous le nom d'Etats généraux, et enjoignait au duc de Mayenne et autres princes de la maison de Lorraine « et à tous autres princes, prélats, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés », sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté au premier chef, de recon-

(1) *L'Estoile*, mars 1594. Pour les détails de l'entrée du roi dans Paris, voir *Lett. miss.* des 22 et 23 mars 1594.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 80.

naître pour leur roi et souverain seigneur, Henri quatrième de nom, roi de France et de Navarre (1).

V

Le mouvement qui emportait les peuples vers Henri IV s'accrut encore depuis la réduction de Paris. De tous côtés, les soumissions se multiplièrent. Le 2 avril 1594, le recteur et nombre de docteurs et suppôts de l'Université allèrent en corps se jeter aux pieds du roi, le suppliant de les recevoir en sa grâce comme ses obéissants serviteurs et loyaux sujets » (2). Le 22, la Faculté de théologie déclara, par un acte public, que Henri IV était « légitime et vrai roi très chrétien selon les lois fondamentales du royaume ». Tous les Français, y était-il dit, lui doivent obéissance, bien que le Saint-Siège, circonvenu par « certains factieux et des partisans de l'Espagne », ne l'ait pas reconnu fils aîné de l'Eglise, « en quoi il n'a tenu ni ne tient au dit seigneur roi, qui s'en est mis en tout devoir, comme il est notoire à tout le monde de notoriété de fait » ; et, puisque nulle puissance ne vient que de Dieu, il s'ensuit que « tous ceux qui résistent à la puissance de Sa Majesté répugnent à l'ordonnance de Dieu et s'acquièrent damnation ». Cette déclaration, signée de cinquante quatre maîtres et docteurs, était datée de « l'an cinquième du règne de Henri IV roi de France et de Navarre » (3). On ne pouvait renier plus complètement tout un passé de rébellion.

Le même mouvement se produisait dans les provinces. Le 27 mars, Villars-Brancas, en vertu du traité conclu avec le roi, avait livré Rouen, le Hâvre, Harfleur, Pont-Audemer, Verneuil ; et sauf Honfleur qui suivit peu après, toute la Normandie reconnut Henri IV. Rouen et le Hâvre entraînèrent Abbeville et Montreuil. Le 4 avril, les habitants de Troyes chassaient, aux cris de *Vive le roi ! Vive la paix !* leur gouverneur, le jeune prince de Joinville, frère du duc de Guise. Auxerre, Sens, et, à proximité de la frontière, Péronne, Montdidier, Roye, se déclaraient à leur tour. « Il n'y a en ce moment aucune ville de France qui ne veuille imiter Paris », écrivait alors l'ambassa-

(1) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 95.
(2) Palma-Cayet, t. III, p. 347.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 102.

deur de Venise (1). De la fin d'avril à la mi-juin, Riom, chef-lieu de la Ligue en Auvergne, Agen, Villeneuve, Marmande, puis Sarlat, Périgueux, enfin Poitiers, qui, au milieu du Poitout royaliste ou protestant, était resté obstinément attaché à l'Union, envoyaient au roi faire acte de fidélité (2).

C'était comme une contagion d'obéissance. Aux villes et aux gouverneurs qui se soumettaient Henri IV, selon ce qu'il avait déjà fait, accordait des avantages qui assuraient leur soumission. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des résistances. Dans le Nord, Mayenne se maintenait à Laon, à Soissons, à Noyon. Le duc d'Aumale conservait Beauvais, Ham et Amiens. Le duc de Guise était maître de Reims et d'autres villes de la Champagne. A l'ouest, la Bretagne presque entière obéissait au duc de Mercœur. Au sud, Toulouse et une partie du Languedoc étaient au pouvoir de Henri de Joyeuse, qui, à la mort de son frère Scipion, avait pris, avec le titre de duc, le commandement des forces ligueuses de la province (3). A Marseille, dominait une municipalité tyrannique protégée par Philippe II, à la fois ligueuse et espagnole. En remontant le Rhône, on retrouvait la Ligue à Vienne en Dauphiné où s'étaient établis les lieutenants du duc de Nemours, qui lui-même allait bientôt s'échapper du château de Pierre-Encize et se remettre à la tête de ses soldats. Plus haut, la Bourgogne reconnaissait, au moins nominalement, l'autorité de Mayenne. Mais ces restes de la Ligue ne subsistaient guère que grâce aux secours ou aux promesses de Philippe II. Depuis qu'il avait dû renoncer à placer sa fille sur le trône de France et à posséder le royaume tout entier, il visait à « le dépiécer », en offrant aux chefs de la Ligue de le partager avec lui (4). « La perte de Paris a tellement empiré les affaires, lui avait écrit Diego d'Ibarra, qu'il ne faut plus songer maintenant qu'à tirer le plus de morceaux qu'on pourra » (5).

Henri IV n'était pas disposé à lui laisser des « morceaux » de la France. A la fin de mai, il était allé mettre le siège devant Laon, une des plus fortes villes de l'Union. Sur l'appel du duc

(1) 17 avril 1594. Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. IV, p. 226.
(2) Voir *Lett. miss.* d'avril à juin.
(3) C'est cet Henri de Joyeuse qui, après la mort de sa femme, en 1587, s'était fait capucin sous le nom de frère Ange.
(4) Lett. du cardinal d'Ossat, p. 260.
(5) Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. IV, p. 223.

de Mayenne, qui avait couru à Bruxelles réclamer des secours, le comte de Mansfeld vint camper, le 20 juin, à une lieue de Laon. Attaqué et harcelé par les royalistes, il dut bientôt battre en retraite. Le 22 juillet, les assiégés, après avoir soutenu trois assauts, se virent contraints de capituler et, le 2 août, ils ouvraient leurs portes à une garnison du roi. La prise de Laon détermina la reddition de Château-Thierry, puis de Beauvais et d'Amiens. Prié par les habitants d'Amiens d'honorer leur ville de sa présence, il y fit son entrée, le 14 août, sous des « arches d'alliance » couvertes d'inscriptions à sa louange et auprès desquelles se tenaient des jeunes filles « habillées en nymphes » qui, à son passage, lui jetaient des fleurs (1). Revenu le mois suivant à Paris et reçu en triomphe par la population, il se rendit, escorté d'une nombreuse et brillante noblesse, à l'église Notre-Dame, où l'attendaient « Messieurs de la cour en robes rouges », pour remercier Dieu « de la réduction de tant de villes » en son obéissance (2).

D'autres soumissions vinrent encore grandir sa fortune. La Bourgogne, ce fief du duc de Mayenne, était alors entamée. Il ressort d'une lettre du roi du 16 septembre que Dijon remuait en sa faveur et qu'il avait déjà la moitié de la province (3). Dourlans s'était rallié presque en même temps qu'Amiens. Au commencement d'Octobre, Noyon suivit l'exemple de Dourlans. Il ne restait alors en Picardie que trois places dont Henri IV ne fût pas maître : Soissons au duc de Mayenne, La Fère aux Espagnols et Ham au duc d'Aumale. Vers la même date, Saint-Malo faisait sa soumission, et le maréchal d'Aumont s'emparait de Morlaix et de Quimper. Le 16 novembre, l'un des chefs de la Ligue, le duc de Lorraine, signait sa paix avec Henri IV, qui lui accordait, avec le gouvernement de Toul et Verdun pour l'un de ses fils, une somme de neuf cent mille écus. Une soumission des plus importantes fut celle du duc de Guise. Ce même mois, à la suite d'un traité passé entre lui et le roi, il livrait Reims, Rocroy, Saint-Dizier, Guise et Joinville. Il reçut en retour quatre cent mille écus et le gouvernement de la Provence (4).

(1) Palma-Cayet, t. III, p. 371.
(2) *Ibid.*, p. 414.
(3) Lettre aux maire, échevins et habitants de Dijon.
(4) Palma-Cayet, III, p. 407-413.

Assuré d'être sous peu reconnu de tout le royaume, il ne restait plus à Henri IV que de l'être du Saint-Siège. Depuis que le duc de Nevers avait quitté Rome, les amis qu'y possédait la France et principalement l'abbé d'Ossat avaient travaillé en faveur du roi. Le cardinal de Gondi, autorisé à séjourner à Rome, avait, à plusieurs reprises, entretenu le pape des affaires de France. Le duc de Nevers, malgré l'insuccès de son ambassade, lui avait écrit, plaidant de nouveau la cause du roi et du royaume (1). Le pape avait persisté dans sa sévérité à l'égard de Henri IV, laissant seulement entendre que cette sévérité n'impliquait pas une rupture définitive. Il est superflu de dire que les Espagnols et ce qu'il y avait d'agents de la Ligue à Rome n'avaient cessé, de leur côté, de travailler contre le roi. Mais quand Clément VIII apprit la réduction de Paris et les évènements qui suivirent, quand il vit villes et provinces se déclarer pour Henri IV sans que le Saint-Siège l'eût encore accepté, il sentit que, dans l'intérêt de l'autorité apostolique, il lui fallait se départir de sa rigueur. Le 13 juin, le secrétaire d'Etat pontifical, le cardinal Aldobrandini, écrivit au duc de Nevers que, « si le roi donnait des signes de repentir et de pénitence, le pape ferait connaître au monde qu'en réalité il n'avait jamais fermé la porte ni donné une exclusion absolue et que, dans ces affaires, il avait regardé, non des intérêts humains, mais uniquement le service de Dieu » (2).

Clément VIII se détermina à faire un pas de plus. Le cardinal de Gondi retournant en France, il le chargea de dire au roi que, si un nouvel ambassadeur était envoyé à Rome, il l'écouterait favorablement. Le cardinal alla trouver Henri IV au camp devant Laon et conféra deux jours avec lui (3) l'assurant que, s'il se soumettait à quelques conditions, le pape serait disposé à l'absoudre. Tout mécontent qu'il eût été de l'accueil fait à l'ambassade du duc de Nevers et malgré le ressentiment qu'il en gardait encore, Henri IV ne repoussa pas ces ouvertures. Il ne lui échappait pas que l'appui du Saint-Siège lui était utile pour achever la pacification du royaume.

(1) *Lett. miss.* 16 avril 1594.
(2) *Bibl. nat.*, f. fr. 3990, f° 75.
(3) D'après une lettre du 13 août adressée de Paris au grand duc de Toscane, on peut conjecturer que cette conférence eut lieu dans les premiers jours du mois d'août. La dernière des lettres du roi datées « du camp devant Laon » l'est du 4 août.

Il fut long toutefois à se décider. Par une lettre du 16 octobre, adressée au cardinal de Joyeuse, il annonça enfin sa résolution d'envoyer à Rome l'évêque d'Evreux, Du Perron, à titre d'ambassadeur, « bien que la sévérité dont on avait usé à son égard eût justifié une résolution contraire », espérant que cette fois Sa Sainteté lui accorderait sa bénédiction. Le cardinal de Joyeuse avait d'abord été hostile à Henri IV. Après la mort de Henri III, ne voulant pas reconnaître un roi hérétique, il s'était retiré en son archevêché de Toulouse et avait pris parti pour la Ligue. Rentré depuis quelque temps à Rome, il venait de se rallier, à son tour, au prince que presque toute la France acclamait et lui avait offert ses services (1). Ce ne fut que le 8 novembre que Henri IV écrivit directement au pape, disant que, désireux de sa bienveillance, « il avait été quasi désespéré par le refus que lui en avait rapporté le duc de Nevers », et que, le cardinal de Gondi lui ayant ouvert les moyens de l'obtenir, « il avait embrassé ce conseil d'entière affection sans s'arrêter aux choses passées ni balancer sur les futures » (2).

Avant l'envoi de cette lettre, des négociations s'étaient déjà engagées entre le roi et le Saint-Siège sur les conditions de l'absolution. L'abbé d'Ossat, avec qui Henri IV se tint dès lors en correspondance, fut son interprète auprès du pape, qui, de son côté, prit pour intermédiaire le cardinal Aldobrandini. L'intention de Clément VIII, avant d'absoudre le roi, était de rétablir la paix entre lui et Philippe II par un traité où la Ligue serait également comprise. Henri IV s'y refusa, ne voulant pas, disait-il, mêler des intérêts temporels à l'absolution, « chose purement spirituelle », ni paraître y avoir été contraint par l'Espagne et par la Ligue. Il se réservait de « traiter de pair » avec le roi d'Espagne et, « quant à ce qui restait de la Ligue », il entendait y procéder « en roi et maître » (3). D'Ossat sut amener, sans grande peine, la cour romaine à céder

(1) Il ressort de la lettre de Henri IV du 16 octobre que, le 11 septembre, le cardinal de Joyeuse avait écrit au roi qu'il était « affectionné à son service et à sa personne. » AUBERY, *dans son Histoire du cardinal de Joyeuse*, se trompe en disant que le cardinal se rallia au roi après son absolution par le pape. Il était rentré à Rome en fin janvier ou en février 1595. Henri IV lui rendit par la suite l'office de protecteur des affaires de France qu'il avait rempli sous le dernier roi.

(2) *Lett. miss.*

(3) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 245.

sur ce point. Le pape demandait aussi que le roi s'obligeât à publier le concile de Trente, à restaurer le catholicisme en Béarn et à faire élever dans la religion catholique le jeune prince de Condé, alors son seul héritier. D'Ossat représenta que l'exécution de ces conditions était difficile, « qu'il fallait du temps pour y préparer les choses et les personnes » et qu'en tout cas elle ne pourrait précéder l'absolution. Sur ce point encore, d'Ossat obtint gain de cause. Du moins le pape fit répondre par le cardinal Aldobrandini que, pour l'accomplissement de ces conditions, aussi bien que pour l'extirpation de l'hérésie en France « dont il serait très aise », il ne demandait rien d'absolu et « se contenterait de ce qui se pourrait faire » (1).

Autant, une année auparavant, Clément VIII s'était montré inflexible, autant alors il se montrait conciliant. Ce n'est pas qu'il ne rencontrât autour de lui plus d'une opposition. Les représentants de Philippe II ne se lassaient de répéter que la conversion du roi était feinte. Certains cardinaux étaient d'avis de refuser l'absolution, quelles qu'en fussent les conditions, sans prendre garde que par cette intransigeance on fût allé droit à un schisme. Le cardinal de Plaisance, qui avait quitté Paris, était arrivé le 13 novembre à Rome. Témoin de ce qui s'était passé en France, il s'était enfin convaincu que la royauté de Henri IV s'imposait. Il n'hésita pas à déclarer que, si l'on refusait d'absoudre ce prince, « le schisme était tout fait, sans qu'il y eût aucun remède » (2). Une question des plus grave se posait encore au sujet de l'absolution. Le pape, en la donnant, entendait conférer en même temps à Henri IV le droit de régner, droit dont il avait été privé par l'excommunication. Quelques cardinaux allaient jusqu'à dire qu'ils ne reconnaîtraient jamais le roi, même absous, s'il n'était « réhabilité ». D'Ossat objecta que non seulement « la prééminence de la couronne, qui au temporel n'admettait que Dieu au-dessus d'elle », mais les doctrines de l'Église gallicane, les déclarations des Etats généraux, les arrêts des Parlements, enfin l'opinion de tous Français répugnaient à cette réhabilitation (3).

Henri IV ne se pressait pas de faire partir du Perron, sous prétexte qu'il voulait donner plus d'importance à son

(1) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 341, 345, 346.
(2) *Ibid.*, p. 278.
(3) *Ibid.*, p. 317, 343.

ambassade en lui adjoignant un des membres notables de son Conseil et un autre du Parlement. Il pensait avec raison que plus il tardait, plus il forcerait la main au pape. Déjà en possession de presque tout le royaume, reçu en l'Eglise et sacré, conférant les évêchés et les abbayes comme les rois ses prédécesseurs, il se voyait maître de la situation. D'Ossat le lui disait. « Le pape, écrivait-il le 23 décembre, a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-même... Par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure de fait exclu du premier royaume de la chrétienté et n'y peut rentrer que par votre merci... Il vous reste très peu à acquérir de la France, et le pape va toujours y perdant si fort qu'il ne lui reste plus guère à perdre » (1). Clément VIII sentait bien que l'autorité du Saint-Siége était en jeu, et il n'insista pas plus sur la question de réhabilitation qu'il n'avait insisté sur les autres. Les négociations semblaient sur le point d'aboutir, quand un événement vint soudain les suspendre, sinon les arrêter.

Le 27 décembre, sur les six à sept heures du soir, comme Henri IV, de retour d'une course en Picardie, « était encore tout botté dans une chambre du Louvre », ayant autour de lui nombre de seigneurs, un nommé Jean Chastel, fils d'un marchand drapier, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, qui avait réussi à se glisser parmi les courtisans, s'approcha du roi pour le frapper d'un coup de couteau à la gorge. Ce prince, s'étant baissé à ce moment pour relever deux gentilshommes qui lui embrassaient les genoux, reçut le coup à la lèvre supérieure. Grand fut l'émoi dans Paris. Quand on sut que le roi avait échappé à la mort, « grâces en furent incontinent rendues à Dieu » et un *Te Deum* fut chanté en l'église Notre-Dame. Deux jours après, le meurtrier, condamné par un arrêt du Parlement, était livré au supplice (2).

Il ne fut pas le seul condamné. Dans les interrogatoires auxquels on l'avait soumis, il avait avoué qu'ayant été élevé au collège des Jésuites, il leur avait souvent entendu dire que non seulement on pouvait, sans crime, tuer le roi, mais que sa mort serait un grand bienfait pour la religion. Depuis longtemps les Jésuites étaient en butte aux rancunes de l'Université,

(1) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 310, 312, 313.
(2) Palma-Cayet, t. III, p. 432.

qui, six mois auparavant, dans un procès retentissant, avait demandé leur expulsion. Le Parlement, circonvenu par de puissants protecteurs de la compagnie, avait alors rendu un arrêt équivalant à un ajournement indéfini de l'affaire (1). Les rancunes se réveillèrent plus violentes à la suite des aveux de Chastel. Des papiers compromettants, qui confirmaient ces aveux, furent trouvés chez l'un de ces religieux, le P. Guignard, régent au collège. Le Parlement, déjà hostile aux Jésuites par ses idées gallicanes et qui maintenant l'était d'autant plus qu'ils refusaient de reconnaître le roi avant que le pape se fût prononcé, se décida à sévir. Par le même arrêt qui condamnait Chastel, il bannit de Paris et du royaume tous les membres de l'ordre « comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'Etat ». Guignard, réputé le plus coupable, fut, le 7 du mois suivant, pendu en place de Grève (2).

Sous l'impression de l'attentat dont il avait failli être victime, Henri IV prit une détermination à laquelle il inclinait depuis quelque temps. Dans un manifeste du 17 janvier 1595, qu'il fit publier « à son de trompe et cri public aux provinces et frontières du royaume », imputant au roi d'Espagne les discordes qui déchiraient la France, l'accusant de complicité dans les tentatives criminelles dirigées contre sa personne, il annonça sa résolution de lui faire la guerre « par terre et par mer » ainsi qu'à « ses sujets, vassaux et adhérents » (3). La publication de ce manifeste fut suivie d'une mesure importante à l'égard des réformés. Le roi avait lieu de craindre que par eux ne survinssent des troubles durant la guerre qu'il voulait entreprendre. Se défiant de ce prince depuis sa conversion, se disant abandonnés, trahis même, les protestants tenaient des assemblées sans son autorisation, tendaient à s'organiser, comme jadis, en une sorte d'État fédératif et affectaient une indépendance qui sentait la révolte (4). Afin d'apaiser ses anciens coreligionnaires et d'attirer leur confiance, Henri IV adressa au Parlement une Déclaration par laquelle il rétablissait tel

(1) De Thou, l. CX.
(2) Palma-Cayet, t. III, p. 435.
(3) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 297-300.
(4) Voir les assemblées de Sainte-Foy (mi-mai 1594) et de Saumur (février 1595), dans Anquez, *Hist. des Assemblées politiques des réformés en France.*

quel, c'est-à-dire intégralement et pour toute l'étendue du royaume, l'édit de pacification de 1577, que jusqu'ici il n'avait remis en vigueur que dans quelques provinces, à l'occasion de traités faits avec les villes rentrées sous son obéissance, et seulement en ce qui concernait l'exercice du culte. Cette Déclaration ne passa pas au Parlement sans contestation, surtout en raison de l'article 19 de cet édit qui, ouvrant aux protestants l'accès de toutes les charges du royaume, leur permettait d'en occuper dans les cours souveraines. Elle ne fut enregistrée que le 6 février, après douze jours de discussions. Encore, sur cent douze opinants, ne fut-elle admise qu'à six voix de majorité (1).

La nouvelle de l'attentat de Chastel était parvenue à Rome le 19 janvier. Elle n'y produisit pas moins d'émoi qu'à Paris. L'abbé d'Ossat disait au cardinal Aldobrandini que « c'était donner au roi dégoût des catholiques », les huguenots « n'ayant rien attenté de tel ni contre lui, ni contre aucun des cinq rois, ses prédécesseurs » qui les avaient si fort persécutés. On avait appris presque en même temps à la cour pontificale l'expulsion des Jésuites. Le pape, que d'Ossat était allé trouver, lui exprima sa douleur de l'acte entrepris contre le roi, « ayant haï en lui l'erreur, non la personne » ; mais il ne lui cacha pas non plus l'affliction que lui causait la sentence dont on avait frappé les Jésuites. Il déclara néanmoins qu'à l'égard du roi « il n'avait pas changé de volonté, qu'il désirait de tout son cœur le repos et la grandeur de la France, et que, si l'on faisait de delà ce qu'on devait, il ne manquerait pas de son côté à faire ce qui serait de son devoir » (2). Peut-être regrettait-il à ce moment d'avoir tardé à reconnaître le roi. L'ambassadeur de Toscane lui laissa entendre que, si l'absolution eût été donnée plus tôt, elle eût empêché le crime (3).

Dans leur haine contre Henri IV, le duc de Sessa et les partisans de l'Espagne disaient ouvertement qu'il n'échapperait

---

(1) De Thou, l. CXII. — *L'Estoile*, janvier 1595. De Thou ne parle que de 92 opinants ; le chiffre de 112 est donné par *l'Estoile*. La Déclaration du roi au sujet du rétablissement de l'édit est antérieure à ces discussions ; car, le 8 décembre *Lett. miss.*). Henri IV se plaignait qu'elle ne fût pas encore vérifiée. Il y a tout lieu de croire qu'il en pressa l'examen lorsqu'il se décida à la guerre contre l'Espagne.

(2) *Lettres du cardinal d'Ossat*, p. 372, 389, 393.

(3) *Négoc. avec la Toscane*, t. V, 21 janvier 1595.

pas à un second attentat (1). Ils ne manquèrent pas de faire « un grand vacarme » de l'arrêt qui condamnait la Société de Jésus. Quelques Jésuites de Paris étant alors venus à Rome, ce fut, de la part des Espagnols, l'occasion de nouvelles clameurs contre le roi, contre son Conseil, contre le Parlement. Ils affirmaient que cette expulsion des Jésuites n'était que le prélude d'autres violences, qu'on chasserait de France les Chartreux, les Minimes, les Capucins, qui, de même que les Jésuites, ne voulaient pas reconnaître le roi avant que le pape ne l'eût absous. Quand on apprit la déclaration de guerre à l'Espagne, ils s'en indignèrent comme d'une déclaration de guerre à la religion. Leur indignation, leurs clameurs redoublèrent lorsqu'on connut l'arrêt du 6 février qui rétablissait dans sa totalité, en faveur des protestants, l'édit de 1577. Ils s'écrièrent que c'en était fait « et que la France s'en allait, quant à la religion, en pire état que l'Angleterre » (2).

On crut d'abord à Rome que le roi, voyant sans doute dans le refus persistant de l'absolution pontificale une des causes de l'attentat dirigé contre lui, s'abstiendrait, par ressentiment, d'envoyer l'ambassade qu'il avait annoncée. C'était la crainte de Clément VIII. A plusieurs reprises, avant cet événement, on l'avait averti de la possibilité d'un schisme, et cette fois il appréhendait une rupture. Comme l'abbé d'Ossat l'assurait que le roi ne laisserait pas de lui rendre ses devoirs : « Dieu le veuille ! » avait-il répondu. Peu après, lui était transmis de Paris, par le marquis de Pisani l'avis secret que le Conseil du roi était contraire en majorité à l'envoi d'un nouveau négociateur » (3). Ses appréhensions s'en accrurent. Mais Henri IV persévéra sagement dans une résolution dont il attendait tout ensemble la pacification et l'entière possession de la France, et, dans le courant de mars, on reçut la nouvelle que du Perron « devait partir en bref ». La plupart des cardinaux, qui partageaient les craintes du pape, ne dissimulèrent pas leur contentement. Ils en oublièrent et l'arrêt contre les Jésuites et l'édit de 1577. Clément VIII avoua à d'Ossat qu'il était heureux de cette nouvelle, « qu'il attendait avec grand désir l'envoyé du roi, que la porte était ouverte, qu'il portait la France en ses entrailles et n'avait ja-

(1) *Négoc. avec la Toscane*, 27 janvier 1595.
(2) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 399, 402, 405.
(3) *Négoc. avec la Toscane*, t. V, mars 1595.

mais eu en vue que l'honneur de Dieu et le bien du royaume » (1).

Plus d'un mois après, le 29 avril, on apprenait que du Perron était seulement « prêt à partir ». Ce fut assez pour qu'on recommençât à croire qu'il ne viendrait pas. Les Espagnols accréditaient à dessein cette opinion, ce qui ne les empêchait pas de faire d'avance, au cas où il viendrait, tout leur possible pour mettre obstacle à la réconciliation du roi. Ils disaient que le pape ne pouvait, ni ne devait donner l'absolution ; que, s'il la donnait, il s'attirerait l'inimitié de Philippe II et « qu'au lieu de conserver ou de racquérir la France, il perdrait l'Espagne et tout ce qui appartenait à Sa Majesté catholique ». Ils allèrent jusqu'à distribuer de l'argent à des membres du Sacré Collège, pour qu'ils fissent opposition à l'absolution (2).

Ils étaient d'autant plus ardents en leurs intrigues, que la puissance du roi s'accroissait tous les jours davantage. En Dauphiné, Vienne, que gardait le duc de Nemours, venait de se rendre au duc de Montmorency arrivé du Languedoc avec cinq mille soldats (3). En Bourgogne, Biron fils de l'ancien maréchal, nommé depuis peu gouverneur de la province, avait pris successivement Nuits, Beaune, Auxonne et, le 15 mai, s'emparait d'Autun (4). Une lettre que le duc de Mayenne adressait alors à l'un de ses partisans à Rome attestait sa détresse. Il s'y plaignait de la lenteur des Espagnols à lui envoyer des secours et « d'être réduit en tel état, qu'il ne pouvait faire, ni justement la paix, ni utilement la guerre ». Si, comme on commence à le croire, ajoutait-il, Sa Sainteté se laisse aller à l'absolution, qu'elle le fasse du moins en pourvoyant à la sûreté de la religion et de ceux qui ont si libéralement exposé leurs vies pour la conservation d'icelle » (5). Ce grand seigneur songeait toujours à ses intérêts personnels.

Cependant le temps passait, et du Perron tardait à arriver. D'Ossat écrivait le 23 mai à Villeroy : « On s'enquiert ici de cette arrivée plus que d'aucune autre chose ; on la désire outre mesure, et l'on commence à avoir du soupçon et de la défiance

(1) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 397, 407, 416.

(2) *Ibid.*, p. 425-429. Cette distribution d'argent est confirmée par les lettres de l'ambassadeur de Toscane.

(3) 24 avril 1595.

(4) De Thou, l. CXII, CXIII.

(5) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 432.

à cause du long retardement ». Le cardinal Aldobrandini disait que, le pape « ayant déclaré sa bonne volonté en tant de façons », on aurait dû y correspondre avec plus de promptitude. L'inquiétude était telle, qu'on en vint à délibérer à la cour pontificale sur ce que le pape devrait faire au cas où le roi n'enverrait pas d'ambassadeur. A chaque courrier, c'étaient « autant d'accès de fièvre » (1). Enfin, vers les derniers jours de juin, on apprenait que du Perron était parti. Dans le même moment Ham, où le duc d'Aumale avait introduit une garnison espagnole, tombait au pouvoir des Français (2) et Henri IV achevait la conquête de la Bourgogne. Le 4 juin, Biron était entré dans Dijon, appelé par les habitants qui avaient pris les armes pour le roi. Vainement des troupes espagnoles, envoyées du Milanais en Franche-Comté, se portèrent, sur les instances de Mayenne, au secours de la citadelle qui tenait encore. Elles furent repoussées après un combat furieux que le roi livra en personne à Fontaine-Française, combat où les Français étaient un contre cinq et où lui-même courut péril de la vie. Le 28 juin, la citadelle se rendit. Les Espagnols eurent, il est vrai, leur revanche. Le comte de Fuentes, gouverneur des Pays-Bas, occupait le 25 juin, Le Catelet et, le mois suivant, Dourlans, un des boulevards de la frontière. Mais, aux yeux de Mayenne, cela comptait peu au milieu des succès grandissants du roi, et le chef de la Ligue, à qui il ne restait plus en Bourgogne que la ville de Chalon, commença de traiter de sa paix avec Henri IV (3).

Le 12 juillet, du Perron arrivait à Rome. Il y arrivait seul. Mais, par ordre du roi, l'abbé d'Ossat devait se joindre à lui dans ses démarches. Le jour même du Perron était admis à baiser les pieds du pontife. Le 16, il eut une première audience, où il remit, avec une lettre autographe du roi (4), les lettres qui l'accréditaient, lui et d'Ossat, auprès du Saint-Père. Le 30, dans une seconde audience, les deux négociateurs présentèrent une requête écrite, qui n'était que l'amplification de la lettre du roi et dans laquelle, après avoir rappelé, avec la mis-

(1) *Lett. du Card. d'Ossat*, p. 442-449.
(2) 21 juin. Le commandant du château, un Français, leur en ouvrit l'entrée, par où ils se glissèrent dans la ville. La garnison fut prise ou massacrée.
(3) De Thou, l. CXII.
(4) *Lett. miss.*, mai, sans date de jour.

sion confiée au marquis de Pisani et au cardinal de Gondi, l'abjuration du roi à Saint-Denis et l'ambassade du duc de Nevers, ils se disaient délégués par leur maître pour se jeter aux pieds de Sa Sainteté et la supplier de nouveau de lui accorder, avec sa bénédiction, l'absolution des censures qu'il avait pu encourir par ses erreurs (1). Ecoutés avec faveur par le pape, ils ne le furent pas moins par les cardinaux que, de son assentiment, ils étaient allés visiter entre les deux audiences, et d'Ossat pouvait écrire à Villeroy : « La négociation est déjà si avancée, que nous en espérons toute bonne expédition dans peu de jours ».

Depuis la venue de du Perron, avaient lieu, par commandement du pape, des prières publiques et des processions pour demander à Dieu d'inspirer Sa Sainteté « dans une affaire si importante à la religion et à toute la chrétienté ». Les Espagnols étaient consternés. Ils ne laissaient pas de poursuivre leurs intrigues. Ils ne se bornaient pas à répandre des écrits anonymes propres à intimider le pontife ; ils demandaient que tout au moins l'absolution fût ajournée et qu'un temps d'épreuves fût imposé au roi de Navarre. Le duc de Sessa osa même rappeler à Clément VIII que, « telle année, tel jour », il avait déclaré ne vouloir jamais absoudre ce prince tant qu'on n'aurait pas la preuve manifeste qu'il fût bon catholique, et il l'invita, « comme cavalier », à tenir sa parole (2).

En dépit de ces oppositions, le pape était décidé. Le 2 août, il réunit les cardinaux en congrégation générale. Après avoir fait l'exposé de sa conduite envers le roi de Navarre depuis le commencement de son pontificat, il leur représenta qu'il s'agissait de l'absolution « d'un très puissant prince qui commandait à des armées et à plusieurs peuples », que jamais une affaire aussi grave n'avait été soumise au Saint-Siège ; et, les conjurant d'y porter toute leur attention, il leur annonça qu'il les manderait auprès de lui, les uns après les autres selon leur rang, pour connaître leur sentiment (3). Ces audiences successives, où le cardinal de Joyeuse se montra un des plus zélés en faveur de l'absolution, occupèrent la plus grande partie du

(1) Voir le texte de cette requête dans les *Lettres du cardinal d'Ossat*, p. 465-7, note.
(2) *Nég. avec la Toscane*, t. V, 19-26 juillet 1595.
(3) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 468.

mois d'août. Dans l'intervalle, le duc de Sessa continua ses manèges. Il demanda qu'en même temps que serait accordée l'absolution, le pape négociât une suspension d'armes entre la France et l'Espagne, ce qui eût entraîné de nouveaux délais et de nouvelles difficultés. Il fit en outre répandre le bruit qu'il avait entre les mains un pli cacheté de Sa Majesté catholique, lequel ne devait être ouvert qu'après l'absolution, et qu'il avait l'ordre formel d'exécuter les instructions, quelles qu'elles fussent, qui s'y trouvaient contenues (1).

Dans Rome, on s'impatientait de ces lenteurs. On murmurait contre les Espagnols, qu'on disait en être la cause, et le menu peuple insultait, dans les rues, les pages du duc de Sessa. Enfin, le 30 août, dans un second Consistoire, Clément VIII déclara que les cardinaux, dont il avait recueilli les avis, s'étant prononcés presque tous pour l'absolution, il était déterminé à procéder sans retard à ce grand acte de religion. Il s'était déjà entendu avec les deux délégués du roi sur les conditions auxquelles il devait l'accomplir. Outre celles qui étaient relatives à l'éducation du jeune prince de Condé, au rétablissement du catholicisme en Béarn, à la publication du concile de Trente, — n'exigeant toutefois l'exécution de la dernière que dans la mesure du possible —, il avait voulu en imposer d'autres (2), dont l'une surtout ne fut pas acceptée sans contestation par les représentants du roi. Clément VIII voulait déclarer nulle, dans la bulle qui notifierait le pardon du Saint-Siège, l'absolution conférée par les évêques. Du Perron et d'Ossat s'y opposèrent d'abord. Comme le pape s'opiniâtrait, ils finirent par céder, pourvu qu'il fût stipulé que tous les « actes de religion » faits par le roi en conséquence de l'absolution donnée à Saint-Denis étaient et demeureraient valables (3).

Le 17 septembre eut lieu la cérémonie de l'absolution. Elle se fit avec une grande solennité. Le pape, la tiare en tête, entouré de tous les cardinaux et des officiers de la cour pontificale, était assis sur son trône, orné d'étoffes d'or, qu'on avait élevé dans le portique de l'église Saint-Pierre. On lut à haute voix les conditions auxquelles était accordée l'absolution. A

(1) *Nég. avec la Toscane*, t. V, 18-22 août 1595.
(2) Le roi devait notamment faire en particulier certains actes de pénitence, bâtir des couvents dans les provinces, etc...
(3) PALMA-CAYET, t. III, p. 535.

genoux aux pieds du pontife, du Perron et d'Ossat, après avoir abjuré l'hérésie au nom de leur maître, promirent par serment que ces conditions seraient observées. On chanta alors le *Miserere*, et, à chaque verset, le pape toucha légèrement d'une baguette les deux ministres du roi toujours agenouillés. C'était l'ancienne formalité romaine d'affranchissement appliquée par l'Eglise aux excommuniés qu'elle libérait des censures spirituelles. Cette formalité accomplie, le pape, comme un juge qui prononce une sentence, déclara absoudre « de toutes choses passées » et recevoir au giron de l'Eglise Henri de Bourbon, roi de France et très chrétien. Aussitôt les trompettes sonnèrent, les tambours battirent et le canon du château Saint-Ange tonna, aux acclamations de la foule qui encombrait la place Saint-Pierre. Les portes de la basilique, qui avaient été fermées jusqu'à ce moment, furent ouvertes, et les deux ministres du roi furent introduits dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum* (1).

Le 7 novembre, l'abbé d'Elbene partait de Rome pour porter en France la bulle d'absolution. A cette bulle était joint un bref, en date du 15 octobre, que Clément VIII adressait à Henri IV. Dans ce bref, il témoignait sa joie de le voir revenu à la véritable foi et rendait grâces à la Providence qui avait fait de son pontificat l'époque d'un événement « qu'il avait tant désiré pour le salut de ce prince, pour le repos du royaume et le bonheur de la chrétienté » . Il y rappelait tout ce qui s'était passé à la cérémonie du 17 septembre, les engagements que les représentants du roi avaient pris en son nom et l'exhortait à s'y montrer fidèle. « Ayez, mon très cher fils, disait-il en terminant, une reconnaissance éternelle envers Celui qui vous a retiré des ténèbres et mis en sa lumière. Vivez désormais pour sa cause et méritez par vos actes les bienfaits qu'il a répandus sur vous » (2). Henri IV, de son côté, adressa au pape, le 12 novembre, une lettre tracée de sa main, qui, lue en consistoire, rapporte d'Ossat, « fut trouvée merveilleusement belle et causa un contentement infini à tout le sacré collège ». « J'ose donner à Votre Sainteté l'assurance, écrivait-il, que l'Eglise de Dieu sera restaurée en la France, le Saint-Siège respecté et honoré comme il doit être, et la personne de Votre

(1) *Lett. du cardinal d'Ossat*, p. 484. — PALMA-CAYET, *ibid.* — DE THOU, l. CXIII.

(2) *Arch. du Vatican.*

Béatitude magnifiée, chérie et obéie uniquement et constamment de moi et des Français à perpétuité ». Par une circulaire envoyée à tous les évêques du royaume, il ordonna que des messes d'actions de grâces fussent célébrées dans les églises et, par une autre circulaire aux gouverneurs, prescrivit des réjouissances publiques. Voulant montrer dès maintenant l'intention où il était d'observer, selon son pouvoir, les serments prêtés à Rome par ses mandataires, il faisait venir, ce mois même, au château de Saint-Germain, le jeune prince de Condé, « son héritier présomptif », et chargeait le cardinal de Gondi de l'instruire dans la religion catholique (1).

VI

L'absolution pontificale fut le coup suprême porté à la Ligue expirante. Ceux des chefs catholiques qui n'avaient pas encore fait obéissance à Henri IV ne demandaient plus qu'à vendre leur soumission. Quelques-uns n'attendirent pas que cette absolution fût rendue publique. Le 15 août 1595, le seigneur Laval de Bois-Dauphin livrait à Henri IV Château-Gontier en Anjou et Sablé dans le Maine avec plusieurs places qu'il tenait sur les marches de ces provinces, « n'ayant jamais eu d'autre volonté que d'obéir à son roi naturel français s'il était de la religion catholique (2) ». Il fut nommé maréchal de France. Le 22 septembre, le duc de Mayenne convenait avec le roi une trêve générale de trois mois, en vue de préparer la paix. Ce n'est pas que peut-être il ne songeât encore à s'appuyer sur ses anciens alliés, les Espagnols, qui, déjà maîtres du Catelet et de Dourlans, s'emparaient, le 7 octobre, de Cambrai. Mais il sentait que, depuis la réconciliation de Henri IV avec le pape, il lui fallait renoncer à ses ambitions, et, le 28 octobre, il écrivait au roi « qu'il ne voulait plus penser qu'à être fidèle et servir comme son obéissant serviteur ».

Henri IV, qui, se trouvant à Lyon peu avant la prise de Cambrai, n'avait pu arriver à temps pour sauver la ville, était allé,

(1) Voir les *Lett. miss.* de novembre 1595.

(2) Palma-Cayet, III, p. 528. Un édit, donné par le roi en faveur de ce seigneur, fut enregistré le 12 septembre 1595 au Parlement. De Thou, l. CXIII.

dès le 8 novembre, investir la forte place de La Fère, occupée depuis quatre ans par les Espagnols. La garnison y était nombreuse et un matériel considérable y avait été amassé. Comme il prévoyait que la résistance serait longue, il avait laissé à Paris, pour correspondre avec lui, l'ancien gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorency, qu'en reconnaissance de ses services, il avait élevé à la dignité de connétable (1). Résolu à pousser vivement la guerre contre l'Espagne, dont il avait lieu de craindre de nouvelles entreprises, il se hâta de conclure avec Mayenne le traité qui devait mettre fin à la Ligue. Ce fut en janvier 1596, au château de Folembray, près La Fère, qu'il signa, sous forme d'édit, les « articles accordés au duc de Mayenne pour la paix du royaume ». Il lui concédait pendant six ans, comme places de sûreté, Châlon, Seure et Soissons, s'engageait à lui verser trois cent soixante quinze mille écus, soit deux millions six cent quarante mille livres, et mettait au compte du trésor royal les sommes dues par lui à ses auxiliaires suisses, wallons et italiens. La mémoire de tout ce qui s'était passé depuis le 1er janvier 1589 était « éteinte et abolie ». Encore fut-il inséré dans les considérants de l'édit que le duc « n'avait fait ni souffert le démembrement du royaume lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner quelques moyens » ; qu'il n'avait jamais été guidé que « par le zèle de la religion », et qu'il s'était rallié au roi, dès que le Saint-Père l'avait reconnu (2). Il dut, il est vrai, se désister du gouvernement de Bourgogne ; mais celui de l'Ile-de-France, moins Paris (3), fut conféré à son fils aîné.

Par d'autres dispositions introduites dans l'édit, les princes et seigneurs qui avaient suivi le parti du duc de Mayenne étaient admis au bénéfice de cet acte de grâce et de pacification, si, dans un délai de six semaines, ils faisaient leur soumission, nommément les ducs de Mercœur et d'Aumale. Le premier devait quelque temps encore persévérer dans la révolte ; le

(1) Par lettres patentes du 8 décembre 1593 enregistrées au Parlement le 21 novembre 1595. Cf. De Thou, t. CXII.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 376 et ss.

(3) D'O, gouverneur de Paris et de l'Ile-France, étant mort en l'automne de 1594, Henri IV avait déclaré que Paris n'aurait désormais d'autre gouverneur que lui-même.

second, qui, après avoir livré Ham à l'Espagne, s'était retiré en Flandre, devait rester et mourir « Espagnol (1) ».

Mais d'autres chefs ligueurs s'empressèrent d'entrer en accord avec le roi. Le marquis de Saint-Sorlin, devenu duc de Nemours par la mort récente de son frère (2), rendit les places qu'il possédait en Auvergne, dans le Forez et le Velay et obtint un édit particulier, qui fut signé le même mois à Folembray et « contenait une amnistie générale pour tout ce qui s'était fait pendant la guerre, soit par son ordre, soit par celui de son frère (3) ». Un troisième édit fut encore signé en janvier à Folembray, en faveur du duc Henri de Joyeuse, chef de la sainte Union en Languedoc, tant pour lui que pour la ville de Toulouse. Il fut nommé lieutenant général des sénéchaussées languedociennes et reçut, avec une forte somme, le titre de maréchal de France (4).

La grande cité de Marseille rentra aussi dans l'obéissance du roi. Le duc de Guise étant allé prendre possession de son gouvernement de Provence, Henri IV lui avait mandé « d'avoir l'œil » sur cette cité qu'il craignait de voir tomber sous la domination de l'Espagne. Le consul Casaux et le viguier Louis d'Aix, qui s'en étaient faits les maîtres ou plutôt les tyrans, avaient appelé dans le port une escadre espagnole et étaient en marché avec Philippe II pour lui livrer la ville, moyennant l'attribution à chacun d'eux d'une somme de cinq cent mille écus payés comptant et d'une pension de vingt mille. Mais une conspiration se forma alors contre les traîtres. Un capitaine de la milice, Pierre Libertat, traita secrètement avec le duc de Guise, qui avait approché des troupes de Marseille, et, le 17 février, il lui ouvrit l'une des portes (5). Dès que parut l'avant-garde du duc, trois mille bourgeois armés accoururent s'y joindre aux cris de *Vive le roi et la liberté !* Les deux tyrans tentèrent vainement de résister ; l'un fut tué, l'autre prit la fuite. « En moins d'une heure et demie, la ville, qui était presque espagnole, redevint

(1) Après la prise de Ham, le duc d'Aumale avait été condamné à mort par le Parlement ; le roi suspendit inutilement les effets de l'arrêt pour le porter à la soumission.

(2) 13 août 1595.

(3) De Thou, l. CXV.

(4) Palma-Cayet, III, p. 606.

(5) Le duc de Guise lui avait promis, au nom du roi, 50.000 écus, le bâton de viguier et les principales charges de la ville pour ses proches.

française (1) ». La réduction de Marseille entraîna celle de toute la Provence.

Abandonné des Ligueurs, Philippe II ne désespérait pas de s'emparer de quelques parties de la France. Il venait de nommer gouverneur des Pays-Bas l'archiduc Albert, qu'on appelait le cardinal d'Autriche parce qu'il avait été fait cardinal sans être encore dans les ordres. C'était l'adversaire avec lequel Henri IV allait désormais avoir à compter. Au mois de mars, il était informé que les Espagnols s'apprêtaient à venir, au nombre de près de vingt mille hommes, au secours de La Fère (2). Mais l'archiduc n'avait fait courir ce bruit que pour dissimuler ses desseins. Non moins avisé qu'autrefois le prince de Parme, il n'eut garde de se mesurer avec Henri IV. Dans la première quinzaine d'avril, au lieu de se diriger sur La Fère, il marcha rapidement vers l'ouest et arriva devant Calais qui, à ce moment, se trouvait à peu près sans défense.

A cette nouvelle, Henri IV partit en hâte du camp de La Fère avec quelques troupes d'élite et s'avança jusqu'à Boulogne. En même temps, il dépêchait à Londres, vers Elisabeth, pour lui demander l'assistance d'une flotte qui était à l'ancre dans le port de Douvres et pouvait en cinq heures atteindre la côte française. Elisabeth envoya répondre au roi qu'elle consentait à secourir Calais à condition de le garder pour elle (3). Henri IV répliqua, dit-on, à l'envoyé anglais qu'il aimait mieux être dépouillé par ses ennemis que par ses amis. Pendant « ces allées et venues », Calais tombait aux mains des Espagnols. Le 17 avril, ils entraient dans la ville et, six jours après, la citadelle, où s'était réfugiée la faible garnison, était prise et la garnison massacrée.

Henri IV put du moins enlever La Fère à ses ennemis. Depuis six mois que durait le blocus, les assiégés étaient à bout de ressources. Le 16 mai, ils capitulaient et, le 22, ils ouvraient leurs portes au roi. Mais, presque au même moment, le 23, l'archiduc s'emparait de la place d'Ardres, que lui livrait la lâcheté du gouverneur « sans que le canon eût encore fait brèche ». Après ce nouveau succès, le cardinal d'Autriche retourna aux Pays-Bas, ne poussant pas plus loin ses entre-

(1) PALMA-CAYET, ibid., p. 584 et ss.
(2) *Lett. miss.*, 6 et 25 mars 1596.
(3) Voir, pour ces négociations, les *Mémoires de Villeroy*, t. V, p. 98-100.

prises. Ce n'était que partie remise. A Rome, d'où l'on suivait les événements, le ministre de Philippe II et les autres Espagnols se vantaient insolemment « qu'on verrait dans peu des choses bien plus grandes et admirables que la prise de Calais » (1).

Henri IV s'attendait également à un retour offensif. Elisabeth craignait, de son côté, que le roi ne s'accommodât avec Philippe II, la laissant seule exposée aux agressions de l'Espagne. Elle promit cette fois à Henri IV un renfort de deux mille soldats et conclut avec lui un traité d'alliance par lequel l'un et l'autre s'engageaient à ne faire séparément ni paix, ni trève avec Philippe II. Il fut convenu en outre qu'on inviterait à entrer dans cette alliance les princes et Etats qui avaient à redouter « les ambitieuses machinations du roi d'Espagne » (2).

Dès la mi-juin, Henri IV envoyait demander aux Provinces-Unies de s'unir au traité (3). Ce fut la seule puissance dont il obtint le concours ; il est vrai qu'elle y était directement intéressée. Il n'obtint rien des princes protestants d'Allemagne, qui, depuis son « apostasie », s'étaient en quelque sorte retirés de lui (4).

Aux préoccupations que causait à Henri IV la guerre avec l'Espagne, s'ajoutaient des embarras du côté des huguenots. Dans les derniers mois de l'année précédente, jugeant insuffisant ce que leur accordait l'édit de 1577, ils avaient député vers le roi pour réclamer un « nouvel édit ». Ils voulaient qu'il leur fût permis de pratiquer leur culte dans toute l'étendue de la France ; qu'on assignât sur les deniers publics des revenus à leurs ministres ; qu'on nommât autant de magistrats protestants que de catholiques dans tous les sièges du royaume ; qu'on les admît sans distinction à toutes les dignités de l'Etat et qu'on laissât entre leurs mains toutes les villes qu'ils occupaient (5). Ils renouvelèrent alors leurs demandes, y mettant d'autant plus d'acrimonie que l'édit de 1577, qui ne satisfaisait qu'imparfaitement à leurs vœux et n'avait été reçu qu'avec difficulté par

---

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. II, p. 106. « La prise de Cambrai et de Calais a tellement enflé le cœur aux Espagnols, qu'ils ne pensent plus à rien de petit, et n'y a rien qu'ils n'osent ». *Ibid.*, 111.

(2) Dumont, *Corps diplom.*

(3) *Lett. miss.*, 19 juin 1596.

(4) Cf. De Thou, l. CXV.

(5) De Thou, l. CXIII.

le Parlement de Paris, était repoussé par les Parlements de province.

Si Henri IV eût cédé à ces prétentions, il se fût aliéné infailliblement les catholiques à peine ralliés. Il envoya à Loudun, où s'étaient assemblés les représentants des églises, deux commissaires chargés de négocier une transaction. « Je crains du désordre, si Votre Majesté n'y pourvoie », lui avait écrit du Plessis-Mornay. Le roi avait la même appréhension et, le 4 juillet, il adressait à un gentilhomme protestant ces mots empreints d'amertume : « Je me plains à vous d'aucuns de mes sujets de la religion », lesquels veulent « pourvoir eux-mêmes à leur sûreté, sans plus s'attendre à moi ni aux promesses que je leur ai faites... ; car c'est proprement ruiner mes affaires que de jouer cette partie en cette saison que je suis engagé si avant dans la guerre avec le roi d'Espagne. En vérité, je n'eusse jamais cru que cette délibération fût entrée dans l'esprit de ceux qui ont si souvent éprouvé ma bonne volonté (1) ».

Ce n'était pas à tort qu'il s'inquiétait de cette guerre avec l'Espagne. Le nord de la France n'était pas seul menacé ; il apprenait que Philippe II réunissait de « très grandes forces » en Italie, en Allemagne et en Espagne, afin de les jeter sur la Provence, le Languedoc et la Guyenne. Pour parer à ces périls, il lui fallait des soldats ; il lui fallait aussi de l'argent. Sa détresse financière était telle qu'à cette heure même il n'avait pas toujours de quoi payer son armée. Il résolut de faire appel à la nation. Le 25 juillet, il convoqua, pour le mois d'août, à Compiègne, non les Etats généraux où il pouvait craindre de voir se ranimer des passions mal éteintes, mais une assemblée de notables. « Il faut maintenant, disaient les lettres de convocation, que nous réveillons tous en nos cœurs l'ancienne vertu française ; que notre noblesse se résolve avec nous de ne jamais dépouiller les armes que nous n'ayons eu raison de nos ennemis, ce qui semble n'être pas difficile si, avec la valeur de notre noblesse, l'ecclésiastique aide l'Etat de ce qui est de ses moyens, et si nous sommes assisté de nos bonnes villes et plat pays selon ceux que chacun en aura ».

Cette assemblée de notables, qui, par de nouvelles lettres du 15 août, fut convoquée pour le 30 septembre, ne devait se réunir

(1) Cf. Lettres des 28 juillet et 8 août 1596.

qu'au mois de novembre à Rouen. Sur ces entrefaites, était arrivé à Paris (1), comme légat du Saint-Siège, le cardinal-archevêque de Florence, Alexandre de Médicis, prélat sage, modéré et très disposé en faveur de la France. Par ordre du roi, qui voyait là une occasion de resserrer ses liens avec le pape, de grands honneurs avaient été rendus au cardinal depuis son entrée dans le royaume ; lui-même était allé à sa rencontre à quelques lieues de Paris, contrairement à la coutume des rois ses prédécesseurs, qui était « d'attendre et recevoir les légats dans leurs palais royaux (2) ». L'un des objets de la mission du légat était de ménager la paix entre la France et l'Espagne. Henri IV n'accepta qu'avec réserve les premières ouvertures qui lui en furent faites (3), non qu'il ne la souhaitât ; mais, outre qu'il était tenu par ses engagements envers l'Angleterre et la Hollande, il eût voulu, avant d'entamer des pourparlers, relever la réputation de ses armes, et, si la fortune le secondait, imposer la paix plutôt que de la recevoir (4).

Cette paix, qu'il refusait de faire encore avec Philippe II, il la négociait alors avec le duc de Savoie. C'était le duc qui avait pris l'initiative de ces négociations. Elles ne purent aboutir, Charles-Emmanuel ne voulant pas se dessaisir du marquisat de Saluces qu'il avait jadis usurpé et dont le roi exigeait la restitution. Une trêve de trois mois fut du moins conclue, qui devait ensuite être prolongée (5). Ce qui importait davantage à Henri IV, c'était d'en finir avec le duc de Mercœur, le dernier chef ligueur qui n'eût pas fait obéissance. Tout en se disant disposé à un accommodement, le duc avait jusqu'ici, sous divers prétextes, différé les pourparlers. Mais, depuis la soumission de Mayenne et des autres chefs de la Ligue, depuis surtout l'arrivée du légat, il sentait qu'il ne pouvait se dérober plus longtemps. Le cardinal de Florence lui avait écrit, l'exhortant, au nom du pape, à rentrer dans le devoir. Enfin, le 15 octobre, une conférence s'ouvrit à Chenonceaux entre les députés du duc et les représentants du roi. A l'exemple des autres chefs catho-

(1) 20 juillet 1596.
(2) *Lett. du cardinal d'Ossat*, II, p. 82, 83.
(3) *Ibid.*, p. 209. — *Nég. avec la Toscane*, août-septembre 1596.
(4) Il ressort d'une lettre du 5 septembre, qu'il projetait de « clore la saison » par une attaque sur Dourlans ; projet qui n'eut pas de suite.
(5) *Lett. miss.*, 7 avril et 23 octobre 1596. — *Nég. avec la Toscane*, octobre-décembre 1596.

liques, Mercœur entendait recevoir le prix de sa soumission. Il demandait que la guerre faite par lui au roi fût déclarée légitime, ainsi qu'on en avait usé envers le duc de Mayenne ; qu'on maintînt dans leurs commandements les gouverneurs des villes et des places qui l'avaient aidé dans cette guerre ; qu'on lui conservât le gouvernement de Bretagne et qu'en outre on lui allouât une somme de quatre cent mille écus d'or avec une pension de cinquante mille écus. Les commissaires du roi, sans repousser absolument ces conditions, en modifièrent quelques-unes et exigèrent que le duc s'engageât à chasser de la Bretagne les Espagnols fortifiés dans Blavet. Instruit de ces réponses, Mercœur allégua l'obligation où il était d'en référer aux principaux de son parti, et les choses traînèrent de nouveau en longueur (1).

Pendant qu'avait lieu cette conférence, Henri IV s'était rendu à Rouen où devait se tenir l'assemblée des notables Elle s'ouvrit le 4 novembre. Le roi, dans une de ces harangues courtes et vives qui étaient conformes à son humeur : « Messieurs, dit-il, vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que, lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque perdue pour les Français. Par la grâce divine, par les prières et conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte ; sauvons-la, à cette heure, de la ruine, et participez à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez participé à la première (2) ».

L'objet que, par ces mots, Henri IV indiquait aux délibérations de l'assemblée n'était pas le seul pour lequel elle avait été convoquée. Afin d'aider aux dépenses de la guerre, elle vota, en dehors des impôts ordinaires, une taxe d'un sol par livre sur toutes les marchandises vendues dans le royaume et ajourna à un an le paiement des gages dûs aux officiers de justice et de finances. En outre, selon l'invitation du roi, elle s'occupa de réformes à introduire en diverses parties de l'administration du royaume et spécialement dans la gestion des finances ; réformes dont l'examen la retint durant toute la fin de l'année, et,

(1) De Thou, l. CXVII.
(2) *Lett. miss.*

au mois de janvier 1597, elle remit le « cahier » où étaient inscrites ses propositions. Avant de quitter la Normandie pour rentrer à Paris, Henri IV tint à donner une preuve de son bon vouloir aux protestants qui avaient de nouveau envoyé vers lui. Il enjoignit au Parlement de Rouen d'enregistrer l'édit de 1577 qu'il avait jusqu'ici repoussé avec obstination. Les magistrats résistèrent et adressèrent au roi une grande députation pour exposer les motifs de leur résistance. Des scènes très vives eurent lieu entre lui et les députés. « On doit désormais être las de tant de divisions, dit-il ; je suis roi et je veux être obéi. » Le Parlement céda, et, le 5 du mois suivant, l'édit fut enregistré (1).

Persistant dans l'intention de ne se prêter à des négociations avec l'Espagne qu'après lui avoir fait sentir l'effet de ses armes, Henri IV avait résolu d'aller assiéger Arras. Il avait averti les Hollandais de sa résolution. « Notre ennemi prépare et assemble de toutes parts de grandes forces, leur avait-il écrit le 11 janvier ; soyons les premiers aux champs pour l'assaillir dans son pays, sans attendre qu'il nous attaque dans le nôtre. » En vue de ce siège, il avait amassé des munitions et toute l'artillerie nécessaire dans Amiens, « dont il voulait faire comme l'arsenal de la guerre contre l'Espagnol en Artois et autres provinces des Pays-Bas » (2). Mais, tandis que, de retour à Paris, il se flattait de prochains succès, un événement soudain vint bouleverser ses projets et mettre la France même en péril.

En faisant rassembler des provisions de guerre dans Amiens, le roi avait proposé aux habitants, par mesure de prudence, d'envoyer deux compagnies de Suisses « pour la garde de leurs portes. » Jaloux de leurs privilèges « qui leur donnaient exemption de garnison », les Amiénois avaient refusé. Ce refus eut une conséquence funeste. Sachant la ville mal gardée, les Espagnols usèrent d'un stratagème dont s'était jadis servi Henri IV pour tenter de pénétrer dans Paris. Quarante soldats, déguisés en paysans et chargés de sacs et de fardeaux, se présentèrent, le 11 mars au matin, à l'une des portes. On les laissa entrer sans défiance. Aussitôt les faux paysans tirent leurs armes cachées sous leurs souquenilles et se jettent sur le corps

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 73-94.
(2) *Mém. de la Ligue* t. VI, p. 530.

de garde. Un signal est donné à des troupes embusquées à proximité. Elles accourent, et, en moins d'une heure, la ville est prise (1).

Paris était alors dans les folies de la mi-carême, quand arriva la terrible nouvelle ; elle produisit une consternation générale. Le roi l'apprit au Louvre, dans la nuit du 11 au 12 mars. Rosny, qu'il avait aussitôt fait appeler, étant arrivé précipitamment : « Ah ! mon ami, s'écria-t-il, quel malheur ! Amiens est pris » (2). Il voyait la route vers Paris ouverte aux Espagnols, la pacification du royaume compromise. Mais, après un premier moment d'abattement, il se releva vite. Il partit, accompagné de quelque noblesse, et courut en Picardie rassurer les villes effrayées du voisinage de l'ennemi (3). « Il faut que nous fassions un effort qui contraigne la fortune », écrivait-il le 21 mars au connétable ; et, trois jours après, dans une autre lettre, parlant de la nécessité de reprendre Amiens : « Toute la France y devrait accourir ; pour moi, je vous assure que, si je pouvais recouvrer cette perte à la France au prix de ma vie, je la tiendrais bien employée et ne pourrais élire un plus honorable tombeau. »

Il avait ordonné à Biron d'investir Amiens, en commençant les travaux de circonvallation du côté de la Flandre par où l'ennemi pouvait recevoir des secours. Toutes les troupes disponibles furent dirigées vers Amiens ; le ban et l'arrière-ban furent appelés. Les subsides votés par l'assemblée des notables ne pouvant lui procurer les ressources immédiates dont il avait besoin, Henri IV, sur les conseils de Rosny, recourut à des expédients. Il créa et mit en vente un certain nombre d'offices, demanda aux bonnes villes de l'aider par des contributions volontaires, s'adressa de même au clergé, leva un emprunt forcé sur les plus aisés parmi les membres des cours souveraines et les habitants de Paris (4). Pour mener à bonne fin toutes ces mesures, il revint le 12 avril à Paris. Le lendemain, il parut devant le Parlement. « Je viens vous demander l'aumône pour ceux que j'ai laissés à la frontière, qui servent jour et nuit et emploient leur vie pour vous laisser en repos. » Au lieu d'être

(1) Palma-Cayet, III, p. 668 et ss.
(2) Sully, *Œconomies royale*, t. III, p. 182.
(3) Le 13 mars, il était à Beauvais, le 18 à Montdidier, le 23 à Picquigny.
(4) *Economies royales*, t. III, p. 188.

touchés de cette prière, les magistrats protestèrent contre l'introduction de nouveaux offices dans leur compagnie et présentèrent des remontrances. En vain, le connétable, le chancelier allèrent les mettre en demeure d'obéir. Leur résistance dura plus d'un mois. Il fallut que le roi se rendit en personne au Parlement pour forcer l'enregistrement. « Ce qui m'amène ici, dit-il d'un ton irrité, ce sont vos longueurs, vos opiniâtretés, vos désobéissances et aussi le salut de l'Etat duquel je vous ai fait voir le péril éminent, qui toutefois ne vous a émus » (1).

Le péril était grand en effet. Profitant des difficultés du roi ou, comme ils disaient, « de sa ruine, », les ducs de Savoie et de Mercœur, soutenus par les Espagnols, recommençaient leurs entreprises, l'un en Provence, l'autre en Bretagne. Mercœur menaçait de porter la guerre dans les provinces de la moyenne Loire et remuait ce qui restait du vieux levain de la Ligue. A Rome, les amis de la France ne dissimulaient pas leurs alarmes. Clément VIII, qui avait adressé à Henri IV, au sujet de la prise d'Amiens, un bref empreint d'une bonté paternelle (2), avait engagé de lui-même des négociations en vue de la paix. Il avait envoyé en Espagne le général des Franciscains, Calatagiron, qui, après avoir conféré avec Philippe II, vint alors à Paris trouver le roi pour aller ensuite en Flandre continuer les pourparlers auprès du cardinal d'Autriche. Tout en sachant gré au pape de sa sollicitude, Henri IV, décidé à ne traiter qu'après avoir repris Amiens, objectait que le bruit de ces négociations était « fort dommageable à ses affaires » en ce qu'il pouvait refroidir ses alliés » (3).

Au commencement de juin, il retournait au camp sous Amiens. Répondant à son appel, la noblesse accourait des divers points du royaume. Le duc de Mayenne, désormais fidèle, était venu l'un des premiers. La reine d'Angleterre avait fourni les deux mille soldats qu'elle avait promis, ne voulant faire davantage à moins qu'on ne lui cédât Calais (4). Les Provinces-Unies envoyèrent quatre mille hommes. Le roi, à proportion que s'augmentait son armée, voyait croître ses dépenses. Il ne cessait d'écrire au connétable, aux membres de son conseil, pour qu'on

(1, 21 mai 1597, *Lett. miss.*
(2) *Nég. avec la Toscane*, mai 1597.
(3) *Lett. mis.*, 4 juin 1597. Cf. 5 et 7 juillet.
(4) *Ibid.*, 24 avril et 2 juin 1597.

lui expédiât l'argent provenant tant de la vente des offices nouvellement créés que des emprunts qu'il avait levés « sur les plus aisés », notamment sur les magistrats des cours souveraines. Mais il ne rencontrait pas le zèle qu'il avait espéré. La Chambre des comptes, comme le Parlement, s'opposait, en ce qui la concernait, à l'établissement de nouveaux offices. Quant aux emprunts, les principaux de ces cours, « les chefs », avaient donné ; les autres avaient refusé. « Eh quoi ! s'écriait Henri IV, ne sont-ils pas, eux aussi, des membres de l'Etat, et ne doivent-ils pas la vie et les biens à la défense du public ? » (1).

Tous ces parlementaires, au moins le plus grand nombre, attachés à leurs privilèges, enfermés dans le soin de leurs intérêts, oubliaient ceux du pays. Le vrai cœur de la France était alors à la frontière, là où était le roi, là où était l'armée. On voit, par une lettre de Henri IV, du 25 juillet, combien étaient considérables les ouvrages qui avaient été faits sous Amiens. Capitaines et soldats, tous avaient travaillé à l'envi, animés de sa présence et aussi « du désir de recouvrer le vol fait à leur patrie par des ennemis qui déjà dévoraient en espérance l'usurpation ou ruine de ce royaume. »

Ce qui était lamentable, c'était la conduite des protestants. Ils avaient publié récemment, sous le titre de *Plaintes des églises réformées* (2), un long mémoire adressé au roi, dans lequel, énumérant les iniquités dont ils se disaient les victimes, ils réitéraient leur demande d'un nouvel édit. Ils tenaient, à ce moment, une assemblée à Châtellerault, où des fondés de pouvoir du roi étaient encore allés conférer, sans arriver à une entente (3). Leurs défiances, leurs mécontentements n'avaient fait que croître depuis la présence du légat dans le royaume et le bruit des négociations avec l'Espagne. Henri IV constatait avec tristesse que, dans la situation critique où il se trouvait, il ne recevait d'eux aucun secours. Non seulement ils lui refusaient toute assistance ; mais dans les villes où ils étaient les maîtres, ils s'emparaient de ses deniers. Certains même, pour le contraindre à satisfaire à leurs exigences, proposaient de lui faire la guerre et de se saisir de Tours (4). Et néanmoins ils n'igno-

(1) *Lett. miss.*, 9 juillet 1597.
(2) *Mém. de la Ligue*, VI, p. 463 et ss.
(3) *Lett. miss.*, 15 juin et 4 août 1597.
(4) PALMAT-CAYET, II, p. 703. — D'AUBIGNÉ, I. XV, c. 1.

raient pas qu'au sort d'Amiens était attaché le salut de la France. Henri IV le répétait dans ses lettres ; c'était aussi l'opinion générale. « Toute l'Europe, écrivait un contemporain, était en peine à qui demeurerait la victoire de ce siège, pour ce que d'icelui dépendait la servitude du Français ou sa liberté (1) ».

La fortune devait se prononcer en faveur de la France. Vers le milieu du mois d'août, Henri IV était averti que les Espagnols se disposaient à marcher contre lui. Son armée, qui s'était grossie à mesure, s'élevait alors à vingt-cinq mille hommes. Il s'attendait de jour en jour à être attaqué. Enfin, le 15 septembre, le cardinal d'Autriche, à la tête de vingt mille combattants, s'avança en bon ordre jusqu'à la vue du camp. Contrairement à l'attente du roi, il n'y eut pas de bataille. Reçu à coups de canon, le cardinal n'osa s'engager à fond et fit sonner la retraite. Le lendemain, trois heures avant le jour, il reprenait le chemin des Pays-Bas. Selon un mot de Henri IV, « venu en soldat, il s'en était retourné en prêtre ». Une circulaire, envoyée à toutes les villes du royaume annonça la retraite de l'ennemi. Les assiégés, n'espérant plus être secourus, capitulèrent, et, le 25 septembre, la garnison espagnole sortit de la ville. Henri IV eût voulu poursuivre l'ennemi jusque dans les Pays-Bas. Mais, aussitôt après la reddition d'Amiens, son armée s'était débandée, et de cinq mille gentilshommes accourus près de lui, cinq cents seulement étaient demeurés. Il ne laissa pas, avec ses troupes diminuées, de se présenter devant Arras, qu'il salua de plusieurs volées de canon, et resta six heures en bataille, sans que l'archiduc, dont les forces étaient logées pour la plupart « dans la ville, fauxbourgs et environs », osât paraître et répondre à son défi (2).

Lorsque, vers la fin d'octobre, Henri IV revint à Paris, ce fut un triomphe. Une partie de la population s'était dirigée au-devant de lui. Entré par a porte Saint-Honoré, il ne put qu'avec peine, tant la foule était norme, gagner l'église Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum*. « Les rues, les boutiques et les fenêtres des maisons n'étaient pas capables de contenir la multitude de peuple » et ce n'était de tous côtés qu'un cri continuel de *Vive le roi !* (3). La victoire remportée par Henri IV changeait comme

(1) *L'Estoile*, août 1597.
(2) *Lett. miss.*, 28 sept. et 4 octobre 1597.
(3) PALMA-CAYET, III, p. 698.

tout d'un coup la situation de la France. Profitant de l'effet produit par cette victoire, le légat s'était rendu à Saint-Quentin et, de là, poussa plus vivement les négociations commencées par le général des Franciscains avec le cardinal d'Autriche. L'ennemi lui-même demandait la paix. Philippe II, dont la mort était prochaine, avait enfin compris la vanité de ses ambitions. Henri IV consentit aux négociations autant par respect pour le pape que par le désir de donner le repos à son peuple. Lié par ses traités avec Elisabeth et les Provinces-Unies, il envoya en Angleterre et en Hollande « pour persuader à ses alliés d'entendre à la paix et de s'y porter tous ensemble ». Vers la fin de novembre, une entrevue, à laquelle le légat assistait, eut lieu sur la frontière, entre Villeroy et un représentant du cardinal d'Autriche, et il fut convenu qu'une conférence s'ouvrirait à Vervins (1).

Le 28 janvier 1598, le vieux Bellièvre et Nicolas Brulart, président au Parlement de Paris, se rendaient, en qualité de plénipotentiaires du roi, à Vervins, où se trouvait déjà le légat. Les Espagnols voulaient comprendre dans la paix les ducs de Savoie et de Mercœur. Henri IV s'y refusa en ce qui regardait Mercœur. Dès la reprise d'Amiens, il avait résolu de se porter lui-même en Bretagne « pour ranger ce duc à la raison ». Le 9 février, il quittait Paris dans cette intention et se dirigeait vers la Loire. Il n'eut pas besoin de « tirer l'épée ». A peine était-il arrivé à Tours, que « presque tous les capitaines et gouverneurs des places de Bretagne », qui avaient pris parti pour Mercœur, envoyaient lui faire soumission .A Angers, où il se rendit ensuite, il vit se présenter la duchesse de Mercœur elle-même, qui venait remettre entre ses mains, au nom du duc, le gouvernement de Bretagne avec le château de Nantes et toutes les places qui lui restaient. Le 20 mars, un édit fut signé, analogue à celui qui avait été accordé au duc de Mayenne (2). Toute la province fut dès lors rendue à l'obéissance du roi, à l'exception de Blavet, qui demeurait encore aux Espagnols.

---

(1) *Lett. miss.*, 15 et 30 novem- 1597. — De Thou, l. CXX.

(2) Palma-Cayet, t. III, p. 710. — *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 625 et ss. Par cet édit, le roi « excusait » Mercœur de son retard à se soumettre, maintenait ses partisans dans leurs charges et promettait l'oubli du passé. Par des articles secrets, le duc recevait indemnité et pension, et un mariage était décidé entre sa fille, son unique héritière, et le bâtard du roi, César de Vendôme, à qui était conféré le gouvernement de Bretagne.

Pendant que le roi procédait à la soumission de la Bretagne, les négociations avec l'Espagne se poursuivaient à Vervins. Les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies vinrent, le 2 avril, trouver Henri IV à Angers. Ils l'accompagnèrent à Nantes, où, le 14, il faisait son entrée. Ce fut inutilement qu'il les pressa de participer à la paix. Loin de s'y associer, les ambassadeurs voulaient que le roi continuât les hostilités contre l'Espagne, et, sur son refus, ils prirent congé, donnant les signes du plus grand mécontentement. Henri IV estimait s'être suffisamment acquitté envers ses alliés de la foi promise par les traités, « laquelle, disait-il, ne l'obligeait pas à suivre leurs volontés au dommage de son Etat » et de ses sujets « accablés sous le faix de la guerre » (1).

Le 2 mai, la paix avec l'Espagne était enfin conclue. Les Espagnols restituaient Calais, Ardres, Le Catelet, Dourlans et Blavet. Henri IV leur laissait Cambrai, qui n'était pas ancienne possession française et leur cédait le comté de Charolais, comme faisant partie de l'héritage de la maison de Bourgogne auquel prétendait Philippe II ; encore le monarque espagnol dut-il le garder sous la suzeraineté du roi de France. Le duc de Savoie, qui était compris dans la paix et s'était fait représenter à Vervins, rendait Berre, la seule place qu'il eût conservée en Provence, et il fut décidé que la question du marquisat de Saluces, sur laquelle il continuait à élever des difficultés, serait remise à l'arbitrage du pape. Jaloux de la dignité de la France, Henri IV voulut être nommé dans le traité avant Philippe II et le nom de « Henri quatrième, roi de France et de Navarre », y précéda celui de Philippe II qu'accompagnait une suite de qualifications fastueuses, comme « roi de Castille, de Léon, d'Aragon, de Portugal, des Deux-Siciles, de Jérusalem et des Indes » (2).

Le 12 juin, la paix fut publiée à Paris. Le 21, une imposante cérémonie eut lieu à Notre-Dame, où, après une messe célébrée par le légat en personne, le roi jura solennellement sur les évangiles l'observation du traité. Nombre de prélats, tous les princes, les seigneurs de la cour et sept ou huit cents gentilshommes, ainsi que les ambassadeurs d'Espagne et des autres

(1) *Lett. miss.*, 21, 30 avril, 4 mai 1598.
(2) Dumont, *Corps dipl.*

Etats, assistaient à la cérémonie. « Toute l'église, pleine en haut et en bas, toutes les arcades des voûtes, remplies de peuple, semblaient de muettes être devenues parlantes, tant de cris de *Vive le roi* sortaient de là dedans ». Le même jour, il y eut festin à l'évêché, puis bal au Louvre. Le soir du 23, veille de la saint Jean, par ordre du prévôt des marchands, toute la place de Grève fut illuminée. Sur la porte de l'Hôtel de Ville fut mis le portrait du roi, « non point à cheval et endossé d'une cuirasse » comme on l'avait vu presque toujours jusqu'ici, mais revêtu de ses habits royaux avec le sceptre en main, assis dans une chaire, ayant trois Déesses devant lui, la Victoire, la Clémence et la Paix » (1). Cette paix, désirée par toute la France, était en grande partie l'œuvre du légat, et quand, un peu plus de deux mois après, il repartit pour Rome, il emporta la reconnaissance du roi et celle des peuples.

Dans l'intervalle, le 15 avril, avait été signé à Nantes le célèbre édit accordé aux protestants. On peut dire que Henri IV ne le donna pas de sa pleine volonté. Ce même mois, alors que les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies se montraient si irrités et comme désespérés des négociations de paix avec l'Espagne, il écrivait de Nantes : « Si nous ne traitons avec les huguenots, il serait à craindre qu'ils ne se joignissent au désespoir des Anglais et des Hollandais pour susciter en mon royaume une guerre plus dangereuse que celles que nous voulons éteindre ». Il ne leur accordait pas toutefois tout ce qu'ils avaient demandé. En ce qui regardait l'exercice du culte, le nouvel édit était, à très peu de chose près, la reproduction de l'édit de Poitiers de 1577. En d'autres termes, cet exercice était autorisé dans toutes les villes où il avait eu lieu publiquement jusqu'alors et dans les faubourgs d'une ville par chaque bailliage ou sénéchaussée. Il était en outre permis aux nobles en leurs domaines dans les conditions stipulées par l'ancien édit. L'interdiction autour de Paris était maintenue, sauf qu'elle était limitée à cinq lieues au lieu de dix. Les huguenots étaient déclarés de même capables de toutes charges et dignités et admissibles dans les écoles et dans les hopitaux. Mais, et ici commençaient les différences, les chambres mi-parties, supprimées ou modifiées par l'édit de

(1) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 680 et ss.

1577, étaient reconstituées sous l'appellation de chambres de l'édit. On rendait aux protestants le droit de tenir des synodes et de bâtir des temples. Enfin, — ce qui était considérable, — tandis que l'édit de Poitiers leur avait concédé pour six ans huit villes de sûreté, l'édit de Nantes leur laissait, au même titre, pour une durée de huit années, une centaine de villes, places ou châteaux, c'est-à-dire tout ce qu'ils occupaient et, dans le nombre les villes très fortes de Montpellier, Montauban et La Rochelle (1).

Henri sentait que ces nouvelles concessions seraient mal vues du légat, et, par égard pour lui, il n'envoya l'édit au Parlement que lorsque le cardinal eut quitté la France. Si déjà il avait eu des difficultés à faire recevoir l'édit de 1577, on conçoit à quelles vives oppositions il dut cette fois se heurter. Avant que l'édit fût enregistré, le clergé, la Sorbonne protestèrent. Les prédicateurs se répandirent en violentes déclamations (2). Quelques factieux voulaient même qu'on recommençât la Ligue. Le 2 janvier 1599, l'édit fut porté au Parlement. Les magistrats décidèrent de présenter des remontrances. Le 7 février, Henri IV les fit venir au Louvre. « Je vous prie, dit-il, de vérifier l'édit. Ce que j'en ai fait, est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au dehors ; je la veux au dedans... Je sais qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux... C'est le chemin qu'on prit pour faire les Barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu roi. Je me garderai bien de tout cela ; je couperai la racine à toutes factions et à toutes prédications séditieuses, faisant accourcir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes ; je sauterai bien sur des barricades... Je suis roi maintenant et parle en roi. Je veux être obéi. » Sur l'insistance des magistrats, il consentit toutefois à apporter certaines modifications à l'édit (3), qui fut enregistré le 25 février, sans qu'il fût nécessaire de déployer l'appareil d'un lit de justice.

A Rome, quand on apprit que le roi avait fait vérifier l'édit par le Parlement, l'émotion fut grande à la cour pontificale. Le 27 mars au soir, Clément VIII manda d'Ossat et le cardinal de Joyeuse et, leur parlant de l'extrême affliction qu'il en

(1) Fontanon, t. IV.
(2) *L'Estoile*, sept.-décembre 1598.
(3) Notamment sur le personnel protestant de la chambre de l'édit.

éprouvait, alla jusqu'à dire que « c'était l'édit le plus maudit qui se pouvait imaginer ». A la vérité, sur les rapports qu'on lui en avait faits, il s'en était exagéré la portée. Il se plaignait que non seulement on accordât aux huguenots la liberté de conscience, mais qu'on leur permît de pratiquer leur culte dans toute l'étendue du royaume ; il ajoutait qu'il avait absous le roi, sur ses promesses de protéger la religion catholique et d'abaisser l'hérésie ; qu'il se voyait trompé ; qu'il ne savait plus ce qu'espérer de ce prince, qui, chose incompréhensible, avait publié cet édit funeste alors que rien ne l'y contraignait et que la paix était rétablie dans son royaume. Le cardinal de Joyeuse et d'Ossat lui représentèrent que c'était précisément pour obtenir cette paix que le roi avait fait cet édit ; que les huguenots, s'il ne les eût contentés, s'apprêtaient à prendre les armes et à lui faire la guerre ; qu'il ne fallait pas chercher dans cet édit ce qui n'y était pas et croire, comme on le prétendait « que les hérétiques pouvaient prêcher par tout le royaume et dans Paris même, ce qui n'était pas, n'avait jamais été et ne serait jamais » ; que cet édit n'était pas une chose nouvelle et n'était autre, en réalité, « que l'édit de 1577 fait par le roi Henri III, prince très catholique » (1). A plusieurs reprises, dans des entretiens qui suivirent, ils répétèrent les mêmes explications. On doit penser qu'elles ne furent pas sans effet sur l'esprit du pontife et qu'il finit par voir dans l'édit de Nantes un de ces édits de pacification que tant de fois la royauté avait été contrainte d'accorder, sans que pour cela la religion catholique en eût été ébranlée. Ce qui est certain, c'est que l'heureuse entente qui s'était établie entre Henri IV et Clément VIII depuis l'abjuration ne fut altérée qu'un moment ; et, quelques mois après, le roi pouvait écrire au cardinal de Joyeuse : « Je vous remercie de la bonne remontrance que vous avez faite à Sa Sainteté pour excuser la publication de l'édit que j'ai renouvelé pour le repos de mon royaume, et loue Dieu que Sa Sainteté commence à prendre fiance de moi et de mes intentions en ce qui concerne l'honneur de Dieu et la restauration de son Eglise » (2).

En France, tout n'était pas terminé par l'acquiescement

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. III, p. 317 et ss.
(2) *Lett. miss.*, 24 juillet 1599.

qu'avait donné à l'édit de Nantes le Parlement de Paris. Henri IV eut aussi à vaincre l'opposition des Parlements de province. Celui de Grenoble ne procéda à l'enregistrement que le 27 septembre 1599. Les autres furent plus lents à obéir ; et encore fut-ce avec des réserves, tantôt inscrivant dans des clauses particulières « que l'édit ne serait exécuté que tant qu'il plairait au roi », ou qu'il était enregistré « du très exprès et réitéré commandement de Sa Majesté » ; tantôt en déclarant préalablement qu'il était accepté « sans approbation d'autre religion que de la catholique ». Le Parlement de Rouen ne le reçut qu'avec des restrictions qu'il maintint avec opiniâtreté, et ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il l'enregistra « selon sa forme et teneur » (1).

La fermeté du roi eut raison de toutes ces résistances. Il sut tenir aussi les protestants, qui, mécontents des retards apportés par les Parlements à la vérification de l'édit, se plaignaient des quelques modifications que, sur les observations soit du clergé, soit des Parlements, ce prince avait introduites dans l'acte primitif. En fait, l'édit de Nantes ferma la période des guerres de religion et inaugura un régime de tolérance, qui, pour être l'effet des circonstances plus que des volontés, n'en fut pas moins durable. La modération du pape, l'ascendant d'un roi victorieux, la lassitude des partis, tout concourut à ce bienfaisant résultat. Ayant obtenu la paix au dedans du royaume comme il l'avait conquise au dehors, Henri IV, selon les vœux qu'il avait formés dès son avènement à la couronne et qu'on trouve exprimés en maints endroits de ses lettres (2), allait se consacrer désormais à relever la France des ruines accumulées par trente six années de guerres civiles, à lui rendre, avec l'ordre et la prospérité, son rôle en Europe, et faire d'un règne qui fut trop court un des plus glorieux de notre histoire.

---

(1) Le 5 août 1609. Le Parlement de Rouen avait reçu l'édit avec ces restrictions le 23 septembre 1599. Les autres Parlements l'enregistrèrent, ceux de Dijon et de Toulouse, les 12 et 19 janvier 1600 ; celui de Bordeaux, le 17 février ; ceux d'Aix et de Rennes, les 11 et 23 août. Anquez, ouvrage cité, p. 177 et ss.

(2) Voir ci-dessus l'entretien de Sully avec Henri IV, et les *Lett. miss.*, 8 mars 1594 et 13 avril 1596.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V

INTRODUCTION

1521-1559

I. — Premières mesures en France contre les protestants sous François Ier. — Fluctuations de la royauté. — Nouvelles rigueurs ; l'édit de Fontainebleau. — Calvin à Genève. — Paul III et le concile de Trente ; les nouvelles doctrines condamnées. — Massacre des Vaudois. — En Allemagne Charles-Quint combat les luthériens par les armes. — Mort de François Ier..... IX

II. — Henri II résolu à extirper l'hérésie ; la chambre ardente et l'édit de Chateaubriant. — Le concile de Trente dispersé par les luthériens ; Charles-Quint signe le traité de Passau qui prépare le partage de l'Allemagne entre les deux religions. — Paul IV et Philippe II; avènement d'Elisabeth en Angleterre. — Progrès de la Réforme en France. — Henri II publie le sinistre édit de Compiègne. — Premier synode à Paris des églises réformées. — Arrestation d'Anne du Bourg. — Mort de Henri II. XIII

LIVRE PREMIER

Le règne de François II et la régence de Catherine de Médicis

1559-1565

I. — François II donne le pouvoir aux Guises, oncles de sa femme Marie Stuart. — Continuation du régime de répression ; supplice d'Anne du Bourg. — Les protestants, autrement dits les huguenots, songent à se défendre ; conjuration d'Amboise. — Avènement de Pie IV. — Adoucissements dans la répression ; entrée de L'Hopital au conseil et l'édit de Romorantin. — François II demande un concile qui ne soit pas la suite de celui de Trente. — Assemblée de Fontainebleau ; convocation des Etats généraux à Orléans. — Nouveaux mouvements des huguenots ; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et son frère le prince de Condé, accusés d'en être les instigateurs, sont mandés à Orléans. — Mort de François II ; les Guises quittent le pouvoir et Marie Stuart se retire en Ecosse..... 1

II. — Catherine de Médicis régente pendant la minorité de Charles IX. — L'Hopital et les Etats d'Orléans. — Premières mesures de tolérance. — Opposition des chefs catholiques ; le triumvirat. — Catherine tente de concilier les deux religions ; colloque de Poissy. — Les Jésuites admis en France. — Antoine de Bourbon se détache de la Réforme ; Condé et l'amiral Coligny. — Progrès et excès des protestants. — Démarches des Parisiens, du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne auprès de la régente. 12

III. — Catherine poursuit son système de tolérance : l'édit de janvier 1562. — Excitation des catholiques. — Massacre de Vassy. — Condé, chef du parti huguenot, appelle ses coreligionnaires aux armes. — Destruction des églises par les protestants et violences des catholiques. — Cathe-

rine se prépare à la guerre ; elle demande de l'argent au pape, qui pose ses conditions. — Elle invite vainement le concile réuni de nouveau à Trente à faire œuvre d'apaisement..... 24

IV. — Première guerre de religion. — Les huguenots, reconnus par l'Angleterre, livrent le Hâvre à Elisabeth. — Fureurs des deux partis. — Le roi de Navarre tué devant Rouen. — Bataille de Dreux. — Le duc François de Guise assassiné sous Orléans. — Paix ou édit d'Amboise moins favorable aux protestants que l'édit de janvier. — Explications données par la régente au pape et aux Pères de Trente sur la nécessité de la paix. — Charles IX déclaré majeur, Catherine continue à gouverner. 34

V. — Le Concile de Trente. — Catherine fait de nouvelles et inutiles tentatives auprès du concile en vue de la paix religieuse. — Les protestants frappés d'anathème ; réforme de l'Eglise. — Catherine essaie sans succès de réunir dans une sorte de congrès les puissances catholiques. — Résolue à maintenir la paix, elle refuse de publier les décrets du concile. 41

VI. — Voyage en France du roi et de la reine mère. — Politique de bascule de Catherine. — L'entrevue de Bayonne. — Catherine veut marier son second fils Henri duc d'Orléans, depuis duc d'Anjou, avec une sœur de Philippe II et sa fille Marguerite avec Don Carlos. — Il est faux qu'un massacre des huguenots ait été concerté dans cette entrevue. — Soupçons des huguenots..... 48

LIVRE DEUXIÈME

Les commencements du règne de Charles IX

1565-1570

I. — Echec des mariages espagnols et massacre des Français à la Floride ; refroidissement avec l'Espagne. — Avènement de Pie V ; son zèle pour la réforme de l'Eglise. — Il pousse Philippe II à s'armer contre les hérétiques des Pays-Bas et Charles IX à user de rigueurs contre ceux de France. — Agitations dans les provinces. — Le duc d'Albe se porte aux Pays-Bas. — Emoi des huguenots qui croient à une connivence de Catherine avec l'Espagne..... 57

II. — Condé et l'amiral Coligny se décident à une prise d'armes. — Affaire de Meaux. — Soulèvement général des huguenots. — Leurs violences ; la *Michelade*. — Bataille de Saint-Denis ; mort du connétable de Montmorency. — Le duc d'Anjou lieutenant général. — Paix de Longjumeau ; l'édit d'Amboise rétabli..... 64

III. — La paix non observée par les catholiques ; menaces d'une nouvelle guerre civile. — Manifestes de Condé et de Coligny. — Catherine renonce aux idées de conciliation ; édits contre les protestants ; disgrâce de L'Hopital. — Défaite des protestants à Jarnac ; mort de Condé. — Le passe pousse aux rigueurs contre les vaincus ; Catherine songe à se débarrasser de l'amiral..... 73

IV. — Les huguenots reconnaissent pour chefs le fils de Condé et le jeune roi de Navarre Henri de Bourbon ; ils continuent la guerre sous le commandement effectif de Coligny. — Violences des deux partis. — Coligny condamné par le Parlement et exécuté en effigie. — Il est défait à Moncontour. — Marie Stuart sur le sol anglais ; mouvements en Angleterre en sa faveur ; Elisabeth déclarée par le pape déchue de la couronne. — Coligny recommence la lutte. — Pillages et massacres commis par son armée. — Paix de Saint-Germain et retour aux idées de tolérance ; affliction du pape..... 87

LIVRE TROISIÈME

Les dernières années du règne 1570-1574

I. — La paix acceptée par les deux partis. — Mariage de Charles IX ; Catherine projette de marier Marguerite de Valois avec le roi de Navarre et le duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre. — Elle se rapproche des huguenots. — Marie Stuart prisonnière en Angleterre. — Charles IX pense à porter la guerre aux Pays-Bas contre l'Espagne ; ses entrevues avec Ludovic de Nassau. — Coligny mandé à la cour au sujet de cette expédition 99

II. — Le mariage du duc d'Anjou échoue. — Faveurs excessives accordées à Coligny. — Dernière lettre de Pie V au roi. — Contrat de mariage de Marguerite de Valois et du roi de Navarre. — Charles IX résolu à la guerre de Flandre. — Avènement de Grégoire XIII. — Défaite de Genlis aux Pays-Bas par le duc d'Albe. — Charles IX hésite sur l'expédition de Flandre, que Coligny veut entreprendre avec ses propres moyens. — Catherine, contraire à cette expédition, songe de nouveau à se défaire de l'amiral..... 109

III. — Noces de Marguerite et du roi de Navarre. — Attentat contre Coligny. — Menaces des huguenots alors nombreux dans Paris. — Catherine craint une nouvelle guerre civile ; elle se décide à faire tuer l'amiral avec les autres chefs protestants et arrache le consentement de Charles IX. — La Saint-Barthélemy à Paris. — Explications différentes et successives données par le roi ; lit de justice du 26 août 1572. — La Saint-Barthélemy dans les provinces. — Nombre des victimes..... 119

IV. — Impressions causées par la Saint-Barthélemy à l'étranger, dans les pays catholiques et protestants. — Inconscience de Catherine ; elle entreprend de marier son troisième fils, le duc d'Alençon, à Elisabeth. — Malgré les défenses du roi, les meurtres continuent en divers points du royaume. — Abjurations parmi les huguenots ; conversions du roi de Navarre et du prince de Condé. — Procès contre la mémoire de Coligny. — Charles IX décidé à ne tolérer en son royaume que la religion catholique..... 133

V. — Le parti protestant se relève. — Le mouvement commence par les Rochellois qui offrent à Elisabeth la souveraineté de la Guyenne. — Charles IX cherche à se ramener l'opinion des princes protestants d'Allemagne ; Catherine fait de même à l'égard d'Elisabeth et commence à négocier la mariage du duc d'Alençon. — Le roi de Navarre et Condé envoient faire acte d'obéissance au pape. — Siège de La Rochelle ; résistance des Rochellois. — Le duc d'Alençon conseille de se mettre à la tête des modérés des deux partis..... 146

VI. — Election du duc d'Anjou au trône de Pologne. — Paix avec les Rochellois. — Les ambassadeurs polonais à Paris. — Le duc d'Anjou s'apprête à partir pour la Pologne. — Les huguenots du Midi députent vers Charles IX ; leurs requêtes audacieuses. — Catherine conduit le duc d'Anjou à la frontière ; son entrevue avec Ludovic de Nassau. — Signes de nouveaux troubles dans le royaume ; libelles. — Le roi refuse au duc d'Alençon la lieutenance générale ; Catherine presse la négociation de son mariage..... 155

VII. — Soulèvement des huguenots. — Charles IX tombe malade. — Bruits de complots à la cour. — Le duc d'Alençon songe à fuir avec le roi de Navarre ; entreprise avortée de Saint-Germain. — Progrès des armées protestantes. — Le duc d'Alençon et le roi de Navarre songent de nouveau à fuir ; ces deux princes gardés à vue. — Arrestations ; Condé, qui a fui en Allemagne, revient à la religion réformée. — Mort de Charles IX..... 166

LIVRE QUATRIÈME

Henri III

(1574-1583)

I. — Catherine continue à surveiller le duc d'Alençon et le roi de Navarre. — Elle rassemble des forces contre les protestants. — Libelles. — Les huguenots du midi s'allient aux catholiques « politiques ». — Henri III quitte la Pologne et arrive à Lyon. — Jugements sur lui ; ses dévotions à Avignon. — Va se faire sacrer à Reims ; son mariage ; son entrée à Paris. — Il augmente les impôts et commence à se rendre impopulaire. — Il entame des négociations avec les rebelles ; leurs exigences. — Il est déposé du trône de Pologne. — Les huguenots appellent des secours d'Allemagne ; traité de Condé avec Jean Casimir. 177

II. — Evasion du duc d'Alençon, dit désormais duc d'Anjou. — Il se met à la tête des politiques et des protestants ; son manifeste. — Catherine va conférer avec lui. — Approche de l'armée de Jean Casimir ; succès du duc Henri de Guise à Dormans. — Le roi sollicite l'intervention du pape. — Catherine conclut une trêve avec le duc d'Anjou. — Evasion du roi de Navarre. — Jean Casimir fait sa jonction avec le duc d'Anjou.— Les confédérés envoient des députés à Henri III, qui signe le traité de Beaulieu tout à l'avantage des protestants..... 190

III. — Le traité de Beaulieu excite la colère des catholiques. — Reproches du pape au duc d'Anjou, qui se rapproche des catholiques. — Jean Casimir regagne l'Allemagne. — Le roi de Navarre revient à la religion réformée. — Le traité non observé par les catholiques. — Henri III discrédité. — Commencements de la Ligue dont le duc de Guise est le chef secret. — Convocation des Etats généraux en vertu du traité de Beaulieu. — Mémoire de l'avocat David. — Le roi se déclare chef de la Ligue et, appuyé sur elle, projette de rétablir l'unité religieuse. 197

IV. — Les Etats généraux à Blois. — Les trois ordres votent le rétablissement de l'unité religieuse. — Ambassades envoyées vers les chefs protestants pour les ramener à l'Eglise. — Leur mission échoue ; réponse du roi de Navarre. — Les Etats refusent des subsides pour la guerre. — Le roi abandonne l'idée de rétablir l'unité de religion et n'engage les hostilités que pour modifier le traité de Beaulieu. — Divisions et indiscipline des protestants ; succès des armées du roi. — L'édit de Poitiers de 1577..... 206

V. — La paix accueillie favorablement par les modérés des deux partis. — Insouciance et mollesse de Henri III ; les mignons. — Nouvelle évasion du duc d'Anjou. — Il prépare une expédition aux Pays-Bas contre l'Espagne. — Vains efforts de Catherine pour l'en détourner ; elle remet en avant le mariage d'Angleterre. — L'expédition blâmée par le pape et désavouée par le roi. — Alexandre Farnèse, prince de Parme, aux Pays-Bas. — Le duc d'Anjou échoue dans son entreprise ; il envoie en Angleterre pour son mariage avec Elisabeth et retourne en France..... 218

VI. — Henri III institue l'ordre du Saint-Esprit. — Voyage de Catherine dans le midi pour y affermir la paix. — Convention de Nérac avec le roi de Navarre. — L'affaire du Portugal. — Le mariage d'Angleterre ; remontrances du pape à ce sujet. Les agitations dans le midi ne sont qu'assoupies. — Mouvements sur d'autres points du royaume à l'occasion des impôts. — Réclamations du clergé. — Les huguenots reprennent les armes. — Sur la demande de Catherine, le duc d'Anjou s'interpose ; traité de Fleix..... 225

VII. — Le duc d'Anjou nommé prince et seigneur des Pays-Bas. — Il prépare une seconde expédition ; Catherine y est encore opposée. — Le

mariage d'Angleterre ; grande ambassade à ce sujet envoyée vers Elisabeth. — Le duc d'Anjou délivre Cambrai qu'assiégeait le prince de Parme. — Il se rend en Angleterre ; ses fiançailles avec Elisabeth qui retire ensuite sa parole. — Il retourne aux Pays-Bas, où il est proclamé duc de Brabant et comte de Flandre. — Défaite de la flotte française aux îles Açores par les Espagnols. — Henri III envoie troupes et argent au duc d'Anjou qui veut substituer son pouvoir à celui des Etats ; la *Folie d'Anvers*. — Echec définitif de l'expédition de Flandre ; le duc d'Anjou revient en France..... 239

LIVRE CINQUIÈME

La Ligue

1583-1588

I. — Henri III s'aliène ses sujets par ses exactions ; ses dévotions extravagantes. — Mouvements de contre-Réforme en France et en Europe. — Projet d'une descente en Angleterre par le duc de Guise ; Marie Stuart et Jacques VI, roi d'Ecosse. — Alarmes des huguenots ; le roi de Navarre envoie vers Elisabeth et les princes protestants d'Allemagne. — Le duc d'Anjou malade ; on désespère de sa vie. — Henri III déclare le roi de Navarre son successeur et envoie vers lui pour qu'il se fasse catholique. — Intrigues des Guises pour lui substituer comme héritier au trône le cardinal de Bourbon ; l'expédition d'Angleterre abandonnée. — Assassinat du prince d'Orange. — Le roi de Navarre refuse de changer de religion. — La Ligue se reforme ; Henri III essaie vainement s'y opposer..... 255

II. — Traité conclu à Joinville par les Guises et le cardinal de Bourbon avec Philippe II. — Ils envoient demander l'approbation de Grégoire XIII. — Henri III refuse la souveraineté des Pays-Bas que lui offrent les Provinces-Unies. — Les Guises lèvent des troupes dans le royaume et à l'étranger. — Manifeste des chefs de la Ligue. — Déclaration humiliante du roi. — Catherine confère avec les Guises ; leurs exigences. — Avènement de Sixte-Quint ; ses dispositions au sujet de la Ligue. — Les princes ligués menacent de marcher sur Paris. — Le roi fait la paix avec les Guises ; édit de Nemours qui révoque l'édit de Poitiers. — Protestation du roi de Navarre..... 268

III. — Le roi de Navarre se prépare à la lutte. — Son manifeste contre les Guises ; il déclare prendre les armes pour le roi. — Henri III l'exhorte de nouveau et vainement à se faire catholique. — Sixte-Quint déclare le roi de Navarre et Condé déchus de tous droits à la couronne de France. — Protestations des Gallicans ; libelles. — Lettres du roi de Navarre à la Sorbonne et au Parlement. — Les huguenots engagent les hostilités. — Edits successifs de Henri III contre les protestants. — Le roi de Navarre lui écrit de prendre garde qu'on en veut à sa couronne. — Situation déplorable du royaume..... 285

IV. — Abjurations parmi les protestants. — Lettres du roi de Navarre aux trois ordres du royaume ; les catholiques y répondent par de violents libelles. — Popularité du duc de Guise. — Henri III envoie quelques forces contre les huguenots ; guerre mollement conduite. — Nouveaux édits contre les protestants ; dévotions du roi. — Catherine va trouver le roi de Navarre en vue d'un accommodement. — Conciliabule des Guises à l'abbaye d'Ourscamp. — Ambassade hautaine des princes protestants d'Allemagne. — Catherine échoue dans ses tentatives d'accommodement. — Le roi de Navarre obtient de Jean-Casimir la promesse d'une puissante armée de secours..... 294

V. — Evénements d'Angleterre ; supplice de Marie Stuart. — Emotion dans Paris. — Henri III accusé de connivence avec les huguenots. — Tentatives de complot contre lui. — La Ligue parisienne ; les Seize. — Les Guises de nouveau en armes. — Henri III entraîné malgré lui à de grandes mesures militaires. — Manifeste du roi de Navarre où il déclare de nouveau qu'il ne prend les armes que pour le roi. — Sentiments contradictoires de Sixte-Quint ; il envoie comme nonce en France l'évêque Morosini. — Henri III entre lui-même en campagne..... 306

VI. — Le roi de Navarre gagne la bataille de Coutras contre le duc de Joyeuse. — L'armée levée par Jean-Casimir envahit la France. — Le duc de Guise l'attaque avec succès à Vimory et à Auneau. — Henri III traite avec les envahisseurs qui repassent la frontière. — Ressentiment du duc de Guise qui saccage le comté de Montbéliard. — Retour du roi à Paris. — Indignation des Parisiens ; mécontentement à Rome. — Conciliabule des Guises à Nancy ; leur sommation à Henri III, qui envoie conférer avec le duc de Guise. — Préparatifs de Philippe II contre l'Angleterre. — Mort de Condé. — Le duc de Guise conspire contre le roi ; mouvements dans Paris. — Henri III poste quatre mille Suisses dans les faubourgs. — Le duc de Guise résolu à venir à Paris ; le roi le lui défend inutilement..... 319

LIVRE SIXIÈME

La fin des Valois

1588-1589

I. — Entrée du duc de Guise à Paris ; il est acclamé. — Son entrevue avec Henri III. — Craintes du roi qui fait venir les Suisses dans l'intérieur de la ville. — Soulèvement des Parisiens ; journée des barricades. — Fuite du roi qui se retire à Chartres. — Le duc de Guise maître de la capitale ; ses lettres à ses partisans, aux villes et à Henri III. — Lettres du roi aux gouverneurs de provinces, aux Parisiens et au marquis de Pisani, son ambassadeur à Rome. — Entretien de Morosini avec le duc de Guise. — Sentiments de Sixte-Quint sur les événements ; il voit dans le duc un rebelle et blâme la faiblesse du roi..... 331

II. — Catherine, restée à Paris, confère avec le duc de Guise, qui annonce l'envoi d'une requête au roi précisant ses réclamations. — Lettre de Henri III à Pisani, où il insinue qu'il recourra à l'appui des protestants. — Réclamations du duc de Guise. — Le roi fait de premières concessions et convoque les États généraux à Blois. — Ces concessions jugées insuffisantes par le duc de Guise, qui s'apprête à marcher sur Chartres. — Henri III cède à toutes les demandes des chefs de la Ligue. — Edit d'Union ; le duc de Guise nommé lieutenant général. — Réconciliation apparente du roi avec le duc ; pressentiments sinistres..... 340

III. — Echec de l'entreprise de Philippe II contre l'Angleterre. — Arrivée du roi à Blois pour la tenue des États ; il congédie brusquement ses ministres ; on s'attend à quelque tragique événement. — Les Parisiens craignent pour le duc de Guise. — Ouverture des États. — Humiliations successives infligées à Henri III ; on le contraint à un serment public ; affaire du concile de Trente ; affaire du marquisat de Saluces. — Différend du roi avec le duc de Guise. — Henri III décidé à se défaire du duc ; conseil secret à ce sujet. — Mort du duc de Guise. — Arrestation du cardinal de Bourbon, de l'archevêque de Lyon, du prince de Joinville, fils aîné du duc ; autres arrestations. — Mort du cardinal de Guise ; le duc de Mayenne, frère des deux Guises, se réfugie en Bourgogne..... 349

IV. — Circulaires de Henri III aux Parlements de province et aux villes sur la mort du duc de Guise ; ses lettres au marquis de Pisani

et au pape. — Son entretien avec Morosini. — Il se fait absoudre de la mort du cardinal de Guise par le théologal de Blois. — Il confirme l'édit d'Union. — Mort de Catherine. — Fermentation dans Paris. — Le duc d'Aumale proclamé gouverneur. — Décret de la Sorbonne déliant les Français de leur fidélité à Henri III ; arrestation des suspects de royalisme et épuration du Parlement. — Clôture des Etats. — Impression à Rome sur les événements ; Sixte-Quint ne veut pas laisser impuni le meurtre du cardinal de Guise. — La plus grande partie du royaume se déclare contre le roi. — Le duc de Mayenne est appelé par les Parisiens pour se mettre à la tête du mouvement. — Etablissement d'un conseil général de l'Union..... 361

V. — Henri III rassemble des forces pour se défendre contre la Ligue. — Il envoie vers le pape l'évêque du Mans, qui sollicite l'absolution du roi ; le pape exige d'abord la mise en liberté du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon. — Le duc de Mayenne à Paris ; il est nommé lieutenant général de l'Etat royal de France. — Le roi se retire à Tours, emmenant le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon qu'il garde prisonniers. — Effervescence croissante dans Paris. — Lettres du roi de Navarre aux trois ordres du royaume. — Henri III entame des négociations avec le roi de Navarre ; son entretien à ce sujet avec Morosini. — Mayenne, à qui la Ligue a fourni des troupes, s'apprête à marcher sur Tours ; Morosini essaie vainement de l'amener à la paix. — Entrevue de Henri III et du roi de Navarre au Plessis-lès-Tours ; alliance des deux rois. — Morosini repart pour Rome..... 373

VI. — L'alliance des deux rois excite la colère des Parisiens. — Libelles outrageants contre Henri III. — Mayenne se porte sur Tours ; il bat en retraite devant le roi de Navarre. — Echecs de la Ligue à Senlis et à Bonneval. — Le conseil de l'Union demande l'assistance spirituelle et temporelle du pape. — Sixte-Quint menace Henri III d'excommunication ; le marquis de Pisani quitte Rome et revient en France. — La sentence pontificale affichée à Rome et en France. — Les deux rois unissent leurs forces et marchent sur Paris. — Panique des Parisiens. — La mort de Henri III désirée par les exaltés de la Ligue et conseillée par quelques-uns ; il est assassiné..... 384

LIVRE SEPTIÈME

Avènement du roi hérétique

1589-1592

I. — Henri IV reconnu roi par les seigneurs et capitaines catholiques sur sa promesse de maintenir la religion catholique et de s'y faire instruire. — Défections dans son armée. — Il renonce à l'attaque sur Paris et gagne la Normandie. — Joie des Parisiens en apprenant la mort de Henri III. — Mayenne reconnait roi, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon. — Henri IV fait transférer le cardinal en Poitou. — Mayenne vise secrètement à la couronne ; Philippe II y vise de même pour sa fille, l'infante Isabelle. — Dispositions incertaines de Sixte-Quint ; il envoie en France comme légat le cardinal Gaetano. — Bataille d'Arques ; insuccès de Mayenne. — Henri IV s'empare d'Etampes, de Vendôme et se rend à Tours ; il est reconnu par la République de Venise. — Ordre du Parlement de Paris de reconnaître Charles X. — Mayenne de retour à Paris diminue les attributions du conseil de l'Union. — Calomnies répandues par les ligueurs contre Henri IV..... 395

II. — Progrès des armes de Henri IV. — Le cardinal Gaëtano à Paris ; contrairement à son mandat, il est tout à la Ligue. — Son mémoire au pape. — Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les

seigneurs royalistes, est entendu par Sixte-Quint. — L'ambassadeur d'Espagne craint que le pape ne s'accommode avec Henri IV et cherche à l'intimider. — Irritation du pape ; il a une scène des plus vives avec l'ambassadeur. — Henri IV gagne la bataille d'Ivry. — Mayenne demanda secours à Philippe II. — Il feint de négocier avec Henri IV, afin d'arrêter la marche de ce prince sur Paris..... 407

III. — Sixte-Quint, mécontent du légat et de Mayenne, croit à une guerre, non de religion, mais d'ambition. — Il incline vers Henri IV, persuadé qu'il sera amené à se faire catholique. — Henri IV commence l'investissement de Paris. — La capitale défendue par le duc de Nemours ; tout Paris en armes. — Mort du cardinal de Bourbon. — Instructions de Philippe II à ses agents en France au sujet des droits de l'Infante à la couronne. — Paris bloqué. — Philippe II envoie à Rome le duc de Sessa et somme le pape d'agir contre les adhérents catholiques de Henri IV. — Mayenne intrigue à Rome pour avoir la couronne. — Paris réduit aux extrémités de la famine. — Le prince de Parme arrive au secours de la capitale. — Henri IV lève le siège pour marcher à sa rencontre. — Paris délivré. — Le prince de Parme évite la bataille et regagne les Pays-Bas. — Mort de Sixte-Quint ; le légat part pour Rome. 417

IV. — Henri IV bloque Paris à distance. — La France menacée dans son intégrité territoriale. — Election de Grégoire XIV ; lettre que lui adresse le duc de Luxembourg. — Vaine tentative de Henri IV sur la capitale ; introduction d'une garnison espagnole dans Paris. — Le tiers-parti. — Grégoire XIV promet de l'argent et des troupes à la Ligue. — Henri IV s'empare de Chartres ; violences des prédicateurs. — Les Parisiens commencent à désirer la paix. — Arrivée du nonce Landriano chargé de bulles comminatoires contre les catholiques adhérents à Henri IV. — Arrêt du Parlement royaliste de Châlons à ce sujet ; contre-arrêt du Parlement de Paris ; arrêt du Parlement de Tours. — Henri IV révoque les édits imposés par la Ligue au roi contre les protestants. — Evasion du jeune duc de Guise, prisonnier depuis trente-deux mois ; les Seize demandent à Philippe II de l'agréer pour époux de l'Infante. — Mandement des évêques royalistes. — Mort de Grégoire XIV..... 429

V. — Election d'Innocent IX qui meurt après deux mois de pontificat. — Evènements à Paris ; les Seize veulent purger la capitale des politiques et des suspects ; meurtre du président Brisson. — Mayenne accouru de Soissons à Paris, sévit contre les Seize ; la Ligue affaiblie. — Siège de Rouen par Henri IV. — Le prince de Parme, avant de secourir Rouen, se fait livrer La Fère par Mayenne et demande la convocation des Etats généraux où l'Infante sera proclamée reine. — Election de Clément VIII ; il écrit à tous les chefs catholiques sur la nécessité de réunir les Etats généraux pour la désignation d'un roi. — Le prince de Parme, après s'être approché de Rouen, se retire au-delà de la Somme ; il est rappelé par les Rouennais à bout de résistance. — Henri IV lève le siège afin de lui livrer bataille ; Rouen délivré. — Attaqué par Henri IV, le prince de Parme se dérobe et finit par regagner les Pays-Bas. — Négociations de Mayenne avec Henri IV, plus apparentes que réelles ; le roi rompt les négociations..... 445

VI. — Henri IV renonce aux grandes opérations militaires. — Etat anarchique de la France. — Henri IV comprend que la solution est dans la question religieuse. — Il envoie vers le pape le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani. — Mouvements de l'opinion en faveur de la paix. — Démarche de la bourgeoisie parisienne vers Henri IV pour qu'il se fasse catholique ; les semonneux. — Les Seize, les amis de l'Espagne, la Sorbonne s'opposent à la paix. — Progrès des armes royalistes dans le midi. — Mayenne à Paris ; il y convoque les Etats généraux. — Arrêt « foudroyant » du Parlement de Châlons. — Le cardinal de Gondi et Pisani se voient interdire l'entrée des Etats pontificaux. — Mort du prince de

Parme. — Déclaration de Mayenne au sujet des Etats généraux ; arrêt du Parlement de Paris..... 457

LIVRE HUITIEME

L'abjuration

1593-1598

I. — Ouverture des Etats par le duc de Mayenne. — Protestation de Henri IV. — Les catholiques royalistes proposent, en vue de la paix, une conférence avec des délégués des Etats. — Traité à Soissons entre Mayenne et le duc de Feria, envoyé extraordinaire de Philippe II aux Etats. — Henri IV mande au cardinal de Gondi et à Pisani de rester en Italie jusqu'à nouvel avis. — Le duc de Feria reçu par les Etats. — Conférence à Suresnes entre les délégués des catholiques royalistes et ceux des Etats. — Opposition des prédicateurs et de la Sorbonne à la conférence. — Henri IV décidé à se faire instruire dans la religion catholique. — Il convoque à cet effet des évêques et des docteurs et propose une trêve générale de quelques mois..... 469

II. — Divisions dans le clergé de la Ligue. — Fin de la conférence de Suresnes ; les délégués des Etats refusent de traiter de la paix avec Henri IV avant sa conversion approuvée par le pape. — Le duc de Foria demande aux Etats d'appeler au trône de France l'Infante Isabelle. — Les députés ne voulant pas s'écarter de la loi salique, les Espagnols proposent d'élire pour roi un prince allemand qui épouserait l'Infante. — Les Etats contre-proposent d'élire un prince français à qui Philippe II donnerait sa fille. — Le duc de Feria accepte à la condition que l'Infante soit d'abord élue et le prince choisi ensuite par Philippe II. — Arrêt du Parlement qui déclare nulle toute élection d'un étranger, prince ou princesse. — Le duc de Feria demande la cassation de cet arrêt et annonce l'intention de Philippe II de marier l'Infante au duc de Guise. — Défiances des Etats ; à l'instigation de Mayenne, ils ajournent l'élection d'un roi.... 479

III. — Henri IV à Saint-Denis. — Il se prépare à abjurer ; mécontentement des ministres protestants. — Cérémonie de l'abjuration. — La majorité des Parisiens acquise au roi par sa conversion. — Mayenne signe la trêve générale ; les Etats se séparent. — Les prédicateurs de la Ligue qualifient de mensonge la conversion du roi ; tentative d'assassinat contre lui. — Henri IV annonce sa conversion au pape et l'envoi à Rome du duc de Nevers, comme ambassadeur extraordinaire, pour lui faire obédience. Clément VIII ne veut recevoir le duc que comme personne privée. — Le duc supplie vainement le pape d'accorder au roi sa bénédiction. — Clément VIII explique aux cardinaux, dans un Consistoire, les motifs de son refus. — Départ du duc pour la France. — Le cardinal de Gondi est appelé à Rome par le pape..... 486

IV. — Encouragée par les nouvelles de Rome, la Ligue débande ses derniers arcs ; prédications et libelles. — Henri IV refuse de prolonger la trêve générale. — Le gouverneur et la ville de Meaux font adhésion au roi ; autres adhésions. — Sur la demande du duc de Feria, Mayenne introduit des troupes espagnoles dans Paris et nomme gouverneur le comte de Brissac, l'un des chefs de la journée des Barricades. — Henri IV se fait sacrer à Chartres. — Nouvelles adhésions. — En retour de leur soumission, les villes obtiennent des édits particuliers et les gouverneurs des commandements et de l'argent. — Brissac traite secrètement avec le roi pour lui ouvrir Paris. — Henri IV entre dans Paris ; il est universellement acclamé. — Le duc de Feria et les troupes espagnoles, avec les ligueurs les plus compromis, sortent de Paris. — Arrêt du Parlement

annulant tout ce qui a été fait contre l'autorité royale depuis le 29 décembre 1588 et ordonnant de reconnaître Henri IV..... 498

V. — Depuis la réduction de Paris, les adhésions à Henri IV se multiplient ; adhésion de la Sorbonne. — La Ligue se soutient encore en quelques parties de la France. — Succès des armes royalistes dans le nord ; entrée du roi à Amiens. — Revenu à Paris, il est reçu en triomphe. — Impressions à Rome ; Clément VIII juge nécessaire de s'adoucir à l'égard de Henri IV, et lui fait des ouvertures par l'entremise du cardinal de Gondi. — Le roi annonce l'envoi à Rome de l'évêque d'Evreux, du Perron, pour solliciter l'absolution pontificale ; sa lettre au pape. — Négociations commencées à Rome sur les conditions de l'absolution. — Attentat de Jean Chatel contre la vie du roi. — Expulsion des Jésuites. — Le roi déclare la guerre à l'Espagne. — Il rétablit l'édit de Poitiers de 1577. — Intrigues à Rome des ministres de Philippe II. — Lenteur de du Perron à venir à Rome ; inquiétudes du pape. — Succès des armes royalistes en Bourgogne ; Mayenne commence à traiter de la paix. — Les Espagnols occupent Le Catelet et Dourlans. — Arrivée de du Perron à Rome ; dernières négociations sur les conditions de l'absolution. — Lettres du pape au roi et du roi au pape..... 511

VI. — L'absolution pontificale porte le coup suprême à la Ligue. — Soumission de Mayenne et des autres chefs de la Ligue ; édits qui leur sont accordés. — Le duc de Mercœur seul encore rebelle en Bretagne. — Soumission de Marseille et de la Provence. — Henri IV poursuit la guerre contre les Espagnols qui se sont emparés de Cambrai et assiège La Fère. — Le cardinal d'Autriche, gouverneur des Pas-Bays, occupe Calais et Ardres. — La Fère tombe au pouvoir du roi. — Mécontentement des protestants ; ils demandent un nouvel édit. — Clément VIII veut s'entremettre pour la paix entre la France et l'Espagne, et envoie comme légat le cardinal-archevêque de Florence. — Assemblée des notables à Rouen. — Henri IV s'apprête à assiéger Arras. — Prise d'Amiens par les Espagnols ; consternation dans Paris. — Henri IV, résolu à reprendre Amiens, en commence en personne l'investissement. — Manquant d'argent pour la guerre, il s'adresse à la nation ; mauvais vouloir du Parlement. — Toute la noblesse française accourt sous Amiens. — Les protestants réitèrent leurs exigences et refusent d'aider le roi. — Le cardinal d'Autriche, après s'être approché d'Amiens, bat en retraite devant le roi. — Amiens capitule. — Henri IV revient à Paris ; enthousiasme de la population. — Négociations ouvertes à Vervins pour la paix avec l'Espagne. — Henri IV se dispose à marcher contre le duc de Mercœur, qui se soumet spontanément ; la Bretagne est toute entière au roi. — Conclusion de la paix avec les Espagnols, qui rendent toutes leurs conquêtes à l'exception de Cambrai. — Grande cérémonie à Notre-Dame à l'occasion de la paix. — Edit signé à Nantes en faveur des protestants. — Remontrances du Parlement ; le roi triomphe de sa résistance et fait enregistrer l'édit. — Craintes du pape au sujet de cet édit ; il garde sa confiance au roi. — Fin des guerres de religion ; Henri IV règne dans une France soumise et apaisée..... 526

-- Imprimeries MONCE & C^ie --

Reims - 6, rue Houzeau-Muiron - Reims